
32101 073820944


1515
.717
.71
v.9


VET TES TAM EN
NOV TVM
Dei
Sub Numine
Viget



LA PICARDIE,

REVUE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

LA PICARDIE,

REVUE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE,

PUBLIÉE A AMIENS,

SOUS LES AUSPICES

DES ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS

DE LA SOMME, DE L'AISNE, DE L'OISE & DU PAS-DE-CALAIS.

TOME NEUVIÈME.

Année 1863.

AMIENS,
AU BUREAU DE LA REVUE,
CHEZ LENOEL-HEROUART, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE DES RABUISSONS, 10.

LETTRE A M. V.

SUR UNE

NOUVELLE HISTOIRE DE PICARDIE.

(SUITE *).

Le XVIe siècle a fourni un grand nombre de faits intéressants à la *Nouvelle Histoire de Picardie*. L'auteur de cette histoire n'a cependant pas tout dit; il passe, en effet, sous silence plusieurs évènements curieux qu'il eut pu mentionner.

Ainsi, par exemple, il ne parle pas de la naissance d'Antoine de Bourbon, au château de La Fère, le 22 avril 1518, quoique ce prince méritât bien d'être cité dans cet ouvrage. On sait qu'il épousa Jeanne d'Albret, fille et unique héritière du roi de Navarre, et qu'il fut le père de notre Henri IV. Antoine de Bourbon habita pendant assez longtemps la Picardie dont il était gouverneur. Il fut blessé au siége de Rouen, qu'il fit rentrer sous l'obéissance royale, et mourut à peine âgé de quarante-quatre ans, des suites de sa blessure.

Un autre guerrier qui vit le jour à Beauvais, le grand

(*) Voir la *Picardie*, 1862, pages 185 et 493.

maître de Villiers Lisle-Adam, aurait dû trouver place comme Antoine de Bourbon dans cette nouvelle histoire. On n'ignore pas avec quel courage Lisle-Adam défendit Rhodes en 1522, contre les Turcs; mais ce qu'il eut été bon de faire connaître c'est la lettre qu'il écrivit à ce sujet à son neveu, la Rochepot-Montmorency, le 10 novembre et dont voici les termes :

» Mon nepveu par deux brigantins nostres et gens exprez ay donné notice au roy de l'armée du Turcq, qui dès le xxvj° de juing passé, nous tient assiegez, ensemble de la maniere qu'il nous a traictez et de la disposicion en quoy nous nous trouvions alors; et à vous particulièrement, vous priant eussiez ceste religion pour recommandée envers ledit seigneur, son plaisir fust nous aider et secourir. Despuys, fins à présent, avons soubstenu neuf assaultz et tousjours avec l'ayde N. S., repoulsé noz ennemiz avec grosse perte de leurs gens. Les plus gros efforts quilz aient faict contre nous oultre les grosses batteries d'artilherie et mortiers, ont esté mynes; en façon que fins à présent en ont faict jusques au pied de noz murailles plus de cinquante, desquelles en y a eu dix à qui ilz ont donné feu, nonobstant noz contre mynes, qui, grâce à Dieu, n'ont pas faict grand ruyne de nos murailles. Les autres ont esté descouvertes, rompues et bruslées avec beaucoup de leurs gens, desquelz la fleur est icy demeurée tant aux assaultz que tuez de nostre artilherie, et mortz de maladies qui ont fort régné dans leur camp, et sommes advertiz par gens fouiz de l'armée quilz ont perdu icy plus de *cinquante mille hommes* des meilleurs quilz eussent. A présent ny voyans pas grans gens de sorte, et, peu de secours qui vint donner sur eulx, seraient tantost tous deconfiz; car leurs camp et armée de mer sont des baratez et mal conditionnez. Ils continuent tousjours leur entreprise et, comme

ilz montrent, ont délibéré demeurer icy cest yver. Et à ceste cause, nous trouvant à présent en grosse destresse, privez d'une partie de noz deffences, ne voyant aucune apparence de nostre secours, sommes contrainctz envoyer de rechef devers le roy, principal protecteur de la foy, et maistre fondateur et bienfaicteur luy suppliant très humblement si jusques icy ne nous a mandé secourir, son plaisir soit le vouloir; car s'il n'y mect la main, je ne voy moyen pouvoir résister a sy grosse puissance. Tout nostre esperance est audit seigneur, et sans son ayde somes en évident peril, etc.

De Rhodes, le 13e de novembre 1522.

Vostre bon oncle et amy,

Le maistre de Rhodes,

P. DE VILLIERS LISLE-ADAM (1). »

L'auteur devait aussi rappeler, sous cette année, la destruction presqu'entière de la ville de Doullens par l'armée anglaise. Les églises furent incendiées, et il n'en resta guère que les murs sur lesquels on reconstruisit plus tard, une partie des bâtiments qui subsistèrent jusqu'à la Révolution.

Il fallait dire, également, qu'en l'année 1524, Louis XII avait visité la *chapelle de Saint-Marcou* où les rois de France se rendaient ordinairement, après leur sacre, pour obtenir le don de guérir les écrouelles. « C'est un saint de mérite, ajoute Fleurange, en parlant de saint Marcou, et qui donne grande vertu aux rois de France, car par son moyen ils guérissent les écrouelles, et ne se passe an que le roy ne

---

(1) *Négociations du levant*, in-4°, 1848, t. Ier, p. 131 à 133.

guérisse mille personnes, que c'est une merveilleuse belle chose (1). »

Pourquoi n'avoir fait qu'une courte mention de la fameuse Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes ? Cette belle maîtresse de François Ier était picarde, et il eut été à propos d'examiner jusqu'à quel point elle avait pu mériter les éloges et le blâme des historiens du XVIe siècle. Ce qui paraît incontestable c'est que cette femme célèbre était douée d'un esprit fin, étendu, agréable, et qu'elle fut vraiment digne du titre de *Protectrice* et de *Mécène* que les savants et les artistes lui décernèrent. On croit que c'est d'elle que Marot parle ainsi dans ses *Etrennes :*

Dix-huit ans je vous donne
Belle et bonne
Mais à votre sens rassis
Trente-cinq ou trente-six
J'en ordonne.

Marot n'est pas le seul poète qui ait célébré Anne de Pisseleu dans ses vers. Charles de Sainte-Marthe lui adressa de son côté le dixain suivant :

Junon, Vénus et Pallas, trois ensemble
Ont heu débat merveilleux à vous voir.
Ça, dit Junon, mienne est comme me semble
Pour son grand los, sa jeunesse et avoir,
Mais, fit Vénus, pour moi la veux avoir,
Car en beauté au monde na seconde.
Quoi, dit Pallas, sa très noble faconde,
Son bel esprit, ses grâces la font mienne
Laquel aura des trois la pomme ronde
Pour vous tenir justement comme sienne.

---

(1) *Mémoires de Fleurange*, collection Michaud et Poujaulot, grand in-4°, Paris, 1838, p. 47.

Benvenuto Cellini, cet orfèvre et sculpteur florentin que François Ier avait attiré à sa cour est forcé de reconnaître dans ses *Mémoires*, que la duchesse d'Etampes aimait les beaux-arts, et que le roi de France la consultait souvent sur l'excellence des ouvrages qui sortaient de ses mains.

Anne de Pisseleu quitta Rambouillet à la mort de son amant et se retira à Limours. Il paraît que rien n'est venu prouver l'imputation qu'on lui a faite d'avoir embrassé le calvinisme et trahi la France, en faveur de Charles-Quint. On n'a pas mieux démontré cet acte de perfidie, que la participation directe de la duchesse d'Etampes au traité de Crépy-en-Valois du 18 septembre 1544. On sait que par ce traité désavantageux l'empereur gagna plus de vingt places qui lui furent remises, et qu'il ne donna en échange au roi que l'espérance, fort incertaine, d'un mariage entre le jeune duc d'Orléans et sa fille ou sa nièce.

Nous eussions encore désiré que l'on fit connaître les lettres-patentes du mois de janvier 1527, qui érigèrent le comté de Guise et les baronnies, terres et seigneuries d'Aubenton, Rouvigny, Maligny, Hirson et leurs dépendances en *duché-pairie*, pour Claude de Lorraine, comte de Guise et d'Aumale, lieutenant-général du Roy et gouverneur des provinces de Champagne et de Brie. « En considération, portent ces lettres, des bons et notables services que luy et ses prédécesseurs ont faict au Roy, et pour raison de la proximité de lignagne dont il lui atteint, et attendu que ledit comté est de bon et gros revenu et en bonne fortification et défense sur les marches limitrophes des frontières du royaume, pour le tenir à une seule foy et hommage du Roy et de la couronne de France, et sous le ressort immédiat de la cour de Parlement de Paris : à la charge néanmoins qu'à faute d'héritiers

mâles, la dignité de pairie sera éteinte et supprimée, demeurant le duché en son entier (1). »

En citant ces lettres-patentes, l'auteur de la *Nouvelle Histoire de Picardie* aurait pu rappeler que François Ier se repentit, ensuite, de l'insigne faveur qu'il avait accordée à Claude de Lorraine, et qu'en mourant il recommanda même à son fils de se défier de l'ambition des Guises, et surtout de ne pas les appeler au maniement des affaires de l'état. C'est, dit-on, à cette occasion que Charles IX, qui avait appris à ses dépens à connaître les Guises, fit le quatrain suivant :

Le roi François ne faillit point
Quand il prédit que ceux de Guise,
Mettroient ses enfants en pourpoint
Et tous ses sujets en chemise.

On n'en dit pas assez sur le fameux Calvin, dans cet ouvrage. Né à Noyon d'une famille obscure dont on montre encore aujourd'hui l'habitation (2). Cet ardent réformateur avait fait ses études en droit à l'Université d'Orléans ; il y avait même reçu en 1530 et comme picard, *la maille d'or de Florence*, qui était due annuellement aux élèves de la nation de Picardie, et s'était prêté de fort bonne grâce aux diverses cérémonies qui s'accomplissaient, en pareille circonstance, devant l'*église de Saint-Firmin*. Rien n'annonçait alors en lui le hardi novateur dont l'audace surpassa celle de Luther. Il avait couru les bénéfices, convoité la faveur des grands, mais n'ayant pu parvenir, comme beaucoup d'ambitieux, à

(1) *Dict. de Chasles*, t. II, p. 367.

(2) Cette maison est appelée à tort *maison de Calvin* ; elle ne remonte pas au XVIe siècle.

obtenir ce qu'il désirait, son orgueil blessé le porta à changer la direction de ses idées, et à devenir un dangereux et redoutable hérétique.

On ne voit dans la *Nouvelle histoire de Picardie* rien qui concerne un autre picard, Jacques Grévin, qui reçut le jour à Clermont en 1538 et fut à la fois poète, traducteur, médecin et l'un des plus beaux esprits du XVI[e] siècle. Dès l'âge de treize ans, dit un écrivain, il fit paraître une tragédie intitulée *César* et deux comédies françaises la *Trésorière* et les *Esbahis* qui étonnèrent tout Paris lorsqu'on sut que l'auteur était si jeune. On lui doit encore des *Pastorales* et des *Hymnes* sur les mariages des princes et princesses de son temps. Il s'adonna aussi à la médecine et devint médecin et conseiller de Marguerite de France, duchesse de Savoie. Il a traduit les *Œuvres de Nicandre* en vers français, et celles de Wier.

En 1539, François I[er] rendit à Villers-Cotterets, château célèbre où il faisait souvent sa résidence, un édit touchant les imprimeurs du royaume dont il n'est pas non plus question dans la *Nouvelle histoire de Picardie ;* il eut été bon cependant d'en rapporter le préambule et les principaux articles.

Une lettre écrite d'Abbeville le 19 septembre 1554 par un gentilhomme français appelé de Salignac, pouvait fournir à l'auteur de curieux détails sur les courses des Impériaux à la même époque, dans notre malheureux pays. « Les ennemys, rapporte ce gentilhomme, vinrent le plus secrètement qu'ils peurent gaigner le passage de *Okhy* (Auxi) le chasteau sur Haultie (Authie) ou nos chevaulx-legiers leur cheuèrent un gros escarmouche et firent plusieurs des leurs prisonniers : par lesquels fut apprins que leur intention étoit d'assiéger *Dorlans*, et que à cest effect l'empereur avoit proposé grande force de gens, d'artillerie et de munitions de guerre.

» Leur armée entra le 1er jour de septembre, deux lieues seulement dedans le pays, par deça la rivière de Haultie, et vint loger à *Sainct-Riquier*, qui est à deux autres lieux de la rivière de Somme sur laquelle monsieur de Vendosme estoit, dès le jour précédent, venu prendre logis à *Pont-Dormi*, et se résolut de leur empescher le passage, accomodant ses gents de guerre avecques tranchées au bout du pont : mais les ennemis, comme estimans d'avoir beaucoup faict d'estre seulement entrez en France, reculèrent le lendemain et prindrent leur retour à main gauche, contre bas la rivière de Haultie : ce qui nous mit une fois en opinion qu'ils s'adresseroyent à *Montereuil*, où la fortification n'estoit encores conduicte en defence : et ceulx qui estoyent prins des leurs, disoyent que tel en estoit le bruit en leur camp, dont monsieur de Vendosme y fit le demeurant du jour, et toute la nuict marcher six vingts hommes d'armes, moytié de sa compagnie, moytié de celle de monsieur le mareschal de Sainct André, et neuf enseignes de gents de pied français, et nous rendismes au poinct du jour devant la porte ; mais il est à croire que la pourvoyance qu'on donna à noz places arresta les entreprinses que l'Empereur avoit de les assieger, et luy fit tourner ses desseings ailleurs : dont le quatriesme de septembre son armée repassa la rivière de Haultie (1). »

La *bataille de Saint-Laurent*, si bien décrite par notre savant collègue M. Charles Gomart, (2) donna lieu au voyage à La Fère du célèbre chirurgien Ambroise Paré, qui s'exprime ainsi à la fin de ses œuvres, en parlant de ce voyage :

« Après la bataille de Saint-Quentin, le roy m'envoya à

(1) *Voyage du roy au pays bas de l'empereur, etc.*, grand in-8°.

(2) *Siége de Saint-Quentin*, etc., in-8°. Figure.

La Fère en Tartenois, vers monsieur le mareschal de Bourdillon, à fin de me faire donner passe-port par le duc de Savoye, pour aller panser monsieur le connestable, qui avoit esté grandement blessé d'un *coup de pistolle au dos*, dont il cuida mourir, et estoit demeuré prisonnier entre les mains des ennemis. Mais jamais le duc de Savoye ne voulut consentir que j'allasse vers ledit seigneur connestable, disant qu'il ne demeureroit sans chirurgien.

» Le mareschal de Bourdillon me pria de demeurer à La Fère avec luy, pour panser un bien grand nombre de blessez qui s'y estoient retirez après la bataille, et qu'il rescriroit au roy la cause de ma demeure ce que je fis. Les playes des blessez estoient grandement puantes et pleines de vers, avec gangrène et pourriture, tellement qu'il me fallut jouer des couteaux pour amputer ce qui estoit gasté et ne fut sans couper bras et jambes, et aussi en trépaner plusieurs. Or on ne trouvait aucuns médicamens à La Fère, parce que les chirurgiens de nostre camp avaient tout emporté. Je descouvris que le chariot de l'artillerie estoit demeuré à La Fère, et n'y avait-on encore touché. Je dis au seigneur mareschal qu'il me feit délivrer une partie des drogues qui estoient dedans : ce qu'il feit, et m'en fut donné la moitié seulement pour une fois, et cinq ou six jours après il me fallut prendre tout le reste, encore n'y en avait-il pas à moitié pour panser le grand nombre de blessez : et pour corriger et arrester la pourriture, et tuer les vers qui estoient en leurs playes, je les lavois d'*Egyptiac* dissolut en vin et eau de vie et leur faisois tout ce que je pouvois : mais nonobstant toutes mes diligences, il en mourut beaucoup.

» Il se trouva à La Fère des gentilshommes qui avoient charge de retrouver le corps mort de monsieur de Bois-

Dauphin, l'aisné, qui avoit esté tué en la bataille : ils me prièrent les vouloir accompagner au camp, pour le choisir, s'il estoit possible, attendu que les corps estoient tous enfondrez par pourriture et devisagez.

» Nous veismes plus d'une demie lieue autour de nous la terre toute couverte de corps morts, et n'y demeurasmes guère, pour la grande puanteur cadavéreuse qui sortoit des corps, tant des hommes que des chevaux : et croy que nous fusmes cause de faire eslever de ces corps une si grande quantité de grosses mouches, qui s'estoient procréées de l'humidité des corps morts et de la chaleur du soleil, ayant le ciel verd et bleu, qu'estans en l'air elles faisaient ombre au soleil. On les oyait bourdonner à grand merveille et croy que c'estoit assez pour causer la peste au lieu où elles s'assirent. »

Ce récit naïf d'un fameux praticien tel que Paré aurait pu figurer dans la *Nouvelle histoire de Picardie*, et augmenter l'intérêt qu'offrira cet ouvrage.

En 1561, Odet de Coligni, cardinal de Châtillon, causa à Beauvais une émeute qui faillit amener le massacre de ce prélat et de ses nombreux domestiques. Il avait fait la *Cène, comme les huguenots*, dans son palais épiscopal avec ses gens, au lieu de communier à la cathédrale et de donner ainsi un bon exemple à ses diocésains. Or le peuple, irrité de cet oubli de la part du prélat de ses devoirs, voulait le mettre à mort avec tous les auteurs de ce grand scandale. Le cardinal de Châtillon était pénétrant, doux, d'un esprit délié et excellent négociateur ; mais sa foi était fort suspecte ; aussi finit-il par se marier, quoique prêtre, avec une demoiselle de Hauteville, qu'il faisait appeler tantôt *comtesse de Beauvais*, tantôt *madame la cardinale*. Peu de temps après cette

violation de ses vœux, les foudres de Rome vinrent frapper le cardinal, et pour éviter d'être poursuivi rigoureusement, il se sauva en Angleterre où il finit misérablement sa vie.

L'auteur a oublié, nous ne savons trop comment, toutes ces particularités. Il eut pu entrer dans plus de détails sur Pierre de *La Ramée* ou *Ramus*, un des savants picards qui, par leurs veilles et leurs travaux, cherchèrent alors à dissiper les ténèbres de l'ignorance. Le latin et le grec étaient défigurés par une prononciation étrange, adoptée et enseignée par les professeurs de l'Université.

Ramus eut assez de goût pour sentir le ridicule de cet usage, assez de hardiesse pour le combattre, et assez de force pour le détruire. Après avoir enseigné pendant plusieurs années la philosophie dans le collége de Prele, à Paris, il obtint de Henri II, par le crédit du cardinal de Lorraine, la place de professeur d'éloquence au collége royal. Lorsqu'il se vit honoré de cette dignité, il se sentit un nouveau zèle pour perfectionner les lettres et y travailla avec ardeur. Le premier abus qu'il attaqua fut la prononciation bizarre qui s'était glissée dans les écoles : on prononçait le Q comme le K ; ainsi on disait *Kis* au lieu de *Quis*, *Kiskis* au lieu de *Quisquis*, *Kankam* au lieu de *Quanquam*.

Ramus avertit ses disciples de la défectuosité de cette prononciation et leur dit qu'il fallait donner aux lettres leur son propre. Plusieurs professeurs approuvèrent et suivirent ce sentiment, et l'on n'entendit plus dans les écoles ni *Kankam* ni *Kiskis*. Mais les docteurs de Sorbonne, piqués qu'on eut fait cette réforme sans les consulter, s'assemblèrent pour examiner le *Q* et le *K*. Le *Q* leur déplut ; ils se décidèrent en faveur du *K*, et quiconque prononçait *Quanquam* encourait la censure de la Sorbonne.

Un jeune ecclésiastique, peu docile, osa prononcer dans une thèse publique *Quanquam* : les partisans de *Kankam* en avertirent la Sorbonne qui, pour punir ce rebelle, déclara vacant un bénéfice considérable qu'il possédait. Il se pourvut au Parlement ; la cause fut appelée, les docteurs s'y trouvèrent pour y soutenir le *Kankam*. Ramus à la tête des professeurs du collége royal s'y rendit et prouva, avec son éloquence ordinaire, le ridicule de ce procès. Le Parlement renvoya le jeune ecclésiastique en possession de son bénéfice et le *Kankam* à décider aux *grammairiens*.

« Il paraît que cette dispute a donné lieu au proverbe : *Voilà un beau Kankam*, qui, lorsqu'on l'emploie, veut désigner une contestation de peu de conséquence (1). »

Nous l'avons déjà dit, l'histoire n'exclut pas les anecdotes et l'auteur pouvait rendre son récit plus agréable en y insérant celle-là.

Le règne de Henri IV a été, du reste, pour notre historien, une mine féconde à laquelle il a largement puisé. Il rappelle qu'à la bataille d'Ivry le marquis de Nesle, brave seigneur picard qui avait épousé la fille du chancelier de Cheverny, fut blessé en *quinze endroits* différents, pour s'être trop avancé dans les rangs ennemis et avoir voulu surpasser les plus vaillants hommes du siècle. Il aurait dû dire, en même temps, que le marquis resta trois heures sous son cheval. Reconnu et porté à Annet pour y être pansé, son beau-père le fit conduire chez lui à Esclémont ; mais malgré les soins qu'on lui prodigua il mourut le 12 avril, trente jours après

(1) *Essai sur les grands évènements par les petites causes, tiré de l'histoire.* Nouvelle édition, Genève, Paris, in-12, 1773, t. II.

ses blessures, laissant au chevalier un vif regret de sa mort et une veuve à peine âgée de quinze ans et huit mois (1).

En 1593, Rieux, qui commandait dans le château de Pierrefonds, tenta de se saisir de la personne du roi Henri IV. Sachant que ce prince était allé rendre visite à la marquise de Beaufort, sa maîtresse, qui se trouvait alors à Compiègne, il résolut de l'enlever à son retour de cette ville, à la faveur de cinq cents chevaux que par le conseil du duc d'Aumale il avait fait cacher dans la forêt. Il eut été à désirer que l'auteur de la *Nouvelle Histoire de Picardie* nous donnât un peu plus de détails sur cette coupable entreprise; ainsi il ne dit pas qu'elle n'échoua que grâce à un petit villageois qui, l'ayant découverte, courut à Compiègne en donner avis au roi. L'amoureux monarque, ajoute Legrain, qui craignait que les ligueurs ne l'assiégeassent dans cette mauvaise place, en partit la nuit même à la sourdine et arriva à Senlis avant que ceux de l'embuscade fussent avertis de son départ.

La naissance et la mort de Henri II de Montmorency ont été pour l'auteur un sujet de judicieuses remarques, sur l'instabilité des grandeurs humaines: filleul d'Henri IV, maréchal de France, et appelé à de plus hautes dignités encore, il leva sous Louis XIII l'étendard de la révolte avec le comte de Soissons, en haine du cardinal de Richelieu, dont il avait eu aussi à se plaindre, et périt sur l'échafaud. C'était un vaillant guerrier, un cœur noble et généreux: jouant un jour un coup de trois mille pistoles, il entendit un gentilhomme qui disait à voix basse: *voilà une somme qui ferait la fortune d'un honnête homme*. Le duc gagna le coup et présenta aussitôt la somme au gentilhomme en lui disant: *je voudrais,*

(1) *Décade d'Henri-le Grand*, vol. in-4°

monsieur, que votre fortune fut plus grande. Ce même seigneur désirant connaître si, dans les conditions les plus bornées, on peut être autant heureux qu'au sein des richesses, questionna quatre cultivateurs qu'il rencontra, trois lui dirent qu'ils étaient heureux, le quatrième avoua qu'il soupirait après une partie de son patrimoine qui était passé en des mains étrangères: *mais si tu l'avais serais tu heureux,* demanda le duc? — *autant, monseigneur, qu'on peut l'être dans ce monde. — Qu'on les lui donne,* ajouta le duc, et *qu'il soit dit que j'ai fait aujourd'hui un heureux.* Plusieurs autres traits de cette espèce caractérisent ce seigneur qui fut malheureusement entraîné dans la révolte du frère du roi Louis XIII.

On fit le sonnet suivant sur la fin déplorable du dernier duc de Montmorency, qui était né à Chantilly :

Mars est mort et n'est plus que poudre
Et ce grand Phœnix des guerriers
Sous une forêt de lauriers
N'a pu se garantir de la foudre.

Sa trame vient d'être coupée
A l'horreur de tout l'univers
Il ne vit plus que dans mes vers,
Et par ce qu'a fait son épée.

Toy qui lis, si tu ne sçais pas
De quelle façon le trespas
Emporta cette âme guerrière,
Ces deux vers t'en rendront sçavant,
La Parque le prit *par derrière,*
Ne l'osant prendre *par devant* (1).

---

(1) *Histoire de la vie de Henry, dernier duc de Montmorency,* La Haye 1643, in-16.

Une sanglante catastrophe vint affliger toute la France au mois de juillet 1595. Assiégée par l'armée espagnole, aux ordres du comte de Fuentès, la ville de Doullens fut prise d'assaut et la garnison de son château passée au fil de l'épée par un ennemi féroce et qui voulait se venger de la perte de Ham. Les bourgeois de Doullens ne furent pas plus épargnés ; traqués de place en place, de rue en rue, ceux qui parvinrent à gagner les églises de *Notre-Dame* et de *Saint-Martin* s'y barricadèrent et se défendirent en désespérés : tous périrent après avoir vendu chèrement leur vie et fait éprouver des pertes très considérables à de barbares vainqueurs

La ville resta pendant longtemps inhabitée ; elle devint une place d'armes soumise à la domination des Espagnols qui la gardèrent jusqu'après la paix de Vervins.

Cette paix sur laquelle l'auteur ne s'est pas suffisamment étendu et qui fut comme la règle de l'équilibre de la puissance des deux couronnes de France et d'Espagne, donna lieu à une imposante assemblée dans la petite ville de Vervins : « Après plusieurs allées et venues, dit le chancelier de Cheverny, il fut enfin convenu que les députés de part et d'autre se rendraient en cette ville, lieu propre à une réunion de cette espèce, pour être limitrophe de la France et de l'Arthois ; et ainsi y allèrent de la part du Roy les sieurs de Bellelièvre, Sillery et président Jeannin, des premiers du conseil du Roy, avec de bonnes et amples instructions des intentions et intérêts de Sa Majesté ; comme aussi de l'autre costé s'y trouvèrent le sieur président Richardot, le sieur de Tassis, chevalier, et Verreyken, aussi chevalier, et voulut mondit sieur le légat s'y trouver à fin de régler, par l'authorité de sa sainctelé et moyenner par sa présence, les différends qui pourroient s'y rencontrer... Ladite paix, après

avoir été longuement disputée entre lesdits sieurs deputez, souvent rompue et désespérée, fut enfin conclue et arrestée par la grâce de Dieu audit Vervins, en présence dudit sieur légat le 2 juin 1598... et furent rendues au roy les villes de *Calais*, *Arras*, *Dourlens*, *Castellet* et autres places, surprises par l'Espagnol et par le duc de Savoye (1). »

Une inscription gravée sur la façade de l'Hôtel-de-Ville de Vervins a transmis le souvenir de cet important traité de paix à la postérité.

Enfin, l'auteur de la *Nouvelle histoire de Picardie* eut bien fait de réfuter un passage des *Mémoires de Cheverny* dans lequel ce chancelier suppose que M. de Liencourt, le mari de la fameuse Gabrielle d'Estrées, aurait été *desmarié d'avec elle de son consentement;* il résulte, au contraire, du testament de ce seigneur, en date du 15 décembre 1594, que ce fut par crainte de perdre la vie, et conséquemment par force ou violence, qu'il se sépara de la belle Gabrielle, qui était sa seconde femme.

H. Dusevel,

des Sociétés Impériale des Antiquaires de France, de Picardie, etc.

(*La suite au prochain numéro*).

(1) *Mémoires de Cheverny*, p. 588.

LE SAINT SUAIRE DE COMPIÈGNE

ET LES AUTRES SAINTS SUAIRES.

(SUITE *.)

Dans un temps comme le nôtre où le rationalisme le plus sceptique dans le fond, quoique respectueux dans la forme, ne cesse de battre en brèche la foi et la piété des chrétiens à l'égard des reliques, par la négation de leur authenticité, il nous a paru nécessaire d'insister sur les détails précédents, alors que plusieurs de ces saintes reliques échappées par miracle aux ravages du temps et des révolutions sont encore aujourd'hui proposées par l'Eglise à nos respects.

Mais avant de déterminer la classification de chaque suaire nous expliquerons le sens qu'il convient d'attacher à ce mot. Voici, en effet une de ces expressions qui, de même qu'*espèce* pour exprimer apparence, *passion* dans le sens de douleur, ont été conservés par respect dans le style religieux, quoiqu'ils aient disparu dans le langage vulgaire. Par *sudarium* d'où est dérivé le mot français *suaire*, l'on désignait chez les anciens des linges dont on se servait alors, comme de nos jours, pour

---

(*) Voir la *Picardie* 1862, p. 481, 529 et suiv.

se moucher, essuyer la sueur ou la recevoir, car il vient aussi du latin *sudare*. Pour s'en convaincre il suffit de parcourir attentivement les auteurs latins tels que Martial, Catulle, etc. Quant au mot grec on ne le trouve que dans les auteurs grecs qui ont écrit après que les Romains, devenus les maîtres de la Grèce, eurent corrompu la langue grecque en y introduisant quantité de mots latins, pour exprimer leurs choses d'usage. Dans le Nouveau-Testament, le serviteur paresseux dit pour s'excuser à son maître : « Seigneur, voici votre mine que j'ai tenu enveloppée dans un linge (1), » *in sudario*. Nous lisons dans les *Actes des Apôtres* à propos de la puissance thaumaturgipe de saint Paul : « Au point même que l'on mettait sur les malades des mouchoirs *sudaria* et des tabliers qui avaient touché son corps, et ils étaient guéris de leurs maladies, et les esprits mauvais sortaient (2). » *Sudaria* guérissait les malades et les possédés : *sudarium* n'est donc pas un grand suaire propre à envelopper des morts, et sa signification est bien différente de celle du *sindon*.

Puis on a donné cette même appellation à d'autres parties d'étoffe ayant avec ces mouchoirs quelque analogie par leurs dimensions, par leur forme ou par la nature du tissu. Saint Jean n'appelle suaire que l'espèce de nappe dont on avait enveloppé la tête du Sauveur : « Sudarium quod fuerat super caput ejus. » Si donc le *sindon* pouvait envelopper tout le corps, le *sudarium* ne couvrait que la tête. Il emploie les mots de *linteis, linteamina, linteaminibus,* pour les bandelettes et les autres linges, et saint Luc, saint Mathieu et saint Marc se servent de celui de *sindon,* toile de lin, pour indiquer le grand

(1) *Evang. sec. Luc.*, cap. XIX, vers. 20.

(2) *Act. Apost.*, cap. XIX, vers 12.

linceul dans lequel le corps avait été tout d'abord enveloppé. Il résulte de là, que pour se conformer au langage des Evangélistes, on ne saurait reconnaître qu'un seul suaire, celui de Cahors ; cependant l'usage a prévalu d'appeler de la sorte tous les linges qui concoururent à l'ensevelissement du corps de Jésus-Christ tant au moment de la descente de la croix qu'après. Mais le terme grec ne signifie qu'un morceau de toile de lin, un linceul dont on se pouvait couvrir comme d'un manteau ; ainsi le voyons-nous à propos du jeune homme qu'arrêtèrent les satellites qui s'étaient saisis de la personne du Sauveur (1). Nous trouvons encore cette expression avec le même sens dans l'histoire de Samson (2). Le *sindon* acheté par Joseph était vraisemblablement une pièce d'étoffe de la forme d'un de nos draps de lit.

Le souvenir de ce qui s'était passé lors de la mort et de l'ensevelissement du rédempteur de l'humanité s'est longtemps conservé parmi les chrétiens qui cherchaient à rappeler dans leur vie tous les actes de celle du divin Maître. « Loin d'abolir ces usages de l'ancien peuple, dit Mgr Gaume, Notre Seigneur les consacra en les adoptant pour lui-même. De plus le fondateur du christianisme à Rome, saint Pierre, était juif d'origine. Quoi de plus naturel que les chrétiens, instruits par l'apôtre ne les adoptassent ? Comme la sépulture de l'Homme-Dieu, leurs tombes sont taillées dans le roc et fermées avec des pierres ou des briques. Les corps y sont enveloppés de linges très propres, quelquefois d'étoffes très riches,

(1) *Marc.*, XIV, 51. « Adolescens autem quidam sequebatur cum amictus sindone super nudo, et tenerent eum. At ille rejecta sindone nudus profugit ab eis. »

(2) *Jud.*, cap. XIV, vers. 12. « Dabo vobis triginta sindones et totidem tunicas. » Voir encore *Isa.*, III, 23 ; *Prov.*, XXXI, etc., etc.

et défendus contre la corruption par une grande quantité d'aromates : « L'Arabie et la Sabée, dit Tertullien, nous » envoient plus d'aromates pour ensevelir nos morts, qu'elles » n'en vendent pour enfumer vos dieux (1). » « Notre ma- » nière d'ensevelir, dit Prudence, est d'étendre des linges » d'une blancheur et d'une finesse extrême, sur lesquels » nous répandons des parfums afin de conserver les » corps (2).

» Tels étaient le soin religieux et la pieuse prodigalité avec » lesquels les premiers chrétiens s'efforçaient de préserver » des ravages de la tombe ces corps destinés à la résurrec- » tion glorieuse, dit Boldetti, qu'un grand nombre de *loculi* » ouverts quinze siècles après la sépulture, laissaient encore » échapper l'agréable odeur des parfums (3). » Dans une foule d'autres les suaires, les étoffes de laine et de soie qui servirent de linceuls témoignent du même fait.

» Voici un nouveau trait de ressemblance. Au témoignage de l'Evangéliste, les saintes femmes ayant acheté des parfums s'empressèrent de se rendre au sépulcre, afin d'embaumer le corps du Sauveur (4). Cette noble conduite ne resta pas sans imitateurs. Rien n'égale l'empressement des chrétiens à venir répandre des aromates précieux devant les tombes des mar-

---

(1) *Apoc.*, lib. I, cap. XLII. « Thura plane nos emimus ! Si Arabiæ querantur, sciant Sabæi pluris et carius suas merces christianis sepeliendis profligari quam diis fumigandis. »

(2) *Hymn. Cathemer.*

Candore nitentia claro prætendere lintea mos est,
Aspertaque myrrha Sabeo corpus medicamine servet.

(3) Boldetti, *Osservaz. sopra i cimit.*

(4) *Luc*, cap. XXXIII.

tyrs (1). A l'exemple de Madeleine et de Marie, les femmes chrétiennes se distinguèrent surtout par leur zèle courageux pour ce pieux devoir. Né sur le Calvaire, continué dans les catacombes, l'usage dont il s'agit s'est perpétué avec une grande magnificence dans le monde entier, depuis la paix de l'Eglise. Outre l'encensement des reliques, nous avons deux faits qui en rendent témoignage. Dans les somptueuses fondations de Constantin en faveur des basiliques chrétiennes, on trouve toujours des revenus considérables pour fournir les aromates, l'encens et l'huile de nard destinés aux tombeaux des Apôtres. L'Eglise de Rome posséda longtemps un vaste domaine dans la Babylonie dont la redevance annuelle consistait en une quantité de baume suffisante pour brûler nuit et jour devant les corps de saint Pierre et de saint Paul (2). »

Nous voyons les premiers chrétiens adopter pour leurs frères inhumés dans les catacombes les cérémonies qui avaient suivi pour le Sauveur après sa mort. C'est ainsi que Bosio donne plusieurs bas-reliefs des premiers siècles qui représentent l'ensevelissement de saint Pierre et de saint Paul, recouverts en dernier lieu d'un grand linceul comme le sindon munda de l'Evangile (3). Mais nous devons ajouter qu'aucune peinture des catacombes ne rappelle directement l'ensevelissement du Sauveur. Le sujet, mainte fois répété dans les catacombes, qui pourrait rappeler le mieux le fait par la manière dont il est exprimé, est l'histoire de la résurrection

---

(1) Prud., *Hymn.*, X.

Titulumque et frigida saxa
Liquido spargemus odore.

(2) *Les trois Rome*, t. IV, p. 31-33, 2e édition, Paris, 1857.

(3) *Roma sotterranea*, p. 77, 258, 259, édit. in-4°, Roma, 1650.

de Lazare. Le corps enseveli suivant les usages juifs est placé dans un tombeau dont on a enlevé la pierre sépulcrale. Notre Seigneur debout, un bâton à la main, touche la tête de Lazare et lui ordonne de se relever. On sait que les scènes de la vie de Jésus-Christ dans les catacombes s'arrêtent à la comparution devant Pilate ; nous en avons donné les motifs dans nos diverses études sur les catacombes de Rome. Le savant épigraphiste M. Edmond Le Blant a cependant découvert une pierre antique gravée représentant le Sauveur enseveli, mais non pas d'une manière entièrement conforme au récit de l'Evangile.

« Cette jolie sardoine qui porte la légende SALUS RESTITUTA a été rapportée d'Italie. Ces mots se retrouvent sur une pierre du recueil de Ficoroni, simplement accompagnés d'une palme (1). Ici le sujet est plus développé ; avec l'inscription et la palme, on voit un personnage au buste entouré de bandelettes et dans l'attitude d'un cadavre couché au tombeau. J'ai dit ailleurs (2) en citant cette figure, que sauf un petit nombre d'exceptions faites pour confirmer plutôt que pour infirmer la règle, les représentations antiques tirées du Nouveau-Testament s'arrêtaient à la comparution devant Pilate, les fidèles évitant ainsi de retracer les humiliations et les souffrances auxquelles s'est condamné le Sauveur ; j'ai compté parmi ces exceptions le monument qui est sous nos yeux et qui me paraît représenter le Christ enseveli (3). A moins de voir, avec Ficoroni, dans

---

(1) *Gemmæ litteratæ*, t. III, n° 1.

(2) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, t. I, p. 156.

(3) D'après une règle assez constamment suivie sur les monuments, et dont j'ai pu constater l'application en Gaule comme en Italie, le Christ est im-

les mots SALUS RESTITUTA la mention peu explicable d'un vœu fait pour la santé recouvrée, il semble difficile de ne pas reconnaître ici l'existence d'un mot chrétien qui, pour être rare sur les monuments, n'est cependant pas sans exemples (1).

» La figure ne peut être celle de Lazare, le seul personnage que les fidèles aient représenté au tombeau, car il était entièrement enveloppé, comme le montre les monuments d'accord avec le texte évangélique.

» Les passages de saint Jean relatifs à l'ensevelissement de Notre Seigneur, nous apprennent que le corps divin fut entouré de bandelettes, suivant l'usage hébraïque, et qu'on posa sur sa tête un *sudarium* indépendant, double circonstance que reproduit la sardoine. Que dire maintenant des membres restés libres ? L'artiste a-t-il suivi sur ce point une tradition? A-t-il pensé qu'en ne mentionnant pas spécialement comme pour Lazare l'enveloppement des extrémités, l'apôtre avait voulu faire entendre que ces parties n'avaient pas reçu de bandelettes ? Le lecteur jugera de ces questions sur lesquelles j'ai voulu appeler son attention en mettant sous ses yeux un monument d'une nature évidemment exceptionnelle.

---

berbe dans les actes de sa vie humaine, barbu lorsqu'il est représenté avec son caractère divin. Cette distinction est nettement tranchée sur des sarcophages à scènes multiples où le Seigneur est ainsi figuré à la fois avec et sans barbe ; imberbe dans les scènes évangéliques, barbu lorsque debout sur la montagne mystique d'où s'échappent les quatre fleuves, il paraît avec tout l'éclat de sa gloire divine. (Bosio, p. 63, 65, 67.) On remarquera qu'ici la figure est imberbe, détail qui ne présenterait ainsi aucune difficulté.

(1) Bosio, p. 656. — Marangoni, *Cose gentilesche*, p. 90. — Mamachi, *Orig. Christ.*, t. III, p. 22.

» La finesse du travail et la forme des lettres permettent d'attribuer cette sardoine au IVe siècle (1). »

Les différents linges qui ont servi à l'embaumement du Sauveur, ont été aussi quelquefois appelés *sanctuaires*. Cette expression a d'abord servi à désigner les étoffes que l'on appliquait sur le corps des saints pour les distribuer ensuite aux fidèles, à une époque où l'église ne croyait pas devoir détacher la moindre partie de ces dépouilles sacrées. Le pape Hormisdas nomme ainsi ceux qui avaient touché aux corps de saint Pierre et de saint Paul, et qu'il envoya à l'empereur Justinien. Ne doit-on pas, à plus forte raison, donner le même nom aux linges précieux qui ont enveloppé le corps de celui qui est le saint des saints et le chef des martyrs ?

Edmond C. de l'Hervilliers.

(*La suite au prochain n°*).

---

(1) *Monuments chrétiens inédits*, dans le *Bulletin archéologique de l'Athenum français*, 2e année, n° 2, février 1856, p. 10 et 11.

ÉTUDE SUR L'ATTRÉBATIE

AVANT LE SIXIÈME SIÈCLE.

Les recherches des historiens et des archéologues prouvent que la Gaule n'avait jamais été très peuplée avant l'invasion des Francs. Ses premiers habitants paraissent avoir été les Ibères, peuples originaires de la chaîne du Caucase et qui furent, dit M. Tailliar (1), l'avant-garde des populations de l'Europe. Ils envahirent successivement une partie de l'Espagne, de l'Italie et de la Gaule ; mais ils n'y demeurèrent pas longtemps en paix, car à leur suite arrivèrent les Celtes, issus de la grande famille de Gomer, et qui prodigieusement accrus par des unions d'une étonnante fécondité, commencèrent, dit le même auteur, à peser les unes sur les autres et à se pousser de l'est vers l'ouest.

Cette race des Celtes se divisait en Gals et en Cimbres ; les premiers prirent les devants, ils entrèrent en Italie, parcoururent toute la Gaule et pénétrèrent jusques sur les bords du Rhin. Maîtres, dès le XVI[e] siècle avant Jésus-Christ, de pays illimités, ils choisirent çà et là les emplacements qui leur convinrent et refoulèrent au loin les Ibères qui se cantonnèrent enfin dans l'Aquitaine et dans la Guyenne.

Ces Gals étaient rudes et sauvages, mais ils étaient braves et ambitieux ; ils aspiraient sans cesse à de nouvelles con-

---

(1) *Essai sur les institutions du nord de la France*, p. 5.

quêtes, et on les vit successivement, quoique la Gaule fût loin d'être entièrement peuplée, se jeter sur la grande Bretagne, sur l'Espagne, sur l'Allemagne et sur l'Italie. Plusieurs fois ils firent trembler Rome elle-même, ils renversèrent ses armées, et enfin ils finirent par s'établir à ses portes et formèrent la Gaule cisalpine.

Mais les Belges, autre branche de cette grande famille des Celtes, placée au-delà du Rhin, voulurent aussi s'établir dans ces régions si belles de la Gaule, et parvinrent à se fixer sur ce vaste terrain que limitent le Bas-Rhin, la Marne et la Seine. L'Attrebatie fait donc partie de la Gaule Belgique.

Ce n'est pas ici le lieu de décrire les divisions territoriales et les mœurs des diverses peuplades qui composaient la nation celto-belge ; nous dirons seulement que, dispersés et sans demeures fixes, les Gals allaient, comme les anciens patriarches de la Judée, conduire çà et là leurs nombreux troupeaux, soit dans les forêts, soit au bord de ces vastes marais qui croupissaient le long des fleuves et des rivières ; qu'ils n'avaient, eux aussi, pour temples que les clairières sombres des forêts vierges, et les gigantesques pierres qu'ils dressaient et consacraient ensuite à la divinité en les oignant d'huile (1).

De loin en loin une vaste excavation entourée de parapets et de palissades servait de refuge en cas de guerre (2), et quelquefois s'élevait, au centre de l'antique forêt le collége des prêtres ou druides, dans lequel les jeunes adeptes se

---

(1) Gougenot des Mousseaux, *Dieu et les Dieux*, p. 60.

(2) De Caumont, *Histoire de l'architecture*. — Schayes, *Histoire de l'architecture en Belgique* ; — *Les Pays-Bas avant la domination romaine*, Tailliar, *Essai sur les institutions du nord de la France*

formaient à la science. Dans l'Attrebatie, cet établissement semble avoir été placé sur le terrain de la cité d'Arras ; en effet, à l'époque de l'invasion romaine, et quand déjà les Belges avaient acquis un certain degré de civilisation, cette ville portait le nom de *Nemeto-Cenna* qui veut dire réunion autour d'un bois sacré (1).

Comme les druides étaient les maîtres suprêmes de la nation, ils ont sans doute appelé autour de leurs habitations, pour les protéger, quelques chefs avec leurs guerriers ; et ainsi se sera formé le premier noyau de cette ville antique, contre laquelle se créa plus tard une autre ville près de l'abbaye de Saint-Vast. Mais les Belges ne jouirent pas longtemps en paix de ce pays qu'ils avaient conquis ; car il fut envahi par les tribus germaniques, race toujours avide de changements et qui, aujourd'hui encore, conserve ce goût d'émigration. Jusqu'au Xe siècle cette race émigra pour pénétrer dans les contrées plus méridionales de la Gaule, d'abord sous les noms de Huns, de Visigoths, de Germains, de Francs, et plus tard sous celui de Normands, comme depuis elle a choisi pour but de ses pérégrinations, de ses envahissements, les plages américaines.

Ces invasions se multiplièrent vers le IIe siècle avant notre ère, et enfin après bien des luttes, des massacres et des ravages terribles, ce peuple parvint à conquérir presque toute la Belgique actuelle jusqu'au mont Cassel d'une part, et jusqu'aux Attrebates de l'autre, y compris le diocèse actuel de Cambray.

Il voulait pousser plus loin ses conquêtes ; sous les ordres d'un chef suprême nommé Arioviste ; mais alors plusieurs

(1) Venant de *Nemet* lieu sacré et de *Cenna* réunion.

peuplades gauloises, menacées par eux, et qui eussent pû lutter cependant contre l'envahisseur si elles avaient su s'entendre entr'elles, appelèrent à leur aide les Romains qui d'auxiliaires devinrent bientôt des ennemis et des conquérants. D'après les calculs de M. Tailliar, la partie de la Gaule belgique comprenant le Vermand, le Noyonnais, l'Amiénois, le Ponthieu, le Vimeux, le Santerre, la Morinie et l'Attrebatie, pouvait avoir, à l'époque de l'invasion de César, une population de 700,000 habitants. Quant à l'Attrebatie, qui s'étendait entre la Clarence, la Deûle et l'Escaut, elle comptait à peine 80,000 habitants, pays qui en contient aujourd'hui de 4 à 500,000.

Les invasions germaines et surtout la conquête de César réduisirent encore de beaucoup cette population. En effet, dit M. Schayes (1), « par les guerres de la conquête, le pays des Eburons, celui des Atuatiques et la partie de celui des Menapiens, sur les deux bords du Rhin et dans le Brabant septentrional, c'est-à-dire tout l'espace compris entre l'Escaut, le Wahal, le Rhin et Larch, avaient été réduits en un vaste désert. Les deux Flandres et la Flandre française peuplées au moins de 30,000 Menapiens, n'offraient guères un aspect plus animé ; il en était de même du territoire des Ne. viens (Cambresis) qui avait non moins souffert de l'invasion romaine. » Appien, dans son livre intitulé *de Bello civili*, dit que César, dans les guerres de la conquête des Gaules, fit périr un million d'ennemis et en réduisit un même nombre en esclavage (2).

---

(1) *Les Pays-Bas sous les Romains*, p. 412.

(2) Intra decennium enim quo is imperator fuit, quadragies centum millia ferocium hostium universum debellata sunt; ex his centena millia virorum in acie capta sunt et cœsa totidem.

Orose, autre auteur contemporain (1), compare les Gaules après la conquête de César à un malade pâle, décharné, défiguré par une fièvre brûlante qui a tari son sang et épuisé ses forces.

Ce malheureux pays ne put se relever de sa ruine sous l'administration de ses vainqueurs; car pour eux le bonheur des pays subjugués importait peu ; leur politique consistait à épuiser au contraire les vaincus, pour empêcher les révoltes et les soulèvements que l'amour de l'indépendance n'eût pas manqué de susciter sans cesse. « Pour affaiblir les Gaulois, dit M. Tailliar (2), les Romains continuèrent à fomenter les anciennes jalousies entre les Aquitains et les Gaulois, entre les Galls, les Bretons et les Belges, entre les Belges et les Germains. En alimentant ainsi la désunion, ils espéraient empêcher tout concert pour la résistance, et ils affaiblissaient ces peuples en les excitant à s'entre-détruire. »

« La plupart des auteurs modernes, dit aussi M. Schayes (3), attribuent l'état inculte et désert où les monuments anciens nous montrent la Belgique, au Ve, VIe, VIIe, VIIIe et IXe siècles, à l'invasion dans ces contrées par les hordes Germaniques, et à l'expulsion des Romains. Mais si ces écrivains ne s'étaient pas laissé aveugler par un enthousiasme inconsidéré pour ces derniers, ils se seraient convaincus que cette dépopulation existait depuis un temps immémorial ; que la conquête de César l'accrut beaucoup et que les Romains, loin d'y mettre un terme, la complétèrent par leur despotisme et leur affreuse tyrannie. »

---

(1) Livre VI, c. 12.

(2) *Histoire du régime municipal dans le nord de la France*, p. 10.

(3) Id. Id. p. 477.

Tacite, lui-même, quoique romain, met dans la bouche d'un roi breton, parlant du peuple roi, ces mots énergiques : piller, exterminer, s'appelle chez eux gouverner : réduire de vastes pays en déserts c'est leur donner la paix (1).

Le gouvernement de ce peuple ressemblait à celui des turcs : luxe sans bornes, dissolution effrénée, goût factice pour les arts qu'ils ne pratiquèrent que par les Grecs ; oppression, meurtres, rapacité de la part des proconsuls qui ne cherchaient qu'à s'enrichir. Les magistrats cumulaient tous les pouvoirs : ils étaient commandants d'armées, législateurs, juges ; ils imposaient et recueillaient les impôts ; leur administration était un despotisme inoui (2). Presque tous cherchèrent à devenir empereurs, et plus de cent d'entr'eux, pendant trois siècles ont réussi, presque toujours après de longues et sanglantes guerres.

Les empereurs partageaient presque tous avec leurs proconsuls les produits de leurs exactions. Ainsi fit Auguste avec Licinius, proconsul des Gaules (3). Néron disait au sien : vous voyez ce qu'il me faut, et faisons en sorte que les richesses des particuliers deviennent les nôtres (4).

A peine dix empereurs firent briller quelques vertus sur le trône. Les soldats vendaient l'empire souvent au plus corrompu. Cicéron disait au sénat : « Rappelez-vous les marches de vos armées par les terres et les villes des citoyens romains

---

(1) Auferre, trucidere, rapere, falsis nominibus imperium, atque ubi solitudinem faciunt, pacem appellant (*Vita agricolæ*, ch. 31).

(2) Rapere, consumere, sua parvi pendere, aliena cupere, pudorem, pudicitiam, divina atque humana promiscua, nihil pensi, neque moderati habere (Saluste, Théry, *Histoire des Gaules*, p. 189).

(3) Crevier: *Histoire de l'empire romain*, t. I, p. 157.

(4) Suetone, in Nerone, cap. 32.

en Italie, et jugez de ce qu'ont dû en souffrir les peuples étrangers. En vérité on ne sait s'il y a plus de cités ennemies détruites par vos armes que de villes alliées qui l'ont été par le séjour de vos armées (1). »

Gallien disait à son général Véronius au sujet de l'Illyrie, que les Goths venaient de ravager : « déchirez, tuez, mettez en pièces ; je vous ordonne de tuer quiconque a mal parlé de moi. » Quand une insurrection éclatait, on l'étouffait dans le sang, on ne faisait aucun quartier. Ainsi Vespasien fit tuer 50,000 personnes à Crémone ; en Judée il en fit périr 1,337,490 et en réduisit 97,000 en esclavage ; Titus fit aussi livrer aux bêtes 50,000 juifs, et Adrien en fit massacrer 580,000. Le reste de la nation fut vendu comme esclave.

Aussi la dépopulation des provinces soumises à l'empire romain était devenue si grande et si inquiétante, que les empereurs, pour ne pas régner sur des déserts, durent chercher à en arrêter le cours toujours croissant. Mais au lieu d'arriver à ce résultat par une administration plus paternelle, ils prirent un moyen factice, plus conforme à leur politique jalouse, qui ne pouvait assurer qu'un succès bien passager. Ils appelèrent au milieu des Gaules des tribus germaines dont ils craignaient les entreprises trop sérieuses sur les frontières ; et tout en repeuplant quelques parties les plus désertes de la Gaule, ils espérèrent arrêter ces incessantes invasions germaniques, et aussi placer à côté l'une de l'autre des races rivales qui, en s'entre-détruisant devaient laisser plus paisible la domination romaine.

---

(1) Ciceron pro Fonteio, c. 13. Ib. Philip. II, ch. 15.

Ainsi Auguste transféra en deçà du Rhin, près de ce fleuve, des Suèves et des Sicambres qu'il avait soumis. (1).

Probus en fit autant en 277 (2).

Maximien Hercule amena sur les terres désertes des Nerviens et des Trévises, des Lètes et des Francs (3).

Plus tard encore Constance Chlore transféra dans les Gaules des Chamaves, des Frisons et des Celtes qu'il fit venir d'au-delà du Rhin ; il les plaça sur les territoires d'Amiens, de Beauvais, de Troyes et de Langres (4).

Gratien appela aussi des barbares qu'il plaça dans nos provinces (5).

Ces races nouvelles, dit le code Théodosien (6), conservèrent dans nos pays leurs religions, leurs usages et leur fierté. On peut ajouter aussi que le voisinage de races ennemies ne fit qu'aigrir la haine qui les divisait, qu'il s'ensuivit des luttes incessantes, favorables, il est vrai, à la politique romaine, mais qui amena de nouvelles ruines et une dépopulation plus grande. Et c'est ce qui explique cet appel si souvent fait par les empereurs aux peuplades germaniques, qui venaient se caser au milieu de nos déserts et qui, du reste, étaient bien peu populeuses.

Aussi, nous dit M. Guizot, « il n'y avait à cette époque point de campagnes ; c'est-à-dire, les campagnes ne ressemblaient nullement à ce qui existe aujourd'hui ; elles étaient

---

(1) Suetone in Augusto, 21.
(2) Flavius vopiscus, in probo, 5.
(3) Panegiria veteres, p. 180.
(4) Tailliar, Id.
(5) Ausone actio gratiarum pro consulatu.
(6) Liv. III, titr. 4 ; liv. VII, titr. 15 ; liv. XI, titr. 30.

cultivées, il le fallait bien ; elles n'étaient pas peuplées. Les propriétaires des campagnes étaient les habitants des villes ; ils sortaient pour veiller à leurs propriétés rurales, ils y entretenaient souvent un certain nombre d'esclaves ; mais ce que nous appelons aujourd'hui les campagnes, cette population éparse, tantôt dans des habitations isolées, tantôt dans les villages et qui couvrent partout le sol, était un fait presqu'inconnu à l'ancienne Italie. En nous enfermant dans l'occident, nous retrouvons partout dans les Gaules le fait que j'ai indiqué ; ce sont toujours des villes que vous rencontrez ; loin des villes, le territoire est couvert de marais et de forêts (1). »

Puis vinrent et se succédèrent ces incursions des peuples barbares qui assaillirent si fréquemment les frontières de l'empire, y portèrent le ravage et la mort, et qui parvinrent enfin à franchir ces barrières que le bras énervé des romains ne pouvait plus défendre.

Divisés pendant longtemps, et par conséquent repoussés plus facilement, ces peuples du nord se coalisèrent enfin sous le nom de Francs, pour mieux arriver au but qu'ils voulaient atteindre (2). Ils s'établirent d'abord autour de Tournay avec la permission des empereurs Probus et Maximien Hercule. Puis vint Clodion, le premier de leurs chefs qui, par ses exploits, ait mérité l'attention des historiens ; il parvint à s'emparer de Tournay et du Cambraisis, peut-être même de Térouanne en 432, et il jeta ainsi les premiers fondements de ce vaste empire des Francs qui s'étendit bientôt sur toute la Gaule.

---

(1) *Cours d'Histoire moderne*, 1828, 2e leçon, p. 10.

(2) *Œuvres de Frerel*, édit. de 1798, t. V, p. 164, 203 suiv.—Aug. Thierry, *Considérations sur l'Histoire de France*, chap. Ier.

Toutefois cette conquête nouvelle ne fit qu'augmenter la dépopulation du pays. Plusieurs auteurs, il est vrai, ont pensé que les Francs n'avaient été que les auxiliaires des Gaulois indigènes, et qu'ils avaient été appelés par eux pour les aider à chasser les Romains. Cette opinion a été soutenue par plus d'un savant historien, entr'autres par l'abbé Dubos, Charles Loyseau et François Notman; mais elle a été repoussée victorieusement par Boulainvilliers, Montesquieu et par tous les écrivains qui ont paru depuis, notamment de nos jours par MM. Guizot et Augustin Thierry.

Voici comment s'explique à ce sujet ce dernier et si savant historien : « Du Rhin à la Somme, ces invasions sans cesse renouvelées pendant près d'un siècle furent désastreuses sans mesure, et les bandes des Francs incendiant, dévastant, prenant les terres chacune à part, se cantonnèrent une à une, sans offrir aux indigènes ni capitulation, ni merci. » Et puis d'ailleurs, dit aussi M. Guizot (1), « les invasions des Francs étaient des évènements essentiellement locaux et momentanés. Une bande arrivait, en général trop peu nombreuse pour pouvoir repeupler nos vastes déserts; les plus puissantes, celles qui ont fondé des royaumes, la bande de Clovis, par exemple, n'était guère que de 5 à 6,000 hommes; la nation entière des Bourguignons ne dépassait pas 60,000 hommes. »

A. TERNINCK.

(*La suite au prochain numéro*).

---

(1) *Cours d'Histoire moderne*, 1828, 2e leçon, p. 10.

NOTICES

SUR

L'IMPRIMERIE ET LA LIBRAIRIE

ET SUR

LES ARTS ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME (*).

Voici comment était conçu un prospectus officinal de l'imprimeur-libraire Caron-Berquier, d'Amiens, à l'époque révolutionnaire.

« AU PORTEFEUILLE NATIONAL

RUE DES SERGENTS, N° 1788.

Caron-Berquier, imprimeur des autorités constituées du département de la Somme et fabricant de papiers d'Amiens, tient dans le plus grand assortiment les papiers de France et de l'étranger. On trouve chez lui tout ce qui concerne la fourniture des bureaux... encre de la petite vertu et de la Chine, cire pour les sceaux des administrations, portefeuilles en maroquin et mouton, avec séparation pour les assignats.

(*) Voir la *Picardie*, pages 193, 245, 300, 359, 405, 433, 508, 547 et suiv.



On trouve chez lui les jeux de cartes républicains (1).

Il vend également tous les livres élémentaires républicains à l'usage des écoles primaires (2).

En un mot il est supérieurement assorti en ce qui concerne son commerce, et il vend au plus juste prix. »

Après la Terreur, la littérature commença à reparaître, et avec elle le cortége obligé des annonces, de la réclame et de la critique. Plusieurs recueils bibliographiques et critiques furent créés à Paris; l'un des premiers intitulé *Annonces de bibliographie,* cessa au bout de peu de temps et fut remplacé par la *Feuille de correspondance de librairie ou notice des ouvrages publiés dans les différents journaux qui circulent en France et dans l'étranger*. Cette nouvelle feuille était éditée par le

---

(1) A cette époque les cartiers effacèrent tout ce qu'ils purent et ne conservèrent que les lignes de coutours. Cela fit des jeux affreux qui n'avaient plus de nom, plus de langage et devant lesquels ceux qui avaient encore envie de jouer sentaient leur apparaître les lois terribles de la suspicion des patriotes. Mais, très peu de temps après, la gravure devint plus agréable et se fesait seulement remarquer par un peu trop de sévérité : les sages, les vertus, les braves, les républicains, les génies, la liberté, la fraternité, etc., remplacèrent les rois, les reines, les valets et autres sujets monarchiques. M. Boiteau d'Ambly qui nous fournit ces détails dans *Les Cartes à jouer et la Cartomancie*, Paris, Hachette, 1854, a reproduit par la gravure ces jeux de cartes curieux dont M. Bazot à Amiens possède un exemplaire de la fabrique de Dugoure.

En 1631, l'on ne fabriquait encore des cartes qu'à Paris et dans six autres villes du royaume, mais le nombre des fabriques s'est depuis considérablement accru. Il s'en trouve maintenant presque dans chaque ville un peu importante.

Il y a eu à Amiens des fabriques de cartes à différentes époques. Celles de MM. Godard et Dufour dataient du commencement de ce siècle. (Voy. chap. précédent.)

(2) On trouvera dans le présent ouvrage la description de plusieurs de ces livres républicains dont quelques-uns sont illustrés.

libraire Aubry, directeur du cabinet bibliographique, rue de la Monnaie. Elle avait pour correspondant à Amiens Caron l'aîné.

Jusqu'en 1829 on ne comptait en France que deux journaux spécialement consacrés à la bibliographie, mais outre les renseignements que fournissaient ces recueils spéciaux, on trouvait des annonces ou des critiques bibliographiques dans les journaux politiques et notamment dans la *Gazette de France* : un numéro de ce journal, du 25 août 1814, contient une revue critique assez piquante des trop nombreuses brochures que l'on fesait paraître alors et dont le public était fatigué, c'était des *Réflexions*, des *Vues*, des *Coups-d'œils*, des *Aperçus* à n'en plus finir. Parmi les auteurs atteints par la critique se trouvait M. Graincourt, originaire de Picardie. « M. Graincourt n'ayant rien à nous donner de nouveau, a fait réimprimer une défense des Picards (1), adressée en 1789 à M. le comte de la Platière, auteur des *Fastes de l'ordre de Malte*. Je ne conseillerai à personne d'attaquer les Picards, car M. Graincourt n'entend pas raillerie sur ses compatriotes. » Puis le journaliste s'amuse à relever une faute de grammaire qu'il a trouvée dans la publication de M. Graincourt.

Tout ouvrage, estimable par les principes, mérite au moins l'honneur d'une critique sérieuse, disait Mme de Genlis.

Cette dame trouvait que de son temps les journalistes parlaient des ouvrages nouveaux sans en rendre compte, ils

---

(1) *Défense des Picards et du défenseur de la religion*, à Paris chez l'auteur, rue de Bourbon, 7 ; dans ce livre M. Graincourt veut justifier les Picards du reproche de n'avoir que de la chaleur de tête, reproche que M. de la Platière adressait même à Pierre-l'Hermite. M. Graincourt est aussi l'auteur des *Hommes illustres de la Marine française*.

fesaient plutôt à propos de ces ouvrages des dissertations et des réflexions générales qu'une critique sage et consciencieuse.

Ce reproche pourrait encore être fait à plus d'un écrivain de nos jours. C'est en vain que l'on chercherait dans certains articles intitulés *Bibliographie*, des renseignements utiles, une analyse satisfaisante, un jugement impartial.

En général il serait à désirer que l'on put rencontrer plus de sincérité dans les comptes-rendus par les centaines de journaux, revues, recueils et bulletins publiés à Paris et en province; les lecteurs comme les auteurs y trouveraient leur profit.

La profession d'éditeur en province n'est guère plus facile et plus lucrative aujourd'hui qu'au temps passé. Paris est toujours le grand centre commercial de la librairie.

La facilité des communications actuelles pour les nombreux voyageurs chargés du placement, le développement toujours croissant que prennent les maisons de commission, tout tend de plus en plus à enlever à la province cette branche d'industrie.

Quelques maisons sont pourtant parvenues à se créer dans les départements une position exceptionnelle et très importante, mais c'est en donnant des spécialités ou en organisant de vastes ateliers qui comprennent papeteries, imprimeries, reliures, etc., tels que MM. Mame à Tours, Ardant et Barbou à Limoges, Lefort à Lille, Mégard à Rouen, Périsse à Lyon, Levrault à Strasbourg, Cornillac et Lebœuf à Châtillon-sur-Seine, Vatar à Rennes, Baudot à Troyes, Hinzelin à Nancy, Pellerin à Epinal et quelques autres.

Depuis 1789 la librairie du département de la Somme a édité à ses risques et périls quelques ouvrages historiques de

localité, des classiques et des almanachs en assez grand nombre, des journaux, des revues et autres publications dont nous avons parlé dans les chapitres précédents, mais elle ne s'est jamais trop aventurée.

Caron-Berquier a édité une grande quantité de livres républicains, constitutions, manuels, catéchismes, etc., dont quelques-uns se trouvent encore aujourd'hui, on en verra plus loin la description. Et lorsqu'après ces terribles évènements le règne de ces livres fut anéanti avec les excès qui les avaient fait naître, cet imprimeur-libraire tourna ses regards et l'activité de ses presses vers les livres les plus dévots. C'est ainsi qu'il a édité les *Sentences de l'amour divin*, joli petit livre illustré, en 1823, l'*Instruction pour la Confrérie du Scapulaire de la très sainte Vierge*, etc.

M. Caron-Vitet compte parmi les éditeurs comme ayant entrepris un grand nombre de publications, livres classiques et religieux, historiques et littéraires, journaux, etc.

Il voulut aussi créer un *Annuaire du département de la Somme*, lequel fut publié pour la première fois en 1815 et s'est arrêté en 1816. Cet annuaire annoncé comme devant former suite à l'ancien *Annuaire de Picardie*, emprunte un intérêt particulier des circonstances et des événements au milieu desquels il fit son apparition en 1815. Imprimé avec les noms et les qualités des dignitaires de la royauté nouvellement restaurée, cet annuaire était déjà en distribution lorsqu'à la suite du 20 mars Napoléon Ier, en remontant sur le trône, changea les hommes et les choses ; on conçoit « que cet almanach ne pouvait plus être publié sous la domination de l'usurpateur. Ce libraire s'était vu obligé de mettre son édition à l'abri des recherches de la police, à peine en avait-il distribué trente exemplaires. »

C'est ainsi que s'exprime l'éditeur dans l'annuaire de 1816, alors que l'empire ayant de nouveau disparu, il pouvait en sécurité faire cette petite confession politique.

Rien n'indique que les exemplaires mis à l'abri aient été détruits, et ils ne le furent pas en effet; un libraire qui connaît les ressources du métier n'agit pas de la sorte. Il est facile de s'assurer que les annuaires non distribués en 1815 ont servi en 1816, au moyen de légers changements ou additions au commencement et à la fin (1). De la page 35 à la page 344 pas un changement n'existe dans les exemplaires que nous avons comparés. Les lecteurs auraient, du reste, été mal venus à se plaindre de cet expédient, car, par le tableau ajouté des mutations survenues dans le courant de 1815, ils se trouvaient aussi bien renseignés que possible. On n'y voit pas toutefois les noms des fonctionnaires pendant les Cent-Jours.

M. Caron avait senti pourtant qu'il devait une compensation à ses acheteurs: aussi le prix de l'Annuaire qui était de 1 fr. 50 en 1815 fut réduit à 1 fr. 25 en 1816, y compris même un almanach de cabinet qu'il donnait par-dessus le marché. Ce petit supplément était chez lui passé en habitude, car dès 1813 il annonçait par des prospectus et par des *avis intéressants*, insérés en tête de ses publications, que l'on trouvait à l'*Imprimerie économique et à la Librairie d'éducation* qu'il dirigeait rue Saint-Martin, différents avantages réels,

---

(1) Dieu sait combien de livres, et surtout d'almanachs français et étrangers, sont ainsi rajeunis, où dont les titres sont au besoin changés, pour mieux dérouter le public; c'est un moyen d'écoulement connu dès les premiers temps de l'imprimerie et encore employé par bon nombre d'éditeurs, avec plus ou moins de réussite.

soit en y achetant des papiers, registres, plumes, encres, livres, etc. Ces avantages consistaient en objets donnés gratis pour chaque achat, tels que calendriers, tarifs, images de dévotion, des petits feuilletons contenant des prières ferventes, des instructions chrétiennes ou des histoires très édifiantes, etc., etc.

C'était en un mot un acheminement au genre de librairie avec prime, exercé par d'autres sur une plus grande échelle, et qui depuis a fini par dégénérer en abus (1).

M. Caron connaissait déjà la puissance de l'annonce et de la réclame, souvent fort utiles au commerce, et on ne saurait

---

(1) Nous avons eu au siècle actuel des primes de librairie comme appât d'abonnement aux journaux, des primes pour faciliter le placement des billets de loterie et jusqu'à des primes de bijouterie et d'horlogerie comme moyen d'avoir des souscripteurs à divers ouvrages dont on ne voyait jamais la fin, bien heureux encore si la prime, lorsqu'elle était donnée, — ce qui n'arrivait pas toujours, — n'était pas réduite à une pendule ou à une montre sans mouvement.

Cette manière déloyale de faire le commerce ne peut être employée que pour écouler le trop plein de certains magasins, et, en ce qui concerne les productions ainsi répandues, il va sans dire qu'il est bien rare de voir les bons ouvrages prendre cette direction.

Ce n'était pas seulement au moyen de commis-voyageurs parcourant la France et l'étranger que cette industrie s'exerçait, mais aussi par des établissements que l'on voulait rendre sédentaires. Nous avons sous les yeux le prospectus d'une maison autrefois établie à Amiens, passage de la Renaissance, n° 9, fondée par des éditeurs de Paris, et dont le représentant prenait le titre de directeur-correspondant. Il offrait aux amateurs des *primes de premier goût payant l'ouvrage que l'on choisirait.*

A en croire le catalogue, ce choix pouvait porter sur les œuvres capitales des historiens, des littérateurs et des romanciers les plus célèbres de nos jours.

Sous quelque forme qu'elle soit offerte, la prime de librairie paraît aujourd'hui suspecte, elle a fait son temps.

lui refuser une grande habileté pour l'exercice lucratif de sa double profession d'imprimeur et de libraire.

Le commerce important de librairie dirigé aujourd'hui par les successeurs de M. Caron-Vitet, roule en majeure partie sur les publications qu'ils éditent et qu'ils impriment, et qui se composent de livres classiques et religieux, d'almanachs, etc.

M. Alfred Caron, d'Amiens, est un de ceux qui ont le plus entrepris dans le genre sérieux et historique.

Il a donné notamment *les Églises, Châteaux, Beffrois et les Hôtels-de-Ville les plus remarquables de la Picardie et de l'Artois* (1846), publication importante et illustrée, laquelle a eu quelque réussite, mais dont il a été tiré un trop grand nombre de notices séparées. Une partie des feuilles de ce tirage excessif a été utilisée pour les *Notices cantonnales* du département, éditées pour le compte de M. A. Guilmeth.

Plus tard M. Alfred Caron a fait paraître, de concert avec MM. Caron et Lambert, la deuxième édition de l'*Histoire d'Amiens*, par M. H. Dusevel (1848), et en 1854 il a publié seul le *Livre de sainte Theudosie* et la *Bibliothèque Picarde* ou recueil intitulé : chroniques, romans, légendes, chansons, etc., dont le prospectus fut lancé en 1853.

M. Caron appelait tous les talents à concourir à cette œuvre qui devait être considérable, l'éditeur et le comité de direction offraient de décerner une prime chaque année à titre d'encouragement à l'auteur du meilleur ouvrage de la bibliothèque picarde, cette prime devait se composer soit d'une médaille en or de la valeur de 300 fr., soit de livres de bibliothèque estimés 400 fr. à prix de catalogue.

L'appel de l'éditeur ne fut entendu que d'un petit nombre de ses concitoyens, en sorte qu'il ne fut pas possible, faute

de souscripteurs suffisants, de continuer cette intéressante série de travaux au-delà de la septième livraison.

C'est malheureusement le sort le plus ordinaire des publications qui n'offrent qu'un intérêt purement local.

On conçoit en pareil cas que le patriotisme des éditeurs ait des bornes, aussi M. Caron s'est-il arrêté prudemment après avoir courageusement offert au public trop indifférent :

La Bête canteraine,
La Dame d'Heilly,
Jeanne-d'Arc au Crotoy,
Robert de Luzarches,
Et *Gauthier-Tirel, comte de Poix.*

Le titre de *Bibliothèque picarde* avait aussi été donné par M. Caron aux dialogues en patois de MM. Vasseur et autres, insérés dans les almanachs et dont il est fait chaque année un tirage à part.

Nous pourrions encore citer ici les annuaires édités par M. Caron, continués aujourd'hui par M. Alfred Caron fils, lequel a trouvé moyen d'ajouter encore une série d'almanachs nouveaux à tous ceux que publient déjà MM. Caron et Lambert qui, jusqu'ici, n'avaient pas eu de concurrent à Amiens pour cette spécialité.

CHAPITRE NEUVIÈME.

MÉLANGES.

Ecrivains picards distingués, rhétoriciens et autres composant les mystères, anciennes bibliothèques des monastères et des particuliers, anciens plans d'Amiens, célèbres imprimeurs et libraires picards, privilége d'imprimer accordé aux Jésuites d'Amiens.

Plusieurs savants, originaires de Picardie, peuvent être cités au nombre de ceux qui, dans le XVI[e] siècle, se sont distingués par leur prose française ou leurs traductions. Nous en dirons quelques mots quoiqu'il ne s'agisse pas d'œuvres imprimées en ce pays.

Nicolas Herberay, seigneur des Essarts, originaire de Picardie, mort vers 1552, s'est surtout distingué par des traductions considérées comme élégantes pour l'époque, notamment par son *Amadis de Gaule,* dont le premier livre fut publiée en 1540, et traduit par ordre de François I[er]. On cite aussi sa traduction de la *Chronique de Flore de Grèce.*

Avant Herberay, Calvin avait déjà publié en langue française son *Institution de la religion chrétienne,* éditée en 1535 (1).

Dans le même temps écrivait aussi en français Hélisenne de Crène, également originaire de Picardie, au dire de plusieurs écrivains. Elle fut traitée de pédante par divers auteurs et surtout par Pasquier, lequel pense que Rabelais, dans le

(1) En 1558 Calvin publia aussi, en français, un livre rare aujourd'hui, intitulé : *La concordance qu'on appelle harmonie, composée de trois évangélistes ascauoir saint Mathieu, saint Marc et saint Luc, item l'évangile selõ saint Jehà, le tout avec les commentaires,* in-8°, imp. par Conrad Badius. Cette édition n'est pas citée dans le manuel Brunet.

but de critiquer ceux qui, de son temps, empêchaient les progrès de la langue française, en croyant l'enrichir par leur sotte affectation de parler latin en français, voulut exercer sa verve caustique contre l'auteur des *Angoisses douloureuses d'amour*, roman donné par Hélisenne de Crène en 1538 (1).

Dans ce but Rabelais aurait introduit dans le chapitre VI de son deuxième livre, certain écolier limousin dont le baragouin est tout à fait risible. Et, sous le nom de cet écolier, Rabelais entreprit, par ses railleries, de nous délivrer de ces grands *excoriateurs de la langue latiale* en général, et d'Hélisenne en particulier, laquelle croyait s'attirer l'admiration du public en répétant à tout propos les termes de *pigricité, timeur, ultime, délibération, amenicule passion, les rutiles astres, la populeuse et inclite cité*, etc.

Bien d'autres critiques, à plus d'un point de vue, ont été faites des romans de cette époque dont la vogue fut néanmoins immense. Les théologiens, surtout, les considéraient comme un stratagème de Satan pour corrompre la noblesse et les gens de guerre, « où n'ont pas pénétré, dit le P. Possevin, auteur de la *Bibliothèque choisie*, les romans de *Lancelot-du-Lac, Tristan, Amadis, le Décaméron*, etc., ouvrages dans lesquels le diable a infusé une partie de son esprit afin que le poison s'insinuât plus doucement, *ut suavius venena influerent?* » C'est surtout à l'*Amadis* qu'il en veut, à cause de ses artifices magiques pour attaquer et ébranler la foi, pourtant très robuste, de la France, et cette influence lui paraît d'autant plus redoutable que l'*Amadis* était traduit d'une manière très élégante, *elegan-*

---

(1) Elle traduisit aussi en prose les quatre premiers livres de l'*Eneïde* de Virgile qu'elle dédia à François Ier (1541) et composa des *Lettres familières* en 1539.

tissime. Ce qui, sous ce rapport, était fort élogieux, du moins, pour le traducteur.

Herberay des Essarts tirait ses traductions des auteurs espagnols auxquels notre littérature a souvent emprunté. Dans ses commencements c'est également de l'espagnol qu'il traduisit l'*Horloge des princes*.

Notre traducteur picard avait pour devise ces deux mots espagnols : *Acuerdo Olvido*, c'est-à-dire, souvenir, oubli. Plusieurs écrivains ont fait, à ce sujet, une méprise plaisante, ils ont pris ces deux mots pour les noms de l'auteur *d'Amadis*, qu'ils ont baptisé : *Acuerdus Olivo*, comme nous l'apprend François de Neufchâteau.

Les vers français avaient devancé la prose, ainsi qu'on peut s'en assurer par la liste des poètes picards antérieurs au XVIe siècle, donnée par le P. Daire assez exactement, à une époque où ce genre d'écrits était loin d'être recherché comme il l'est de nos jours. Aussi le savant Célestin crut-il devoir exprimer le motif qui l'avait engagé à recueillir les noms d'écrivains dont le meilleur titre était peut-être de n'être plus, comme on disait alors. Mais lui ne pensait pas ainsi, en cela il voyait mieux que son siècle et songeait sans doute à l'utilité que de pareils documents pourraient offrir un jour. « Il n'y a point de peuple, dit-il, parmi les gens à talents. Un littérateur, un artiste habile, un ami du ciel, fussent-ils de la plus vile extraction, vont de pair avec les princes et les rois ; le nom des uns est aussi digne que celui des autres de passer à la postérité : on est toujours grand lorsqu'on a honoré la profession qu'on a embrassée (1). »

Les services que le P. Daire a rendus aux écrivains mo-

(1) *Histoire littéraire*, p. 39.

dernes par la réunion de tant de matériaux divers dont il semble avoir pressenti tout le prix, ne sont pas contestables, aussi faut-il à bon droit s'étonner de l'ingratitude de ceux qui, tout en utilisant ses nombreux écrits, oublient de le citer, ou s'évertuent à relever d'un ton railleur quelques inexactitudes ; quel est donc l'écrivain qui soit exempt de fautes et d'erreurs ? Ce genre d'appropriation du bien d'autrui a été de tout temps blâmé, mais toujours pratiqué (1).

Nous avons déjà parlé de trésors de calligraphie et de la richesse des manuscrits que renfermaient jadis les bibliothèques des monastères, voici encore quelques détails sur ce sujet.

Les maisons religieuses, dès leur origine, ont eu l'heureuse idée de recueillir et de conserver les manuscrits antiques et de rédiger des chroniques devenues aujourd'hui de précieuses sources historiques.

On disait au moyen-âge qu'un manuscrit sans bibliothèque était comme un camp sans fortification : *claustrum sine armario, quasi campum sine armamentario*. C'est sous l'influence de cet état de choses que les Bénédictins de Saint-Maur, les religieux des abbayes de Citeaux, de Clairvaux, de Saint-Germain-des-Prés et beaucoup d'autres accomplirent leurs célèbres travaux scientifiques et littéraires.

L'abbaye de Corbie est appelée par le vieux chroniqueur Dithmar *la mère des communautés voisines, l'ornement de la patrie et la merveille de toute la Germanie*. D'illustres apôtres en sortirent et civilisèrent les nations barbares. Il est fait

(1) Voir les divers auteurs qui ont traité du plagiat, surtout MM. Quérard et Nodier. La loi des empereurs qui permettait de fustiger les plagiaires est grandement tombée en désuétude, dit ce dernier.

mention de la bibliothèque de cette abbaye dans les *Annales antiqui Corbeïsenses* que Leibnitz a imprimées dans le second volume des *Scriptores rerum Brunsvicensium*, on constate que de nombreux bienfaiteurs se plaisaient à l'enrichir. A la fin du XI[e] siècle l'abbé Marcherart stipula que chaque novice donnerait un livre.

Le catalogue de cette bibliothèque telle qu'elle était au XII[e] siècle a été publié par sir Thomas Phillips qui en possède l'original. M. Edwards l'a inséré dans ses *Mémoirs of libraries*, t. I[er], p. 239.

Parmi les trois cent vingt-six ouvrages divers énumérés dans cet inventaire, on ne trouve pas les cinq premiers livres des *Annales de Tacite* qui, selon quelques assertions, y étaient déposées, lorsqu'Angelo Arcimboldi, (plus tard archevêque de Milan), les apporta au pape Léon X.

Ferd. Pouy.

(La suite au prochain numéro.)

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,

Lenoel-Herouart.

Pour les articles non signés,

Lenoel-Herouart.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART

LETTRE A M. V.

SUR UNE

NOUVELLE HISTOIRE DE PICARDIE.

(SUITE *).

Parvenu au XVII[e] siècle, l'auteur de la *Nouvelle histoire de Picardie* sait rendre son ouvrage bien intéressant ; mais il omet cependant encore quelques faits curieux que nous allons rappeler :

En 1602 naquit à Robeval un savant qui devait illustrer ce village dont il prit et porta depuis le nom. Nous voulons parler de Gilles Personne, très hâbile géomètre qui étendit sa méthode à des cas que le fameux Descartes lui-même n'avait pas prévus. Selon M. Graves, Robeval fut l'ami de ce dernier ; il est possible que dans le principe ils aient été parfaitement ensemble, mais par la suite il n'en fut plus ainsi et Robeval s'attira l'inimitié de son célèbre confrère. Le ton de supériorité que Descartes avait pris dans la solution du problème de la tangente des roulettes que les géomètres

---

(*) Voir la *Picardie*, 1862, pages 185, 493 ; 1863, pages 1 et suiv.



de Paris n'avaient pu résoudre, le blessa sensiblement. Il eut d'ailleurs le tort de cacher ses méthodes pour étonner davantage par des solutions inaccessibles au vulgaire, et cette manière d'agir lui attira des désagréments.

« Il y avait alors au Collége royal une chaire fondée par Ramus et qui tous les trois ans revenait au concours. Le professeur proposait les problèmes, et si quelqu'un les résolvait mieux que lui, ce professeur était obligé de lui céder sa place. Cette institution qui ne subsiste plus était excellente dans un temps où la rareté des livres rendait ces chaires également honorables et utiles. Les prix des académies instituées depuis, sont plus avantageux aux progrès des sciences et excitent la même émulation, sans qu'on ait à craindre le reproche toujours odieux d'avoir dépouillé quelqu'un de sa place. Robeval qui avait obtenu la chaire en question la conserva jusqu'à sa mort, et c'était, disait-il, pour en être plus sûr qu'il gardait ses découvertes dans son portefeuille.

» Souvent, ajoute Condorcet, on se plaît à élever un mérite inconnu qu'on peut mettre à la place qu'on veut sans blesser ses propres prétentions à la science, tandis qu'on rabaisse les talents dont l'éclat nous humilie. Cette vérité mal entendue nuisit à la réputation de Robeval : la gloire d'être un disciple de Descartes lui eut mieux valu que le triste honneur d'avoir été son ennemi plutôt que son loyal rival. Pourquoi faut-il, continue Condorcet, que tant d'hommes faits pour contribuer aux progrès des sciences, perdent à combattre un homme supérieur les forces qu'ils ne devraient employer que contre l'ignorance orgueilleuse, et sacrifient si misérablement à une petitesse d'amour-propre l'intérêt de la science et celui de leur véritable gloire.

» Robeval mourut en 1676 ; ses ouvrages ont été recueillis

par l'abbé Gallois, son ami, et imprimés dans les anciens mémoires de l'Académie (1). »

En 1609, on célébra sans aucune pompe à Chantilly le mariage de Mlle de Montmorency avec le prince de Condé. Le bruit ayant couru qu'Henri IV était amoureux de cette jeune et belle femme malgré ses cinquante-sept ans, et qu'il faisait de fréquentes visites à Chantilly, Condé s'en émut ; il envoya sa femme dans sa terre de Muret, pour l'éloigner de la cour, et le 29 août il quitta secrètement cette résidence et se retira avec son épouse à Landrecies.

L'année suivante il se passa un fait assez extraordinaire dans l'abbaye de Saint-Paul près de Beauvais. Une religieuse de cette abbaye, âgée de quarante-deux ans, étant demeurée dans sa chambre à l'heure du dîner, on l'envoya chercher par une des sœurs qui la trouva tout éplorée. Cette sœur lui demanda pourquoi elle ne venait pas dîner ? et la religieuse lui répondit que si elle prévoyait comme elle le malheur affreux qui allait arriver, elle ne songerait guère à manger. Elle ajouta qu'elle était hors d'elle-même, qu'elle venait d'avoir une vision du prochain assassinat du roi Henri IV. La supérieure à qui l'on rapporta ce qu'avait dit la religieuse n'y ajouta d'abord pas grande foi, mais ne voyant pas arriver la religieuse à l'heure des vêpres, elle envoya de nouveau vers elle deux autres sœurs qui trouvèrent encore la religieuse en larmes et qui leur affirma qu'elle voyait tuer le roi d'un coup de couteau, prédiction fâcheuse et qui fut bientôt reconnue vraie (2).

---

(1) Voy. les *Eloges des académiciens de l'Académie royale des sciences, etc.*, par le marquis de Condorcet, in-12, Paris, 1773, p. 25 et suiv.

(2) *Histoire de la mère et du fils, etc.*, Amsterdam, 1731, in-12, t. Ier, p. 72 et 73.

La ville de Soissons devint en 1614 le rendez-vous des princes mécontents qui faisaient la guerre sous le prétexte du *bien public*. Diverses pièces curieuses furent publiées à ce sujet ; on remarque dans l'une d'elles les vers suivants :

... A *Soissons* la cour nouvelle
Pour le *bien public* on appelle
Les Estats, et pour reformer
La France, il faut contre elle armer ·
Leur étendard a pour devise
Le *bien public*, ô Renardise,
Il se changera à la fin
En *privé*, le plus fort et fin,
En aura la meilleure pièce...

O *bien public*, ô bon vieillard
Couvert de la peau d'un renard,
Combien la Champagne, la Brie,
Rhetel, Soissons t'invoque et prie
Bien public qui fus au vieil temps
Le sujet d'armer les Titans
Contre les dieux, fils de Pandore,
Il faut que la main on te dore
Pour te faire quitter le fer..., etc. (1).

Le jeu de l'arquebuse était en grand honneur à Creil en l'année 1615. On voit en effet que le 5 juillet de la même année, presque toutes les compagnies des environs se rendirent dans cette petite ville, et s'y disputèrent un prix qui consistait en deux enseignes de diamants et pierres précieuses, de la valeur de cinq mille livres. Le prince de Condé, qui se trouvait alors au château de Clermont, se rendit exprès à Creil pour assister à ce noble jeu. Il fut reçu à l'entrée de

(1) *L'Anti-Mauregard* ou *le Fantôme du bien public*, M. D. C. XIV, in-16.

la ville par les capitaines, enseignes, trompettes, hautbois et fifres en tête. Des théâtres avaient été dressés le long des rues pour y placer les nombreux spectateurs accourus de tous les lieux voisins. Les arquebusiers de Beaumont remportèrent le prix et furent en conséquence proclamés vainqueurs.

Vers la même époque, (en 1616), on présenta à la reine-mère des *remontrances pour induire le roy » faire raser la citadelle d'Amiens*, que l'on représentait comme étant plus dangereuse qu'utile à la défense du pays, et n'avoir été construite que *pour refrener les courses de la garnison de Doullens*, quand cette place était en la puissance des Espagnols.

« Les habitants de vostre ville d'Amiens, disait-on encore dans ces remontrances, ont veu en pleine paix ce qui ne leur est arrivé durant les fureurs de la guerre ; sçavoir le rasement d'une infinité de maisons, sans nécessité ny récompense, et cela avec une telle violence qu'on a contrainct les propriétaires et *locatifs* (*sic*) d'emporter promptement leurs enfants et meubles sur leurs cols, comme s'il eust esté question de se sauver d'un sac de ville dont aucuns sont morts sur le champ.

» Et ce qui est plus dur, comme si les habitants estoient vos seuls ennemis, l'on n'a eu d'autre but que de se fortifier à l'encontre d'eux ; on a agrandy la place et terrain de devant la citadelle jusques à la rivière des Célestins, et ce faisant enfermé dans l'enclos de cette place la principale porte de la ville, et on a faict sur la mesme rivière un pont-levis que les soldats ont nommé le *Pont-Dolent* en dérision des habitants affligez d'avoir perdu leurs biens sans oser se plaindre. »

La mort de Concini rendit bientôt un peu de calme aux Amiénois en mettant un terme aux vexations qui leur fai-

saient souvent éprouver les bandes d'Italiens que le maréchal d'Ancre avait placées dans leur citadelle.

En 1631 la sortie de Compiègne de la reine-mère donna lieu à beaucoup de commentaires en Picardie et ailleurs. M. Graves dans sa *Statistique du canton de Compiègne* (1) prétend que Louis XIII avait laissé Marie de Médicis dans le château, sous la garde du maréchal d'Estrées et que cette princesse se sauva *de sa prison* dans la nuit du 19 juillet, pour se retirer en Flandre ; mais, comme le fait très bien observer un écrivain du temps, Marie de Médicis n'était nullement prisonnière à Compiègne ; loin de là, elle avait toute puissance dans cette ville, et lorsqu'elle partit elle s'en fit ouvrir la porte à l'heure qu'elle voulut.

Ce fait prouve encore combien il importe pour être exact, lorsqu'on écrit l'histoire, de consulter les auteurs contemporains.

La guerre avec l'Espagne amena, en 1636, une suite d'évènements importants dans nos contrées. Le 4 août, l'armée ennemie s'avança vers *Bray* et passa la rivière de Somme, après un combat acharné contre les français. Le nouvel historien de la Picardie donne tous les détails convenables sur ce passage, sur la prise et la reprise de Corbie, qui firent tant de sensation en France ; mais il ne parle pas, avec assez d'étendue, ce nous semble, des opérations qui amenèrent le siége d'Arras, en 1640. Doullens servait alors de magasin pour alimenter les troupes, campées autour de la capitale de l'Artois, et dans une lettre qu'il écrivit le 10 juin aux maréchaux de Chaulnes et de Chastillon, Richelieu s'exprimait ainsi :

. . . .

(1) Un volume in-8°.

« On croit que d'aujourd'hui en huit jours il pourra arriver à *Doullens* sept cent mil rations de pain ou de biscuit, pour vingt-trois jours, et les faire aller au camp; on présuppose qu'il viendra quatorze cents chevaux de l'armée, qui font trois cent cinquante chariots, qui porteront deux cent quatre-vingt mille rations, à raison de huit cents rations chaque charroy.

... « Monsieur de Saint-Preuil a mandé qu'il y a certains petits châteaux entre Dourlans et Arras, qui importent à la seureté des convois : Monsieur le mareschal de la Meilleray donnera ordre de les faire prendre et garder.

» Monsieur Desnoyers sera le 18 juin à Amiens, pour haster toutes choses, et le roy y arrivera le 20 (1).

Denoyers, dont le cardinal de Richelieu annonçait la prochaine arrivée à Amiens, écrivait de son côté, du château de Blérancourt à l'ambassadeur du roy en Hollande, le 16 du même mois de juin, la curieuse lettre suivante :

« Monsieur, il y a déjà longtemps que je suis dans le dessein d'establir une *imprimerie royale* au Louvre, et parce que je désire y faire toutes choses avec le plus de perfection qu'il sera possible, et que j'apprends qu'aux imprimeries de Hollande on a un secret pour l'encre, qui rend la lettre beaucoup plus belle et plus nette, que l'on ne faict en France; et qu'aussy il se trouve un bon nombre de compagnons imprimeurs en ce pays là, mesme à Amsterdam, Leyden, Blaeu, etc., qui seroyent peut-estre bien aise de venir gagner mieux leur vie par deça, je vous prie de prendre la peine de vous informer si l'on pourrait trouver des ouvriers ès dites imprimeries, et au moins quatre pressiers et quatre compo-

(1) *Lettres du cardinal de Richelieu, etc.*, 2 vol. in-12.

siteurs, et entr'eux si l'on en pourrait avoir un qui sache faire de cette encre d'imprimerie, et traiter au plustot avec eux pour les frais de leur voyage et pour leur entretenement, au prix plus raisonnable qu'il se pourra comme entre particulier; car il n'est pas à propos de mesler en quelque façon que ce soit le nom du roy en cela, ni de descouvrir nostre dessein aux estrangers qui vouldroyent le traverser en ce qu'ils pourroyent. Il vous plaira donc de faire toutes ces diligences comme de vous, et pour quelqu'un de vos amis. vous pourrez bien, s'il vous plaist, dire que c'est le sieur Cramoisy, libraire de Paris, qui ayant entrepris quelque grand ouvrage vous a faict ceste prière; mais il n'est pas à propos que l'on sache, en façon quelconque, que ce soit pour l'*imprimerie royalle*, ny que je m'en mesle. Je vous supplie de me mander le plustot que vous pourrez ce que vous vous en promettez et demeure,

Monsieur,

Vostre bien humble et affectionné serviteur,

DENOYERS.

A Blérancourt, 16 juin 1640 (1).

Comme on le voit, l'imprimerie royale, depuis si justement renommée, eût des commencements bien modestes, et il fallut même que Denoyers eut recours à des ouvriers imprimeurs étrangers pour la faire progresser, et obtenir une encre plus belle que celle dont on se servait auparavant.

La mort de Voiture, qui était né à Amiens et qui survint

(1) Bulletin du bibliophile, juillet, 1859, p. 493.

en 1648, remplit de deuil la capitale de la France tout entière. Voiture eut pendant sa vie une immense renommée ; il était plein de gaité et d'enjouement. Il fut la fleur du bel esprit du temps de Louis XIII. Pendant un moment il tint à Paris le sceptre de la littérature ; il trouva, dès ses premiers débuts, d'illustres protecteurs qui lui firent franchir les pas les plus difficiles pour l'engager dans la voie de la fortune. Richelieu, lui-même, mit en faveur ce célèbre Amiénois auprès de Louis XIII. Il n'y avait pas, dit-on, de plus beau joueur que Voiture, et sa libéralité était celle d'un grand seigneur. L'Académie française l'admit dans son sein lors de sa création et porta son deuil quand il mourut : nul autre, après lui, n'obtint cet insigne honneur.

En 1649, la fameuse Christine vint passer quelques jours au château de Chantilly. Cette ex-reine de Suède qui a fait tant de bruit était petite, voutée ou plutôt bossue, ayant une épaule plus grosse que l'autre ; il était difficile, dit Bussy de Rabutin, de couvrir ces défauts ; aussi, y songeait-elle moins qu'à déguiser son sexe dont elle semblait avoir honte. On lui aurait vu quitter le justaucorps, la perruque, le chapeau garni de plumes, le mouchoir noué autour du col, l'écharpe rouge à l'espagnole (qu'elle portait ordinairement), pour les coeffes et les juppes, si par un changement de modes, coeffes et juppes étaient devenues l'équipage d'un cavalier. Quelque bizarre que fut sa fantaisie, l'on n'en faisait pas un crime à Christine, et il eut été bien à souhaiter que l'on n'ait eu rien autre chose à lui reprocher. Mais la mort de Monaldeschi, son grand écuyer, qu'elle fit tuer le 10 novembre 1657, dans la galerie des cerfs à Fontainebleau, après lui avoir reproché ses prétendues infidélités, souleva contr'elle l'opinion publique en France, et Louis XIV l'eût forcée à quitter immé-

diatement ses états s'il n'avait craint les plaintes, les récriminations de cette ex-reine, fort savante sans doute, mais astucieuse et vindicative (1).

Vers l'époque dont nous parlons, Chantilly était d'ailleurs le rendez-vous de toutes les célébrités et des plus belles femmes du royaume, elles y venaient souvent pour se récréer ensemble et goûter les charmes que présentait ce lieu enchanteur. Une lettre du poète Sarrazin à madame de Montausier nous apprend ce qu'on faisait à Chantilly. Voici cette lettre curieuse et vraiment intéressante :

« Madame,

» Hier au soir, entre chien et loup, je rencontray dans la grande route de Chantilly Madame la Princesse qui s'y promenait et qui n'eut jamais tant de santé, accompagnée de Madame de Longueville qui n'eut jamais tant de beauté, et de Madame de Saint-Loup qui n'eut jamais tant de gaîté, toutes trois en déshabillé et en calèche, suivies des Altesses de Condé et de Conty,

Et d'un autre petit cadet
Monté sur un petit bidet,
Dont la mine mutine et fière
Montre qu'il est fils de son père.
C'est notre duc qui se fait grand,
Et qui visiblement profite
Sous la conduite
De Madame de Champ-Grand,
Dont vous connaissez le mérite.

(1) Voy. Les *Mémoires secrets du comte de Bussi-Rabutin*, in-12, Amsterdam, 1769.

Madame la Princesse m'ayant aperçu m'appela et me dit : Sarrazin, je veux que vous alliez tout à l'heure écrire à Madame de Montausier, que jamais Chantilli n'a été plus beau ; que jamais on n'y a mieux passé le temps ; qu'on ne l'y a jamais davantage souhaitée, et qu'elle se mocque d'être en Saintonge pendant que nous sommes ici.

Mandez lui ce que nous faisons,
Mandez lui ce que nous disons :
J'obéis comme on me commande,
Et voici que je vous le mande.

Quand l'Aurore sortant des portes d'Orient
Fait voir aux Indiens son visage riant ;
Que des petits oiseaux les troupes éveillées
Renouvellent leur chant sous les vertes feuillées ;
Que partout le travail commence avec effort,
A *Chantilli* l'on dort.

Aussi lorsque la nuit étend ses sombres voiles,
Que la lune brillante au milieu des étoiles,
D'une heure pour le moins a passé le minuit
Que le calme a chassé le bruit
Que dans tout l'univers tout le monde sommeille,
A *Chantilli* l'on veille.

Entre ces deux extrémités,
Que nous passons bien notre vie !
Et que la *maison de Silvie*
A d'aimables diversités !
Les sens y sont enchantés,
Les bois, les étangs et les sources,
Et les ruisseaux qui dans leurs courses
D'un pas bruyant et diligent
Font rouler leurs ondes d'argent.
Les jardins, les forêts, les côteaux, les prairies,
Le superbe bâtiment
Paré de tapisseries
Où la matière et l'art combattent noblement,

Et que vous connaissez particulièrement,
Peuvent-ils passer pour un enchantement ?

Ici nous avons la musique
Des luths, des violons et des voix.
Nous goûtons le plaisir des bois,
Et des chiens et du cor et du veneur qui pique
Tantôt à cheval nous volons ;
Et brusquement nous enfilons
La bague au bout de la carrière ;
Nous combattons à la barrière,
Nous faisons de jolis tournois.
Nous allons tous les jours à l'ombrage des bois :
Et nous donnons le bal tous les soirs une fois,
Joignant l'humeur galante à l'humeur guerrière.

Et quant à nos festins ils valent beaucoup mieux
Que les festins des dieux ;
Ni le nectar ni l'ambroisie
Qui sont mets fort légers, selon ma fantaisie,
N'égalent pas nos perdereaux
Ni les gros poissons de nos eaux,
Ni nos fruits très bons et très beaux,
Ni nos melons qu'on croirait d'Italie.

Conterai-je dans cet écrit
Les plaisirs innocents que goûte notre esprit ?
Dirai-je qu'Ablancourt, Calprenède et Corneille
C'est-à-dire vulgairement
Les vers, l'histoire et le roman,
Nous divertissent à merveille ;
Et que nos entretiens n'ont rien que de charmant ?

Or ça, parlez-moi franchement,
En vous imaginant ce divertissement,
Vous avez la puce à l'oreille :
Et vous haïssez bien votre gouvernement (1).
Pour moi je vous conseille

---

(1) La province dont M. de Montausier était alors gouverneur.

De venir ici promptement;
Et pour vous y pouvoir trouver dans un moment
D'emprunter la grande serpente,
Où les bons *Amadis* s'embarquaient à souhait.

Elle court comme la tourmente,
Où le cheval de Pacolet,
Qui vole comme une fusée,
C'est là justement votre fait;
Et la monture est fort aisée,
Car l'hippogriffe est un oiseau fort laid:
Tels palefrois font peur aux demoiselles.
Et puis du grand vent de ses ailes,
Il gâterait votre collet.

Venez donc, divine Julie (1),
Notre princesse vous en prie.
Ne vous faites plus désirer:
Et laissez en paix murmurer
Votre époux qui peste et qui gronde
Contre ceux qui prennent la Fronde,
Et qui ne souffre nullement
Qu'on dise du bien du Parlement.
C'est un fier et merveilleux sire,
S'il voulait pourtant nous écrire,
Il nous obligerait bien fort.
Adieu, mon Apollon s'endort,
Et je n'en pensais pas tant dire
Sur-le-champ et tout d'une tire.

Toutefois je ne suis pas encore si endormi, que je ne sache qu'une lettre qui a commencé par *Madame*, doit aussi finir par je suis,

Votre très humble et très obéissant serviteur, etc. (2). »

---

(1) Julie d'Angennes, épouse du duc de Montausier.

(2) *Les plus belles Lettres françaises sur toutes sortes de sujets, tirés des meilleurs auteurs*, par Richelet, in-12, t. II, p. 88 et suiv.

L'auteur aurait dû parler, sous l'année 1660, de la mort d'un autre Sarrazin, mais qui était picard, celui-là, et natif de Noyon. Jacques Sarrazin, le plus célèbre sculpteur qu'ait produit notre province, est connu par les admirables caryatides du Louvre et d'autres statues non moins belles. C'était un artiste fort obligeant, toujours prêt à rendre service aux sculpteurs qui avaient recours à lui, et qui lui paraissaient doués de quelque talent. Sarrazin mourut en vrai chrétien. Il avait fait écrire près de son lit ce verset des Psaumes de David, en grosses lettres : *Cor mundum crea in me Deus*, et ne cessa de le réciter tout haut jusqu'au moment où il expira (1).

Il fallait aussi s'étendre un peu davantage qu'on ne l'a fait, dans la *Nouvelle histoire de Picardie*, sur la vie de Guy Patin, né à Houdan près de Beauvais. Ce célèbre picard qui fut professeur royal en médecine eut été plus propre selon un ancien auteur au barreau qu'à l'art de guérir, car il était naturellement éloquent et avait la mémoire heureuse, l'esprit vif, pénétrant et railleur. On raconte qu'un jour il plaida lui-même dans la grand'chambre contre un docteur en médecine de Montpellier, appelé Renaudot, qui était un peu camus, et voulait pratiquer à Paris, comme s'il eut été agrégé au corps de médecine de la capitale. Patin, après l'avoir emporté sur son adverse partie, l'aborda au sortir de l'audience, et lui dit avec le plus grand sang-froid : « *Monsieur Renaudot, vous avez perdu, et pourtant vous avez gagné, et ainsi tout le monde vous croit heureux.* » — « *Eh ! comment,* repartit Renaudot ? » — « *C'est,* répondit Patin, *que quand*

---

(1) *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie de peinture et de sculpture*, Paris, 1854, in-8°, t. Ier.

vous êtes entré au palais, vous étiez camus, et vous en sortez à cette heure avec un pied de nez. » Patin raillait toujours de cette force et d'un sérieux qui emportait pièce. Ses lettres sont pleines de bons mots ; on les a trouvées naturelles, enjouées et riches de faits curieux (1).

Nous eussions encore désiré que la *Nouvelle histoire de Picardie* fît connaître l'étrange difficulté survenue en 1685 au sujet d'une perruque : le sieur Foi, chanoine de Beauvais, s'étant présenté à cette époque pour dire la messe dans la Cathédrale, portant une belle perruque qu'il avait pris soin de faire bien peigner et accommoder, en fut empêché par une délibération capitulaire qui lui défendit de célébrer en cet état. Maître Foi ne se tint pas pour battu, il protesta, selon l'usage du temps, et pour le faire légalement, il déposa sa perruque entre les mains de deux notaires jusqu'après qu'il eut dit la messe. Bientôt un procès surgit entre lui et ses confrères, au grand scandale des fidèles. Thiers en prit occasion de s'élever contre cet accoutrement et de soutenir dans son *Traité des Perruques* qu'il choquait la discipline ecclésiastique, et que ceux qui avaient à cœur l'édification des âmes devaient y renoncer.

Il fallait rapporter également ce que Mme de Sévigné écrivait à sa fille sur une espèce d'apparition qui eut lieu à Chantilli, en ce temps-là, et qui semblait présager la mort du grand Condé :

« Il arriva, dit-elle, une chose extraordinaire à Chantilli, trois semaines avant la mort de M. le Prince. Un gentilhomme à lui nommé Vernillon qui revenait à trois heures de la chasse, approchant du château, vit à une fenêtre du *cabinet*

---

(1) *Les plus belles Lettres françaises, etc.*, p. 67 et 68.

des armes un fantôme semblable à un homme enseveli. Il descendit de son cheval et s'avança : il le vit toujours. Son valet qui était avec lui lui dit : « *Monsieur, je vois ce que vous voyez.* » Ils prièrent le concierge de leur donner la clef du cabinet des armes ; ils y furent et trouvèrent toutes les fenêtres fermées et un silence qui n'avait pas été troublé depuis plus de six mois. On conta cela à M. le Prince ; il en fut un peu frappé, puis s'en moqua. Tout le monde sut cette histoire et tremblait pour M. le Prince ;... on dit que ce M. Vernillon est un homme d'esprit et aussi peu capable de vision que notre ami Corbinelli. Comme ce conte est vrai, je vous le mande, afin que vous y fassiez vos réflexions ainsi que nous (1). »

Il eut été bon aussi de donner une idée de la magnificence que l'on déploya en 1697 au camp de Compiègne, commandé par le maréchal de Boufflers, sous les ordres du duc de Bourgogne. Il se fit des dépenses considérables pendant la durée de ce camp. Tout ce qu'il y avait de plus exquis dans le royaume y abondait ; l'on y comptait plus de cent chefs de cuisine occupés à préparer les grands repas. Ce camp acheva de ruiner les officiers qui commençaient déjà à être fort gênés pour les frais qu'il leur avait fallu faire pendant la guerre. Cependant, comme ils voulaient absolument plaire au roi, il n'y avait rien de si magnifique que leurs uniformes ; ils avaient même fait habiller de neuf tous leurs soldats (2).

En terminant son récit des évènements survenus dans

---

(1) Voy. l'*Histoire et traité des sciences occultes*, in-8°, Paris, 1857, t. I, p. 561.

(2) *Annales de la cour et de Paris pour les années* 1697 *et* 1698, Cologne, 1701, in-12, t. IIe, p. 664 et 665.

le XVII[e] siècle, l'auteur de la *Nouvelle Histoire de Picardie* ne nous paraît pas en avoir dit assez sur le premier des poètes tragiques picards, sur Jean Racine qui naquit à La Ferté-Milon, et mourut en 1699, ayant à peine cinquante-neuf ans. Racine avait été élevé à Port-Royal-des-Champs. C'est là qu'il eut occasion de cultiver et de perfectionner les grands talents qu'il avait reçus de la nature, sous les yeux des savants solitaires qui habitaient cette paisible retraite. « Le jeune Racine, en sortant de Port-Royal, parut avec éclat dans le monde à l'âge de vingt-et-un ans; il s'y fit admirer par les chefs-d'œuvres immortels qui nous restent de son esprit. Il ne fut pas moins estimé par les qualités du cœur et son attachement à la religion, dont il se fit toujours gloire de remplir les devoirs avec exactitude, depuis que renonçant aux applaudissements du siècle, il laissa là les muses profanes et n'employa plus son beau talent qu'à chanter des sujets dignes d'un poète chrétien. Il commençait avec son ami Despréaux à travailler à l'*Histoire de Louis-le-Grand*, lorsqu'il fut attaqué de la maladie qui le conduisit au tombeau (1). »

H. DUSEVEL,

des Sociétés Impériale des Antiquaires de France, de Picardie, etc.

(*La fin prochainement*).

(1) *Sevigniana* ou *Recueil de pensées ingénieuses, d'anecdotes littéraires, historiques et morales, tirées des Lettres de Madame de Sévigné, etc.*, Grignon, in-18, 1776, p. 334.

LA CRYPTE

ET LE TOMBEAU DE SAINT QUENTIN.

Les romains paraissent avoir regardé l'inhumation avec un double sentiment de dégoût et de mépris ; ils brûlaient leurs morts et ils mettaient les cendres et les ossements calcinés provenant de l'incinération des corps dans des urnes cinéraires, placées dans des *colombarium ;* les restes des esclaves étaient précipités dans des puits, *puteoli.*

L'usage d'inhumer les morts pratiqué par les Juifs, dès la plus haute antiquité (1), fût apporté et continué par eux à Rome et dans tout l'empire romain après la destruction de Jérusalem et la dispersion du peuple juif. Ceux-ci, on le sait, formaient dans la capitale une population nombreuse qui habitait sur la rive droite du Tibre, où ils avaient leur cimetière.

Enterrer les morts suivant la coutume des Juifs, devint une des premières observances de la religion chrétienne, et, même au milieu des persécutions les plus cruelles, on ne s'en écarta jamais.

L'inhumation se liait en outre intimement aux dogmes de l'Eglise; les apôtres de la nouvelle religion et les fidèles qui la pratiquaient devaient, après leur mort, comme pendant leur vie, attendre, séparés du monde païen, le grand jour de la Résurrection.

---

(1) L'Evangile saint Jean rapporte qu'après que Pilate eût rendu le corps de Jésus à ses disciples « Ils l'enveloppèrent dans des linceuls avec des « aromates, *selon la manière d'ensevelir qui est en usage parmi les Juifs.* » (Evang. saint Jean chap. XIX. v. 40)



Dans les temps malheureux où les chrétiens proscrits se dérobaient aux vengeances de leurs persécuteurs, les vastes catacombes de Rome fûrent tout à la fois les lieux consacrés aux inhumations des premiers martyrs, et les seuls temples où, dans le silence, loin des profanes, les fidèles célébraient, en présence de Dieu seul, les rites de la religion.

Les plus anciennes inhumations faites dans les catacombes de Rome, portant une date, remontent à l'année 102, mais l'usage d'y enterrer les chrétiens continua même après que le baptême de Constantin eût procuré aux fidèles la tolérance de leur culte et la sécurité de leurs personnes; malgré ce long usage, jamais, dans les catacombes, on n'a trouvé la moindre trace d'une sépulture païenne ; au contraire, les palmes, les colombes, les raisins, l'ancre, l'olivier, qui accompagnent souvent les inscriptions des catacombes, sont des symboles anti-païens, des images de victoire, de paix, d'aspiration à la vie immortelle, pensées consolantes et pleines d'espérance, écloses au sein de cet immense palais de la mort.

On a rencontré aussi dans les catacombes plusieurs tombeaux ornés simultanément de la colombe chrétienne et du chandelier à sept branches des Hébreux. Dans ces sépultures au milieu de la poussière des générations chrétiennes, on retrouve presque toujours une fiole de verre remplie d'un liquide rouge. Est-ce là le sang du martyr, témoignage éloquent du supplice enduré pour la foi, ou bien ce vase ne représente-t-il pas plutôt la coupe eucharistique ?

Sans cesser d'être exécutés suivant le goût romain, les sujets représentés sur les murs des catacombes sont constamment symboliques.

— L'Eglise est représentée par une barque ou par une femme en prière.

— L'Ancre indique l'immortalité de l'âme.

— Le Cerf représente le fidèle que dépeint le psalmiste.

— Le Cheval est l'emblême de la force dans la foi.

— Le Lièvre est le signe de la persécution.

— Le Poisson est un anagramme du nom de Jésus.

— La Colombe et le Coq expriment des vertus chrétiennes.

— Le Paon et le Phœnix, la résurrection.

Pendant la première période, les tombeaux n'eurent que des dimensions restreintes. De simples inscriptions gardaient le plus souvent le souvenir du défunt et indiquaient le lieu du repos.

La seconde période, celle du triomphe du christianisme, changea complètement l'aspect des sépultures ; de nombreux sarcophages, décorés avec soin, furent employés à contenir les dépouilles des chrétiens.

Il est impossible, en effet, de contempler les tombes ornées des cimetières chrétiens sans comprendre aussitôt, surtout si on les compare avec les monuments du paganisme, qu'elles décèlent un peuple nouveau et plein d'avenir.

Aux grottes funéraires abandonnées, mais gardant leur condition de cimetières des martyrs, s'attacha plus tard un sentiment de pieuse vénération qui s'accrut d'années en années. On ne s'en approcha plus qu'avec une crainte respectueuse, et les tombeaux qu'elles renfermaient, doués par les reliques des chrétiens martyrisés du pouvoir de faire des miracles, acquirent aux yeux de la multitude une valeur qui l'emporta de bien loin sur tous les trésors de la terre ; c'est alors qu'on vit des pèlerins de toutes les contrées affluer pour visiter les tombeaux des saints martyrs.

Les premières traces chrétiennes qu'on aime à rechercher dans la ville de Saint-Quentin, sont celles de la tombe de l'apôtre qui, le premier, arrosa de son sang le sol du Vermandois.

La seconde belgique à demi civilisée par les armes de Rome, avait reçu, comme les autres provinces de l'empire, graduellement le christianisme pendant le deuxième et le troisième siècles. Ce fût vers l'an 300 de l'ère chrétienne qu'un fils du sénateur Zénon, nommé Quentin, partit de Rome, avec Lucien, son compagnon, pour prêcher la religion chrétienne dans les Gaules. Saint Quentin

resta à Amiens et saint Lucien se rendit à Beauvais ; mais une persécution venait de s'élever contre les chrétiens, et le Préfet des Gaules, Rictiovare, fit saisir Quentin, dont les prédications créaient de nombreux prosélytes, et il l'envoya, chargé de chaînes, à l'Auguste de Vermandois (Saint-Quentin), où peu de temps après il lui fit souffrir mille tortures et termina son martyre par la décollation le 31 octobre 303. (1).

Rictiovare, pour ravir aux chrétiens le corps du saint décapité, le fit garder jusqu'à la nuit et jeter en secret dans le fleuve, chargé de plomb, puis on le recouvrit de vase afin qu'il ne pût recevoir aucun honneur des fidèles.

Les eaux de la Somme conservèrent leur précieux dépôt pendant environ cinquante-cinq ans ; mais le 24 juin 358, une dame romaine, Eusébie, qui était aveugle, retrouva, par révélation, le corps et le chef du martyr, ensevelis sous les eaux de la Somme, à peu de distance de l'endroit où la voie romaine coupe le fleuve et le traverse (2). Sainte Eusébie l'inhuma avec révérence dans un linceul et se mit en marche pour aller l'ensevelir dans la cité de Vermand ; mais dès qu'elle eût monté la colline de la ville municipale qu'on appelle l'Auguste de Vermandois (Saint-Quentin), le corps du saint devint si lourd qu'on ne pouvait plus le porter et qu'il fallut le déposer. Cette pieuse femme comprenant la volonté du ciel, inhuma le corps de saint Quentin sur le haut de la colline et fit élever une chapelle au-dessus du tombeau.

C'était le moment où la propagande évangélique jetait les fondements de la religion chrétienne dans les Gaules et préparait cette grande confédération d'états chrétiens dont les rapports tantôt pacifiques, tantôt hostiles, devaient aboutir, après bien des siècles,

---

(1) J'ai donné dans le IIe volume de mes *Etudes Saint-Quentinoises*, p. 69, la traduction exacte du plus ancien document manuscrit qui rapporte les actes de la passion de saint Quentin.

(2) *Vitæ et passiones martyrum*. MSS. n° 5299, f° 129. de la Bibl. Imp.

à l'équilibre politique à l'abri duquel s'est développée une civilisation sans exemple jusqu'alors dans les annales du genre humain. Le christianisme a été le seul lien fort et durable de tous ces royaumes nouveaux sortis des ruines de l'empire des Césars et sans lui les peuples Teutons se seraient morcelés indéfiniment jusqu'à ne plus former que de simples tribus.

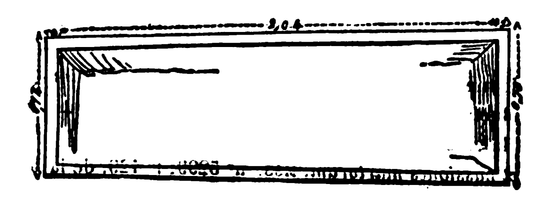
Nous touchons ici à la période la plus obscure et la plus difficile à définir dans les sépultures, c'est-à-dire au passage entre les romains et les Francs, entre l'urne et le cercueil ; entre l'idée chrétienne et le système païen. Le passage ne s'est fait ni subitement ni complètement, dit M. l'abbé Cochet, c'est encore l'empire romain, mais c'est aussi le christianisme. C'est un temps de luttes et d'invasion de toute espèce qui nous montre d'un côté le paganisme qui s'en va et de l'autre le christianisme qui commence.

Voici les principaux caractères des sépultures du IV[e] siècle.

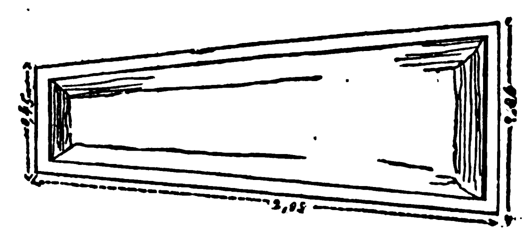
D'abord on ne brûle plus les corps, l'idée gallo-romaine est vaincue, l'usage païen est aboli. L'inhumation est devenue à peu près générale.

Les cercueils de cet âge sont de trois sortes, en briques, en pierre et en plomb, mais le caractère de la brique, la nature de la pierre, l'alliage du plomb, ainsi que la forme des sarcophages diffèrent complètement de ceux des siècles suivants.

Les sarcophages en briques, ou en terre cuite, consistent à réunir ensemble, au moyen de mortier, une suite de tuiles à rebord, de manière à former un cercueil ; parfois, le couvercle à la forme convexe et triangulaire d'un toit, mais souvent aussi il a la forme plate. Dans la plupart des cercueils en pierre, c'est souvent celle du pays. La forme est celle d'un parallélogramme égal en hauteur



et en largeur, à la tête comme aux pieds les parois sont très épaisses et on y remarque parfois des ornements tracés extérieurement sur le sarcophage, qu'on croirait presque destiné à rester sur la terre. C'est aux âges suivants que les tombeaux sont tous plus rétrécis aux pieds qu'à la tête.



Quant aux cercueils en plomb, ils ont la forme d'un carré long égal à chacun des bouts et parfois le couvercle est mis sur l'auge comme un drap dont les bords pendent légèrement.

Au moment de la construction des chapelles élevées sur les tombeaux des saints martyrs, on réserva, dans les nouveaux monuments, des parties souterraines pour y recevoir les sarcophages des saints qui y avaient été inhumés. Ces mystérieux sanctuaires reçurent le nom de crypte, dérivé du grec je cache, ç'est de cette origine que vient la dénomination donnée aux lieux souterrains dans beaucoup d'église. « Lorsque les persécutions des chrétiens, dit M. Duchesne, eurent cessé et qu'ils purent faire bâtir des églises, souvent ils les élevèrent sur l'emplacement même où se trouvaient enterrés des martyrs ; la crypte se trouva donc conservée et fit partie du nouveau monument. Plus tard encore lorsqu'on éleva de grandes basiliques, on chercha à imiter les premières églises, et les architectes eurent soin d'y ménager quelques parties souterraines, par conséquent d'un abord moins facile et qui reçurent aussi le nom de crypte. »

On peut remarquer que les cryptes prirent un accroissement notable à partir du Ve siècle. D'abord ce n'étaient que des cavités étroites destinées à recevoir les restes des martyrs et des confesseurs de la foi, avec un seul autel, et portant le nom de *confessions*

martyrium, *testimonium*, *memoria*, (1). Plus tard ce furent des chapelles qui s'étendaient sous le chœur et parfois sous les nefs, quelques-unes eurent plusieurs autels et présentèrent en petit l'image de l'église supérieure (2).

Les ravages des Huns et des Vandales qui, sous Attila, ruinèrent toutes les églises du Vermandois et emmenèrent les habitants en captivité, firent perdre de vue la crypte où avait été placé le tombeau de saint Quentin, si bien qu'au VIIe siècle, saint Eloy ne put le retrouver qu'à la suite de nombreuses recherches.

Voici comment saint Ouen raconte, dans la vie de saint Eloi, cette invention qui eut lieu le 2 janvier 651.

« . . . . . . Et tandis que ceux qui l'aidaient parcou-
» raient, en les sondant, les divers endroits de l'église, perdant
» tout espoir de rien découvrir, il leur désigne un lieu dans l'ar-
» rière partie du monument, et demande qu'on y fouille, quoi-
» qu'on n'eût pu soupçonner qu'il y eut là une sépulture. Ils
» obéissent et se mettent à l'œuvre. Lorsqu'ils eurent creusé
» jusqu'à plus de dix pieds de profondeur, ils désespérèrent en-
» core une fois de rien trouver. La troisième nuit s'était écoulée
» depuis qu'on avait commencé cette recherche. Eloi alors ayant
» quitté son manteau prit lui-même la pioche, fit éclairer la fosse
» au moyen de cierges et de lampes, et creusa la terre de ses
» saintes mains, en y employant tout ce qu'il avait de forces.
» Se trouvant au fond de cette fosse, il se mit à fouiller sur le
» côté, et découvrit bientôt un tombeau qu'il reconnût pour être
» très ancien et qui renfermait le corps du saint. Pénétré alors
» d'une grande joie, il frappa de l'instrument qu'il tenait à la

(1) L'étimologie de ces mots fait assez comprendre leur destination, qui avait un double but, celui de rappeler les souvenirs des catacombes et de servir de sépulture aux courageux confesseurs de la foi.

(2) De Caumont antiq. monum. IVe p. 71.

» main les parois du sépulcre : il s'y pratiqua une ouverture et il » en sortit une odeur si suave et une lumière si resplendissante, » qu'Eloi lui-même pût à peine supporter la double émotion qu'en » fut la suite.

» . . . . . Cette clarté, brillante comme celle du jour, » disparut après un certain temps. Alors Eloi baisa avec une joie, » qui lui fit verser des larmes, le saint corps qu'il venait de » retrouver, et l'ayant levé de terre, il en sépara quelques reliques » qu'il désirait particulièrement conserver. Il ôta des dents de la » machoire pour qu'elles servissent de remède à ceux qui souf- » fraient, et l'on vit sortir de la racine de l'une d'elles une goutte » de sang. Il mit pareillement à part, comme reliques, des clous » d'une remarquable longueur qu'il retira du crâne et des autres » membres, et que les persécuteurs avaient fixés dans le corps du » martyr au moment de sa passion. Il sépara aussi des cheveux » parfaitement conservés ; ensuite ayant enveloppé le corps avec » un grand soin et une décence extrême dans une étoffe de soie » très précieuse, il le transporta avec respect derrière l'autel et » lui fit enfin une châsse d'un admirable travail, enrichie d'or et » de pierres précieuses. »

Saint Ouen ne parle pas autrement du tombeau de saint Quentin qui, sans doute, resta vide, lorsque les reliques du saint furent placées dans la châsse de saint Eloi.

Ch. Gomart.

(*La suite au prochain numéro*).

(1) L'historien Emmeré qui écrivait en 1643 dit : « on montre encore aujourd'hui l'endroit ou le corps de saint Quentin a été inhumé par sainte Eusébie et où il est resté enterré trois cents ans, c'est à dire jusqu'en l'année 651 époque ou saint Eloi le découvrit ; il ne fait pas connaître cet endroit, mais Delafons dans l'*Histoire de l'église de Saint-Quentin* que nous avons publiée, nous indique que c'était près de l'autel de cuivre, placé à gauche de l'entrée du chœur.

NOTICES

SUR

L'IMPRIMERIE ET LA LIBRAIRIE

ET SUR

LES ARTS ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME (*).

Ces assertions, dit M. G. Brunet, puisent du reste une certaine autorité dans les brefs qui engagèrent diverses communautés religieuses à rechercher si, comme celles de Corbie, elles ne posséderaient, pas des manuscrits de Tacite. Le *Tacite* de Corbie se trouve actuellement dans la *Laurenziana* à Florence, et il est certain qu'il provient de la collection particulière du pape Léon X.

La bibliothèque de Corbie eut fort à souffrir à l'époque de la réforme ; beaucoup de manuscrits et de livres imprimés sont passés à l'étranger, mais le dépôt communal d'Amiens en possède encore un bon nombre. Plusieurs manuscrits sont fort remarquables tant par leur contenu qu'au point de vue de la calligraphie et de l'ornementation.

Hugues, abbé de Corbie fit, au XII[e] siècle, un règlement concernant la bibliothèque de cette abbaye, qui fut confirmé

(*) Voir la *Picardie*, pages 193, 245, 300, 359, 405, 483, 508, 547, 1868, p. 35 et suiv.



par le pape Alexandre III. Ce règlement avait pour but d'assurer et de faire connaître à la postérité les richesses de ce précieux dépôt, richesses considérablement augmentées postérieurement et que le savant dom Grenier, mort en 1789, a pu mettre à profit dans les nombreux travaux qu'il nous a laissés.

Le premier fond de la bibliothèque du monastère de Saint-Riquier se composait, au VIII[e] siècle, de deux cents volumes environ, acquis par le célèbre abbé Angilbert.

Ce n'était pas seulement par des acquisitions que s'enrichissaient à cette époque les bibliothèques des monastères, mais c'était surtout par les compositions et les copies qu'exécutaient les religieux, et par des dons nombreux, œuvres précieuses des calligraphes et des enlumineurs d'alors.

Un long chapitre, un livre pourrait être consacré à l'histoire de la calligraphie dans le département de la Somme, avant que l'imprimerie y vint fonctionner et même postérieurement, alors que cette industrie n'avait pas encore atteint un développement suffisant. D'après les monuments qui nous restent et qui sont encore nombreux malgré de bien grandes destructions, on pourrait juger de l'état de la science calligraphique locale : les archives départementales, les bibliothèques communales et les collections particulières contiennent des spécimens précieux de chartes et de manuscrits divers d'une exécution remarquable. Les couvents de Corbie, de Saint-Riquier, de Selincourt et autres renfermaient des mains habiles dans l'art d'écrire et des génies capables de composer. Les écrivains laïques organisés en communauté et dont les premiers statuts remontent à l'année 1400, ont aussi une bonne part de renommée.

Le nom de tous ces calligraphes et enlumineurs, véritables artistes, ne sont pas tous connus ainsi qu'on peut s'en con-

vaincre en parcourant l'*Essai sur les arts du dessin en Picardie* par M. Rigollot et le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque d'Amiens* par M. Garnier, où nous trouvons seulement les noms de Jean Gallet (1394), Amiot, Aubry d'Auxerre et Jean du Candas. Le P. Daire donne de son côté le nom du moine Nevelon de l'abbaye de Corbie (1) et celui de Lantramne, chef d'une compagnie de scribes que Loup, abbé de Ferrières, avait établie à l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer, afin de copier les livres.

Les noms des personnages qui ont fait exécuter les manuscrits se trouvent quelquefois ; celui d'Etienne de Conty, Stephanus de Contyaco, docteur et official de l'abbaye de Corbie, revient assez souvent.

La disette de documents concernant la confection des manuscrits, les compositeurs et les copistes n'est pas particulière à la Picardie, voici sur ce sujet les remarques plus générales d'un savant :

« Nous n'avons que très peu de renseignements sur la copie des livres et l'on s'en étonne si l'on considère la classe nombreuse qui trouvait son salaire journalier dans cette industrie et celle plus nombreuse encore des acheteurs de leurs productions et des personnes qui en profitaient. J'ai fait quelques recherches sur les habitudes de ces ouvriers littéraires tant dans l'antiquité que dans le moyen-âge ; je les ai réunies à des travaux sur les écritures des deux siècles qui précédaient immédiatement la découverte de l'imprimerie. Mais on peut remarquer, en résumé, que le besoin des manuscrits, excité par le progrès des lumières et le nombre des

(1) C'est au moine Nevelon que l'on doit les plus beaux manuscrits exécutés à Corbie, il y mettait toujours son nom.

savants, allait dans une progression plus forte que les moyens de les produire... au point qu'on payait en Allemagne mille florins pour une bible, qu'on dotait des filles avec quelques manuscrits et qu'on achetait des biens considérables en empruntant sur leurs gages (1). »

L'absence de renseignements est observée aussi en Normandie, comme nous l'apprend l'abbé Cochet dans la *Revue de la Normandie*, 5e livraison de 1862.

« Les amateurs des merveilles de la calligraphie monastique qui font aujourd'hui la fortune et la joie des bibliophiles ont cherché avec une avidité curieuse à découvrir le nom du calligraphe et du miniaturiste, et tous ont regretté que sa main trop discrète n'ait jamais trahi sa modestie. »

C'est en compulsant les archives, les marchés, les comptes, les documents de toute sorte que l'on arriverait peut-être à découvrir un assez grand nombre de noms d'artistes et d'écrivains, surtout parmi les laïques qui, d'ordinaire, recevaient une rétribution, tandis que les religieux ne touchaient jamais rien lorsqu'ils travaillaient pour les monastères. On ne trouverait guère d'exceptions à citer que pour des compositions exécutées en dehors des communautés, c'est ainsi que, suivant une ordonnance de l'échevinage d'Amiens du 9 juin 1466, il fut alloué 40 sols à frère Michel le Flament, religieux de l'ordre des pères prêcheurs, pour la peine et diligence qu'il avait prise d'avoir fait plusieurs beaux mystères sur un hourt à la première venue du duc de Charolais à Amiens. C'est encore au même auteur que l'on doit le mystère des dix mille vierges, représenté à Amiens à la Pentecôte de 1483.

---

(1) Léon de Laborde, *Débuts de l'Imprimerie à Strasbourg*, Paris, 1840, grand in-8°, note de la page 56.

Les échevins qualifiaient de *rhétoriciens* ceux auxquels ils confiaient la composition des *mystères* et *histoires* que l'on représentait en divers occasions. On avait recours du reste, en telle occurence, à tous les gens de savoir : Louis Choquet était le plus célèbre, c'est par lui que fut composé en partie le fameux *Mystère de l'Ancien Testament*; les curés même prenaient part à la composition et au jeu. Maître Christophe, écrivain, fut gratifié de quatre *kanes* de vin pour avoir composé un *jeu à jouer* devant MM. les maire et échevins. On mettait aussi les notaires à la besogne : Nicolas Leroux, notaire « en la cour espirituelle » d'Amiens, toucha 4 livres en 1498, pour avoir « escript par kayers la passion de Notre Seigneur Jésus-Christ. »

La brochure intitulée *Récréation de nos pères aux XVe et XVIe siècles*, par M. Dubois, Amiens 1860, qui nous fournit ces curieux détails, nous apprend en même temps qu'au XVe siècle des bateleurs, montreurs de *bestes estranges*, hercules, bouffons, joueurs de passe-passe, et des organistes ou musiciens ambulants, se montraient dans Amiens pour varier les plaisirs du peuple et de MM. les échevins; le tout, en attendant l'apparition d'un théâtre en chambre, autorisé par l'échevinage le 2 janvier 1555.

Cette autorisation est accordée à Antoine-Sœne, enfant de Ronin, en Dauphiné, et à ses compagnons « joueurs d'histoires, de tragédies morales et farces, » pour six jours seulement, à la condition que les pièces seraient honnêtes, non sentant l'hérésie, et qu'elles seraient examinées avant la représentation. Défense était faite aux comédiens de sonner le tambourin, mais on leur permettait d'attacher des affiches aux carrefours et à l'huis de la porte où ils devaient jouer.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'intérêt de ces

documents pour l'histoire de l'origine du théâtre en France. On voit dès lors apparaître la censure motivée par la crainte de la licence, et surtout de l'hérésie; plus tard les rigueurs augmentent par des motifs politiques. La publicité des représentations est restreinte à des affiches, c'est une règlementation complète à laquelle on voit concourir dans la suite les lieutenants civils et criminels, sans l'avis desquels les comédiens ne pouvaient jouer. Les joueurs et compagnons de la ville, les marguillers de la paroisse Saint-Jacques, en possession depuis un temps immémorial, de représenter chaque année l'histoire de Saint-Jacques, leur patron, étaient soumis, comme les joueurs étrangers, à ces autorisations et à ces règlements; de plus ils devaient, suivant une délibération du 2 juillet 1579, faire visiter leurs mystères par les docteurs en théologie, par M. Jean Rohaut, avocat de la ville, par M. Noé, M. Adam ou autre docteur, heureux encore si toute autorisation ne leur était pas refusée comme il est arrivé à Jehan Poignant, dit *l'abbé de la Lune*, et à ses compagnons, en 1561. Mais il y a lieu de croire toutefois que ces rigueurs exceptionnelles étaient motivées par la situation difficile où se trouvait alors la ville d'Amiens, craignant les séditions et les troubles religieux.

Quel était le rôle de Jean Ostren, désigné comme maître des farces de la ville en 1468? c'est ce que nous ignorons.

Revenons aux livres et aux peintres enlumineurs. M. Dubois, dans ses *Recherches sur Blasset*, cite les noms de plusieurs peintres enlumineurs du XVe siècle, parmi lesquels nous remarquons Jehan Beugier et Riquier Haulroye, ou Haulvoie. Ce dernier exécuta pour 24 sols, en 1479, des *vingnettes* pour un livre d'histoire de la charge de *mesdits seigneurs* (du corps-de-ville). Le premier peignit en 1485, moyennant 16 sols,

aucun personnage au commencement d'un livre naguère renouvelé où sont enregistré les habitants et nouveaux bourgeois de ladite ville.

Les manuscrits illustrés que ces documents nous signalent ont malheureusement disparu.

Les mêmes peintres sont aussi les auteurs de plans partiels de la ville d'Amiens et des environs exécutés en 1469 et 1485.

Ces plans sur parchemin ont également disparu des archives de la ville.

Un plan partiel dressé en 1542 existe encore aux archives du département.

En 1556, Zacharie Le Cellier, architecte de la ville, avait dressé une carte du « pays de Picardie » remise par lui à l'ingénieur Vincent, alors chargé de lever le plan des fortifications de la ville. On ignore où se trouvent cette carte et ce plan. (*Rues d'Amiens* par M. Vast.)

On sait qu'il fut dressé d'autres plans de la ville d'Amiens en 1580 et à diverses autres époques, qu'il en fut dressé aussi des villes d'Abbeville, de Péronne (1), Doullens et autres, dès le XVIe siècle, et que l'on trouve dans les recueils généraux ; mais nous n'entendons parler ici que des plans exécutés par des dessinateurs ou des géographes du pays (2).

Un libraire d'Amiens, Joseph Odou, vendait en 1700 un plan d'Amiens illustré, encore recherché aujourd'hui.

Parmi les peintres enlumineurs du XVIe siècle il ne s'en trouvait pas d'un grand mérite, selon le dire des anciens

---

(1) Voyez le fac-simile de la bannière de Péronne, d'après un dessin publié par M. Dusevel.

(2) Voyez les *Enceintes successives d'Amiens*, par M. Goze. Amiens, Caron, 1854.

chroniqueurs. Jacques Platel qui, en 1518, « travaille à tirer de blanc et noir les tableaux de la confrérie du Puy-Notre-Dame d'Amiens, et qui fit l'histoire mise en tête du grand livre sur beau vélin, » (recueil de miniatures et de ballades conservé à la bibliothèque impériale sous le n° 6811), ne fut cependant pas jugé assez capable pour orner convenablement les miniatures de ce dernier manuscrit. Il est vrai qu'il s'agissait là d'un travail hors ligne, digne d'être offert à la duchesse d'Angoulême, mère du roi François Ier, laquelle fut représentée dans ce livre avec ses filles d'honneur. On conçoit qu'en pareil cas on dut s'adresser à un plus grand artiste qu'à Platel, ou autre enlumineur Amiénois, encore bien que ceux-ci n'exigeassent habituellement que de fort médiocres salaires.

M. H. Dusevel, l'un des premiers, nous a fait connaître, outre Tristan Duhamel et Jehan Obry, 1° Jean Duquet, écrivain, qui en 1479, enlumina d'azur et de vermillon un livre que l'on avait fait faire pour la ville et qui contenait les *Traités et accords* intervenus entre plusieurs rois, princes, ducs et comtes. Ce livre, ajoute M. Dusevel, est peut-être un registre coté *D*, que l'on conserve encore aux archives de la mairie ; 2° Jean Laurent, aussi écrivain, lequel a enrichi d'or et d'azur, en 1483, la première page du livre aux brefs et ordonnances des corps de métiers de la ville d'Amiens, registre qui existe aussi aux archives de la mairie (1).

Ferd. Pouy.

(La suite au prochain numéro.)

---

(1) Voyez *Recherches historiques sur les ouvrages exécutés dans la ville d'Amiens, etc.*, par M. Dusevel, Amiens, Lenoel-Herouart, 1858, in-8°.

ÉTUDE SUR L'ATTRÉBATIE

AVANT LE SIXIÈME SIÈCLE.

(SUITE *).

Pour concevoir que des bandes aussi peu nombreuses aient pu conquérir un si grand pays, on doit nécessairement reconnaître qu'il était peu habité et que les envahisseurs ne trouvèrent guères de résistance un peu sérieuse, que de la part des légions Romaines. Lorsqu'elles étaient conduites par des généraux intrépides, ces troupes retrouvaient encore leur antique vaillance ; mais les résistances énergiques n'étaient que momentanées ; elles disparaissaient avec ces chefs eux-mêmes.

Les écrivains des IVe, V^e^ et des trois siècles suivants nous dépeignent encore la Gaule Belgique comme une contrée déserte et inculte, couverte de bois et de marais ; aussi partageons-nous l'avis de M. Schayes (1) lorsqu'il dit « que les parties de la France limitrophes des provinces méridionales de la Belgique n'offraient que de vastes déserts pendant les sept premiers siècles de notre ère. Au VIIIe, la forêt de

(*) Voir la *Picardie* 1863, p. 25 et suiv.

(1) Page 483.

Thierache s'étendait depuis les sources de la Sambre jusqu'aux limites de la province actuelle de Namur, et couvrait presqu'entièrement l'ancienne province du Hainaut français. Une autre forêt appelée dans les anciens titres Aridagamantia (Arrouaise), s'étendait également depuis les sources de la Sambre jusqu'aux extrêmes frontières du Vermandois et du Cambresis ; elle avait envahi cette dernière province et le diocèse d'Arras presqu'entier. L'emplacement et le territoire des villes de Maubeuge, Crépin, Condé et Saint-Amand, étaient compris dans cette forêt.

» Le défrichement de ces vastes contrées, ainsi que l'origine des villes qui s'y trouvent aujourd'hui, sont l'ouvrage des abbayes, qui, là comme dans les autres parties de la Gaule, ont amené la fertilité du sol, et ont attiré cette population qui la couvre aujourd'hui, car cette description que nous venons de faire de l'Attrébatie est également vrai pour la plupart des provinces de la Gaule, et cet état déplorable ne commencera à se modifier qu'à l'époque des VII[e] et VIII[e] siècle de notre ère (1).

Tel était, si nous en croyons les auteurs qui ont étudié avec le plus de soin les origines de notre histoire, l'état de nos pays vers l'époque de Clovis. Nos provinces aujourd'hui si fertiles et si peuplées n'étaient qu'un vaste désert, couvert de forêts vierges et de marais fangeux, au milieu desquels apparaissaient de loin en loin quelques villes, et bien rarement aussi de pauvres métairies habitées par des esclaves, chargés de défricher et de cultiver quelques portions de terre. Ces établissements agricoles devaient même disparaître quand on avait épuisé la fertilité du sol. Ce n'étaient en quelque

(1) Page 485.

sorte que des campements, des cabanes en pisé, couvertes de roseaux ou de chaume, et qui changeaient de place suivant les besoins de la culture.

Au reste, avant de tirer les conséquences de ces faits avancés par les historiens de la Gaule, étudions nous-mêmes le sol de nos pays et voyons si nous y retrouverons les mêmes enseignements.

J'ai dirigé déjà bien des explorations souterraines, j'ai en outre visité ou étudié bien des découvertes archéologiques faites çà et là ; j'ai consulté les auteurs qui se sont occupés le plus de ces sortes d'études, et notamment M. l'abbé Cochet à qui la science des sépultures antiques doit de si précieuses et de si savantes études. Eh bien, tout prouve la vérité des faits que je viens d'expliquer ; tout indique que le pays, peu habité après l'invasion romaine, se couvrit un siècle ou deux plus tard, grâce à la paix qui régnait alors, d'habitations rurales peu importantes, mais assez nombreuses dans certains endroits près des villes. D'ailleurs ces restes d'habitations n'indiquent que des constructions fort légères, peu solides, qui surtout ont eu bien peu de durée. Nous y voyons aussi qu'au IVe siècle de notre ère, alors que les invasions germaniques avaient recommencé, ces traces d'habitations devinrent beaucoup plus rares, et que nous en trouvons un bien petit nombre de l'époque de Constantin et des années qui s'écoulèrent ensuite jusqu'au VIe et VIIe siècles.

Cependant le pays que j'ai surtout exploré est celui qui devait être le plus habité, puisqu'il se trouve au centre de trois grandes villes antiques assez rapprochées, Arras, Cambrai et Térouanne. C'était une situation exceptionnelle à cette époque où les villes étaient tellement rares, que M. Schayes

prétend (1) que la Gaule toute entière n'en contenait que cent vingt, tandis qu'elle en a aujourd'hui plus de deux mille, et que la Belgique actuelle n'en avait que deux, c'est-à-dire une sur mille lieues carrées.

Je vais maintenant essayer de résumer ici en peu de mots les résultats de mes explorations.

J'ai étudié les territoires d'un grand nombre de communes; souvent j'y ai trouvé des traces de constructions antiques, mais légèrement construites comme je l'ai dit plus haut. Une seule était plus solide; c'était une cave non voutée, couverte en tuiles, bâtie en pierres calcaires de petit appareil, et dans laquelle on descendait par neuf marches. J'y ai retrouvé toutes les tuiles que la chute du bâtiment avait précipitées dans l'excavation. Ce n'était qu'une partie d'un plus grand bâtiment dont j'ai suivi la fondation sur une longueur de quarante-cinq mètres, mais qui n'avait plus pour fondations qu'un tas de marne écrasé de sept à huit centimètres d'épaisseur, sur laquelle était posé le bâtiment en bois ou en pisé. Partout ailleurs dans les autres communes, cette même fondation si peu importante se retrouve sans aucun indice de constructions en pierre ni de toitures en tuiles. Les caves ordinaires de cette époque ne sont que des galeries souterraines creusées dans la marne ou dans l'argile. Elles n'avaient de maçonnerie, et bien rarement encore, que des tuiles, soit disposées sur les marches quand on n'y descend pas par une pente douce, soit placées en tube carré pour aller chercher un peu d'air près de la surface du sol. Toutes ces caves étaient donc très simples et peu solides.

Au reste, les tombes placées à côté de ces demeures

---

(1) Id. p. 176.

prouvent mieux encore combien elles ont eu peu de durée. Car à cette époque il paraît que chaque maison, ou du moins chaque groupe d'habitations avaient son cimetière particulier situé tout auprès. Evidemment si ces établissements avaient eu quelque durée, on retrouverait dans ces cimetières des tombes de différentes époques. Eh bien! malgré de nombreuses et persévérantes recherches, je n'ai pu trouver dans chaque localité, dans les campagnes, du moins, qu'une seule époque de tombes, la plupart appartenant au IIIe siècle. Cependant il me semble assez facile de distinguer les caractères des sépultures de chacune des époques de notre histoire antique, et des recherches suivies devraient les faire trouver autour des habitations si elles existaient réellement.

En effet (1), les tombes gauloises, celtiques ou germaines (2) sont bien reconnaissables aux tumulus qui les recouvrent; d'ailleurs elles étaient ordinairement placées, surtout avant la conquête romaine, ou sur le sol, ou même au-dessus. Les corps étaient ainsi moins exposés à l'humidité, puisque la motte qui les couvrait en laissant couler les eaux pluviales sur ces bords, n'en absorbait guère. Souvent ces tumulus ne contenaient qu'une tombe, enfermée dans une espèce de caveau formé de grès très gros, bruts et superposés sans ciment. Ces sépultures sont restées intactes

---

(1) Les caractères que je vais indiquer ici ne sont pas évidemment des règles certaines, ce sont ceux que j'ai observés dans l'Attrébatie et ils peuvent et doivent varier suivant les localités, et suivant aussi que l'élément romain s'est plus ou moins implanté parmi les populations.

(2) Nous essaierons de prouver plus loin les caractères qui distinguent les sépultures de ces deux peuples, les premiers par inhumations, les secondes par ustion.

aussi longtemps que les forêts les ont abritées; mais depuis que le défrichement les a mises à découvert, les unes ont été fouillées à cause des grès qu'elles contenaient, les autres ont été rasées pour la facilité de la culture. Quelques-unes des plus grandes renfermaient cependant un assez grand nombre de cadavres, séparés et recouverts par des pierres brutes, et avaient sans doute été élevées à la suite d'une bataille qui avait vu périr bon nombre de guerriers.

Près de ces tumulus n'existent aucunes traces de constructions par cela même que les Gaulois n'avaient pas de demeures fixes, et n'élevaient pour leur usage que des cabanes légères et presque transportables.

Après l'invasion de César, on trouve autour des villes, des tombes romaines des deux premiers siècles de la conquête ; mais nous n'en trouvons guère dans nos campagnes. J'ai bien exhumé à Méricourt, au champ de la longue borne, à Rouvroy, près de La Motte-Villers, à Bailleul et à Hénin-Liétard (1), trois ou quatre tombes de cette époque, mais elles avaient encore les caractères celtiques. Elles étaient presque toutes enfermées dans des grès assez gros et bruts, posés sans ciment et formant auge ou caveau. Le cadavre y était déposé tout entier contrairement à l'usage des Romains. Mais comme depuis la conquête les monnaies et les arts celtiques avaient fait place à ceux des vainqueurs. Comme aussi l'on voulait cacher les sépultures à la mode antique que défendaient les conquérants, on les avait placées sous terre, et on y avait mis les monnaies de Trajan, de

---

(1) Les découvertes archéologiques de l'arrondissement de Béthune seront décrites par mon savant ami, M. Dancoisne, dans le *Bulletin monumental du Pas-de-Calais*.

Faustine, de Néron et d'Adrien avec les vases de fabrique classique.

Les sépultures du III[e] siècle sont beaucoup plus communes par cela même, comme je viens de le dire, que les traces d'habitations de cette époque sont aussi plus nombreuses. Il en existe sur un grand nombre de territoires de l'Artois ; ces tombes sont bien celles des Romains ou des esclaves employés par eux. Là en effet plus d'inhumations, mais l'incinération ; tous les corps sont brûlés, et les débris en sont enfermés dans des urnes cinéraires. Parfois à côté d'elles sont placés quelques vases contenant la nourriture ou la boisson offertes au défunt, des volailles, des cochons de lait, des oies ou des portions de porc ; plus rarement encore on y voit quelques fibules ou agrafes en cuivre et très simples. Les monnaies sont en bronze et très rarement en billon ou en métal saucé, et elles portent l'effigie des empereurs du III[e] siècle, Gallien, Postume, Salonin, etc.

Jamais je n'ai trouvé au même endroit des tombes d'époques différentes : toutes sont très pauvres, ne contenant ni métaux précieux, ni bijoux de prix, et appartiennent à une période de temps très courte. Ce sont bien celles de serfs envoyés dans ces localités pour y séjourner pendant une ou plusieurs années, et qui peu après ont abandonné ces lieux aux envahissements de la forêt, soit pour aller ailleurs établir de nouvelles cultures tout aussi passagères, soit pour rentrer dans les villes à l'approche des ennemis qui renversaient leurs fragiles constructions. Si parfois quelqu'une de ces sépultures paraît un peu plus riche, c'est que sans doute elle contient la dépouille d'un chef d'atelier, d'un de ces surveillants chargés par le maître de la direction des travaux.

Puis viennent les tombes du IVe siècle, mais celles-ci sont bien plus rares encore ; je n'en connais que deux exemples dans notre pays, l'un à Bétricourt, dépendance de Rouvroy, l'autre à Avesnes-le-Comte. Aussi M. l'abbé Cochet, dont le témoignage est une autorité, m'écrivait-il à l'annonce de ma découverte que le cimetière de Bétricourt offre, par son caractère de transition, un intérêt d'autant plus grand, et paraît acquérir d'autant plus d'importance qu'il appartient à l'époque la moins connue et la moins bien déterminée.

Ces sépultures du IVe siècle diffèrent essentiellement de celles du IIIe ; ce sont encore des tombes payennes : mais déjà l'on y retrouve soit l'influence du christianisme, soit le retour aux idées gauloises qui peut-être reprenaient le dessus sur les coutumes des Romains dont le prestige et le pouvoir s'affaiblissaient de jour en jour.

Alors en effet reparaît l'inhumation, sans mélange d'incinération, dans nos campagnes du moins Le cadavre est déposé en terre sans avoir passé par le feu, avec ses vêtements, ses bijoux, des vases contenant aussi la boisson et la nourriture et les quelques monnaies que l'inexorable Caron exigeait de chaque défunt. Mais à Bétricourt comme à Avesnes, tous les bijoux, bagues, colliers, agrafes, monnaies sont en cuivre, ou en bronze, et indiquent encore la pauvreté des personnes dont nous retrouvons les restes. Toutes les monnaies aussi appartiennent à une même époque, l'empereur Constantin et ses fils.

Enfin ce qui prouve aussi l'abandon, pendant un long temps des constructions antiques trouvées dans nos campagnes, c'est que dans la cave antique de Rouvroy se trouvaient les témoignages d'un long séjour à l'état de ruines au milieu de la forêt de Gohelle qui avait de suite envahi ces

débris. A chaque instant j'y ai vu des traces de bois et de racines consommées par le temps et qui avaient pénétré à travers les interstices des pierres et aussi des coquilles de l'hélix pomatialis qui n'habite guère que les forêts.

Quant aux tombes franques, elles ne sont pas communes non plus, et on les reconnaît toujours, soit à leur orientation, soit aux armes invariablement placées près du cadavre, soit enfin aux vases et aux bijoux qui ont un caractère tout particulier. Je ne connais de tombes de cette époque qu'à Lens, à Nœux, à Cotte, à Labuissière, à Govrelle et à Blandecque, près de Saint-Omer.

L'archéologie prouve donc aussi ce que j'ai dit plus haut, avec les auteurs les plus érudits : que nos campagnes étaient presque désertes encore quand saint Vaast vint dans ce pays ; que les traces d'habitations que nous y rencontrons plus communes au IIIe siècle, deviennent ensuite très rares pendant une assez longue période de temps, et enfin que ces constructions n'ont duré que pendant un temps très court, et n'ont formé que des demeures pauvres et très passagères.

A. TERNINCK.

(*La suite au prochain numéro*).

BIBLIOGRAPHIE.

Les Annales modernes d'Abbeville, par Ernest Prarond. — 1re partie : *la Révolution, la République et l'Empire* (1).

Si l'impartialité est une condition essentielle de la critique, si la rectitude du jugement exige impérieusement que celui qui lit un livre fasse abstraction complète de la signature de l'auteur, jamais appréciation n'aura été faite dans de plus mauvaises conditions que celle qui va suivre. Les attaches de la fraternité littéraire, les liens plus forts de l'amitié éprouvée qui unissent l'auteur au critique depuis vingt ans rendent la tâche de celui-ci sinon impossible du moins difficile et délicate. Dans les applaudissements que l'on prodigue à un ami, il y a toujours un peu de la louange de soi-même, dans les conseils qu'on lui donne, un grain de vanité, dans les reproches qu'on lui fait, un soupçon de jalousie. Si ce dernier et vilain sentiment est incompatible avec certaines natures, elles arrivent par un autre chemin au même résultat, l'injustice et l'exagération dans le blâme. L'accès de colère que provoque dans les meilleures âmes l'imperfection de l'objet aimé est une bouffée d'orgueil et personne n'est exempt des atteintes de ce péché capital par excellence puisqu'il est le père de tous les autres. Qui aime bien châtie bien dit un vieux proverbe. Bien aimer est rare et qui aime trop châtie trop.

---

(1) Tome Ier. Abbeville, imp. Paul Briez, 1862.

Il y a heureusement un point sur lequel l'ami le plus chaud et l'adversaire le plus jaloux de M. Prarond peuvent attirer l'attention sans soupçon de partialité, puisqu'il s'agit de faits accomplis. Après de brillants débuts dans la carrière des lettres, M. Prarond quitta Paris il y a une quinzaine d'années et depuis il a constamment habité sa ville natale sans même se laisser attirer par le mirage des voyages faciles. Il a gardé sa cellule comme un moine fidèle et n'a pas même éprouvé un accès de cette fièvre de déplacement qui est l'épidémie des tempéraments nerveux et des temps malsains ; l'amour du foyer l'a envahi tout entier et, chose merveilleuse ! sa douce chaleur ne l'a pas engourdi. Si nos Muses, je parle des plus académiques, se taisent et s'allanguissent quand elles sont privées des excitants qui fouettent leurs enthousiasmes factices, celle de M. Prarond, plus robuste et moins énervée a noblement résisté au sommeil ; elle s'est mise au régime et est demeurée fidèle à la loi disciplinaire et fondamentale de son hygiène, — le travail assidu et quotidien. Elle n'a subi que la transformation que rendaient inévitable sa nouvelle condition et les exigences d'une production incessante. La prose a dû prendre peu à peu dans l'œuvre de M. Prarond une plus large place et rester parfois comme aujourd'hui maîtresse de tout le terrain. D'un autre côté on ne garde pas sa province avec autant de constance que M. Prarond, sans l'aimer, sans vivre de sa vie, sans chercher à la connaître et à la faire connaître. De là ces travaux spéciaux entrepris avec tant d'ardeur et menés à bien avec tant de persévérance.

Le caractère et la vie de M. Prarond sont deux exceptions assez rares et assez honorables pour qu'on doive les signaler, ne fut-ce que comme exemple en présence des défaillances morales dont Paris nous donne le honteux spectacle et des défaillances intellectuelles qu'engendre la triste oisiveté de la province. Comme poète et comme prosateur, M. Prarond vient d'ailleurs de recevoir la récompense de son opiniâtre labeur.

Le quatrième volume des *Poètes français* (1) que vient de publier M. Crépet lui donne une honorable place sur le Parnasse moderne et lorsque le regrettable M. Louandre a laissé dans l'histoire locale une place difficile à remplir, la voix unanime de ses concitoyens et des gens éclairés de sa province n'a-t-elle pas unanimement désigné M. Prarond comme l'historiographe présent et futur du Ponthieu, du Vimeu, du Marquenterre et autres lieux dont Abbeville est la capitale intellectuelle ?

C'est à ce dernier ordre de travaux que se rapporte le volume que vient de publier M. Prarond sous le titre d'*Annales modernes d'Abbeville*. Il a entrepris de faire l'histoire d'une municipalité depuis 1789 jusqu'à nos jours, histoire extrêmement intéressante et dont l'importance dépasse le cadre dans lequel elle est renfermée, si l'on considère que c'est l'histoire d'une transformation radicale, la tradition décentralisatrice et quasi-fédérative qui donnait la vie aux municipalités ayant disparu comme tant d'autres traditions dans le renouvellement du vieux monde. La personnalité a fait place à la solidarité, la synthèse a absorbé l'analyse, la transformation est aujourd'hui complète et acceptée par tout le monde, mais son histoire n'en est pas moins des plus curieuses à étudier. C'est l'histoire de l'homme et du genre humain, marchant à tâtons dans une demi obscurité et se dirigeant instinctivement vers la lumière, mais se heurtant à des obstacles ignorés, revenant sur ses pas et ne renonçant au sentier infructueusement parcouru qu'après en avoir recommencé dix fois la vaine expérience.

Malgré le titre modeste de son ouvrage et l'exiguité du théâtre sur lequel se passent les évènements dont il rend compte, M. Prarond a donc entrepris une tâche digne de lui. Peut-être devrions-nous attendre pour juger son œuvre la

---

(1) *Les Poètes français*, IVᵉ vol., publiés sous la direction de M. E. Crépet, Paris, Hachette, 1863.

publication de l'ouvrage entier, mais tel qu'il est, le premier volume des *Annales* embrasse une période trop intéressante (janvier 1790 — janvier 1794) pour ne pas être l'objet d'une critique spéciale sans qu'on puisse lui reprocher d'être prématurée.

Certes, si la douceur est la politesse de la force, si la bienveillance est l'aménité de la justice, nul écrivain ne fut jamais plus fort ni plus impartial que l'auteur des *Annales modernes d'Abbeville*. Malgré les efforts surhumains que lui fait faire sa charité universelle pour les combattre, les opinions de l'auteur sont translucides, il est partout et toujours du parti des victimes. Famille oblige et quand on *a quelque chose là* on est à quelque degré cousin d'André Chénier. Mais que de précautions oratoires, que d'excuses pour les faiblesses, que de circonstances de temps et de lieux invoquées pour justifier les concessions et les petites lâchetés ! L'historien a-t-il tort ? Peut-être bien. Si l'historien est infâme quand il rit de la nudité de son père, il n'est pas peut-être obligé de couvrir sa honte d'un manteau. Mais si le professeur d'histoire est un peu amoindri chez M. Praroud par une délicatesse de sentiment poussé jusqu'à la pruderie, combien l'homme est-il rehaussé par la manifestation incessante et charmante de sa piété filiale ! Nous n'insisterons sur aucuns détails pour faire ressortir la bienveillance universelle de M. Prarond ; qu'il nous soit permis d'en signaler un seul, assez caractéristique pour faire juger de tous les autres. Lorsque dans le cours des évènements le narrateur rencontre un vrai traitre, un vil coquin sans vergogne et sans excuse, il ne le nomme pas. Boileau avait dit : *J'appelle un chat un chat et Rollet un fripon*. Rollet chez M. Prarond est remplacé par de vagues et charitables initiales. Il s'en explique dans une courte note : « Il se pourra maintenant que je ne nomme plus toujours tout le monde. A quoi bon en effet ? » Cette réflexion n'est-elle pas charmante et mieux que tous les commentaires du monde, ne dévoile-t-elle pas

l'homme tout entier ? Doux disciple de saint Jean, vous surpassez peut-être en charité votre maître qui a nommé par leurs noms Judas et Barrabas, mais quel édifiant exemple que le vôtre dans un temps où la plupart des historiens vos confrères remuent les scandales et les tas de boue oubliés dans les rues ? S'il faut choisir entre eux et vous, aucune âme honnête n'hésitera. Vous avez raison : aimons-nous les uns les autres ! soyons charitables envers les vivants et les morts ! et si nous rencontrons quelque infâme et quelque monstre, détachons l'infamie et la monstruosité de leur incarnation humaine. Vous avez bien raison. A quoi bon nommer tout le monde ?

Toutefois l'extrême indulgence du cœur entraîne nécessairement à des défaillances de plume ; la diplomatie la plus honnête a des artifices de langage qui altèrent la netteté du style. Joignez à cela la lecture quotidienne et assidue de la phraséologie municipale officielle de l'époque étudiée par M. Prarond et vous aurez le secret en même temps que l'excuse du côté faible de son volume. Un pöete ne peut absolument mal écrire et à Dieu ne plaise que j'accuse l'auteur des *Annales* d'être un méchant écrivain ; il a fait ses preuves et l'atmosphère littérairement nauséabonde dans laquelle il a été forcé de vivre n'a pu l'empoisonner. Mais il y a gagné quelques ampoules ; à force de chercher les demi-teintes il a parfois trouvé des nuances douteuses. Il a fait trop de réflexions personnelles et demandé trop d'excuses au public. Je ne puis là-dessus qu'exprimer mon opinion personnelle ; mais quelque soit le chapitre d'histoire que l'on écrive, qu'on reste en négligé ou qu'on se mette en habit de gala, qu'on écrive l'histoire d'une bicoque ou celle du monde, ce n'est point ainsi que je comprends le style de l'historien. Il y a plusieurs façons d'écrire l'histoire, j'entends en France et à l'époque où nous vivons. On peut choisir entre l'école brillante, spiritualiste dans l'idée, réaliste dans la forme qui va de Chateaubriand à M. Crétineau-Joly,

l'école sèche, didactique, janséniste et philosophique de MM. Thiers et Louis Blanc, l'école mixte de MM. de Barante et Henri Martin, on peut chercher son modèle dans les savantes déductions systématiques d'Augustin Thierry ou dans les ingénieux aperçus de M. Ampère : mais si j'écrivais l'histoire, j'aurais toujours devant les yeux deux modèles, l'un qui contente pleinement mon esprit, l'autre qui satisfait complètement ma raison, le *Précis de l'histoire moderne* de M. Michelet et l'*Histoire de la Révolution* de M. Mignet.

Gustave LE VAVASSEUR.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie

LENOEL-HEROUART.

Pour les articles non signés

LENOEL-HEROUART.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.

LA CRYPTE

ET LE TOMBEAU DE SAINT QUENTIN.

(SUITE ET FIN *).

L'abbé Hugues, fils naturel de Charlemagne et abbé de Saint-Quentin, désirant honorer les reliques du patron de l'église et rappeler le temps de persécution où les premiers chrétiens célébraient les mystères de la sainte messe dans les catacombes, sur les tombeaux mêmes des martyrs, fit creuser sous le chœur une crypte pour y placer le tombeau de saint Quentin comme cela se pratiquait alors dans beaucoup d'église de France. Après que cette crypte eût été disposée convenablement, il y transporta, le 25 octobre 835 (1) en présence des évêques de Noyon, de Laon, de Metz, etc., du lieu où elles avaient reposé depuis saint Eloi, les reliques de saint Quentin, qu'il plaça dans un beau sarcophage supporté par des petites colonnes courtes, dans le genre des tom-

---

(*) Voir la *Picardie*, 1863, pages 66 et suivantes.

(1) La tumulation faite par l'abbé Hugues ne peut être placée en 825, comme l'ont dit quelques auteurs et notamment Emmeré dans *Aug. vir. ill.*, p. 75, puisque Hugues ne fût abbé qu'en 833. — Il est dit d'ailleurs que cette tumulation eût lieu la 22e année du règne de Louis le Débonnaire qui correspond à 835.

beaux de saint Maixent, de saint Léger, de Godefroy de Bouillon et de saint Simon et saint Jude, qui se composent de trois parties: les colonnes de support, le sarcophage et le couronnement.

Peu de temps après le corps de saint Cassien, évêque d'Autun, ayant été donné à l'église de Saint-Quentin, fût placé dans la même crypte, par Gannelon ou Wanilon, archevêque de Sens, Immon, évêque de Noyon et Dreux de Metz, en présence du roi Charles-le-Chauve. (1).

Enfin, de 895 à 903, le char (2) de saint Victorice (3) l'un des compagnons de saint Quentin, martyrisé à Amiens, fût donné à l'église de Saint-Quentin, par Otger évêque d'Amiens, ancien chanoine de cette église; il y eût alors une troisième translation et les trois tombes fûrent placées dans trois niches plein-cintre, saint Quentin au milieu, saint Victorice à droite, côté nord, n° 1, et saint Cassien, à gauche, côté sud, n° 3. (Voir le dessin, p. 100).

Ces saintes reliques restèrent ensevelies dans leurs sarcophages jusqu'au 2 septembre 1257 (4) époque où elles fûrent élevées,

---

(1) *Augusta Viromanduorum illustrata*, par Cl. Emmeré. p. 84.

(2) On appelait ainsi le corps parce qu'il est pour ainsi dire la voiture de l'âme.

(3) Saint Victorice alla à Théroüenne, avec saint Fuscien, y semer les pieux éléments de la foi et par tout le pays du Boulonnais; découverts à Amiens où ils s'étaient rendus pour visiter saint Quentin, ils furent saisis, menés devant Rictiovare, qui, après les avoir fait martyriser, leur fit trancher la tête. La légende dit qu'après avoir eu la tête tranchée ils retournèrent, portant leurs têtes sous leurs bras, en la maison de leur hôte saint Gentien et y furent enterrés. Saint Honoré évêque d'Amiens eût révélation de leurs corps qui étaient demeurés sous terre plus de trois cents ans et les retrouva au village de Secoi où ils avaient été inhumés.

(4) L'élévation par saint Louis eût lieu en 1257 et non en 1228, attendu que le pape Alexandre IV par Bulle de 1255 accorda des indulgences pour le jour que se ferait cette translation, ce dont le roi saint Louis, bailla témoignage par lettre.

dans des châsses, au-dessus du maître-autel de l'église de Saint-Quentin, par Thomas, archevêque de Reims, assisté des évêques de la province, en présence du roi saint Louis et de ses deux fils, Louis son fils aîné, et Philippe, son second fils.

Tels sont, succinctement analysés, les faits rapportés par les historiens qui ont parlé de la translation de saint Quentin, saint Cassien et saint Victorice.

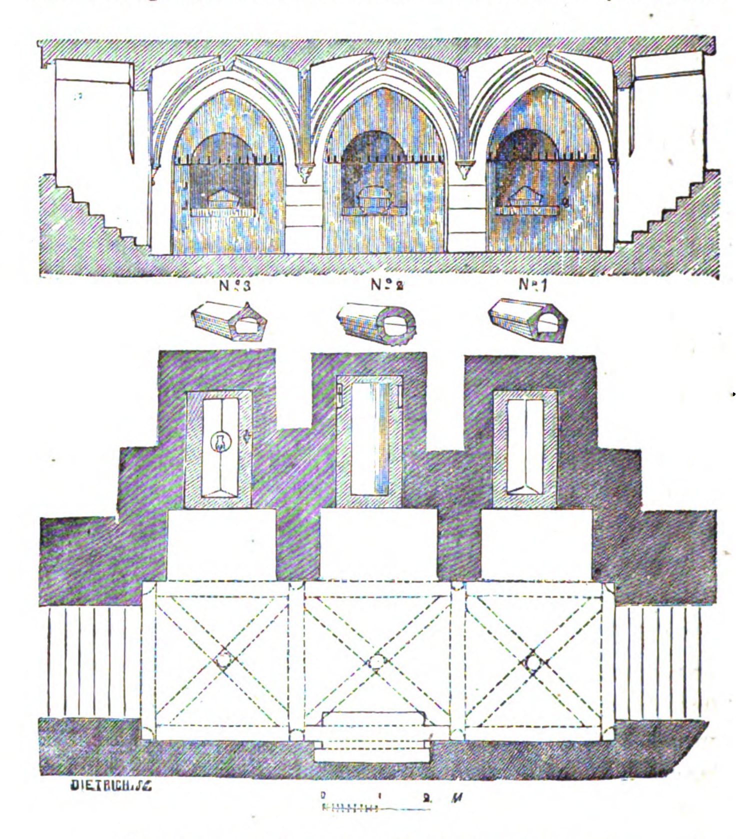
On trouve aujourd'hui, sous le chœur de l'église de Saint-Quentin, une chapelle souterraine, dans laquelle on descend par deux escaliers de dix-huit degrès, placés des deux côtés du chœur. Cette chapelle, qui n'est à proprement parler qu'une galerie transversale conduisant aux tombeaux, présente une longueur de 9 m. sur 4 m. 50 c. de largeur et paraît, si l'on consulte son architecture ogivale, avoir été reconstruite en partie vers le XIIe siècle, à la place de la crypte bâtie par l'abbé Hugues, au IXe siècle.

La coupe et le plan de cette chapelle souterraine que nous donnons p. 100 fera suffisamment connaître aux archéologues qu'elle appartient à deux époques bien distinctes. L'architecture ogivale de la chapelle, la nature des matériaux employés indique que cette partie de la crypte date de la même époque que l'abside de la collégiale de Saint-Quentin, tandis que les niches plein-cintre des tombeaux sont d'une date bien plus ancienne et, dans notre opinion, elles ont dû faire partie de la confession de la crypte construite par l'abbé Hugues, au IXe siècle. Ce sont trois cavités, *arcuata,* maçonnées en arcs semi-circulaires, qui sont évidemment plus anciennes que la chapelle elle-même.

Ces trois chambres sépulcrales offrent quelque ressemblance avec une triple croix dont les trois branches seraient égales, elles forment autant d'oratoires distincts, séparés par des gros murs de refend, sur lesquels viennent se courber les voutes massives et les nervures de la galerie. Le plan de la crypte et des chambres sépulcrales de l'abbaye de saint Médard-lès-Soissons est presque semblable à celui-ci, il se compose aussi de trois caveaux placés

dans un massif de maçonnerie et auxquels on parvient par une galerie transversale.

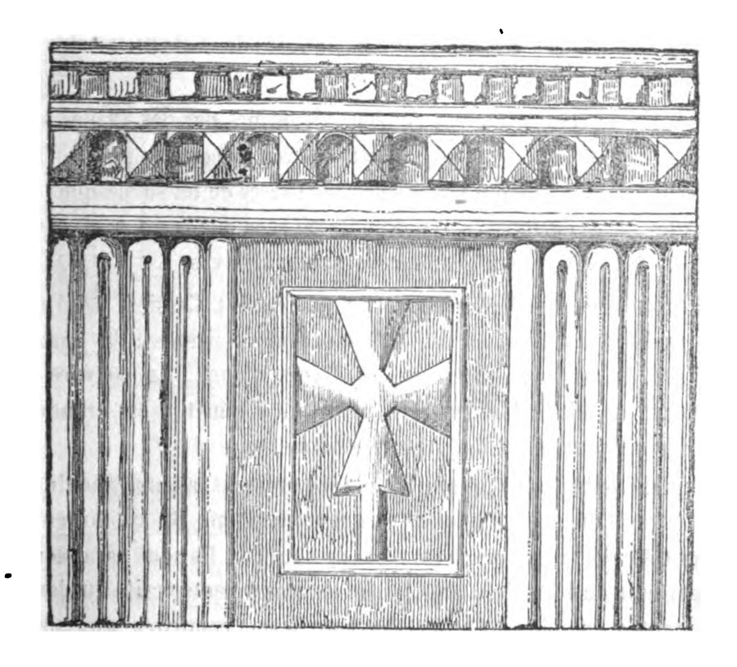
Les *arcuata* sont élevés au-dessus du sol de 1 m. ; ils ont 1 m. 20 c. de largeur, 1 m. 50 c. de hauteur et 2 m. 50 c. de profondeur.



Plan et coupe de la crypte de l'église de Saint-Quentin.

La niche du milieu qui renferme le tombeau de Saint-Quentin, est plus profonde que les deux autres : on remarque dans la maçonnerie de ce caveau, deux pierres fort curieuses et de la plus haute antiquité. Ces pierres enclavées dans le bas de la mu-

raille, de chaque côté de la niche, rappellent par leur style, les monuments des catacombes de Rome. L'une dont nous donnons ci-dessous la gravure, représente une croix pattée sculptée dans



un cadre avec moulures. Le cadre porte : hauteur 0 m. 34 c. sur 0 m. 30 c.. La croix sculptée en relief mesure 0 m. 09 c. de hauteur sur 0 m. 07 de largeur, la branche du bas est montée sur une tige.

L'autre pierre présente à peu près le même cadre avec moulures ; mais il n'y a rien de gravé au milieu du champ.

Dans la cavité n° 3, qui contient le sarcophage de saint Cassien, on voit sur le mur, à droite, une croix mixte, peinte et divisée par deux lignes jaune et rouge ; sur le haut de la voûte, une main étendue, peinte en couleur naturelle, semble sortir d'un nimbe circulaire à fond d'azur.

Les trois voûtes étaient autrefois percées dans leur partie supérieure, par trois soupiraux, fermés de petites grilles de fer qui aboutissaient au milieu du chœur de l'église. Lorsqu'ils étaient ouverts, ils laissaient tomber sur les sarcophages une lumière douce qui les faisait ressortir au milieu de l'obscurité de la crypte.

Les trois caveaux étaient eux-mêmes fermés par des grilles de fer qui n'existent plus, mais dont on voit encore les gonds. On retrouve aussi en avant des caveaux les barres de fer sur lesquelles sont les fiches destinées à recevoir les cierges que l'on y a, de tout temps, fait brûler en l'honneur des saints Martyrs.

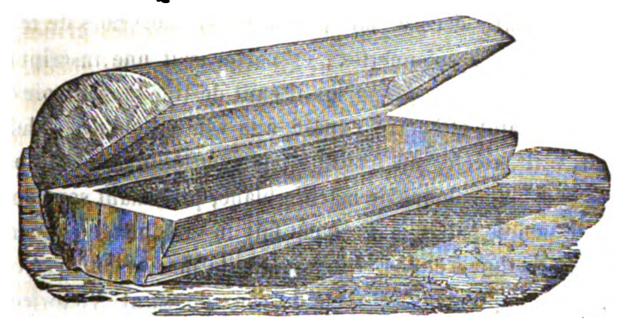
Les sarcophages de saint Victorice et de saint Cassien, sont en pierre dure de Crouy, localité située près de Soissons ; la partie qui sert de tombeau est creusée en forme d'auge. Le couvercle, figurant un toit à double égoût, dont le sommet a été tronqué extérieurement est évidé intérieurement.

Ces sarcophages ne présentent extérieurement aucune moulure ni inscription ; ils mesurent : longueur, 1 m. 83 c., largeur, 0 m. 63 c. à l'ouverture, 0 m. 64 c. de hauteur. Ils nous paraissent appartenir au IX[e] siècle ; car, outre les monuments écrits qui leur donnent la date de 845 et de 895, leur forme comparée aux tombeaux de l'abbesse Telchide, de saint Agilbert, de Clovis et de Clotilde, trouvés dans l'église sainte Geneviève, les classe évidemment dans la catégorie des tombeaux de la France mérovingienne.

Le sarcophage de saint Quentin qui occupe le caveau du milieu a été creusé dans une énorme colonne cannelée, de marbre blanc, dont on a enlevé et usé les cannelures, de manière à avoir le pourtour extérieur du couvercle hémicylindrique rond et poli. Les cannelures dans la partie basse du sarcophage sont encore entières.

La colonne a été partagée en deux sur sa longueur ; l'intérieur qui sert de fond est évidé en forme d'auge à la profondeur de 15

à 16 centimètres. Le couvercle est creusé intérieurement en demi-rond. Le tombeau mesure : longueur, 2 m. 15 c. ; diamètre au milieu, 0 m. 58 c.. Le marbre ne porte aucun ornement, si ce n'est quelques rayures simulant une moulure informe ; sur le couvercle du côté de la tête, on lit ces mots tracés il y a à peine quelques siècles : SANCTVS QVINTINVS.



Tombeau en marbre blanc de saint Quentin.

On a vu que le corps de saint Quentin avait été inhumé deux fois dans un tombeau ; la première fois, en 358, par sainte Eusébie ; la seconde fois, en 835, par l'abbé Hugues.

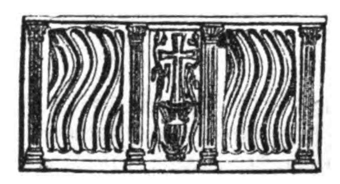
Si nous consultons les manuscrits de Dom Grenier, ce tombeau serait celui dans lequel l'abbé Hugues transféra, en 835, le corps de saint Quentin (1) dans la crypte qu'il lui avait fait bâtir. Mais ce sarcophage nous paraît beaucoup plus ancien et nous croyons, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il est celui dans lequel sainte Eusébie a enseveli saint Quentin, au milieu du IVe siècle.

(1) « La nouvelle église ne fût dédiée qu'en 835 sous l'abbé Hugues, par » Drogon, évêque de Metz, accompagné d'un grand nombre de prélats. » Le corps de saint Quentin fût transféré, du tombeau dans lequel saint Eloi » l'avait placé, dans la crypte qui lui avait été destinée sous le chœur, dans » un tombeau de marbre accompagné de deux autres ou devaient reposer » d'autres reliques. » Dom Grenier, liasse 22, paquet 1, p. 849. Biblioth. impér.

On sait que les sarcophages chrétiens sont peu communs surtout dans le nord de la France, on n'en rencontre guère que dans le midi et c'est le département des Bouches-du-Rhône qui en possède le plus grand nombre.

La forme du tombeau de saint Quentin diffère essentiellement de celle des sarcophages de l'époque mérovingienne. Le tombeau apparent a du être décoré, fait par Hugues, placé hors de terre, et soutenu par des colonnettes ; et porter soit une inscription, soit des symboles chrétiens, puisqu'il était destiné à recevoir les reliques d'un saint et à être exposé à la vénération des fidèles. Enfin au VIIIe siècle, on n'aurait pas creusé un tombeau pour un Saint dans une colonne de marbre blanc, provenant sans doute de quelque temple païen, mais on eût fait un sarcophage en pierre, comme ceux de Clovis et de Clotilde, d'une forme évasée, avec couvercle prismatique, dans le style de ceux de saint Victorice et saint Cassien (IXe siècle) qui indiquent ce qu'a du être le tombeau apparent de l'abbé Hugues.

Les preuves abondent au contraire pour démontrer que le tombeau dont nous donnons ici le dessin, est celui préparé par sainte Eusébie. On sait que les sarcophages de la première période chrétienne n'étaient pas décorés ; les ornements, les symboles, n'arrivèrent que sur les tombeaux destinés, soit à être apparents, soit à servir d'autels pour le saint sacrifice de la messe, comme les six sarcophages de Marseille, le sarcophage de Moissac et celui qui sert d'autel dans l'église de Saint-Denis.



Le tombeau de saint Quentin a la forme hémicylindrique des sarcophages chrétiens du IVe siècle. Il est semblable à celui d'Honorius (IVe siècle) qu'on voit à Ravenne, au tombeau en

marbre blanc de saint Hilaire (1) enseveli en 368 ; mais comme ce dernier devait être apparent il a été décoré à ses extrémités et sur les croisillons, de figures et d'emblêmes.

Le fût de colonne en marbre blanc qu'on a choisi pour y creuser le tombeau de saint Quentin, indique qu'on a fait pour cet apôtre ce qui a été pratiqué pour plusieurs saints, c'est-à-dire qu'on l'a enseveli dans la colonne d'un temple païen ; il n'y a rien d'étonnant à ce qu'on ait cru ne pouvoir mieux placer le corps du saint qu'en le déposant dans le débris d'un temple dont il avait renversé les idoles. Ce tombeau n'a pas pu être placé sur des colonnettes, comme l'indique l'histoire pour celui de l'abbé Hugues, à cause des cannelures qui sont encore à sa partie inférieure. Enfin, l'absence de tout ornement montre évidemment que ce sarcophage a été destiné à être mis en terre ; ajoutons que la couleur jaune que ce tombeau a revêtue à l'extérieur et qu'il conserve encore, montre qu'il a séjourné dans la terre argileuse qui forme le fond du sol de l'église de Saint-Quentin. Il est donc évident pour nous que le tombeau en marbre blanc qui se trouve actuellement dans la niche du milieu de la crypte de l'église de Saint-Quentin est celui dans lequel le saint martyr a été enseveli, en 358, par sainte Eusébie.

Ch. GOMART.

(1) *Essai historique sur saint Hilaire*, par M. de Longuemar, p. 54.



NOTICES

SUR

L'IMPRIMERIE ET LA LIBRAIRIE

ET SUR

LES ARTS ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME (*).

Au nombre des bibliothèques particulières qui existaient en Picardie avant le XVII[e] siècle et qui étaient remarquables par leur importance il faut mentionner celles de Hugues Farsitus, chanoine régulier de Saint-Jean-des-Vignes, de Soissons, qui possédait des livres manuscrits nombreux sur toutes sortes de matières (XII[e] siècle). Enguerrand de Saint-Fuscien, chanoine d'Amiens, Richard de Fournival, d'Amiens, au XIII[e] siècle, Jean Beleth, chanoine d'Amiens, au XIV[e] siècle, Raoul de Coucy, évêque de Noyon (XV[e] siècle), de Vincent Leroy, lieutenant-général au bailliage d'Amiens, au XV[e] siècle, etc., etc.

Aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, des bibliothèques importantes et remarquables, en manuscrits et en livres imprimés, se trouvaient encore dans les couvents du département de la Somme, dans plusieurs châteaux et chez quelques particuliers. Les

(*) Voir la *Picardie*, pages 193, 245, 300, 359, 405, 433, 508, 547, 1863, p. 35, 74 et suiv.



inventaires de ces bibliothèques pourraient être intéressants à consulter si toutefois il en existe qui aient été dressés avec quelques notions bibliographiques. Nous n'avons trouvé qu'un seul catalogue imprimé d'une bibliothèque amiénoise, de celle de M. le curé de Bacq, mais il n'est pas antérieur à 1741, et ne contient d'ailleurs aucun ouvrage remarquable.

La plus grande partie des richesses bibliographiques qui existaient en Picardie, avant la Révolution, furent détruites ou dispersées. Les bibliothèques publiques d'Amiens et d'Abbeville en ont heureusement recueilli une partie notable, après distraction des choix faits pour être transportés à Paris.

La bibliothèque communale d'Amiens n'a été rendue publique qu'en vertu d'un décret de 1791, mais bien avant on s'était préoccupé de cette question, plusieurs projets avaient été conçus dans ce but. M. de Rhodes avait rédigé à ce sujet un travail dont il donna lecture à la Société littéraire dès 1749. En 1775 l'administration municipale fut saisie d'un projet présenté par une autre personne.

Et enfin, en 1790, on traite de nouveau le même sujet dans les *Affiches de Picardie*.

Abbeville avait une bibliothèque publique dès 1685 et la devait à l'initiative éclairée et à la générosité de M. Charles Sanson, curé de Saint-Georges, qui en fut le fondateur ; elle s'augmenta rapidement des dons de MM. Dargnies, Defresne, Formentin et autres.

Elle était ouverte trois fois par semaine, par les soins d'un bibliothécaire, et se trouvait placée sous la surveillance de six directeurs dont les deux tiers étaient pris dans le clergé. Cet état de choses subsista jusqu'en 1789.

En 1781 plusieurs personnes organisèrent à Abbeville une *Société d'abonnement littéraire* qui fut définitivement fondée le

1er mars. Elle possédait une bibliothèque qui, quelques années plus tard, était déjà considérable, principalement dans la classe historique et surtout celle de l'histoire de France. Elle comprenait une collection presque complète de relations, mémoires, voyages, romans, poésies et pièces de théâtre.

Les assemblées des membres de la société avaient lieu le premier samedi de chaque mois, à quatre heures, les livres pouvaient circuler d'après le mode établi par le bureau d'administration qui était composé de six membres.

Depuis 1793 plusieurs établissements religieux sont parvenus à reconstituer de belles et nombreuses bibliothèques. Celle des Pères de Saint-Acheul renferme maintenant de précieux trésors littéraires et il en est de même dans diverses autres maisons religieuses.

Une bibliothèque publique a été ouverte récemment dans la ville de Roye. Elle est dirigée avec zèle par M. Coët.

Les bibliothèques particulières sont plus nombreuses que jamais, beaucoup d'amateurs ont adopté des spécialités historiques, biographiques, bibliographiques ou littéraires, et fait des choix plus ou moins judicieux et intéressants. On s'attache surtout à réunir des livres et des documents particuliers à l'ancienne province et à ses diverses parties.

L'une des plus riches en documents de tous genres sur la Picardie est celle de M. de Marsy, ancien procureur impérial à Compiègne, enlevé trop tôt à sa famille, à ses amis et à la science par une courte maladie.

Son fils, d'une éducation distinguée, lui succédera dans ses goûts et dans ses talents.

Signalons aussi celle de M. de Saint-Amand, d'Abbeville, non moins riche en manuscrits qu'en imprimés, celles de MM. l'abbé Dairaine, Decaïeu, Macqueron, de la même ville,.

celle de M. Masson, d'Amiens, nouvellement créée, et d'autres encore à Doullens, à Péronne, à Montdidier, à Roye et ailleurs, dont nous aurons occasion de parler.

Outre Simon de Collines et Michel Vascosan ou de Vascosan (1) auxquels la Picardie est fière d'avoir donné le jour, encore bien que ces imprimeurs célèbres n'aient pas exercé dans leur pays, on doit aussi inscrire dans les annales picardes les noms suivants :

Claude de Montreuil, né dans la ville de ce nom, habile imprimeur auquel on doit les œuvres de Jean de Boissières de Montferrand (Paris, 1578).

On doit au même le *Style et Protocole de la Chancellerie* qu'il imprima à Tours, conjointement avec Jean Richer.

Guillaume et Jean Morel, nés près de Calais, qui ont laissé une grande réputation d'habileté ; ils exerçaient à Paris au XVI[e] siècle.

Le chef de la famille du célèbre Lottin est né à Gamaches, c'est lui qui donna des leçons de typographie à Louis XIV.

A la liste des imprimeurs d'Amiens que nous avons donnée dans les *Recherches sur l'Imprimerie* de cette ville, il faut ajouter le nom de Henri Hubault qui avait su attirer sur lui l'attention royale par sa bonne renommée.

Louis XIV lui octroya le titre d'imprimeur du roi en la ville d'Amiens, en vertu de letttres-patentes du 4 mai 1657.

« Louis, par la grâce de Dieu, etc., savoir faisons que pour le bon et louable rapport qui nous a esté fait de nostre cher et bienaimé Henri Hubault, demeurant dans nostre ville d'Amyens, et de sa capacité ; pour ces causes nous nommons,

---

(1) Le nom Vascosan est précédé de la particule *de* dans le *Catalogue des très illustres ducs et connétables de France* dû à cet imprimeur, en 1555.

avons donné et octroyé la charge de nostre imprimeur en ladite ville d'Amyens qu'il tient de feu Robert Hubault son père et en paisible possession d'icelle vacante à présent par son décès, pour ladite charge, avoir, tenir et exercer doresnavant par ledit Henri Hubault fils, aux honneurs, droits, profits, y appartenant et en jouir de la manière qu'en jouissait son père tant qu'il nous plaira. »

C'était, comme on le voit, une faveur que le roi se réservait d'enlever à sa volonté. Henri Hubault fut reçu et admis en cette charge le 26 septembre 1659, pardevant Jean Thierry, lieutenant-général au bailliage d'Amiens, « après qu'il est apparu de ses bonnes vies et mœurs, religion catholique, apostolique et romaine, » ainsi que le mentionnent les registres du bailliage de ladite année.

Cet imprimeur est sans doute décédé peu de temps après son installation, car nous n'avons rien trouvé qui fut imprimé par lui, et nous savons que la veuve Robert Hubault, sa mère, continua presque sans interruption entre 1657, et 1697, de faire figurer son nom et son titre d'imprimeur sur divers ouvrages.

Au XVI[e] siècle, Jean Bauhin, dont le nom se rattache à la Picardie, médecin de la reine Marguerite, sœur de François I[er], fut pendant quelques mois correcteur dans l'imprimerie du fameux Froben, à Bâle.

Il reste peu de traces aujourd'hui des noms picards qui auraient pu s'illustrer comme ouvriers typographes, comme compositeurs ou correcteurs. Nous ne devons pas oublier toutefois de faire mention d'Augustin Joron, typographe habile, bon calligraphe et bon dessinateur, né à Amiens où il est mort il y a quelques années. Il se plaisait à composer pour lui des exemplaires uniques, de minces plaquettes et

des ouvrages copiés à la main, imitant des imprimés qu'il ornait de vignettes ; c'est ainsi qu'il a exécuté plusieurs livres de prières, d'office et de plain-chant. Nous avons le regret d'ajouter que la fortune — ainsi qu'il arrive souvent — n'est pas venue récompenser les talents de l'artiste (1).

Nous devons citer aussi, parmi les ouvriers typographes du pays, le poète-chansonnier Coutand, dont les œuvres ont été en partie imprimées à Péronne. Il a collaboré à la rédaction de la *Ruche populaire*. Le nom de Coutand figure parmi les candidats à l'Assemblée constituante de 1848, il se présentait avec la recommandation du célèbre Béranger, mais il ne fut pas nommé.

Des priviléges généraux d'imprimer étaient, comme on le sait, anciennement accordés aux évêques et aux maisons religieuses. Nous transcrivons ci-après les lettres-patentes de Louis XIV qui ont conféré ce privilége aux Pères Jésuites d'Amiens pour l'impression des auteurs classiques (2).

« Nostre bien amé le P. R. des Jésuites d'Amiens nous a fait remontrer qu'il désirait donner au publicq les auteurs classiques de grammaire, d'éloquence, d'histoire et de poésie soit grecs ou latins, etc., que l'on nomme feuilles de classes à l'usage du Collége d'Amiens, s'il nous plaisait lui accorder nos lettres de privilége pour la ville d'Amiens seulement, nous lui avons permis et permettons par ces présentes de faire imprimer lesdits ouvrages ci-dessus énoncés, en telle forme, marge, caractère et autant de fois que bon lui semblera, et de les

(1) Nous avons indiqué au chapitre VIII les principaux dessins concernant la localité exécutés par Joron.

(2) Ce document existe aux archives départementales et j'en dois la connaissance à l'obligeance de M. Boca, archiviste.



faire vendre et débiter *par tout nostre royaume* pendant le terme de six années consécutives, à compter du jour de la date des présentes, faisons défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de nostre obéissance, et à tous imprimeurs, libraires et autres dans ladite ville d'Amiens seulement d'imprimer et de faire imprimer lesdits livres et d'y en faire venir, vendre et débiter d'autres impressions que celle qui aura été faite pour ledit exposant, sous peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de mille livres d'amende, etc.

Donné à Paris le 31 octobre 1711. »

Ce privilége fut cédé à M. J.-B. Morgan, imprimeur-libraire des Jésuites à Amiens le 23 novembre 1711, et signification en fut faite le 29 du même mois, à la requête du cessionnaire, à tous les libraires alors en exercice à Amiens, savoir : Nicolas Caron, l'aîné, Charles Caron, le jeune, Jean Rédé, libraire, rue du Beau-Puits, Catherine Duneufgermain, veuve Vacquette, aussi libraire, même rue, Jean Odou, libraire, même rue, Louis Godard, célibataire, libraire à Amiens, François Vacquette fils, chez la dame Vacquette, sa mère.

Nanti de ce privilége, J.-B. Morgan n'y laissait pas porter atteinte : le 1er avril 1712, il fit pratiquer la saisie de divers ouvrages débités au mépris de ses droits par le sieur Rédé et par la veuve Vacquette qui s'étaient laissés tenter — comme il arrive souvent — par l'attrait du fruit défendu.

Un privilége bien rare et dont nous allons parler fut accordé à un simple particulier d'Amiens.

François Bernard, né à Amiens le 9 mars 1723, calculateur et teneur de livres habile, composa un *Calendrier perpé-*

tuel, pour lequel il obtint du roi Louis XVI, en 1781, le privilége exclusif de faire graver son travail aux armes de la couronne, de l'imprimer, vendre et débiter par tout le royaume, pendant toute sa vie et avec le droit, pour ses héritiers, de jouir de cette faveur *à perpétuité*.

C'est comme on le voit un privilége sans limite, une véritable propriété. L'invention de M. Bernard était, dit le P. Daire, des plus ingénieuses et des plus utiles, et en même temps commode par sa forme à être placée dans tous les cabinets. Ce calendrier indiquait toutes les fêtes mobiles de chaque année, jusqu'à l'an 2000. On y voyait réunis les cycles solaire et lunaire en chiffres et lettres alphabétiques, dans un tableau supérieurement gravé, de dix-huit pouces de large sur treize de haut.

Nous en avons fini avec la première partie de notre travail.

Puissent les voies que nous avons ouvertes être agrandies et souvent explorées dans l'intérêt de la bibliographie, de l'histoire et de la littérature.

La bibliographie, peu connue du plus grand nombre, n'est pas encore une branche d'enseignement classique, mais c'est un sujet fécond d'études utiles, curieuses et agréables qu'il est bon de propager et de vulgariser.

Nous espérons que la ville d'Amiens possédera un jour une collection spéciale des productions de la typographie locale, depuis son origine ; un petit capital pourrait être annuellement consacré à des acquisitions qui augmenteraient le fonds déjà existant de la bibliothèque communale.

De nombreuses personnes, au patriotisme et à la générosité desquelles on ferait appel, s'empresseraient sans doute de contribuer, par des dons, à la formation de cette collection. On pourrait ainsi obtenir en peu de temps une réunion inté-

ressante à plus d'un point de vue. Les imprimeurs eux-mêmes étant astreints à déposer un exemplaire de chaque publication, trouveraient de fertiles enseignements et un sujet puissant d'émulation dans l'exécution de ce projet, monument qu'il serait convenable d'élever et d'ajouter à la gloire picarde.

C'est par la formation aussi complète que possible de collections locales des œuvres — et même des instruments les plus précieux — de la typographie ancienne et moderne (1) que l'histoire générale de l'imprimerie pourra enfin voir le jour ; que l'histoire littéraire et la science bibliographique atteindront leur entier développement.

Ferd. Pouy.

(*La suite au prochain numéro*).

(1) M. Auguste Bernard, auteur des *Débuts de l'Imprimerie en Europe*, M. Quérard, auteur de la *France littéraire* et des travaux bibliographiques les plus nombreux qu'un seul homme ait jamais entrepris et exécutés, en dépit de mille obstacles ; M. A.-F. Didot, le célèbre typographe, ainsi que d'autres savants, ont déjà parlé, en diverses circonstances, notamment à propos des origines, de l'imprimerie et de ses progrès, de congrès typographique, d'exposition universelle, etc., des avantages et de l'utilité que pourrait offrir par l'étude et par la comparaison, une réunion de textes et d'instruments. Voyez entr'autres les archives *Le Quérard*, t. Ier, p. 487 et suivantes.

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR D'ANCIENNES MONNAIES BRETONNES.

L'étude du druidisme peut permettre de s'occuper de ces monnaies bizarres attribuées aux anciens Bretons et de rechercher jusqu'à quel point le graveur a harmonisé son dessin avec la superstition nationale, telle que nous l'ont transmise les bardes et les triades mythologiques.

On sait que Camden et ses éditeurs, le docteur Borlase et autres savants antiquaires ont publié ces monnaies comme *bretonnes;* on n'ignore pas que des essais nombreux ont été vainement tentés pour donner une explication satisfaisante de la singularité de leur dessin.

Voilà, selon moi, la raison de cette difficulté : chez les Bretons et la plupart des autres nations, les premières monnaies ont reçu des empreintes *religieuses,* plutôt que des devises civiles ou militaires ; et jusqu'ici nos numismates n'ont pas compris l'imagerie des superstitions nationales.

Il est évident pour le critique sincère, que ces monnaies sont de véritables monuments de nations qui ont occupé l'ancienne Bretagne. On ne les trouve, en effet, que dans divers districts de cette île. On a remarqué qu'elles offrent une ressemblance éloignée avec quelques vieilles monnaies gau-

loises et que cependant elles conservent un style et un caractère propre, suffisant pour en attribuer la propriété à un peuple distinct. On devait s'attendre à ce rapprochement en les supposant d'origine bretonne, puisque ces peuples eurent la même origine que les Gaulois, avec lesquels ils eurent des rapports religieux jusqu'à l'époque de la conquête romaine, bien que, pendant des siècles, leur séparation ait tenu tout autant aux lieux qu'à la politique. Camden et sès éditeurs ont fait voir encore que plusieurs de ces monnaies portent les noms de villes et de princes bretons, bien connus dans l'histoire. Le style, le caractère de ces pièces dont l'origine bretonne se trouve ainsi affirmée, de même que les figures que l'on y trouve, établissent un lien incontestable entre elles, et certains spécimens plus grossiers et sans inscriptions, ils prouvent encore qu'ils ont appartenu au même peuple.

Quant à l'antiquité de ces monuments, on peut remarquer que sur ceux qui offrent des inscriptions, ce sont généralement les noms de princes que l'on sait avoir vécu dans le siècle qui a précédé la naissance du Christ, ou le premier siècle de notre ère : tels sont ceux de *Cassivellaunus; Cunobelinus, Caractacus, Arviragus, Boadicia*, etc. Ces pièces ont non-seulement leurs inscriptions en caractères romains, mais présentent encore dans leur exécution, un certain degré d'élégance. Nous pouvons admettre que l'artiste romain a corrigé le *dessin* breton dans la série qui commence à *Cassivellaunus*, contemporain de Jules Cœsar.

Sur les pièces sans légende, nous apercevons, en général, des figures identiques, mais dont le caractère plus rude et plus grosssier, nous donne lieu de penser qu'elles remontent à une antiquité plus reculée que celles dont l'exécution est plus achevée ; qu'elles ont été frappées quelque temps avant

l'invasion romaine; et, conséquemment, qu'elles sont du temps où la Bretagne indépendante conservait encore des établissements politiques et religieux.

L'œil de l'homme qui s'est livré à l'étude de l'antiquité, découvre tout d'abord, sur un grand nombre de ces pièces, les symboles du paganisme; telles sont les figures du *Soleil* et de la *Lune*, objets bien connus du culte breton; celle de *Janus*, le *Saïdi* des Bretons; l'image d'*Apollon* avec sa harpe, ou le *Beli* et *Tydain* du même peuple, et plusieurs autres encore d'une importance égale. D'autres spécimens présentent aussi des figures de grandeurs différentes qui indiquent la nature mystérieuse du sujet. C'est ce qui nous porte à penser que les Bretons ne destinèrent pas ces pièces aux transactions commerciales, mais qu'ils les frappèrent en l'honneur de leurs dieux, en commémoration des solennités de leurs grands festivals et autres céremonies sacrées.

Les médailles sacrées des Grecs et des Romains offrent fréquemment l'image de temples magnifiques, de portiques superbes ou d'élégants autels.

Les Bretons ne pouvaient étaler une telle magnificence; mais si je ne me trompe, ils eurent le soin de montrer quelque sujet qui liât d'une manière très immédiate leurs médailles à leur croyance nationale. Nous y trouvons, en effet, le champ presque entièrement occupé par de vastes *cercles de clous*, souvent concentriques à d'autres cercles entiers, de manière à offrir le dessin exact de ces temples payens, si fréquents dans cette île, et, en général, formés d'un cercle de pierres massives, soit au centre d'une levée de terre, soit à sa circonférence.

Il est encore digne de remarque que les rares pièces d'or publiées par le docteur Borlase ont été trouvées dans le

coteau de *Karn-Brê*, si remarquable par la réunion de presque toutes les espèces de monuments de la superstition bretonne. Ce savant en donne une large description, puis il énumère leurs noms en ces termes :

« Sur ce coteau de Karn-Brê, l'on rencontre *bassins de* » *roches*, *cercles*, *pierres dressées*, restes de *Cromlêhs*, *Carns*, » *un bois sacré de chênes*, une *caverne* et enfin un *enclos* dont » la structure n'est pas *militaire*, mais bien *religieuse* ; ces » choses fournissent la preuve évidente que ce lieu fut voué » au culte druidique, et l'on en trouve la confirmation, en ce » que la ville, qui, à environ un demi-mille, est située sur » le ruisseau qui coule au pied de la montagne, s'appelait » autrefois *Red-drew*, ou, plus exactement, *Ryd-drew*, c'est-à- » dire le *Gué du Druide*. » (Antiquités de Cornouailles, p. 120).

N'est-on pas en droit de penser que l'or qui avait été caché soigneusement au centre de ce lieu sacré, or qui porte les caractères de la superstition druidique, avait appartenu aux druides de Karn-Brê, qui l'avaient enfoui en cet endroit lorsque leur ordre fut forcé de chercher son salut dans une fuite précipitée.

Ces pièces étaient, il est vrai, leur richesse la plus portative ; mais si, de même que le *glain* (1) et l'*œuf*, on les

---

(1) L'arche est appelée dans le Preiddeu Annwn de Taliesin, Caer *Wydr*, l'enclos de *verre*. Non pas que les druides pensassent que le vaisseau sacré eût été fait de cette substance ; mais ils regardaient certains petits modèles de verre comme les symboles saisis du vaisseau mystique, et avaient pour cette matière une religieuse estime. Ainsi l'étranger, dans la *chaire de Taliesin*, n'est admis aux mystères nocturnes qu'après avoir montré son *bateau de verre*.

Le druide pour distribuer la liqueur sacrée à ses disciples, *O Wydrin Bun*, la tirait d'une profonde coupe de verre, et ces insignes sacrés, le glain et l'*ovum anguinum*, étaient des préparations de quelque substance vitrifiée.

considérait comme signes de leur ordre, elles les auraient signalés à la fureur de leurs ennemis, si on les avait trouvées sur eux ; ou bien encore si les devises qui y étaient empreintes étaient regardées comme des talismans magiques, nous comprendrons sans peine le motif qui les leur aurait fait abandonner.

Ces aperçus ne sont pas ici jetés au hasard. Il est très évident que les Bretons possédaient certaines pièces d'or et d'argent, qu'ils envisageaient sous les différents points de vue que j'ai indiqués et dont la description répond à celle de plusieurs de ces monnaies.

Le peuple gallois, à l'époque de ses propres princes, et même dans des temps moins reculés, avait religieusement conservé les coutumes et les institutions de ses ancêtres : l'une d'entre elles semble préciser l'usage réel de quelques-unes de ces pièces.

M. Owen, dans son dictionnaire, v. *Arian dlws*, signale des *médailles d'argent* que l'on donnait comme récompense à ceux qui avaient été vainqueurs soit dans les concours poétiques, soit dans les jeux ou divertissements publics ; il fait observer que sur le prix de la poésie se trouvait l'image d'une *chaire*, et sur celui de la musique, celle d'une *harpe*.

Ainsi, la médaille accordée à chaque candidat portait le symbole de l'art dans lequel il s'était distingué ; et le vainqueur la conservait avec soin comme un souvenir de la gloire qu'il avait acquise. Ceci nous permet de dire que celles qui offraient l'effigie des dieux et des temples, étaient le signe d'honneurs druidiques.

Taliesin qui, en toutes occasions, met son ambition à prouver qu'il est un digne successeur des druides primitifs, semble fréquemment donner à entendre qu'il en était ainsi. « Le

» cercle de pierres précieuses qui scintille sur mon bouclier
» d'or, ne signale-t-il pas celui qui préside sur l'aire de
» sang, qui est gardée par cent chefs (1) ? »

Le bouclier splendide était donc la marque distinctive du chef des druides ; or que peut signifier le *cercle de têtes de clous* qui existe sur le bouclier du Dieu helio-archiste et de son prêtre, si ce n'est une image de *Caer Sidi*, la zône céleste et le temple circulaire — le même, en effet, que l'on observe sur plusieurs de ces médailles ?

Plus loin et dans le même poème, le barde montre une pièce d'or qui doit distinguer son ordre et son rang élevé. « La devise précieuse qui est sur ma pièce d'or me signale
» comme cet être splendide qui vient avec joie de l'armée
» envahissante des Feryll (2). »

La pièce d'or paraît avoir été portée avec ostentation, comme l'*insigne* public de ce prêtre payen ; en effet, dans un autre poème on lui adresse la parole en ces termes : « Suis-
» moi dans la cité, et tu auras l'hydromel (3) que j'ai pré-
» parée, ô toi qui porte *l'or pur sur ton agrafe* (4) ! »

L'on pourrait citer plusieurs passages identiques ; mais, pour le moment, ces aperçus ne fournissent-ils pas une juste présomption de croire que quelques-unes de ces pièces singulières, ont été des médailles honorifiques que les druides dis-

---

(1) Le bouclier du dieu hélio-archiste, et de son prêtre, ayant l'image de Caer Sidi, le zodiaque ou le temple druidique, formé de pierres précieuses et fait d'or. Le pontife présidait dans l'aire de l'autel, qui était gardée par les prêtres et dont le sol était abreuvé du sang des victimes.

(2) Ou Pheryll, prêtres des Cabires, habiles dans les arts métallurgiques.

(3) La coupe d'initiation.

(4) Ornement que l'on regardait comme l'insigne d'un adepte.

tribuaient à leurs disciples selon leur rang et leurs connaissances respectives : ceci une fois admis, on voit que le commerce ne fut point leur but.

Dans le cours de cet *Essai* je démontrerai que certaines pièces d'or et d'argent qui répondent à la description de plusieurs de ces monnaies anciennes, étaient encore considérées comme des *charmes* ou *talismans* et données comme telles à ces sectateurs du bardisme qui prirent les armes lorsque les druides déclarèrent la guerre sacrée pour la défense de la patrie.

Mais examinons d'abord, avec une scrupuleuse attention quelques-unes des images extravagantes de ces reliques de l'antiquité. Choisissons la figure du cheval sur une des monnaies de Karn-Brê que le docteur Borlase décrit ainsi :

« Le n° XVI est la pièce la mieux conservée, la plus » grande et la plus distincte que j'ai rencontrée parmi celles » qui ont été trouvées dans Cornouailles. Le profil en est bien » proportionné, plein de vie et d'expression : et l'on peut » avoir lieu d'être surpris qu'un artiste, qui a si bien réussi » dans les traits d'une figure humaine, ait pu, sur le revers, » dessiner un cheval avec autant de négligence. La tête porte » deux rangs de boucles au-dessus de la couronne de lauriers, » et les plis du vêtement enveloppent le cou jusqu'à l'oreille. » Le revers, comme sur toutes les autres, montre un *cheval,* » une *roue,* des *boules* et *croissants ;* elle pèse quatre deniers » et quatorze grains. »

Cet auteur semble attribuer au manque d'adresse de l'artiste l'éloignement des formes dans la figure du cheval. Mais il me paraît impossible de supposer que celui qui a pu exécuter une tête humaine avec ses ornements compliqués, ait manqué de l'habileté nécessaire pour tracer avec

netteté la forme plus simple de l'animal, si tel n'avait été son but réel.

Loin de là, nous trouvons un *cheval* à tête et à bec d'*oiseau*, dont le corps par-derrière se recourbe sous la forme d'un *bateau*, puis de petits groupes de *boules* et de *feuilles* pour en simuler les jambes. Il est donc évident que l'on a voulu faire ici quelque chose de plus que la simple ressemblance d'un cheval.

La comparaison de cette pièce avec d'autres spécimens de la même série, montre que les artistes bretons étaient capables de tracer leur dessin avec un certain degré de précision. Ainsi dans le nº XX, un autre coin a frappé la même figure monstrueuse, et partout où, sur les monnaies de Karn-Brê, l'on rencontre la figure appelée le *cheval*, constamment on lui voit la tête d'un *oiseau* et le corps d'un *bateau*.

L'on ne peut entièrement attribuer à la rudesse de l'art du dessinateur ou à l'erreur accidentelle d'une main inexercée, cette singularité grotesque sur un si grand nombre de spécimens ; un éloignement aussi constant de la simplicité de la nature, doit avoir été l'effet d'un choix dont le but était d'indiquer un sens déterminé.

Sous cette figure favorite nous devons donc voir un symbole complexe, une représentation d'un groupe d'idées que le dessinateur avait en vue, nous devons donc rechercher le sujet de ce symbole dans les affaires *civiles*, *militaires* ou *religieuses* du peuple breton. Comme je l'ai dit, nous ne le trouverons que dans les dernières ; car de même que les symboles qui existent sur les monnaies bretonnes font allusion à la religion en général, de même elles ont un rapport particulier avec cette superstition *hélio-archiste* que nous avons découverte dans les anciens Bardes et dans les Triades mytholo-

giques (1). Je ne puis considérer la figure la plus saillante de ces monnaies, c'est-à-dire le *cheval* monstrueux à la *tête d'oiseau* et au *corps de bateau* ou *de vaisseau* que comme le symbole de Kêd ou *Ceridwen*, la déesse Archiste ou la Cérès des Bretons.

Telle est précisément l'idée que nous donne Taliesin de ce personnage mystique. Il l'a souvent décrit comme une *poule :* et, en faisant le récit de son initiation dans ses mystères, il dit : « Sur le bord d'une couverture (le voile mystique) elle » me prit dans ses griffes — elle paraissait aussi grande » qu'une *fière cavale* à laquelle elle ressemblait aussi — puis » elle glissa comme un *vaisseau sur les eaux* — me jetta » dans un sombre réceptacle et *me porta dans la mer de* » *Dylan* (2). »

L'aspirant étonné contemple ici la déesse Ceridwen sous la forme complexe d'un *oiseau,* d'une *cavale* et d'un *vaisseau.* Telle était son image dans le cercle sacré ou sur le voile du sanctuaire. Comment aurait-on pu représenter cette idée sans esquisser une figure avec la *tête* et peut-être les *ailes* d'un oiseau ; sans donner au corps la courbure d'un *bateau* ou de la *carène d'un vaisseau ;* sans y ajouter la *queue* d'un *cheval* et quelque chose pour remplacer les jambes ; puis enfin sans ajouter ensemble ces parties, de manière à leur faire grossièrement *imiter la figure d'un cheval.*

Mais, par cet artifice, nous avons produit une figure iden-

---

(1) De là, les figures du *Soleil* et de la *Lune*, la fréquente répétition d'*Apollon* et de sa harpe, le *spica* ou *épi de blé*, et enfin la *galère* ou *vaisseau* et la *lunette* qui représentait en même temps et la nouvelle *lune* et un petit bateau.

(2) Fils de la mer — le patriarche Noé (W. Archaiol, p. 19).

tique à celle des monnaies bretonnes. Elle n'est donc autre chose que *Ceridwen*, la Cérès des anciens. Le Barde et le graveur n'auraient pu se rencontrer dans ce monstrueux éloignement de la nature s'ils n'avaient eu en vue le même être imaginaire.

FAUX,

Docteur en Médecine.

(*La suite au prochain numéro*).

HISTOIRE CHRONOLOGIQUE

DE QUENTOWIC ET D'ÉTAPLES.

(SUITE *).



1809, 31 octobre. — Etat du port d'Etaples :

A trois lieues environ, au sud du cap d'Alprech, se trouve la baie d'Etaples, du sud-est au nord-ouest, dans l'enfoncement jusqu'à la ville. Elle a 300 toises prises à son embouchure qui est déterminée sur la pointe du Touquet, au sud par deux fanaux, et sur la pointe de Lornel par un fanal et un mat de sémaphore. Ces deux pointes sont à une distance de 1,800 toises l'une de l'autre.

Les bancs de sables formés par les courants de la Canche s'avancent dans la direction des pointes d'environ 300 toises.

Le lit de la rivière est marqué par des bouées, savoir : deux noires au sud sur la rive gauche, deux blanches au nord sur la rive droite, et par des balises jusqu'au port où sont amarrés les navires.

Le chenal a une profondeur de onze à vingt pieds, dans la

(*) Voir la *Picardie*, 1861, pages 12, 55, 106, 266, 304, 352, 1862, 31, 56, 111, 168, 226, 280, 327, 418, 444, 517, 560 et suivantes.



vive-eau, depuis son embouchure jusqu'au port. Il peut recevoir des bâtiments de 160 tonneaux. Des bateaux tirant quatre pieds peuvent remonter la rivière jusqu'à Montreuil dans les pleines et nouvelles lunes.

Quinze bateaux-pêcheurs sont attachés au port d'Etaples. Ils sont montés par cent vingt hommes.

Le produit de la pêche a été en cette année de 80,000 fr., on a salé 40,000 l. de harengs.

1810, 22 avril. — Célébration du mariage de Marie Sailly avec Marie-Catherine Brihier, aux frais de la ville.

Marie Sailly avait été choisi comme le soldat du canton le plus digne d'obtenir cette faveur, en vertu du décret du 25 mars 1810.

Un banquet suivi d'un bal fut donné dans la salle de M. Marlois, auxquels ont assisté les autorités civiles et militaires, les fonctionnaires publics, les officiers de la garde-nationale et de la garnison, ainsi que les membres des familles des deux époux.

1810, 11 juin. — Désertion du général Sarrazin, commandant une brigade d'infanterie au camp d'Etaples.

Au moment de la pleine mer il requiert un bateau-pêcheur de Camiers de le conduire vers un bâtiment anglais, où il devait, disait-il, se rendre en qualité de parlementaire. Quand il fut à bord du navire il congédia les marins de ce bateau qui, sans s'en douter, lui avaient facilité les moyens de passer à l'ennemi.

1810, 14 décembre. — Décret relatif à la plantation des dunes.

1811, 13 mai. — Refonte des deux grosses cloches de l'église par Garnier père et fils, sous les noms de Michel et de Catherine.

1811, 9 juin. — Fête brillante à l'occasion du baptême du roi de Rome.

1811, 27 juillet. — Incendie de la baraque de l'Empereur, par l'imprudence du gardien.

1811. — Le smogleur anglais *Fox* se réfugie dans le port d'Etaples.

1811, 31 décembre. — Etat des marins d'Etaples, soit au service de l'état, soit prisonniers en Angleterre, savoir :

Au service.	87
Prisonniers.	17

1812, 17 juin. — Rétablissement de l'octroi par arrêté ministériel du 28 février.

1812, 30 décembre. — Vente des objets de baraquement des camps d'Etaples, par l'administration des domaines.

1813, 13 août. — Arrêté du préfet maritime qui permet aux marins du Portel de prendre des vers sur le syndicat d'Etaples, et aux marins d'Etaples de ramasser des moules dans le syndicat du Portel.

1814, 11 avril. — Adresse du conseil municipal au gouvernement provisoire, qui prononce la déchéance de Napoléon et le rétablissement de la famille des Bourbons sur le trône de France.

1814, 17 avril. — Cent vingt hommes de troupes prussiennes arrivent à Etaples pour y prendre leur cantonnement. Le soin de les loger et de les nourrir est laissé aux habitants.

1814, 2 septembre. — Les membres du conseil municipal prêtent serment de fidélité et d'obéissance à S. M. Louis XVIII, roi de France.

1815, 20 avril. — La ville d'Etaples est imposée à une somme de 6,710 fr. pour approvisionnement de siége.

1815, 23 mai. — Suppression de l'octroi, remplacé par une imposition du dixième sur les contributions.

1815. — Démolition du sémaphore établi à la pointe de Lornel.

1815, 27 mai. — Etaples est imposé à une contribution en nature pour l'approvisionnement des places de Calais et de Montreuil.

1815, 20 juin. — Désarmement des batteries de la baie.

1816, 6 janvier. — Le 7e régiment de hussards de l'armée anglaise vient prendre son cantonnement à Etaples.

1816, 25 novembre. — Etaples est désigné comme lieu d'étape pour le passage des troupes alliées allant de Calais à Cambrai et à Valenciennes, et *vice-versa*.

1816, 25 novembre. — Etaples est imposé, suivant ses ressources, à fournir une contribution en nature pour la subsistance des troupes alliées en garnison à Péronne, Cambrai, Le Cateau et Montreuil.

1818, 12 mars. — Echouement d'un navire chargé de coton à l'entrée de la baie.

1818, 24 juillet. — Une médaille d'argent est décernée à M. Gadois, officier en retraite et chevalier de la légion d'honneur, pour avoir sauvé la vie à un enfant qui se noyait.

1818, 24 novembre. — Création d'une commission sanitaire chargée de la surveillance du littoral.

1818. — Départ du 7e régiment de hussards anglais pour retourner dans sa patrie.

1819, 7 janvier. — Arrêté du préfet, portant nomination d'une commission chargée de faire un règlement dans le but d'arrêter l'invasion des sables dans les communes de Camiers, Lefaux et Etaples.

1819, 27 août. — Bossus, maire d'Etaples.

1819, 22 octobre. — Echouement du navire anglais *Robert*, capitaine John Clarck, venant de Plymoust sur lest.

1819, 20 décembre. — Echouement du navire américain, *Walles*, avec un chargement de riz et café, dans sa traversée de Batavia à Hambourg, jaugeant trois cent soixante tonneaux.

Sur dix-huit hommes d'équipage, le capitaine et trois matelots ont été noyés.

Ces deux sinistres ont eu lieu à l'entrée de la baie d'Etaples.

1820, 19 janvier. — Ordonnance du roi relative au rétablissement de la foire connue sous le nom de Saint-Pierre, qui avait lieu autrefois à Etaples le 29 juin de chaque année.

1820, 28 avril. — Projet de canalisation d'Arras à la mer par Etaples, Montreuil, Hesdin, Frévent et Avesnes, par M. Martin, ingénieur des ponts-et-chaussées.

1820, 4 août. — Souscription pour un monument à ériger en mémoire du duc de Berry . . . . . 35 fr. 65 c.

1820, 3 octobre. — Constant Ledieu, curé d'Etaples.

1821, 27 octobre. — Echouement à Lornel du brick anglais *Hope*, venant d'Exmont et allant à Memel sur lest.

1821, 31 décembre. — Etat de la population :

Garçons	470
Filles	486
Hommes mariés	268
Femmes mariées	272
Veufs	32
Veuves	70
Militaires	2
Nombre d'habitants	1,600

1821, 25 août. — Pascal Ramet reçoit une médaille en argent, et son équipage 300 fr. pour le dévouement dont ces marins ont fait preuve en sauvant l'équipage du bateau, *La Providence*, naufragé sur la côte de Cucq.

1822, 31 décembre. — Vingt-cinq bateaux de pêche de huit à neuf tonneaux, montés par cinq hommes et un mousse, font la pêche à la dreige dont le produit a été en cette année de 76,305 francs.

Trois bateaux de vingt-cinq à vingt-sept tonneaux sont employés à la grande pêche du hareng, pendant la saison; hors le temps de cette pêche ils font le cabotage.

1823.—Remboursement par l'état d'une somme de 2,834 fr., sur celle de 6,710 fr., à laquelle avait été imposée la ville d'Etaples pour approvisionnement de siége en 1815.

1824, 19 mai. — Ordonnance du roi, qui autorise la ville d'Etaples à accepter le legs fait aux pauvres de cette ville, par Mlle Marie-Catherine-Françoise Sagnier, suivant son testament olographe du 1er juillet 1822. Le legs est évalué à 1,800 l.

1824, 12 juillet. — La société d'agriculture, du commerce et des arts de Boulogne-sur-Mer, donne une médaille en vermeil à G. Souquet d'Etaples, pour l'invention d'un instrument d'imprimerie nommé *justificateur*.

1825, 19 octobre. — Souscription pour les incendiés de Salins, qui produit 137 fr. 67 c.

1826, 16 septembre. — Bigot Jonas, maître d'un bateau-pêcheur, reçoit du ministère de l'intérieur une médaille en argent pour avoir sauvé la vie à un naufragé.

1826, 27 novembre. — La société d'agriculture, du commerce et des arts de Boulogne-sur-Mer, donne une médaille en vermeil à César Souquet d'Etaples, avocat à la cour royale

de Douai, pour un *Mémoire historique, topographique et statistique sur le canton d'Etaples.*

1827, 11 février. — Une gratification de 250 fr. est accordée à Margollé et son équipage, pour avoir sauvé les marins du navire l'*Eugène,* naufragé le 18 septembre dernier.

1827, 15 avril. — Un volumineux ballon est lancé sur la place d'Etaples et va tomber à Wailly. Ce spectacle tout nouveau pour ses habitants attire une foule de curieux (1).

1827, 4 octobre. — Requête présentée à M. le Préfet du Pas-de-Calais par Louis Sauvage, constructeur de navires à Etaples, demandant que le droit de vendre le poisson à Etaples soit donné en adjudication au profit de la ville. Cette demande est rejetée par délibération du conseil municipal du 30 novembre 1827.

1827. — De Barde, maire d'Etaples.

1828, 25 août. — Louis Quandalle d'Etaples, lieutenant de vaisseau, est nommé chevalier de Saint-Louis (2).

1828, 9 décembre. — Le chasse-marée, la *Jeanne-Françoise,* dans sa traversée de Tréport à la Rochelle, fait côte à la pointe de Lornel (3).

1829, 10 mai. — On constate dans l'un des magasins de l'entrepôt d'Etaples un vol de 5,000 kilog. de sel.

1830, 24 mai. — Le choléra se déclare à Etaples et enlève quarante-sept habitants.

1830, 3 août. — Proclamation du gouvernement de Juillet.

1830, 16 août. — Organisation de la garde-nationale.

1830, 20 août. — La souscription des marins d'Etaples en

(1) *Revue départementale,* n° 137.

(2) *Le Propagateur du Pas-de-Calais,* n° 2.

(3) Id. Id. n° 12.

faveur des blessés, veuves et orphelins des 27, 28 et 29 juillet a produit 52 fr. 80 c.

1830, 16 septembre. — Lecat, maire d'Etaples.

1830, 16 septembre. — Prestation de serment des fonctionnaires publics.

1831, 1er janvier. — Ouverture de la rue Suffren.

1831, 13 août. — G. Souquet, d'Etaples, imprimeur du *Propagateur*, à Arras, reçoit la décoration de Juillet pour avoir résisté aux Ordonnances de Charles X, contre la liberté de la presse.

1831, 4 septembre. — M. d'Hérembault, député de l'arrondissement de Montreuil.

1832, 31 décembre. — Etat de la population : 1,650 habitants.

1833, 31 décembre. — Entrée des navires . . . 42

Droits de navigation	1,084 fr.	87 c.
Droits de consommation sur les sels.	92,576	40

1835, 28 janvier. — Achille Souquet, maire d'Etaples.

1835, 11 novembre. — Sur la demande des pilotes et des capitaines de navires qui pratiquent le port d'Etaples, le conseil municipal émet le vœu que le chenal reçoive deux tonnes plus grosses que celles qui y sont déjà, et quatre nouvelles balises.

1836, 10 mars. — Projet d'armement d'un bateau-cabotier du Havre à Montreuil : l'auteur démontre la possibilité de faire arriver directement à Montreuil ce bateau-cabotier du port de quarante tonneaux et tirant cinq pieds d'eau (1).

1837, 20 février. — Vente de vingt-deux barils de poudre

(1) Louis Sauvage, *Architecture navale.*

de guerre à l'arsenal de Montreuil, échoués sur la cote d'Etaples et provenant de la goëlette anglaise *Fanny*, naufragée en mer.

1837, 17 avril. — La ville d'Etaples demande la construction d'un quai.

1837, 17 août. — Etude du chemin de fer d'Amiens à Boulogne par Etaples.

1837, 1er septembre. — Le département alloue à la ville d'Etaples une somme de 1,500 fr. pour plantation d'hoyats sur les dunes qui avoisinent la baie.

1837, 16 octobre. — Prevost-Triplet, maire.

1838, 18 octobre. — Arrêté du préfet qui autorise une commission composée d'habitants d'Arras, d'Hesdin, de Montreuil et d'Etaples, à procéder à l'étude d'un projet de canalisation de la Canche entre Hesdin et la mer.

1839, 12 avril. — La souscription des marins d'Etaples en faveur des habitants de la Martinique, victimes du désastre du 11 janvier dernier, produit 75 fr. 55 c.

1839, juillet. — Arrivée à Etaples des quarante chanteurs montagnards du Conservatoire de Bagnères se rendant à Boulogne pour gagner l'Angleterre.

1839, 2 septembre. — Projet d'un canal d'Arras à Boulogne par Etaples (1).

— Mission d'Etaples par le révérend père Sellier, de la Compagnie de Jésus.

1839, 1er octobre. — Ouverture d'une école de filles sous la direction des religieuses de la Sainte-Famille d'Amiens. Cet utile établissement est dû à la générosité de M. Constant Ledieu, curé doyen d'Etaples.

---

(1) Conseil général.

1839, 3 novembre. — Etablissement d'un pavillon de marée au Touquet.

1841, 23 mars. — Charles Garbé, mandataire des principaux intéressés dans le projet d'un canal d'Hesdin à la mer, dit dans son rapport : « Etaples qui a perdu tous les avan» tages de sa position par le défaut de débouchés, les ultimera » promptement par la canalisation de la Canche entre Etaples » et Hesdin. Tous les objets dont s'approvisionne par la mer, » la partie méridionale du département, et qui arrivent ac» tuellement par divers ports, viendroit par celui d'Etaples. »

1841, 20 décembre. — La Société des Antiquaires de la Morinie fait des fouilles dans les garennes d'Etaples, aux lieux nommées la *Pièce à liards*, et le *Ruisseau d'argent*. Ces noms leur avaient été donnés par les ouvriers du pays qui trouvaient sur le sol découvert de sable des pièces de monnaies.

Cette Société savante a découvert et exploré un puits de forme carré, quarante-trois fondations de maisons, un chemin et un cimetière, des fragments de tuiles épaisses et à rebords, beaucoup de fibules, des agraffes, des bracelets, des médailles, deux figurines en terre cuite, des clous en fer, des pitons à œil, quelques anneaux et d'autres objets en fer dont la dégradation est telle qu'on n'a pu leur assigner aucune forme (1).

G. SOUQUET.

(La suite au prochain numéro.)

(1) Rapport de M. Marguet, *Mémoires de la Société*, t. VI, p. 172.

ÉTUDE SUR L'ATTRÉBATIE

AVANT LE SIXIÈME SIÈCLE.

(SUITE *).

Et les villes elles-mêmes étaient-elles plus heureuses et mieux peuplées? Non certainement ; car nous voyons notamment que la capitale des Attrebates, Arras, après avoir été détruite par les barbares en 407, demeura déserte et abandonnée pendant plus d'un siècle (1). Et plus tard quand saint Vast fut envoyé pour porter dans nos pays les lumières de la religion, ne la trouva-t-il pas tellement pauvre et encore tellement chétive, que la forêt avait envahi une partie de son enceinte ; qu'elle couvrait les restes de son ancienne église, qui servait de repaire, dit l'histoire, aux bêtes féroces, aux ours (2)? L'emplacement de la ville

---

(*) Voir la *Picardie* 1868, p. 25, 82 et suiv.

(1) Itaque dum hæc tyrannica rabies in christi ecclesiam deseviret, fuit civitas atrabates sine principe Sacerdotii, usque ad tempus sancti Vedasti. Ecclesia destructa, locus in solitudinem redactus ferarum habitatio factus est. (Balderic, ch. VI.)

(2) Perscrutanti si quod signum ecclesiæ patuisset, nullum veteris templi indicium patebat, quia loci situs, vepribus, et spinis jam inhorruerat : et ubi quondam psallentium chori, ubi lustra ferarum videbantur. (Balderic, p. 22, cap. VII).

Ibi quæ habitatione usui reperta, eum cum animi dolore a vallo urbis

romaine, dont les remparts restèrent en partie debout jusqu'au XIIe siècle, quoiqu'attenant alors à la cité d'Arras, n'était-elle pas aussi complètement déserte, puisque saint Vast put y placer son oratoire? C'est là qu'il venait, dit l'histoire, se retremper dans la solitude aux vertus évangéliques, et y vaquer en paix aux saintes austérités de la pénitence.

Enfin la ville attrebate fut si longtemps à se repeupler, qu'après la mort du saint apôtre, qui cependant la gouverna pendant plus de vingt ans, ses successeurs la trouvèrent encore trop peu importante pour qu'elle méritat les honneurs d'un siége épiscopal, et ils allèrent s'établir à Cambrai (1).

On pourrait multiplier à l'infini les preuves de cet état d'abandon et de cette solitude qui régnait alors dans nos

---

ejecit, et ne crientium fluviolum qui ibi fluit ultra progrederetur imperavit. (Vita sancti Vedasti, c. 6. act. sanctorum belgii, t. II, p. 40.)

Les ours dont parlent ces historiens de l'Artois n'étaient pas rares alors dans nos pays déserts. Dewez (*Dictionnaire géographique des Pays-Bas*) dit en effet : « Il faut qu'il y ait un fond vrai dans les légendes au sujet des ours, puisqu'on a constamment nourri à l'abbaye de Saint-Guislain un ours et un aigle pour perpétuer le souvenir de cet évènement qui fut qualifié de miracle. Si d'un autre côté, parce que dans la Belgique on ne voit plus d'ours, on voulait prétendre que ce récit est une fable, on se tromperait sans doute, car dans ce temps, ces animaux n'étaient pas très rares en Belgique, où ils trouvaient aisément des repaires dans les vastes forêts dont elle était couverte. Dans le X[e] siècle, l'empereur Othon dans un diplôme de 943, défend entr'autres la chasse aux ours. » Le poète Venance Fortunat qui écrivait au VI[e] siècle compte parmi les animaux sauvages qui peuplaient nos pays ; l'ours, l'urus, l'élan, le bubale, et l'ane sauvage. (Fortunat ad Gogonem, *Car. hist.*, liv. VII, car. 4.) Enfin l'abbaye de Saint-Vast, comme celle de Saint-Guislain, a toujours entretenu et nourri, jusqu'à sa ruine, en 1793, un ours qu'elle montrait aux visiteurs. (V. aussi M. Schayes, ouvrage précité, p. 151.)

(1) Cur beatus Vedulfus sedem episcopalem cameracum transtulerit, causam invenio solitudinem agri atrebatensis (Balderic, cap. XII, note p. 397).

pays, mais je crois en avoir dit assez pour que ce fait ne puisse plus être contesté.

Aussi ne faut-il plus s'étonner que les abbayes qui vinrent s'y fixer peu après aient si facilement trouvé, non seulement des terrains pour s'y établir, mais aussi de grands territoires qui leur furent octroyés sans difficultés. Et que pouvaient faire en effet de leurs immenses possessions les chefs francs qui, après la conquête, n'avaient eu qu'à choisir, qu'à se partager d'immenses domaines au milieu de ces vastes solitudes? Presque toutes ces terres étaient improductives, ces chefs n'avaient ni l'aptitude ni les bras nécessaires pour les exploiter, et ce n'était pas pour eux un grand sacrifice que de les offrir en expiation de leurs crimes, aux serviteurs de Dieu qui les gourmandaient et cherchaient à adoucir leur implacable fierté. Au reste ils ne cachaient pas cet état de stérilité dans leurs chartres de donation.

Ainsi en 1125 Bauduin VII, de Flandre, donnait à l'église de Bourbourg un vaste désert (1).

En 1119 Charles-le-Bon accordait aux moines une autre solitude nommée Teutonique (2).

En 1166 Philippe d'Alsace concédait à l'église de Furnes 180 bonniers de terre dans le désert de Wormhoult (3).

---

(1) Ego Baldinius d. g. flandrensium comes hereditarius, in usum sanctimonalium sanctæ dei genitricis Mariæ in Broburg omnem decimationem terræ novæ cultœ et incultæ quæ inter Drincham et Tidecham, et Pandgata et paludem septentrionalem sita, antiquo eæ tempore arborum fructicum densitate inculta jacuerat perpetuo, jure donavi (Mirus t. IV).

(2) Abbati et monachis ad locum Aldemburgensem condonavi duas partes decimæ totius solitudinis seu deserti quod Téutonice vocatur ut Franc vel Wastina (id. not. Eccl. c. 67).

(3) In Solitudinem illa quæ Vormut vocatur (ib. t. III. p. 572.

En 1245 la comtesse Marguerite donnait à l'hôpital qu'elle venait de fonder à Lille, plus de 2,000 bonniers de terres incultes (1).

Dans une lettre de l'an 1140, saint Bernard priait Royon d'Abbeville de faire don à l'abbaye d'Auchy-le-Moine, des terres de Curenne restées incultes et désertes (2).

Il me paraît inutile de multiplier davantage ces citations que nous retrouvons presque dans toutes les anciennes donations faites aux églises (3). En effet il me semble résulter suffisamment de tous les faits que je viens de rappeler ; d'abord : que la Gaule était déserte et inculte non seulement à l'époque de Clovis, mais que cet état se perpétua bien longtemps encore après ce prince ; ensuite que les terres qui furent données aux établissements religieux étaient improductives, et enfin que l'état florissant de culture que nous admirons aujourd'hui dans nos campagnes, est dû presqu'entièrement aux sueurs et aux pénibles labeurs des religieux et des prêtres que l'on a tant décriés depuis et que l'on a dépossédés.

Mais ce n'est pas ici le lieu de discuter ces questions tou-

---

(1) Wastinam de Maldeghem et d'ysend'yk, Wastinarum quæ sunt in officio de Maldeghem, in officio de Rodenbourck et in officio d'Isendyke (ib. t. IV).

(2) Deserta et inculta tibi, tuis que antecessoribus usque nunc inutilis fuit. (ib. t. II. p. 820

(3) La vie de saint Eloi nous montre cet évêque se cachant de temps en temps loin du bruit dans un ermitage qu'il avait élevé sur un mont désert près d'Arras. (Cultu asperum-Lourius, p. 56.)

Dans la vie de saint Bertin nous voyons ce saint prêtre et son compagnon saint Omer, voguant au hazard sur les vastes marais déserts de l'Aa et bâtissant leurs cellules dans la partie des rives désertes que toucha leur barque.

jours si brûlants ; je m'arrête donc, et maintenant que j'ai décrit la situation du pays, je vais essayer d'en dépeindre les habitants qui se composaient à l'époque de Saint-Vast, de Celtes, de Germains, de quelques Gallo-Romains et de Francs.

J'ai dit en commençant ce travail que les anciens habitants du pays étaient presque sauvages quand César vint les combattre ; et cependant ils étaient encore presque civilisés, si on les compare aux Germains qui habitaient alors la Belgique et le diocèse de Cambray, la Nervie.

Les premiers étaient, disent les historiens grecs et latins, fainéants, mous, ivrognes, ignorants, superstitieux, inconstants, orgueilleux, cruels et colères, mais ils étaient hospitaliers, généreux, fidèles, francs, adroits, et d'une frugalité comme d'une valeur remarquables. Avant de se mettre en campagne ils faisaient le serment de ne se raser ni la tête, ni la barbe, de ne point quitter les anneaux de fer qui étaient pour eux des marques de servitude, de ne point poser leur baudrier, de n'entrer sous aucun toit, de ne revoir ni père, ni mère, ni femme, ni enfants, qu'ils n'eussent vaincu leurs ennemis (1).

Aussi leur attaque était-elle terrible et la guerre contr'eux était-elle regardée, chez les Romains et chez les Grecs, comme un grand danger, comme une calamité publique. « Avec les autres nations, dit Saluste, les Romains se battaient pour la gloire, avec les Gaulois il s'agissait du salut de la république (2). »

Ils étaient assez avancés dans la culture des terres ; leurs prêtres ou druides connaissaient l'astronomie, la botanique,

---

(1) Schayes, ouvrage précité, p. 75.

(2) Bell. Jugurtha, c. 90.

la poésie et la réthorique (1). Quant au peuple il n'habitait guère que des cabanes en bois ou en terre, de formes circulaires, et terminées par un toit pointu couvert en paille, sans étages, ni fenêtres, ni cheminées. Les auteurs disent bien qu'ils avaient de loin en loin des villes ou plutôt des oppida; mais la plupart n'étaient que des fosses assez profondes, entourées de palissades, de retranchements, et parfois de murailles formées de bois et de pierres entremêlées, et dans lesquelles on ne se retirait qu'en temps de guerre. Leurs refuges les plus ordinaires, et que nous retrouvons encore souvent, étaient des galeries souterraines creusées dans la pierre et dans l'argile, et ayant de chaque côté des chambres étroites dans lesquelles ils cachaient leurs bestiaux, leurs richesses, et surtout leurs familles.

Ils savaient aussi se fabriquer des vêtements de laine qu'ils ornaient de bracelets, d'anneaux, et de colliers quelquefois en or. Enfin ils avaient un gouvernement souvent théocratico-aristocratique, parfois même royal, comme chez les atrebates, et ils étaient régis par des lois et des règlements dont l'observance était rigoureusement surveillée.

Ils étaient fort religieux, outre les pierres, les fontaines et les arbres auxquels ils rendaient un culte superstitieux, ils adoraient aussi Teutales, Esus, Bélénus, Maranis, Minerve et d'autres dieux inférieurs, auxquels ils immolaient parfois des victimes humaines sur de grands et abrupts autels en pierre; mais ces victimes étaient choisies de préférence parmi les criminels ou les esclaves.

Les Germains, au contraire, étaient nomades et pasteurs;

---

(1) Schayes, p. 140.

ils négligeaient la culture, ils se contentaient des nombreux troupeaux qu'ils menaient paître dans les forêts et dans les marécages. Ils étaient bien plus barbares que les Celtes; leurs enfants étaient nus jusqu'à l'âge de puberté, souvent même les hommes n'avaient aucun vêtement ou ne se couvraient que d'une peau d'animal sauvage qui, sous le nom de saie, ne leur cachait que le haut du corps. Les personnes distinguées seules faisaient tailler ces peaux suivant la forme des membres et portaient comme les Celtes des braies ou culottes en étoffes de laine.

Leurs lois différaient aussi beaucoup de celles des Celtes; le pouvoir royal était purement exécutif chez la plupart des Germains, qui exerçaient en corps le pouvoir législatif dans de grandes assemblées. Leur habitude était de couper la tête de leur ennemi vaincu et de la planter sur un pieu dans un lieu public; on a vu même souvent le vainqueur se servir du crâne de son ennemi pour y mettre sa boisson.

Ils adoraient douze dieux et douze déesses, à la tête desquels étaient Odin, le dieu suprême; ils honoraient aussi les sources, les fontaines, les lacs, les rivières, les fleuves, les arbres, les rochers et les montagnes. Ils avaient une crainte superstitieuse des esprits malins, des feux follets, des fées, des géants et des nains qui, disaient-ils, habitaient les cavernes et les souterrains (1).

Leurs temples, comme ceux des Celtes, étaient la forêt sacrée dont il était défendu sous peine de mort, non seulement de couper les rameaux, mais même de pénétrer les épaisses profondeurs; leurs autels étaient de grandes pierres

---

(1) Schayes, ch. 290.

[illegible] et souvent entourées d'autres semblables, alignées et fichées en terre.

Enfin les prêtres étaient bien moins puissants chez eux que les Druides chez les Celtes ; ils n'avaient qu'une autorité très restreinte, et qui était plutôt spirituelle que politique.

Tels étaient les deux peuples primitifs qui habitaient nos provinces. On pourrait croire que le séjour des Romains modifia leur barbarie, et leur apporta la civilisation et des habitudes plus douces ; et cependant il n'en fut rien. Tels les Romains avaient trouvé les habitants, tels ils les laissèrent lorsqu'ils dûrent quitter le pays ; et tels encore les retrouvèrent les apôtres chrétiens qui vinrent leur prêcher l'Evangile, non-seulement au VIe siècle, mais bien longtemps après cette époque.

A. Terninck.

(La suite à un prochain numéro.)

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

MM. Quentin, de Péronne, et Peigné-Delacourt, d'Ourscamps, vont augmenter le nombre des lithographies et gravures relatives à l'histoire et aux monuments de la Picardie : Le premier, en reproduisant la curieuse bannière qui se voit à l'Hôtel-de-Ville de Péronne, avec les armoiries et les inscriptions que l'on y a depuis peu rétablies; et le second, en faisant graver de nouveau et avec beaucoup de soin, un certain nombre de planches du *Monasticon-Gallicanum*.

Parmi ces planches on cite, comme particulièrement remarquables, celles qui représentent les *abbayes de Corbie, de Saint-Riquier et du mont Saint-Quentin*, près Péronne.

— Un archéologue non moins zélé pour l'illustration de son pays que M. Peigné-Delacourt, M. Ch. Gomart de Saint-Quentin, se propose de publier incessamment la curieuse gravure de Charles Chastillon, représentant la *ville et le chasteau de La Fère, assiégés en* 1595 *par le roy Henri-le-Grand*. Nous souhaitons vivement que M. Gomart se hâte de réaliser son excellent projet ; car, quoiqu'en général les vues de Chastillon laissent souvent à désirer, surtout quant aux détails, ce serait néanmoins rendre un véritable service aux amis de notre histoire que de faire reproduire la gravure du siége de La Fère en 1595, parce qu'elle offre un grand intérêt.

On sait, d'ailleurs, que c'est aux soins de M. Ch. Gomart que l'on est redevable d'une bonne copie autographiée de la précieuse estampe de Jérôme Coest, représentant *le siége de Saint-Quentin en* 1557, d'une ancienne *vue de la ville et du château de*

Ham, et d'un beau *plan de la même ville*. Nous espérons donc que M. Gomart s'assurera de nouveaux droits à l'estime des amateurs de l'*Iconographie picarde*, en publiant, comme il en a manisfesté l'intention, l'intéressante gravure du *siége de La Fère*.

—La Normandie, ce pays par excellence des antiquaires et des familles nobles, fera, sans doute, un accueil fovorable au *nobiliaire* de cette ancienne province que l'on vient de publier. De nombreux écussons gravés enrichissent cet ouvrage et lui donnent plus de prix (1).

— M. C. de l'Hervilliers, un de nos collaborateurs, a publié récemment un travail fort curieux sur la *Fête des Rois et ses usages* (2); on lit avec plaisir cet opuscule qui est à la fois instructif et savant.

G. D.***

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,

LENOEL-HEROUART.

Pour les articles non signés

LENOEL-HEROUART.

(1) 1 vol. grand in-8°, Paris, Aubry; et Rouen, chez Lebrament, libraire.
(2) In-8°, Paris, 1863.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.

OUDIN VÉRON

ET LA CROIX DU SAINT SIGNE

EN 1609.

Quæ seminaverit homo, hæc et metet.

B. Paul. *Ad Galatas*, cap. VI, vers. 8.

I.

Ecoutez, cher lecteur, l'histoire de la « vie prodigieuse de Véron, Compiégnois, des massacres étranges qu'il fit, et comme il fut pris (1). » Les auteurs anciens nous ont raconté nombre de crimes découverts après avoir été longtemps cachés. Nous n'avons pas besoin de rappeler ici les grues d'Ibycus, tant le monde sait comment fut assassiné le poète de Rhegium et de

---

(1) F.-D.-C. Lyonnois, *Histoire générale des Larrons*, trois tomes en un très fort volume, Rouen, 1709 — vol. I, p. 144. — Dans notre narration nous avons suivi en partie l'auteur anonyme de Lyon, et en partie la tradition encore vivante à Compiègne. Nous avons examiné attentivement l'histoire du massacre des ermites de la Croix-du-Saint-Signe, qu'a donné le bénédictin Dom Gélisson dans son ouvrage manuscrit des *Antiquités de la ville de Compiègne* (6 vol. in-f°), qu'il acheva de composer en 1636. Nous pensons que l'auteur de l'*Histoire générale des Larrons* a du connaître l'œuvre du savant religieux. L'original de la main de Gélisson se trouve à la bibliothèque impériale ; la bibliothèque communale de Compiègne en possède une copie assez défectueuse.

quelle manière on reconnut les coupables ; nos annales contiennent des événements aussi remarquables. Les anciens attribuaient ces faits extraordinaires à l'action du *Destin ;* nous y voyons le doigt de Dieu, et nous en bénissons sa *Providence.*

« Au lieu où la rivière d'Oyse et la rivière d'Ene se joignent ensemble, dit un vieux narrateur, afin de venir d'une pareille course perdre leur nom dans la Seine, surgit une belle et gaillarde ville nommée Compiègne, place assez renommée pour son antiquité, elle fut bâtie par Charles-le-Chauve, c'est d'où vient son nom de *Carlopolis* (1). Cette ville a toutes les commoditez qu'on doit désirer en une place, car premièrement l'air est trés bon, l'aspect agréable et le séjour plaisant ; d'un côté elle est arrosée du fleuve d'Oyse, qui la sépare d'une grande et spacieuse prairie, bordée d'un côté fertile en vins et féconde en bleds ; de l'autre à demie lieuë, elle a une large et pleine forêt, où se trouvent les plus beaux arbres de France : cette forêt leur apporte un trafic inexplicable en la ville de Paris ; car de là on tire la pluspart du bois qui vient en ladite ville, non seulement pour le chauffage, mais aussi pour le bâtiment des maisons qui s'y élèvent tous les jours.

» Les Rois prennent plaisir quelquefois à passer le tems en cette ville, pour l'agréable divertissement qu'ils ont à la chasse des environs, et principalement dans la susdite forêt, qu'on peut à juste titre nommer une des plus belles de France.

» C'était dans cette forêt et aux environs où Véron a fait de grands vols et pilleries, jusques-là même que comme un autre Anthée, il ravageoit tout le païs circonvoisin, et on

(1) Nous avons ailleurs démontré l'invraisemblance de cette assertion, en nous appuyant en dernière analyse sur les monnaies de Charles-le-Chauve frappées à Compiègne. Elles portent cette inscription PALATIO COMPENDIO.

n'osoit se trouver en sa présence tant il étoit cruel et barbare; mais devant que de parler des actes étranges qu'il a fait durant sa vie, il n'est pas mal-à-propos de toucher un mot de son origine et extraction.

» Véron étoit d'une des meilleures familles de Compiègne, homme, dès le commencement de son âge, peu craignant Dieu et adonné à toutes les libertez : toutefois à cause qu'il étoit né de parens assez honnêtes, il trouva un bon parti dans ladite ville ; mais hélas ! depuis que nous quittons Dieu, Dieu nous quitte et laisse aller toutes nos affaires au déclin (1). »

Cet homme, doué d'une force et d'une agilité de corps incroyables, d'un esprit audacieux et entreprenant, n'employait qu'au mal ces dons du ciel. Il avait à peine atteint sa vingtième année ; et, depuis longtemps, religion, vertu, tout ce qui est règle et devoir était l'objet de ses railleries. Son caractère était d'une violence indomptable. On le maria, espérant l'apprivoiser ; on le rendit plus féroce. Il vendit d'abord les bijoux de sa femme, puis il en dépensa le prix en orgies, qu'accompagnaient d'ordinaire des scènes de meurtres et de brigandages. Rentré dans sa demeure, et semblable à une bête farouche à qui il faut toujours une proie à déchirer, il traitait sa malheureuse compagne avec une cruauté que ne pouvaient désarmer ni la douceur, ni les larmes, ni la beauté. « Ce procédé sembloit bien indigeste à sa femme, qui étant encor fort jeune se fâchoit de se voir captivée et maîtrisée de la sorte. — Toutes les remontrances que ses parents lui pûrent faire ne servirent de rien en son endroit et furent inutiles ; il étoit trop tard de plier cet arbre qui s'étoit déja mutilé dans son écorce (2). » Personne n'osait lui résister ;

(1) *Histoire générale des Larrons*, vol. I, p. 144-146.

(2) *Ibid.*, p. 146-147.

dès qu'il avait marqué sa victime, aucun obstacle ne la dérobait à ses coups. On l'eut cru présent dans plusieurs lieux à la fois, car ses crimes y répandaient l'épouvante, presque dans le même moment. On l'avait vu à la même heure, disait-on, au milieu des habitants de Choisy et de Pierrefonds. Un vol se commettait-il au village de Trosly, il était le voleur ; une heure après un acte de brutalité révoltante se produisait-il à la Croix-Saint-Ouen, il en était également l'auteur. Il franchissait les plus longues distances avec une prodigieuse rapidité. Enfin on ne pouvait se défendre d'un sentiment de répulsion haineuse pour sa personne, et néanmoins Véron inspirait une terreur si grande que chacun se croyait obligé de l'accueillir comme un ami.

« Cet homme étoit grand, robuste et allaigre, étoit un autre rejeton d'Hercule, tant il avoit les nerfs roides et forts ; jusques-là même qu'on lui a vû faire des actes dont on n'avoit jamais ouï parler. Un jour comme on le poursuivoit dans la ville pour le prendre et tirer raison de ses déportements. Il se jetta du pont (1) en la rivière à l'endroit où décendent les bâteaux, en laquelle place l'eau est grandement rapide, et va même d'une telle impétuosité, que quand bien un homme ne sauroit nager, l'eau le portera un demi-quart de lieue sans qu'il soit besoin de se remuer. Véron se jette là dedans (et ce qui n'avoit jamais été vû) il eut une telle force qu'il remonta le quay, nonobstant la rapidité de la rivière. Cette action fut admirée comme d'un homme le plus fort qu'on eut jamais remarqué.

» Les bois étoient sa demeure ordinaire, il y couchoit tous

---

(1) Le vieux pont, actuellement détruit, situé près de l'Hôtel-Dieu. — Le barrage, établi à un quart de lieue de ce point, a singulièrement atténué la rapidité du courant.

les jours, et bien souvent on le voyoit sur un arbre avec une harquebuse qui guettoit les passants et les attendoit au piége au-dessus de Choisi-au-Bac. Il y avoit une tanniere, il tua un jour six Marchands qui revenoient d'une prochaine Foire : Bref, tous les environs trembloient au bruit de ses cruautez ; lui au contraire, quand il étoit remplumé, il retournoit dans Compiègne et personne ne l'eût osé affronter, car il faisoit toûjours ses affaires si secrettement qu'il étoit impossible de trouver témoins ou preuve suffisante contre lui (1). »

Tel était Véron, nom de triste augure à cette époque (2).

Mais voici le commencement de son malheur.

« Il arriva és environs de l'an mil six cens neufs au temps que la France étoit calme et tranquille sous les Zéphirs d'une paix heureuse, qui comme la coutume est dans le Royaume de s'entretenir en jeux honnêtes et agréables, le prix général de l'arquebuse se fit à Compiègne, où de tous côtez des Provinces de France arrivérent des Députez pour tirer et tâcher d'emporter quelque chose du prix.

---

(1) *Histoire générale des Larrons*, vol. I, p. 147-148.

(2) *Véron* ou *Vairon, vairou, vayron, veiron*, mots indiquant tout ce qui est de couleurs différentes ou changeantes. Ce terme, dans l'ordre physique, était appliqué aux animaux domestiques et surtout au cheval. Les ouvrages didactiques d'équitation et d'hippiatrique en offrent de nombreux exemples. Dans l'ordre moral, *véron* signifiait faux, pervers, méchant. En traçant le portrait de Bartholo, Beaumarchais met dans la bouche de Figaro : Des yeux vérons.

Véron, qui vient de *varius*, a subi au moyen-âge plusieurs transformations, en *vairon*, *vairol*, *béroux* et *garou*. On disait loup béroux (*gerulphus*, *loup-homme*), *loup-garou*, *loup-vairon*, *leu-vairol*, pour loup enragé et cruel. Le loup-garou était un sorcier possédant la faculté de se transformer à sa volonté en loup. On peut consulter les romans de chevalerie et surtout le poème de *Sainte Léocadie*, vers 537.

» Le jour étant donné qu'il falloit fournir au prix de l'harquebuse, et que chacun y devoit contribuër : Véron, comme étant homme qui vouloit paraître, et qui se trouvoit d'ordinaire dans les compagnies, ne voulut laisser échapper cette occasion, ainsi il délibéra d'être de la partie ; mais ce qui étoit plus important pour lui, il n'avoit alors aucun argent, et pas un de ses parens ne lui en vouloit prêter ; car on sçavoit trop bien sa façon de faire, si est-ce pourtant qu'à tort ou à droit il s'efforça d'en avoir, car on se fût mocqué de lui, s'il n'eût paru dans le jeu de l'arquebuse, en une occasion si remarquable. Ainsi voyant que d'autre part il ne pouvoit avoir d'argent, il se mit en l'esprit d'en avoir par une voye illicite (1). »

Avec cette existance de Véron, toute entière aux vices, aux crimes, et par conséquent au trouble et au malheur contrastait dans les environs le spectacle de deux vies honnêtes, heureuses et paisibles.

A une demi-lieue de Compiègne, et près de la route de Soissons (2), on voyait une pelouse abritée par de magnifiques arbres et par les noires futaies nommées Beaux-Monts. L'un des Saints-Suaires de Notre Seigneur, envoyé par Charles-le-Chauve à l'abbaye Saint-Corneille de Compiègne (877), y reposa quelques moments ; dès lors ce lieu fut sacré, il reçut le nom de *Croix-du-Saint-Signe* (3). Un ermitage y fut bâti ;

---

(1) *Histoire générale des Larrons*, vol. I, p. 148-149

(2) L'ancienne route de Soissons, dont on voit encore des traces dans cette partie de la forêt qui avoisine la Croix-du-Saint-Signe, était plus rapprochée de l'ermitage que la route actuelle.

(3) Depuis longtemps la maison de la Croix-du-Saint-Signe sert d'habitation à un garde forestier. En 1856, le poste de la Croix-du-Saint-Signe a été enclavé dans le grand parc du château, lors de son agrandissement par ordre de l'empereur Napoléon III.

modeste retraite, habitée par deux religieux franciscains. Les bons pères menaient là une vie utile et heureuse ; ils avaient plus de charité, de piété et de bon sens, que d'instruction et de génie peut-être ; mais ils possédaient la vraie science : car ils savaient prier Dieu, secourir leurs frères et cultiver leur jardin.

De tous les environs, chacun venait leur demander ou leur offrir. Une mère avait-elle perdu son fils, elle se rendait auprès des ermites ; ceux-ci ne lui débitaient pas de maximes philosophiques : les religieux n'avaient sans doute pas lu les philosophes. Mais ils connaissaient l'Evangile, et ils priaient et pleuraient avec elle, lui faisant espérer que l'âme de son fils était dans le sein de Celui qui avait ressuscité l'enfant de la veuve de Naïm et la fille de Jaïr, et ils la renvoyaient, sinon consolée, du moins résignée.

De Choisy, de Trosly, de Compiègne, les enfants accouraient en foule à la Croix-du-Saint-Signe pour y apprendre à aimer et à servir Dieu. Deux voisins étaient-ils en guerre, c'est à l'ermitage qu'ils venaient se faire réconcilier. De tous côtés une dîme volontaire arrivait au couvent ; le gibier le plus gras, le poisson le plus frais, abondait chez les ermites ; mais ces succulentes provisions ne chargeaient pas la table très frugale des enfants de saint François, ils n'en réservaient que ce qui était absolument nécessaire à leur subsistance, et s'empressaient d'en donner la plus grande part aux indigents. Ainsi ces hommes devenus volontairement pauvres pour l'amour de Jesus-Christ répandaient dans le sein des pauvres selon le monde les largesses qu'ils tenaient de la piété charitable des habitants d'alentour.

« Or Véron avait accoûtumé le plus souvent de venir coucher à l'ermitage après avoir couru dans le bois, où il faisoit semblant de chasser : ces bons pères le recevoient à

toutes heures qu'il venoit frapper à la porte, et même lui donnoient de ce peu qu'ils avoient recuëilli par la ville ; et deux ans auparavant qu'on eut parlé du jeu de l'arquebuse, ni du grand prix, il hantoit là-dedans, de façon que nonobstant tous les bruits qu'on entendoit de lui, ces bons Hermites ne s'en épouventoient aucunement, et ne laissoient pourtant de le recevoir toutefois et quantes qu'il lui plaisoit de venir coucher en leur Hermitage.

« Mais le trop d'accez les perdit, car comme il hantoit souvent là dedans, il reconnut que l'un et l'autre avoient de l'argent caché en quelque part ; il n'eut pourtant voulu leur faire mal, car bien qu'il fut cruel et sanguinaire, encore portait-il toûjours quelque respect à ces bons pères : mais enfin se voyant pressé d'argent et ne sçachant de quel bois faire flèche, parce que huit jours aprés il devoit contribüer au grand prix où on faisoit une grande dépense, parce qu'il y avoit quantité d'argenterie et autres belles pièces, il délibéra de voler les hermites et de leur emporter leur argent (1). »

Edmond C. de L'HERVILLIERS,

De l'Académie de la religion catholique de Rome.

(La suite au prochain numéro).

---

(1) *Histoire générale des Larrons*, vol. I, p. 149-150.

NOTICES

SUR

L'IMPRIMERIE ET LA LIBRAIRIE

ET SUR

LES ARTS ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME (*).

Description, avec notes, de divers ouvrages imprimés à Abbeville, à Doullens, à Montdidier, à Péronne.

Cette description ne comprendra qu'un nombre restreint de productions typographiques, notre intention étant de donner, plus tard, un dictionnaire aussi complet que possible des ouvrages imprimés dans le département de la Somme.

Déjà nous avons recueilli plus de deux mille indications, parmi lesquelles on trouvera des publications anciennes, intéressantes, non signalées jusqu'ici, et sortant des presses amiénoises; ce qui ne nous empêchera pas, bien entendu, d'accueillir avec reconnaissance toutes communications nouvelles.

Divers fac-simile d'anciennes gravures choisies, dans les livres, parmi les plus rares et les plus caractéristiques accompagneront, dans un tirage à part, la description qui va suivre.

Avant de passer à la description des livres imprimés dans le département de la Somme, il est bon de jeter un coup-d'œil

---

(*) Voir la *Picardie*, pages 193, 245, 300, 359, 405, 433, 508, 547, 1863, p. 35, 74, 106 et suiv.



général sur l'état des lettres dans ce département sur le genre de livres qui y ont été imprimés, et de signaler les tendances et la nature des publications à différentes époques, c'est ce que nous avons déjà cherché à esquisser pour Amiens, dans nos recherches sur l'imprimerie de cette ville ; nous n'aurons donc à nous occuper ici que des autres villes du département et principalement d'Abbeville.

I.

Longtemps avant que l'imprimerie ne vint fonctionner à Abbeville, pour la première fois, on y comptait des écrivains dont les œuvres ont été signalées dans l'histoire locale. Le nombre de ces écrivains s'accrut aux XIVe et XVe siècles, alors florissaient des sociétés du *Puy-d'Amour*, du *Puy des Ballades* et du *Puy de la Conception*, des sociétés burlesques, des *Jongleurs*, des *Trouvères*, qui ont eu leur littérature, leur poésie. Le *Prince des Sots* publiait ses *sotties*, et surtout il donnait de grands et très notables diners à ses confrères d'Amiens et des villes voisines, et même de Paris. C'était le premier Mai que ces sociétés joyeuses célébraient leur fête. Rien de tout cela ne fut imprimé à Abbeville, alors que les presses de Jean Dupré et de Pierre Gérard y mettaient pourtant au jour les trois ouvrages célèbres : la *Cité de Dieu*, la *Somme rurale* et le *Trimuphe des neuf preux*.

Un poète d'Arras, Martin Franc, qui écrivait au milieu du XVe siècle, a donné dans son *Champion des Dames* une critique (1) assez vive des sociétés qui existaient dans le nord de la France.

(1) M. Prarond rapporte dans ses *Notices sur les rues d'Abbeville*, une aventure d'où il résulte qu'il était prudent de veiller à sa bourse, lors de la fête du *Puy des Ballades*, encore bien que cette fête eût lieu dans l'église

Va-t-en aux fêtes à Tournay, à celles d'Arras et de Lille, d'Amiens, de Douai, de Cambray, de Valenciennes, d'Abbeville:

Là verras-tu de genz dix mile plus qu'en la forêt de Torfolz,
Qui servent par sales, par viles, à ton dieu le prince des folz (1).

Les productions littéraires de ces sociétés, laissent assurément beaucoup à désirer si on veut les juger, comme on l'a fait souvent, d'après les progrès accomplis depuis, mais ce n'est pas ainsi qu'il les faut considérer; plus d'un écrivain de notre époque a su trouver là le sujet d'études curieuses et intéressantes, plus d'un amateur et plus d'un bibliophile ne peut se défendre d'une douce rêverie et en même temps d'une véritable satisfaction, lorsqu'il parvient à posséder, en édition originale, un des vénérables bouquins qui remontent à l'enfance de la littérature française.

Les mystères (2) et les représentations dramatiques étaient

Saint-Georges. Vers la fin du XIV[e] siècle, dit-il, les chanoines de Saint-Vulfran condamnèrent à mort le bourreau d'Abbeville, convaincu de plusieurs vols et qui était venu en l'église Saint-Georges, « l'ou estoient les prinches et princhesses des ballades et trouva en ledite église une femme... et d'un coustel qu'il avoit sacquié de se manche li coppa se bourse qui pesoit bien. Le jour de la Pentecouste derrain passé, lorsque le prinches et princhesses d'amour passèrent pour aller à l'église Saint-Georges, il coppa à la femme Michel le morgant (la boucle) de se courroie qui estoit d'Argent. »

Voilà un texte qui justifie et au-delà la critique de Martin Franc.

(1) Gouget, *Bibliothèque française*, et M. Louandre, *Hist. d'Abbeville.*

(2) Il est certain qu'avant les croisades on avait fait, surtout en France, l'essai de ces drames pieux qui, représentés dans les églises, intéressaient à la fois et les laïques et les clercs. En 1458, le mystère de saint Crépin et saint Crépinien fut représenté, non pas par les frères de la passion, mais par une société d'ouvriers qui se réunissaient pour célébrer la gloire de leur patron. Tel était l'usage de la « confrairie des maistres et compaignons cordonniers de Paris, fondée en l'église Nostre-Dame. » (Chabaille mystère de saint Crépin et saint Crépinien).

du goût des Abbevillois. Une des productions de ce genre qui eût le plus de succès fut le *Triumphant mystère*, imprimé à Paris en 1537, composé par un moine de Saint-Riquier, Simon Gréban, ce mystère a été représenté pour la première fois à Paris, en la même année 1537.

Les querelles et les guerres du protestantisme, la peste, la famine, mirent fin aux jeux et aux mystères; les chroniqueurs vinrent à leur tour fournir le récit d'évènements graves et malheureux. Triste époque pour la typographie que tant de calamités semblent avoir chassée de nos contrées! aussi, pendant longtemps les presses font elles défaut et les annales restent-elles manuscrites.

Le triomphe du catholicisme sur le protestantisme, les fondations de divers couvents, les fêtes religieuses, donnent lieu à quelques écrits au commencement du XVIIe siècle.

Le désir de propager le goût des lettres inspira à un ecclésiastique éclairé, M. Sanson, curé de Saint-Georges (1), l'idée de créer une bibliothèque publique, qui fut en effet fondée par lui en 1685. Elle renferme aujourd'hui des richesses littéraires nombreuses dont M. Marcotte, bibliothécaire, prépare un nouveau catalogue.

Cent ans plus tard, en 1781, fut établie la *Société d'abonnement littéraire* qui possédait une bibliothèque des mieux fournies dans les diverses classes bibliographiques, dont il est question dans le chapitre IX.

C'est à la fin du même siècle que dom Claude de Vers, prieur de l'abbaye de Saint-Pierre, composa à Abbeville, où il est mort, en 1708, son *Explication des cérémonies de l'église*, ouvrage imprimé à Paris de 1697 à 1705.

(1) On sait que c'est dans l'église Saint-Georges que fut inhumé le célèbre bibliographe Gabriel Naudé, le 29 juillet 1653.

Les Sanson (1), Duval, Hecquet, et autres savants ou littérateurs ne donnent rien, non plus, aux presses locales qui, au début de leur renaissance dans Abbeville, en sont réduites à des travaux de ville, à l'impression de livres de liturgie et de piété, règles monastiques, institutions de confréries, quelques classiques, mémoires sur procès et autres productions peu importantes.

Nous aurons pourtant à signaler plus loin quelques livres dignes de la recherche des amateurs parmi les productions des presses Abbevilloises.

Les disputes du Jansénisme y sont assez vives, — excitées peut-être par la présence du P. Letellier exilé à Amiens après la mort de Louis XIV, — mais aucun écrit polémique ne semble avoir été imprimé à Abbeville, à moins que l'on ne considère comme tels : le curieux livre du curé de Cambron, François Lefebvre, le partisan, des « clercs laïques, bons philosophes et bons théologiens, » livre si bien nommé, *Voyage d'Eutopie* (1711) ; la *Satyre d'un curé picard sur les vérités du temps*, publiée pour la première fois en 1754, sous

---

(1) M. Sanson fut le premier écrivain du XVII[e] siècle qui conçut une œuvre d'ensemble sur la géographie des Gaules, œuvre reprise et perfectionnée depuis par Adrien de Valois, d'Anville, Walkenaer, De Saulcy et autres.

M. Sanson de Pongerville, actuellement membre de l'académie française, est un des illustres descendants de cette famille célèbre. C'est à Abbeville que ce dernier fit imprimer pour la première fois, en 1818, le cinquième chant du poëme de Lucrèce, ouvrage terminé depuis et qui suffirait seul à immortaliser le poëte.

Les graveurs Robert et Louis Cordier ont gravé la plupart des cartes et des tables géographiques de Nicolas et Guillaume Sanson. C'est aussi par Louis Cordier que fut exécuté un plan figuratif d'Abbeville, dont M. de Beauvillé possède un des rarissimes exemplaires de l'édition originale.

le titre de *Sermons*. Cette œuvre en vers picards nous paraît être un mélange des doctrines religieuses de l'époque, et de l'esprit philosophique et critique de l'organisation sociale et des mœurs.

On y trouve, en effet, outre des explications sur l'Ecriture sainte, à la manière de celle-ci, à propos des rois impies lorsqu'ils ne sont point remplacés de leur vivant :

V'los comme l'bon Dieu foes ; y nos lesses sur l'terre,
Foire du bien ou du mos et vivre à nos maingners,
Si os font de boennes œuvres y nos rends bienheureux,
Si os n'en font maoises, y nos atrapes laheux.

des censures amères ou burlesques contre les gens de plume et de justice, contre les fermiers généraux et tous les financiers, contre les travers des nobles et des riches, et même contre les marionnettes du temps ; on y remarque aussi des discours sur « la nécessité d'avoir un pape, des prélats, des curés et des moines, s'il n'y en avait pas tant, » sur la nécessité d'avoir des « princes, des seigneurs, etc., quand ce sont d'honnêtes gens ; » chaque critique est terminée par une leçon de morale.

L'auteur de cet ouvrage est resté inconnu, mais on ne peut guère douter qu'il ne soit picard comme il le dit. Ce n'est pas en bon compatriote pourtant qu'il traite les moines de Corbie.

Et si, en général, il y a dans son livre des vérités qui sont de tous les temps, il s'en trouve toutefois qui ne sont pas toujours bonnes à dire.

Un peu plus tard, Devérité avec sa plume et avec ses machines, active le progrès du philosophisme, écrit l'histoire de son pays, donne une relation de l'affreux supplice de l'infortuné chevalier de La Barre, dont le corps fut brulé en compa-

gnie du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire et de quelques autres livres, publie ensuite son *Histoire du Monachisme*, et nous conduit ainsi avec quelques autres publications jusqu'à la Révolution.

Vers le milieu du XVIII° siècle, en 1765, apparaît pour la première fois, l'*Almanach de Ponthieu*, publication intéressante, souvent interrompue, peu nombreuse au bout du compte et dont nous avons déjà parlé.

Une production dramatique fortement empreinte de l'esprit de la Révolution, se trouve parmi les imprimés d'Abbeville du même siècle, c'est une tragédie en trois actes intitulée le *Ringois ou le Citoyen d'Abbeville*, représentée pour la première fois sur le théâtre Abbevillois, le 27 septembre 1777, et imprimée par Devérité.

Ringois était un défenseur ardent des franchises communales ; fait prisonnier par les anglais qui occupaient le Ponthieu au XIV° siècle, il fut précipité d'une tour de la forteresse de Douvres dans la mer, pour avoir refusé de prêter serment de fidélité à Edouard III. Tel est le sujet éminemment patriotique sur lequel roule la tragédie du comédien Delacour, jouée de nouveau sur le théâtre d'Abbeville dans les premières années du premier empire ; cette tragédie obtint alors un éclatant succès qu'elle n'eut pas la première fois.

Linguet séjourna à Abbeville vers 1776 (1), et pendant ce séjour il a, dit-on, fait imprimer une relation de la cérémonie du remplacement du christ sur le pont neuf, cérémonie qui eut lieu après la procession si célèbre des dix-huit cent filles voilées, mais nous n'avons pu trouver aucun exemplaire de cette relation que M. Louandre indique, sans affirmer positi-

---

(1) En 1763 Linguet paraît aussi avoir résidé à Abbeville.

vement qu'elle soit de Linguet. Pendant cette cérémonie on se mit encore à brûler des livres : les œuvres de Voltaire, de Jean-Jacques et de Raynal.

Demautort, le vaudevilliste abbevillois, comparé à Vadé, quoique moins célèbre que ce dernier dans le genre poissard, ne paraît avoir donné aucune occupation aux imprimeurs de sa ville natale. La *Biographie universelle* dit que ce poète fesait de jolis couplets qui se trouvent dans les *Diners du Vaudeville ;* elle cite notamment sa comédie-vaudeville, le *Petit Sacristain* représenté en 1792, à Paris, et dans laquelle un rôle d'ancien sonneur était rendu avec beaucoup de vérité par l'acteur Chapelle, surtout quand il disait au sujet des matines :

Nous en sonnions (*bis*)
Mais nous n'en disions pas (*bis*).

Ce n'est là, on le pense bien, qu'un échantillon fort bénin du genre, le théâtre en a vu bien d'autres à cette époque (1).

Les évènements de la République n'offrent à Abbeville aucun drame sanglant ; ici, comme à Amiens, André Dumont avait déployé les ressources de sa politique féconde en expédients pour assurer la vie de tous, sinon la liberté, cet idéal des peuples dont la providence a seule le secret.

Parmi les imprimés de ce temps on trouvera quelques programmes et récits de fêtes et cérémonies, de bachanales et de saturnales, où les déesses ont joué le principal rôle, toujours pour la plus grande glorification de l'être suprême ; quelques pamphlets, des chansons, force discours, et puis

---

(1) Voir *Hist. de la Société française* par E. et J. de Goncourt, Paris, Dentu, 1854.



des arrêtés plus ou moins révolutionnaires, tel est le bagage du terrorisme abbevillois.

Dès 1796 le calme régnait déjà assez dans les esprits pour que l'on put songer aux sciences, aux arts et à la littérature; nous voyons l'année suivante, en 1797, s'établir la Société d'Emulation dont le premier règlement a été imprimé par Devérité.

Peu de villes ont pu arriver à une réorganisation aussi prompte des travaux de même nature, proposer des prix d'encouragement, et publier des rapports et des bulletins comme l'a fait cette société.

1815 fournit aussi des pamphlets, des chansons, des écrits de circonstance, des arrêtés préfectoraux royalistes le matin, impérialistes le soir, et parfois confiés à la même presse.

Nous empruntons à M. Louandre un passage fort curieux de son histoire sur la nature des écrits de cette époque.

« Le mois d'avril s'écoula dans de continuelles agitations. Les écrits contre l'Empereur, les nouvelles alarmantes, les proclamations apocryphes circulèrent avec profusion. »

« Plus tard, après le retour des Bourbons, les chansons populaires composées dans les ateliers et les manufactures. Une multitude d'hommes et de femmes vociféraient sans cesse ces dégoutants essais poétiques, ou Napoléon était qualifié d'empereur des fripons et des canailles. » (Louandre, *Hist. d'Abbeville*).

Mentionnons ensuite les récits relatifs au passage des souverains ou des personnages importants, leur séjour, et les fêtes qui leur sont données; tous, depuis l'antiquité, y reçoivent bon accueil, et le journalisme, à partir de sa création, n'oublie pas ces occasions de montrer son zèle.

Abbeville et son arrondissement, patrie de Millevoie, de Pongerville, Labitte, Chabaille, Louandre, père et fils, De

Pœlly et autres, ne sont pas restés en dehors du mouvement intellectuel de notre époque ; il suffit de parcourir les *Mémoires de la Société d'Emulation* de cette ville pour s'assurer que des écrivains distingués prennent une part active à tout ce qui concerne l'histoire, les sciences, les arts et les lettres.

Les travaux du savant et honorable président de cette société, M. Boucher de Perthes, compris dans ces mémoires ou publiés séparément, forment à eux seuls une vaste encyclopédie littéraire, scientifique et archéologique.

En matière d'économie politique, de réformes douanières, etc, M. Boucher de Perthes s'est montré à la hauteur de toutes les questions qu'il a traitées souvent des premiers, notamment celle des antiquités celtiques et anti-diluviennes, qui font de l'auteur de ces précieuses et récentes découvertes, le héros du jour. Par tous ces titres, par ses nobles encouragements et par ses actes de bienfaisance, il a acquis des droits incontestables à la reconnaissance de ses concitoyens.

MM. E. Prarond et F. Lefils, comme historiens, développent et complètent avec talent et succès les travaux de leurs devanciers. M. Marcotte s'est fait remarquer comme naturaliste, M. Lefebvre comme numismate, etc. Nous ne pouvons citer ici tous les noms contemporains qui méritent de l'être et dont les travaux sont connus.

II.

Quant aux publications sorties des presses de Doullens, Montdidier et Péronne, elles sont trop peu nombreuses pour former un ensemble complet, une littérature propre à ces localités ; les appréciations qui accompagneront la description de ces publications dans le catalogue détaillé suffiront pour donner une idée de leur caractère et de leur mérite.

Si nous avions eu à détailler ici les ouvrages des auteurs Picards en réputation, imprimés ailleurs que dans le département de la Somme, notre liste serait beaucoup plus longue, mais telle n'est pas nôtre tâche, quant à présent, et nous réservons nos documents; on peut d'ailleurs se reporter à cet égard aux ouvrages de MM. de Beauvillé et Decagny, en ce qui concerne Montdidier et Péronne, et à ceux de MM. E. et H. Dusevel, pour le département en général (1) et en particulier pour Doullens, patrie de ces archéologues et historiens bien connus. L'histoire de Doullens par le P. Daire (2) est aujourd'hui jugée insuffisante, elle n'est pourtant pas sans mérite; mais patience, bientôt nous aurons une nouvelle histoire de Doullens, — que dis-je, une histoire, — quatre histoires peut-être! si l'on en croit les mystérieuses rumeurs qui circulent au sujet du deuxième concours ouvert pour le prix de 1,000 francs, patriotiquement et généreusement offert par M. Thélu, honorable citoyen de Doullens, à celui qui aura su se montrer digne d'une telle récompense. C'est — comme pour le premier concours — la Société des Antiquaires de Picardie qui doit juger le mérite de l'ouvrage et décerner la palme au vainqueur de cette lutte héroïque.

En attendant il nous faut revenir au P. Daire pour dire d'après lui, un mot des œuvres d'un ancien écrivain Doullennais, oublié par les bibliographes du *Livre de guerre, tant par mer que par terre, et l'opération du feu Grégeois,*

---

(1) On trouve également dans le beau volume des *Documents inédits*, publié en 1860 par le célèbre historien de Montdidier des pièces intéressantes concernant le département.

(2) Amiens, Caron, 1784, in-12.



composé en 1543 par Jean Bitharne, canonier ordinaire du roi.

Ce livre, dans lequel il est traité du feu Grégeois, peut-être pour la première fois, était sans doute inconnu même à M. L. Lalanne qui, dans une note de ses *Recherches sur le feu Grégeois,* Paris Corréard, 1845, indique que aucune dissertation sur cette matière n'a été publiée en France avant 1778.

L'ouvrage de M. Bitharne se trouvait à la Bibliothèque du roi sous le n° 1688 des livres Colbert.

Signalons également les *Révélations cabalistiques* du docteur Gosset, de Doullens, livre fort curieux et rare, passé sous silence dans le Manuel de M. Brunet, et qui méritait certainement une mention. Nous en avons décrit divers exemplaires dans nos *Recherches sur l'imprimerie d'Amiens*, n° 127.

Dinocourt Pierre-Théophile-Robert, né à Doullens le 4 décembre 1791, composa un grand nombre de romans et d'écrits qui eurent des succès vers la fin du premier empire et sous la Restauration.

Jules Janin, lui, a consacré à l'histoire de sa vie et de ses ouvrages, un article dans le *Journal des Débats,* reproduit le 12 février 1862, dans le *Journal d'Amiens*.

Citons encore un livre rare concernant Péronne, l'*Art du tourneur*, par le P. Plumier, minime, imprimé à Lyon en 1701 et dans lequel il est longuement parlé des quenouilles en bois tourné, qui étaient travaillées dans cette ville et en grande réputation au XVIIe siècle.

Voici maintenant quelques vers peu connus, d'un écrivain Péronnais, M. Dehaussy-Robécourt. Comme tant d'autres il fut détenu à Amiens pendant la Révolution, obtint sa liberté d'André Dumont et en reçut la nouvelle des mains de ma-

dame Dumont. C'est par les vers suivants qu'il voulut remercier son libérateur :

Tes promesses ne sont pas vaines :
De ma longue captivité
Je vois enfin briser les chaînes ;
La justice du comité
Vient de mettre un terme à mes peines ;
Je renais à la liberté.
Mais ce qui m'a le plus flatté,
C'est qu'à ta volonté fidelle,
Sous la forme d'une mortelle
Ce fut la douce humanité
Qui m'en apporta la nouvelle.

M. Dehaussy-Robécourt a été quelque peu critiqué dans le *Petit Almanach de nos grands hommes,* à propos de sa *Chanson des pommes cuites,* où l'on trouve ce refrain :

Et je voudrais pour tout potage
Des pommes cuites avec toi.

La petite ville de Roye pourrait aussi fournir un chapitre intéressant à la bibliographie picarde.

Les ouvrages les plus rares sont ceux de Pierre Guérin, curé, lequel répandait, vers 1634, les erreurs de la secte des *illuminés mystiques* qu'on appelle les *Guérinets;* secte qui fut sévèrement poursuivie et disparut sur la fin du règne de Louis XIII.

Un Royen du nom de Jacques d'Artois composa au XVI[e] siècle une syntaxe latine, dédiée aux habitants d'Alençon, et dont voici le titre exact : *Jacobi Artisiani Roiani, Alenconicæ scholæ pedagogi, de latinæ syntaxeos ratione, libri undecim, ad cives Alenconicos; cadomi, ex officina Philipporum,* 1557, in-12 de 281 p., livre des plus rares aujourd'hui.

Plus tard, le trop fameux Babeuf, d'abord domestique de M. de Bracquemont, seigneur de Damery, vint ensuite habiter Roye où il dirigea, en l'an II, un journal intitulé le *Correspon-*

dant Picard, qui n'eut qu'une courte durée. Babeuf s'était marié à Roye, il y perdit sa fille âgée de six ans qu'il aimait beaucoup ; il l'ouvrit, en retira le cœur, en mangea la moitié, afin, disait-il, que cette partie de son cher enfant retournât à sa première origine, puis il suspendit l'autre moitié sur sa poitrine et la porta longtemps. Ce fait si peu croyable est rapporté par M. Grégoire d'Essigny (1).

Un fils de Babeuf, né à Roye, se fit en février 1812, rédacteur d'un journal révolutionnaire, intitulé le *Nain Tricolore*, portant une enveloppe aux trois couleurs. Ce journal fut imprimé à Troyes : le premier numéro avait à peine paru que deux milles exemplaires distribués furent saisis par la police, et dans un seul jour, quoique dans des villes différentes, rédacteur, imprimeur, colporteur furent arrêtés. C'est aussi par M. Grégoire d'Essigny que ce renseignement nous est fourni.

M. Mangon De Lalande, né à Roye en 1769 et mort à Paris le 10 juin 1847, est l'auteur de la fameuse *Dissertation sur Samarobriva*, imprimée à Saint-Quentin en 1825 ; question vivement débattue entre MM. Mangon, Rigollot, De Cayrol et autres, débats dont M. Emile Coët, le zélé bibliothécaire de Roye, a récemment entretenu les lecteurs du journal le *Propagateur*, à propos d'une notice biographique sur M. Mangon.

La ville de Roye a vu naître l'abbé Corblet, historiographe du diocèse d'Amiens, qu'elle compte au nombre de ceux qui cultivent avec succès les sciences et les lettres dans le département.

(La suite au prochain numéro.) Ferd. Pouy.

(1) Babeuf s'est signalé par des théories singulières, mais sa vie n'offre pas d'actes meurtriers. On sait, d'ailleurs, comment il a qualifié les crimes de Carrier dans sa publication intitulée : *Du système de dépopulation, ou la vie et les crimes de Carrier, son procès*, etc., Paris, an V, in-8°.

QUELQUES RÉFLEXIONS
SUR D'ANCIENNES MONNAIES BRETONNES.

(SUITE *).

D'après les raccourcis et les simples traits qui servaient souvent à indiquer la présence de la figure compliquée, il est évident que les idées que le cheval mystique donnait d'une manière obscure, étaient très familières aux personnes pour l'usage desquelles les monnaies de Karn-Brê avaient été frappées. Je citerai encore les paroles du docteur Borlase à ce sujet.

« Pour classer convenablement ces monnaies, il est néces-
» saire d'observer que plusieurs des pièces de Karn-Brê, ne
» portent pas le cheval sur le revers (n°s VIII, IX, X, XI),
» mais offrent à sa place, des membres et des symboles
» ajustés de manière à imiter la forme d'un cheval, et de-
» viennent alors l'*emblême* plutôt que la figure de cette
» créature, que le premier graveur *n'avait pas su mieux re-*
» *présenter*. L'on ne peut expliquer ces symboles que par la
» comparaison des monnaies dans lesquelles ces parties
» forment une figure entière, avec celles dans lesquelles les
» mêmes traits sont détachés et sans connexion.

(*) Voir la *Picardie*, 1863, pages 115 et suivantes.

» Les dernières doivent servir d'explication aux premières, » par exemple : dans le n° VIII, l'on trouve trois des figures » indiquées à la table des symboles (Borlase, antiq. n° 1), » dans le n° IX, il y en a quatre. — Dans quel but de sem- » blables figures ont-elles été placées, en pareil nombre, sur » ces revers ? mais dans les n°s XVIII et XIX, les jambes du » cheval ont cette forme non naturelle ; et, il est digne de » remarque de voir que là où le cheval manque, on y ren- » contre ses jambes, parties les plus utiles... elles sont placées » deux à deux et entre elles il y a une *boule* ou une roue, » comme sur les monnaies où la figure est entière. Puis la » *demie-lune* (dont nous avons parlé) *tourne sa partie convexe* » de manière à indiquer le ventre d'un cheval, dont un *autre* » *croissant superposé* forme le dos ; une boule ronde imite la » croupe, et sur le devant *une forte javeline s'élève obliquement* » *de la poitrine et remplace le col et la crinière.* » (Borlase, antiq. de Cornouailles, p. 276).

Tel est le langage du docteur Borlase qui ne s'occupe que des affaires civiles et militaires des Bretons, et, il attribue à l'inhabileté du graveur les déviations du type de la nature. Mais de même que j'ai démontré que la figure complète que l'on nomme le *cheval*, était un symbole de la Cérès bretonne, de même il paraît que chacune des parties hétérogènes qui composent cette figure est un symbole de quelque objet du culte mystique de cette déesse.

Kêd ou Ceridwen était un génie imaginaire que l'on croyait gouverner le vaisseau sacré ; aussi, dans ces monnaies trouve-t-on, pour remplacer le corps du cheval, une *demie-lune* ou un *bateau ;* et, dans un spécimen, cette partie présente-t-elle l'élévation du *Cromlech, Maenarch* ou *Maen Ketti* qui couvrait la cellule de cette divinité ; tandis que le derrière de la

figure est formée d'un croissant, symbole céleste du même personnage mystique.

Nous remarquons aussi à la place des parties postérieures du cheval, des *cercles* (1) vides, ou des *ovales*, d'une ressemblance exacte avec ces temples circulaires ou ovalaires qui illustrent les *antiquités de Cornouailles*, et auxquels les Bardes font de si fréquentes allusions.

A la place du col et de la crinière, un *bâton* ou une *branche de quelque semper virens*, s'élève obliquement du corps du bateau, qui forme le centre de la figure. Je pense que ce bâton ou cette branche n'est autre chose que le *gestamen* des prêtres. L'*Hudlath* et *Hudwydd*, ou la *baguette magique* dont parle Taliesin ; et la *branche* que portait le Barde comme signe de son caractère sacré, et dont Aneurin parle en ces termes : — « Avant l'assaut, cette *branche* (2) aurait dû faire entendre » les chants puissants que l'on doit écouter avec un religieux » respect, les chants de Llywy (3), pacificateur du tumulte » et du combat. Le guerrier aurait alors remis son glaive » au côté gauche, sa main aurait tenu le corselet inutile, » et le souverain aurait tiré de son trésor la récompense » précieuse. » (*Gododin, chant* 25).

La *tête* et le *bec* sont ceux d'un *oiseau*, c'est-à-dire de *Ceridwen*, la *poule;* et les jambes sont formées de petites barres droites, égales en volume et en longueur, qui ne peuvent être que ces *petits bâtons* ou *tailles*, si souvent men-

---

(1) Sur les monnaies de Camden, qui paraissent avoir été frappées à une époque où nos mythologistes faisaient une plus grande attention à la simplicité de la nature, nous trouvons ordinairement ces cercles distincts de la figure du cheval.

(2) Le Barde qui portait la branche sacrée.

(3) *Llywy*, la Proserpine bretonne.

tionnées par Taliesin et Merddin. Ces tailles sont généralement terminées aux deux extrémités par des *anneaux* épais, ou de *petits globes* perforés que je ne puis comparer qu'aux *glains* sacrés décrits par Camden dans le *Denbigshire*.

En conséquence, le cheval complexe, tel qu'il est ici dépeint, semble avoir été non seulement la représentation de la Cérès bretonne, mais encore de tout ce qui se rattachait à son culte mystique ; le ventre était le *vaisseau* sacré dont cette déesse était le génie ; le dos était la *lune*, son emblême céleste ; le derrière du corps était formé par le *cercle sacré*, qui renfermait le *Maenarch, arche de pierre*, ou sein de la déesse, dans lequel se régénéraient ses aspirants ; le col était le *bâton* mystique ou la *branche* que portaient ses prêtres, comme signe de leur charge et de leur autorité ; les jambes étaient les *petits bâtons* ou *tailles* qui servaient à interpréter sa volonté, et étaient terminés par les *glains* mystiques, insignes distinctifs de ses sectateurs ; tandis que la tête et le bec représentaient l'*oiseau* dont elle avait pris la forme, et faisaient probablement allusion aux oiseaux d'*augure*, mentionnés par Taliesin et Merddin.

Telle est la puérile imagination du paganisme ; il n'entre pas dans mon esprit de défendre ses diverses opinions, mais seulement de les signaler en exposant leur sens le mieux que je le pourrai. Toutefois, je dois dire en faveur des Bretons que cette combinaison bizarre des parties dans la formation des symboles sacrés ne leur était pas exclusivement particulière. La plupart des nations barbares avaient aussi des dieux monstrueux et peut-être plus difficiles à comprendre. Les divers symboles qui forment l'image de la Cérès bretonne concordent avec la mythologie générale. M. Bryant a démontré que Cérès était le génie de l'arche ; que son symbole était

un *bateau* ou un croissant; qu'elle n'était autre que l'*Hippa*, la *Cavale;* et qu'elle était ordinairement suivie de son oiseau favori.

Si un grec ou un romain, à une époque avancée de l'art, avait eu à tracer l'image de cette déesse, avec ses emblêmes bretons, il l'aurait représentée comme une vénérable matrone assise dans un vaisseau, ayant autour d'elle ses attributs convenablement rangés; mais le Breton grossier se contentait d'une figure bizarre, rappelant les divers emblêmes de sa déesse, et comme l'apprend Taliesin, ses sanctuaires offraient des figures semblables.

Au point de vue sous lequel j'envisage les monnaies bretonnes, je ne puis m'empêcher d'admirer la précision avec laquelle elles retracent l'ensemble de superstitions que l'on trouve dans les Bardes et les Triades. La science des druides étudiée dans leurs écrits, malgré sa mysticité, est rarement d'une obscurité impénétrable: ici on lit la même légende sur des tablettes *d'or, d'argent* et de *cuivre.*

On se rappellera que bien que les chevaux mythologiques des Bretons ne soient pas invariablement des symboles de Cérès, ils ont cependant toujours quelque rapport à un *vaisseau* sacré. *Le noir cheval des mers*, qui transporta de la Calédonie dans Mona les huit personnages mystiques, y fait une allusion évidente.

Taliesin parle souvent du coursier du *soleil*: on doit se rappeler que le culte de la divinité solaire était lié à celui du patriarche diluvien; qu'elle était honorée dans le *Caer Sidi*, consacré à *Ceridwen;* et que la grande affaire de son cheval était de le ramener du *mariage joyeux de l'océan*, en faisant apercevoir sa trace dans la mer et l'embouchure des rivières; de sorte que toute la tradition des chevaux mythologiques se

rapporte à l'histoire et aux connexions de ce personnage mystique qui se montrait à l'aspirant plein de crainte et d'étonnement, sous la forme d'une *fière cavale* qui pouvait fendre *les eaux comme un vaisseau* dont les voiles étaient enflées par le vent.

Nous devons donc très souvent voir la figure du cheval remplacée par celle de la *cavale*, symbole ou personnification de la Cérès bretonne, ou l'hippa de la mythologie ancienne.

Il n'entre pas dans mes intentions de m'étendre longuement sur ces monnaies, mais tout simplement de faire servir l'image bardique à leur explication : je me contenterai donc de considérer sur quelques-uns des spécimens de la collection de Camden, la figure du cheval et les attributs qui les accompagnent.

Le dessin du n° 6 paraît être de style breton. La face offre la figure grossière d'un cheval, pliant sous le poids d'un *vase* énorme, qui, au lieu d'être placé sur son dos, semble au contraire sortir de son corps qu'il recouvre entièrement ; ce vase, dont les bords sont garnis de perles, répond à la description que donne Taliesin de ce célèbre emblème du druidisme, la *paire* (1) sacrée, ou chaudron de *Ceridwen*, et le *maître* de *l'abîme*.

Neud pair pen Annwfn ! Pwy y vynud ?
Gwrym am ei oror a mererid.....

« N'est-ce pas là le chaudron du Seigneur de l'abîme !
» quelles sont ses qualités ? avec le rang de perles qui couvre
» ses bords ? »

---

(1) Divers passages des Bardes donnent à croire que l'on indiquait, sous ce nom, un vase dans lequel les druides faisaient bouillir les herbes puissantes auxquelles la superstition attribuait des vertus extraordinaires.

De même que dans les monnaies de Karn-Brê, le *bâteau*, le *Temple circulaire*, la baguette magique etc., forment les différentes parties du cheval mystique, de même dans le cas qui nous occupe, le vase important dont l'usage était indispensable dans les mystères sacrés, se trouve intimement uni à la *personne* de la déesse de l'Arche.

L'animal symbolique a sur la tête un *cercle* ou *disque* qui contient trois petits *anneaux* ou *boules*. Ces petites figures qui ornent la plupart des monnaies bretonnes doivent avoir eu un sens défini. Dans la Gaule on regardait l'*ovum anguinum* décrit par Pline, comme l'*insigne Druidis*, le *signe distinctif du Druide*. En Bretagne, où il était connu, cet insigne avait droit au même respect ; ce qui fait dire au Barde « agréable était » l'aspect de celui dont la prouesse avait enlevé sur le gué, » cette *boule enveloppée*, qui lance au loin ses rayons, produit » splendide de la couleuvre, jeté par les serpents (1) ». J'ai fait voir que le *glain* ou *anneau de verre*, était enfin un signe de distinction chez nos ancêtres : et, je suppose que les *boules* et *petits anneaux* qui se rencontrent sur les monnaies bretonnes doivent représenter quelques unes de ces futilités sacrées, et qu'ils y sont placés comme emblêmes des personnages qui avaient droit de les porter. Ainsi, la présence de l'*ovum* ou *glain* indique la présence d'un *Druide* ou *Prêtre*. Les trois boules enfermées dans le cercle porté par la déesse

(1) Prætereà est ovorum genus in magnâ Galliarum famâ, omissum, græcis. anguis innumeri æstate convoluti, salivis faucium corporumque spumis, glomerantur ; anguinum appellatur. Druidæ sibilis id dicunt in sublime jactari sagoque opportere intercipi, ne tellurem attingat. Profugere raptorem equo : serpentes enim insequi, donec arceantur amnis alicujus interventu, etc. : *Hist. nat.* l. 29. c. 23.

mystique, doivent être regardées comme les symboles des trois ordres sacerdotaux les *Druides*, les *Bardes* et les *Ovates*.

Sur cette médaille et au dessus du vase sacré, il y a un vaste *cercle de 'clous* qui renferme un autre cercle, au centre duquel sont quatre clous élevés, puisque sur ces monnaies, l'on rencontre souvent des cercles semblables, environnant avec ostentation une partie spéciale, on doit en conclure qu'ils ont aussi un sens déterminé. Les numismates leur ont donné le nom de *cordons de perles :* mais ici, il n'y a aucune apparence de *cordons* et les clous sont de beaucoup trop vastes pour simuler des perles. L'on doit aussi remarquer que ces clous ne sont pas placés comme ornement des figures principales; ni jetés au hasard comme s'ils avaient pour but d'étaler la richesse; mais qu'au contraire ils sont disposés *sur le champ* dans un ordre régulier comme limites d'une *démarcation permanente*. J'en conclus que ce sont des figures de ces temples circulaires si nombreux dans plusieurs contrées de la Bretagne et que l'on affirme avoir été consacrés à Cérès, et aux personnages liés à son culte.

Sur la pièce que nous avons sous les yeux, le temple circulaire avec son *adytum* central, ou cellule sacrée, est renfermé dans un rempart élevé, comme nous le voyons souvent dans les monuments bretons.

Sur l'un des côtés de ce temple, et sur le vase, on voit une figure qui ressemble à une *rose* et qui fait sans doute, allusion au choix des plantes et des fleurs qui entraient dans la préparation du chaudron ; ou bien encore aux fleurs que portaient les Bardes et les Druides dans leurs solennités.

Le revers de cette pièce offre encore l'image de l'animal mystique, le temple et le disque aux trois boules unies, mais le cheval est alors libre de son fardeau, car l'époque solen-

nelle, pendant laquelle on produisait le chaudron, est passée. Le cheval pose deux pieds sur un petit coffre, ou une image qui s'en rapproche ; le disque est retiré de sa tête et il rejette une figure qui ressemble à une feuille de *trèfle*, symbole de l'union des trois ordres. Cette médaille rappelle partout le culte de Cérès.

Le n° 8 est une monnaie d'or sur laquelle la fantaisie du mythologiste breton a reproduit le cheval, en dédaignant autant la simplicité de la nature que l'élégance de l'art. Bien que l'ensemble de membres hétérogènes simule l'exquisse grossière d'un cheval, d'une manière suffisante pour lui faire donner ce nom par les antiquaires, on ne peut cependant trouver rien qui s'éloigne plus de cet animal dans ses diverses parties.

Ce *cheval*, comme ceux des monnaies de Karn-Brê, offre le bec aigu d'un oiseau — c'est ainsi que Ceridwen prit la figure d'un oiseau et fut appelée *poule*. Sur la tête d'oiseau du cheval existe une *crête élevée* — de même l'on représentait Ceridwen comme *Iâr ddu gopawg*, la *poule noire à la crête élevée*. Cette crête est *divisée* — Ceridwen était, en effet, *Iâr grafrudd, gribesgar* — une poule aux ongles rouges, à la *crête divisée*. Enfin, la division de la crête affecte la courbe des *cornes d'une vache*, ou celle d'un *croissant* ; or, nous savons que la *vache* et le croissant étaient les symboles de Ceridwen.

Le corps du cheval s'incurve de manière à imiter un *bateau*, ou la carène d'un *vaisseau*. C'est ainsi que Ceridwen s'offrit aux yeux du novice, sous la forme combinée d'un *oiseau* et d'une fière *cavale* ; puis qu'elle glissa aussitôt *comme un vaisseau sur les eaux*. Les monnaies de Karn-Brê, et plusieurs autres, dans lesquelles la figure simple et *isolée* d'un bateau remplace le corps du cheval, démontrent d'une manière évidente, que dans cette circonstance, l'incurvation du corps, a

pour but d'imiter un *vaisseau*. Telle est donc la figure qui frappa Taliesin d'étonnement et de crainte lorsqu'il pénétra dans le temple mystique de Ceridwen.

Comme dans les monnaies de Karn-Brê, ce cheval a pour pieds, de petites figures courtes et isolées, semblables à des bâtons de bois terminés eux-mêmes par les glains sacrés. Ainsi que je l'ai déjà fait entendre, ces pieds doivent représenter les baguettes que les Bardes indiquent si fréquemment comme les moyen de divination, ou de connaître la volonté des dieux ; et dont les prêtres symbolisés par les glains, étaient les interprêtes.

Ce cheval bizarre tient dans la bouche une figure luniforme qui ressemble à un bateau couvert, ou bateau breton. On doit se rappeler que Ceridwen, la *cavale-oiseau*, enferma son aspirant dans un petit bateau, et l'emporta dans la mer.

Trois *ova* sont suspendus sous la queue du cheval, et paraissent devoir tomber à terre. Ce sont probablement les trois ordres, symbolisés par les ova qui dérivent du sanctuaire mystique que l'on regarde comme le sein de la déesse.

De chaque côté du col on voit le *trèfle*, emblême de l'union des trois ordres. Ces feuilles paraissent être tombées d'un bateau, renversés sous deux temples circulaires.

Sous le ventre du cheval, on distingue un cercle au centre duquel se trouve une roue ; on y rencontre quelquefois un cercle de clous, ou des cercles concentriques, ou parfois encore une figure de femme.

FAUX,

Docteur en Médecine.

(*La suite au prochain numéro*).

HISTOIRE CHRONOLOGIQUE

DE QUENTOWIC ET D'ÉTAPLES.

(SUITE *).



1842. — Continuation des fouilles dans les garennes d'Etaples.

Le nombre des maisons dont les murs de fondations ont été reconnus, et dont l'intérieur a été fouillé cette année s'élève à soixante-deux. Quarante-trois se trouvent dans le voisinage de la ferme de la Folie au milieu de la plaine nommée la *Pièce-à-Liards;* douze ont été découvertes dans une autre plaine, près du Pli de Camiers.

On a recueilli dans l'intérieur desdites maisons plus de 4,000 médailles depuis Adrien jusqu'à Quiétus, de tous modèles, une figurine en terre cuite, trois fibules, un piton façonné représentant un Phallus, trois anneaux en fer, un morceau d'argent, un morceau de plomb, des clous, une longue épingle en argent, une balance dite romaine, trois crochets, une chaînette, deux poids, une meule, deux socs de charrue, trois hachettes en fer, une clé, deux couperets en

(*) Voir la *Picardie*, 1861, pages 12, 55, 106, 266, 304, 352, 1862, 31, 56, 111, 168, 226, 280, 327, 418, 444, 517, 560, 1863, 125 et suivantes.

fer et une infinité de clous, crochets, pitons, fragments de vases et de tuiles (1).

1842, 26 janvier. — Le cadavre d'une baleine ayant 22 mètres de longueur sur 13 mètres de circonférence, est pêché en face d'Etaples par deux bateaux-pêcheurs de Merlimont. Elle est vendue 1,200 francs par l'administration de la marine.

1842, 10 mars. — Echouement de la goëlette l'*Expérience* de Bordeaux.

1842. — La ville d'Etaples fait l'acquisition d'une pompe à incendie avec les accessoires.

1842. — Construction d'un barrage au port d'Etaples.

1842, 9 septembre. — Le Conseil général élève à 3,000 fr. le crédit de 1,500 fr. qu'il votait annuellement pour plantations d'hoyats sur les dunes de la baie d'Etaples.

1842, 31 décembre.— L'intendance maritime constate que, dans les vingt-quatre années qui ont précédé celle de 1842, le littoral de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer a vu périr cent-vingt-deux bâtiments de 1,100 à 1,600 tonneaux, naufragés pour plus d'un dixième corps et biens.

1842. — Le ministre de la marine décerne une médaille en argent à Lesueur, Antoine, constructeur à Etaples, pour avoir sauvé la vie à des naufragés, à différentes époques.

1843, 15 janvier. — Naufrage du *Conqueror*, de 800 tonneaux. Ce navire venait de Calcutta, chargé des plus riches produits de l'Asie, et touchait au terme de son voyage. Avant le jour le canon d'alarme se fit entendre, malgré le bruit de la tempête, la population se porta à la Pointe de Lornel et

---

(1) Rapport de M. Louis Cousin, dans le tome VI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie.*

l'on aperçut à la sombre clarté du jour naissant un navire dont l'avant était déjà ensablé ; la dunette s'élevait au-dessus des flots, et cent cinquante malheureux s'y pressaient. Nos gens firent des efforts inouis pour établir des moyens de sauvetage. Cependant la mer montait, le vent d'ouest roulait d'énormes lames et chacune d'elles balayait un rang de naufragés ; il en vint une plus forte que les autres ; et, quand elle étala, le groupe entier avait disparu. Un seul être fut jeté mourant sur la plage, c'était un domestique (1).

1843, 16 janvier. — Le navire à trois mâts russe *Bruke*, de 400 tonneaux, dans sa traversée de Newcastre à Marseille, poussé par un vent violent et entièrement dématé, échoue à l'entrée de la baie d'Etaples. L'équipage s'embarque dans une chaloupe pour gagner le rivage. Cette embarcation chavire et tous ceux qui s'y trouvent périssent dans les brisants.

1843, avril. — Une souscription en faveur des pauvres familles de marins du quartier maritime de Boulogne produit à Etaples 111 fr. 05 c.

1843, 15 mai. — Construction d'une maison de gardien au phare de Lornel.

1843, 19 août. — Décision du ministre des travaux publics approuvant la construction d'un quai à Etaples et mettant à la charge de la ville les remblais estimés à 17,000 fr. qui seront payés en dix années au moyen d'un impôt de 10 c. sur les quatre contributions de cette ville.

1843, 1er septembre. — Le ministre de la marine décerne une médaille en argent au sieur Bué, Grégoire, pour avoir retiré des flots le seul homme survivant du naufrage du *Conqueror*.

---

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1843, p. 808.

1843, 28 décembre. — Les nombreux naufrages qui ont eu lieu sur nos côtes, et notamment ceux du *Conqueror* à Etaples et la *Reliance* à Cucq, donnent l'heureuse idée à M. Michelin, commissaire de marine à Boulogne, d'établir une Société humaine des naufrages à Etaples, à l'instar de la ville de Boulogne.

Il obtient d'abord de M. le Ministre de la marine un bateau de sauvetage et ouvre une liste de souscriptions qui est bientôt couverte de signatures.

M. Méliot, sous-préfet de l'arrondissement de Montreuil, se met à la tête de ce beau projet. Il adresse aux maires de son arrondissement une circulaire pour les engager à ouvrir des souscriptions dans leurs communes. M. le Préfet, Mgr l'Evêque d'Arras, l'amiral de Rosamel, les consuls des nations étrangères, un grand nombre de fonctionnaires publics et de notables habitants du département figurent au nombre des souscripteurs. Le Conseil général vote une subvention de 1,000 francs pour la réparation du lazaret de Merlimont, M. le Ministre des travaux publics alloue un crédit de 350 fr. pour le même objet, et M. le Ministre de la marine envoie deux boîtes de secours à la sous-préfecture.

1844, 11 mars. — Le sloop français *Elisa* vient échouer à l'entrée de la baie d'Etaples. Le bateau de sauvetage de la Société humaine du pavillon de Lornel est lancé à la mer par les pilotes d'Etaples qui ont le bonheur de sauver l'équipage

1844, 19 mai. — La Société humaine du littoral de l'arrondissement de Montreuil est légalement constituée.

1844, 26 juillet. — Loi concédant pour quatre-vingt-dix-neuf ans le chemin de fer d'Amiens à Boulogne par Abbeville et Etaples.

1844, 11 août. — Règlement de la Société humaine des naufragés du littoral de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer sous la présidence de M. le Sous-Préfet.

Une Commission permanente est établie à Etaples pour porter secours aux naufragés sur la côte de Camiers, Etaples et Cucq.

Une autre Commission est établie à Berck.

1844, 4 septembre. — Le conseil général vote une subvention annuelle de 500 fr. pour la Société humaine du littoral de Montreuil. C'est le seul revenu que possède cette Société pour faire face à ses dépenses.

1844, 11 septembre. — La distribution des postes aux lettres d'Etaples est érigée en direction.

1844, 24 octobre. — Ordonnance du roi relative à l'adjudication du chemin de fer d'Amiens à Boulogne, par Etaples, concédée à MM. Lafitte, Blount et Cie.

1845, juillet. — Construction de deux phares de 1er ordre sur la rive gauche de la Canche sous la direction de M. Pigault de Beaupré, ingénieur des ponts-et-chaussées et M. Dénéchaux, conducteur.

Ces deux phares sont à feu fixe, d'une hauteur de 52 mètres, d'une portée de lumière de 20 milles, à une distance l'un de l'autre de 250 mètres. Ils sont orientés N. et S. comme la côte. Cette disposition met les navires en état d'estimer du large leur situation avec une précision parfaite, et d'éviter de tomber dans les courants de la bassure de Baas, d'où ils sont poussés en dérive sur les côtes de l'Authie et de la Canche.

1846, 8 février. — Aliénation par la ville d'Etaples à la Compagnie du chemin de fer de deux parcelles de terre situées aux Berceaux, moyennant une somme de 2,582 fr. 30 c.

Ainsi disparaît cette belle promenade qui faisait l'orgueil de la cité et l'amusement de la jeunesse.

1846, 5 juillet. — Naufrage de la goëlette anglaise *Blessing* du port de 120 tonneaux, à la pointe de Lornel, dans sa traversée de Newcastre à Etaples, avec un chargement de charbon.

1846, 10 juillet. — Règlement sur la fixation, l'entretien et la police des dunes du littoral.

1846, 15 juillet. — Construction d'un pavillon de sauvetage à Lornel pour la Société humaine du littoral.

1846, 25 août. — Une émeute a lieu à Etaples à l'occasion d'un passage voûté, que le Conseil municipal avait demandé à la Compagnie du chemin de fer d'établir à la jonction des routes de Montreuil et de Boulogne. Cette juste demande avait été sanctionnée par la Commission d'enquête de l'arrondissement de Montreuil; mais la Compagnie du chemin de fer, qui désirait un passage à niveau, prétendit qu'elle ne pouvait y accéder qu'en s'emparant d'une grande partie du cimetière.

La population alors s'émeut, se rassemble au cimetière et fait suspendre les travaux. Le lendemain, le sous-préfet se rend sur les lieux accompagné du commandant de la gendarmerie et des membres du Conseil municipal. La population se porte de nouveau au cimetière, mais avec calme, pour exprimer à ce magistrat la douleur de voir violer les tombes de leurs familles. Celui-ci les rassure avec bienveillance. Le Conseil municipal prend spontanément une délibération par laquelle il demande qu'une nouvelle étude de la déviation des routes de Montreuil et de Boulogne, afin de ne pas toucher à aucune sépulture.

Le 29 du même mois, le maire expose au Conseil municipal l'inconvénient d'un passage voûté et l'avantage d'un

passage à niveau. Le Conseil demande une enquête administrative avant de prendre une nouvelle délibération.

Cette enquête n'eut jamais lieu, et la Compagnie du chemin de fer exécuta son plan primitif en établissant un passage à niveau, qui occasionne, pendant le séjour des trains de marchandises dans la gare et la fermeture des barrières, des retards dont on se plaint sans cesse.

1846, 1er octobre. — Installation d'une brigade de gendarmerie.

1847, 1er mars. — Construction du quai d'Etaples, sous la direction de M. Pigault de Beaupré, ingénieur des ponts-et-chaussées.

1847. — Fouilles des ruines du château d'Etaples.

La Compagnie du chemin de fer d'Amiens à Boulogne, en prenant des remblais dans les ruines du château d'Etaples, mit à découvert une partie de ses fondations.

Dans la partie la plus élevée, celle sur laquelle était autrefois le donjon, on rencontra deux espèces de fondations superposées, et séparées entre elles par une double couche de décombres et de terre glaise.

La fondation inférieure était établie sur le roc, à huit mètres du niveau de la Canche. Elle était recouverte de quatre mètres de décombres d'où l'on a retiré du charbon de bois, des cendres, des ossements humains, des vases, des fibules, des tuiles et des monnaies romaines des règnes de Gordien, Philippe, Postume, Gallien, Claude, Maximien et Constantin. Ces décombres avaient été nivelés pour y recevoir une couche de terre glaise d'un mètre d'épaisseur qui en recouvrait la superficie.

La fondation supérieure fut posée sur cette couche de terre glaise qui paraissait avoir été fortement damée. On la trouva

ensevelie sous cinq mètres de matériaux et de démolitions. On y découvrit divers objets du moyen-âge, tels que des boulets, une petite pièce de canon en fonte; des fragments d'épées, de bayonnettes, des mors de brides, des étriers; des monnaies des rois de France, d'Espagne et des comtes de Flandre.

La présence de monnaies et d'objets romains, sous ces ruines, prouve évidemment qu'en cet emplacement un château existait déjà sous la domination romaine, et que c'est sur ces ruines que Mathieu d'Alsace construisit le château d'Etaples en 1172 (1).

1847, 1er février. — Construction du pont du chemin de fer sur la Canche à Etaples.

Commencé au 1er février, il fut achevé le 1er octobre.

Sa longueur est de. . . .	281 m. 30 c.
Sa largeur de	8 m.

Il est composé de quinze arches, ayant chacune une ouverture de 14 mètres environ. Les piliers sont en pierres de taille, le tablier, les voutes et les gardes-fous en briques. Il a coûté 883,000 fr.

G. Souquet.

(La suite à un prochain numéro).

---

(1) *Histoire du château d'Etaples,* par G. Souquet, 1855.

ÉTUDE SUR L'ATTRÉBATIE

AVANT LE SIXIÈME SIÈCLE.

(SUITE ET FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE *).

Divers auteurs, notamment Strabon, dans sa *Description de la Belgique*, Pline l'ancien, Tacite, Plutarque, qui vivaient dans le IIe siècle de notre ère, nous dépeignent ces peuples comme fiers de leur origine celtique ou germanique, opiniâtrement attachés aux mœurs et aux usages de leurs pères, et continuant à vivre isolés dans les bois, sans villes et sans lieux d'habitations.

Saint Paulin écrivait en 399 que les habitants de la Morinie étaient des peuples plongés dans la barbarie et vivant de rapines et de piraterie (1).

L'auteur de la vie de saint Falcuin, au IXe siècle, retrace encore le même portrait des peuples de son temps (2).

Venance Fortunat, auteur du VIe siècle, qualifie les Fla-

(*) Voir la *Picardie* 1863, p. 25, 82, 135 et suiv.

(1) In terrâ morinorum sitâ orbis extremâ quam barbaries fluctibus fremens tundit oceanus, gentium populi remortarum qui sedebant in latebris viâ maris arenosâ, ubi quondam deserta silvarum ac littorum pariter intuta advenæ barbari aut latrones incolæ frequentabant. (*Paulini*, *epist.*)

(2) Gens hæc moribus incomposita, magis armis quam conciliis utens, cujus indomitam barbariem et semper ad malum proclivitatem difficile est restingui (*Acta SS. ord. bened.* sœc. 1).



mands de peuple féroce, intraitable et opiniâtrement attaché au culte des idoles; et le même jugement est porté successivement dans les écrits de Baudemont, disciple de saint Omer, de saint Ouen, auteur de la légende de saint Eloy vers 650, de saint Liévin, évêque des Nervins (Cambraisis), au VII[e] siècle.

Le concile de Nantes, en 658, Charlemagne, dans ses capitulaires et saint Eloy, dans son allocution aux habitants du pays, défendent de consulter les devins et les magiciens, de célébrer le premier jour de janvier et l'époque du solstice, d'invoquer les noms des idoles et des mauvais esprits, de fêter le jeudi (consacré au dieu Thor), de placer des lumières ou des offrandes dans les temples, auprès des rochers, des sources, des arbres, des cavernes et des carrefours (1).

A la fin de la première race, dit Sainte-Foix, il y avait encore plus d'un tiers des français plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie (2).

Enfin le concile d'Aix-la-Chapelle fut encore obligé d'interdire toutes ces coutumes idolâtriques pratiquées même souvent par des chrétiens; il cite celles que j'ai détaillées plus haut, et il y ajoute une croyance très répandue alors à ces équipées des sorcières se rendant au sabbat, en traversant les airs, assises sur des bêtes (3).

---

(1) Voir Vita saint Eligii, auctore S° audoeno, lib. 2, chap 15.— Schayes, tom. II, p. 70. — Concile de Leptine, etc.

(2) Essai, *Hist. sur Paris*, 3[e] édition, t. II p. 87.

(3) Illud etiam non admittendum quod quædam mulieres scelerata retro post satanam conversæ credant se et profitentur cum diânâ paganorum deâ et innumera multitudine mulierum equitare bestias et multa terrarum spatia intempestivæ noctis silencio, pertransire, jussionibus velut dominæ obedire et certis noctibus ad ejus servitutem evocari. (*Conc. acquir*).

Tout prouve donc que les descendants des Celtes et les Germains, habitants du pays, étaient encore, même au commencement du moyenâge, presqu'aussi barbares que l'avaient été leurs pères avant l'invasion romaine.

Çà et là quelques-uns sans doute s'étaient laissés entraîner, ou s'étaient alliés aux idées comme aux familles romaines. Ils habitaient les quelques villes qui étaient restées debout, avec les rares descendants des anciens vainqueurs qui n'avaient pas suivi les armées de leurs frères dans leur marche rétrograde. Mais ceux-là, ceux du moins qui étaient encore idolâtres et c'était le plus grand nombre, avaient adopté en même temps que la civilisation, les mœurs dégradées et la débauche la plus abjecte. Non seulement les anciens auteurs le répètent à chaque page de leurs écrits, mais nous en trouvons tous les jours la preuve dans nos découvertes archéologiques ; les vases, les bijoux, les bronzes et même les objets les plus usuels reproduisent, sous mille aspects divers, non seulement des nudités, mais encore les scènes les plus hideuses et les plus cyniques.

Quant aux Francs, ils se distinguaient de ces diverses nationalités par un caractère et des usages tout différents ; ils n'avaient pas la civilisation si corrompue des Romains, ni la sauvage barbarie des Celtes et des Germains.

Agatias, auteur byzantin du VIe siècle, caractérisait ainsi ce peuple : « Les Francs ne sont pas campagnards comme la plupart des barbares, mais ils sont policés et soumis aux lois comme les Romains ; ils ont des magistrats dans les villes, et pour une nation barbare, je les trouve très civilisés et pleins d'urbanité, au point qu'ils ne diffèrent de nous que par le vêtement et le langage. »

Ils avaient eu du reste bien des points de contact avec les

Romains ; ils avaient servi dans leurs armées, quelques-uns d'entr'eux y étaient même parvenus jusqu'aux grades les plus élevés. Pendant près de deux siècles ils avaient habité le Tournaisis dont les Romains ne s'étaient réservé que la capitale. Enfin beaucoup d'entr'eux étaient chrétiens, même avant le règne de Clovis ; l'histoire nous apprend qu'après l'expulsion du roi Childéric I[er], dont les impudicités avaient indigné la nation, on élut pour lui succéder un chrétien nommé Egidius (1).

Néanmoins ce peuple guerrier par nature et par goût était rude et altier ; il méprisait les faibles et les vaincus, et, s'il est vrai, comme l'ont pensé plusieurs savants auteurs, que les Gaulois favorisèrent leur entrée dans le pays en haine des Romains, leurs ennemis communs, il est certain aussi que le nouveau maître ne fut pas beaucoup plus doux que le premier. Il s'érigea en seigneur et en possesseur absolu du sol, et traita en serfs et presqu'en esclaves les indigènes. De même que les Romains avaient mis en grand honneur la noblesse dont ils avaient aussi décoré des villes ou forteresses que seuls ils habitaient, telles que le *Castrum nobiliacum* d'Arras, de même les Francs prirent ce titre de race noble qui, sous le nom de noblesse, se perpétua dans leurs descendants (2).

Les vaincus cherchèrent dans une foule de circonstances, à relever la tête : « Depuis plus de treize siècles, dit M. Guizot, le peuple vaincu luttait pour secouer le joug du peuple vainqueur ; notre histoire est l'histoire de cette lutte.

---

(1) L'abbé Cochet, *Tombeau de Childéric.*

(2) Augustin Thierry, *Considérations sur l'histoire de France.* — Guizot, pamphlet publié en 1820.

De nos jours une bataille décisive a été livrée, elle s'appelle la Révolution. » Toutes ces luttes intestines du moyen-âge qui, sous divers prétextes, ensanglantèrent nos pays et qui amenèrent successivement l'émancipation des serfs et des communes, puis l'admission du tiers-état dans les parlements, puis ces droits de bourgeoisie qui n'étaient qu'une fédération contre le pouvoir des seigneurs, seraient la conséquence de cette lutte incessante des deux races, si nous admettons que la noblesse ait été composée de la race des Francs; mais dans ce cas même bien du sang gaulois s'y trouvait alors déjà bien mélangé, puisque dans tous les temps nous avons vu les rois ennoblir des roturiers.

« Enfin en 93 elle aboutit, dit M. Guizot, à une dernière lutte décisive, à la Révolution qui vit les vainqueurs nouveaux, poussés par de coupables passions se livrer aux excès les plus honteux. Alors périt plus des trois quarts de la noblesse, et l'exil sous le nom d'émigration en dévora un bien plus grand nombre encore. » « Quand le XIXe siècle s'ouvrit, dit Augustin Thierry, la liste de ces derniers contenait plus de cent mille personnes. » Cette cause première de la Révolution, que l'impiété et la cupidité rendirent si terrible, était tellement comprise dans ce sens en 93 qu'on la trouve consignée formellement dans les écrits du temps. Elle y est énergiquement déterminée, surtout dans un célèbre pamphlet que publiait en 1789 l'abbé Siéyès, qui s'exprimait ainsi : « Pourquoi le tiers-état ne renverrait-il pas dans les forêts de la Franconie toutes ces familles qui conservent la folle prétention d'être issues de la race des conquérants, et d'avoir succédé à des droits de conquête. La nation, alors épurée, pourra se consoler, je pense, d'être réduite à ne plus se croire composée que des descendants des Gaulois et des Romains. »

Les découvertes archéologiques faites dans nos pays, prouvent aussi les progrès que les Francs avaient faits dans les arts : les bijoux et les armes que nous trouvons dans leurs tombes sont parfois d'une grande beauté ; on y voit des émaux, des métaux précieux ciselés avec art et avec goût, des armes incrustées de verroteries et d'ornements en or, et des vases en terre et en verre qui ne le cèdent pas dans nos collections à beaucoup de ceux que nous fournissent les sépultures gallo-romaines.

On ne peut dire que ces beaux objets soient les dépouilles des vaincus, car il y a une différence bien grande entre les produits artistiques des deux peuples, et un œil exercé ne peut les confondre.

Voyez dans les magnifiques ouvrages de M. l'abbé Cochet, tous ces objets qu'il a exhumés des tombes franques, et surtout ceux qu'il a décrits avec tant de talent et qui entouraient à Tournay le corps du roi Childéric Ier. Voyez aussi au musée d'Arras cette parure si curieuse, découverte dans une tombe franque à Lens en Artois (1). Certainement on y trouve un art très avancé, et il est impossible de les confondre avec tous les objets que nous retirons tous les jours des tombes gallo-romaines des IVe et Ve siècles.

Les Francs avaient donc atteint déjà un certain degré de civilisation ; mais ils étaient fiers, dominateurs et d'humeur toujours guerroyante et envahissante. L'ordre social romain dans toutes ses parties leur répugnait, ils n'aimaient pas l'habitation des villes ; les impôts, la subordination civile, le pouvoir strict et régulier des magistrats leur étaient odieux.

---

(1) Elle sera décrite prochainement par M. Dancoisne dans le Bulletin de la commission départementale pour la conservation des monuments.

Les hommes d'origine franque vivaient clair-semés dans les campagnes, séparés entre eux par de grandes distances, et plus encore par l'inégalité de fortune territoriale, fruit des hasards de la conquête (1). L'orgueil chez les Francs était plus fort et plus hostile aux vaincus que chez les autres Germains ; ils ne voulurent jamais payer l'impôt qui resta tout entier à la charge des anciens habitants du pays (2).

Voilà quel était le pays que les apôtres chrétiens vinrent évangéliser ; c'était une contrée presque déserte, couverte de forêts et de marécages, au milieu desquels se cachaient ces restes des races gauloises et germaines encore grossiers et idolâtres. Ça et là s'élevait une ville ou une bourgade en ruine, dans lesquelles s'étaient réfugiés quelques romains et ceux des indigènes que le contact ou l'alliance avec ceux-ci avait civilisés, et trop souvent abrutis par les plus honteuses passions. Enfin de loin en loin se dressait un château qu'habitait, entouré de ses leudes ou soldats, le chef franc, fier et despotique, à qui le pays était échu en partage.

Nous pourrions prouver qu'au clergé nous devons aussi, non seulement la conservation des arts et de la littérature, mais encore le maintien et l'octroi des libertés et des franchises municipales que les Francs voulaient abolir. Il est établi que cette puissance des prêtres a été pendant tout le moyen-âge le seul frein qui, d'une part, put adoucir la fierté si grande des Francs ou seigneurs, parfois aussi le despotisme des princes, et protéger contre eux les classes inférieures de la société. Ces faits ressortent jusqu'à l'évidence de toutes les phases de notre histoire, et ils ont reçu encore un écla-

(1) Augustin Thierry, ouvrage précité, édition de 1860 p. 195.

(2) Id. Id. Id.

tant témoignage lors de la Révolution de 93, qui, après avoir chassé les prêtres et brisé leurs énergiques résistances en faveur de la modération, se livra sans obstacle aux plus sanguinaires et aux plus honteuses extravagances.

Et il en sera toujours de même lorsque disparaîtra ce pouvoir modérateur qui, d'une part, arrête le despotisme des grands et de l'autre, calme la jalouse convoitise du pauvre.

A TERNINCK.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,

LENOEL-HEROUART.

Pour les articles non signés

LENOEL-HEROUART.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.



LETTRE A M. V.

SUR UNE

NOUVELLE HISTOIRE DE PICARDIE.

(FIN *.)

Dans la dernière partie de son important travail, l'auteur prétend qu'abstraction faite des évènements de la Révolution, le XVIII[e] siècle fournit peu de faits curieux, intéressants pour l'*Histoire de Picardie.* Nous ne pouvons partager cette opinion, car en consultant les divers ouvrages qui ont rapport à cette époque, on voit au contraire qu'il se passa alors dans notre province bien des évènements curieux et dignes de fixer l'attention des lecteurs.

Le coup-d'œil rapide que je vais jeter sur ces évènements montrera, je l'espère, que je suis bien fondé dans cette opinion.

Le XVIII[e] siècle est celui où le vandalisme, contre lequel on a tant déclamé de nos jours, commit les plus regrettables dégats, sous le prétexte d'embellissements, dans la plupart de nos édifices religieux. D'abord on déclara la guerre aux

---

(*) Voir la *Picardie*, 1862, pages 185, 493 ; 1863, pages 1, 49 et suiv.

anciens Jubès qui séparaient les chœurs des nefs et les œuvres des maçons, des imagiers les plus habiles du moyen-âge tombèrent brisés, sous le marteau des novateurs.

Alors aussi, on cacha derrière de lourdes boiseries, les tombeaux, les bas-reliefs qui ornaient les chapelles des bas-côtés de nos églises, et c'est encore vers le même temps que l'on enleva du pavé de nos temples les pierres tombales historiées qu'on y voyait, pour y substituer un lourd carrelage en marbre.

Là ne s'arrêtèrent pas, d'ailleurs, les déplorables effets du vandalisme : trouvant trop lourdes les curieuses clôtures en pierres sculptées du pourtour du chœur des cathédrales et d'autres édifices religieux, on les abattit sans pitié pour les remplacer par des grilles en fer, belles et brillantes sans doute, mais qui ne sauraient calmer les regrets que causa aux amis de nos antiquités la perte de tant de pieuses légendes, de tant de scènes des saintes écritures que l'on mit en pièces pour plaire au mauvais goût qui régnait alors.

Ce n'est pas tout : des marguilliers ignorants, afin de répandre plus de clarté dans l'intérieur de nos églises, décidèrent gravement que des verres blancs étaient préférables aux vitraux coloriés, si précieux pour l'histoire du pays et l'iconographie chrétienne, et par suite de cette folle idée les chanoines de Saint-Vulfran firent vitrer en verres unis et sans montants les fenêtres de la plupart des chapelles, notamment celle de *saint Quiriace* qui existe encore dans cette église.

Un peu plus tard, la fabrique de *Saint-Martin de Doullens* voulut imiter ce funeste exemple, et fit supprimer les meneaux de toutes les fenêtres de cet édifice qu'elle remplit également de verres blancs.

A la fin du siècle qui nous occupe ce fut bien autre chose :

les plus belles églises furent fermées, vendues et démolies pour en avoir les pierres, le fer et le bois. Les œuvres remarquables de l'orfèvrerie du moyen-âge, des châsses, des reliquaires, des calices, des croix, des encensoirs, furent fondus pour subvenir à ce qu'on appelait alors les *besoins de la patrie*.

Mais laissons là ce triste sujet de réflexions, et voyons maintenant ce qui se passa en Picardie de 1700 à 1799 :

En 1708 et dans les années suivantes, cette province fut presque partout en de continuelles alarmes. La guerre de Flandre, pour la succession d'Espagne, attirait jusqu'aux portes du *Castelet*, de *Péronne*, de *Corbie* des corps nombreux de partisans ennemis qu'il fallait bien souvent repousser à coups de canon. Un détachement de l'armée du duc de Marlborough essaya même de surprendre Doulleus ; mais chargé par les habitants de cette ville, il fut mis en déroute et, dans sa retraite, il laissa au milieu du chemin une belle cloche nommée *Jeanne d'Auxi*, du nom du bourg où elle avait été enlevée. Les Doullennais s'emparèrent de cette cloche et la firent placer dans leur beffroi, où, depuis, ils la conservèrent religieusement comme un trophée de leur vaillance, comme une preuve du courage qu'ils avaient montrés en cette circonstance (1).

La guerre finie, la Picardie respira un peu. Son commerce son industrie recommencèrent à prospérer et la manufacture royale de tapisseries, créée à Beauvais, obtint bientôt de véritables succès pour les beaux ouvrages qui sortaient de ses ateliers.

Vers le même temps, *Compiègne* eut un camp pour l'ins-

(1) Cette cloche s'étant cassée a été refondue.

truction du dauphin : quoique portant déjà dans son sein le germe de la maladie qui l'enleva à la France, on voyait avec plaisir ce jeune prince diriger les travaux comme les plus habiles ingénieurs, commander les évolutions avec la dignité d'un roi, le ton et l'aisance du général le plus expérimenté. Il sortit un jour en uniforme après son diner pour aller visiter le quartier des *dragons-dauphin*, qui était fort éloigné de la ville. Les officiers qui n'avaient pas été avertis se trouvaient alors absents ; mais quelques soldats l'ayant reconnu à son uniforme et à son cordon bleu, se mirent à crier ! « *Voilà notre colonel !* » Tous à l'instant se rapprochèrent de lui, jetant leurs casques en l'air et poussant mille cris de joie. Le dauphin, touché de ces marques de dévouement à sa personne, s'assit sur une botte de paille, s'entretint longtemps avec ses soldats, s'informa de leurs besoins et demanda aux officiers qui étaient survenus la grâce de quelques dragons qu'ils avaient mis aux arrêts, *ne voulant pas*, disait-il, *qu'il y eut un seul malheureux dans un jour où on lui avait fait tant de plaisir.*

De son côté *Chantilly* était toujours le rendez-vous des hommes célèbres de toute la France. En 1765 on vit paraître, dans ce lieu enchanteur, le peintre sublime de la nature que le prince de Condé était allé visiter à sa retraite de Montbard. Buffon avait obtenu de magnifiques éloges de plusieurs grands de la terre ; à Chantilly on le combla de ces égards que le vrai mérite s'honore d'avoir pour le talent. Dans la même année, un autre enfant de la Bourgogne qui devait sa célébrité à un genre bien différent, le joyeux Piron, parut dans ce beau château, et doué d'autant de tact que d'esprit naturel l'auteur de la *Métromanie* sut, tout en se tenant sur la réserve, plaire à un prince non moins ami des

bonnes mœurs que des belles choses : il fut gai sans être cynique, et courtisan sans paraître adulateur.

Rameau eut aussi l'honneur d'être appelé dans la noble retraite du héros : il éprouva une grande surprise en entendant le prince qui venait de parler de science, avec Buffon, et de réciter ses vers devant Piron, fredonner les plus beaux airs de ses opéras.

Quelques peintres trouvèrent également des leçons de goût à Chantilly, à une époque où il semblait totalement exilé de Paris et de la France.

Un peu plus tard les habitants de Saint-Quentin, touchés de la misère que la cherté du blé faisait éprouver à une partie de leurs concitoyens, prirent une résolution généreuse, une mesure propre à exciter la bienfaisance dans d'autres villes de Picardie, où la disette se faisait également sentir. Le chapitre, l'état-major, le corps municipal, les négociants, toutes les communautés s'imposèrent volontairement une aumône extraordinaire, destinée au soulagement des malheureux. Chaque semaine on distribuait aux pauvres huit cents pains de huit livres et deux cents livres d'argent ; par ce moyen on ne vit plus de mendiants parcourir les rues de la ville.

En 1774, l'abbé Nollet, le célèbre physicien qui avait reçu le jour à Pimpré, près Noyon, eut l'honneur de faire un cours en présence du dauphin. Professeur des élèves de l'école d'artillerie et du génie établie à Lafère, il ne faisait pas un seul voyage dans cette petite ville, où ses fonctions le conduisaient tous les ans, sans se détourner, au retour, pour aller passer quelques jours avec sa famille. Il lui laissait chaque fois des marques de sa tendresse et de sa munificence. Il n'était même pas nécessaire de lui être attaché par les liens du sang pour éprouver la bonté naturelle de son

cœur. On trouva, dans ses papiers, des lettres par lesquelles on le remerciait de sommes considérables qu'il avait données, et dont on n'avait nulle connaissance. On sut même qu'il avait fait plusieurs voyages seul et dans le but secret d'exercer sa bienfaisance : sa correspondance a trahi sa modestie et donné la clef de ces absences mystérieuses.

A l'époque dont nous parlons, le poète Gresset, qui avait coopéré d'une manière si active à la fondation et à l'organisation de l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens*, jouissait encore, dans la capitale, d'une réputation que *Ververt*, ce charmant badinage, lui avait justement méritée ; mais la jalousie qui s'attache trop souvent aux hommes d'un vrai talent, et se glisse même quelquefois au sein des sociétés savantes, avait engagé ce poète à ne plus fréquenter celle d'Amiens qu'à de rares intervalles. Il préférait, avec raison, aux discussions irritantes de l'Académie, ce calme d'esprit, cette paix intérieure qu'il goûtait chaque jour dans la conservation spirituelle d'un prélat recommandable, Mgr de la Mothe, évêque d'Amiens.

Malheureusement Gresset n'était pas riche, et nous voyons qu'au mois de décembre 1775, il adressait encore à un illustre personnage une lettre fort touchante, dans laquelle il lui mandait : qu'il avait eu l'honneur de lui écrire deux fois sans obtenir aucune réponse ; qu'à sa première lettre étaient joints trois exemplaires de son dernier *Discours à l'Académie française ;* que l'un de ces trois exemplaires lui avait été offert avec tous ses vœux pour qu'il lui parût digne de son suffrage. Gresset démandait ensuite à ce protecteur s'il ne pourrait pas augmenter la pension de *deux mille livres* que le feu roi lui avait accordée sur le *Mercure de France ;* puis il ajoutait : « Si vous accordiez un accroissement à ma *très*

» *mince fortune*, je pourrais me *déprovincialiser* un peu
» chaque année et soutenir le coûteux séjour de la capitale. »

On éprouve un sentiment pénible quand on voit un poète aussi distingué que Gresset, un des membres de l'*Académie française*, être forcé d'avouer qu'il habitait presque constamment la province, sans pouvoir, faute de ressources, aller passer même quelques semaines dans la capitale pour s'y *déprovincialiser*.

Au reste, Gresset mourut deux ans après, et un peu plus tard on ne songeait guère en France aux vers et aux académies. La tendance des esprits se porta du côté de la politique, et j'en aurais par trop à dire s'il me fallait rappeler ici tout ce qui se passa en Picardie pendant la Révolution. Je me bornerai donc à vous citer quelques faits, quelques écrits qui me semblent curieux et peu connus.

En 1788, on s'entreterait presque partout des *Lunes du cousin Jacques*; c'est ainsi que se faisait appeler *Beffroy de Regny*, qui était picard et de *Laon*. Le *Petit Almanach de nos grands hommes* disait, en parlant de ces *Lunes* : « Elles
» sont une de ces productions originales auxquelles on ne
» peut rien comparer : elles font le bonheur de la nation
» française ; mais comme le *cousin Jacques* peut nous man-
» quer un jour, tout immortel qu'il est, nous ne voyons pas
» sans frémir l'état de langueur et de tristesse où la France
» va tomber, quand il faudra se sevrer de tant d'aimables
» folies. Nous conseillons donc à nos lecteurs de renoncer
» peu à peu à cette sirène qui les enchante et les dégoûte
» des dialogues de Lucien, des facéties de Voltaire, des ba-
» dinages de Gresset et de Swift ; c'est sous ce point de vue
» que le *Momus français* est vraiment dangereux. »

Malgré l'ironie qui, sous le voile de l'éloge, perce d'un bout

à l'autre dans cette espèce de compte-rendu des écrits de Beffroy de Regny, il est certain que ce littérateur avait de l'esprit et beaucoup d'esprit. L'extrait suivant de sa *Motion* (1) *à MM. les habitants de Saint-Quentin*, lors de son passage dans cette ville, en fournit suffisamment la preuve :

Du vendredi 25 septembre au vendredi 2 octobre 1789.

« Monté sur un cheval boiteux,
» D'encolure assez roturière,
» Que le destin dans sa colère
» A privé d'un de ses deux yeux,
» Qui cherchant les sentiers fangeux,
» N'en sortant qu'à coups d'étrivières,
» Fait en avant un pas ou deux
» Et puis en fait trois en arrière.
» Avec mon coursier de louage
» Maigre à peu près comme un anchois,
» Lequel n'avait dans son village
» Qu'un picotin tous les six mois,
» Et des chardons pour tout potage
» Portant, en chevalier nouveau,
» Deux rubans à ma boutonnière
» Cocarde et plumet au chapeau
» Et mon épée en bandoulière ;
» Au bout d'un mois voulant enfin
» Retourner dans la capitale,
» Je me remets vite en chemin
» Cramponné sur mon Bucéphale
» Et puis j'arrive à *Saint-Quentin*.
. . . .

(1) L'auteur a soin d'avertir qu'il appelle cette bagatelle une *motion*, parce qu'alors on ne parlait plus que par *motion :* un homme saluait-il un autre homme en passant, il lui faisait une *motion*. *Bonjour* et *bonsoir* étaient devenus des *motions* dans le langage du temps.

» Dans cette ville on a beau faire
» Pour n'y séjourner qu'un moment ;
» En un pays aussi charmant
» Un long séjour est nécessaire ;
» Et tous les voyageurs sensés
» En le voyant seront forcés
» De changer leur itinéraire ;
» Car pour exciter leur regret
» Ici on n'a d'autre secret
» Que de captiver et de plaire

. . . .

» Oh ! si je reste en mon voyage
» Partout aussi longtemps qu'ici
» Du *Juif-Errant* je suis l'image ;
» Car il n'aura pas Dieu merci !
» Fait un si long pèlerinage.
» Si pareil accueil sur ma foi
» M'était fait partout à la ronde,
» Je pourrais sans rentrer chez moi
» Déménager pour l'*autre monde*. »

Trois ans plus tard, en 1792, Charles Villette se faisait remarquer de son côté par l'originalité de ses *Lettres sur les principaux évènements de la Révolution*. Dans celle du 5 mai 1792, il proposait gravement un singulier moyen pour faire pénétrer les idées républicaines chez l'étranger.

« La raison, disait-il, est une arme au moins aussi dange-
» reuse pour nos ennemis que nos bouches à feu. Plusieurs
» milliers d'exemplaires des *Droits de l'homme*, de notre
» *Constitution*, des décrets les plus utiles aux peuples, ré-
» pandus dans l'Allemagne, y feraient sans doute autant de
» ravages que nos légions. Mais comment les y faire par-
» venir ? En voici le moyen :

» Je voudrais que l'on fît une quantité considérable de
» *petits ballons ;* je voudrais qu'on les plaçât le long des

» frontières, et qu'au premier vent favorable, on les lançât
» sur le pays ennemi de la manière suivante.

» Une corde attachée à l'aréostat soutiendrait un cerceau,
» lequel placé horizontalement soulèverait à différents points
» de sa circonférence, divers petits paquets de *brochures*,
» suspendus par autant de ficelles, à chaque ficelle serait
» collée une mèche plus ou moins longue, qui brûlerait plus
» ou moins vite, et finirait par rompre la ficelle ; ce qui
» détacherait par intervalle, tantôt les *Droits de l'homme*,
» tantôt la *Constitution* ; ici la *Réforme du clergé*, la *Sup-*
» *pression des moines* ; plus loin, celle de la *Féodalité*, celle
» enfin de la *Noblesse*. Un procédé aussi simple sèmerait ces
» feuilles ça et là dans les campagnes germaniques, jusqu'à ce
» qu'un bon paysan les ramassât. Il faudrait, bien entendu,
» au préalable, les traduire en langue du pays ennemi. C'est
» une croisade d'un nouveau genre ; c'est un moyen de con-
» quérir les peuples à la liberté sans coup férir, et Blanchard
» serait le généralissime de l'armée aérienne : il semblerait un
» ange qui vient du ciel apporter paisiblement la *Constitution*,
» tandis que nos braves armées et nos *soldats de la liberté*
» la défendent à coups de canons, sur la terre. » Trop heu-
reuse la France, si tous les *apôtres de la Révolution* s'étaient bornés à des propositions aussi bizarres, aussi innocentes que celle du patriote Villette ; mais de honteux excès, des scènes sanglantes vinrent bientôt plonger la Picardie elle-même dans le deuil et la consternation : ce fut alors qu'un écrivain célèbre de cette province, un homme qui avait joué un certain rôle au commencement de cette trop mémorable époque, se donna la mort pour échapper à l'ignominie du supplice, au fer de ses bourreaux ! vous comprenez sans doute que je veux parler ici du marquis de

Condorcet, vaste génie dont l'*Esquisse historique des progrès de l'esprit humain* fut comme le dernier chant du cygne près de mourir.

Voilà, mon cher collègue, les principaux faits que l'auteur aurait dû rappeler dans son *Histoire de Picardie*, et qu'il a omis d'y faire entrer. Quoiqu'il en soit, je me plais à reconnaître que son travail n'est pas sans mérite et je pense qu'il serait accueilli favorablement s'il était publié.

Agréez, etc.

H. DUSEVEL,

des Sociétés Impériale des Antiquaires de France, de Picardie, etc.

OUDIN VÉRON

ET LA CROIX DU SAINT SIGNE

EN 1609.

(SUITE ET FIN *)

II.

Un soir, des paysans revenant du travail, se détournèrent un peu de leur chemin pour visiter les ermites de la Croix-du-Saint-Signe. L'un allait demander un secours, l'autre des conseils, un troisième présenter une modeste offrande ; tous voulaient assister à la prière de l'ermitage : — « Cela » porte bonheur, » disaient-ils. Ils approchent. D'ordinaire, à moitié chemin, on entendait les moines psalmodiant l'office, ou chantant sur un ton plus élevé les hymnes de l'Eglise, ou même faisant retentir l'air de cantiques qu'inspirait une innocente gaieté, pendant qu'ils achevaient les rudes travaux de la journée. Mais alors leurs voix n'éveillent plus les échos de la forêt ; un silence morne remplace ces signes de sainte allégresse. On n'aperçoit aucun des religieux venant cordialement, selon leur coutume, au devant des amis qui se plaisaient à leurs entretiens. A mesure qu'ils approchent

---

(*) Voir la *Picardie*, 1863, p. 145.

du couvent, ces braves gens ne peuvent se défendre de sinistres pressentiments; et lorsque, après avoir appelé les religieux à plusieurs reprises, nulle voix ne répond à leurs cris, saisis de frayeur, ils ne savent s'ils doivent retourner au village ou pénétrer dans la sainte demeure. Enfin, après bien des hésitations, ils se décident à forcer les portes.

O spectacle d'horreur! les hommes de Dieu, lâchement assassinés, étaient étendus sur le pavé du sanctuaire, inondé de leur sang. Aux cris d'effroi jetés par les spectateurs, d'autres paysans accourent, et la fatale nouvelle se répand bientôt dans Compiègne. La population se presse vers l'ermitage. Chacun veut saluer d'un dernier regard les restes vénérés des enfants de saint François. Les pauvres surtout éclatent en sanglots. A genoux, auprès des corps inanimés de leurs bienfaiteurs, ils baisent avec respect leurs mains, que la mort a déjà glacées, ils demandent à Dieu le repos éternel pour les âmes de ces victimes innocentes. — Véron assistait aussi à cette scène de désolation et de larmes. — Les yeux étaient fixés sur lui et tous semblaient dire : « Voilà le meurtrier! » Véron a compris les soupçons dont il est l'objet; mais il les brave : il ose même appeler la malédiction de Dieu sur l'auteur de cet épouvantable forfait; mais à peine a-t-il parlé, qu'une gerbe de sang, dit la chronique, jaillit de la plaie d'une des victimes. A cette vue l'assemblée est saisie d'effroi; Véron demeure impassible; et, après avoir promené autour de lui un regard plein de menaces, il se retire à pas lents, en traversant la foule, muette et consternée...

On dit que la reconnaissance du peuple est de courte durée envers ses bienfaiteurs; il n'en fut pas ainsi pour les habitants de la Croix-du-Saint-Signe. Bien des années s'étaient écoulées depuis leur mort, et leur souvenir vivait encore dans tous les

cœurs (1) ; ils étaient l'objet de toutes les conversations. Le feu éclatait-il dans une ferme ; — on s'en fût rendu maître plutôt si les bons religieux eussent été là. — La grêle détruisait-elle les espérances du laboureur ; — Dieu nous aurait épargné ce fléau, si les ermites avaient prié pour nous. — Ils cherchaient à se consoler de leur perte en racontant tout le bien accompli par les saints religieux : les misères soulagées, les ennemis réconciliés, les conseils pleins de sagesse donnés aux pauvres gens et que ceux-ci écoutaient avec tant de respect et de reconnaissance. On exprimait souvent le regret qu'un crime si horrible fût demeuré impuni. Mais quelles preuves certaines avait-on pour livrer à la vengeance des lois le meurtrier présumé coupable de l'assassinat ?

Un soir à Compiègne, dans l'hôtel *du Barillet*, plusieurs convives s'étaient réunis au coin du feu. Alors l'auberge n'était pas, comme trop souvent de nos jours, un lieu de tapage et de désordre ; les mêmes hommes qui, le matin, avaient chanté les louanges de Dieu dans l'église de Saint-Corneille venaient *au Barillet* causer le soir avec leurs amis. La semaine était consacrée au travail, le dimanche à la prière et à d'honnêtes délassements. On devisait sur les évènements du temps passé (Compiègne offre tant de souvenirs !) ; la mort des ermites ne fut pas oubliée.

— Si nous étions plus attentifs, disait un des interlocuteurs, à ce qui se passe autour de nous, nous en saurions davantage aujourd'hui.

— Ce grand malheur, reprit un des assistants, fut annoncé par plusieurs présages : pendant cette soirée néfaste, il

(1) Nous adoptons ici la tradition de Compiègne dans la partie du récit qui va suivre.

m'en souvient, les chouettes se prirent à gémir bien plus que de coutume.

— Et mon chien donc, dit un gros fermier, n'avait-il point toute la nuit hurlé à la lune? Pourquoi, s'il vous plaît?

— Et moi, continua un berger, j'étais parqué avec mon troupeau sur la lisière du bois, lorsque les airs retentirent d'un cri sinistre, qui ressemblait au râle d'un mourant.

— A quelle époque arriva ce malheur? s'écrie un nouveau personnage; — c'était un garçon boulanger, étranger au pays, qui avait écouté attentivement cette lugubre histoire. — Je me souviens, poursuivit-il, qu'il y a dix ans, après avoir séjourné à Compiègne, je me rendais à Soissons pour continuer mon tour de France. C'était la veille de la Pentecôte, en sortant de la ville vers huit heures du soir, par un temps obscur, je fus arrêté par des cris affreux, à l'endroit de la route qui touche à l'ermitage; j'étais sans doute plus près que le berger, car j'entendis distinctement ces mots: *Tu me tues, Véron, mon ami!* — Le saint homme donnait encore le nom d'ami à son assassin. — Inquiet, épouvanté, je hâtai le pas pour éviter la rencontre de l'hôte si redoutable de la forêt de Compiègne.

A ce témoignage inattendu, des jeunes gens s'écrient:

— Voilà enfin une preuve; arrêtons l'assassin.

— Non, répondirent les vieillards, adressons-nous à nos magistrats: Véron a pour lui la force brutale, ils auront pour eux la loi des hommes et la puissance de Dieu.

Le coupable fut dénoncé aux magistrats; mais ceux-ci ne prirent aucune mesure pour s'emparer de lui; et, chose étrange, que personne ne pouvait s'expliquer, ils s'occupèrent d'organiser une fête brillante, qui devait être pour Véron un nouveau sujet de triomphe.

La ville annonçait une solennelle partie de paume. On sait

la passion de nos ancêtres pour ce jeu ; et de nos jours Compiègne a conservé l'amour de ce salutaire exercice (1). Lorsqu'une ville ouvrait la lice, c'était un jour de fête pour tous les environs. Parmi les villes passionnées pour ce jeu, Compiègne n'était jamais en arrière; les villes voisines partageaient son ardeur. Aussi, dès que la fête fut annoncée, on vit accourir en foule acteurs et spectateurs. Véron, le roi du jeu, n'avait garde d'y manquer. La lice s'ouvrait sur la place du Change ; les joueurs étaient placés près de la prison (2), leurs rivaux étaient en face, et les paumes allaient et venaient le long des vieux murs de Saint-Corneille.

Le jeu s'engage, par hasard (il le croyait du moins), Véron se trouve près de la prison. Une des conditions du jeu était que chaque joueur ramasserait les balles de son adversaire. Le concurrent de Véron, presque aussi vigoureux que lui, lance la sienne, qui va tomber dans la cour même des prisonniers. Véron s'élance, il entre, la porte se referme ; Véron est pris, et la foule s'étonne de ne plus le revoir.

La population comprit alors le but de la fête et la conduite des magistrats. Un immense éclat de joie retentit de la place dans la ville et de la ville dans la campagne.

Dans la prison, cependant, Véron opposait une résistance furieuse à ceux qui voulaient l'enchaîner ; mais les mesures étaient bien prises, la force armée considérable. Il est garrotté et mis au cachot.

L'affaire s'instruit. Ceux qui redoutaient cet homme, apprenant sa capture, accourent tremblants encore déposer contre lui : marchands détroussés, bourgeois maltraités, femmes

(1) Le jeu de paume a lieu dans une des avenues voisines du château de Compiègne.

(2) Depuis grenier à sel et maintenant halle à la viande.

outragées, voyageurs rançonnés, fermiers incendiés, se succèdent en foule auprès de la justice.

Viennent ensuite les témoins indirects de l'assassinat des bons pères. L'un, dans la nuit fatale, l'avait vu sur le chemin de l'ermitage ; l'autre, garde forestier, avait entendu dans les bois ses chants obscènes et blasphématoires ; ses compagnons de débauche racontèrent son absence momentanée du cabaret, dirent qu'au retour ils avaient remarqué sur lui quelques taches de sang ; car c'était d'un cabaret du faubourg Saint-Germain, situé à trois quarts de lieue environ de l'ermitage, que Véron était parti pour commettre son crime. Une demi-heure lui avait suffi pour aller, tuer et revenir.

Mais laissons la parole à notre vieux narrateur :

« Un soir sur les huit heures (c'étoit aux environs de la Pentecôte, que les jours étoient grands) comme il voulut sortir de la ville, il demande à deux diverses personnes quelle heure il étoit, on lui dit qu'il étoit huit heures, il tourne aussi-tôt par une petite ruë pour gagner la porte, fit telle diligence qu'il ne fut pas demi quart d'heure en chemin, il entre dans l'Hermitage ou personne toutefois ne le vît : étant là-dedans il s'adresse au plus vieil des deux Hermites (car l'autre étoit allé tirer de l'eau en un puits qui étoit proche de là) il lui demanda la bourse, ce bon père croyoit qu'il se moçquât, ne faisant conte de ce qu'il lui disoit : mais il fût étonné qu'il se vît terrassé de ce parricide, qui en même-temps lui donna un coup de poignard au-dessous de la mammelle droite : l'Hermite se voyant frappé lui montre l'endroit où étoit son argent, l'autre redouble son coup et lui enfonce le cœur ; de ce coup mourut le bon Hermite sans aucunement crier, car Véron lui tenoit le pied sur la gorge : l'ayant tué il prit l'argent au nombre de deux cens francs, que ledit vieillard lui avoit découvert.



» Frère Claude cependant revint du puits avec un sceau d'eau, sans se douter de Véron qu'il voyoit debout à la porte de l Hermitage, car il avoit accoûtumé de le voir encore plus tard : comme il est entré, il voit son compagnon par terre, il commence aussi-tôt à s'écrier ; mais Véron lui vint d'un visage enflâmé donner un coup de poignard dans le sein, et le coucha à demi mort et sanglottant par terre, et jamais il ne dit que ces mots : *Ah Véron tu me tuë ! est-il possible que ma vieillesse ne puisse arrêter la fureur qui bouillonne en ton ame !* Ces paroles pourtant n'empêchèrent pas ce tyran (ainsi je le dois nommer, puisqu'il se prît à deux si bons et si religieux personnages) qu'il ne lui perçât le cœur du second coup.

» Ce massacre, ou plutôt ce sacrilége étant fait, il se donna le loisir d'allumer deux torches qui étoient dans la Chapelle, et les étendit tous deux l'un contre l'autre, plaçant lesdites torches a leurs pieds : delà s'étant chargé de leur argent, il referma la porte, puis jetta les clefs au milieu des champs et revint à Compiègne ; et ce qui est de plus admirable, il fit tout ce massacre en un quart d'heure, de façon qu'il étoit de retour dans la ville à huit heures et demie, sans que personne l'eut apperçû, sinon un jeune garçon de boulanger qui en passant assez proche dudit Hermitage entendit un de ces bons pères qui disoit : *Véron, que fais-tu ? tu me tûe !*

» Or afin qu'on ne se doutât qu'il eut fait le coup il vint trouver les mêmes personnes à qui il avoit demandé il y avoit une demie heure, quelle heure il étoit, et leur vint faire la même demande, on lui dit qu'il étoit huit heures et demie. Or Véron faisoit ceci afin de tirer acte comme au temps de cette exécution il avoit été dans la ville et n'étoit point sorti,

j'avouë qu'il s'en vouloit servir en temps et lieu, si de fortune on le venoit accuser de cet assassinât.

» Toute cette tragédie s'étant passée de la sorte, il retourne ensanglanté en son logis, sans toutefois avertir sa femme de l'acte perfide qu'il venoit de commettre. »

Voilà les faits dont un grand nombre de temoignages formaient un faisceau de preuves irrécusables ; Véron fut condamné au supplice de la roue.

Les historiens nous disent avec quelle solennité, chez nos ancêtres, l'âme de l'homme coupable était violemment séparée de son corps. On voulait frapper l'esprit des spectateurs ; leur inspirer une salutaire terreur de la justice humaine qui punit, et l'amour de la Religion qui console et qui pardonne.

Toutes les cloches de la ville sonnaient le glas funèbre ; le clergé et toutes les corporations accompagnaient processionnellement le patient, suivi de la maréchaussée et précédé du bourreau. Ce fut dans cet appareil que Véron, assisté d'un confesseur, son dernier ami, qui l'exhortait à l'aveu de ses crimes, marcha au supplice qui lui était préparé. Il le subit dans tous ses horribles détails, à la vue d'une foule immense, palpitant à la fois de joie et de terreur.

Et maintenant, Véron a-t-il avoué, s'est-il repenti ? ou bien est-il mort comme il avait vécu, dans le crime et l'impénitence ? Ici les chroniques varient : les unes assurent qu'il est mort le blasphème à la bouche, bravant la justice des hommes et celle de Dieu. Les autres nous laissent espérer que la douce et persuasive éloquence du prêtre aura enfin touché ce cœur farouche, et qu'il a expiré en prononçant des paroles de repentir.

Edmond C. de l'Hervilliers,

Membre de l'Académie de la religion catholique de Rome.

NOTICES

SUR

L'IMPRIMERIE ET LA LIBRAIRIE

ET SUR

LES ARTS ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME (*).

DESCRIPTION BIBLIOGRAPHIQUE.

I.

Publications imprimées à Abbeville.

1. **La Cite de Dieu**, *traduite en français, par Raoul de Praesles.*

A la fin du premier volume :

Cy fine ce present uolume ouquel les dix premiers livres de monseigneur saint augustin de la cite de Dieu. faict et imprime en la uille dabbeuille par jehan du pré et pierre gerard marchans libraires. et fut acheue le xxiiij jour de novembre lan mil quatre cent quatre vingt et six.

(*) Voir la *Picardie*, pages 193, 245, 300, 359, 405, 433, 508, 547, 1863, p. 35, 74, 106, 153 et suiv.



A la fin du second volume :

Cy fine le second volume contenāt les XII *derniers livres de monseigneur sāit augustin de la cite de Dieu : imprime en la ville dabbeuille par jehan du pre et pierre gerard marchans libraires : et icelluy a cheue le vij iour dauril lan mil quatre cent quatre vingts et six auant Pasques.* Deux volumes grand in-f° goth., à deux colonnes, de 47 lignes.

Avec des gravures sur bois, sans nom de graveur, et dont les sujets sont tirés de l'Ancien-Testament. Les personnages bibliques sont, comme toujours à cette époque, revêtus du costume du XVe siècle et non de l'antiquité ; on n'en fait grâce qu'à Adam et Eve que l'on y voit tout au naturel.

Un premier volume de cet ouvrage se trouve à la bibliothèque communale d'Abbeville et un deuxième est à celle d'Amiens, laquelle ne possède nullement l'exemplaire « imprimé sur vélin » dont M. Brunet l'enrichit à tort.

Il est bien à désirer qu'un arrangement quelconque permette à la ville d'Abbeville de réunir les deux parties de ce livre précieux pour elle.

Un bel exemplaire de cet ouvrage, appartenant à Mme Lecaron de Troussures, de Beauvais, a figuré à l'exposition archéologique d'Amiens, en 1860, n° 1083 du catalogue.

Le P. Ignace annonce dans son *Histoire des Maïeurs*, qu'il a vu les deux volumes de *La Cité de Dieu* dans la célèbre bibliothèque de M. de Préville, conseiller d'Etat, mais il ne donne aucun détail sur le fait pourtant si intéressant de l'origine de l'imprimerie et des circonstances relatives à son établissement à Abbeville.

La Cité de Dieu est le premier livre qui ait été imprimé à Abbeville, cela paraît établi par le fait certain que les deux associés fondateurs de l'imprimerie, Jean Dupré et Pierre Gérard, ont concouru à l'impression de cet ouvrage, tandis que la *Somme rurale* et le *Triumphe des neuf preux*, ci-après décrits, ne portent que le nom de Pierre Gérard seul. Nul doute, à notre avis, que Jean Dupré n'ait abandonné l'établissement à son associé immédiatement après l'impression de *La Cité de Dieu* ; autrement, comment pourrait-on expliquer l'absence du nom de Jean Dupré sur les deux publications ?

On sait, d'ailleurs, que les premiers établissements typographiques n'avaient pas généralement, en province, une longue durée, et souvent le départ avait lieu après l'impression d'un seul ouvrage, objet d'une en-

treprise particulière, d'un marché avec un corps de ville, un évêque, ou même avec un riche particulier. Les imprimeurs d'alors, de Paris, de Rouen, etc., ne fesaient nulle difficulté de se rendre, avec presses et bagages, à l'appel qu'on leur fesait.

2. **La Somme rurale**, *compilée par Jehan Boutillier, (autrement Somme-le-Roy, ou Pratique du droit civil et canonique). Abbeville, P. Gérard,* 1486, in-f° goth. à deux colonnes de 47 lignes, avec signatures.

A la fin du 253e ff. on trouve cette souscription :

Cy fine la Somme rural... et imprime en la ville dabbevilla p. pierre gerard l'an mil cccc lxxx et vi.

Edition précieuse et rare, dit M. Brunet. On remarquera que les noms des deux imprimeurs abbevillois ne sont pas mentionnés dans cette souscription comme dans celle de la *Cité de Dieu*, et que le jour du mois n'y figure pas, c'est cette circonstance qui a pu laisser dans le doute la question de savoir quelle est, de la *Somme rurale* ou de la *Cité de Dieu*, le premier livre imprimé à Abbeville.

Mais ce doute ne semble guère permis aujourd'hui, ainsi que je l'ai dit plus haut.

La copie sur laquelle fut imprimée la première édition de la *Somme rurale*, à Bruges, par Colard Mansion, en 1479, avait été écrite par un *auditeur du roi, commis à ce par monseigneur le bailli d'Amiens*. Treize mois et neuf jours avaient été employés par ce copiste à son travail.

3. **Le Triumphe des neuf preux.**

A la fin :

« *Cy fine le liure intitule le triumphe des neuf preux ouquel sont contenus tous les faits et proesses quilz ont acheuez durant leurs vies, avec lystoire de bertrand de guesclin... et a este imprime en la ville dabbeuille par pierre gerard, et finy le penultieme jour de may lan mil quatre cẽs quatre vingt et sept.* » In-f° goth. avec gravures en bois, représentant les portraits en pied des neuf preux.

C'est la première édition de cet ouvrage remarquable, tant par son sujet que par les gravures en bois dont il est orné et qui peuvent être classées parmi les plus anciens et les plus curieux spécimens de l'art.

Les amateurs apprécieront sans doute la reproduction que nous avons pu donner de ces rarissimes gravures, d'après un dessin fort exact de M. Wiganowzki. Ces gravures pourraient fournir à quelque savant iconographe le sujet d'une dissertation fort intéressante.

Les neuf preux, autrement les *neuf paladins de la renommée* sont : trois juifs : Josué, David, Judas Machabée ; trois païens : Hector, Alexandre, Jules César ; trois chétiens : Charlemagne, Artus et Godefroy de Bouillon.

4. *Institution de la confrairie — de la Charité — érigée en l'église de St.-George à Abbeuille, sous l'inuocation et tiltre* (sic) *du tres sainct et tres auguste sacremẽt de l'autel, hõneur et reuerẽce de la glorieuse V. Marie de St.-Roch, St. Sebastien et St. Antoine.*

L'approbation de Monseigneur le reuerendissime Euesque d'Amiens des statuts, promesses et ordonnances a obseruer par les confrères de ladicte compagnie auec les annotations pour l'intelligẽce desdicts statvts, etc.

Ensemble les Bvlles obtenües, tant pour ladicte confrairie, que pour l'aggrégation d'icelle à l'archiconfrairie de la très saincte Trinité de Rome.

Plvs un recveil de prières povr seruir aux confrères et consœurs, et à ceux qui voudront gaigner tant lesdictes indulgences, jubilez qu'autres en telle Eglise ou lieu qu'elles puissent estre.

Par M. A. Pottier, chapellain de ladicte confrairie.

A Abbeville.

Chez Pierre Baillon, libraire, demeurant près l'Eglise collégiate (sic) *de St.-Wulfran.*

MDCXXII.

Avec approbation et privilége du Roy.

In-18, 2 tomes de chacun 161 pages. A la fin on lit :

A Arras, de l'imprimerie de Guillaume de la Rivière, MDCXXII.

Je dois à M. l'abbé Dairaine, la fidèle description du titre de ce petit ouvrage qu'il possède et qui est rare (V. pp. 27 et 28).

Si je l'admets ici c'est à cause de son intérêt local et surtout comme souvenir du libraire Baillon.

Ce livre a, du reste, un autre cachet local, c'est celui de son approbation, en date du 25 juin 1621, par Nicolas de Blayrie, docteur en théologie, pénitencier et chanoine d'Amiens, auteur du *Trésor des grandes richesses de l'Eglise*, livre des plus curieux et des plus rares, imprimé à Amiens, en 1618.

5. *Remarques sur les soverains pontifes romains qvi ont tenv le Saint-Siége depuis Célestin II jusqu'à maintenant, auec levrs armes blasonnées en taille-dovce.*

Au svjet de la prophetie qvi se voit sovs le nom de St. Malachie archeuesqve d'Armach, primat d'Irlande et légat apostolique de ce royavme là.

Par le P. F. Michel Gorgev, parisien, de l'ordre des P. Minimes, divisiées en devx parties.

A Abbeville par Lavrens Mavrry le jeune, imprimeur et libraire à Rouen, près le Collége des P. Jésuites, avec licence et approbation.

Petit in-4° de 128 pages chiffrées y compris la table, outre 12 pages non chiffrées contenant l'épitre, l'avant-propos, la licence du R. P. général de l'ordre, celle du bailli et du procureur du roi de Rouen, les approbations des docteurs et théologiens et une méthode pour reconnaître le blason des armes exposées dans l'ouvrage. Deux des approbations ont été données à Abbeville; l'une signée par Jean Lemaire, docteur en théologie est datée du 28 mai 1659, l'autre signée A. Levesque, aussi docteur, porte la date du 14 janvier même année.

Ce livre rare et curieux a été imprimé à Rouen, où Maury le jeune exerçait, mais il se rattache aux publications Abbevilloises par le nom de son

auteur Michel Gorgeu, du couvent des Minimes de cette ville, et par celui de R. Cordier, graveur né à Abbeville, dont le burin a taillé les blasons et les autres illustrations des *Remarques sur les souverains pontifes*.

Tous les efforts du P. Gorgeu tendent à démontrer l'exactitude de la prédiction de saint Malachie, concernant les papes, et les interprétations prophétiques qu'il faut tirer de leurs devises et de leurs blasons dans l'avenir, comme il l'a fait pour le temps passé.

L'explication des devises, par rapport aux évènements qui sont arrivés, s'arrête au règne du pape Alexandre VII, qui avait pour devise prophétique (n° 83). *Montium custos*, gardien des montagnes.

Il serait curieux de vérifier si la suite des devises indiquées pour les temps postérieurs au règne d'Alexandre VII, ont aussi leur explication dans les évènements qui ont lieu ou qui doivent arriver.

Nous laissons aux adeptes de la science du P. Gorgeu le soin de ce travail. Mais nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer l'étrange coincidence, que tout le monde peut vérifier, de certaines devises avec les faits.

Voici cette suite pour le profit des lecteurs qui ne possèdent pas le rare ouvrage du P. Gorgeu, et qui seraient désireux d'en faire l'application à chacun des papes qui ont suivi ou suivront Alexandre VII.

84. Sydus olorum.
85. De flumine magno.
86. Bellua insatiabilis.
87. Pœnitentia gloriosa.
88. Rastrum in portu.
89. Flores circumdati.
90. De Bona religione.
91. Miles in bello.
92. Columna excelsa.
93. Animale rurale.
94. Rosa umbrix.
95. Ursus velox.
96. Peregrinus apostolicus.
97. Aquila rapax.
98. Canis et coluber.
99. Vir religiosus.
100. De balnaeis,
101. Crux de cruce.
102. Lumen in cœlo.
103. Ignis ardens.
104. Religio depopulata.
105. Fides intrepida.
106. Pastor angelicus.
107. Pastor et nauta.
108. Flos florum.
109. De medictate lunæ.
110. De labore solis.
111 Gloria olivæ.
112. In persecutione extrema S. R. E. sedebit petrus Rom. qui pascet oves in multis tribulationibus; quibus transactis, civitas septicollis diruĕtur, et judex tremendus judicabit populum suum. Finis.

Michel Gorgeu est connu en outre par divers autres ouvrages, et notamment par sa traduction en latin du livre de la *Perfection Chrétienne*, qui avait été composé en français par le cardinal de Richelieu.

6. *Instructions familières sur les pratiques de la vraie dévotion, par Billecoque*. Musnier, 1673, in-12.

7. *Officium sancti Georgii martyris, etc*. Musnier, 1674. 62 p. in-18 et 8 p. non chif. Réimprimé en 1705 par Artous.

Livre fort rare décrit plus longuement par M. Dufour.

8. *Abbatis-villa a peste servata*. Typis Joannis Musnier, 1674, in-4°.

9. *Règlement et ordonnance de Messieurs les Maïeur et Eschevins pour le nettoyement des rues de cette ville d'Abbeville*. Musnier, 1678, 7 pages in-4°.

Bibliothèque communale d'Abbeville.

10. *Officio propriæ reg. monasterii centulensis seu s^{ti} Richarie*. Musnier, 1685, in-8°.

11. *L'Office de St. Gilles, confesseur, avec octave, qui se célèbre le 1er de septembre dans l'église paroissiale de St.-Gilles d'Abbeville*. A. du Mesnil, 1689, 64 pages et une non chiffrée, in-12.

On trouve une autre édition entièrement conforme du même libraire; elle est aussi de 1689, mais de 72 p. et 1 non chiffrée (Dufour, *Essai bibliog.*)

12. *Almanach perpétuel pour l'année 1692, rédigé par Michel Lemoine, mathématicien, spéculateur ès éphémérides célestes, natif d'Abbeville en Picardie. — Chez Musnier, imprimeur, près du grand portail de l'église Saint-Georges*, 1692, in-12.

Livret très rare; voir pages 36, 37.

13. *Edict et déclaration du Roy par laquelle S. M. a confirmé, validé, approuvé et continué tous les anciens priviléges, franchises, exemptions, authoritez comme loy, mairie, eschevinage, collége, seigneurie, justice et coutume d'Abbeville, même exempte perpétuellement et à toujours de gouverneur et de tout autre capitaine et commandant ensemble de garnisons et logemens de gens de guerre, de pied ou de cheval. Comme aussi ladite ville, fauxbourgs et banlieue, affranchis de toutes tailles, rues, subsides, impositions, entretènement des prévots des maréchaux, aydes, emprunts et de nouveau du droit des francs-fiefs, etc. Donnés à Saint-Germain-en-Laye, au mois d'avril* 1594.

Dumesnil, s. d. 14 pages in-4°, (fin du XVII° siècle). Se trouve à la bibliothèque communale d'Abbeville.

M. Dermarsy possède une autre édition sous ce titre :

Lettres-patentes en forme d'édit, portant confirmation et augmentation des priviléges de la ville et banlieue d'Abbeville... par Henri II. Donné à Sains-Germain-en-Laye au mois d'avril 1594, *Amiens, L.-Ch. Caron*, s. d., 14 pages in-4°.

Le texte de ces édits se trouve dans l'histoire des maïeurs, où l'on voit aussi (p. 540) que le roi Louis XI, pendant son séjour à Abbeville en 1463, confirma les priviléges de cette ville par une charte qui se trouve aux deuxième et troisième feuillets du Livre rouge de l'échevinage, dans lequel existe le portrait du roi et ceux des maïeurs et échevins, vêtus de robes blanches, qui lui présentent ledit livre couvert de rouge (d'où est venu son nom), avec ces quatre vers :

Pour raison nous contenir
et vos sujets en paix tenir;
Est ce livre fait et dité
Sire par votre autorité.

Auxquels le roi répond :

Soyent gardés et maintenus
Par vous ces édits et statuts,
Par cette charte les confirme
A tous dis pour estre plus ferme.

14. *Officium sancti Georgii martyris duplex solemne cum octava celebrandum die 23 aprilis.* — *Editio nova a mendis purgata.* — Ex typis Guillelmi Artous, 1705, 63 pages in-18, plus 3 pages non chiffrées.

Réimpression de l'office n° 7, due à François de Calonne, curé de Saint-Georges.

15. *Illustrissimo ecclesiæ principi petro Sabatier, Ambianensum episcopo carmen* (*par Claude Prestau, prêtre de la paroisse de Gamaches*). Ex typis G. Artous, 1707, 7 pages in-4°.

16. *Lettres historiques touchant la contestation que M. l'évêque de Bayeux a eue avec le recteur de l'université de Caen, sur la préséance à une thèse soutenue en l'abbaye royale de Saint-Etienne de Caen.* Abbeville, Salconi Naidcber, 1708, in-12 de 44 pages.

Livre rare et beaucoup plus curieux que son titre ne semble l'indiquer, dit le *Manuel du bibliographe normand.*

Il serait curieux aussi de savoir si ce livre a été réellement imprimé à Abbeville, et quel est le véritable nom d'imprimeur qui s'est caché sous celui de Salconi Naideber, qui n'est évidemment qu'un pseudonyme.

17. *Institution de la confrérie de la Miséricorde, en l'église Saint-André d'Abbeville.* Guillaume Artous, 1708, 23 pages in-12.

Bibliothèque communale d'Abbeville.

Ferd. Pouy.

(*La suite au prochain numéro*).

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR D'ANCIENNES MONNAIES BRETONNES.

(SUITE *).

M. Walker, dans ses *observations sur les monnaies de Camden*, s'exprime ainsi : « La roue qui existe sous le ventre » du cheval indiquait, chez les Romains, la construction d'une » grande voie ; le grand nombre qu'ils en créèrent dans ce » pays méritait bien ce souvenir. » Le docteur Borlase fait sur ce passage les remarques suivantes : « je ne chercherai » pas à discuter la signification de la roue chez les Romains ; » mais on ne saurait l'avoir placée dans ce but sur les » monnaies bretonnes, car on ne construisit, en Bretagne, » aucune voie romaine qu'après la conquête de Claudius, et » nous rencontrons fréquemment la roue sur les monnaies de » Cunobelin et de Cassibelan... et aussi sur les monnaies de » Cornouailles qui ont un caractère de plus haute antiquité. » (Antiq. de Cornouailles, p. 277).

Ces cercles, ces roues et autres figures sont, sans doute, diverses manières de représenter *Arianrod*, la *déesse de la roue d'argent*, l'Iris de l'antiquité, dont nous avons quelque notion dans le poème intitulé la *Chaire* de *Ceridwen*.

(*) Voir la *Picardie*, 1863, pages 115, 167 et suivantes.

On y apprend que lorsque Avagddu, fils de Ceridwen, recherchait un gage contre le *renouvellement du déluge,* Gwydion (Hermès) composa de certaines fleurs cet emblême sacré, qu'il orna de courbes hardies et de la puissance de plis divers. — « Alors la déesse de la *roue d'argent*, au *visage* » *favorable, aurore de la sérénité,* puissant *éloignement de* » *tristesse*, en faveur des Bretons, étend rapidement *autour* » *de son temple, les rayons de l'Iris;* courant lumineux qui » *éloigne toute violence de la terre,* et fait disparaître *autour* » *du cercle du monde,* la crainte du retour de son premier » état. »

Puisque ce personnage tirait son nom d'une *roue*, nous pouvons regarder cet objet comme son emblême spécial. Cependant au lieu d'une roue, nous rencontrons souvent deux cercles concentriques, l'un formé de clous, tandis que l'autre est simple et sans ornements, ou bien encore l'image de ces temples formés d'un *cercle de pierres énormes* et aussi une *élévation de terre orbiculaire.*

On peut en trouver la raison dans le passage que je viens de citer. Cette déesse favorable était la protectrice du *cercle du monde*, nom bien connu du sanctuaire des Druides. Dans cette circonstance elle *répandit* donc encore le courant mystique autour de ses adeptes, et éloigna ainsi les esprits du mal de son enceinte sacrée. Elle est placée sous le cheval mystique parce qu'elle est connexe et subordonnée au génie de l'arche.

Le revers de cette médaille n'offre de remarquable que le mot Boduo, qui a probablement le même sens que *Budd*, l'un des noms de la Cérès bretonne ; d'où *Buddug, déesse de la victoire*, titre pris par la reine illustre des Iceni.

J'ai, pour ma propre satisfaction, étudié la plupart des symboles des médailles grossières et sans inscription, et j'ai

vu qu'en général, ils étaient en rapport avec l'imagerie des Bardes; mais, en ce moment, je veux fixer l'attention du lecteur sur quelques spécimens qui offrent des inscriptions en caractères romains, et qui paraissent avoir été frappés entre l'époque de l'invasion de César et le complet établissement de la puissance romaine dans ce pays.

Dans cette série le dessin est plus élégant et plus simple. Nous devons supposer qu'il était l'œuvre d'artistes romains, ou que le contact avait donné plus d'habileté aux graveurs bretons. Il doit être digne d'intérêt de rechercher si ces empreintes offrent encore des signes de la superstition nationale.

La première pièce qui, dans la description de Camden, porte la figure du cheval, est le n° 3.

Cette médaille d'or est au nom de *Cunobeline,* roi breton de l'époque d'Auguste et de Tibère. D'un côté on lit le mot Cuno, que l'on a considéré comme une abréviation du nom de ce prince; tandis que sur l'autre côté l'on rencontre, Camu, signifiant Camulodunum, sa ville principale.

Mais on doit remarquer que l'on rencontre Cuno sur des pièces qui offrent une grande variété de têtes, et quelquefois des têtes de *femme;* et que d'autres fois on n'y voit même aucune tête. — On peut alors présumer que cette inscription a une étroite affinité avec le mot breton *Cûn,* un *chef* ou *personnage souverain,* que l'on doit traduire, selon le cas, par *Dominus* ou *Domina.*

A la place de la tête de Cunobeline, la médaille que nous examinons offre un *épi de blé,* attribut connu de Cérès, même parmi les bretons; car les Bardes la nomment *Ogyrven Amhad, déesse des diverses semences:* d'ailleurs nous savons que « le » dragon, chef du monde (le patriarche diluvien), construisit

» les courbures de *Kyd* (son bateau sacré), qui traversa les » vallons des eaux dangereuses (le déluge) ayant le devant » chargé de *blé* et élevé, par les serpents unis (1). » Dans la marche mystique, la déesse Archiste dévore l'aspirant dès qu'il a pris la forme d'un *grain de froment :* et l'aspirant dit, de lui-même, qu'il a été un *grain des Archistes*, poussé sur la montagne. C'est pourquoi les prêtres de cette déesse sont appelés *Hodigion, porteurs d'épis de blé ;* et c'était le devoir d'Aneurin, son prêtre célèbre, *Amwyn tywysen* (2) *gortirot — de protéger l'épi de blé sur la hauteur.*

Ce symbole était donc consacré à la déesse Archiste : il ne peut, dès lors, avoir représenté Cunobeline comme roi breton, ou lui avoir appartenu, à moins qu'il n'eût été lui-même un de ses prêtres, ou, tout au moins, un adepte de ses mystères.

Sur le revers de cette médaille on trouve le *cheval*, ou mieux, l'*hippa* ou *cavale*, dont cette divinité avait pris la forme. L'animal n'affecte pas ici la sauvage extravagance d'un mythologiste breton ; cependant certains emblêmes indiquent son caractère mystique.

Sur le dos est un petit *anneau* ou une *boule* d'où paraît monter une *flamme ;* près de la bouche on voit une seconde boule, et enfin une troisième se trouve à l'extrémité opposée.

L'*ovum* ou le *glain* étant le symbole du prêtre, nous en tirons cette conséquence, que l'ovum qui est sur le dos du

---

(1) L'arche était chargée de blé : de là, Cérès, son génie, de même que la Ceridwen bretonne, était la déesse du blé ; et semblable au char de Cérès, l'arche bretonne était soulevée par des serpents, ces symboles favoris de l'idolatrie Hélio-Archiste.

(2) Il est bon de savoir que *Tywysen*, l'*épi* est aussi le signe d'un symbole général et obscène du paganisme. On peut en trouver un exemple. *Camb. Reg.*, V. II, p. 307.

cheval, avec sa *flamme ascendante,* représente le grand prêtre, gardien du feu perpétuel de Cérès. Les Bardes et spécialement les chants du Gododin font, à ce feu, de fréquentes allusions.

Quant aux deux autres *boules* ou *glains,* leur situation particulière, surtout lorsqu'on les compare avec des spécimens plus grossiers, semble faire allusion à un *certain progrès* dans les mystères bretons. Ces figures étant des emblêmes religieux, nous devons nous rappeler que Taliesin et l'histoire qui décrit son initiation représentent la mystique *cavale* dévorant son novice, et le reproduisant ensuite comme son propre fruit.

Sous le ventre du cheval il y a un cercle de clous, qui enferme une masse protubérante, ou bien un cercle concentrique. J'ai déjà signalé ceci comme un symbole de la *déesse de la roue d'argent* qui gardait les limites du temple breton.

En conséquence, cette médaille ne rappelle que le culte de la Cérès bretonne et les caractères que la superstition avait placés à sa suite.

Le n° V du tab. I offre une pièce d'argent qui porte en entier le nom de *Cunobeline;* mais il peut être difficile d'affirmer que cette tête soit plutôt celle du prince que celle de l'*Apollon* breton, puisqu'elle n'a aucun attribut particulier. On doit penser que *Cûn* signifie *seigneur* ou *dame;* et puisque *Belin* est le nom de l'Apollon ou du dieu Hélio-Archeste, le même que *Hu* (1) :

---

(1) Dans un ancien poème, intitulé Marwnad Uthyr Pendragon, le Barde donne à Dieu le nom de *Hu*, et *de Hu l'étincelant* qui est représenté avec les ailes étendues : il est invoqué comme le *père* du prêtre, il porte le titre de *Dëon, distributeur*, et *Prydain*, *régulateur des saisons* ; on y trouve aussi le nom de *Beli*, c'est-à-dire, *le soleil*, que l'on adorait comme le *seigneur* et le *protecteur* de l'île bretonne.

il s'ensuit que *Cunobelinus* n'est que *Dominus Belinus*, ou *Dominus sol* (1).

J'ai eu l'occasion de faire observer que les vieux princes bretons avaient l'habitude de prendre quelque titre du Dieu qu'ils adoraient : et, ce doit être cette coutume qui nous a donné un prince célèbre, sous le nom de *Cunobelinus*, contemporain d'Auguste et de Tibère. Tel ne paraît pas avoir été son nom, mais bien le titre qu'il avait emprunté, car on l'indique comme étant le père du célèbre *Caractacus* (V. Glossaire de Baxter V. Caractatus), or les Bardes et les Triades donnent toujours au père de ce prince, le nom le *Brân*, *Brennus*, ou le *Corbeau*.

Sur le revers de cette médaille, le cheval est accompagné d'un croissant ; d'où l'on peut tirer cette conséquence qu'il n'est que le représentatif d'un caractère, dont la lune ou le bateau, sous la forme d'un croissant était aussi l'emblème. M. Bryant a démontré que le croissant, qu'il se rapportât à la lune ou au bateau, était un emblème de la déesse Archiste. La mythologie nationale fournit une preuve semblable. — *Lloer*, la *lune*, et *Cwrwg*, le *bateau* étaient des symboles qui appartenaient à la Cérès bretonne (V. le poème intitulé *Chaire de Taliesin*). Le cheval ne représente donc ici que la mystique *Rewys*, ou *Ceridwen*.

Il m'a été donné de remarquer que généralement les mon-

(1) Il est évident d'après le n° 7 où Apollon joue de la harpe, avec l'inscription *Cunobe* que les Bretons regardaient ce titre comme un de ceux de leur Apollon. Cette évidence se trouve confirmée par le n° 23 qui présente la figure d'Apollon, avec le nom de *Cunobeli, Dominus*, *Beli*. C'est ainsi que Merddin mentionne les sept feux sacrés (q. planètes ?) dont Cunobeline tenait le premier rang. Le poème intitulé le *Talisman de Cunobeline* le représente comme un démon dieu.

naies qui portaient d'un côté, le nom où les symboles de *Belin*, le dieu Hélio-Archiste, offraient constamment de l'autre côté quelque emblème de la déesse Archiste ; et qu'elles réunissaient ainsi les deux grands objets de superstition qui étaient honorés conjointement avec le soleil et la lune.

Nous trouvons ainsi que les devises de ces spécimens, qui combinent les pensées bretonnes avec l'élégance simple de l'art romain, fournissent une allusion positive au culte de Cérès, et à cette superstition particulière dont les traces fourmillent dans les œuvres des Bardes et les Triades bretonnes.

Je dois ajouter aussi que les légendes (1) paraissent exactement appropriées à la mythologie du graveur, et confirmer l'idée que j'ai suggérée quant à la nature mystique de son dessin.

Donnons quelques exemples. — Lorsqu'on jette les yeux sur les tables de Camden, on voit que l'épi de blé, cet attribut favori de Cérès, se rencontre fréquemment sur les monnaies qui portent l'image du *cheval*. Mais sur le n° 13, l'animal mystique se montre sans son symbole distinctif; sur le revers cependant l'on trouve le mot DIAS, entouré d'une bordure curieuse. Ce mot, en irlandais, signifie *épi de blé;* il tient donc la place de ce symbole sacré.

Il est digne de remarquer que le mot *Tasc* se rencontre plus fréquemment qu'aucun autre sur les monnaies bretonnes.

---

(1) Les légendes ou inscriptions sont, sans aucun doute, dans le dialecte des différentes tribus par lesquelles les monnaies furent frappées. Ces dialectes doivent avoir subi des changements dans leur orthographe et leur inflexion depuis dix-huit siècles. On peut cependant admettre que leurs radicaux doivent se rencontrer dans les deux branches principales de l'ancien celtique, savoir, le langage des Bardes et celui des manuscrits irlandais.

Tasc, dans la langue et l'orthographe des anciens Bardes, signifie *don*, ou *promesse de confirmation*. Dans le gallois de nos jours l'on écrit *Tasg*, et en irlandais *Taisg;* et ces deux dialectes lui ont conservé le même sens.

A *Tasc* on ajoute souvent *ia*, *ie* ou *io;* pour s'en rendre compte on doit observer que *De*, *Dia*, *Dio*, dans plusieurs dialectes celtiques, signifiaient, *Dieu*, de *Dieu*, *sacré* ou *divin*. — La langue irlandaise les employait tous, soit comme mots distincts, soit en composition : dans cette langue, le *d* est indiqué par un point ou *h;* de sorte que *Tasc-dhe*, *Tasc-dhia*, *Tasc-dhio*, seraient prononcés *Tascie*, *Tascia*, *Tascio*, le *don divin ou sacré*. On peut très bien supposer que nos graveurs épelaient leurs légendes d'après leur prononciation.

On doit se rappeler que la déesse de l'arche était celle du *blé;* qu'on la représentait sous la figure d'une *femme* gigantesque dont les symboles favoris étaient une *cavale*, une *chienne* et une *truie*. Le mot *Tasc* se trouvera donc dans la composition des légendes qui font allusion à son culte, sous chacun de ces symboles. C'est ainsi que dans la première planche de Camden, au n° 23, on observe la tête humaine de cette déesse, avec la légende *Tasc van it*.

Dans les mots irlandais, *Bhan*, prononcé *Van*, signifie une *femme* ou une *dame;* et *ith*, anciennement *it*, exprime le *blé*, en gallois, *Wen* indique une dame, comme dans les titres sacrés Cerid-*Wen*, Ol-*Wen*, etc., et *Yd*, autrefois *It*, désigne le *blé* : de sorte que *Tasc Van it* veut dire *don de la dame du blé*.

M. Whitaker a publié une médaille sur laquelle on voit cette déesse, sous la forme combinée d'une *femme* et d'une *cavale*, avec la légende *Tasc Ia No Van It*.

Naoi, en irlandais, signifie *vaisseau ;* or, j'ai fait voir que les Bardes employaient *Naw* dans le même sens, et que *Aw*,

en maintes circonstances, se contractait en *O*. *Tasc ia no van it* signifie donc le *gage sacré du* VAISSEAU *de la dame du blé*.

Le même auteur a publié une monnaie (1) qui représente un enfant monté sur un *chien*, avec cette légende abrégée *Tasc No Va — gage du vaisseau de la dame*.

Ceci doit paraître obscur si l'on ne se rappelle que Ceridwen se métamorphosa en *chienne*, pour poursuivre l'aspirant sous la forme d'un *enfant*, et que dans la marche mystique elle le prit et l'enferma dans le *vaisseau* sacré.

L'on se souvient de la curieuse version mythologique dans laquelle cette *dame*, ou son *vaisseau*, a reçu le nom et la figure d'une *truie*. Le n° 22 de la table de Camden nous fournit l'image de la *truie* mystique, avec la légende *Tasc No Van It*, *gage du vaisseau de la dame du blé*.

Comment se rendre compte de semblables inscriptions avec des devises si diverses, si nous ne nous reportons pas à la mythologie nationale qui attribuait ces différents symboles à un seul et même personnage? la pièce n° 16 de Camden nous offre le cheval sous la forme naturelle et bien proportionnée, sans aucun attribut particulier, si ce n'est l'inscription ORCETI. Ce mot est évidemment formé de deux mots bretons: OR est une *limite, cercle* ou *sanctuaire;* et Céd, que l'on écrivait autrefois *Cet*, est un des noms les plus familiers de la Cérès bretonne; on le rencontre souvent dans les passages que j'ai cités. On appelait encore cette déesse CETI, ou *Cetti:* ainsi, j'ai fait voir que le Cromlech, qui couvrait sa cellule sacrée, était nommé *Maen Cetti*, la pierre de *Cetti*. Le graveur romain, pour plus de netteté, ayant omis le *cercle de clous*, ou

(1) V. *Hist de Manchester*, VI p. 342 et VII p. 67. 2e édit.

temple de Cérès, qui accompagne ordinairement le cheval mystique, a cru convenable d'identifier son sujet par l'addition de la légende *Or Ceti,* le *sanctuaire de Ceti.*

Une autre des médailles de Camden, le n° 32, offre une tête de femme, avec la légende DIRETE. L'histoire n'indique ni *reine* ni *cité* de ce nom ; mais dans l'ancienne orthographe, *Direit,* et dans la moderne *Dyrreith,* est un titre de la déesse mystique, titre sous lequel elle figure sur le *Talisman de Cunobeline,* où elle se transforme en *cheval* et porte le héros généreux vers le combat et la victoire.

Ces inscriptions, ainsi combinées, suffisent pour me démontrer que ces monnaies ne peuvent être expliquées que par l'imagerie mythologique des Bardes.

Mais la plupart des savants qui les ont examinées n'y aperçoivent que les figures de *guerriers,* des *pièces d'armure* et autres *objets militaires.*

Tout ceci semble parfaitement s'accorder avec un de leurs usages.

J'ai promis de prouver que quelques pièces d'or et d'argent, dont la description répondait à celle de plusieurs de ces monnaies, étaient regardées par les anciens Bretons comme des *charmes* et des *talismans,* que l'on donnait aux sectateurs du Bardisme qui prenaient les *armes* lorsque les Druides avaient ordonné la *guerre* pour la défense de la patrie. Ce qui me reste à ajouter démontrera la haute probabilité de ce fait curieux, s'il n'en établit pas la certitude absolue.

Nous connaissons la partie du poème de Taliesin qui fait allusion aux chevaux mythologiques. Le Barde entre en matière par une hymne au soleil ; il y parle du coursier de cet astre, et termine en exposant certains symboles de la science diluvienne : d'où l'on peut tirer cette conséquence que

la matière intermédiaire appartient à la même superstition Hélio-Archiste.

Cette partie du poème est remplie du récit de certains chevaux célèbres; le Barde ne veut pas indiquer des *animaux vivants*, mais de simples figures qui faisaient le sujet de préparations *magiques;* puis il poursuit ainsi :

Nid mi gwr llwfr llwyd
Crwybr, wrth clwyd
Hud fy nau garant.

« Moi, l'homme à la tête grise, je ne suis pas un lâche, ca-
» chant sous une claie les pièces *magiques* de mes deux amis. »

Comme l'on peut présumer que ces figures magiques sont celles auxquelles le Barde fait allusion en d'autres passages, il est évident qu'elles étaient empreintes sur des pièces d'or et d'argent; car Taliesin nous dit encore : (W. Archaiol, p. 28).

Atuyn cant ag ariant amaerwy
Atuyn march ar eurgalch gylchwy.

« Admirable est le *cercle* aux *bords d'argent* — magnifique
» est le *cheval* sur le *cercle couvert d'or.* »

Puisque quelques Druides, nommés *Pheryllt*, étaient renommés pour certaines préparations, métalliques, magiques, leur art devait s'occuper de la formation de ces talismans, qu'elle qu'en fût la nature : c'est à cela que le Barde fait allusion lorsqu'il dit : (W. Archaiol, p. 34).

Gwneynt eu perion
A ferwynt heb don;
Gwneynt eu delidau
Yn oes oeseu :
Dyduth dyddyccawd
Oddyfnwedydd gwawd.

« Alors ils firent bouillir leurs fourneaux, *sans eau*, et » préparèrent leurs *métaux solides*, pour durer pendant l'âge » des âges : le *trotteur* (cheval) fut créé du profond promulgateur du chant. » Puis il continue immédiatement à réciter la mythologie du dieu Hélio-Archiste et de la déesse Archiste, auxquels ces chevaux appartenaient.

Mais poursuivons le *chant des chevaux*. Les talismans qui offraient ces figures magiques étaient de petite dimension, ils pouvaient passer, comme dons privés, de la main d'une personne dans celle d'une autre. — *O'm llau i'th law — dyt dwp dim.* — « De ma main dans la main — placé sur la couverture, quelle qu'elle soit. »

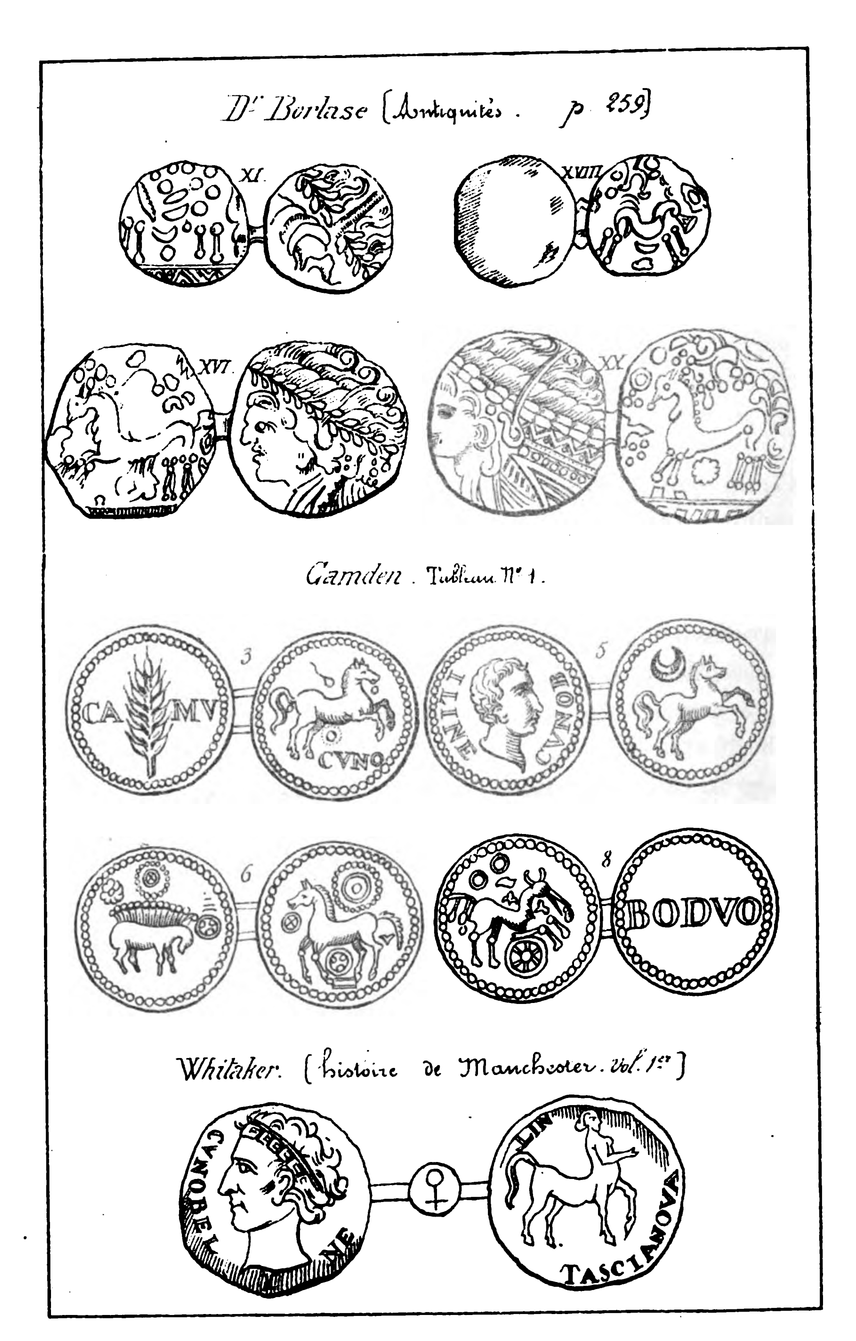
L'on peut donc penser qu'ils étaient les *Arwyddon* on *gages*, que le dieu Hélio-Archiste, ou son prêtre, donnait à ses sectateurs, et dont il demandait l'exhibition aux solennités du grand festival.

« Quels sont les trois principaux ministres qui ont défendu » le pays? quels sont les trois hommes expérimentés qui, » ayant conservé leur *gage*, viennent avec joie à la rencontre » de leur seigneur? »

Mais ils étaient encore la même chose que les *Eurem* et *Eurell*, ou petites pièces d'or, que montraient les prêtres Cabires comme signes de leurs fonctions et de leur autorité.

FAUX,
Docteur en Médecine.

(*La suite au prochain numéro*).



Autog. L Autog. L. BOILEAU. Rue Delambre. 24, AMIENS.

HISTOIRE CHRONOLOGIQUE

DE QUENTOWIC ET D'ÉTAPLES.

(SUITE *).



1847, 30 octobre. — Sur la demande des marins d'Etaples le Conseil municipal vote un crédit de 4,878 fr 58 c. pour la construction d'une halle au poisson, à prélever sur l'encaisse de 3,176 fr., et le surplus sur le produit de la vente de deux parcelles de terre aux Berceaux.

Cette construction n'a jamais eu lieu.

1847, 5 décembre. — Agrandissement du cimetière par l'achat de 26 ares 60 centiares de terrain y attenant.

1847. — M. Lamotte-Friocourt, écoreur à Etaples, reçoit de M. le Ministre de la marine, une médaille en argent pour avoir sauvé la vie à un matelot du navire américain *Héléna*, naufragé à la pointe de Lornel.

1848, 17 avril. — Ouverture de la ligne du chemin de fer d'Amiens à Boulogne.

1848, 23 avril. — Election des représentants au Corps Législatif par le suffrage universel.

(*) Voir la *Picardie*, 1861, pages 12, 55, 106, 266, 304, 352, 1862, 31, 56, 111, 168, 226, 280, 327, 418, 444, 517, 560, 1863, 125, 177 et suivantes.



M. d'Hérembault est nommé représentant par 84,929 voix.

1848, août. — Rapport de M. le Préfet du Pas-de-Calais au Conseil général : Un projet a été dressé pour l'amélioration de la navigation dans la baie d'Etaples. Ce projet, dont la dépense totale est évaluée à 250,000 fr. a pour but, en rendant la baie d'Etaples praticable pour les navires d'un tirant d'eau moyen, de leur assurer un abri lorsque le gros temps et les fortes marées les poussent vers la côte située entre la baie de Somme et le port de Boulogne, et de diminuer ainsi d'une manière sensible les sinistres fréquents dont cette partie des côtes de France n'est que trop souvent le théâtre. Il favoriserait aussi le développement de la ville d'Etaples, actuellement traversée par le chemin de fer de Paris à Londres et appelée à devenir tôt ou tard un centre très important de pêche et d'opérations commerciales. Sa réalisation pourrait d'ailleurs avoir lieu sans qu'il en résultât une charge réelle pour le trésor, attendu que les terrains considérables qu'elle ferait acquérir au domaine couvriraient entièrement, par leur valeur, la dépense qu'entraînerait l'exécution des travaux. Il est actuellement soumis à l'administration supérieure avec l'avis d'une commission composée des marins de la localité.

1848. — Mort de M. le vice-amiral de Rosamel, né à Frencq en 1774. Du Camp de Rosamel entra dans la marine à treize ans. En 1792 il obtint au concours le grade d'aspirant et fit en cette qualité plusieurs campagnes. Nommé enseigne en 1797, lieutenant de vaisseau en 1802, capitaine de frégate en 1808, il continua de servir activement à la mer et se distingua à plusieurs actions. Promu au grade de capitaine de vaisseau en 1814, il occupa près de deux ans l'emploi de major de la marine à Cherbourg et reprit la mer en 1817. Nommé contre-amiral en 1823, il remplit plusieurs missions

importantes. En 1828 il prit, en l'absence de l'amiral de Rigny, le commandement de l'escadre du Levant; il fut ensuite placé sous les ordres de l'amiral Duperré pour l'expédition d'Alger. Préfet maritime à Toulon en 1830, vice-amiral en 1831, il entra au conseil d'amirauté en 1833, et devint ministre de la marine en 1836, fonctions qu'il occupa jusqu'au 30 mars 1839.

Chevalier de la légion d'honneur depuis 1814, il avait été fait grand'croix en 1845.

Deputé du Var de 1833 à 1839, époque où il fut appelé à la Pairie.

Parfait honnête homme, il sortit du ministère plus pauvre qu'il n'y était entré, et n'a laissé à ses enfants d'autre fortune que le modeste héritage qu'il avait reçu de son père. Les nombreux services qu'il a rendus aux marins d'Etaples l'avaient fait surnommer le *père des matelots*, aussi lorsqu'on apprit à Etaples sa mort et l'arrivée du train qui devait apporter ses cendres de Paris, une partie de la population se porta au chemin de fer, et lorsqu'on déchargea son cercueil pour le placer sur la voiture qui devait le transporter au château de Rosamel, les assistants se mirent à genoux pour lui rendre les derniers honneurs. Le lendemain toute la ville d'Etaples, précédée de la compagnie de la garde-nationale, se rendit à son enterrement; l'église était trop petite pour contenir le nombre de ceux qui le regrettaient.

1848, 25 novembre. — Décret du chef du pouvoir exécutif pour la concession de douze ares de terrain domanial, faite à la ville d'Etaples pour l'établissement d'une halle au poisson.

1848, 10 décembre. — Election du président de la république par 5,534,520 suffrages.

Vote de l'arrondissement de Montreuil :

Pour Louis-Napoléon.	14,498	voix.
Pour Cavaignac	2,277	—

1849, 8 janvier. — Naufrage du sloop Louis du port de Calais, à l'entrée de la baie d'Etaples, dans sa traversée de Saint-Waast à Calais, avec un chargement d'huîtres.

1849, mai. — Election départementale pour l'assemblée législative. M. d'Hérembault obtient 90,198 suffrages ; il est proclamé député.

1849, 17 juillet. — Le choléra se déclare de nouveau à Etaples ; trente-neuf personnes succombent à la suite de cette maladie. Ledieu, curé doyen, meurt victime de son dévouement à soigner ses paroissiens. En même temps la petite vérole enlève trente-neuf enfants.

Le sieur Ligny, aubergiste, reçoit du gouvernement belge, une médaille en argent pour avoir recueilli chez lui une famille belge atteinte du choléra, qu'on avait trouvée mourante sur la route d'Etaples à Frencq.

1849, juillet. — Le quai d'Etaples est livré au commerce. Il est construit en bois, son étendue est de cinquante mètres. Il coûte 52,000 fr., dont 32,000 fr. alloués par l'état et 10,000 fr. à la charge de la ville.

1850, 26 janvier. — Naufrage du trois-mats anglais, la *Palmyra,* venant de Canton avec 10,000 caisses de thé. L'équipage et les passagers sont sauvés par les prompts secours du comité de la Société humaine d'Etaples.

1850, 27 mars. — La limite du rivage maritime de la baie d'Etaples est fixée à l'église d'Enocq.

1850, 13 juin. — M. le Ministre de l'Intérieur décerne une

médaille d'or au sieur Pascal Ramet, pour le dévouement dont il a fait preuve dans le naufrage de la *Palmyra*.

1850, 25 novembre. — Naufrage du navire anglais, le *Brillant*, du port de 240 tonneaux chargé de bois, dans sa traversée de Quibec (Amérique) à Londres.

L'équipage a été sauvé par le comité de la Société humaine, et déposé au pavillon de Lornel, où tous les soins possibles ont été donnés aux naufragés.

1850. — Des ouvriers employés à percer les fondations d'une maison, rue de Montreuil, rencontrent des murs souterrains en grès, où l'on avait ménagé une excavation qui était remplie de médailles gallo-romaines. La quantité en était telle qu'ils les ont vendues 300 francs.

1851, 20 décembre. — Plébisciste. « Le peuple français » veut-il le maintien de l'autorité de Napoléon Bonaparte, » nécessaire à établir une constitution sur les bases proposées » dans sa proclamation du 2 décembre 1851 ? »

Etaples a répondu :	Oui	493
	Non	15
	Nul	1
	Nombre des votants.	509

Electeurs inscrits 592.

1852, 1er janvier. — On allume pour la première fois les phares de la Canche, qui viennent d'être terminés complètement.

1852, 9 février. — Achat d'une horloge pour l'Hôtel-de-Ville.

1852, 14 avril. — Acte passé par devant Me Dumoulin, notaire à Etaples, par lequel M. Florent-Sylvie Ledieu fait

donation à la ville, d'une maison délaissée par son frère, curé à Etaples, pour servir, comme par le passé, d'école de filles.

1852, 21 juin. — M. Pigault de Beaupré, de Calais, dans une notice sur les *Cronquelets* d'Etaples, reconnaît que ce monticule a dû être un *Tumulus*. Il appuie son opinion sur la composition de ce terrain, ainsi que sur les fouilles faites en cet endroit, d'où l'on a retiré des débris de vases, des fragments de cuivre et de fer, de boucles, de sabres et de poignards, le tout de l'époque gallo-romaine (1).

1852, 21 novembre. — Election pour le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte.

Etaples, électeurs inscrits	. . . .	589
Votants	. . . .	455
Oui	. . . .	447
Non	. . . .	7
Nul	. . . .	1

1852, 5 décembre. — Proclamation de l'Empire.

1853, 6 février. — Adresse de la ville d'Etaples à S. M. l'Empereur des Français, à l'occasion de son mariage.

1853, 13 mars. — La compagnie de sapeurs-pompiers s'est réunie, dimanche dernier, pour reconnaître ses chefs, en présence de M. le Maire.

Ce magistrat a proclamé, en vertu d'un décret de l'Empereur, M. Souquer, capitaine de la compagnie.

Le capitaine, à son tour, a fait reconnaître successivement les officiers, sous-officiers et caporaux.

---

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morine*, 1852, 4e livraison.

Après l'accomplissement de ces formalités, il a adressé à la compagnie l'allocution suivante :

Mes chers camarades,

« L'Empereur, en créant des compagnies de sapeurs-pom-
» piers, a fait un appel à la philantrophie des citoyens à qui
» leur rang et leur fortune donnent plus de facilité de secourir
» leurs semblables.

» Existe-t-il en effet une institution plus généreuse et plus
» utile ?

» Se réunir à ses camarades pour arrêter un incendie,
» arracher aux flammes dévorantes des mères timides et de
» faibles enfants surpris dans leur sommeil, leur conserver,
» s'il est possible, le toit qui les abrite et qui souvent ren-
» ferme tout ce qu'ils possèdent : telle est la mission, toute de
» dévouement, dont se charge le sapeur-pompier.

» Mais ce dévouement serait insuffisant pour l'accomplis-
» sement d'une aussi noble mission, s'il n'était soutenu par
» une connaissance complète de la manœuvre, et par l'habi-
» tude de la discipline.

» Il faut encore, qu'à l'exemple des abeilles, l'union la plus
» fraternelle et l'entente la plus cordiale règnent entre nous,
» et que nous ne formions qu'une seule famille, vigilante,
» attentive, ardente au travail, assidue à l'ouvrage, sous la
» direction toute paternelle de son chef.

» Jamais je n'aurais accepté l'honneur de vous comman-
» der, et je me serais contenté de partager vos travaux, si
» déjà, en plusieurs circonstances périlleuses, le dévouement
» de mes concitoyens pour l'humanité ne s'était signalé d'une
» manière éclatante.

» Oui, mes chers camarades, le passé est pour moi un sûr

» garant de l'avenir, en me faisant espérer que vous vous » montrerez toujours ce que vous avez été déjà au moment » du danger, et que nous serons aussi toujours secondés par » le zèle empressé de nos concitoyens, qui continueront de » nous prêter leur concours, et de joindre leurs efforts aux » nôtres, pour combattre le terrible fléau toutes les fois que » notre cité en sera menacée. »

Les paroles du capitaine ont été accueillies aux cris de : Vive l'Empereur !

Le défilé a terminé cette cérémonie militaire, favorisée par un brillant soleil, et à laquelle assistait une partie de la population (1).

1853. — Sous le titre de *Pêches archéologiques*, G. Souquet adresse à la Société des Antiquaires de la Morinie plusieurs notices sur la description de vases gallo-romains trouvés en mer. Il pense que ces vases ont été emportés du *Locus Hornensis*, où était stationnée une flotte romaine, ou proviennent de la cargaison d'un navire romain naufragé dans la Manche, ou du butin enlevé par les pirates qui venaient souvent ravager Quentowic (2).

G. Souquet.

(La fin au prochain numéro).

---

(1) La *Montreuilloise* du 18 mars 1853.

(2) *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 1853, 1855 et 1856.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,

Lenoel-Herouart.

Pour les articles non signés

Lenoel-Herouart.

Amiens. — Imp. de Lenoel-Herouart.

NOTICES

SUR

L'IMPRIMERIE ET LA LIBRAIRIE

ET SUR

LES ARTS ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

DANS LE DEPARTEMENT DE LA SOMME (*).

---

18. *Statuts et règlements de la Congrégation des sœurs de Notre-Dame de la Consolation d'Abbeville.* Guillaume Artous, 1708, in-18.

La congrégation connue sous le nom de Notre-Dame de Consolation fut instituée dans l'église Saint-Jacques, en 1643, et autorisée par lettres-patentes de 1751. Elle s'est conservée jusqu'à nos jours et seconde le bureau de bienfaisance dans la distribution des secours.

19. *Relation d'un voyage à l'île d'Utopie* (*par François Lefebvre, curé de Cambron*). Delft, 1711, in-12.

D'autres exemplaires portent: à Abbeville, chez A. Dumesnil, imprimeur et libraire sur le grand marché, proche la poissonnerie, à la bible d'or, 1711.

Satire fort rare, voir *Notices sur l'arrondissement d'Abbeville*, par M. Prarond, qui donne une analyse assez détaillée de ce livre, mais nous pensons que c'est à tort que la patrie de Grotius lui est attribuée pour lieu d'impres-

---

(*) Voir la *Picardie*, pages 193, 245, 300, 359, 405, 433, 508, 547, 1863, p. 35, 74, 106, 153 212, et suiv.

sion : Delft est évidemment un nom supposé par l'imprimeur Abbevillois, Dumesnil, et qui ne se trouve que sur une partie des exemplaires. La crainte de se voir inquiété pour cette publication assez hardie, blâmant la richesse et le luxe du clergé du temps, l'élégance des jeunes prêtres, etc., proposant des réformes, la mise en commun des fondations, la suppression du casuel, doit être la cause de ce déguisement dont les exemples sont assez fréquents en pareil cas (Voir page 159).

20. *Statuts et règlemens de la communauté des maîtres houppiers-filatiers de la ville d'Abbeville, confirmés par les arrêts du conseil d'Etat du Roi et du Parlement de Paris.* Du Mesnil, 1713, 16 pages, in-4°.

Archives départementales de la Somme. — Bibliothèque communale d'Abbeville.

21. *Le livre du très Saint-Sacrement de l'autel, contenant les obligations et instructions que doivent observer les frères de la confrérie du très saint Sacrement établie dans l'église Saint-Gilles d'Abbeville.* Dumesnil, 1717, in-18.

Bibliothèque communale d'Abbeville.

22. *Lettres de Mgr l'Evêque d'Amiens, de l'institution par lui faite de la compagnie de la Miséricorde en l'église de Saint-André à Abbeville, sous l'invocation de la glorieuse vierge Marie, mère de miséricorde et du bienheureux saint Charles Borromée, père et singulier protecteur des pauvres, avec approbation des statuts et ordonnances à observer par les confrères et consœurs de ladite compagnie, le tout amplement contenu et déclaré ès-dites lettres.* — Denis Artous, 1743, 20 pages in-18.

Bibliothèque communale d'Abbeville.

23. *Extrait du registre du Conseil d'Etat,* 10 *avril* 1745. Artous, 1745, 1 page petit in-f°.

Relatif au rang et préséance des officiers municipaux d'Abbeville dans les cérémonies publiques.

24. *Instructions pour les associez à la confrérie du calvaire érigée dans l'église paroissiale de Saint-Georges d'Abbeville, en l'honneur de la croix bénite et plantée par Mgr Louis-Gabriel d'Orléans de la Motte, évêque d'Amiens, pendant la mission qu'il a fait* (sic) *dans cette ville au mois d'octobre* 1747. — Artous, s. d. (1747), 16 pages in-12.

25. *Lettre à un membre de l'Académie d'Amiens sur la bataille de Crécy, par Nicolas Dargnies*. 1756.

Le même a publié dans les *Affiches de Picardie* de 1770 et peut-être aussi séparément : *De l'utilité des Etymologies pour connaître les anciens habitants d'une province*.

26. *Calendrier spirituel à l'usage des personnes pieuses, où sont marquées les fêtes, confrairies, indulgences plenières, prédications, assemblées et conférences de piété qu'il y a dans l'année, dans la collégiale, les abbayes, paroisses, chapelles, hôpitaux et monastères d'Abbeville et les pélérinages des environs*. D. Artous, s. d. (1762) 51 pages in-12.

Se trouve quelquefois à la suite du *Calendrier spirituel* d'Amiens.

27. *Mémoire sur un objet intéressant pour la province de Picardie, ou projet d'un canal et d'un port sur ses côtes, avec un parallèle du commerce et de l'activité des Français avec celle des Hollandais*. — La Haye, (Abbeville, Devérité), 1764, 72 pages in-8°.

Ce mémoire est de Linguet.

28. *Troisième lettre, par l'auteur d'un mémoire intéressant pour la province de Picardie. On y examine comment et jusqu'à quel point la marée agit sur la rivière, on y donne une méthode nouvelle pour les excavations considérables*. — La Haye et Abbeville, Devérité, 1764, 46 pages in-8° avec carte.

Cette lettre est une réponse de Linguet aux objections présentées contre le mémoire précédent.

Les deux articles qui précèdent ont été réunis dans une édition qui a paru sous ce titre : *Lettres sur les avantages et les inconvénients de la navigation des ports d'Abbeville, Amiens, Saint-Valery et le Crotoy*, par M. Linguet, avocat au Parlement de Paris. — Abbeville, Devérité, août 1818, 60 pages in-8°.

Une autre édition en a été donnée sous le même titre à Amiens par Caron-Vitet. (Dufour, *Essai bibliog.*)

28 (*bis*). *Arrest de la Cour du Parlement qui condamne Charles-François-Joseph Leroi de Valines, à faire amende honorable, et à être rompu vif et jetté au feu, pour crime de vol et de poison, 22 août* 1764. s. d. 4 pages in-4°.

Feuille de colportage.

29. *Almanach du Ponthieu et d'Abbeville qui a pour objet la recherche de l'origine, de l'histoire, des mœurs, du terroir, des coutumes, de la noblesse et du commerce des premiers habitants de ce comté, avec l'état actuel ecclésiastique, civil et militaire et le pouillier* (sic) *des bénéfices.* Devérité, 1765, 54 pages in-24, non compris le calendrier.

Afin de ne plus avoir à revenir sur ces almanachs dont la collection est fort rare du reste, nous donnons de suite ici la description de ceux qui ont été publiés, ils sont au nombre de sept ; la bibliothèque d'Abbeville en possède la collection entière ; il manque à la collection d'Amiens l'année 1765. Ils ont tous été imprimés chez Devérité.

Le deuxième, dans l'ordre de la publication, ne parut qu'en 1776 par suite des vicissitudes dont nous avons déjà entretenu le lecteur page 39. Il contient 72 pages non compris le calendrier.

Le troisième est de 1777, il renferme 120 pages

Le quatrième de 1778 avec 87 pages.

Le cinquième de 1779, contenant 115 pages.

Le sixième, de 1783, avec 120 pages.

Et le septième et dernier, de 1786, renfermant 124 pages.

Les titres offrent quelques variantes, mais sans importance au point de vue bibliographique.

30. *Histoire des comtés de Ponthieu, de Montreuil et de la ville d'Abbeville, par Devérité (L.-A.), libraire.* Londres, (Abbeville, Devérité), 1767, 2 vol. in-12.

31. *Bagatelle ou description anacréontique d'une maison de campagne dans un des fauxbourgs d'Abbeville.* — Veuve Devérité, 1770, in-8°.

Cette jolie maison, dans laquelle Sedaine, l'auteur de cette pièce, en trois cent quinze vers, avait été gracieusement accueilli, a été construite en 1754, par M. Van Robais ; elle subsiste encore et appartient actuellement à M. Warnier de Wailly, capitaine de vaisseau, qui commandait le *Mogador* à Sébastopol. (Dufour, *Essai bibliog.*, n° 762.)

32. *Essai sur l'histoire générale de Picardie, les usages, le commerce et l'esprit de ses habitants jusqu'au règne de Louis XIV, par Devérité.* — Veuve Devérité, 1770. Tome Ier, xxxii et 428 pages. — Tome II, 343 pages in-12.

Cet ouvrage a été vivement critiqué par l'historien de Calais, le P. Lefebvre, et par le P. Daire. Voyez l'*Année littéraire* de 1770, tomes VI, page 120, et VIII, page 260.

Devérité a répondu à ses critiques dans son supplément. Voy. page 14.

33. *Histoire des Évesques d'Amiens, par J.-B.-M. D. S. (De Sachy.)* — Veuve Devérité, 1770, in-12, xv et 277 pag., plus 3 pages n. chif. pour la table.

34. *Supplément à l'Essai sur l'histoire de Picardie, les mœurs, les usages, le commerce et l'esprit de ses habitants.* Londres, (Abbeville), chez la veuve Devérité, libraire, rue des Lingers, 1774, in-12, de 222 pages, plus une page pour les corrections.

Contient les lettres en réponse aux critiques du P. Lefebvre et du P. Daire, les fragments de la satyre d'un curé picard et autres pièces intéressantes. Voy. page 14.

35. *Almanach perpétuel, pronosticatif, proverbial et gaulois, d'après les observations de la docte antiquité.* A Wilflispurg, 1774, petit in-12, de 210 pages chiff. et 2 pages add. et errata n. chiff.

L'auteur de cet ouvrage est le P. Daire qui en a confié clandestinement l'impression à Devérité, dans le même temps que l'on aurait pu croire à une brouille entre cet imprimeur-auteur et notre bon célestin, à l'occasion d'une petite polémique relative à l'*Essai sur l'histoire de Picardie*.

Le désir que le P. Daire avait de ne pas être connu pour l'auteur de cet almanach n'a pas été expliqué par ses biographes, qui assurent que ce petit ouvrage offre une foule de citations curieuses et que l'auteur y fait preuve d'une agréable érudition Ce qui est en général fort exact ; quelques passages un peu libres, qu'il est inutile de citer, démontrent suffisamment pourquoi le P. Daire a voulu garder l'anonyme à l'occasion de cette publication qui s'annonce ainsi au lecteur :

« Je ne le cède à aucun almanach, et mes prédictions sur le temps ne sont pas moins vraies que celles des autres. »

Elle est terminée par un conseil final qui, s'il a été suivi, n'a pas dû nuire aux intérêts du libraire.

Achetez des armes en temps de paix,
Des terres et maisons en temps de famine,
. . . .
Et des livres en tout temps.

36. *Ringois ou le citoyen d'Abbeville, tragédie en trois actes, représentée pour la première fois sur le théâtre d'Abbeville le 27 décembre* 1777. A Abbeville, chez Devérité, seul imprimeur du Roi, rue Notre-Dame, 1778, VII et 43 pages in-8°.

Avec ce vers de Virgile pour épigraphe, ainsi coupé :

Vincit amor patriæ, laudumque
immensa cupido.

M. Dusevel dit que cette pièce est attribuée à MM. Linguet, Douville et Devérité, mais M. Prarond prétend qu'elle est d'un comédien nommé Dela-

cour; elle est analysée dans les *Notices sur les rues d'Abbeville*, 2e *édition*, où l'on trouve quelques détails biographiques sur l'auteur.

Ouvrage réimprimé en 1787. Voy. pages 160, 161.

37. *Stances à Grisel, sculpteur abbevillois*. 1779, in-24.

38. *Coutumes du bailliage d'Amiens, commentées par Ricard*. Devérité, 1781, in 12, lxxij et 292 pages, 34 pages pour la table et 2 pages non chiffrées pour la permission.

39. *Procès du chevalier de La Barre, décapité à Abbeville, à l'occasion de la mutilation d'un crucifix*, 2e *édition*, (*par Devérité*). Hambourg, (Abbeville), 1782, in-12.

40. *Les Femmes comme il convient de les voir ou apperçu de ce que les femmes ont été, de ce qu'elles sont et de ce qu'elles pourroient-être*. A Londres, et se trouve à Paris chez Bacot, libraire, passage des Jacobins, rue Saint-Jacques. M. DCC. LXXXV. (Imprimé, dit-on, à Abbeville.)

Par Mme de Coisy, née Devérité, d'Abbeville, sœur du député, morte à Abbeville, au faubourg Saint-Gilles, en avril 1841, âgée de 95 ans, inhumée au cimetière de Drucat le mercredi 21 avril 1841.

41. *Statuts et règlements de la loge régulière de l'Etoile polaire à l'Orient d'Abbeville, arrêtés dans son assemblée du 29 avril 1785. E. V.* — 1785, E. V. s. n. (Devérité), 55 pages in-18.

42. *Ode à la consolation des pauvres d'Abbeville et à toute Société de bienfaisance. On a joint les statuts et règlements de la Société avec des cantiques à l'usage de toute congrégation de charité. Par M. D. R., directeur de la Société.* — Devérité, 1785, 165 pages in-16, plus 2 pages non chiffrées.

Bibliothèque de M. V. de Beauvillé.

43. *Eloge de Gresset.* Devérité, 1786, in-8° de 19 pages.

On suppose que l'auteur de cet éloge, qui concourut pour le prix de l'Académie d'Amiens en 1781, est M. de Wailly.

44. *Arrêt du Parlement, la grand'chambre assemblée qui juge et condamne Marc-Antoine-Nicolas de la Motte et Jeanne Devalois de Saint-Remy de Luz, sa femme à être battus et fustigés et flétris d'un fer chaud, etc.* — Chez Devérité, 1786, 4 pages in-4°.

Pièce de colportage.

45. *Ode sur l'inauguration du portrait de Mgr le comte d'Artois, alors placé dans la salle du Bourdois.* — Devérité, 1787, in-8°.

46. *Ringois ou le citoyen d'Abbeville, tragédie,* Abbeville, 1787, in-8°. Voy. n° 36.

47. *Sermon d'un bon curé picard, en patois picard, nouvelle édition dédiée au Cousin-Jacques.* Chez L.-A. Devérité, libraire-imprimeur du Roy et de Mgr le comte d'Artois, 1787 avec permission, xx et 133 pages in-12.

Cet ouvrage en patois picard est fort rare, il est divisé ainsi : l'Imprimeur au cousin Jacques (Béfroy de Reigny), journaliste des Lunes ; signé D. V. (Devérité), — de la langue picarde (origine) ; — l'auteur à Mgr l'Archevêque de (Paris) ; — avertissement ; — explication (des mots picards) ; — sermon d'un curé picard ; — compliment d'un poysan ed Boutrilly fait au duc de Chaulnes ; — romance contenant l'histoire du sire de Créqui, (poème en langue picarde, composé vers 1300).

Le *Sermon d'un curé picard* compris dans ce recueil est la même chose que les *satyres d'un curé picard*, portant la souscription d'Avignon, le nom de Claude Lenclume et l'enseigne de *Muche ten pot*, 1714, livre qui pourrait bien, selon toute probabilité, avoir été imprimé à Abbeville et non à Avignon, lieu suposé sans doute par mesure de prudence.

Devérité a donné, en 1774, dans le *supplément à l'Essai sur l'Histoire*

de Picardie, des fragments de cette satyre avec une explication ou traduction littérale partielle, qui ne se trouve point dans les autres éditions.

La nouvelle édition publiée par Devérité en l'an VI, sous le titre de *Recueil de poésies, sermons et discours picards*, à Abbeville chez L. A. Devérité, imprimeur rue Saint-Gilles, est absolument la même que celle de 1787, sauf le changement de titre. C'est un moyen connu et souvent pratiqué pour donner aux livres l'attrait de la nouveauté et en assurer le débit : Devérité prouvait par là qu'il avait plus de savoir faire en librairie que son compatriote Millevoye, qui, on le sait, n'avait guère d'aptitude pour ce commerce. Aussi lance-t-il ces quelques mots picards *au cousin Jacques* : « Os voulez vendre vos papiers moulez, et mi je voudrais bien itou qu'il ne m'en reste point des miens. »

Le *compliment d'un paysan et Boutrilly à nos gouverneurs*, s. n. n. l. n. d., 4 pages in-4°, a été adressé par Francois Thuillier d'Amiens, au duc de Chaulnes, au bal qui a été donné en la salle du spectacle d'Amiens, en 1753.

48. *Histoire philosophique du monachisme ou exposition abrégée de ce que l'on trouve de plus singulier et de plus curieux dans l'institution, la règle, l'établissement et la vie des moines de tous les cultes et de tous les pays*. A Londres chez Brindley, 1788, 2 vol. in-8°, le premier de xxxvj et 220 pages, plus 3 pages de tables n. chif., et le deuxième de 318 pages.

Cet ouvrage, dont Devérité est l'auteur. a été souvent attribué à Linguet. Ce qui a pu, selon nous, causer cette erreur c'est que Linguet avait publié antérieurement un ouvrage intitulé : *Essai philosophique sur le Monachisme* (1). La confusion était possible entre les deux ouvrages, ou du moins l'*Histoire du Monachisme* publiée sans nom d'auteur, pouvait être donnée à

(1) Paris, sans nom d'imprimeur ou de libraire, 1775 et 1777, in-12 et in-8°. Ce livre, dit M. Barbier, n'est pas autre que les vingt-quatre premiers chapitres de l'*Histoire impartiale des Jésuites* de Linguet. Nous connaissons une autre édition du même ouvrage datée de 1776, sans nom d'imprimeur ni de libraire, de format in-8°; elle ne contient que dix-neuf chapitres et il s'y trouve des notes critiques de l'éditeur, lequel ne donne pas son nom. L'auteur lui-même n'est désigné que par la lettre L... comme dans les deux autres.

Linguet, avec quelques probabilités. On sait, du reste, que Linguet et Devérité, l'auteur véritable, et en même temps l'imprimeur de ce dernier ouvrage qui n'est pas sorti des presses de Londres comme le porte son titre, n'étaient pas étrangers l'un à l'autre. Linguet avait occupé un appartement chez Devérité à Abbeville, ainsi que nous l'apprend une note écrite de la main de M. Grandclas, ancien ingénieur en chef du département de la Somme, mise par lui sur le titre de l'exemplaire de l'*Histoire du Monachisme* décrit plus haut. Ce même exemplaire nous fournit en même temps la preuve que Devérité est bien l'auteur de l'ouvrage, attendu que nous y trouvons écrit par lui : « *A M. Grandclas, par l'auteur.* » Signé : Devérité.

Ainsi paraît tranchée cette petite question bibliographique qui a jadis occupé divers auteurs.

L'*Essai philosophique du Monachisme* et l'*Histoire philosophique du Monachisme* ne sont pas écrits dans un esprit différent, mais le dernier ouvrage comprend des développements historiques beaucoup plus considérables.

49. *Statuts et règlemens de l'association de l'Immaculée Conception, érigée dans l'Eglise paroissiale de Saint-Jacques d'Abbeville, le* 8 *novembre* 1776, *par l'autorité de Mgr de Machault, évêque d'Amiens et confirmée par une bulle N. S. P. le pape Pie VI, avec un recueil de prières.* — Devérité, 1788, 96 pages in-18.

50. *Instructions et pouvoirs donnés par la noblesse de la sénéchaussée de Ponthieu, dans son assemblée générale, tenue le lundi* 23 *mars* 1789. Devérité, 1789, 40 p. in-8°.

51. *Discours de M. de Clémenceau, lieutenant-général de la sénéchaussée de Ponthieu, et du présidial d'Abbeville, aux trois ordres du clergé, de la noblesse et du Tiers-Etat, assemblés dans l'église de Saint-Georges, le* 16 *mars* 1789. L.-A. Devérité, 1789, 19 pages in-8°.

52. *Second discours prononcé dans l'église Saint-Georges d'Abbeville avant la prestation du serment des trois ordres, du* 19 *mars* 1789. Devérité, 1789, 11 pages in-8°.

53. *Cahier de plaintes, remontrances et demandes au roi et à la nation assemblée, que le Tiers-Etat de la sénéchaussée de Ponthieu charge ses députés de porter et présenter aux Etats-généraux du Royaume, convoqués à Versailles, le 27 avril* 1789. Devérité, 1789, 58 pages in-8°.

54. *Le nouveau Mathan ou réponse à Gayvernon sur sa diatribe à l'administration municipale d'Abbeville.* Chez les Amis de la religion, 1789, 16 pages in-8°.

Cette réponse au commissaire Gay-Vernon à une lettre imprimée de ce dernier, avait pour but de justifier l'administration abbevilloise et le commissaire du directoire exécutif du reproche d'avoir laissé célébrer avec une publicité et une pompe par trop exagérées, un service funèbre dans l'église Saint-Vulfranc en mémoire du pape Pie VI.

Les ecclésiastiques et les fidèles sont restés dans leurs droits, disent les archives de la ville, citées par M. Prarond.

55. *Adresse des habitants de la commune d'Eu, à MM. les électeurs du dép. de la S. inf., pour servir de supp^t à leur adresse à nos s. s. de l'ass. nat.* L.-A. Devérité, 1790, in-8° de 18 pages.

56. *Acte d'adhésion de la ville d'Abbeville à tous les décrets de l'Assemblée nationale.* Devérité, 1790, 7 pages in-8°.

57. *Coup-d'œil philosophique sur la brochure qui a pour titre* Instruction pastorale de Mgr l'évêque d'Amiens. 1790, in-8°, par Devérité qui en fut aussi l'imprimeur.

58. *Discours prononcé à la bénédiction des drapeaux de la garde-nationale d'Abbeville, par M. Delattre, aumônier, le 24 juillet* 1790, 4 pages in-4°.

59. *Discours prononcé le 14 juillet* 1790, *avant la céré-*

monie de la fédération nationale à Abbeville, par M. le Boucher de Richemont, premier officier municipal. Devérité, 1790, 2 pages in-4°.

60. *Discours prononcé par M. Leboucher d'Ailly, maire d'Abbeville, lors de la nomination faite des nouveaux officiers municipaux, le* 19 *novembre* 1790. Devérité, 4 pages in-4°.

Suivi du discours prononcé le même jour par les procureurs de la commune. (MM. Traullé et Cordier.)

61. *Adresse de la garde-nationale d'Abbeville à Lafayette* (*et réponse de celui-ci, février* 1791). Aux frais de L.-A. Devérité imprimeur du roi, 1791.

— *Lettre à M. de La Fayette et sa réponse.* Même imprimeur. (Mai 1791.)

62. *Catéchisme de la Constitution française ; la nation, la loi, le roi.* Chez L.-A. Devérité, imprimeur du roi, 1791, in-8° de 40 pages.

Dans une préface de 2 pages non chif. l'éditeur explique le but de son ouvrage puisé, dit-il, aux meilleures sources et à la *Feuille villageoise* de M. Ceruti.

Le catéchisme est terminé par les pièces suivantes : la déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « Otez ces droits, un peuple est esclave ; » la table des devoirs : « Otez les devoirs, un peuple est sauvage ; » et enfin la prière du vrai citoyen, adressée au souverain de la nature, et qui n'est pas le morceau le moins curieux du livre.

Les écoles primaires instituées sous la République avaient pour objet, avant tout, de donner aux enfants de *l'un et de l'autre sexe, l'instruction nécessaire à des hommes libres.* (Décret de la Convention du 17 brumaire, an III.)

A cet effet la Convention choisit et propagea des livres élémentaires dont celui ci-dessus est un échantillon. C'est un livret peu commun aujourd'hui.

63. *Discours de M. le Maire (Du Bellay) à la prestation de serment des officiers et des soldats de la garde-nationale. Du 5 février* 1792. Devérité, 1792, 3 pages in-4°.

64. *Discours prononcé par M. le Maire d'Abbeville lors de la plantation de l'arbre de la liberté, le* 14 *juillet* 1792, *jour de la fédération. (La* 2°.) Devérité, 4 pages in-4°.

Suivi du discours prononcé le même jour par le procureur de la commune.

65. *Compte public rendu par les officiers municipaux de la ville d'Abbeville de leur administration pour l'année* 1790 *et* 1791. Devérité, 1792, in-4°.

66. *Règlement de la Société régénérée des amis de l'égalité et de la liberté, séante à Abbeville, l'an deuxième de la République une et indivisible.* Devérité, an II°, 16 pages in-8°.

67. *Ordre de la Fête en l'honneur de l'Etre suprême célébrée le décadi* 20 *prairial (an II) et discours prononcés à cette occasion sur la montagne élevée au milieu de la place d'armes et au champ de mars.* Decaisne, an II, 29 pages in-4°.

C'est un des rares imprimés qui portent le nom d'imprimeur de Mme Devérité, pendant l'absence ou la détention de son mari. (Voir pages 14 et 15.)

68. *L.-A. Devérité, représentant du peuple, député par le département de la Somme, à ses commettans, sur les évènements des* 10 *mars,* 31 *mai et* 2 *juin.* Devérité, 1793, 31 pages in-12.

Ferd. Pouy.

(*La suite au prochain numéro*).

RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES

SUR LES FAMILLES NOBLES DE PLUSIEURS VILLAGES DES ENVIRONS DE NESLE, NOYON, HAM ET ROYE, ET RECHERCHES HISTORIQUES SUR LES MÊMES LOCALITÉS *.

Herly.

Herly, *Herlye*, *Herlie*, *Herlyes*, *Herlies-lès-Néelle* dans le XVII[e] siècle, *Hellie* dans le XIII[e], à environ deux kilomètres à l'ouest de Nesle, situé près de la rive droite de l'Ingon, et bâti à mi-côte et sur le plateau d'une colline, est du canton de Roye.

Ce village, plus considérable avant 1677, dépendait de la cure de Nesle en 1021, époque de la fondation du chapitre de cette ville.

SEIGNEURS CONNUS.

La seigneurie d'Herlye était au XII[e] siècle, une des nombreuses appartenances de la seigneurie de Nesle.

Selon un dénombrement de Louis-Charles de Mailly, marquis de Nesle « le seigneur d'Herlyes, sorty par frérage de la terre de » Néelle, avait autrefois le droit de garenne sur sa terre et mesme » sur le seigneur enclavez en icelle tenue d'autre seigneur, ainsi » qu'il paroist par le dénombrement fourny en 1394 au comte » de Dammartin, seigneur de Néelle, par CATHERINE DE LIGNE, » dame d'Herlyes, dont voici l'extrait :

(*) Voyez la *Picardie*, 1862, p. 373, 458 et suiv.

» Item j'ay en ma ditte terre, justice et seigneurie toute garenne
» de beste et d'oiseaux en toutes mes villes, terroirs, prez et
» apartenances tenus d'autres seigneurs voisins, tenant d'une part
» à la garenne de Briost (1), et l'un des lez à l'autre lez, d'un long
» à la garenne de mon dit seigneur de Néelle, aussy franches que
» celles dud. Néelle.

» Mais depuis le seigneur d'Herlye a eschangé ledit droit de
» garenne contre le droit de voirye, ainsi qu'il paroist par un
» dénombrement postérieurement fourny où led. seigneur énonce
» le droit de voirye et non le droit de garenne. »

Jean d'Ancienville était seigneur d'Herly et qualifié vicomte de Vendeuil en 1613. Par contrat passé à Reims le 14 septembre de cette année, il vendit moyennant 34,000 livres, le domaine d'Herly à Louis le Carlier (2), seigneur de Masnières (3) et de Rieux (4) en partie, baron de La Prou, gentilhomme de la chambre de l'empereur Charles V, et son gouverneur des ville et château d'Etaples, demeurant à Breda ; il prit le nom et les armes de la seigneurie de Masnières, mourut vers 1618 sans postérité. Il était fils de Jean le Carlier, seigneur de Rieux en partie et de Pierron, et de Barbe de Hainin, sa première femme.

Philippe le Carlier, frère de Louis et fils d'Isabeau des Cordes, deuxième femme de Jean, seigneur de Masnières, Quéant (5) Neufchâtel (6) et d'Herly, épousa Suzanne de Nogentel.

De leur union sont issus :

1° Louis, qui va suivre ;

2° Philippe, 3° Jacques, décédés en bas âge ;

---

(1) Annexe de Saint-Christ, canton de Nesle.

(2) Le Carlier ou *Le Karon* suivant un arbre généalogique dressé et délivré à Bruxelles le 3 mars 1633.

(3) Canton de Marcoing (Nord).

(4) Canton de Carnières (Nord).

(5) Canton de Marquion (Pas-de-Calais).

(6) Canton de Samer (Pas-de-Calais).

4° Marie, femme de Claude Dupont, écuyer, seigneur du Chenos et de Vauleray ;

5° Madeleine, alliée à Jérôme Depit, écuyer, seigneur de la Gruche ;

6° Elisabeth, mariée ;

7° Suzanne, morte fille.

Louis le Carlier, écuyer, seigneur d'Herly, Curchy (1), Neufchâtel et de la Haye, ci-devant cornette puis lieutenant des chevau-légers dans le régiment de la Ferté, épousa, par contrat du 2 janvier 1648, Madeleine Brunier (2) fille d'Abel, conseiller du roi en ses conseils. Louis le Carlier a justifié de sa noblesse depuis le 4 mars 1472; il mourut en 1711 et est inhumé près de sa femme dans la nef de l'église d'Herly, au bas du crucifix.

Sont issus de cette union :

1° Louis, tué au siége de Nimègue, âgé d'environ 22 ans.

2° Abel, seigneur d'Herly où il faisait sa résidence en 1695, Curchy, Neufchâtel, Punchy (3), Etalon (4), Fonchette (5) et de la Haye, lieutenant colonel au régiment de Bissy, cavalerie, épousa, en 1706 Marie-Anne le Duchat qui décéda le 11 février 1708, et

(1) Canton de Roye (Somme).

(2) On lit dans les archives de l'église d'Herly la mention suivante : « L'an mil six cens quatre-vingts et six, le vingt-cincquiesme jour de janvier qui est le jour que Mr sainct Paul a esté converty, Magdeleine Brunier, dame d'Herlyes, Magdeleine Le Carlier, sa fille, et d'autres de la paroisse et de celle d'Etalon, qui estoient au nombre de dix-neuf personnes, ont abjuré leurs hérésies dans l'église d'Herlyes, devant Mr le Curé de Libermont, doïen rural du doïenné de Nelle, et M. Hennique, prévost de Péronne, Montdidier et Roïe. »

On lit aussi plus loin qu'après la prise de Tournai la dame d'Herly dit : « Cette journée couvre notre famille d'une confusion dont elle ne se relèvera jamais. »

(3) Canton de Roye.

(4) Même canton.

(5) Même canton.

fut inhumée, ainsi que son mari, mort le 14 décembre 1711, dans l'église d'Herly, au bas du crucifix en entrant dans le chœur.

3° Jacques, sieur d'Herly, Curchy, etc., chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et lieutenant colonel au régiment de cavalerie de la Ferronnaye ; mourut le 7 décembre 1735 et fut inhumé dans le chœur de la même église.

4° Madeleine ;

5° Salomon le Carlier, vicomte du Trosly-au-Bois (1), seigneur d'Herly, Etalon, Curchy, Punchy, Fonchette, Neufchâtel, la Haye, etc., chevalier de Saint-Louis, ancien colonel du régiment d'Anjou, allié le 6 juillet 1709 à Madeleine Trinquant.

Les registres du greffe de l'Intendance d'Amiens mentionnent à la date du 20 septembre 1666 que Louis le Carlier, écuyer, seigneur d'Herly déclare avoir quatre garçons : l'aîné, nommé Louis est âgé de 17 ans ; le deuxième Abel, est âgé de 14 ans, le troisième Jacques est âgée de 11 ans ; et Salomon le quatrième, est âgé de 8 ans ; il déclare aussi ne reconnaître pour branche de sa Maison que Etienne le Carlier, écuyer, sieur d'Ully (2), près Laon, et de Lierval (3), commissaire ordinaire des guerres à Charleroy.

Du mariage de Salomon le Carlier avec Madeleine Trinquant sont issus :

1° Jacques-Nicolas, qui suit ;

2° Louis-Nicolas, seigneur de Neufchâtel et de la Haye, capitaine au régiment de Berry, cavalerie ;

3° Anne-Claude, seigneur de Bacquenay, capitaine au régiment de Guienne en 1728, épousa, en 1747 Marie-Anne-Nicole de Lavaignant qui le rendit père de plusieurs enfants dont Nicolas le Carlier, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Neufchâtel, vicomte

(1) Canton de Coucy-le-Château (Aisne).

(2) Aisne.

(3) Canton de Craonne (Aisne).



de Trosly par acquisition du duc d'Orléans moyennant une redevance de 20 setiers de blé ;

3° Anne-Michelle, morte âgée de 10 ans ;

5° Louis-Salomon, capitaine des vaisseaux du roi, puis chef d'escadron, allié en 1755 à N... Papin ;

6° Et Geneviève Madeleine Louise le Carlier, mariée en 1737 à Jean-François Alexandre de Macquerel, chevalier, seigneur de Quesmy (1), Monbrehain (2), Parpeville (3), capitaine de cavalerie, fils de Jean, chevalier, baron d'Honnecourt, seigneur de Quesmy et de Parpeville par le don de sa mère Anne d'Yauville, mestre-de-camp de cavalerie et de Marguerite Cromelin.

Jacques-Nicolas le Carlier, chevalier, seigneur d'Herly, Etalon, Curchy, Punchy et Fonchette, mousquetaire du roi de sa première compagnie, épousa, en 1738, Louise-Olympe de Berry-d'Esserteaux (4).

---

(1) Canton de Guiscard (Oise).

(2) Canton de Bohain (Aisne).

(3) Canton de Ribemont (Aisne).

(4) Sa tante *N.* d'Esserteaux, dernière abbesse de l'abbaye de Biaches, près Péronne, morte en 1754 dans un âge fort avancé, se plaisait à raconter l'histoire suivante de Jacqueline, son aïeule, nourrice de Louis XIV et première femme de chambre de la reine, femme de Martin Ancelin, en faveur de qui le monarque érigea en marquisat le domaine des Sarteaux ou d'Esserteaux, et dont la fille fut alliée à Marc-Philippe de Berry seigneur de Dernancourt et de Buire-sous-Corbie (1) ; elle est aussi rapportée dans l'almanach de Liége de 1754, d'après les mémoires fournis par la famille, et dans l'arrondissement de Péronne.

Louis XIV naquit avec deux dents. Bon nombre de nourrices avaient déjà successivement essayé d'allaiter le royal enfant, mais il mordait jusqu'au sang le sein qui lui était présenté, et plusieurs étaient mortes des suites de ces blessures. Toute la cour était en alarme lorsque le premier médecin de la reine, cherchant à dissiper ses chagrins par une promenade dans la forêt de Poissy arriva jusqu'à ce village. Il retournait à Saint-Germain, quand

(1) Canton d'Albert (Somme).

Enfants issus de ce mariage :

1° Louise-Elisabeth-Eulalie de Neuchâtel, née à Herly le 2 juillet 1739.

2° Louis-Nicolas, qui va suivre ;

---

tout à coup s'offrit à ses yeux, en face d'une chaumière, une grosse paysanne assise sur un fumier, exposée nu-tête au soleil et donnant le sein à un jeune enfant d'une santé brillante. Il examine la mère, goûte de son lait et la détermine, non sans peine, à le suivre ; elle y consent à condition de revenir bientôt afin de porter à souper à son mari qui était renfermé pour n'avoir pu acquitter sa cotte-part de la taille.

Le médecin présenta à la reine cette paysanne dans l'état où il l'avait trouvée sur le fumier, et celle-ci ne pouvait retenir les élans naïfs de sa surprise à la vue des belles choses qui frappaient ses regards, car elle ignorait encore sa position et les desseins que l'on avait sur elle. La reine fut charmée de son embonpoint et de sa gaîté, et félicita son médecin de cette heureuse découverte. *Madame*, lui répliqua-t-il, *si celle-ci n'y peut résister, il ne faut plus penser à donner de nourrice au prince.* La villageoise entendant parler de nourrice dit : *Oh, je ne m'y engage pas sans le consentement de notre mari !* Qu'à cela ne tienne, dit la mère de Louis XIV, tu seras contente, tu es une brave femme d'avoir ces égards pour ton mari ; et ayant appris que celui-ci était prisonnier elle donna ordre aussitôt de le mettre en liberté et de l'amener à Saint-Germain.

Une dame richement vêtue apporte le jeune dauphin à la nourrice qui lui tend les bras, le regarde d'un air agaçant et l'embrasse en disant : *Voilà un bon gros pâté, il me paraît d'un bon appétit ; quel âge a-t-il donc ?* Et sans attendre la réponse, elle présente le sein à l'enfant qui le saisit avec avidité et auquel il reste collé pendant plus d'une heure, sans lui faire de mal ; ce qui causa une surprise agréable à la reine et à toute la cour. Enfin le nourrisson ivre, pour ainsi dire, du lait de sa nouvelle nourrice, cède bientôt au sommeil et s'endort dans ses bras. *Oh !* dit-elle, *voilà mon gros cochon bien content !* Alors Jacqueline voulait retourner à sa chaumière et promettait de revenir le lendemain ; on la retint difficilement et une dame de qualité se chargea d'allaiter le fils de la nourrice du dauphin. La reine lui dit : Vous n'aurez d'autre occupation que de réitérer ce que vous venez de faire, et de remettre l'enfant entre les mains de ses remueuses. *Point de fariboles*, réplique Jacqueline, qui ignorait encore à qui elle parlait,

3° Louise Thérèse, née à Herly en 1743 ;

4° Adélaïde-Olympe, née à Herly en 1746, épousa, en novembre

---

voulez-vous que je nourrissions votre enfant, pas tant de façons, je le remuerons bien nous-même...

On lui apporta un excellent bouillon, avec beaucoup de cérémonie : *Pourquoi faire*, s'écria-t-elle, *tout ce tripotage, qu'on me donne un morceau de pain bis avec du fromage de lait écrémé, voilà tout ce que je demande pour ma nourriture.* La reine ordonna de la servir à sa fantaisie et lui accorda d'élever son nourrisson comme elle l'entendait.

Après quelques jours, Jacqueline commençait à se chagriner de l'absence de son mari : pour la contenter on le fit venir de Saint-Germain et il fut reçu dans une chambre qu'une simple cloison séparait de l'appartement où elle était. Avertie de son arrivée, elle dit : *Es-tu là, Martin?* Oui, oui, répondit-il. — *Hé ! qué diantre, qu'est-ce que ça veut dire ? Je suis avec des singuliers gens, ils ne voulons pas que je te voye.* — Hé bien, Jacqueline, il faut prendre patience ; tu seras une grande dame, itou. — *Mais tais-toi, gausseux, avec ta madame. Hé ! à propos, dis-moi donc, tu n'es donc plus en prison ?* Martin lui dit que non. *Ho ! ho !* reprit-elle, *je voyons bin que je sommes avec d'honnêtes gens.* Leur conversation dura plus d'un quart-d'heure et à peu près sur le même ton. La reine qui avait tout entendu d'un cabinet voisin avec plusieurs personnes de sa suite, riait de grand cœur, en entendant ce dialogue que le réveil du jeune prince vint interrompre, *Adieu, Martin*, dit Jacqueline, *je te laisse, car c'nest pas un enfant qu'on m'a là donné à soigner, c'est un vrai petit diable, mais, va, sois tranquille, j'en viendrai à bout.* En effet suivant la tradition, elle corrigeait si vertement le royal nourrisson quand il voulait la mordre qu'il ne lui prenait plus envie de recommencer.

Martin se consola aisément de cette séparation par un cadeau de cent louis qu'il reçut de la reine. D'abord il n'en pouvait croire ses yeux et prenait les pièces d'or pour des jetons ; mais ses voisins n'eurent pas de peine à le persuader de sa bonne fortune, en lui apprenant que sa femme était devenue la nourrice du dauphin. Jacqueline, de son côté, n'ignorait plus son bonheur ; le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Paris, informés de l'heureuse rencontre d'une bonne nourrice, vinrent en offrir leurs félicitations à la reine, et laissèrent à Jacqueline six bourses de mille louis chacune.

Martin et sa femme comprirent que leur fortune était assurée ; bientôt ils

1775, à Royal-Lieu (1), paroisse de Saint-Germain-lez-Compiègne Michel-Nicolas-Joseph Delettres, écuyer, seigneur de l'Epinay, paroisse de Moreuil, diocèse d'Amiens, fils de Nicolas-Marie-Joseph Delettres, vivant seigneur de Gisompré et bailli général du duché et prairie de Guise, et de Marie-Françoise Binet de Moyencourt.

5° Prosper-Henri ;

6° Sophie-Gertrude de Fonchette ;

7° Eulalie-Ursule de Punchy ;

8° Et Jean-Bonaventure.

LEROY-MOREL.

(*La suite au prochain numéro*).

---

se trouvèrent en mesure d'acheter un domaine qui fut érigé en marquisat. La marquise d'Esserteaux survécut à son mari et laissa deux enfants : son fils, qui avait embrassé l'état ecclésiastique, devint évêque de Tulle ; et sa fille, qui s'était mariée, transporta à son fils aîné le marquisat et le nom d'Esserteaux.

(1) Le hameau de Royalieu est à un kilomètre environ au sud-ouest de Compiègne dans la vallée de l'Oise, touchant à la forêt ; les revenus annuels de l'abbaye de ce lieu étaient évalués à 60,000 livres ; il y avait autrefois vingt religieuses de voile noir, six de voile blanc, dix pensionnaires, quinze élèves.

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR D'ANCIENNES MONNAIES BRETONNES.

(SUITE *.)

Les possesseurs de ces chevaux magiques sont les dieux ou les sectateurs distingués de l'ancienne superstition. Nous avons ici *March Mayawg*, le *cheval de Maia*, la *grand'mère*, *A March Genethawg*, et le *cheval de la Demoiselle* ou Proserpine — *A March Caradawg, Cymrhwy teithiawg*, et le *cheval de Caractacus, caractérisé par son anneau* viennent ensuite les chevaux d'*Arthur*, de *Taliesin* et de *Ceidiaw*, le père mystique de Gwenddoleu ;

Ac eraill, yn rin,
Rac tir allwyn.

« et d'autres des mystérieuses puissances contre l'affliction » du pays. »

Considérons maintenant la forme de ces chevaux talismaniques, et nous serons convaincus qu'ils sont précisément les mêmes monstres qu'offrent les planches de Camden et de Borlase.

(*) Voir la *Picardie* 1863, p. 115, 167, 221 et suiv.



La première paire est décrite comme *Deu dich far dichwant*, « *les deux coursiers impartiaux, à tête de poule.* » Ce sont les *chevaux des anciennes monnaies*. Puis vient *Pybyr llai llwynin*, « le cheval courageux de l'*obscurité du bois sacré*, » nom qui indique sa connexion avec la superstition en vigueur. On trouve *Cornan cynneifawg* « le cheval accompli du *Croissant*. » C'est celui qui porta *Cynvelyn* et ses compagnons voir les feux sacrés des Druides. (W. Archaiol. V. II. p. 20.)

Puis viennent *Tri charn aflawg*, « trois chevaux, ayant le » *sabot ou pied garni d'une bande.* » Ils semblent être de la même nature que *Carngraf*, le cheval de *Brân*, ou *Cunobeline* qui portait l'*anneau ou bande autour du pied*. (W. Archaiol, p. 167.) Et le même que *Carn Gaffon*, « le cheval dont le » sabot était formé d'*un baton terminé par un cercle*, » mentionné dans le *talisman de Cunobeline*. Ainsi, *Carn Aflawg* indique ces chevaux, dont les pieds étaient formés de petits bâtons, avec d'épais anneaux, que j'ai signalés dans les monnaies de Karn-Brè et dans quelques-unes de la collection de Camden. Un autre de ces chevaux était :

Cethin, March Ceidiaw,
Corn avarn arnaw.

« *Hideux*, le cheval de *Ceidio*, qui a la corne d'*Avarn*. » Quel que soit le sens d'*Avarn*, j'ai fait voir dans Camden (tab. I, n° 8) un cheval qui répond exactement au nom de *Ceithin, hideux*, ou *monstrueux*, portant une paire de *grandes cornes*. Cette médaille est en or ; et le Bardo parle de l'or d'*Avarn* (v. Dict. d'Owen, in voce) comme ayant le pouvoir d'arrêter ou de pervertir le jugement. — Ces gages ont eu, sans doute, la même influence, *ad Victorias litium*, que l'Ovum Anguinum dont Pline a donné la description.

Ces remarques sur le *Canu y Meirch* de Taliésin, doivent servir à préparer le lecteur à une étude attentive du curieux poème appelé *Gwarchan Cynvelyn* « le *Talisman de Cunobeline*. L'introduction de l'*Essai sur la Mythologie druidique* contient quelques passages de ce poème d'après la traduction de M. Owen; mais afin de n'avoir point à m'appuyer sur sa version qui ne me parait pas suffisamment exacte pour une recherche de cette nature, je ferai observer que le texte de l'original, tel qu'il est donné par M. Owen (gent mag. nov. 1790) diffère essentiellement des vieilles copies citées dans l'*Archéologie* galloise, ainsi que du manuscrit de M. Jones, qui est plus ancien encore. Je donnerai donc scrupuleusement le texte de ce dernier, avec une traduction aussi littérale que les idiomes des deux langues pourront le permettre : la singularité du sujet nécessite quelques lignes d'introduction.

Ce poème a été généralement attribué à Taliesin; mais son sens interne doit évidemment le faire considérer comme l'œuvre d'Aneurin. L'auteur dit avoir assisté au fatal banquet de Catraeth, pendant lequel il fut blessé et fait prisonnier, et d'où il sauva difficilement sa vie. Ce fut ce qui arriva à Aneurin, ainsi qu'il nous l'apprend dans son Gododin.

La date de cette composition doit être placée entre le massacre des nobles Bretons et la mort d'Hengist; car le Barde pleure la perte des premiers et appelle la vengeance sur le roi Saxon.

Le but du poème est d'enflammer l'esprit des Bretons, de les porter à la vengeance et à assurer leur propre indépendance. Alors, le Barde, soit qu'il s'abandonne à son illusion fanatique, soit qu'il se serve habilement de la superstition en vigueur, développe les conséquences redoutables qui pourraient surgir, s'il pratiquait certains rites magiques dans l'exhibition

d'un charme ou talisman. Tandis qu'il chante ce sujet, son indignation bouillonne, il a recours à son art mystique, et le talisman est créé. Il affirme que la puissance de cet enchantement est telle, qu'il protègera le guerrier patriote contre tout danger et assurera la destruction du traître ennemi. Le magicien mêle à cette momerie solennelle l'éloge de plusieurs hommes distingués qui avaient vaillamment défendu leur patrie, ou avaient succombé avec gloire. Je vais maintenant offrir quelques remarques sur la liaison qui existe entre le talisman bardique et ces figures grossières que nous avons vues sur les anciennes monnaies bretonnes.

Au début du poème, le Barde dit que son charme comprend 1° *Gorchegin*, les *hauts rejetons*, tels qu'ils étaient employés dans la formation des *bâtons d'augure*; 2° *Gweilging*, la *baguette magique*, ou *gestamen* du Barde prophète; et 3° *Torch*, la *guirlande* ou *couronne*.

Ce mot indique généralement la guirlande ou collier d'or que les nobles Bretons portaient au cou; mais Aneurin emploie ce terme pour désigner le diadème ou la couronne qui ceignait la tête d'un prince. — *Torchawr am rân:* on la nomme ici la couronne du *pénétrateur sans obstacles*, c'est-à-dire, de la *divinité solaire*, dont la couronne de lauriers se voit si souvent sur les vieilles monnaies, avec les *fragments* et la *baguette* ou *branche sacrée*.

L'exemplaire de M. Owen, au lieu de *Tryehrdwydd*, le titre du dieu Helio-Archiste, porte *Twrch Trwyth*, le *sanglier de l'écume* (1), personnage qui figure dans les anciennes his-

---

(1) Tacite nous apprend que les Estyi (tribu germaine) honoraient la mère des dieux sous le symbole d'un *sanglier* — la mère des dieux — n'était autre que l'arche de Noé, qui donna naissance à tous les héros-dieux du

toires. Mais que ce changement soit sérieux ou conjectural, il donne à peu près le même sens. Le *sanglier* et la *truie* mythologiques étaient le *dieu* et la *déesse Archiste*. Le *sanglier de l'écume* était le fils de *Taredd, la pénétration*; et *An Taredd* est un nom du déluge. Edward Llwyd cite d'après une ancienne narration mythologique, le passage suivant, relatif à ce personnage.

Ny ladavd namyn un parchell, o voch y
Tvrch Trvyth. Gouynnvys y gvyr y
Arthur, beth oed ystyr yr hvch hunnv :
Y dyvavt ynte, *Brenhin nu* (1).

« Des porcs de Twrch Trwyth, un seul petit fut tué. Les » hommes demandèrent à Arthur quel était la signification » de ce porc ; il répondit, *c'était un Roi*. »

Mais quelle figure les *rejetons*, la *baguette* et la *couronne* ou *cercle*, lorsqu'ils étaient convenablement ajustés, devaient-ils produire sur la face du talisman Bardique ? Nous trouvons que c'était la *figure d'un cheval*. Ce cheval offrait alors la même forme monstrueuse que nous retrouvons souvent sur les monnaies anciennes.

D'abord, il est nommé *Try-Chethin, entièrement monstrueux*

---

paganisme. Quant au sanglier, on le rencontre d'une manière très remarquable dans maintes traditions légendaires qui racontent le grand évènement du déluge. Il parait avoir été un des symboles de l'arche. — Faber, *Myst. des Cabiri*, vol. I, p. 220.

Peut-être devrions-nous plutôt dire que le *sanglier* était symbolique de Noé, et la *truie* de l'arche ; car de même que l'on raconte que Wishnou s'est métamorphosé en sanglier, de même, au rapport d'Agathocles, la nourrice du Jupiter Archiste, ou, en d'autres termes, le vaisseau de Noé, avait été une truie. (Faber en).

(1) Yst. K. ab Kilydh : Archaiol. Brit p. 236

ou *hideux*, comme le *Cethin* de Taliesin et des Triades. On le représente comme *coupé aux hanches*. — Ce sont les traits distinctifs de la figure des monnaies de Karn-Bré et de quelques autres pièces bretonnes. Il est appelé *Carn Gaffon* — son sabot ou pied était formé du *Gaffon*, bâton dont le bout était garni d'une *bande ou anneau*, ou autrement, *bâton de peur :* ceci doit signifier ou la *baguette de divination*, ou le *sceptre augural ;* chacun d'eux se rencontre sur les *Nummi Britannici*.

Le cheval talismanique avait des *Esgyrn* (*os*) *courts détachés*, ou, selon l'exemplaire de l'archéologie galloise, *Esyrn*, *jambes :* c'est encore un des signes des pièces mystérieuses.

Puis il avait des *cavaliers* courts et petits. Par cette phrase le Barde magique doit avoir voulu indiquer les *demi-lunes*, *glains* et *feuilles de trèfle*, que l'on trouve si souvent sur le dos du cheval dans les monnaies bretonnes.

Et pour fixer d'un seul coup le caractère du cheval talismanique, il avait le *bec d'un oiseau*. Telle est évidemment la grande énigme des monnaies bretonnes que j'ai déjà expliquée.

Les particularités jusqu'ici signalées se trouvent dans le chant d'introduction du Barde. Lorsque dans le paragraphe suivant il va produire son talisman, on voit que la première cérémonie consistait dans la *rupture convenable des baguettes*, ou la formation des fragments. Il montre alors le cheval mystique qui devait être distribué à tout guerrier patriote avec le *clou* ou *rivet*, la *bordure*, le *vaisseau à hauts bords*, et la *pierre précieuse ou glain*, figures que l'on peut facilement reconnaître sur les anciennes médailles, et ces symboles devaient leur être remis sur *l'or qui était distribué*. Il est donc clair que les caractères de ce talisman étaient frappés sur une pièce d'or, ou métal doré, et que cette production n'était pas

bornée à un seul exemplaire, mais qu'elle était en nombre suffisant pour être remise à tous ceux qui avaient quelque titre à la recevoir. La fin du poème nous apprend que les fils de l'*augure redoutable* ou ceux qui avaient droit d'approcher du feu sacré les possédaient en commun.

Le charme ainsi donné aux sectateurs du druidisme et aux guerriers patriotes, portait le nom emphatique de *Gwarchan Cynvelyn, Talisman de Cunobeline*. Il doit donc avoir consisté en certaines pièces dédiées à Cunobeline et avoir une devise magique. Il n'est pas d'antiquaire qui ne sache que tel est le nom qui se rencontre le plus souvent sur les monnaies bretonnes : et, comme il signifie *Dominus Belimus,* c'est-à-dire *sol,* on doit penser que les spécimens qui offrent les attributs de la divinité solaire, lui sont consacrés, bien qu'ils n'en offrent pas le titre.

On regardait ce talisman comme l'acquisition la plus élevée des rites magiques et comme le bouclier du festival sacré, à l'aide duquel l'homme de courage pouvait repousser le malheur de sa patrie.

Sa réputation était sans doute assez solidement établie pour que les Bardes aient pu justifier leurs assertions en sa faveur. On affirmait, en effet, que Cynvelyn lui-même (le magicien doit ici indiquer le *Démon-Dieu*) et une *déesse* nommée *Dyrraith*, prendraient la forme de *chevaux* et porteraient les héros patriotes à travers les périls du combat ; tandis que les *Gwyllion* ou *Gallicenæ*, ces prêtresses mystérieuses ou nymphes de l'île, qui avaient la puissance, *se in qua velint animalia vertere* (Pomponius Mela, l. 3, ch. 8) *de prendre la figure animale qui leur convenait*, serviraient l'expédition et répandraient leurs bénedictions sur la cause sainte.

On dit que DYRRAITH, associée ici au dieu Hélio-Archiste,

avait un rang égal à celui de *Mor-ion*, *Janus Nauta*. Son nom indique qu'elle était la déesse de la *fatalité* ou *nécessité*, qui guida l'Ogdoad à travers le déluge, et par conséquent la *déesse Archiste* que l'on vénérait sous la forme d'une *cavale*.

Dyrrhaith est sans doute le nom que présentent les anciennes médailles avec l'orthographe adoucie de *Direte*. Sa tête sans ornements est celle d'une femme, et le revers offre l'effigie du cheval ayant sur le dos quelque figure complexe. (V. Gibson's Camden, tab. I, n° 32.)

Lorsque la défense de ses sectateurs l'exigeait, la Cérès bretonne se transformait en furie et recevait alors une grande variété de noms.

M. Baxter (*Glossar antiq. Britan*) sous l'article *Andrasta*, a signalé le passage suivant : — *etiam hodiè Andras, etc.* — encore aujourd'hui parmi les Bretons, *Andras* est le nom populaire de la déesse *Malen*, la *Dame* que le vulgaire appelle *Y Vall*, c'est-à-dire *fauna fatua* et *Mam y Drwg*, la *Dame du Diable* ou *Y Wrach*, la *vieille sorcière*... quelques-uns la regardaient comme un spectre ailé... ce nom correspondait non-seulement à *Hécate*, *Bellona* et *Enyo*, mais aussi à *Bona Dea*, la *grand'mère des dieux*, et la *Venus terrestre*... dans les contes populaires elle porte le nom de *Y Vad Ddu Hyll*, c'est-à-dire *bona furva Effera ;* et encore *Y Vad Velen*, c'est-à-dire *Helena* ou *bona flava*... pour se conformer à un vieil usage, les anciens Bretons offraient des sacrifices humains à cette Andrasta ; c'est ce qui explique la relation de Dion qui dit que l'amazone Vondicca (*Boadicia*) l'invoqua avec imprécations avant d'aller combattre les Romains. Le souvenir de cette déesse ou furie s'est perpétué jusqu'à ce jour ; en effet, les hommes en colère se disent les uns aux autres *Mae rhyw Andras, arnochwi*, « *quelque Andrasta vous possède*. »

Puis, sous l'article *Minerva*.

« Mafen, chez les Bretons, est un nom populaire de la » furie Andrasta, ou, comme le dit le vulgaire, de la *Dame* » *du Diable*. La fable rapporte qu'elle avait un *cheval ma-* » *gique*, nommé *Marck Malen*, sur lequel les sorcières avaient » l'habitude de voyager dans les airs. C'est ce qui paraît » avoir donné naissance à ce proverbe. — *A gasgler ar Varch* » *Malen dan ei dor ydd â* — *ce qui est porté sur le dos du* » *cheval de Malen, viendra sous son ventre.* »

Ce cheval magique traditionnel est, sans aucun doute, celui que notre magicien invoque dans le poème qui nous occupe : et d'après sa description on peut facilement le reconnaître dans les monstres effrayants que l'on trouve sur les anciennes monnaies bretonnes. Nous devons remarquer que l'office de notre Barde n'était pas de *dessiner* la figure du cheval, ni de frapper les médailles talismaniques, elles étaient déjà formées et déposées (1) dans un courant sacré, d'où il devait les retirer avec *solennité* et les délivrer, *sous d'heureux auspices*, à leurs prétendants respectifs. Mais écoutons ses paroles.

---

(1) Les Celtes avaient coutume de *mergere*, *plonger* ou *déposer* leur or et leur argent dans des lacs ou des courants sacrés. Comme ce rite s'opérait sous la direction des prêtres ou Druides, ils savaient sans aucun doute où retrouver leur trésor lorsque cela était nécessaire. Ainsi le Barde parle du recouvrement des vieilles pièces talismaniques de *Trychdrwydd*, *le voyageur sans obstacles* qui n'était autre que *Cunobeline*, *Dominus sol* ; et il est digne de remarque qu'il regarde comme les plus efficaces celles qui ressemblent aux monnaies de Karn-Brê, et montrent la monstrueuse figure *coupée aux hanches*. Ces pièces étaient donc regardées comme magiques et convenablement cachées par les Druides afin de pouvoir les reproduire dans les occasions urgentes.

GORCHAN KYNVELYN.

I.

Pei mi brytwm, pei mi gauwn,
Tardei warchan, gorchegin,
Gweilging, torch Trychdrwyt.
Trychethin trychinfwrch
Kyrchesit, en avon,
Kynn noe geinnyon.
Tyllei garn gaffon,
Rac carneu riwrhon
Ryveluodogyon.
Esgyrn vyrr, vyrrvach varchogyon,
Tyllei Ylvach
Gwryt govurthiach.

TALISMAN DE CUNOBELINE.

I.

Si je remplissais le rite magique, si je chantais, un talisman naîtrait — les *rejetons élevés*, la *baguette magique*, la *couronne du voyageur sans obstacles* (1), la *forme la plus hideuse*, même que celle qui est coupée aux hanches, serait procurée dans la rivière, plutôt que ses merveilleux coursiers.

(1) La divinité solaire souvent désignée par de semblables épithètes. — Ce poème indique qu'elle n'était autre que *Kynvelyn*.

Le (cheval) (1) qui a le bâton coiffé pour sabot, pénétrerait avant les coursiers à longue queue de ceux qui se délectent dans la guerre.

Avec ses *os courts*, et ses cavaliers petits et chétifs, le cheval au *bec d'oiseau* détruirait celui qui a fait pleurer l'héroïsme (2).

FAUX,

Docteur en Médecine.

(*La fin au prochain numéro.*

---

(1) Comme c'est le propre de cette espèce de poésie d'être obscure et mystérieuse, le mot *March, cheval*, n'est pas employé ; mais les *sabots du cheval*, les *queues de cheval* et les *cavaliers* qui sont liés avec la figure mystique ne laissent aucun équivoque sur la pensée du Barde. Je dois dire encore que la figure porte ici le nom de *Try-chethin*, qui est composé de *cethin, hideux*, le titre du cheval mystique dans Taliesin et les Triades.

(2) *Hengist*, dont les chants du Gododin donne plusieurs descriptions semblables.

HISTOIRE CHRONOLOGIQUE

DE QUENTOWIC ET D'ÉTAPLES.

(SUITE ET FIN *)



1853, 16 janvier. — La Chambre de commerce de Boulogne, sur le rapport de M. Alexandre Adam, son président, relatif au chemin de fer d'Arras à Boulogne, estime que le tracé le plus avantageux au département est celui qui joindra Arras à Boulogne par Saint-Pol, Aubigny, Anvin, Hesdin, Montreuil et Etaples, et qui, par un embranchement spécial, suivra dans son parcours le bassin houillier, récemment découvert, par Anvin, Lillers, Béthune, Lens et Douai.

1853, 1er avril. — Dissertation de M. Labourt sur l'étymologie du mot Cronquelet.

Ce nom est celui d'un monticule situé à Etaples. Suivant M. Labourt « l'aridité absolue et par conséquent factice qui » distingue ce tertre est une allégorie dont il n'est pas im- » possible de découvrir le sens ; et le monument religieux » qui doit avoir existé dès l'antiquité la plus reculée sur

(*) Voir la *Picardie*, 1861, pages 12, 55, 106, 266, 304, 352, 1862, 31, 56, 111, 168, 226, 280, 327, 418, 444, 517, 560, 1863, 125, 177, 233 et suiv.

» ce monticule se réfère à un culte dont l'une des consé-
» quences a été de donner à l'antique Quentowic le nom
» d'Etaples (1). »

1853, 4 juillet. — Le littoral du quartier maritime de Boulogne se termine vers le sud à la pointe du Touquet, dans la direction du clocher d'Etaples, vu par le phare le plus sud (2).

1853, 26 septembre. — L'Empereur et l'Impératrice des Français, ayant conçu le projet de faire une entrée solennelle à Boulogne-sur-Mer, reçurent de la ville les plus grands honneurs. Toute la population des environs accourut pour rendre ses devoirs à Leurs Majestés et leur donner des témoignages de son dévouement.

La compagnie de sapeurs-pompiers d'Hesdin, convoquée à la fête célébrée à cette occasion, vint demander à Etaples une hospitalité qui lui fut accordée de la meilleure grâce. La compagnie des sapeurs-pompiers d'Etaples, suivie d'une partie de la population, se porta à la rencontre de celle d'Hesdin et lui fit l'accueil le plus fraternel.

Le lendemain 27, ces deux compagnies allèrent recevoir à l'entrée de la ville la compagnie de sapeurs-pompiers de Montreuil. Toutes trois prirent un train spécial pour se rendre à l'appel des Boulonnais et présenter leurs hommages à l'Empereur et à l'Impératrice en défilant devant eux à la grande revue qui avait lieu ce jour là.

Le 28 une agréable surprise les attendait à leur retour. Les matelottes d'Etaples, voulant laisser dans le cœur des habi-

---

(1) *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 3e livraison, 1853, 1855-1856.

(2) Décret modifié le 30 novembre 1862.

tants de Montreuil et d'Hesdin un bon souvenir de leur passage à Etaples, revêtirent leur costume national et offrirent à la descente du train des bouquets aux capitaines de chaque compagnie. Pour les remercier de cette attention on avait presque décidé de donner un bal en leur honneur, mais le temps manqua pour réaliser ce projet. Les compagnies de Montreuil et d'Hesdin quittèrent Etaples, enchantées de leur réception, et les matelottes furent ramenées en grande pompe sur la place entre les rangs des sapeurs-pompiers de la ville.

1854. — Organisation du camp de Boulogne. Etaples reçoit en cantonnement l'état-major du général Eterhazy et un escadron du 8e hussards.

1854, 26 mars. — La ville d'Etaples s'impose à une contribution extraordinaire de dix centimes pendant douze ans, devant produire une somme de 10,000 fr. pour sa part contributive dans la construction d'un port sur la Canche en face de la ville.

1855. — *Histoire et description des Eglises d'Etaples.* — *Histoire et description du château d'Etaples*, par G. Souquet.

1855, 1er janvier. — Sous le titre d'étrennes à l'armée, la ville d'Etaples fait une souscription en faveur des soldats de Crimée qui produit 932 fr. en argent et près de 400 fr. en nature.

1855, 30 août. — Vœu du Conseil général pour l'exécution d'un chemin de fer d'Arras à Etaples avec embranchement sur les mines. — Vote du crédit annuel de 3,500 fr. pour plantation des dunes de la Canche. — Vœu déjà exprimé pour le placement d'un réverbère sur le quai d'Etaples.

1855, 1er octobre. — Sa Grandeur Mgr Parisis, évêque

d'Arras, fait sa première visite pastorale à Etaples pour y administrer le sacrement de la Confirmation. Les plus grands préparatifs sont faits pour le recevoir. Trois arcs-de-triomphe s'élèvent dans les principales rues qu'il doit parcourir. Les maisons sont décorées de tentures. Il est reçu sur le quai par le clergé et par toutes les autorités. Après avoir béni la mer, il est conduit processionnellement à l'église et reçoit sur son passage, de la population, les témoignages de la plus vive sympathie. Sa Grandeur remercie les habitants des marques d'affection qui lui sont données.

1855, 15 novembre. — Arrêté municipal relatif au droit de place à percevoir sur le poisson vendu à la halle. Ce droit est fixé à cinq centimes du mètre carré.

1856. — *Notice sur l'Echevinage et le Bailliage d'Etaples.* — *Histoire militaire et navale d'Etaples,* par G. Souquet.

1856, 10 février. — Adjudication du droit de place à percevoir sur la halle au poisson.

1856, 12 février. — Construction d'une seconde salle d'étude à l'école des filles.

1856, 16 mars. — Adresse du Conseil municipal de la ville d'Etaples à S. M. l'Empereur, à l'occasion de la naissance du Prince Impérial.

1856. — S. A. I. le Prince Napoléon, président de la Commission impériale, décerne des médailles avec diplôme aux personnes que lui ont prêté un concours utile lors de l'exposition universelle. Une médaille en bronze est décernée à G. Souquet, d'Etaples, secrétaire du comité de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer.

1856, juin. — La ville d'Etaples s'impose une nouvelle contribution de 5,000 fr. pour l'exécution d'un pont sur la

Canche, sans préjudice au rôle de 10,000 fr. du 24 mars 1854.

1856, 23 juin. — La souscription de la ville d'Etaples en faveur des inondés du centre et du midi de la France produit 339 fr.

1856, 2 août. — Arrêté du préfet portant règlement de police du port de commerce d'Etaples.

1857. — *Recherches historiques sur les hommes célèbres de la ville d'Etaples*, par G. Souquet.

1857, 6 avril.— Le sieur Lamour-Nampont, en faisant une fouille dans les garennes d'Etaples, au lieu nommé la Pièce-à-Liards, découvre entre autres objets de l'époque gallo-romaine, un buste en bronze de la plus parfaite conservation, représentant Vulcain, que le musée de Boulogne lui achète 100 fr. (1).

1857, mai. — La ville d'Etaples vote une somme de 500 fr. pour sa part contributive dans l'étude d'un chemin de fer à traction de chevaux d'Arras à Etaples.

1857, 21 et 22 juin. — M. d'Hérembault est nommé député par la troisième conscription électorale par 23,578 suffrages.

Résultat du scrutin ouvert à Etaples :

Nombre des votants	412
M. d'Hérembault obtient.	411

1857, 2 juillet. — M. Cyprien Quandalle fait imprimer le *Catalogue de la collection de médailles impériales et consulaires romaines*, provenant en grande partie du territoire d'Etaples

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 25e livraison, 1858.

et des villages environnants. Sans avoir pratiqué aucune fouille, M. Quandalle dit avoir pu trier en quinze années plus de 2,000 médailles dans 6,000 qui lui ont été présentées à la longue.

1857, 2 août. — Le Conseil général sollicite la reconstruction du fanal de Lornel, l'éclairage du quai d'Etaples, l'établissement d'un gril de radoub pour le port de cette ville.

1857, 15 août. — A l'occasion de la fête de l'Empereur, M. d'Herembault, député depuis le 4 septembre 1831, est nommé chevalier de la Légion-d'honneur.

1857, septembre. — Souscription de la ville d'Etaples pour les victimes des inondations de l'Ardèche, du Pas-de-Calais et des familles anglaises victimes des forfaits commis dans les Indes . . . . 165 fr. 75 c.

1857, décembre. — Mission d'Etaples par les Pères Rédemptoristes de Boulogne.

1858, 15 mars. — L'administration des ponts-et-chaussées fixe la largeur de la baie, au moment de la pleine mer, afin de constater l'étendue des terrains baignés par le flot.

1858, 8 août. — Distribution des médailles de Sainte-Hélène à quarante-cinq anciens militaires et marins de la ville d'Etaples.

1858, 23 août. — Le Conseil général renvoie à l'examen de l'administration des ponts-et-chaussées les vœux exprimés par le Conseil d'arrondissement de Montreuil pour l'endiguement de la baie d'Etaples, la mise en vente des terrains d'alluvion de la Canche, en face d'Etaples et l'éclairage du quai.

1858, 3 octobre. — Eclairage de la principale rue d'Etaples depuis la station jusqu'à la halle au poisson.

1858, 12 octobre. — Adjudication du pont sur la Canche, au prix estimatif de 101,790 fr. 15 c. à M. Legrand, ingénieur civil, à Paris, avec un droit de péage de quarante-cinq ans et une somme de 70,000 fr. ainsi répartie :

Emprunt de la ville	. . . .	15,000
Subvention de l'état	. . . .	30,000
Id. du département	. . . . .	20,000
Id. des communes	. . . . .	5,000
		70,000

En voici les dimensions :

En fer	. . . .	100 m.
En bois	. . . .	88

1858, décembre. — S. M. l'Empereur des Français, sur la demande de M. Morand, procureur-impérial à Montreuil, fait présent à l'église d'Etaples d'une belle statue représentant saint Pierre, patron des marins.

1859, 4 février. — Renouvellement du bail pour extraction de tourbes marines en faveur des indigents, entre la ville d'Etaples et l'administration des domaines.

Au nord de la baie d'Etaples, sur la plage, on trouve dans le sable, à une profondeur qui varie de cinquante centimètres à plusieurs mètres, une couche de sable bitumineuse mêlé de bois fossile et de plantes. Ces bois fossiles sont semblables à des troncs d'arbres. Ce combustible, retiré de la baie et exposé au soleil devient très dur et brûle facilement.

On trouve souvent au milieu de ces espèces de tourbes des ossements d'animaux antédiluviens de baleines et de requins. J'en possède quelques-uns, ainsi que le musée de Boulogne.

1859, 11 avril. — On bat les premiers pieux pour recevoir les fondations du pont sur la Canche.

1859, juillet. — La souscription pour l'armée d'Italie produit à Etaples 170 fr.

1859, août. — La Compagnie du chemin de fer institue des billets à prix réduits pour aller à Boulogne et retourner à Etaples dans la même journée.

1859, 22 août. — Le Conseil général demande le redressement du chenal du port d'Etaples.

1859, 1er novembre. — La ville d'Etaples demande l'autorisation d'établir une Caisse d'épargne.

1859. — M. Louis Cousin, dans une *Notice sur trois voies romaines du Boulonnais,* cite une de ces voies de Boulogne à Etaples par Isques, Bellefontaine, Dannes et Camiers (1).

1859, 31 octobre. — Indication de la baie d'Etaples : Quatre bouées à l'amont et quatre à l'aval. Celles que les navigateurs doivent laisser à tribord sont peintes en rouge vif et numérotées, 2, 4, 6, 8. Celles qu'ils doivent laisser à babord sont peintes en noir et numérotées, 1, 3, 5, 7. Le chenal est marqué par des perches de quatre mètres de hauteur, sur la rive droite.

1 . — Quarante-trois bateaux-pêcheurs sont attachés au port d'Etaples. Produit de la pêche : 344,635 fr. 35 c. Salaisons : 43,200 kilos.

1860. — *Histoire des rues d'Etaples.— Usages anciens conservés à Etaples,* par G. Souquet.

---

(1) *Mémoire de la Société dunkerquoise,* 1859, p. 419.

Etaples, dont nous venons de tracer l'histoire, était au XII[e] siècle l'une des principales villes du Boulonnais.

Elle était célèbre par son commerce, son château, ses fortifications, ses priviléges et ses immunités.

Aujourd'hui cette ville est bien déchue de son ancienne splendeur et n'est plus qu'un simple chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer, comprenant une justice de paix.

Sa population est de 2,290 habitants, et son administration municipale se compose d'un maire, d'un adjoint et de seize conseillers. Un curé et un vicaire forment son organisation religieuse. L'instruction est donnée aux garçons par un instituteur communal et aux filles par des religieuses de la Sainte-Famille. Les différentes sociétés de secours sont : le Bureau de Bienfaisance, la Société humaine des Naufrages, la Société d'hygiène et de salubrité et la Société sanitaire. Il y existe aussi une Caisse d'épargne.

Les puissances étrangères sont représentées par un vice-consul.

Une brigade de gendarmerie veille à la sûreté publique, et une compagnie de sapeurs-pompiers fait le service des incendies.

L'administration de l'enregistrement et des domaines est représentée par un receveur, celle des contributions directes par un percepteur, celle des contributions indirectes par un receveur et un commis, celle des douanes par un receveur et un lieutenant commandant une brigade de dix préposés et cinq patachiers, celle des ponts-et-chaussées par un conducteur, un maître de quai et neuf gardiens de phares, et enfin celle de la marine par un syndic, un garde, trois pilotes et un gendarme.

Etaples est du ressort de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer pour l'inscription maritime, l'entretien et les travaux du port, de la baie, des phares, et pour la chambre de commerce.

Le port d'Etaples, envahi par les sables depuis plusieurs années, n'est plus accessible qu'aux bâtiments d'un faible tonnage, ce qui explique la destruction de son commerce.

« Il n'est pas impossible que la baie d'Etaples, qui par son » heureuse position et son importance d'alors, avait fixé » l'attention de Napoléon Ier, soit appelée à de grandes des» tinées. Le gouvernement cherche sur notre littoral un point » avantageux, pour y établir, dans le voisinage du district » un port de refuge. Des esprits sérieux et des hommes poli» tiques ont trouvé que la baie de la Canche s'offrait dans » les conditions les plus favorables. Un plan bien étudié et » un mémoire soigneusement rédigé, seront bientôt mis sous » les yeux de l'Empereur.

» La canalisation de la Canche à son embouchure a été » décrétée et recevra bientôt un commencement d'exécu» tion (1). »

Nous ne doutons pas que M. d'Hérembault, notre député, insistera avec énergie sur l'urgence de ces travaux et qu'ainsi il rendra à Etaples une partie de son ancienne importance.

G. Souquet.

(1) Circulaire de M. d'Hérembault du 11 mars 1863.

Accord entre l'abbé de Saint-Médard de Soissons et les communes de Thourotte, Cambronne, Machemont, Longuel, Annel, Mommacques et l'abbaye d'Ourscamps.

(1295).

A tous ciaus quy ces présentes lettres verront ou orront, Philippart, par la grâce de Dieu, abbé de l'eglese de Sainct-Marc (1) de Soissons et ly couvent de ce mesmes lieu, salut en

---

(1) Les deux pièces suivantes nous font connaître les pertes que les protestants firent éprouver à cette abbaye. — 1584. Le possesseur du moulin de Mélicocq, vendu en 1563 par le prieur de Choisy-au-Bac, déclare qu'il ne peut produire les titres originaux, parce que, aux derniers troubles, ceulx de la nouvelle opinion ont bruslé, ruyné et desmoly de tout le monastaire et abaye de monsieur sainct Marc de Soissons, de laquelle dépend ledict prieuré de Choisy, duquel prieuray les tiltres de la fondation et dotation estoient au trésor d'icelle abaye, qui furent tous bruslés, et ne resta que lesdis tiltres, dont lesdictz extraictz ont esté faictz, lors estans en ceste ville de Paris, entre les mains de Me Antboine Miliet, le prieur d'icelluy prieuray de Choisy. — Dans un acte de 1642 on lit : aiant esté pareillement dit par ledict Crin qu'il a entendu dire, sans le scavoir aultrement, que lesdictz originaulx (le cartulaire de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons) avoient esté entièrement consumés et bruslés avec plusieurs corps et relicques de sainctz martirs, par la prise faicte de la ville de Soissons par ceulx de la religion prétendue réformée. (Arch. de la famille Boubers-Mélicocq).



Nostre Seigneur. Sachent tous que, comme contens et discors fut jadis meuz entre nous, d'une part, et les communaultez des villes de Thorotte, de Cambronne, de Machemont, de Longuel, de Annel, de Monmacques, et de ciauz de Orscamps, pour leur maison de Louvet, d'aultre part. C'est asscavoir pour la cause de ung pasturaiges, que lesdittes communaultez demandoient à avoir ès marest, que on appelle les marest de Molincot (Mélicocq), ainsi comme li pasturaiges desdits marest ce comporte deseur la chaucie de Molincoc et desous; et seur ce qu'il demandoient à avoir usaiges à pescher en l'iaue, que on appelle le Mas; nous, abbé et couvent devant ditz disans le contraire, à la par de fin, nous, abbé et couvens dessusdits, et les communaultés des villes dessus nommées et leurs procureurs, qui pooir et auctorité de par tous avoient de ce faire. C'est asscavoir, pour Thorotte, Pierre, dit Judas, et Gilles, dit le cheverier; pour Machemont, Gilles Prestre et Robert Belehere; pour Camberonne, Jehan Mouston et Simon Piget; pour Monmacques, Robert Asson et Gilles Despineuses, serjans au chastellain de Thorotte; pour Longuel et pour Annel, Jehan Lamiraut et Jehan Vincent; et pour Orscamps, frère Jehan de Brugelettes, portier (1) de Oscamps, pour tant comme il leur touche pour leur maison de Louvet. Par le conseil de bonne gens et pour le bien de pais, et pour le commun prouffit apparant à chaceune partie des comptens et des discors dessus nommés, nous sommes accordés en la forme et en la manière comme cy-après s'enssieut. C'est asscavoir que cil des villes dessus nommées et cil de Oscains, pour leur maison de Louvet, à tousjours, paisiblement, sans débatz que nous y puissons mettre, pasturont et porront pasturer touttes manières de leurs bestes, que il aront, ou porront avoir en iceli pasturaiges: c'est asscavoir de la chaucie de Molincoc en aval par devers Louvet, si comme il ce

(1) Lis. prieur.

comporte, dessouz ladicte chaucie, dou lonc et dou lé, sy comme il en ont tousjours usé, et porront encore cil desdittes viles et cil dudict Oscans, pour leur maison de Louvet, en iceli pasturaiges, dessous laditte chaucie, soiere l'erbes à faucilles, et emporter hors à cordes, et faire tous leurs bons proffitz, en la manière qu'il léur plaira, sans damaiger ou empirer le treffons par fouir, ne par fosser, ne par wasonner, et (sy) ce n'est par nostre congié. Et est encore accordé entre nous, abbé et couvent et les communaultés des villes dessus nommées et ciaux de Oscans, pour leur maison de Louvet, que cil des villes dessus nommées et cil de Oscans, pour leur maison de Louvet, porront peschier et faire peschier en l'iaue, que on appelle le Mas, desous la chaucie de Molincoc en aval, à touz engiens et à tous felez, liquel porront et deveront courir en eaues communes, tel comme est la rivière dou Mas (1) ou aussy samblans, selon les estatu et les ordonnances dou prince souverain, quy couront par son roiaume. Et, pour touttes les raisons dessus dictes et devisées : c'est asscavoir des pasturaiges et de la pescherie, il est accordé desdittes viles par les procureurs devant nommés et de ciaus d'Oscans, pour leur maison de Louvet, que il rendront à nous et à nostre église, à tousjours des ors en avant, en nostre court, à Molincoc, au jour de la Toussains, vingt soubz de par., de droit cens, et sur l'amende de sept soubz six deniers par., en la forme et en la manière qui s'ensieut : c'est asscavoir la ville de Thorotte, six soubz par.; la ville de Machemont, six soubz par.; la ville de Cambronne, trois soubz par.; la ville de Mommacques, dix-huict deniers par.; la ville de Longuel et de

---

(1) On ajoute dans un acte d'une date moins ancienne : Et, au cas qu'ils feroient le contraire, leurs engins, arnoyes et fillets et autres choses seront acquis et confisquez à nous; avec ce ilz le nous amenderont de soixante solz parisis.

Annel, dix huict deniers par.; et cil de Oscans, pour leur maison de Louvet, deulx soubz par. En tel manière que, se aulceune des villes dessus dittes, ou cil de Oscans, défailloient de paier au jour deseur dit leurs partie d'argent deue, nous porrions prenre leurs proie (1) tant seullement des déffaillans, tant que nous eussions le cens et l'amende, et non des aultres qui bien pairont leurs parties dou cens. Et se ainsy estoit que li défaillans ne vousissent envoier pasturer leurs bestes èsditz pasturaiges, lesdittes villes (2), comme fut accordé par leurs procureurs, que nous, abbé et couvent, porront traire à l'agent le roy, et faire contraindre à leur propre coust; parmy douze denier parisis que il pairont au serjant quy les contraindroit par la prinse de leurs biens, pour nous faire paier le cens et l'amende. Et est asscavoir qu'il est accordé entre nous, abbé et couvent, d'eune part, et les procureurs des communaultés deseus dittes et cisus de Oscans, pour leur maison de Louvet, d'aultre part, que lesdittes ville, ne cil d'Oscans, pour leur maison de Louvet, ne pueent jamais aulcune chose de droit demander, ne réclamer ès pasturaiges deseur di chaucie de Mélincoc ; ainsois demeureront et demeurent à nous à tousjours (3). Et nous, abbé et couvent dessusdits avons en covent et

---

(1) Nous pourons prendre l'apprise tant seulement des déffaillans (acte cité).

(2) Lesdites villes se sont accordées par leurs procureurs que, nous, abbé et couvent, pourrons employer les gens du roy, moyennant douze deniers qu'ils payeront pour la journée du sergent, qui les contraindra par la prise de leurs biens (ibid).

(3) Ne pouront jamais aucunes choses demander, ny réclamer ès pasturages dessus la chaussée de Mélicot, ny en la pescherie de la rivière (ibid.) — En 1496, un fermier du chapitre de Noyon, à Lordenois, paroisse de Dive, pour s'exempter de payer, déclare que, dans la pièce de pré qu'il a défrichée et essartée à ses despens, les habitans de Lucheni (Lassigny), armés

promettons en bonne foy asdittes villes et as habitans et à ciaus d'Oscans, pour leur maison de Louvet, le garantir à tousiours, perpétuellement, contre toutes manière de gens lesdits pasturaiges et la pescherie par dessous la chaucie de Molincoc, en aval, si comme il est devant dict et devisez, comme seigneur, parmy la redebvances deseur dites, rendue, chacun an, à tousjours, à nostre dicte esglize, si comme il est devant dict et devisé, saufs les droitz de nostre esglize (1) et les aultruy, et ciaus qui redebvance nous en rendent et quy ont usés ès lieu dessusdicts anciennement. Et renonchons à touttes deceuvences; et pour ce que touttes les choses deseur dites soieut fermes et stables, à tousjours, nous, abbé et couvent dessusdicts avons ces présentes lectres scellée de nos propres sceaulx et bailliés

---

et embastonnés de fourches de fer, arcz, trousses, flesches, javelines, espieux et aultres bastons, ont conduit leurs vaches et bestiaux à cornes, jusques au nombre de deux cens et cinquante. Il ajoute qu'ils ont rompu les bayes, fait paistre les près, rompu les josnes arbres de pommiers et poiriers, et ont fait des fagos : ils ont aussi mené leurs dictes bestes sur les blés vers et navettes. (Arch. de la pref. de l'Oise). — En 1539, le chapitre imposait les conditions suivantes aux pêcheurs qui avaient loué ses viviers auprès de Dives. Pour le vivier d'Espinoy, chaque année, 1 carpe de 24 poulces et au dessus, 16 de 21 et 22; 16 de 19 et 20; 213 de 14; 1,150 de 11 et 12; 2,600 de 9 et 10; 1,000 de 7 à 8, et la profondeur d'eaue à buise de 7 piedz.— Pour le vivier Baudry, 1 carpe de 24 poulces; 22 de 21 et 22; 9 de 19 et 20; 477 de 13 à 14; 697 de 11 à 12; 2,166 de 9 à 10; 3,207 de 8, et la profondeur de l'eaue à buyse de 6 piedz. — Pour le vivier Bazin, 1 carpe de 24 p.; 17 de 21 et 22; 17 de 19 et 20; 100 de 13 et 14; 1,100 de 11 et 12; 1,700 de 9 et 10, profondeur d'eau 6 piedz et demi. Pour le vieux neuf dit de Bouy, 1 carpe de 24 p.; 18 de 21 et 22; 16 de 19 et 20; 400 de 13 et 14; 1,100 de 11 et 12; 2,600 de 9 et 10, profondeur de l'eau de 6 pieds (ibid. voy. notre *Cité Picarde*, p. 198).

(1) Parmy les redebvances dessusdictes renduz, chacun an, à tousjours, en nostre dicte court de Mellcoq.

as dites villes. Ce fut fect en l'an de grâces mil deulx ceus quatre vingtz et quinze (v. s.), ou mois de janvier. Scellée en queue de cire verde, enfermé en fer blans (1).

De la Fons-Mélicocq.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,

Lenoel-Herouart.

Pour les articles non signés

Lenoel-Herouart.

---

(1) Arch. de la famille de Boubers-Mélicocq. — Les religieux de Saint-Amand-lès-Machemont étaient seigneurs de Machemont, Bacq à Belrive, paroisse de Momacq, Sainte-Coulombe, paroisse de Dreslincourt, parties dans Cambronne, etc. (ibid.) — Le meunier du moulin à vent de Machemont devait donner (1626) au seigneur de Vaugenlieu deux chapons et deux poules, la veille de Noël, et la veille des rois, ung gasteau de la fleur d'ung quartier de bled, faict avec œufz et bœure, pour le rendre bon et tendre, et avec ce ung pain de sourcens, de la valleur de trente sols. (ibid.) — Le Seigneur de Mélicocq dit qu'il a le droit de faire *picquer et houer* allentour et à l'environ de sa maison et lieu seigneurial, pour sa seureté (Voy. l'art. 96 de la cout. de Senlis, et notre *Cité picarde*, p. 258).

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.



ÉTUDE

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

SUR

L'ÉGLISE DE SAINT-RIQUIER.

I.

Après la Cathédrale d'Amiens, l'église de l'ancienne abbaye de Saint-Riquier est la plus vaste (1), la plus magnifique du département de la Somme. L'ornementation de son beau portail qui date du commencement du XVIe siècle, appartient au genre fleuri-panaché ; ce portail est remarquable par sa hauteur (2), son élégance, ses corniches, ses dentelles, ses feuillages et ses nombreuses statues. Celles qui représentent le *Couronnement de la sainte Vierge*, *saint Benoit* et *saint Maur*, dont les religieux du monastère suivaient la règle ; *saint Riquier* et *saint Angilbert*, ses deux plus célèbres abbés ;

(1) Elle a 104 mètres de longueur sur 27 de largeur. Sa hauteur depuis le pavé jusqu'au toit est de 43 mètres.

(2) On compte 50 mètres de la plate-forme de cette tour jusqu'au bas.



saint Nicolas et d'autres personnages fixent vivement l'attention (1).

A l'intérieur cet édifice religieux n'offre point de ces différences de style, de ces contrastes choquants d'architecture qui blessent les regards, comme dans beaucoup d'autres églises : tout y est homogène, harmonieux, sauf les somptueuses décorations du chœur et des chapelles, qui datent seulement du XVIIe siècle ; mais ce défaut d'ensemble est heureusement racheté par la richesse et les qualités éminentes des œuvres modernes qui ornent ce superbe monument.

Voyez, par exemple, cet admirable crucifix qui paraît au-dessus de l'autel du sanctuaire : c'est un des plus beaux ouvrages de Girardon, et cet artiste s'est surpassé lui-même dans cette image de l'*Homme-Dieu* expirant sur la croix. Remarquez aussi ce devant d'autel en marbre, orné d'une mosaïque de Florence, d'une corbeille de fleurs au bas de laquelle on aperçoit une petite représentation de la *Fuite en Egypte ;* est-il rien de plus magnifique ?

Sur ces stalles en beau chêne, si l'on ne voit pas, comme à la Cathédrale d'Amiens, les principales scènes de l'*Ancien et du nouveau Testament,* on remarque, avec non moins d'intérêt *l'empereur Charlemagne rendant visite à Angilbert,* son fidèle ministre devenu abbé de Saint-Riquier, et dont les restes mortels reposèrent pendant longtemps près de la grille

(1) M. Vergnaud-Romagnesi a avancé (d'après dom Grenier) qu'une statue de Jeanne d'Arc se trouverait *au-dessus de la porte collatérale méridionale* de l'église de Saint-Riquier ; mais aucune figure de la Pucelle d'Orléans n'existe en cet endroit ; on y voit seulement une sainte ayant pour coiffure une sorte de chapeau et qui tient à la main un cierge que le docte bénédictin aura pris probablement pour une lance.

du chœur, où se trouve maintenant une inscription commémorative. Charlemagne est revêtu des insignes impériaux ; mais on doit regretter, comme nous l'avons dit ailleurs, que l'artiste n'ait pas reproduit, avec plus d'exactitude, le véritable costume de *Karle-le-Grand*. Pour s'éclairer à cet égard, il n'avait qu'à consulter la vie de cet empereur par Eginhard, et il eût su que dans les grandes fêtes, telles que celles de *Pâques*, où ce puissant monarque venait à Saint-Riquier, il portait des habits brodés d'or et des brodequins ornés de pierres précieuses ; qu'une agrafe, aussi d'or, relevait sa saie, et qu'il marchait le front ceint d'un diadème étincelant de diamants.

Contemplons, dans le transcept du midi et sous ces niches qui ornent le mur de face, la curieuse statue de *saint Sébastien* tenant à la main une flèche, emblême de son martyre, et cette autre statue plus belle encore, qui représente *saint Riquier*. Le pieux abbé ne porte pas le riche costume dont il est revêtu ailleurs ; il a seulement le froc monacal ; mais que sa figure est noble et gracieuse, avec ce grossier habit ! Un jour (c'était, je crois, en 1843), je visitais l'église de Saint-Riquier : une grande dame, suivie de nombreux valets et de femmes admirait cette charmante statue, lorsque s'approchant de moi, elle me pria de lui dire le nom du personnage qu'elle représentait? — Je m'empressai de satisfaire sa curiosité et de répondre à plusieurs autres questions qu'elle m'adressa. Je sus depuis quelle était cette grande dame à qui j'avais servi de *cicérone*, dans cette rencontre fortuite, sans me douter de son illustre origine.

Cet escalier en pierre, avec sa rampe en fer ouvragé, conduit à l'ancienne *Trésorerie*, autrefois si riche, grâce aux dons des peuples et des rois. Là étaient conservés avec soin des

vases d'or et d'argent de toutes les formes (1), des châsses admirablement ciselées, des tryptiques d'une haute antiquité. Que reste-t-il aujourd'hui de tant de belles choses? des canons d'autel en argent et quelques reliquaires en cuivre doré.

Les écussons armoriés qui ornent les cordons de la voûte de cette trésorerie, à leur point de jonction, deux tableaux sur bois, assez anciens, un beau crucifix attaché à un arbre de pierre, et ces curieuses peintures du XVI[e] siècle qui décorent les murs, ont également échappé au vandalisme destructeur de 1793.

Ces peintures légendaires, historiques et morales à la fois rappellent *les principaux miracles de saint Riquier, la translation de ses reliques* du château de Montreuil dans l'abbaye de Saint-Riquier par Hugues-Capet (2), *le néant des grandeurs humaines* et la brièveté de la vie.

Le dit des trois morts et des trois vifs, si populaire au moyen-âge, et que l'on a représenté à droite, en entrant dans la Trésorerie de Saint-Riquier, avait été exposé dans le but de frapper l'imagination des hommes, en exposant à leurs regards le hideux tableau de la mort, l'incertitude de la durée de la vie et la vanité des plaisirs du monde (3).

---

(1) La *Vie de saint Angilbert* témoigne que cette abbaye possédait au commencement du XVI[e] siècle entr'autres objets précieux un bocal et deux aiguières d'argent, avec leurs cuvettes, treize hanaps dorés, etc.

(2) L'histoire de la translation des corps de saint Riquier et de saint Valery est rapportée dans le tome V[e] des *Actes des saints de l'ordre de saint Benoit*.

(3) M. Fortoul ne parle pas de la représentation des *Trois morts et des trois vifs* de la Trésorerie de Saint-Riquier dans son curieux ouvrage sur la *Danse des morts*; nous avons fait dessiner cette curieuse peinture pour celui de notre regrettable collègue M. Langlois de Rouen.

En descendant de la *Trésorerie*, si l'on dirige ses pas autour du chœur, on est charmé de la beauté de plusieurs toiles qui ornent les chapelles voisines : Ici c'est Angilbert, le gendre, le ministre favori du plus grand monarque de l'univers, qui, dégoûté de son siècle vient se prosterner aux pieds de l'abbé Symphorien et le prier de le recevoir au nombre de ses religieux. Il quitte son casque et son épée, et se dépouillera bientôt du brillant costume de guerre qu'il porte en ce moment, pour se revêtir du froc de bure des enfants de saint Benoit ; mais cet acte d'humilité, qui nous étonnerait dans ce temps d'orgueil et de fiévreuse ambition, n'empêchera pas Charles-le-Grand d'avoir recours plus d'une fois encore aux conseils, aux lumières d'un homme d'état aussi habile, aussi capable que l'était l'abbé Angilbert. L'Italie, la ville de Rome le verront incessamment paraître chargé d'importantes missions, et il saura les remplir toutes avec prudence, en diplomate consommé. Bon Boullongne qui peignit ce tableau semble l'avoir empreint d'un charme qu'on ne peut s'expliquer.

Dans la *chapelle de Saint-Gervin*, voyez cet autre tableau dû à Sylvestre : Le peintre nous fait assister à la nouvelle translation des restes de saint Angilbert qui fut faite sous le pieux abbé d'Aligre. Un moine semble dresser le procès-verbal de cette cérémonie. Angilbert, cet homme célèbre, ce puissant du VIIIe siècle, avait voulu, par une modestie bien rare, être inhumé à la porte même de l'ancienne église de Saint-Riquier qu'il avait décorée des marbres les plus précieux. Son fils, l'historien Néthard, dont les os furent découverts en cet endroit, avait été tué en repoussant les Normands qui ravageaient le Ponthieu, et son cadavre, renfermé dans une bière garnie de cuir avait reçu la sépulture tout à côté de son illustre père.

Plus loin, remarquons encore un tableau : Dargenville en a fait mention dans sa *Vie des plus fameux peintres*. Cette précieuse toile, peinte par Jouvenet, obtint le prix au concours ouvert par l'abbé d'Aligre, fils du chancelier de ce nom, pour l'ornementation de l'église de Saint-Riquier. Le sujet dont l'artiste a fait choix dans ce tableau est noble et majestueux : Louis XIV, cet autre Charlemagne dont quelques pygmées ont cherché en vain à rabaisser les grandes qualités et les glorieuses conquêtes, est représenté *touchant les écrouelles,* accompagné du grand dauphin qui présente les malades et de Madame de Maintenon qui est à genoux, tenant devant elle le jeune duc du Maine. Il y aurait trop à faire s'il nous fallait décrire les costumes si riches de ces hauts personnages et celui des gardes qui escortent le grand roi.

La *chapelle de Saint-Benoît* est décorée d'un tableau de Paillet qui rappelle l'ancien usage d'offrir de jeunes enfants aux églises des principales abbayes, pour y être instruits et faire profession quand ils avaient atteint l'âge prescrit par la règle. C'est ainsi qu'Hariulfe, auteur de la *Chronique de Saint-Riquier,* fut présenté à peine âgé de sept ans, à ce monastère où il reçut une éducation soignée, devint moine et mourut.

L'école de *Saint-Riquier,* dont je ne puis dire ici qu'un mot, était célèbre dans toute la chrétienté : on y enseignait la *Sainte-Ecriture,* la *grammaire,* la *rhétorique,* et ce qu'on appelait au moyen âge les autres *arts libéraux.* Elle a donné à l'église un cardinal et plusieurs évêques.

Dans la *chapelle des Fonts,* qui est dédiée à l'archange *saint Michel,* contemplez les gracieuses sculptures de la renaissance qui ornent la cuve et le couvercle de forme pyramidale des fonts baptismaux ; puis jetez les yeux sur les

bas-reliefs en albâtre attachés contre la muraille, vis-à-vis de l'autel ; ces bas-reliefs offrent, entre les pilastres qui les divisent en plusieurs compartiments, *saint Louis* et *Marguerite de Provence*, sa femme ; ces petites figures semblent, par le style, appartenir à la fin du XIVe siècle ; elles rappellent, dit-on, que le pieux monarque visita, avec cette reine, le monastère de Saint-Riquier en l'année 1260, sous l'abbé Gilles de Machemont.

Mais la chapelle principale, la chapelle qu'on ne se lasse pas d'admirer, soit sous le rapport de l'architecture, soit sous celui des décorations, c'est celle de la *Sainte-Vierge*, qui se trouve au rond-point de l'église. Sa voûte et les belles fenêtres qui l'éclairent attirent l'attention des connaisseurs. On voit aussi avec plaisir, au-dessus de la boiserie qui cache le nu des murs de cette vaste chapelle, une foule de charmantes statues de saints qu'il serait facile de reconnaître à leurs divers attributs, quand on n'aurait pas pris le soin d'indiquer leurs noms par des inscriptions modernes placées au haut de boiserie. Ici c'est *sainte Apolline* qui fixe les regards ; cette sainte tient à la main une pince ou des tenailles, pour rappeler sans doute le genre de supplice qu'elle endura. Plus loin se trouve *sainte Marie Egyptienne*, chargée des trois pains qui, selon la légende, suffirent à sa nourriture *pendant quarante-sept ans* dans le désert ; enfin paraît *sainte Marthe*, le bénitier en main, ayant à ses pieds la *Tarasque*, cet énorme dragon dont elle délivra les environs d'Arles ou d'Avignon.

Presqu'en face de la *chapelle de Saint-Marcoul* jetons aussi les yeux sur les restes du tombeau en pierre noire de *Jean de Bruges, seigneur de la Gruthuze*, qui fut lieutenant-général du roi en Picardie, mourut à Abbeville et fut inhumé dans

l'église de Saint-Riquier. Ce tombeau, qui est de forme carrée, a été en partie détruit lors des embellissements de l'église en 1683 (1). Les écussons armoriés qui l'ornaient ont été grattés ou effacés à l'époque de la Révolution. En France, nous l'avons dit à l'occasion de cet acte de vandalisme, on ne montra jamais assez de respect pour la conservation des monuments funéraires. Ils seraient presqu'impérissables dans les édifices religieux, si des mains brutales et impies ne venaient parfois les briser.

Dans la crypte existant sous l'église de Saint-Riquier (2) et dont, par une autre espèce de vandalisme, on s'est imaginé de boucher l'entrée sans qu'on sache maintenant où elle se trouvait, on assure qu'il reste encore l'ancien tombeau de l'abbé Saint-Gervin. Il est bien regrettable que des fouilles pratiquées avec intelligence et par les soins de l'autorité chargée de veiller à la conservation des monuments historiques, ne viennent pas rendre au jour cette production de l'art du moyen-âge qui est peut-être infiniment précieuse pour l'histoire et l'archéologie.

Ce n'est pas, au reste, la seule perte que l'on ait à déplorer à Saint-Riquier : dans les cloîtres de l'abbaye avaient été inhumés plusieurs savants bénédictins connus par leurs doctes écrits, et parmi lesquels nous nous bornerons à citer ici *Don Victor Croton,* qui continua la *Chronique* du monastère ;

---

(1) Hic tumulus magna ex parte destructus est anno 1683 ab ejus loco elegantissimus ex marmore vario ambitus absolveretur. (Dom Grenier, tome XXVIIe, fol. 113.

(2) Cette crypte et les piliers du sanctuaire sont évidemment plus anciens que l'église actuelle. Les chapiteaux au moins de ces piliers semblent remonter à une époque bien antérieure au XVIe siècle, malgré les restaurations qu'on y a faites.

mais on chercherait vainement aujourd'hui son épitaphe ; elle a été, dit-on, brisée comme toutes les modestes inscriptions qui distinguaient la sépulture des moines de Saint-Riquier.

Les délicieux vitraux peints du XVIe siècle qui ornaient les fenêtres de la nef, du chœur et des chapelles de l'église de cette célèbre abbaye, ont également disparu de ce monument remarquable. On voyait représentés, sur ces belles verrières, les principaux mystères de la religion, la vie du pieux fondateur du monastère et celle de Saint-Benoit. Les plus habiles peintres-verriers les avaient exécutées avec un soin extrême. Elles offraient à l'homme pieux et instruit une suite d'études aussi curieuses qu'intéressantes. Les armoiries des nobles seigneurs qui avaient donné de leurs biens à cette église, enrichissaient quelques-uns de ces vitraux coloriés. Sur d'autres les costumes civils, religieux et militaires des temps anciens, frappaient les regards et l'on remarquait en plusieurs endroits de ces légendes merveilleuses du moyen-âge que les historiens de nos jours eussent cherché sans doute à expliquer.

Un petit clocher en dôme formé de deux espèces de coupoles superposées s'élevait autrefois au milieu de la croisée de l'église de Saint-Riquier (1). La grosse cloche que contient la tour de cet édifice religieux, ne remonte guère qu'au XVIIIe siècle. Elle est due, comme nous l'apprend l'inscription, à PHILIPPE ET FLORENTIN CAVILLIER, fondeurs à Carré-puits, près Roye.

H. DUSEVEL,
des Sociétés Impériale des Antiquaires de France, de Picardie, etc.

(*La suite au prochain numéro*).

---

(1) Ce clocher est représenté sur une gravure du *Monasticon Gallicanum*, ouvrage rare et d'un prix fort élevé.

L'ERMITE DU MONT SAINT MARC.

In memoria æterna erit justus.
Psalm. CXI.

I.

Plusieurs de nos lecteurs ont peut-être admiré les belles parties de forêt qui entourent le grand parc du château de Compiègne, vers la route de Soissons. En les parcourant par la route Bélicard, on traverse le mont du Tremble, et on laisse à droite une plantation de sapins terminée par un délicieux rendez-vous de chasse. Prenant ensuite une jolie route bordée de ruisseaux, le promeneur arrive au domaine de Lortille, gracieux îlot de verdure jeté au milieu des bois ; la ferme et l'étang, qui en dépendent, appartenaient jadis aux PP. Jésuites. A quelques pas est le mont Saint-Marc, qui sert de rempart au côté occidental de la forêt. Il fallait, il y a peu d'années encore, trois quarts d'heure pour le gravir par un sentier rapide, bordé d'énormes quartiers de roc. Depuis, l'empereur Napoléon III y a fait exécuter, comme au mont du Tremble, une belle route carrosable et des échappées qui laissent apercevoir des paysages intéressants par le contraste et la variété de leurs sites. Que de changements ont modifié l'aspect de ce plateau ! Aux chênes séculaires, à de sombres futaies ont succédé de jeunes arbres que l'exploitation enlèvera bientôt à la colline ombragée de leur naissante verdure.

Un délicieux panorama vient ici s'offrir aux regards ; à droite c'est la tête vénérable des Beaux-Monts, Lortille et le hameau de Vivier-Frère-Robert, où naissent, vivent et meurent de laborieux bûcherons ; à gauche le village de Vieux-Moulins et ses immenses tapis de verdure ; les étangs de Saint-Pierre qu'un auguste architecte a converti en un vaste lac, dans les eaux duquel se mire le riant et gracieux chalet qu'Il a fait élever pour l'Impératrice ; un peu plus loin, le mont Saint-Pierre et son camp romain que le savant archéologue, M. de Saulcy, a si bien étudié, enfin dans la profondeur de l'horizon, les tours naguère encore découronnées du vieux château de Pierrefonds.

Reportons nos yeux vers les anciennes carrières qui sont à la jonction du chemin de l'Ermite et de la route de Lortille, nous y verrons à soixante-dix mètres de la route tournante, sous le mont Saint-Marc, la grotte qu'un saint ermite habitait il y a plus de cent soixante-dix ans (1).

La première fois que nous vîmes cette retraite, c'était le jour du Samedi-Saint de l'année 1850. En gravissant péniblement la montagne par une chaude journée de printemps, nous songions à Celui qui, par amour pour nous, gravissait il y a dix-huit siècles une autre montagne entouré d'ennemis qui le traînaient au supplice, accablé du fardeau de la croix. Remontant alors le cours des âges nous suivions le lamentable cortége. Nos larmes se mêlaient avec une sorte de plaisir

---

(1) Sa vie nous a été racontée en 1850 par un centenaire qui habitait alors Lortille ; ce vieillard en tenait les détails de son grand-père, mort à l'âge de cent quatre ans, et qui avait particulièrement connu l'ermite. — On peut lire le petit volume du P. Buffier, de la Compagnie de Jésus, intitulé : *Vie de l'ermite de Compiègne*, Paris, 1692, que nous avons utilement consulté.

douloureux, à celles des saintes femmes. Par une sorte d'hallucination involontaire, nous assistions à ce grand spectacle, le plus imposant, le plus terrible et le plus consolant tout ensemble dont les hommes aient jamais été témoins. Et tout-à-coup la terre tremble, le *consummatum est* du Calvaire retentit de l'orient à l'occident ; le voile du temple se déchire, les morts sortent de leurs tombeaux, les astres dérobent leur face à ce sanglant forfait. La mission du Christ est accomplie. Descendant aux limbes, nous en sortions ensuite avec les âmes des justes, à qui la mort de l'Homme-Dieu ouvrait le ciel. Nous entendîmes les chants d'allégresse et l'hymne de la victoire dont les anges remplissaient les cieux en adorant l'agneau. Revenant sur la terre nous vîmes les gardes endormis, la pierre soulevée du sépulcre de Jésus-Christ.

Toutes les saintes pensées que réveille en ce jour dans l'âme du chrétien un anniversaire à la fois si triste et si consolant remplissaient notre cœur ; absorbé dans cette contemplation intérieure nous parvenions à la grotte de l'ermite du mont Saint-Marc.

II.

René Va naquit à Poissy le 1er juin 1617 ; son père, Philippe Va, bon marchand de cette ville, connaissait alors M. de Marillac qu'il avait autrefois servi. Cet illustre garde-des-sceaux voulut être le parrain de René, se proposant même dans la suite de prendre soin de son avenir. Aux joies et à l'effusion des premiers jours succédèrent les devoirs de la paternité et les soins de l'éducation. A cette époque, où la vie et les mœurs chrétiennes avaient encore droit de cité dans le monde, un père n'était pas, comme il arrive trop souvent de nos jours, l'*ami* de son fils, il était son *père ;* on pratiquait le

commandement divin ***honora patrem,*** dont notre temps semble sourire dédaigneusement. Avec ce que plusieurs nomment le rigorisme de nos aïeux, ceux-ci formaient des hommes et des chrétiens ; où sont aujourd'hui ceux qui disent à leur fils, parvenu à l'adolescence : « Esto vir, » sois homme. On dit : « Travaille pour devenir riche, deviens riche pour jouir. » La jouissance matérielle, dernier terme des conceptions de ce siècle de progrès !

Fidèle à sa promesse, M. de Marillac s'efforça d'être utile au fils de son ancien intendant. Les relations entre le maître et le serviteur étaient encore bienveillantes d'un côté et respectueuses de l'autre ; il y avait entre eux des rapports analogues à ceux qui, dans l'ancienne Rome, unissaient les patrons et les clients, avec ce je ne sais quoi d'achevé que seule, la foi chrétienne peut donner aux alliances humaines. — Pourquoi, hélas ! n'en est-il plus ainsi dans notre XIX[e] siècle ? Parce que l'esprit chrétien fait entièrement défaut de part et d'autre. — Après avoir dit à Dieu : « Non » serviam ! » l'homme a dit à son semblable : « Non ser- » viam ! » Pouvait-il en être autrement ?

M. de Marillac, on se le rappelle, successivement conseiller au Parlement de Paris, garde-des-sceaux de France, disgracié, prisonnier, fut toujours le même : fidèle à l'Eglise et au devoir. Apportant dans la vie privée, comme dans les fonctions publiques, cette noble simplicité, qui prête tant de charme au vrai mérite, M. de Marillac, n'oubliait pas le serviteur honnête qui avait longtemps demeuré sous son toit ; c'était donc une vraie gloire pour l'obscur marchand de Poissy que d'avoir pour son fils un tel protecteur.

A l'âge de seize ans, René embrassa la carrière des armes ; il s'y distingua tellement par la régularité de sa conduite,

l'intrépidité de ses actions, l'énergie et la présence d'esprit qu'il montra dans l'occasion, que ses chefs, le rangeant au nombre des soldats les plus braves, l'élevèrent peu d'années après au grade de capitaine, faveur alors tout exceptionnelle pour un roturier. Sa valeur, connue de tous, était encore attestée par les nombreuses blessures qu'il avait reçues dans plusieurs combats. Ses habitudes différaient peu sans doute de celles des autres militaires. C'était un vaillant soldat, un loyal camarade ; mais hélas ce n'était plus un bon chrétien ; et comment l'aurait-il été? qu'était-ce alors qu'une armée? qu'on en lise la définition donnée par Fléchier dans l'oraison funèbre de Turenne !

Dieu qui avait sur René des vues de grâce et de salut préparait en lui une révolution qui allait bientôt transformer son cœur.

On sait quelle était à cette époque la fureur des duels : Louis XIII fut impuissant à la réprimer, Louis XIV dut envoyer les duellistes sur l'échafaud. Frédéric de Prusse les enferma plus tard à l'hôpital des fous ; en Pensylvanie le duelliste provocateur est déchu de ses droits civils, la religion réprouve le duel, « non occides ; » par la voix de Rousseau, la philosophie l'a poursuivi de ses plus éloquentes imprécations, et le duel est encore à l'ordre du jour, il est autorisé et réglementé dans nos armées.

Un jour deux camarades de René se rendirent sur le terrain à la suite d'une vive altercation ; l'un d'eux qu'il aimait sincèrement fut tué dans le combat. Lorsqu'on vint annoncer cette mort au général, René se trouvait par hasard auprès de lui. « Ah le pauvre garçon ! j'en suis bien fâché, dit le géné- » ral, c'était un brave officier ! » Puis sans songer davantage à ce triste événement, il reprit un entretien assez léger sur

un autre sujet. René avait bon cœur ; il se sentit profondément affligé et blessé d'une telle indifférence. « Quelle » révoltante ingratitude, s'écria-t-il ! eh quoi ! mon ami a » passé trente ans au service de son pays et à peine a-t-il » disparu qu'on oublie tout cela ! » Cette affligeante pensée s'arrêta dans son esprit. « Si pareille fin m'arrive, qui donc » se souviendra des fatigues et des dangers que j'ai courus ! »

Quand l'homme souffre, et qu'il a vainement épuisé la très petite coupe des consolations terrestres, il élève instinctivement son cœur vers Dieu ; il dit avec le chantre d'Israël : « Levavi oculos meos in montes unde veniet auxilium mihi. » Auxilium meum a Domino qui fecit cœlum et terram (1). » Ainsi en fut-il de René. Après avoir vainement demandé aux souvenirs des armes un adoucissement à sa douleur, il se sentit porté vers ceux de l'enfance ; sa mère, l'ange du foyer domestique, lui apparut comme dans un doux rêve. Du souvenir de la mère à celui de Dieu, il n'y a qu'un pas. N'est-ce pas notre mère qui nous a appris à connaître Dieu et à l'aimer ! René se souvint de Dieu ! Bientôt la Religion, cette suprême consolatrice des affligés, lui apparut dans tout son éclat miséricordieux et la grâce accomplissant son action céleste, remplissait son cœur d'agitation et de remords. Il avait dit à Dieu ce *peccavi*, qui seul triomphe de sa colère. Plusieurs jours se passèrent ainsi dans le silence et l'abattement ; jusque-là il s'était cru irréprochable, il l'était en effet selon les idées du monde, maintenant il se reconnaissait coupable, il n'aspirait plus qu'à pleurer ses fautes et à servir Dieu.

Mais, on nous dira peut-être : cette transformation de René est-elle suffisamment justifiée par la mort de son ami ? Le

(1) Psalm. 120.

duel était alors chose si commune, que, si l'on conçoit que la mort d'un duelliste puisse causer de l'émotion, il est difficile d'admettre qu'elle puisse porter un jeune homme élevé dans les idées du temps à quitter une vie qui lui offrait un brillant avenir pour se condamner sans autre motif à un sort misérable? Ainsi raisonne le gros public, qui jugeant tout légèrement paraît ignorer que l'esprit de Dieu souffle où il lui plaît et à l'heure marquée par sa Providence.

René pensant que l'état militaire serait pour lui un obstacle à son salut, résolut de l'abandonner. Il fut fidèle à l'inspiration de Dieu et imita en ce point la conduite qu'avaient tenue tant d'autres saints personnages engagés dans la carrière des armes et qui y avaient été touchés par la grâce. Ainsi ont agi les saint Victor, les saint Georges et le charitable saint Martin. Comme on osait douter du courage de ce dernier au moment où il demandait à se retirer du service, lui qui avait tant de fois exposé sa vie sur les champs de bataille, saint Martin fit cette héroïque réponse : « Si c'est à la lâcheté » qu'on attribue ma conduite, je demande à paraître à la tête » de l'armée, sans armes, sans bouclier et sans autre défense » que celle du nom de Jésus-Christ et du signe de la croix. » Je me précipiterai au milieu des escadrons les plus épais » des ennemis ! »

III.

Dès que René eut rompu avec le monde, après avoir distribué ce qu'il possédait entre ses parents et les pauvres, il laissa ses compagnons d'armes raillé par quelques-uns, mais fort regretté du plus grand nombre. Comme il arrive d'ordinaire aux vrais pénitents, il éprouva des agitations intérieures, se demandant à quel genre de vie il plairait à Dieu

de l'appeler. Sans vouloir rien décider par lui-même, et pour mieux connaître sa vocation, il résolut d'aller à Rome.

Impossible de dire combien grande était la reconnaissance de ce vaillant guerrier envers ceux qui lui donnaient l'hospitalité sur la route, et par quels services il se plaisait à la leur témoigner. Voyageant à pied, il rencontrait parfois des soldats, s'il entrait en rapport avec eux, il gagnait promptement leur confiance par son affabilité et un ton de cordiale franchise. L'occasion venue il leur parlait de Dieu et de l'obligation imposée à l'homme de le servir dans toute condition. On l'écoutait volontiers tant sa parole avait de charmes ; parfois même il racontait l'histoire de sa propre conversion : « Mes » amis, ajoutait-il, montrez-vous franchement chrétien ; » qu'importent les railleries de vos camarades ! Jésus-Christ » n'en a-t-il pas supporté bien d'autres par amour pour » vous ? Allons, allons mes enfants ! » Il arrachait ainsi au démon de jeunes âmes prêtes à devenir sa proie, ou de vieux cœurs endurcis étonnés et attendris par sa parole.

Parvenu dans la capitale du monde chrétien, la ville des transformations et des étonnements, René vint aux tombeaux des apôtres et des martyrs, il vénéra la terre du Colysée encore toute parfumée du sang des chrétiens, il y implora de nouveau la miséricorde divine, demandant à Dieu par l'entremise de sa sainte Mère de lui faire connaître sa volonté. René visita les catacombes de Rome ; ces saintes nécropoles que les patientes recherches d'Antoine Bosio venaient de restituer à la science et à la piété des chrétiens, précurseur des Marchi, des Jean-Baptiste de Rossi qui devaient un jour, par leurs illustres travaux, attirer dans les nombreux méandres de la cité des martyrs les peuples et les rois de l'univers.



De retour en France, après trois pèlerinages successifs dans la ville éternelle, René se croyant assuré de la volonté de Dieu, se présenta dans une communauté religieuse de Paris, demandant par humilité à y être reçu comme simple frère. Mais on l'éloigna, disant que ses blessures et le mauvais état de sa santé l'empêcheraient de se rendre utile et de supporter les austérités de la règle. Ce contre-temps ne l'ébranla point. « Quoi, dit René, j'aurais pu servir encore mon pays, et je » ne pourrais servir Dieu dans un cloître ! Je mènerai à la » fois la vie austère du religieux et la vie active du chrétien » dans le monde. » Il se fixa chez son frère qui demeurait à Paris, près de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. L'occasion des bonnes œuvres s'offrait partout au XVIIe siècle ; dans les hôpitaux on voyait entassés des lits dont on n'accordait à l'infortune qu'une étroite moitié. Dans les prisons, le crime, le malheur, la folie même se trouvaient confondus ; on vendait les enfants trouvés pour une livre aux femmes qui voulaient se faire sucer un lait corrompu. Grâce à la religion catholique la charité privée seule était active, la charité publique était à naître. Saint Vincent de Paul a été le glorieux messager d'alliance entre ces deux manières d'assister et d'honorer les pauvres, ces images vivantes de Jésus-Christ.

Edmond C. de L'HERVILLIERS,

De l'Académie de la religion catholique de Rome.

(*La suite au prochain numéro*).

NOTICES

SUR

L'IMPRIMERIE ET LA LIBRAIRIE

ET SUR

LES ARTS ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME (*).

---

69. *Couplets sur la prise de Toulon, par le citoyen Lecerf, secrétaire de la Société populaire de Gamaches*. Devérité, an II, 7 pages in-12.

Bibliothèque de M. Darsy.

70. *Lettre de Devérité, concernant l'acceptation de la constitution de* 1793. De l'imprimerie de l'auteur, 1793.

Cette lettre fut imprimée en forme de placards, affichés et répandus en grand nombre à Abbeville.

71. *Proclamation par André Dumont, lors de son arrivée à Abbeville, datée du* 3 *août* 1793. Imprimée chez Devérité.

72. *Traité d'arithmétique pour servir à l'intelligence du cal-*

(*) Voir la *Picardie*, pages 193, 245, 300, 359, 405, 433, 508, 547, 1863, p. 35, 74, 106, 153 212, 241 et suiv.

cul décimal et des nouvelles mesures décrétées par la Convention nationale de France, présenté au conseil général de la commune d'Abbeville et imprimé par son ordre. De l'imprimerie de la citoyenne A. Decaisne (épouse Devérité), rue de Locques, 3e année républicaine.

73. *Discours prononcé le* 16 *pluviôse, dans le temple de la Vérité et de la Raison, par Jean-Baptiste Sanson, juge de paix de l'arrondissement du tribunal de justice d'Abbeville et ancien président de la Société populaire à l'occasion de l'anniversaire de la mort du tyran.* Deverité, 1794, 8 p. in-4° (1).

Dans un exemplaire appartenant à M. Demarsy ce discours est suivi de la réponse du citoyen Gosselin, président de la Société populaire et de strophes par le citoyen Collenot. (Dufour, *Essai bibliog.*)

74. *Institution et règlement de la Société d'Emulation d'Abbeville.* L.-A. Devérité, s. d. (1797) 16 p. in-8°.

75. *Essai sur les longitudes, par le citoyen Poiré, ministre du culte catholique, apostolique et romain, de la commune de Cérisy-Buleux.* Chez Louis-Alexandre Devérité, imprimeur, rue Saint-Gilles, section B, n° 351, an V.

Indiqué par M. Prarond.

76. *Essais sur l'inondation de l'an VII, par M. Traullé.* 1799, 2 pages in-4°.

Bibliothèque de M. Fernand Mallet.

Notice intéressante sur les inondations qui ont eu lieu dans le département de la Somme dans le XVIIIe siècle.

---

(1) Il y a eu pendant la Révolution beaucoup d'autres discours, des déclamations de toutes sortes, que nous passons sous silence. On peut facilement se faire une idée du contenu de ce genre d'écrits.

77. *Dissertation tendant à prouver contre l'opinion vulgaire des historiens, que César, lors de sa première invasion dans l'isle de la Grande-Bretagne, ne s'embarqua point à Calais ou à Boulogne, mais dans les ports placés à l'embouchure de la Somme, présentée au général premier consul Bonaparte à son passage à Abbeville le* 10 *messidor an XI.* (Imp. de l'auteur). 25 pages in-8°.

A la suite de cette pièce on trouve parfois celle suivante :

Lettre à M. X... sur la Dissertation ci-dessus. 9 pages in-8°. s. n. l. n. d.

Bibliothèque de M. Fernand Mallet.

78. *Recueil de poésies, sermons et discours picards.* Chez L.-A. Devérité, imprimeur, rue Saint-Gilles, n° 351, an VI de la République, xx et 133 pages in-12. (Voy. p. 159-60.)

79. *Programme des prix proposés par la Société d'Emulation d'Abbeville, dans sa séance du* 1er *floréal an VI.* Devérité, 3 pages in-4°. (Voy. p. 162, 163.)

80. *Statuts de la Société d'Emulation d'Abbeville, département de la Somme. Abbeville,* 1806. L.-A. Devérité, 7 pages in-8°.

81. *Office solennel de sainte Colette, patronne de l'église de Bouillencourt-en-Sery, par Le Boucher de Richemont.* Boulanger-Vion, 1808, in-12.

L'auteur de ce livre était un collectionneur qui possédait, outre des objets d'arts, une bibliothèque composée de 12,000 volumes.

82. *Précis du règlement de la Société d'Emulation d'Abbeville, en seize articles.* S.-L. Devérité, s. d. (mars an VI ou VII), 4 pages in-8°.

83. *Notice des travaux de la Société d'Emulation d'Abbeville, pendant le trimestre de vendémiaire an VII.* Devérité, an VII, 4 pages in-4°. Comprenant les sciences et les belles-lettres.

Ces bulletins ont été continués par trimestre, jusqu'à la fin du 1er semestre de l'an VIII ; un rapport général annuel lui fut alors substitué jusqu'à l'an X. Ensuite, et jusqu'à la publication de ses *Mémoires*, la Société n'a livré à la presse qu'un *Rapport* en 1806 et un *Mémorial* en 1816. Voir le n° 104.

84. *Notice sur le commerce de mer d'Abbeville, sur ses forces navales au XIVe siècle, sur le combat de l'Ecluse, etc., par M. Traullé, procureur-impérial à Abbeville.* Boulanger-Vion, 1809, in-8°.

85. *Tableau général des membres de la Société de la parfaite harmonie, O* d'Abbeville.* De l'imprimerie de la Société. (Devérité, 1810), 15 pages in-8°.

86. *André Dumont, sous-préfet, suspendu par M. de La Tour-du-Pin, à ses concitoyens.* 1814, 108 pages in-8°.

Un supplément se trouve parfois joint à ce mémoire.

87. *Notice sur le chef d'accusation intervenue à la charge de huit citoyens d'Abbeville, prévenus de propos séditieux contre le gouvernement.* Boulanger-Vion, s. d., (1817).

88. *Lucrèce, chant cinquième, en vers français, par de Pongerville.* Devérité, 1818, in-8°.

Tiré à 350 exemplaires. Ce premier essai était pour tâter le goût du public, disait l'éditeur.

89. *Abrégé des annales du commerce de mer d'Abbeville, par M. Traullé, ancien procureur du Roi, membre du Conseil municipal.* Boulanger-Vion, 1819, 39 pages in-4°.

90. *La Vie de saint Valery, telle qu'elle a été écrite dans le VII[e] siècle et rapportée dans les actes de l'ordre de saint Benoist, publiés en* 1733, *traduite du latin et augmentée de notes.* Imp. de Boulanger-Vion, 1821, in-8°, de 2 feuilles et demie d'imp. (1), tiré à 1,000 exemplaires.

Ce livre a été vendu au profit de la chapelle Saint-Pierre de La Ferté.

91. *Notice sur les tombes ou tombelles de l'arrondissement d'Abbeville* (*par Traullé*). Boulanger-Vion, 1823, 8 p. in-8°.

92. *Réfutation de l'opinion de M. Traullé d'Abbeville, sur les tombes et tombelles de Noyelles et de Port, par L.-A. Devérité.* Devérité, s. d., 21 pages in-8°.

93. *Le vieil et le nouvel Hesdin ou histoire de ces deux villes, par S. Mondelot.* 1823, Devérité, in-8°, de 8 ff. avec cartes ; tiré à 600 exemplaires.

94. *Eloge de M. de Malesherbes par Honoré Dumont, employé des douanes.* Boulanger-Vion, 1823, in-8°, caractère petit-romain. 2[e] édition.

95. *Dissertation sur les découvertes faites par les navigateurs dieppois, par Louis Estancelin.* Boulanger-Vion, s. d., (1824,) in-8°, de 31 pages.

96. *Essai sur les rapports entre le saint patriarche Joseph et Notre Seigneur Jésus-Christ, par M. Caron, curé-doyen d'Ailly-le-Haut-Clocher.* Imp. de Boulanger-Vion, 1824, in-4°, petit-romain, à 2 colonnes, tiré à 4,000 exemplaires.

---

(1) A l'avenir il sera inutile de rappeler que par l'indication abrégée *ff* nous entendons feuilles d'impression.

97. *Montesquieu, poème en dix chants, par Honoré Dumont.* Imp. de Devérité, 1824, v et 148 pages, in-8°, petit-romain, tiré à 200 exemplaires.

98. *Réglement pour le bal offert à S. A. R. Madame la duchesse de Berry, le mardi* 23 *août* 1825. S. L. Boulanger-Vion, 1 page in-8°.

99. *Cantate chantée à Abbeville, le* 23 *août* 1825, *par les élèves de l'Ecole de musique, en présence de S. A. R. Madame la duchesse de Berry.* Boulanger-Vion, s. d., 2 pages in-4°.

Cette pièce est signée : B. de P. (Boucher de Perthes). (Dufour, *Essai bibliographique.*)

100. *Jésus-Christ, le vrai Isaac ou la divinité du christianisme, prouvée par l'histoire du saint patriarche Isaac, par M. Caron, curé-doyen d'Ailly-le-Haut-Clocher, chanoine honoraire.* Imp. de veuve Boulanger, 1827, tiré à 1,000 exempl.

101. *Vie du général Bertrand.* Imp. de Devérité, 1827.

102. *Biographie d'Abbeville et de ses environs par M. F.-C. Louandre.* Devérité, 1829, 364 pages in-8°, tiré à 500 exempl.

103. *Analyse des travaux de la Société royale d'Emulation d'Abbeville pendant l'année* 1828. Devérité, 1829, in-8°, de 46 pages, tiré à 200 exemplaires.

104. *Mémoires de la Société royale d'Emulation d'Abbeville.* In-8° fig. tirés alors à 500 exempl. et aujourd'hui à 1,000.

Neuf volumes ont été publiés par cette société jusqu'au 1er semestre 1860. Voy. p. 162, 163 et les nos 79, 80, 82 et 83.

La plupart des travaux insérés dans ces mémoires sont tirés à part et souvent publiés avant les *Mémoires* qui ne paraissent que tous les quatre ou cinq ans.

105. *Garde-nationale d'Abbeville, — Solennité de la réception du drapeau* (*en mai* 1831). Devérité, s. d., 2 p. petit in-f°.

106. *Opinion de M. Christophe, vigneron, sur les prohibitions et les libertés du commerce.* 1831-34, 4 parties en un vol. in-12.

Cet ouvrage a beaucoup occupé l'opinion publique, à cause du système de libre-échange, auquel l'auteur se montrait dès-lors favorable, et dont il demandait la mise en pratique.

107. *Eloge de François Garguille, dit saint François, prononcé en l'église du Saint-Sépulcre, le* 29 *avril* 1832, *dimanche de Quasimodo.* Devérité, 1832, 18 pages in-32.

François Garguille était un pauvre auvergnat d'une piété sincère et d'une moralité à toute épreuve. On ne le connaissait que sous le nom de *saint François d'Abbeville.*

Son portrait a été lithographié par Masquelier. (Dufour, *Essai bibliog.*)

108. *Œuvres de l'abbé Bertin, chanoine d'Amiens.* Veuve Boulanger-Vion et fils, 1832, 2 vol. in-12.

109. *Exposition publique des produits de l'industrie de l'arrondissement d'Abbeville,* 1833. Boulanger, s. d., 80 p. in-8°.

Travail inséré dans les *Mémoires de la Société d'Emulation.*

110. *Jean-fait-tout fait préfet du Morbihan ou Gros-Jean-Longue-Oreille. s. n. d'auteur.* Devérité, 1834, 10 et 4 pages in-4°, tiré à 200 exemplaires.

L'auteur doit être M. de Boubers.

111. *Lettre écrite par un paysan à M. le doyen du canton de Moyenneville.* Imp. de Devérité, 1834, 3 pages in-4°.

A la fin l'auteur a signé : Delignère.

112. *Histoire ancienne et moderne d'Abbeville et de son arrondissement par F.-C. Louandre.* Boulanger, 1834, in-8°, tiré à 550 exemplaires.

Voir le compte-rendu de cet ouvrage par M. Chabaille, (imp. de Crapelet, 1835), et le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, n° d'octobre, même année. Voir aussi *Journal des Savants*, n° d'avril, 1835, pages 248-49.

113. *Le Bonhomme Dusseline ou l'ami du peuple, par Fl. Lefils, lieutenant de douanes à Saint-Valery-sur-Somme.* Devérité, 1833, in-12, tiré à 500 exemplaires.

114. *Eglises monumentales. Rapport de la Société royale d'Emulation d'Abbeville, sur les églises monumentales de l'arrondissement, en réponse à la circulaire du* 20 *décembre* 1834 *de M. le Ministre de la justice et des cultes, et à la lettre du* 25 *janvier* 1835 *de M. le Préfet de la Somme, par L.-C. de Belleval.* Boulanger, s. d., 14 pages in-8°.

Extrait des *Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville*, année 1835, page 57.

115. *Souvenirs et paysages, esquisses poétiques, par M. Charles-Léopold Louandre.* Boulanger, 1834, 56 p. in-8°.

116. *Petit Glossaire de quelques mots financiers et autres esquisses de mœurs administratives, par M. Boucher de Perthes.* In-18, 2 vol. Boulanger, 1835, tiré à 1,000 exemplaires.

117. *Règlement de la Société littéraire de la place Sainte-Catherine (d'Abbeville).* Jeunet, 1835, 8 pages in-4°.

Nouveau règlement en 1851, imp. par Paillart.

118. *De la Probité, (par M. Boucher de Perthes).* 1835, A. Boulanger, pièce in-8°.

119. *Bibliotheca sacra, seu repertorium, Biblicum, per quatuor libros distinctum in quo omnes textus ad quascomque veritates tranctandas necessario opera et studio Augusti Monchy.* Imp. de A. Boulanger, 1835, 3 vol., in-8°, tiré à 1,000 exemp.

120. *Chartes d'affranchissement des communes du Ponthieu, recueillies par MM. Labitte et Charles Louandre.* A. Boulanger, 1836, 53 pages in-8°.

Extrait des *Mémoires de la Société d'Emulation* et tirées à 69 exemplaires numérotés dont 10 sur carré fort et 59 sur papier ordinaire.

121. *Notice sur des instruments celtiques en corne de cerf, trouvés aux environs d'Abbeville, par Casimir Picard.* Boulanger, 1836, 22 pages, in-8°, avec une planche.

Extrait des *Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville*, année 1835, page 94.

122. *Catalogue des livres de la bibliothèque communale d'Abbeville, suivi d'une table générale alphabétique des noms et des auteurs et des titres des ouvrages anonymes* (*par M. Louandre fils*). A. Boulanger, 1836 et 1837, tome Ier, ix et 283 pages ; tome II, 332 pages in-8°.

Un nouveau catalogue est en préparation.

123. *Notice sur quelques instruments celtiques, trouvés dans les environs d'Abbeville, par M. Casimir Picard.* Paillart, 51 pages in-8°.

Extrait des *Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville*, année 1837.

124. *Du courage, de la bravoure, du courage civil. Discours prononcé par le président de la Société royale d'Emulation d'Abbeville* (*M. Boucher de Perthes*) *dans la séance du 4 novembre* 1836. 1837, A. Boulanger, in-8°.

125. *Histoire de Jean Davesnes publiée par M. Chabaille.* Imp. de C. Paillart, 1837, 89 pages in-8°.

126. *Lettres et bulletins des armées de Louis XI, adressés aux officiers municipaux d'Abbeville, avec des éclaircissements et des notes par M. F.-C. Louandre.* Paillart, 1837, 36 pages in-8°.

Extrait des *Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville*, année 1837, page 129.

127. *Description de quelques manuscrits de la bibliothèque communale d'Abbeville, par L.-C. de Belleval.* Boulanger, s. d., 30 pages in-8°.

Extrait des *Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville*, année 1837.

128. *Société linéenne du nord de la France, compte-rendu de la session tenue à Abbeville en* 1838. Paillart, 1838, in-8°, fig.

129. *Recherches archéologiques sur le Crotoy, par M. Labourt.* Paillart, 1838, 60 pages in-8°.

Extrait des *Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville.*

Cette première partie des recherches de M. Labourt est rare. La deuxième partie publiée dans le volume des *Mémoires* de 1841-42, et tirée séparément, comme la précédente, se trouve facilement.

130. *Essai sur les nécrophages de France et principalement du Nord par M. P.-S.-Victor Mareuse.* 1839, Paillart, pièce in-8°.

131. *Almanach d'Abbeville. Annuaire de l'arrondissement pour l'année* 1840, *contenant un traité des poids et mesures. Première année.* C. Paillart, 162 pages in-16; tiré à 2,500 ex.

Les années 1841 à 1852 ont paru chez C. Paillart et la veuve Paillart ; les années 1853, 1854, 1855, 1856 et suivantes ont été imprimées par Briez.

132. *Fête florale d'Abbeville. Exposition de* 1840. Devérité, s. d., 3 pages non chiffrées.

Pièce de vers par M. A. Sequeval, de la Société Linnéenne.

133. *Statuts de la Société philharmonique*. Devérité, mars 1840, 8 pages in-8°.

134. *Recherches sur la topographie du Ponthieu, avant le XIVe siècle*. Paillart, 37 pages in-8°.

Signé F.-C. Louandre. — Extrait des *Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville*, année 1840, page 296.

135. *Guide dans l'usage des poids et mesures et du calcul décimal, par M. L. Brion*. Paillart, 1840, in-12 de 108 pages, plus 6 tableaux pliés.

136. *La ville d'Eu, par Désiré Lebeuf*. Jeunet, 1844, in-8°, grand raisin, de 41 feuillets avec gravures.

137. *Calendrier administratif commercial et maritime de l'arrondissement d'Abbeville*. Jeunet, 1844, une demi-feuille grand raisin, tiré à 2,000 exemplaires.

138. *Notice nécrologique sur M. Boucher de Crèvecœur, membre associé de l'Institut*. Paillart, 1844, 4 pages in-12.

Extrait du journal l'*Abbevillois*, du 27 novembre 1844.

Une autre notice a été publiée la même année, elle est extraite du même journal, n° du 11 décembre 1844.

139. *A la gloire de la France, recueil de chansons, par Lefrançois, colporteur*. Imp. de Paillart, 1844, in-4° d'un quart de feuille, tiré à 16,000 exemplaires.

140. *Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu jusqu'en*

1789, *par M. Louandre*. Jeunet, 1844-45, 2 vol. in-8°, tirés à 500 exemplaires.

Il est inutile de revenir ici sur le mérite de cet ouvrage, d'autres, avant nous, se sont acquittés de cette tâche envers le savant historien abbevillois. Il est fâcheux pourtant que M. Louandre ait cru devoir s'arrêter à 1789.

141. *Recherches statistiques sur la population et sur l'industrie d'Abbeville, par L. Brion et C. Paillart*. Ire *partie : Population*. Paillart, 1846, 80 pages in-8°.

142. *De l'industrie primitive ou des arts à leur origine, par M. Boucher de Perthes*. (Ire *partie*). In-8°, C. Paillart, 1846, tiré à 1,000 exemplaires.

143. *Extrait de l'industrie primitive ou des arts à leur origine, par M. Boucher de Perthes. Lettre (à ce dernier) sur les vases et poteries antiques de Saint-Valery-sur-Somme et des environs, par M. Ravin*. Imp. de Paillart, 1845, 7 pages grand in-8°.

144. *Les mayeurs et les maires d'Abbeville, par M. Louandre, père*. Jeunet, 1847, in-8°, de 5 ff. et demie, tiré à 400 exempl.

145. *Vie de saint Vulfran, évêque de Sens, par M. Michel, curé de Saint-Vulfran*. Imp. de C. Paillart, 1847 (et non 1843, comme on l'a annoncé à tort), 172 pages in-18, plus la table, tiré à 1,050 exemplaires.

146. *Histoire de la vie et du procès du fameux Louis-Dominique Cartouche*. Imp. de C. Paillart, 1847, in-16, tiré à 1,500 exemplaires.

147. *Atlas historique français ou tableaux chronologiques et généalogiques des races mérovingiennes, carlovingiennes, capé-*

tiennes et des principales branches qui en sont sorties, par l'abbé Perdu, doyen d'Airaines. Lith. de Vitoux, avec dessins de Jacot d'après les croquis de M. Rolland, tous originaires d'Airaines, 36 pages grand in-4°.

Bibliothèque de M. Decaudeveine.

En 1848, cet atlas, revu et augmenté, a été imprimé à Amiens, chez Alfred Caron.

148. *Poésies diverses, par M. Delegorgue-Cordier.* 1847.

Ce volume contient quatre chansons picardes. Cet auteur en a depuis publié quelques autres dans l'*Annuaire du département de la Somme* et dans l'*Abbevillois*.

149. *La Baie de Somme et ses ports.* Housse, 1847.

L'auteur de cet ouvrage est M. Fl. Lefils, qui avait d'abord publié ce travail dans le *Journal d'Abbeville* en 1847. L'opinion publique s'est beaucoup occupée alors de cette série d'articles intéressants.

150. *Eglise du Tréport, par M. le Curé du Tréport.* Jeunet, 1849, 5 feuilles in-8°, tiré à 500 exemplaires.

151. *Fables, par M. Ernest Prarond.* Jeunet, 1847, in-8° couronne, de 15 feuilles, tiré à 200 exemplaires.

152. *Contes et nouvelles, par E. Prarond.* Imp. de Jeunet, 1847, in-8°, tiré à 200 exemplaires.

153. *Petites solutions de grands mots, faisant suite au petit glossaire administratif, par M. Boucher de Perthes.* Paillart, 1848, in-18, 189 pages chiffrées et 2 pages pour la table non chiffrées.

154. *Antiquités celtiques et antédiluviennes. Mémoires sur l'industrie primitive et les arts à leur origine, par M. Boucher*

de Perthes. 1849-57, 2 vol. grand in-8° avec 106 planches et 2,100 figures.

L'importance de cet ouvrage, dont le sujet divise encore aujourd'hui les savants en France comme à l'étranger, est parfaitement connue.

La première partie de cet ouvrage avait paru dès 1846 (imp. Paillart) sous le titre : *De l'industrie primitive ou des arts à leur origine. Mémoire sur des instruments et signes très anciens découverts de* 1837 *à* 1846 *dans des sépultures religieuses et des terrains diluviens.*

Cette première partie est rare avec ce titre. C'est du reste le même ouvrage que celui imprimé en 1847, mais qui ne fut livré au public qu'en 1849.

Le *Journal de l'Instruction publique*, du 4 septembre 1861, contient une notice de six pages, tant sur ce livre, que sur différents ouvrages publiés par M. Boucher de Perthes. Nous n'indiquerons pas toutes ces publications dont la liste est fort longue. L'auteur est membre de plus de cinquante académies et sociétés savantes, françaises et étrangères.

155. *Notices sur les rues d'Abbeville, par Ernest Prarond.* Jeunet, 1849, 242 pages in-12, tiré à 200 exemplaires.

Un assez grand nombre d'exemplaires a été augmenté de notices sur les faubourgs et sur Ringois, et portent le titre suivant : *Notices sur les rues d'Abbeville et les faubourgs*, 2e édition, 1850, (même imprimeur), 322 pages. Aucun changement n'a été fait dans ces exemplaires au texte des *Rues d'Abbeville*, c'est au commencement du volume que se trouve l'addition en ce qui concerne les faubourgs et Ringois.

M. Prarond a inséré dans cet ouvrage des renseignements fort variés : historiques, archéologiques et même anecdotiques ; il termine par des considérations d'ordre social, de progrès et de moralisation qui donnent, de sa part, la preuve d'un dévouement fort louable pour le bien de son pays. Il envisage ainsi la question d'assistance : « Prévenons la triste nécessité de l'aumône en développant le travail ; l'activité vaut mieux que l'assistance... si nous ne pouvons détruire la misère obligeons-la à se respecter elle-même ; désinfectons ses taudis par de bonnes mesures sanitaires. »

M. Prarond prépare une nouvelle édition de ce livre.

156. *Note sur un miracle en décembre* 1531, *à Notre-Dame-de-Lorette de Saint-Vulfran d'Abbeville, par M. De-*

marsy, de la Société d'Emulation d'Abbeville et de celle des Antiquaires de Picardie. Jeunet, s. d. (1849), 6 pages in-8°.

Extrait des *Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville*. C'est, dit M. Dufour, une réimpression avec notes de la seconde partie d'une plaquette que nous avons achetée à la vente W. et A A. (n° 1440 du catal.) et que nous avions communiquée à M. Demarsy. (Dufour, *Essai bibliog.*)

157. *Lettre de Jacques Croédur à Jean Pronnieu, par M. Nortier, brasseur, à Bouchon*. In-8° de 2 pages. Imp. de C. Paillart, 1849.

158. *Une révolution chez les Macaques, fables politiques, par E. Prarond*. Jeunet, 1849, in-8° de 5 feuilles et demie, tiré à 500 exemplaires.

159. *Dix mois de révolution, par MM. Prarond et Levavasseur*. Jeunet, 1849, in-16, jésus, de 16 feuilles, tiré à 550 exemplaires.

160. *Le voyage d'Arlequin, par E. Prarond*. Jeunet, 1850, in-8° de 7 feuilles et demie, tiré à 200 exemplaires.

161. *Voyage dans l'arrondissement d'Abbeville, par E. Prarond*. Jeunet, 1850, in-8°, tiré à 500 exemplaires. Extrait du *Pilote* de la Somme.

Reproduit dans les *Notices* sur l'arrondissement.

162. *Pensées d'Albert, par M. E. Prarond*. Imp. de Jeunet, 1850, tiré à 500 exemplaires.

Ferd. Pouy.

(La suite au prochain numéro.)



RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES

SUR LES FAMILLES NOBLES DE PLUSIEURS VILLAGES DES ENVIRONS DE NESLE, NOYON, HAM ET ROYE, ET RECHERCHES HISTORIQUES SUR LES MÊMES LOCALITÉS *.

Louis-Nicolas Le Carlier, né en 1740, était en 1778, capitaine de cavalerie au régiment de Berry, en 1779, lieutenant-colonel d'infanterie, puis commandant du bataillon provincial de Picardie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et qualifié seigneur d'Herly, Etalon, Curchy, Fonchette, Punchy, Maricourt, demeurant ordinairement en son château d'Herly (1). Il avait épousé Antoinette-Aimée du Trousset-d'Héricourt-d'Obsonville-de Valincourt, née vers 1750, qui vivait encore en 1793.

(*) Voyez la *Picardie*, 1862, p. 373, 458; 1863, p. 254 et suiv.

(1) Louis-Nicolas Le Carlier est reçu au marquisat de Nesle le 4 août 1779 au relief, foi et hommage de deux fiefs relevant de ce marquisat: le premier consistant en la terre et seigneurie d'Herly, Etalon, Curchy, Fonchette et Punchy, ses appartenances et dépendances qui sont en toute justice moyenne et basse, voiries, maison et lieu seigneurial, moulins banaux, terres labourables, prés, bois, censives en argent, grains, volailles, etc., compris le fief de Picquoy qui y a été réuni, et le second, situé audit Herly, consistant en terres, cens en argent, grains, volailles et autres droits, lesquels deux fiefs appartenant audit sieur d'Herly par la donation à lui faite en avancement d'hoirie par Jacques-Nicolas de Fiennes Le Carlier, chevalier, seigneur des mêmes lieux, de Trosly, etc., par acte du 11 décembre 1778 devant Chavet et son confrère, notaires au Chatelet de Paris. (Archives du château de Nesle.)

Au nombre des enfants issus de leur union sont :

1° Aimé-Nicolas, né à Herly le 13 avril 1778, mort le 4 mai suivant ;

2° Angélique-Henriette, morte le 9 janvier 1780, âgée de quarante jours, fut inhumée, ainsi que son frère, dans la chapelle de la Vierge de ce village ;

3° Aimée-Joséphine, née à Paris le 1er mai 1783, mariée le 11 novembre 1806 à Philibert-Charles-Louis de Cosquino, commissaire en chef des poudres et maire de La Francheville, arrondissement et canton de Mézières (Ardennes).

4° *N*... Le Carlier d'Herly, fusilier au 66e régiment d'infanterie, 3e bataillon, 2e compagnie, mort à l'hôpital militaire de la Basse-Terre, île de la Guadeloupe, le 9 septembre 1809. C'était un jeune homme d'une conduite indisciplinable.

5° Amélie, épouse de *N*... de Lihus de Choqueuse ;

6° Antoinette-Louise-Léontine Le Carlier, mariée à *N*... Masson, propriétaire à Roye.

Dans le cimetière d'Herly, en face du portail, on lit cette épitaphe : « *Louis-Nicolas de Fiennes Le Carlier, maréchal-de-camp, colonel du régiment de Picardie, décédé le 18 novembre 1810, âgé de 70 ans et demi* (1). »

On lit aussi cette autre au levant du cimetière et près de la sacristie : « *Ici reposent le corps de M. Jean-Charles-François de Boutteville, décédé à Péronne le 25 février 1857, et celui de Thérèse-Victoire-Louise Lallart, son épouse, décédée en son château d'Herly le 26 juin 1847. Priez*..... »

L'église d'Herly, d'une grandeur relative à une population plus considérable autrefois, est solidement construite en pierres blanches ; elle était couverte en tuiles que l'on remplace par une

(1) Armes de la famille Le Carlier : *d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules, parti de sable à une roue d'or.*

couverture en ardoises a mesure que les ressources le permettent. Les restaurations faites à l'extérieur sont en briques, ce qui n'est pas d'un bon effet. La construction de la nef et du chœur, qui paraît remonter au XI[e] siècle, et où sont encore des fenêtres fort étroites restées visibles à l'intérieur, est plus élevée que le sanctuaire qui est de date plus récente. Il y a deux chapelles latérales et deux bas-côtés bâtis à des époques différentes ; l'un des quatre pignons latéraux du bas-côté gauche porte la date 1564. Le clocher paraissant remonter au commencement du XVI[e] siècle, est placé au-dessus du portail, sa flèche a été remplacée vers 1825 par une autre façon de construction en charpente beaucoup moins élégante, avec couverture en ardoises. Au bas de la partie gauche du porche qui offre les caractères du style ogival et à une hauteur d'environ trois mètres il existe des traces d'incendie tandis que le côté sud où se trouve la tourelle qui conduit au clocher, porte différentes empreintes de balles et de boulets. Le sanctuaire est orné de belles boiseries en chêne où sont sculptés des attributs religieux avec dorures. Un tableau sur toile placé à l'autel de la Vierge représentant l'Assomption et fait à Noyon en 1699 n'est pas sans mérite. L'ensemble du vaisseau est assez vaste et d'un bel effet ; tout l'intérieur était lambrissé, mais la majeure partie des lambris des bas-côtés est en ruine et à peu près hors d'état d'être rétablie. Tout le haut de l'édifice est planchéié, la voûte seule du clocher est en pierres, la clef de cette voûte est armoriée. Il y avait autrefois dans cette église un jubé qu'on a fait disparaître en 1755 à cause de son état de délabrement. La sacristie, toute en briques, a été construite à cette dernière époque ; il n'en existait point auparavant.

Ajoutons que grâce aux ressources de la fabrique et à la générosité de deux des principaux habitants de la commune, MM. Charles-Auguste Farcy et Désiré Terlez, une restauration intérieure a été commencée en 1862. Puisse ce noble exemple être suivi et exciter la générosité de quelques autres habitants

aisés du lieu, qui permettra bientôt de continuer les travaux pour rendre à ce monument religieux son ancienne splendeur.

La cure d'Herly, du revenu de 600 livres, était conférée par le chapitre de Nesle qui en recueillait les grosses dîmes mais qui était obligé à l'entretien du chœur de l'église.

Cette cure, sous le vocable de saint Eloi, fut desservie successivement par les ecclésiastiques suivants :

Pierre Charlet, natif de Saint-Quentin, religieux dominicain, docteur en la sainte théologie, confesseur du roi, puis curé de Saint-Léonard, faubourg de Nesle, et desserviteur de la cure d'Herly. Il fut procureur et bienfaiteur de l'Hôtel-Dieu de Nesle et mourut en 1534.

Nicole de Noyelle, curé en 15...

Martin Branque, mort en 1566.

Jean Dille, curé en 1567. Il comparut à la rédaction des coutumes du Gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye.

Pierre Boictel, en 15...

Jean Baugois, curé en 1593, et curé de Punchy en 1567.

Jacques Bazin, en 1597, chanoine de la collégiale de Nesle en 1613.

Jean Dercheu. bachelier en théologie, 1661, chapelain de N.-D. de Nesle, et chanoine de la même ville en 1690.

Eloi François, 1698, curé d'Etalon à la même époque. Mort chanoine de Nesle le 16 avril 1752, âgé de 75 ans.

Jean Deslandes, 1700.

Urbain Duhamel, dit le jeune, chanoine de Nesle en 1723 et bienfaiteur de l'hospice de cette ville.

Jean Despriez, 1717, mort le 3 janvier 1733 et inhumé dans le chœur de l'église d'Herly, sous la lampe.

Louis Poitevin, 1733, mort en 1743.

P... Dumont, 1744.

N. Véret, 1754.

Réné-Pierre Morlière, 1769, natif de Mesnil-Saint-Nicaise, mort le 18 mars 1774 et inhumé dans le chœur de son église.

N... Levraux, 1769, encore en exercice en 1792.

L'ancienne paroisse d'Herly est devenue annexe de celle d'Etalon depuis le commencement du siècle actuel.

Le cimetière qui entoure l'église est fermé par un mur du côté du jardin de l'ancien presbytère et par une haie en mauvais état.

Le presbytère sert de maison d'école et de logement à l'instituteur.

Cette école reçoit en hiver 14 élèves des deux sexes et 8 en été.

Le nombre de maisons réduit à 20 en 1709, est de 40, celui des habitants, de 144.

Le territoire de la commune a 375 hectares de superficie.

Parmi les inscriptions gravées sur la pierre dans le clocher on lit celles-ci :

« *L'an de grace mil cincq cens quatre vingt et sept le bled fut fort cher ; il a coûté* xv *livres la mesure de Neelle.* »

« 1589. *Le chatiau de Chaune fut prihs par Mgr de Balagny et Madame faicte prisonnière le jour de l'an.* »

Il existe dans les greniers du fils d'un ancien marguillier divers testaments reçus par les curés dans le XVI[e] et dans le XVII[e] siècle, ainsi que plusieurs comptes de la Fabrique de l'église. Le plus ancien de ces comptes est celui de 1608 ; la recette s'élevait à 210 livres 4 sous 5 deniers, et la dépense à 210 liv. 2 s. 11 d.

Dans cette dépense figurent :

Celle de 10 sous payée au doyen de la chrétienté de Nesle pour sa visite ; en 1628 il a reçu 5 sous.

Celle de 66 sous payée au curé pour les messes des confréries chantées chaque année avec les vêpres, selon la coutume, savoir : de saint Antoine, sainte Barbe, sainte Catherine, saint Nicolas, saint Louis, saint Sébastien, saint Urbain, saint Eloi, saint Claude, saint Hubert, sainte Anne, sainte Marguerite, saint Fiacre et saint Adrien.

Celle de 11 livres 6 s. payée au clerc, prix de huit setiers de blé qui lui sont dus pour partie de ses gages, plus 13 livres pour l'autre partie.

Celle de 40 sous pour 600 images de saint Eloi, dont 200 dorées pour 16 s.

Celle de 7 sous prix d'un lot de vin pour communier le jour de Noël.

Celle de 3 livres 14 sous pour le vin de la communion : un lot pour la Pâque fleurie, 7 lots pour le jeudi absolu (saint), au prix de 7 s. le lot, plus 2 lots et 1 pinte, à 8 s. le lot pour la communion du jour de la grande Pâque.

Sur la marge d'un feuillet du même compte se trouve cette mention :

« *Le* 27 *may* 1676 *quy estoit le lendemain des festes de la Pentecoste, les ennemys, quy estoient de la garnison de Cambray, sont entrez dans ce pays et ont bruslez entièrement Herlye et plus de* 40 *villages avecques.* »

On lit dans le compte de 1709 :

Manque de blé cette année sur toutes les terres. — Selon l'arrêt de la Cour le blé a été estimé 48 sous 4 deniers le setier (46 lit. 25.) — Item le comptable a donné, par ordre de M. le curé, 55 liv. 5 s. pour 5 setiers et demi de blé qui ont été distribués en pain, par semaine, depuis la Saint-Jean jusqu'au mois d'août suivant aux pauvres de la paroisse qui étaient en extrême nécessité à cause de la grande cherté du blé qui a valu jusqu'à 15 livres le setier. — Item il a payé à ..... 26 sous pour le calvaire qu'il a fourni, planté au bout du village, près de l'arbre du malade. 1711 à 1714 pose des bans et des lambris du chœur, des lambris des deux chapelles latérales et du reste de l'intérieur de l'église.

En 1746, le chapitre de Nesle fait reconstruire le sanctuaire de l'église. Les habitants de la paroisse demandent que les deux croisées qui existaient ci-devant soient plus hautes et plus larges pour donner plus de clarté au chœur ; le chapitre consent à con-

dition que les vitres qui seront employées pour la fermeture des nouvelles croisées, ainsi que la façon, seront pour cette fois seulement à la charge de la fabrique de l'église.

1781. La fabrique paie à Ségard, de Saint-Quentin, 238 livres 14 sous pour les peintures et les dorures qu'il a faites cette année dans l'église.

1784. L'horloge de la paroisse faite par Cailleux, de Nesle, est placée dans le clocher, elle coûte 800 livres ; les trois timbres pour sonner l'heure, fournis par Fl. Cavillier, fondeur à Carrépuits, sont payés 382 livres 12 sous.

Les maires qui ont administré la commune depuis 1793 sont :

Topart, François, 1793.

Mouton, Jean-Charles, 1797.

Rouzé, Nicolas, 1799.

Le Carlier, Louis-Nicolas, 1801.

Mouton, déjà nommé, 1811.

Farcy, Côme, 1821.

De Bouteville, Charles.

Terlez, Frédéric, 1832.

De Bouteville, déjà nommé, 1840, sans interruption jusqu'à ce jour.

Leroy-Morel.

(*La suite prochainement*).

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR D'ANCIENNES MONNAIES BRETONNES.

(SUITE ET FIN *)

II.

Ryt gwynn! rac Eingyl,
Yawn llad. Yawn vriwyn vri wyal
Rac canhwynawl cann,
Lluc yr duc dyvel,
Disgynnial alel,
Y bob dewr dy sel,
Trwy hoel, trwy hemm,
Trwy gibellawr, a gemm,
Ac eur ar dhrein.
A galar dwvyn — dyvyd
Y wynnassed velyn,
E greu oe gylchyn,
Keledic ewyn
Med, mygyr, melyn:
Eil creu oe gylchyn,
Rac cadeu Kynvelyn.

(*) Voir la *Picardie* 1863, p. 115, 167, 221, 262 et suiv,

II.

O gué béni (1)! contre les Angles, le carnage est juste. Les baguettes honorées (2) ont été convenablement brisées.

Un rayon de lumière guidera le guerrier porteur du mystère du chant, vers toute entreprise courageuse, son œil aura la puissance du *clou*, du *bord*, du *vaisseau élevé*, et de la *gemme*, avec l'or qui est distribué. Un profond malheur frappera le meurtrier à la chevelure dorée, encore souillé des caillots de sang, sous lequel se cache l'écume du jaune hydromel (3). Bientôt les combats de Cunobeline le couvriront de son propre sang.

III.

Kynvelyn gasnar,
Ysgwn, bryffwn bar,
Gobortbiat adar,
A'r denin dwyar,
Dyrreith. grad Voryon,
A dan vordwyt haelon :
Kyvret, kerd Wyllyon,
A'r welling dirydn.
Teyrn tut anaw!

---

(1) Le Barde s'est alors approché du courant sacré, qu'il rend propice, par des rites favorables afin de procurer son charme.

(2) Les baguettes bardiques, si souvent mentionnées.

(3) Ceci est un horrible portrait d'Hengist, sortant du grand banquet souillé du sang des nobles Bretons. Le Barde annonce qu'il serait bientôt couvert de son propre sang, par les combats de Cunobeline, ou la divinité solaire; ainsi Aneurin décrit sa défaite devant le *taureau* de bataille, et les *troupeaux de Beli rugissant*.

Ys meu e gwynaw,
Eny vwyf y dyd taw.
Gomyniat gelyn,
Ehangsett ervyn.
Gochawn kyrd keinmyn
Yw gwarchan Kynvelyn.

III.

Cunobeline l'irrité, le puissant chef de la rage, le nourrisseur des oiseaux de proie, et ce divin charmeur, *Dyrreith,* d'un rang égal à *Morion,* viendront se placer sous les cuisses des guerriers généreux. D'un pas égal s'avanceront les *Gwyllion,* avec une bénédiction bienfaisante.

Maître suprême (1) de la terre d'harmonie ! c'est mon devoir de le pleurer jusqu'à ce que vienne pour moi le jour du silence. Meurtrière de l'ennemi, l'arme aurait été lancée. Parmi les acquisitions splendides de la science mystique, la plus majestueuse est le talisman de Cunobeline.

IV.

Gorchan Kynvelyn, kylchwy wylat,
Etvyn gwr gwned gwyned e wlat.
Dychiannawr dewr ; dychianat
Eidyn gaer, gleissyon glaer,
Kyverthrynneit.

---

(1) Probablement l'archi-Barde, qui fut tué à la fête, et pleuré par Cubelyn et Aneurin.

En mêlant ainsi les lamentations de la mort avec l'éloge de son talisman, le Barde semble insinuer que la catastrophe aurait pu être prévenue par une exhibition opportune de son charme vanté.

Kein dy en rud, enys, gwerth rud
Volawt, ved, meirch.
Eithinyn neut ynt blennyd !
Gwarchan Kynvelyn, ar Ododin,
Neus goruc, O dyn, dogyn gymhwylleit !
E wayw drwn, oreureit — a'm rodes,
Poet yr lles yw eneit.
Etmygir e, vab Tecvannn,
Wrth rif, ac wrth rann.
Pan vyrywyt arveu,
Tros ben cat vleidyeu,
Buan deu, en dyd reit.

IV.

Le talisman de Cunobeline est le bouclier (1) du festival, à l'aide duquel l'homme courageux repousse le malheur de sa patrie.

Les braves sont pleurés et le Caer d'Eidyn (2) (le vivant) pleure les hommes illustres, vêtus de bleu (3) qui furent martyrs ensemble. Bel est ton rouge génie (4), ô Ile, il mérite l'hymne ardente, l'hydromel et les coursiers.

---

(1) Hengist avait exclu les boucliers du festival ; mais il semble que ce charme aurait pu réparer le tort qui s'ensuivit en cette occasion, et aider les guerriers patriotes à chasser l'envahisseur de leur patrie.

Des colifichets aussi *infaillibles* doivent avoir souvent trompé ceux qui les portaient ; mais une expression inconvenante ou la plus légère trace de mauvaise conduite suffisait toujours pour expliquer l'accident et garantir le crédit du solennel imposteur.

(2) Il est mentionné dans le Gadodin et dans Gwarchan Maelden. Il semble indiquer le grand temple.

(3) Les Bardes étaient distingués par leurs vêtements bleus.

(4) *Gén* ou *En*, un *esprit* ou intelligence — la divinité supérieure.

Le buisson d'ajoncs n'éclate-t-il pas en flammes ! et le talisman de Cunobeline n'a-t-il pas directement et suffisamment montré sa puissance en faveur de Gododin (1).

Que celui qui me donna le sceptre du cercle couvert d'or (2) ait son âme bénie ! lui, le fils de Tecvan (3) sera honoré toujours et largement — le petit-fils de la *trompe de combat* — ce pilier de rayons solaires. Lorsque les glaives furent levés sur la tête des loups de bataille, il vint avec hâte au jour du malheur.

V.

Trywyr, a thriugeint, a thrychant,
I vreithyell Gatraeth yd aethant :
O'r sawl yt gryssyassant,
Uch med menestri,
Namen tri, nyt atcorsant.
Kynon, a Chadreith, a Chathlew, o Gatnant;
A minheu, o'm creu, dychiorant
Mab coel kerth, vyg werth y a wnaethant ;
O eur pur, a dur, ac aryant.
Evnyved, nyt nodet, e cawssant :
Gwarchan kyrd Kynvelyn kyvnovant.

V.

Trois héros, et trois vingt et trois cents (4) vinrent à l'assemblée mêlée de Cattracth : de ceux qui se hatèrent au-de-

---

(1) Il semblerait que le Barde attribuait son salut, et conséquemment l'opportunité de composer son Gododin, à la puissance de son talisman.

(2) Le sceptre était probablement l'*Hudlath*, *baguette magique*, ou la *Cangen*, *branche* qui était portée devant le Barde céleste.

(3) Peut-être par erreur pour *Tenevan*, père traditionnel de Cunobeline.

(4) Ce sont les héros dont la mort est pleurée dans le Gododin.

vant des distributeurs d'hydromel, trois seulement revinrent, savoir, Kynon, et Cadreith, et Cathlew de Cadnant — moi aussi, avec ma blessure sanglante, je fus pleuré par les fils de l'augure redoutable (feu sacré), qui payèrent ma rançon en or pur, acier et argent.

Ils avaient gardé, sans qu'on le vît, le gage sacré. Ils possèdent en commun le talisman mystique de Cunobeline.

Telle est la fin du poème sur le talisman de Cunobeline.

Avant d'abandonner mon sujet, je désirerais fixer l'attention du lecteur sur ces faits mémorables. Les anciens Bretons, ainsi que leurs propres écrits en fournissent contre eux la preuve, avaient à l'époque de leurs plus grandes calamités publiques, et après la connaissance de l'évangile, négligé le culte du vrai Dieu, et avaient cherché une protection dans des rites païens, des charmes et des enchantements. Ces vanités furent pour eux une source de déceptions ; leurs crimes reçurent un juste châtiment et ils perdirent leur existence politique.

Quant à la nature des charmes auxquels ils avaient recours, j'ai démontré, d'après l'autorité de Taliesin, qu'ils délivraient au peuple abusé certaines figures magiques de chevaux, frappées sur de petites pièces d'or et d'argent, comme gage d'une assistance surnaturelle ; que ces figures consacrées aux dieux du paganisme étaient considérées comme efficaces dans la défense de la patrie, et offraient précisément la forme monstrueuse que nous avons observée sur les anciennes monnaies bretonnes.

J'ai encore signalé le récit que fait Aneurin d'un talisman qui doit protéger le guerrier patriote et assurer la destruction de l'ennemi. Ce talisman portait les symboles empreints sur les monnaies, et ceux-ci étaient placés de manière à constituer

la même figure monstrueuse du *cheval* entourée de ses accompagnements ordinaires. Ce talisman frappé sur l'or, était conservé en grand nombre, et on l'appelait avec emphase le talisman de Cunobeline. On regardait sa préparation comme le plus haut effort de la magie bretonne; c'était le bouclier du festival solennel consacré au dieu et à la déesse de l'arche, dont les noms et les attributs se rencontrent sur les médailles; et on le donnait aux guerriers comme un gage certain de la protection de ces divinités.

J'espère avoir convaincu le lecteur qu'un grand nombre des monnaies bretonnes, publiées par nos antiquaires, sont des talismans identiques à ceux désignés par les Bardes mages; toutefois, je suis persuadé que quel que soit son jugement, le critique sincère ne m'accusera pas d'avoir émis une idée légère et sans fondement, et qu'il reconnaîtra avec moi que les Bretons attribuaient des vertus surnaturelles à quelques bagatelles de cette nature.

Mais tout en laissant le public juge de l'usage primitif et de l'application de ces médailles, je déclare que dans ma propre conviction, les symboles et les inscriptions que j'ai signalées ont un rapport si parfait avec la science des Bardes et des Triades, qu'il est évident que les écrivains et les graveurs avaient précisément en vue le même système. Cette unité de dessin prête le plus puissant appui au témoignage des documents nationaux.

On ne peut pas plus songer à accuser ces médailles d'être un expédient moderne pour élucider les Bardes, qu'on ne pensera à présenter les œuvres de ces derniers comme une composition récente dans le but de donner une explication aux monnaies. Les unes et les autres sont restées inexpliquées pendant des siècles; mais, selon moi, on doit aujourd'hui les

regarder comme d'accord, non seulement entre elles, mais encore ayant égard à quelques particularités locales, avec le plus ancien et le plus général système de mythologie qui a été développé par deux des premiers antiquaires de notre époque.

On voit donc que les Bardes, les Triades mythologiques et les médailles se prêtent, en dehors de toute collusion, une mutuelle évidence pour se présenter comme les vrais monuments de la superstition païenne de la Bretagne.

D'après leur témoignage, cette superstition, malgré la singularité de quelques détails, n'aurait pu se glorifier de posséder aucun grand principe fondamental qui lui fût propre. Semblable à l'erreur générale des autres nations, elle consistait en certaines traditions de la conservation de l'espèce humaine à l'époque du déluge, et en quelques débris dénaturés de la religion patriarchale unie à un culte idolâtre du maître des cieux.

FAUX,

Docteur en Médecine.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,

LENOEL-HEROUART.

Pour les articles non signés

LENOEL-HEROUART.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.

ÉTUDE

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

SUR

L'ÉGLISE DE SAINT-RIQUIER(*).

II.

Ce fut l'abbé Pierre Leprêtre qui fit reconstruire, vers l'an 1476, la partie de l'église de *Saint-Riquier* qui avait péri à la reprise de cette ville sur les Bourguignons. Tout ce que le feu n'avait point détruit, c'est-à-dire la croisée et le sanctuaire furent conservés avec soin (1) ; mais le dégat était tel qu'il fallut d'importants travaux pour le réparer. L'abbé fut aidé dans cette louable entreprise par les dons de quelques seigneurs picards, parmi lesquels on cite Charles d'Ailly, vidame d'Amiens. Grâce à ses libéralités et surtout aux ressources dont l'abbaye pouvait disposer encore, le *chœur* et les bas-côtés de l'église sortirent bientôt de leurs ruines, et un beau

(*) Voir la *Picardie*, 1863, p. 289 et suiv.

(1) Ces parties de l'église passent pour être antérieures de plus de trois cents ans au reste de l'édifice.

clocher s'éleva à l'ouest du bras de la croix. Les maîtres de l'œuvre furent trois habiles maçons d'Abbeville nommés : *Philippe de Bernay*, *Jean Lefebvre* et *Jean Pannier* ; l'un d'eux trouva la mort en travaillant au clocher (1). La *chapelle de la sainte Vierge* et la *trésorerie* furent également rétablies vers le même temps.

Eustache Lequieu, qui avait succédé à Pierre Leprêtre, fit continuer, en 1500, les travaux avec un zèle digne vraiment d'éloges ; malheureusement une mort bien imprévue vint enlever tout-à-coup l'infatigable abbé au milieu de ses occupations. Un jour qu'il visitait l'intérieur de l'église, qui avait été presqu'entièrement reconstruite, un ouvrier, occupé à travailler à la grande voûte de la nef, laissa échapper une pierre qui alla le frapper à la tête, et lui fit au crâne une blessure dont il mourut (2). Il fut inhumé au milieu de l'église sous une tombe soutenue par quatre pilastres et l'on vit pendant longtemps sur cette tombe une épitaphe consacrée à sa mémoire, et dont voici un court fragment :

Cy gist le corps de vénérable et religieuse persōne...
Qui de ceste église fut grand réparateur...

L'abbé Eustache Lequieu mourut au commencement d'avril 1510. Thibault de Bayencourt, qui lui succéda, montra la même sollicitude que son prédécesseur pour poursuivre les travaux déjà commencés. Jean Lesveillé était alors *maître des œuvres* de cette belle église, comme nous l'apprend un procès-

(1) Note de M. l'abbé Fricourt.

(2) Cet évènement fatal était représenté, selon M. le curé de Saint-Riquier, dans une peinture exécutée sur le pilier à droite de la tombe d'Eustache Lequieu.

verbal des réparations à exécuter à la Cathédrale d'Amiens (1). L'abbé Thibault fit terminer la nef et le portail qu'il orna de figures peintes et dorées représentant, entr'autres sujets, des scènes du Nouveau-Testament (2). Cette œuvre était à peine achevée qu'il décéda lui-même le 2 juillet 1593 : il fut aussi inhumé dans l'église où l'on ne voit plus son tombeau.

De nouveaux désastres vinrent fondre sur le monastère et l'église de Saint-Riquier en 1539 ; mais alors Claude de Dodieu, confesseur du roi François Ier et grand aumônier de France, qui avait succédé à Thibault de Bayencourt, n'imita pas la belle conduite de son prédécesseur : il laissa l'église presque sans couverture, ce qui causa vers 1557 la chûte des voûtes de la nef. Son insatiable cupidité le porta même, dit-on, à vendre les pierres précieuses dont les châsses de saint Riquier et de saint Vigor étaient ornées et à dépouiller le grand autel d'une table d'argent dont le travail était extrêmement précieux. A la mort de cet abbé, les religieux de Saint-Riquier qu'il avait privés du nécessaire dans les dernières années de sa vie, élevèrent la voix contre sa désastreuse administration et réclamèrent à ses héritiers nombre d'objets de prix qu'il avait fait enlever de l'église, sans aucune espèce de scrupule. Parmi ces objets se trouvaient encore,

(1) V. *Bulletin du Comité des arts et monuments*, 1853, p. 567.

(2) *Et novo testamento historias vivis coloribus induxit.* (*Chronic. centul.*) Les figures du portail de l'église de Saint-Riquier offrent encore des traces des couleurs qui les couvraient. Les plus remarquables sont celles de la sainte Vierge que le père et le fils couronnent, et celles des saints évêques et abbés placées à droite et à gauche du grand porche. Au-dessus du porche latéral, vers le collége, existe une autre figure représentant une belle femme, richement vêtue, qui tient un cierge à la main. On l'a prise pour Jeanne d'Arc, mais nous ne pouvons partager cette opinion.

fort heureusement, la table d'argent dont on vient de parler, et une magnifique crosse qui servait depuis longtemps à la bénédiction des abbés de Saint-Riquier.

Sous Charles d'Humières d'autres pertes appauvrirent le trésor de l'abbaye. Les malheurs du temps obligèrent alors le roi de France à imposer de grandes taxes sur les monastères. Celui de Saint-Riquier ne fut pas oublié. Il eut à verser, pour sa part, une somme de 8,000 livres dans les coffres de l'état, et pour se procurer cette somme, il fallut vendre le contre-rétable du maître-autel qui était aussi d'argent, à Philippe Duquesnoy, orfèvre à Paris; il en paya 2,130 fr. 16 c.

Dans le siècle suivant les religieux de l'abbaye de Saint-Riquier espéraient voir réparer toutes les pertes que l'église avait faites, grâce à l'influence du cardinal de Richelieu qui était devenu leur abbé; mais ils furent trompés dans cette attente : Richelieu, absorbé par les affaires politiques, et surtout par les longues guerres que Louis XIII eut à soutenir contre les Espagnols, ne put guère songer à son abbaye. L'église resta dans le déplorable état où elle se trouvait alors réduite, et les héritiers de ce puissant ministre furent même contraints à restituer à l'abbaye une somme de 13,000 fr. que l'on employa à des réparations urgentes.

Sous l'abbé d'Aligre des jours plus prospères commencèrent à luire sur l'église de Saint-Riquier. Après avoir fait restaurer les voûtes pour empêcher les infiltrations, il s'attacha à la décoration de ce bel édifice; mais entraîné par le goût dominant de l'époque, et quoiqu'il aimât les arts, il laissa détruire plusieurs monuments curieux du moyen-âge qui s'y trouvaient, pour les remplacer par des œuvres du temps, riches sans doute, mais qui n'en offrent pas moins un contraste choquant avec le style architectonique de cette église.

L'abbé d'Aligre lui fit de nombreux présents. Il lui donna entr'autres objets précieux des *canons d'autel*, des *calices*, des *ostensoirs*, des *soleils*, des *bâtons de chantre* en argent et des ornements magnifiques. La chronique de dom Victor Croton ne rapporte qu'une partie des libéralités dues à M. d'Aligre, car cette chronique s'arrête à l'an 1673, et l'on sait que ce généreux abbé gouverna le monastère de Saint-Riquier bien des années encore après cette époque.

La plus considérable des reliques de son église était le corps du saint fondateur de l'abbaye. Une superbe châsse d'argent, ornée de figures, d'inscriptions et de pierres fines contenait ses restes vénérés, sauf la tête qui était renfermée dans un vase en forme de buste de même métal (1). Les autres reliques étaient le corps de *saint Vigor*, évêque de Bayeux, celui de *saint Mauguille* et un doigt de *saint Marculf*; des ossements de *saint Benoit*, de *saint Thomas de Cantorbéry*, de *sainte Madeleine*, de *sainte Catherine* et de *saint Gervin*, abbé de Saint-Riquier ; des fragments de la *colonne* à laquelle fut attaché Notre Seigneur Jésus-Christ, du *Mont-des-Oliviers*, de la *vraie croix*, etc.

Les châsses actuelles, placées sur l'acrotère du revêtement en marbre qui entoure le sanctuaire, contiennent encore beaucoup de ces reliques. On lit en effet les inscriptions suivantes sur les coffres destinés à la conservation des châsses qu'ils recouvrent : SAINT MAUGUILLE. SAINT RIQUIER. SAINT ANGILBERT. SAINT VIGOR. *Plusieurs saints.* Parmi les sculptures dont une de ces châsses est ornée on remarque, avec surprise, un Cupidon qui bat le tambour. C'était, au reste, l'usage au commencement du XVIe siècle de mêler ainsi le sacré au

---

(1) *In vase argenteo ad capitis formam* (*Chronic. centul.*, lib. XI, cap. 2.)

profane, même sur les meubles destinés à de pieux usages, aux églises et aux abbayes. Les imagiers et les orfèvres de cette époque de renovation artistique et littéraire, se plaisaient à enrichir leurs œuvres des produits d'une imagination brillante et féconde, mais parfois aussi satyrique et irréligieuse. Des scènes de mœurs populaires étaient même souvent représentées par eux sur les chapiteaux des piliers des principaux monuments. C'est ainsi, par exemple, que l'on voit au haut du second pilier de la nef de l'église de Saint-Riquier une femme qui tient son mari par le bout de l'oreille, et le frappe de la quenouille : c'est là, sans doute, une allusion maligne au *bon homme* qui ne sait pas se faire respecter par sa femme, en d'autres termes *qui n'est pas maître chez lui.*

La trésorerie de Saint-Riquier ne renfermait pas seulement des châsses, des reliquaires et des ostensoirs de prix ; elle contenait de plus, d'après dom Victor Cotron, un précieux évangéliaire sur velin pourpre et en lettres d'or (1), qui passait pour avoir été donné par Charlemagne à l'abbé saint Angilbert (2), et que l'on conserve maintenant à Abbeville.

En examinant ce *Livre des Evangiles,* dit dom Grenier, on croit reconnaître la manière employée (au VIII[e] siècle) pour teindre le velin en pourpre, qui était de placer les feuilles de velin entre deux pièces de toile imbibées de cette couleur, qu'on mettait ensuite sous la presse. En effet, ajoute le labo-

---

(1) *Litteris vero auris per totum exornatus.* (*Chronic. centul.* lib. XI, cap. 11.)

(2) *Quem olim Carolus magnus, imperator, sancto Angilberto abbati tradidisse fertur.* (*Id.*)

Dom Grenier pensait de son côté que ce texte des Evangiles datait du règne de *Louis-le-Débonnaire.* V. t. XXVII, f° 120.

rieux bénédictin, plusieurs sont encore empreintes de la tissure de la toile (1).

On ne saurait dire l'imposante majesté qu'offraient les processions de l'église de Saint-Riquier, lorsque les châsses et les reliquaires en sortaient portés sur les brancards richement ornés, et précédés des longues files des religieux du monastère. La plus remarquable était celle qui se faisait le lundi de la *Pentecôte,* avec le corps de *saint Riquier,* le *chef et le bras de saint Vigor ;* mais cette procession à laquelle le peuple assistait dévotement ne le rendait guère meilleur, ni plus endurant à l'égard des moines et de leurs gens. On voit même qu'en 1330 les hommes de la commune de Saint-Riquier se firent condamner en mille livres parisis envers les religieux, et en deux mille envers le Roy « pour avoir grièvement battu le neveu de l'abbé, qui avait porté un *faux visage* (masque) et assisté à une *joyeuseté* nommée *carivari* (2) ; et, en outre, pour avoir assailli les *moines* dans leur couvent, *avec doloires et saiettes d'arbalestes,* et crié hautement : *Destruisons ce monastère ;* que ces RIBAUX-MOINES *soient tués et leurs priviléges brulés : aux* CLOCHES, *aux* CLOCHES (3) ! auquel cri le maieur et ceux de la commune arrivèrent en grand nombre et en armes devant la porte du couvent qu'ils voulaient enfoncer. »

L'église de Saint-Riquier était un lieu de *franchise* où se retiraient souvent ceux qui craignaient d'être privés de la liberté, avant d'avoir pu établir leur innocence. Les religieux

---

(1) Id.

(2) Comme on le voit le *Charivari* date déjà de loin.

(3) Crier *aux cloches, aux cloches,* c'était, au moyen-âge, à peu près la même chose que le cri *aux armes, aux armes !* de nos jours.

ne souffraient pas que l'on violât cette salutaire prérogative, et l'on sait qu'en 1385 le maieur et les échevins de Saint-Riquier ayant fait prendre un nommé Jean Min, qui s'était refugié sur une pierre formant le seuil de la porte de leur église, les moines se plaignirent au roi de cette violation du *droit d'asyle*, et le monarque ordonna au maire et aux échevins « de rétablir ledit Min sur le seuil en question *comme mal prins par eux, soit en personne*, s'ils le pouvaient avoir, *sinon* de mettre un autre homme en son lieu. »

D'autres priviléges existaient encore en faveur de l'église de Saint-Riquier, avant la révolution : un des plus étranges était le droit qu'avaient les religieux de prendre le poisson qui passait dans cette petite ville, de le faire exposer au milieu de la nef, et là de choisir, avant tous les habitants, ce qu'il en fallait pour leur provision.

Chaque boucher de Saint-Riquier devait au terme de Noël, à la même église, *un pain de suif*, pour faire les chandelles du monastère.

L'abbé avait seul le droit de bénir les palmes que l'on portait le dimanche des Rameaux.

On ne pouvait, d'ailleurs, remuer la terre, la bêcher ou piquer aux environs des frocs ou flégards, pour faire *jouxtes* représenter *mystère* ou *vies de saints*, sans en demander et obtenir préalablement permission à l'abbé.

De nombreux *pardons* et beaucoup d'*indulgences* avaient été accordés à l'église de Saint-Riquier. C'était surtout aux pélerins et aux pénitents qu'ils profitaient le plus : le nombre de ces derniers, qui visitaient l'église dont nous parlons, était assez considérable, car souvent le meurtre ou l'homicide s'expiait alors par de lointains voyages dans les lieux saints. Nous en trouvons un exemple à Saint-Riquier même : un

religieux nommé Jean de Villers ayant tué un autre moine fut mis hors de prison, à condition « *qu'il iroit incontinant oultre mer, et là demeureroit sans jamais revenir, à peine de* 200 *marcs d'argent, dont moitié au roy et le reste à l'abbaye.* » L'exécution de cette étrange décision fut garantie par bien des personnes, par *dix-neuf répondants,* que le coupable présenta.

Les religieux de Saint-Riquier tenaient tant à leurs exemptions et franchises, qu'ils ne souffraient pas que les évêques d'Amiens, entrassent dans l'église, même pour bénir un nouvel abbé, sans avoir préalablement obtenu d'eux une reconnaissance portant qu'ils n'y prétendaient aucun droit de visite. Au mois de novembre 1457, Ferri de Beauvoir, un de ces prélats, s'étant présenté afin de procéder à la bénédiction de Pierre Leprêtre qui avait été élu abbé de Saint-Riquier, Raoul de Lesseau, se disant procureur du couvent, somma l'évêque de déclarer : « Si *pour cette bénédiction et le repas qu'il devait prendre*, après la cérémonie, il entendait avoir un *droit de visitacion ou subjection,* dans l'église de Saint-Riquier, laquelle était exempte de lui et de tous autres prélats diocésains et responsable au Saint-Siége apostolique seulement ? » — A cette brusque sommation, l'évêque Ferri se hâta de répondre : « De lui-même, à haulte et intelligible voix, que pour ycelle bénédiction et repas à prendre, il ne voulait entendre que ce fut en aucune manière *au préjudice de ceste église, ni en troublant ses libertés et franchises,* par quelconque moyen que ce fut. »

Jean de La Chapelle, curé d'Oneu, auquel nous avons emprunté ce passage, nous apprend encore comment on procédait à l'installation d'un abbé dans l'église de Saint-Riquier : on l'assayait dans la chaire abbatiale et on lui faisait toucher les quatre coins du grand autel ; puis on chantait le *Te Deum*, et le nouvel élu, à genoux et les mains jointes, remerciait

Dieu, sa sainte Mère et mons[r] saint Riquier de la grâce qui lui était faite.

Le nouveau pavé de l'église de Saint-Riquier en a fait disparaître bien des objets précieux pour l'archéologie ; c'est au moins ce qui semble résulter d'une lettre écrite par un moine du monastère au R. P. Thierry Guignart, religieux bénédictin de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui travaillait à une histoire de Saint-Riquier. On lit, en effet, dans cette lettre, que M. Prarond d'Abbeville a publié dans ses *Notes sur la chronique abrégée de Saint-Riquier,* par Jean de La Chapelle (1), les lignes suivantes : « ..... *Si ceux qui étaient ici, lorsqu'on a pavé notre église, eussent pensé à l'histoire de Saint-Riquier, ils auraient pu lui fournir de beaux endroits, en faisant fouiller partout où il y avait des monuments d'antiquités qu'ils ont laissés ensevelis dans la terre, etc.* »

L'église de Saint-Riquier avait subi de regrettables mutilations quand je fus chargé, en 1843, d'adresser au ministre un rapport sur l'état de cet intéressant édifice. J'exposai sa triste situation à Son Excellence, et mes réclamations furent heureusement entendues : d'importants travaux furent depuis exécutés à l'église de Saint-Riquier ; mais il en reste encore beaucoup à faire, comme on peut le voir par les devis de MM. Verdier et Daullé, pour conserver à ce monument son aspect grandiose, sa magnificence, sa beauté.

H. Dusevel,

des Sociétés Impériale des Antiquaires de France, de Picardie, etc.

Erratum. Page 296, note et ligne premières, *ab ejus loco*, lisez : *ut ejus loco.*

---

(1) Page 177.

ARCHÉOLOGIE MONUMENTALE.

POTERIES ACOUSTIQUES.

Une intéressante question archéologique vient d'être soulevée par M. Didron dans ses *Annales*. Il s'agit des moyens acoustiques employés au moyen-âge pour répercuter la parole ou le son dans nos édifices religieux. Cette question a été surtout introduite en France par un architecte scandinave, M. Mandelgren, et par deux architectes russes, MM. Stassoff et Gornestaeff, en ce moment à Paris pour y étudier notre architecture chrétienne.

Ces artistes habiles, qui sont aussi des savants distingués, ont consulté les professeurs et les archéologues de la capitale pour savoir si dans les églises de France on trouvait des cornets et des pots en terre cuite placés soit dans les murs intérieurs, soit dans les voûtes comme cela se rencontre fréquemment dans les églises de la Suède, du Danemark et de la Moscovie. Le christianisme s'étant surtout introduit, en Scandinavie, par des missionnaires français, il leur paraissait vraisemblable que la mère patrie eût conservé des traces d'un usage dont la colonie fournissait tant d'exemples. D'un

autre côté nos premières églises ayant été byzantines, il semblait difficile qu'un détail de cette époque ne se fût pas introduit en Occident, avec l'architecture elle-même.

Interrogé l'un des premiers sur cette matière, M. Didron répondit dans le recueil de ses *Annales* qu'il dirige si habilement depuis vingt-deux ans. Il cita deux faits constatant parmi nous l'existence de poteries acoustiques (1). Le premier est une observation faite de nos jours ; le second est un texte du XVe siècle.

M. Didron rappelle en effet qu'en 1842 un correspondant de l'ancien Comité des Arts et Monuments signala à la section d'Archéologie, la découverte récente de cornets en terre cuite dans l'église de Saint-Blaise d'Arles. Ces cornets qui correspondent à des pots de 22 centimètres de diamètre, étaient placés dans l'épaisseur du mur. Quant à leur date il n'en savait dire autre chose, sinon que l'on croyait l'église de 1280 (2).

A cette observation monumentale due à la critique moderne, M. Didron ajoute un texte précieux extrait d'une chronique du XVe siècle que vient de publier un de ces hommes studieux du passé, comme notre province en renferme beaucoup aujourd'hui. Nous voulons parler de la *Chronique des Célestins de Metz*, publiée par M. de Bouteiller, dans sa notice sur un couvent de cet ordre établi dans la capitale de l'ancienne Austrasie. Voici donc ce qu'écrivait le chroniqueur Messin en l'année 1432 : « En cest année dessusdit au mois d'aoust, la vigîle de l'Assumption Nostre-Dame, après que

(1) *Annales archéologiques*, t. XXI, p. 294-97, année 1862.

(2) *Bulletin archéologique publié par le Comité historique des Arts et Monuments*, t. II, p. 440.

frère Ode Leroy, prieur de céans, fust retournez du chapitre de dessus dit, il fist ordonner de mettre les pots au cuer de l'église de céans, portant qu'il avait vu altre part en aucune église et pensant qu'il y fesoit meilleur chanter et qu'il cy resonneroit plus fort et furent mis en ung jour ; on print tant d'ouvriers qu'il suffisoit (1). »

A ces faits qui démontrent par eux-mêmes, puisqu'ils font voir la coutume des poteries acoustiques établie sur deux points extrêmes de notre France, nous pouvons ajouter un tout petit faisceau de preuves recueillies en Normandie pendant les trente années d'études que nous avons faites sur les églises de cette province. La Normandie a ceci d'intéressant en matière historique qu'elle est pour la Norwège le berceau du christianisme, et pour l'Angleterre le point de départ d'une architecture nouvelle. Dans l'espace de trente années j'ai eu l'occasion d'observer cinq ou six fois, dans les églises de la Seine-Inférieure, la particularité qui nous occupe aujourd'hui. J'ai hâte d'ajouter que ce genre d'observation est très difficile à faire, et qu'il ne peut avoir lieu facilement que lors de la démolition d'une église ; or cette circonstance ne se présente pas tous les jours. De plus les ouvriers qui démolissent nos vieux monuments ne sont pas toujours des observateurs.

Cependant, en 1862, lors de la destruction de la vieille église de Saint-Laurent-en-Caux (canton de Doudeville), les ouvriers furent frappés de la rencontre d'un grand vase de terre dont la forme ne les étonna pas moins que la position. Ce vase placé à l'un des angles du chœur était encore tout couvert du mortier qui l'enveloppa. Sa forme est celle d'un

(1) E. de Bouteiller, *Notice sur le couvent des Célestins de Metz*. — Didron, *Annales archéologiques*, t. XXI, p. 274-76, année 1862.

cône fermé par les deux bouts. Il n'a d'autre ouverture qu'un bec qu'il présentait en forme de corne à la surface du mur. Des cannelures horizontales sillonnent l'extérieur du vase. Par sa terre et par sa forme, ce vase nous semble se rapprocher du XIIIe siècle. Nous y avons remarqué les mêmes particularités de fabrication sur des vases de cette époque trouvés à Leure, en 1856 dans la tombe de Pierre Berenguier. Ce vase étrange est l'un des plus singuliers que nous ayons jamais vus. Il est si bien fait pour sa destination acoustique qu'il n'a certainement pu servir à autre chose.

Le second vase que nous pouvons citer provient de l'abbaye de Montivilliers et se trouve à présent dans la bibliothèque de cette ville. Il a été tiré du clocher-chœur de ce royal monastère et il nous paraît provenir de la reconstruction faite en 1648 par les dames de l'Hospital, abbesses de cette célèbre maison. Une douzaine de trous acoustiques se remarquent encore aux quatre angles du clocher dont la voûte a été surbaissée au XVIIe siècle. Cette jarre en grès est couleur gris de cendre. Sa hauteur est de 34 centimètres ; son embouchure est munie d'un collet ; sa base se termine en pointe. Nous croyons cette pièce de 1648, comme la voûte elle-même.

Le troisième vase que nous avons recueilli est une cruche en grès du XVIe siècle, provenant du chœur de l'église de Fry (canton d'Argueil). Dans des réparations opérées en 1858, on rencontra quatre de ces vases dont deux étaient restés dans la sacristie. Ils nous ont paru des vases culinaires que l'on a employés à un usage monumental. La hauteur de celui que nous reproduisons est de 30 centimètres.

Enfin nous avons encore eu trois fois l'occasion de reconnaître dans la Seine-Inférieure, la présence de poteries acoustiques, soit au chœur, soit à la nef des églises. En 1852,

dans l'église aujourd'hui démolie d'Alvimarc (canton de Fauville) nous avons remarqué des trous circulaires pratiqués au milieu des prismes qui tapissaient les piliers du chœur et du clocher. Ces trous n'étaient autre chose que l'ouverture de vases de terre placés dans les murs comme agent de répercussion (1).

Dans l'église du Mont-aux-Malades, près Rouen, des vases remplissaient les fenestrelles rebouchées de la nef et du chœur. On les a retrouvés en 1842, lorsque l'on fit revivre les cintres romans du XIIe siècle ; mais l'opération acoustique devait dater du XVIIe.

Enfin j'ai encore observé des vases acoustiques dans l'église de Contremoulins, près Fécamp et dans les ruines du chœur de Péruel, près Périers-sur-Andelle (arrondissement des Andelys).

A présent que l'attention est appelée sur cette matière, nous ne doutons pas qu'une foule de faits analogues et concordants ne viennent corroborer ces données premières. L'Allemagne, l'Angleterre et la France ajouteront une masse de faits à cette petite moisson de la Normandie. On va jusqu'à dire que les théâtres antiques ont connu ces procédés et que Vitruve lui-même a parlé de vases acoustiques. L'avenir éclairera cette matière ; mais pour le présent nous serons heureux d'avoir intéressé à cette question nos compatriotes et nos contemporains.

L'Abbé Cochet.

---

(1) Les *Eglises de l'arrondissement d'Yvetot*, 1re édition, t. Ier, p. 274 ; 2e édition, t. Ier, p. 289. — *Annales archéologiques*, t. XXI, p. 354-55.

L'ERMITE DU MONT SAINT MARC.

(SUITE *).

IV.

Dieu accueillit avec bonté la sainte abnégation de son nouveau serviteur, et, comme pour le posséder plus complètement, il lui suggéra la résolution d'embrasser la vie érémitique. Fidèle à la grâce Réné voulut aussitôt répondre à ses inspirations. Quel intérêt avait-il désormais sur la terre, maintenant qu'il avait partagé ses biens entre sa famille et les pauvres ?

La forêt de Compiègne lui parut très favorable à l'exécution de son pieux dessein. Ayant appris qu'à deux lieues de cette ville, au Berne (1), sur la route de Soissons, se trouvait une chapelle dédiée à saint Hubert, Réné pensa s'y fixer. Il y était attiré par la proximité de la rivière d'Aisne, par la profonde solitude de ce petit désert, et surtout par le voisinage du sanctuaire (2).

(*) Voir la *Picardie*, 1863, page 298 et suiv.

(1) Le Berne, petit hameau dépendant de la commune de Rhetondes, bordant la route de Compiègne à Soissons.

(2) Les fondations de cette chapelle se retrouvent encore aujourd'hui à vingt-cinq mètres de la ferme de La Motte-Blin, près de la route de Soissons, à la lisière de la forêt, et à cent mètres environ de la rivière d'Aisne.

Mais pour élever une hutte, près de la chapellé, il fallait une permission qu'on lui refusa, tant les hommes semblaient vouloir mettre d'obstacle à la réalisation de ses vœux. Cette nouvelle épreuve ne put l'arrêter ; il vint demander à la profondeur des bois ce que les hommes lui refusaient. Réné s'enfonça dans la forêt, explorant de préférence les parties presque impénétrables ; enfin, après avoir erré plusieurs jours, il découvrit sur le mont Saint-Marc la retraite qu'il appelait de ses désirs. Dans une sorte de fossé d'environ douze pieds de profondeur rempli de ronces et d'épines on apercevait un conduit souterrain aboutissant à une caverne longue, étroite et obscure. Un semblable réduit loin d'effrayer le serviteur de Dieu ne lui inspira que de la joie et du courage ; après en avoir disposé les abords, il s'y installa (1). Cet antre malsain et humide ne recevait de lumière que par la porte ; mais tout séjour est un temple pour qui vit avec Dieu. Nous avons vu la pierre qui lui servait de siége et de lit, le petit foyer dans lequel il apprêtait sa frugale nourriture, et plus près, une croix tracée dans le mur nous indique le modeste oratoire où il invoquait le Seigneur.

Il est une chose singulière à remarquer dans l'étude des XVI[e] et XVII[e] siècles : en même temps que l'esprit de ténèbres s'efforce de ramener le monde à l'erreur par le retour aux pratiques démoniaques, le culte exclusif de l'art payen, l'introduction du doute systématique en philosophie comme en histoire, la Providence suscite des hommes qui, comme aux

---

(1) Nous avons précédemment indiqué (p. 299) la position topographique de cette grotte. Elle existe encore ; comme elle servait de retraite à des animaux nuisibles, le garde du triage en a fermé l'entrée avec des pierres qui peuvent être déplacées facilement.

jours des saint Antoine et des saint Benoit, renouvellaient les merveilles de renoncement qu'offrirent la Thébaïde et le mont Cassin. L'histoire a enregistré ces sublimes protestations de la vérité contre le mensonge, ces luttes de l'esprit contre les envahissements de la matière. Les annales de nos provinces ont conservé le souvenir d'un grand nombre d'ermites qui parurent durant ces deux siècles. Dieu qui n'abandonne jamais son Eglise, sait proportionner les remèdes aux maux et rappeler à lui ses enfants oublieux ou rebelles.

C'est ainsi que dans notre siècle la Providence a permis qu'à côté du mal le plus extrême se rencontre le bien le plus consolant.

Que voyons-nous ?

Un amour effréné pour la jouissance et le bien-être ; le goût d'un luxe sans limites, l'indifférence religieuse, c'est-à-dire l'athéisme inscrit à la première page des codes européens, et mis en pratique par les majorités dites intelligentes. Le rationalisme aux abois dans le domaine de la philosophie et de l'histoire du moyen-âge, renouvelant avec plus de sérieux en apparence et une érudition spécieuse la guerre du philosophe de Ferney contre l'authenticité des Livres saints, attaquant la divinité de l'Evangile et de son auteur. Un trop célèbre professeur, nouvel Arius, proclamant ouvertement que Jésus-Christ n'est pas Dieu, l'érigeant en doctrine dans un livre spécial (1) après l'avoir dit dans une chaire publique ; et la société du XIXe siècle ne s'est point émue à la nouvelle de cet horrible blasphème, quelques voix éloquentes se sont seules élevées, mais ces voix énergiques parties de Rome, de l'épiscopat, du clergé, des fidèles, n'ont eu que de faibles

---

(1) Ernest Renan, *Vie de Jésus*, 1 vol. in-8°, Paris, 1863.

échos. La société française a cessé d'être chrétienne, il n'y a plus aujourd'hui que des individualités chrétiennes. Malheur aux nations qui laissent en silence renverser les assises fondamentales de leurs croyances religieuses, mais surtout malheur, trois fois malheur à celui qui détruit l'élément chrétien dans l'âme des peuples, car nous le disons en tremblant, il a commis le péché contre le Saint-Esprit !

Voici le mal et voilà le bien. Si les individualités chrétiennes ne sont pas très nombreuses aujourd'hui, du moins elles sont puissantes par les œuvres ; semblables au senevé si humble à son apparition, elles sont devenues comme ce grand arbre dont parle l'Evangile, elles couvrent le monde de leur ombrage bienfaisant, et les oiseaux du ciel trouvent un abri au milieu de son verdoyant feuillage. Ce sont ces multitudes d'ordres religieux d'hommes et de femmes qui remplissent aujourd'hui nos villes et nos villages de France, voués à la prière, à la contemplation, au travail des mains, à la culture des lettres et des sciences, à l'enseignement de la jeunesse riche ou pauvre, au soulagement des misères physiques et morales, toutes essaient de réagir contre l'esprit du mal. Deux institutions laïques ont révolutionné la France et l'Europe, la Société de saint Vincent de Paul et l'Archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires; la béatification de notre glorieux compatriote Benoist Labre, la canonisation des martyrs du Japon, la vie thaumaturgique du saint curé d'Ars, Jean-Marie Vianney, ont montré au monde que l'Eglise avait encore des saints et qu'elle croyait encore aux saints !

Mais revenons à notre ermite. Comme préparation au nouveau genre de vie qu'il allait suivre et d'après le conseil de son confesseur, religieux célestin du couvent de Saint-Pierre en Chastres, Réné consacra plusieurs semaines à la méditation

des grands enseignements de la foi, et à l'examen de sa conduite passée. Au sortir de cette retraite, il montra combien il était pénétré de l'impérieuse nécessité du salut par la pénitence.

Sachant que pour acquérir la perfection chrétienne il est indispensable d'observer une règle, notre nouvel ermite en reçut une de son directeur, qu'il s'efforça de suivre constamment. Le matin il abandonnait sa couche bien avant le lever du soleil et donnait plusieurs heures à l'oraison, soit dans sa grotte en hiver, soit en été devant une croix plantée à l'extrémité de son petit jardin. Parfois il se rendait au couvent de Saint-Pierre en Chastres ou à Lortille pour y entendre la messe. Il prenait une légère collation vers midi ; il se livrait à la culture d'une portion de terrain qu'il avait été autorisé à défricher, et n'interrompait son travail que pour la méditation des divines écritures et la lecture de la vie des saints. On l'entendait au milieu de ses occupations faire répéter à la solitude des bois cet *Ave maris stella* qui a tant de fois retenti sur la solitude des flots. Réné était fréquemment interrompu par la visite de personnes qu'attira bientôt la réputation de sa sainteté ; plus ce pieux anachorète cherchait à fuir les hommes, plus ceux-ci le recherchaient. De toutes parts on venait lui demander des conseils ou des consolations ; l'affluence des habitants de Compiègne, ou des villages voisins, était telle que voulant s'y soustraire par un excès d'humilité, il lui arrivait parfois de fermer l'entrée de sa retraite. Après le coucher du soleil, il prenait un repas composé de pain, de racines et d'une eau puisée à un quart de lieue de sa grotte. La nuit venue il se remettait en prière jusqu'au moment de son repos.

Certains jours de la semaine il quittait la montagne pour visiter les pauvres et consoler les malades des villages voisins.

Du plus loin qu'ils l'apercevaient, les enfants couraient à sa rencontre et annonçaient par leurs cris joyeux l'arrivée du bon ermite. Si quelquefois les paysans, par respect pour lui, voulaient les écarter, il les en détournait et leur répétait ces paroles du Maître : « Sinite parvulos venire ad me. » « Laissez » venir à moi les petits enfants ! » puis il caressait ces enfants, les intéressait par ses récits et les exhortait à bien aimer Dieu, la sainte Vierge et à obéir à leurs parents. Qu'on ne s'étonne pas du bien que faisait Réné, il en puisait la force et les nobles inspirations dans la méditation continuelle de l'amour du Sauveur pour les hommes, et dans la contemplation de ses douleurs. Ainsi la vie du solitaire s'écoulait dans une pieuse tranquillité, et il bénissait Dieu d'avoir eu pitié de sa faiblesse.

Rien ne nous peint mieux son admirable confiance en la protection divine, que la sécurité avec laquelle il continua d'habiter sa caverne après qu'il eut découvert qu'une large fente s'était formée dans le rocher. D'un moment à l'autre elle pouvait entraîner la chute d'un quartier de roc qui l'aurait écrasé. Ayant consulté son directeur pour savoir s'il quitterait cette retraite. dans la crainte d'y exposer témérairement sa vie, le prêtre répondit que Celui qui l'avait conduit en ce lieu saurait l'y conserver. Dès lors Réné ne pensa plus à en sortir. Sa vie était véritablement celle d'un anachorète, vêtu d'une grossière robe de bure, il ne portait que des sandales, même dans les saisons rigoureuses. Tout entier à Dieu et à la pratique des plus rudes mortifications, il regardait son corps comme un compagnon dangereux qu'il fallait dominer à tout prix, aussi ne lui accordait-il qu'une nourriture parcimonieuse et très simple. On se souvient qu'il était contraint de puiser de l'eau à un quart de lieue de l'ermi-

tage ; comme on l'en plaignait un jour, il répondit : « Ce n'est
» plus une peine ni un travail pour moi, depuis que j'ai lu
» l'histoire de ce père du désert, qui vit un ange compter
» tous les pas qu'il faisait pour aller chercher de l'eau encore
» bien plus loin que moi. » Réné avait compris et réalisé
dans sa conduite ces paroles que l'auteur de l'*Imitation* met
dans la bouche de Jésus-Christ :

« Mon fils, quitte-toi et tu me trouveras.

» Demeure sans volonté, sans propriété, et tu y gagneras
» toujours.

» Car tu recevras un surcroît de grâce, dès lors que tu
» te seras donné sans jamais te reprendre (1). »

Ainsi s'écoulèrent dans la pratique des plus édifiantes vertus les premières années de la retraite de l'ermite du mont Saint-Marc.

V.

Comment Réné put-il résister pendant un si grand nombre d'année à cette vie austère ? Mais qu'y a-t-il d'impossible à l'homme soutenu par la grâce. Toutefois Dieu permit que la nature succombât afin d'exercer encore plus la patience de son serviteur. Il habitait le mont Saint-Marc depuis quinze ans lorsqu'il fut atteint d'une maladie si dangereuse, qu'elle mit ses jours en péril (1671). Dès que cette douloureuse nouvelle se répandit dans les environs, les habitants de Trosly, de Vieux-Moulins accourent en foule ; ils venaient consoler à leur tour et soigner celui qui si souvent avait veillé à leur chevet. Les uns passaient des jours entiers près de sa natte (car il avait

(1) Liv. III, chap. XXXVII.

été impossible de lui faire accepter une couche meilleure), lui prodiguaient des soins attentifs, lui présentaient les médicaments qu'il leur avait appris à préparer; les autres le veillaient pendant la nuit. Les petits enfants, ses amis, servaient de messagers pour annoncer à tous l'état du malade. Réné montrait dans ses souffrances une résignation vraiment chrétienne, et lorsque la douleur lui arrachait des cris, il tournait les yeux vers la croix, disant : « Mon Dieu, que » votre volonté soit faite et non la mienne. » On s'étonnait de sa patience : « Eh quoi, disait-il en montrant l'image du » Sauveur, je ferais entendre des plaintes et des gémisse- » ments quand Jésus n'a laissé échapper aucun murmure ! » Un jour cependant, il parut manquer à cette résignation sublime ; le médecin lui prescrivit un breuvage tellement amer qu'après l'avoir goûté il le repoussa. C'est vainement qu'insistait le médecin lorsque ce dernier eut la pensée de lui dire : « Eh quoi, frère Réné, vous refusez ce breuvage ? Ne vous » souvient-il pas que le Sauveur en croix fut moins heureux » que vous ! cette potion vous soulagera, et lorsqu'il deman- » dait un peu d'eau pour étancher sa soif, les Juifs ne lui pré- » sentèrent ironiquement qu'une éponge imbibée de vinaigre » mêlé de fiel ! » Le malade n'hésita plus, il prit la coupe et l'avala.

« Merci, mille fois merci de vos soins affectueux, ne cessait » de répéter le malade à ceux qui l'entouraient, laissez-moi » mourir, je suis un pécheur indigne de tant de bontés. » Il ajoutait ensuite ce cri sublime de l'âme pénitente : « Mise- » rere mei, Deus, secundum magnam misericordiam, et » secundum multitudinem miserationum tuarum dele iniqui- » tatem meam. » La maladie prit un tel caractère de gravité que chacun le crut près de sa fin ; Dieu en avait décidé au-

trement ; grâces aux secours des fidèles, l'ermite revint à la santé. Dès que la convalescence fut déclarée, les Célestins le transportèrent dans leur couvent et l'y traitèrent avec toutes sortes d'égards.

A la suite de cette épreuve, Réné conserva une si grande faiblesse que son confesseur le contraignit à manger de la viande. Il s'y soumit avec cette docilité qui est le caractère propre du vrai chrétien. Peu d'années après, la faiblesse croissant de plus en plus, on lui ordonna de boire du vin ; mais la manière dont il usait de ces aliments montrait assez qu'il n'agissait que par obéissance ; une livre de viande durait une semaine entière, et une demi feuillette de vin suffisait aux besoins d'une année. Vers ce temps on le contraignit de poser sur des planches la natte où il reposait. Tels furent les seuls adoucissements qu'il apporta aux rigueurs de sa pénitence. Qui n'admirerait ici les effets de cette résignation vraiment chrétienne et l'énergie d'une telle foi ! Combien de choses paraissent indispensables à notre excessive délicatesse, tandis que nous devrions nous accoutumer, par esprit de mortification, à renoncer parfois à de vains caprices !

Le saint ermite refusait l'argent qu'on lui offrait sans cesse, il ne voulait même pas s'en rendre dépositaire pour le distribuer aux indigents. « Celui qui mérite d'être privé de » tout, disait-il, et qui s'est mis en outre sous la conduite de » la Providence, ne doit pas songer à se pourvoir lui-même. » Et pour ce qui regarde les aumônes à faire aux malheureux, il ajoutait : « Est-ce par les mains de celui qui a embrassé la » pauvreté de Jésus-Christ qu'elles doivent passer ? L'exemple » que je donnerai aux pauvres en me privant d'argent ne » leur sera-t-il pas beaucoup plus utile que toutes les charités » que je pourrais leur faire ? »

Cette doctrine ne doit sans aucun doute être autorisée, parce qu'elle tendrait à deverser un blâme très injuste sur la plupart des ordres religieux et des associations charitables ; nous avons cru cependant devoir rapporter le fait comme un exemple de détachement exceptionnel, mais qu'en aucun cas on ne saurait invoquer comme précédent.

L'amour de notre ermite pour la pauvreté ne s'est jamais démentie. Une personne disait que si Réné lui eut permis de recueillir l'argent qu'on désirait lui offrir elle aurait en peu de temps reçu des sommes considérables, mais il déclara que si elle acceptait quoique ce fût, il ne la reverrait jamais. En deux ou trois circonstances seulement, et dans la crainte de blesser par un refus opiniâtre des personnes d'un rang élevé, il reçut de l'argent pour les pauvres. Peu de jours après, dans une promenade au village de Trosly, Réné trouva l'occasion d'abandonner ce qu'il regardait comme un fardeau en exerçant la charité. Victime de la grêle, un pauvre fermier qui n'avait pu payer ses redevances, allait, à l'entrée de l'hiver, être mis hors de chez lui avec sa femme et ses enfants. Profondément affligé à la vue de ce spectacle, l'ermite éloigna ce malheur en désintéressant les créanciers.

Marie Thérèse, d'Autriche, pendant un séjour à Compiègne, le visita plusieurs fois : pour une femme qui voyait tant d'ambitieux autour d'elle, un homme qui avait renoncé à tout ne pouvait pas être un spectacle indifférent. Après avoir admiré l'austérité de sa vie, la simplicité de ses mœurs et la sagesse de ses discours, la reine l'invita à lui demander ce qu'il pouvait souhaiter. Réné la remercia de ses bonnes intentions mais n'exprima aucun désir; alors la reine insista encore ajoutant qu'elle voulait pourvoir à ses besoins. « Je suis bien » indigne, Madame, d'une si grande bonté, mais puisque

» votre majesté daigne m'y obliger, je la prierai humblement » de m'octroyer un peu de pain pour le reste de mes jours, » ainsi cesserai-je d'être à charge à tant de bonnes âmes, » ainsi pourrai-je m'appliquer davantage à l'oraison. » — Marie Thérèse lui assigna une petite rente qu'il toucha jusqu'à sa mort. Cette pension, dont il trouvait encore moyen de distraire une notable portion en faveur des pauvres, lui servait de prétexte pour refuser les secours qu'on lui offrait. « La reine par sa pieuse libéralité a pourvu abondamment à » tout ce qui m'est nécessaire. » Telle était sa réponse habituelle à de pressantes instances. On voit que Réné n'avait pas cette piété farouche qui, par une obstination souvent affectée et par un manque réel de tact, scandalise certaines âmes encore peu affermies.

Peu de temps après, le duc du Maine, étant venu visiter le saint ermite, lui laissa une horloge, en lui disant qu'elle lui serait utile pour régler les divers exercices de sa journée. Par égard pour le prince il accepta ce présent. Mais Réné n'avait pas besoin d'entendre sonner l'heure pour accomplir ce que l'Esprit-Saint demandait de lui, et, à quelques jours de là, il disposa de ce meuble en faveur d'un ami.

Edmond C. de l'Hervilliers,

Membre de l'Académie de la religion catholique de Rome.

(*La suite au prochain numéro*).

NOTICES

SUR

L'IMPRIMERIE ET LA LIBRAIRIE

ET SUR

LES ARTS ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME (*).

---

163. *Almanach-Annuaire de l'arrondissement d'Abbeville pour* 1850. Jeunet, imp. éditeur, in-16, tiré à 2,000 exemp.

La publication de cet almanach qui comprend bon nombre de notices historiques locales par divers abbevillois, a cessé en 1853.

164. *Traité élémentaire de numismatique générale, par J. Lefebvre.* Tiré à 500 exemplaires, 1850, T. Jeunet, 1 vol. in-8° de v et 434 pages.

Une deuxième édition rectifiée et plus complète de ce livre, qui a reçu un accueil favorable, a été imprimée par M. Housse en 1864. Voir n° 223.

165. *Chambre de commerce de l'arrondissement d'Abbeville. — Lettre sur la situation industrielle et commerciale de l'arrondissement adressée à M. le Ministre de l'Agriculture et du*

(*) Voir la *Picardie*, pages 193, 245, 300, 359, 405, 433, 508, 547, 1863 p. 35, 74, 106, 153 212, 241, 307 et suiv.



Commerce, en réponse à sa circulaire du 20 octobre — 17 novembre 1850. — 1850, C. Paillart, pièce in-8°.

166. *Tribunal de Commerce de l'arrondissement d'Abbeville. — Note complémentaire adressée à M. le Ministre de la Marine, sur la question du pilotage dans la baie de Somme, février* 1850. — 1850, C. Paillart, pièce in-8°.

167. *Les évêques d'Amiens depuis saint Firmin jusqu'à nos jours,* 303-1850, *par M. F. C. Louandre.* Jeunet, 1850, 47 pages in-16, tiré à 500 exemplaires.

Notices très abrégées dont les indications ont été principalement puisées dans les *Actes de l'église d'Amiens* de Mgr Mioland, ouvrage publié à Amiens en 1848. On trouve cependant dans cette brochure, sur l'évêque constitutionnel Desbois de Rochefort, quelques détails intéressants qui ne pouvaient avoir leur place dans le livre de Mgr Mioland. Sorti de prison après la Terreur l'évêque Desbois fonda à Paris avec les débris de sa fortune une imprimerie qu'il appela *Imprimerie chrétienne.* Divers écrits publiés à cette époque par les membres du concile national de France, viennent de ses presses, ainsi que les *Actes du Synode du diocèse d'Amiens,* 1800, in-8°.

168. *Notice sur quelques anciens coins monétaires qui existaient à l'echevinage d'Abbeville, suivie de l'indication des principales monnaies du Ponthieu, par M. C. Demarsy, de la Société d'Emulation d'Abbeville et de celle des Antiquaires de Picardie.* Jeunet, 1851, 55 pages et 2 pl. in-8°.

Extrait des *Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville,* année 1851, p. 25 et tiré à 100 exemplaires.

169. *Théâtre des bonnes mœurs, par M. Broussin.* Imp. Jeunet, 1851, in-4°, tiré à 130 exemplaires.

170. *Essais dramatiques, par M. Boucher de Perthes.* Imp. Jeunet, 1851, 3 vol. in-12, tirés à 1,000 exemplaires.

171. *Persée de Macédoine, tragédie en cinq actes, par M. Boucher de Perthes.* Imp. Jeunet, 1851, in-12 de 4 feuillets 1/6, tiré à 100 exemplaires.

172. *Le grand homme chez lui, par M. Boucher de Perthes, tragédie en cinq actes et en vers.* Imp. Jeunet, 1851, in-12 de 8 feuilles, tiré à 100 exemplaires.

173. *Frédégonde, tragédie en cinq actes, par M. Boucher de Perthes.* Imp. Jeunet, 1851, in-12 de 4 feuilles 1/6, tiré à 100 exemplaires.

174. *Bataille de Crécy, marche et position des armées française et anglaise, rectifiées avec une carte par le baron Seymour de Constant, 3e édition augmentée de quelques observations sur un mémoire récemment publié sur le même sujet, par M. Ambert, chef d'escadron au 1er régiment de carabiniers.* Chez T. Jeunet, 1851, in-8°, fig. de 6 feuilles et demie, tiré à 100 exemplaires.

M. E. Pannier a rédigé une *Notice sur deux anciens canons faussement attribués au champ de bataille de Crécy.* (*Mémoires de la Société d'Emulation*, 1852-57, p. 286.)

175. *Hommes et choses, par M. Boucher de Perthes.* 1851, 4 vol. in-12.

176. *L'Hôtel-Dieu d'Abbeville* 1155-1855. *Notice historique, par M. F. C. Louandre.*

Inséré dans les *Mémoires de la Société d'Emulation*, 1852-57, p. 43 et suiv.

177. *Emma ou quelques lettres de femme,* (*par M. Boucher de Perthes*). Imp. de Briez, 1852, xi et 264 pages in-18.

178. *De quelques écrivains nouveaux, par E. Prarond.* Jeunet, 1852, in-12.

Cet ouvrage comprend des études critiques sur un certain nombre d'auteurs contemporains et sur leurs œuvres, notamment sur Champfleury, Murger, Moland, O. Feuillet, etc.

179. *Notice sur Adrien Choquet, peintre abbevillois.* Jeunet, s. d., 8 pages in-8°.

Signé Elie Petit, et extrait du *Pilote de la Somme*, du 17 juillet 1852.

180. *A propos de la statue de Lesueur à Abbeville, par A. de Rambures.* Jeunet, s. d., 8 pages in-8°.

Extrait du *Pilote de la Somme* du 21 août 1852.

181. *Festival en l'honneur de Lesueur, par MM. les amateurs, artistes, élèves de l'école de musique et musiciens de la garde-nationale d'Abbeville.* Jeunet, s. d., 1852, 1 page in-4°.

Ce concert a été donné pour couvrir une partie des frais nécessaires pour la statue érigée depuis en l'honneur de Lesueur sur la place d'armes d'Abbeville.

182. *Notice biographique sur M. André de Poilly, par M. Prarond.* Jeunet, s. d., (1852), 35 pages in-8°.

Extrait des *Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville*, année 1852, p. 1030.

A. de Poilly se rattachait à la famille des graveurs du même nom, dont le *Catalogue de l'œuvre* a été dressé par M. Hecquet en 1752.

183. *Tableau méthodique et synonimique des coléoptères des environs d'Abbeville, par M. Marcotte.* Jeunet, 1852, 417 pp. in-8°.

Extrait des *Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville*, année 1852, et tirée à part à 30 exemplaires.

184. *Première lettre (et deuxième lettre) à M. le duc de Luynes, membre de l'institut, sur quelques types de l'art chrétien, dessinés par ses soins dans le département de la Somme,*

par M. H. Dusevel. Imp. de T. Jeunet, 1853, 33 et 31 pages in-4°, beau papier.

185. *Département de la Somme. Ville d'Abbeville, Origine et histoire des recettes et dépenses de la ville d'Abbeville, présentées au conseil mumicipal, par M. E. Pannier, maire, à l'occasion du budjet primitif de* 1854. Briez, s. d., (1853), 208 pages in-8°.

186. *Les impressions et pensées d'Albert, par Ernest Prarond.* Jeunet, 1854, vi et 308 pages in-12.

187. *Vie de Pierre l'Hermite, par M. E. d'Ault-Dumesnil.* P. Briez, 1854, in-12.

188. *Sigillographie du Ponthieu. Recueil des sceaux concernant Abbeville et les environs, par M. Eugène Demarsy.* Grare, 1855.

189. *Rapport fait à la Société Impériale d'Emulation d'Abbeville, par M. E. Demarsy, sur l'ouvrage de M. Boucher de Perthes, ayant pour titre : Des monuments celtiques et antédiluviens ou de l'industrie primitive.* Briez, 1855, 26 p. in-12.

Ce rapport a été fait en janvier 1850.

190. *Notices historiques, topographiques et archéologiques sur l'arrondissement d'Abbeville, par Ernest Prarond.* Jeunet, 1854-56, 2 vol. in-12. Voir n° 220.

191. *Voyage à Constantinople et en Grèce, par M. Boucher de Perthes.* 1856, 2 vol. in-12.

192. *Jean de Lachapelle et la chronique abrégée de Saint-Riquier, par M. Prarond.* Briez, 1856, 178 pages in-8°.

Extrait des *Mémoires de la Société d'Emulation*, p. 110 et suiv. vol. 1852-57.

La bibliothèque de Saint-Riquier fut incendiée le 29 mars 1719, un nombre considérable de livres évalués 40,000 fr. fut la proie des flammes, ainsi qu'une grande quantité de titres et de documents manuscrits, notamment la chronique autographe d'Hariulphe, les beaux livres d'église dus à M. d'Aligre. On ne sauva que le précieux livre d'Evangiles de Charlemagne qu'on voit maintenant à la bibliothèque d'Abbeville.

193. *Catalogue raisonné de l'œuvre de Claude Mellan, d'Abbeville, par M. A. de Montaiglon, précédé d'une notice sur la vie et les ouvrages de Mellan, par P. J. Mariette.* 1856, in-8°, non rogné, tiré à 100 exemplaires seulement.

194. *Chambre de Commerce d'Abbeville. Adresse présentée à S. M. Napoléon III, lors de son passage à Abbeville le 28 septembre* 1853. Briez, janvier, 1856, 7 pages petit in-4°.

195. *La Topographie du Ponthieu, d'après les anciennes cartes, par Fl. Lefils.* Typographie Briez, 1857, in-8°.

196. *Exposition universelle de* 1855. — *Département de la Somme. — Application de l'exposition aux intérêts départementaux. Nouvelle édition.* 1857, T. Jeunet, in-18.

197. *Notions générales sur la géologie du département de la Somme, par M. Buteux.* 1857, P. Briez, pièce in-8°.

Deuxième édition en 1862.

198. *Système international des poids, mesures et monnaies. Réponse aux questions de la Commission royale d'Angleterre, par E. Pannier.* 1857, P. Briez, pièce in-8°.

199. *Notice sur la serrurerie de Picardie, par P. Briez.* Briez, 1857, in-8°.

200. *Voyage en Dannemark, en Suède, en Norwège, par la Belgique et la Hollande, etc... en* 1854, *par M. Boucher de Perthes.* Briez, 1858, in-12 de 634 pages.

Cet ouvrage renferme des renseignements utiles et curieux, des détails minutieux sur tout ce que l'auteur a observé dans ce long voyage, aussi, le savant, l'archéologue, le littérateur y trouvent-ils leur compte ; le bibliophile peut y glaner : M. Boucher de Perthes a visité les bibliothèques les plus remarquables dont il signale les manuscrits et les imprimés dignes d'attention. L'emplacement de la fameuse foire de Leipsick lui fournit l'occasion de constater que, pendant les trois foires, il se vend dans cette immense affluence de libraires et d'acheteurs une quantité prodigieuse de livres que l'on évalue à 80 millions de francs. Si dans cette somme il revient, dit-il, un dixième aux auteurs ils doivent être fort heureux.

C'est peu encourageant pour les écrivains dont le nombre, ne tend, malgré tout, nullement à diminuer, même parmi ceux dont les œuvres ne sont pas cotées à la foire de Leipsick.

201. *Histoire civile, politique et religieuse de Saint-Valery et du comté de Vimeu, par Fl. Lefils, avec des annotations par M. H. Dusevel.* 1858, in-8°.

202. *Recherches sur la configuration des côtes de la Morinie, avec deux cartes, par Fl. Lefils,* 1858.

Ouvrage couronné par la Société des Antiquaires de Picardie, dans sa séance du 11 juillet 1858.

M. Lefils, rédacteur en chef du *Pilote*, est l'auteur d'un grand nombre de publications et d'articles d'économie politique qui ont paru soit dans les journaux soit dans les revues de la localité : il a aussi abordé le roman et donné au public en ce genre : *Les deux Sœurs*, *Ch'quiot Picard*, *La jolie fille de Domart.*

Ses ouvrages historiques sont, pour la plupart, décrits à leur date dans notre travail.

203. *Notice industrielle et commerciale sur Abbeville et ses environs, par M. Courbet-Poulard.* Imp. de Briez, 1858, 19 pages petit in-4°.

204. *Voyage en Russie, par M. Boucher de Perthes*. 1859, in-12.

205. *Voyage en Espagne et en Algérie, par M. Boucher de Perthes*. 1859, in-12.

206. *François-Jussac d'Ambleville, sieur de Saint-Preuil, mareschal des camps et armées du roi Louis XIII, par Auguste Janvier*. Housse, 1859, 139 pages in-8°.

207. *Mélanges, récits, anecdotes et légendes concernant la topographie, l'archéologie et l'histoire des côtes de la Picardie, par M. Lefils*. Imp. Housse, 1859, in-4°, 1re partie, de 364 pages.

C'est une réunion d'articles, d'une lecture instructive et agréable, antérieurement publiés par l'auteur, soit dans le journal le *Pilote*, soit dans la *Revue d'Amiens*, 1833. La suite de cet ouvrage n'a pas encore paru.

M. Lefils s'est beaucoup occupé de la topographie du Ponthieu; il a inséré dans les *Mémoires de la Société d'Emulation*, de 1857, p. 575 et suiv., un excellent travail intitulé la *Topographie du Ponthieu d'après les anciennes cartes*. Il relève les inexactitudes et les incorrections des cartes anciennes et des chroniqueurs ; c'est à Cassini, dit-il, que nous devons les premières cartes faites avec quelque exactitude. Mais elles ne donnent point le tracé de la côte au moyen-âge.

208. *Histoire de la ville du Crotoy et de son château, par M. Fl. Lefils, avec des annotations de M. Dusevel*. Housse, 1860, in-18 de 320 pages.

Ce volume a été adopté par les voyageurs et les touristes comme un excellent guide local.

209. *Le port du Crotoy, par M. Lefils*. Imp. Housse, 1860, in-8°.

110. *Ch'quiot Picard, épisode historique du XVIe siècle, par Fl. Lefils*. Imp. Housse, 1860, 2 vol. in-12.

211. *Le canton de Rue, histoire de seize communes, par M. Prarond.* Imp. Briez, 1860, in-12 de 406 pages.

C'est une réédition, avec préface nouvelle, du tome II des *Notices sur l'arrondissement d'Abbeville.*

212. *Histoire civile, politique et religieuse de la ville de Rue et du pays de Marquenterre, par M. Fl. Lefils, avec des annotations, par M. H. Dusevel.* René Housse, 1860, in-18 de 422 p.

213. *Picquigny et ses seigneurs, Vidame d'Amiens, par M. Darsy.* Imp. Briez, 1860, in-8°, avec deux planches lithographiques.

Cet ouvrage a obtenu une mention honorable de l'Institut en 1861.

214. *Installation du Tribunal de Commerce d'Abbeville, le 7 décembre 1860, par M. Courbet-Poulard.* Typ. de P. Briez, 36 pages in-8°.

215. *Catalogue de l'œuvre de J. F. Beauvarlet, d'Abbeville, précédé d'une notice sur sa vie et ses ouvrages, par l'abbé Dairaine.* 1860, in-8°.

216. *Histoire de Montreuil-sur-Mer et de son château, par M. Lefils, avec des annotations de M. Dusevel.* Housse, 1861, in-18 de 348 pages.

217. *Mémoire sur les ruines du Crotoy, par Fl. Lefils.* Imp. Housse, 1861 in-8°.

218. *Le Crotoy, par M. Fl. Lefils.* Housse, 1861, in-18.

219. *Les masques : Biographie sans nom. — Portraits de mes connaissances dédiés à mes amis, par M. Boucher de Perthes.* Imp. Briez, 1861, 2 vol. in-12 de 484 pages.

Ouvrages remplis d'observations morales et philosophiques d'une lecture fort agréable.

220. *Histoire de cinq villes et de trois cents villages, hameaux et fermes, Ire partie, par E. Prarond.* Typographie de Briez, 1861, 97 et 423 pages, petit in-8° et non in-12, comme un auteur l'a dit par erreur. — Les 2e et 3e parties sont également publiées.

C'est une réédition et une continuation des *Notices* du même auteur sur l'arrondissement d'Abbeville, non pas une histoire complète, dit-il, mais un cadre assez vaste, une suite de chapitres qu'il offre comme indication aux futurs historiens.

Le caractère distinctif de ces notices est d'étendre l'histoire aux hameaux, aux chaumières, « ces nids du pauvre, » et de signaler les faits remarquables, les mœurs, les renseignements de toute sorte, ou même les simples anecdotes qui s'y rapportent, absolument comme on le fait pour les grandes villes et les localités d'une certaine importance. La topographie et la biographie y trouvent également leur compte ; abondance d'un côté, disette de l'autre, selon ce que l'auteur a pu recueillir, car il donne généreusement tout ce qu'il possède, soit dans le corps de l'ouvrage, soit en appendice, soit en rectifiant quelques-unes des erreurs échappées à la rapidité de la composition et de l'impression du texte.

Pour les travaux de cette nature, il est une source abondante et précieuse, celle que dom Grenier offre à chacun dans ses manuscrits.

Les papiers de Du Cange pourraient aussi être largement mis à contribution (1).

---

(1) On sait que les manuscrits de Du Cange se trouvent aujourd'hui à la bibliothèque impériale, où ils ont été classés par M. Dufresne d'Aubigny, petit neveu du célèbre auteur du *Glossaire*.

Primitivement ces manuscrits avaient été acquis par l'abbé de Camps, qui, en 1715, en céda une partie, avec sa bibliothèque, au libraire Mariette, lequel revendit aussitôt ces papiers au baron Pohendorff, chargé de faire cette acquisition pour le prince de Savoie.

En 1723, après la mort de Decamps, l'abbé Denison, son neveu, proposa au même libraire Mariette, le surplus des manuscrits qui entrèrent ensuite dans la bibliothèque du généalogiste d'Hozier de Serigny, d'où ils sont passés à Vienne, et de là en France.

Mais il existe aujourd'hui un grand nombre de monographies et de fragments imprimés sur l'histoire de Picardie qui, malgré leur mérite, ne peuvent tenir lieu d'un travail d'ensemble que l'on désire. Les historiens ne failliront sans doute pas plus à cette tâche que les encouragements ne leur feront défaut.

221. *Les Annales modernes d'Abbeville, par E. Prarond, I[re] partie, la Révolution, la République et l'Empire.* Briez, 1862, grand in-8°, iv et 322 pages, prix 5 francs.

M. Prarond a largement puisé dans les archives communales. C'est un fonds excellent pour la *décentralisation historique* qu'il veut tenter, en ayant soin de rattacher les événements locaux à l'histoire générale ; ce lien est fort naturel pour l'époque qu'il décrit, car l'initiative des provinces était à peu près nulle : il s'agissait alors de *centraliser* et d'unifier.

Cet ouvrage forme l'une des plus importantes publications de l'auteur dans le genre historique, voir dans la *Picardie* de 1863 le compte-rendu qui en a été fait.

Sur l'ensemble des publications littéraires de M. Prarond, voir la notice de M. Philippe de Chennevières dans le tome IV des *Poètes français*, 1861, 62, et le journal de l'*Instruction publique* du 30 mai 1863, reproduit par l'*Abbevillois*.

222. *Les Maussades, complaintes (et chansons), par M. Boucher de Perthes.* Briez, 1865, grand in-12 de 560 pages.

223. *Observations numismatiques, par L. Lefebvre* Imp. Housse, 1862, 51 pages in-8°, 4 feuilles, lithographies par Vitoux, prix 1 franc. Voir n° 164.

224. *Sous dix rois. Souvenirs de* 1791 *à* 1860, *par M. Boucher de Perthes.* Imp. de Briez, 1863, 3 vol. in-12.

Il faut rétablir ici la description omise à leurs dates des publications suivantes :

225. *Le pèlerinage au Saint-Esprit de Rue ou histoire véri-*

table du crucifix miraculeux en ladite ville de Rue. Chez Denis Artous, seul imprimeur et libraire, vis-à-vis St-Vulfran, 1753.

Un autre livret fut imprimé à Abbeville, en 1809, sous ce titre : *Histoire du crucifix miraculeux de Rue, extraite des archives de la ville.*

Les restes de la belle et célèbre chapelle gothique du Saint-Esprit restaurés par M. Duthoit ont été dessinés par lui et décrits par M. H. Dusevel. On trouve dans Malbranc l'origine et la figure, rare, du crucifix miraculeux, et M. Prarond donne aussi des détails sur ce lieu de pèlerinage, l'un des plus célèbres de la contrée.

226. *Relation du magasin à poudre d'Abbeville qui a sauté le 2 novembre* 1773, *suivie de complaintes*, 4 pages in-4°, feuille de colportage. Permis d'imprimer à Amiens et à Abbeville.

Cet horrible accident occasionna la destruction d'un grand nombre de maisons et la mort de plusieurs personnes. (Voir l'*Histoire d'Abbeville.*)

Une gravure du temps, récemment reproduite, peut donner une idée de cette affreuse explosion.

227. *Contes, par Henry de la Calprenède.* Paris, chez tous les bouquinistes, 1854, beau papier, tiré à 300 exemplaires.

Ce petit volume, de 108 pages, in-16, sort des presses de M. Jeunet, imprimeur à Abbeville. Il renferme des poésies dont plusieurs sont assez légères pour faire les délices de certains auteurs. Celle intitulée *Baudouin de Flandres*, et quelques autres, font exception au genre anacréontique.

Henry de la Calprenède est un pseudonyme pris par M. E. Prarond

---

JOURNAUX.

228. *Annales picardes et belgiques.* Abbeville, Devérité, 1790, in-8°, voyez pages 40-41.

229. *Journal d'Abbeville, imprimé par Devérité, paraît pour la première fois le 4 janvier* 1812; *devient le Pilote de la*

Somme en 1846, *sous la direction de M. Jeunet, titre qu'il possède encore*. Voir pages 41-42.

229. *Nouvelle feuille d'affiches, juin* 1813, *directeur M. Pierre Grare, libraire à Abbeville.*

En 1823, M. Grare fils, et ensuite M. Joly, ouvrier imprimeur à Abbeville, avaient formé une demande à l'effet d'avoir une presse pour imprimer un journal littéraire. Cette autorisation fut refusée quant à l'établissement de la presse, et accordée pour la publication projetée, mais nous ignorons si le journal littéraire a paru.

230. *Le Mémorial d'Abbeville et de l'arrondissement, ou d'affiches, d'annonces, avis divers et littérature.*

Commence le 26 juillet 1823 et finit en mars 1840 ; fut remplacé alors par le journal l'*Abbevillois* qui est actuellement la propriété de M. Briez. Voy. p. 41-42. On a beaucoup remarqué les articles publiés sous le titre de le *Franc-Picard*, dans le *Mémorial*, par M. André de Poilly au commencement de la Restauration.

231. *L'Eclaireur de la Somme*. Devérité, 1830.

Journal politique.

232. *L'Eveil, journal de l'arrondissement d'Abbeville.*

De 1839 au 19 mars 1840. Voy. p. 42.

233. *Petit journal des familles, recueil littéraire mensuel.* Imp. de C. Paillart, 1844.

234. *L'Amateur d'autographes, paraissant les* 1er *et* 16 *de chaque mois, par M. G. Charavay*. Imp. Housse.

Cette publication utile et intéressante paraît depuis le commencement de 1862. Elle a son siége à Paris. Elle a cessé depuis peu d'être imprimée à Abbeville.

Ferd. POUY.

(La suite au prochain numéro.)

GRESSET

ET SES ŒUVRES.

Les différentes éditions des poésies de Gresset sont fort connues, et il est inutile de les indiquer ici, mais il reste à connaître plusieurs des manuscrits trouvés à son décès, et qui depuis ont disparu sans que l'on ait pu avoir aucune révélation de leur sort. Existent-ils encore, ont-ils été détruits? on peut se faire toutes ces questions, malgré les recherches incessantes, les investigations les plus minutieuses dont ces manuscrits ont été l'objet.

Nous n'en serions pas réduits à de telles conjectures si Gresset avait publié ses œuvres alors qu'il existait, mais loin de prêter son concours aux éditeurs, il a dû protester plus d'une fois contre l'infidélité des publications faites de son vivant, en sorte qu'il n'existe pas encore aujourd'hui une seule édition renfermant toutes les poésies de Gresset, et que l'authenticité de plusieurs pièces qui lui ont été attribuées est fort contestable.

Jusqu'à sa mort, notre poète a déclaré n'avoir donné lui-même aucune édition de ses œuvres, quoiqu'il en ait eu un instant la pensée, dans le but de mettre fin aux travestissements, aux fatras, comme il disait, que l'on osait publier sous son nom, et sans son aveu. Il en témoignait, en termes très vifs, tout son mécontentement dans une lettre adressée au rédacteur du *Mercure*, le 30 août 1747.

« Pour arrêter le cours de toutes ces misères, je me prépare

à donner un recueil corrigé, que je puisse avouer, je l'aurais déjà donné, si je n'avais toujours eu pour principe qu'il ne faut point perdre les années de l'imagination à corriger les ouvrages faits : tous les temps de la vie sont bons pour corriger, il n'en est qu'un pour produire. L'édition que j'annonce sera augmentée de deux nouvaux chants de *Ver-Vert*, de ma comédie du *Méchant* et d'un bon nombre d'ouvrages qui n'ont point encore paru. Je compte, Monsieur, qu'elle sera donnée dans le courant de l'année prochaine (1748), ce sera la *première de mon aveu et la seule fidèle*, et jusqu'à ce que je vous prie de l'annoncer dans votre *Mercure j'y prends acte aujourd'hui contre toutes les éditions passées, présentes et futures de mes ouvrages.* »

Gresset est mort sans avoir publié ses œuvres annoncées, et les publications qui ont été faites depuis, dit M. de Cayrol, furent toujours étrangères aux membres de la famille Gresset, et leur exécution laisse constamment beaucoup de choses à désirer. (*Essai sur la vie et les ouvrages de Gresset*, Amiens et Paris 1844, page xxv de l'introduction).

Gresset n'étant mort que le 16 juin 1777, on peut supposer qu'il a eu tout le temps nécessaire, non seulement pour composer les pièces qu'il annonçait au *Mercure*, mais encore pour revoir et corriger tout ce que sa gracieuse imagination avait enfanté. Et pourtant tout cela a été en partie réduit en cendres !

La destruction de ces manuscrits est une perte immense et des plus regrettables, l'illustre poète n'y avait sans doute pas assez songé avant de l'accomplir ; mais pourrait-on en faire un crime à un mourant !

On sait en effet que Gresset, peu de jours avant sa mort, jeta au feu le portefeuille contenant ses manuscrits, sur l'invitation de l'évêque d'Amiens. C'est un fait qui parait constant et sur lequel tous les biographes sont d'accords.

Le bruit de cet auto-da-fé s'était vite répandu à Paris et y mettait tout le monde lettré en émoi : il en est question dans les *Mémoires secrets* dès le 11 juillet ; le 21 juin on y apprenait

déjà sa mort dans les feuilles publiques et dans les mêmes mémoires, généralement bien informés. Dans l'article du 11 juillet on paraît croire que tous les manuscrits ont été brûlés, mais une lettre d'Amiens, datée du 19 et insérée dans ce recueil le 22, donne à ce sujet de nouvelles explications : il est très vrai, dit-on, que Gresset avait brûlé, avant sa mort, son *cinquième chant de Ver-Vert*, intitulé l'*Ouvroir*, ainsi qu'un autre *poème en cinq chants*, intitulé l'*Abbaye* (1).

Il paraît que c'est une lettre de l'évêque d'Amiens, trouvée chez Gresset, qui l'a déterminé à prendre ce parti. Ce prélat, auquel il avait communiqué des plaisanteries, en le consultant sur l'usage qu'il en ferait, lui avait répondu qu'il n'y voyait rien d'absolument contraire aux bonnes mœurs, mais qu'il lui conseillait cependant de ne pas les mettre au jour pour éviter de jeter du ridicule sur les religieuses et les moines, déjà trop souvent l'objet de la dérision des profanes et des gens du monde. Le premier poème était fort connu et avait beaucoup égayé la reine deux ans avant. Le second l'était moins : ayant eu occasion d'aller avec M. Chauvelin, intendant de Picardie, à une élection d'abbé régulier, la morgue, le faste et les puérilités de cette cérémonie avaient fourni à Gresset matière à badiner. On regrette beaucoup cet ouvrage comme étant de son bon temps ; on espère pouvoir seulement en ramasser des fragments formant environ six cents vers ; du reste on a trouvé quantité de manuscrits dont on se souciera peu ; cependant il y a le *Gazetin*, qui est assez amusant et digne de son auteur. C'est un membre de l'Académie de cette ville qui est chargé de recueillir ses œuvres posthumes.

Quel était donc ce correspondant anonyme aussi bien renseigné ?

---

(1) *L'Abbaye* a été publié dans le tome II du *Conservateur* de François de Neufchateau.

La révélation de son nom servirait peut-être à mettre d'intrépides chercheurs sur la trace des manuscrits non brûlés par Gresset, mais aujourd'hui perdus.

Je souhaite que cette découverte soit faite par M. V. de Beauvillé, bibliophile des plus distingués, passionné, non seulement pour ce qui peut flatter ses goûts, mais encore pour tout ce qui est de nature à contribuer à la gloire de son pays. A lui plus qu'à tout autre on peut le souhaiter, parce qu'il a déjà fait d'actives recherches, parce qu'il a été assez heureux pour découvrir des documents inédits qui avaient échappé à ses devanciers, notamment à MM. Renouard et de Cayrol.

Ce dernier a offert au public, par son *Essai historique*, cité plus haut, des documents et des pièces d'un certain intérêt, notamment le *Gazetin* et bon nombre de fragments divers. Il a fait, en définitive, un bon et fort utile travail, et encore bien qu'il laisse à désirer dans quelques parties, il est indispensable à celui qui voudra éditer les œuvres complètes de Gresset, et intéressant pour tout le monde.

Le rôle que Gresset a joué à Amiens, au sein de la Société littéraire et dans la transformation de cette Société en académie, n'a pas été complètement mis au jour par M. de Cayrol, qui n'a pas connu, sans doute, les faits dignes d'attention que deux *Etudes historiques sur les anciennes Sociétés littéraires et Académiques d'Amiens* (1) ont depuis peu révélés, d'une manière précise et détaillée.

Tous ces documents et beaucoup d'autres trouveraient leur place dans une nouvelle édition des œuvres de Gresset.

Les pièces inédites que M. de Beauvillé a pu se procurer, souvent au poids de l'or, dans les enchères publiques, où il combat vaillamment et où il est rarement vaincu, viennent d'être publiées dans un volume in-8°, tout resplendissant de

(1) Amiens, Lenoël-Herouart, 1861-1862, grand in-8°.

luxe typographique, sorti des presses de M. Claye. Et ce volume, l'auteur l'offre généreusement à ceux qui sont ses amis et même à ceux qui ne le sont pas. N'est-ce pas encore un motif pour que tous désirent qu'il publie souvent des livres ?

Je n'ai pas à faire ici l'éloge du style de l'historien couronné, de Montdidier, j'ouvre de suite son beau volume, sur papier très fort et très satiné, et je m'empresse de dire ce qu'il contient.

En voici d'abord le titre exact :

Poésies inédites de Gresset, précédées de recherches sur ses manuscrits, par Victor de Beauvillé. Paris, de l'imprimerie de J. Claye, rue Saint-Benoit, MDCCCLXIII, in-8° de 205 p.

En quatre pages préliminaires l'auteur explique qu'il n'est pas dans ses intentions de se livrer à un examen critique du talent souple et fécond de celui qui a enrichi notre langue de deux chefs-d'œuvres inimitables ; de grands mots, de grandes phrases, dit-il, seraient déplacées. « Vert-Vert s'effaroucherait et fuirait à tire d'aile. » Il fait connaître l'origine des pièces qu'il publie : les unes furent découvertes chez Gresset, plusieurs années après sa mort, par de Longuerue, son neveu, les autres étaient entre les mains des Jésuites, d'autres enfin viennent de l'éditeur Renouard.

Les quatre-vingt-dix-huit pages suivantes fournissent des détails intéressants et curieux sur les vicissitudes par lesquelles ont passé les papiers qui nous occupent, sur les appréciations qu'en ont faites François de Neufchateau, Legouvé et autres. Chemin faisant, M. de Beauvillé défend le libraire Renouard contre les attaques injustes dont il a été l'objet de la part de M. de Cayrol, tout en rendant justice à ce dernier ; il redresse en outre bon nombre d'erreurs et trouve à combler plus d'une lacune dans la biographie du célèbre poète picard.

Puis, viennent les poésies inédites. En première ligne, et à bon droit, se présente le *Voyage à Rouen*, charmante pièce mêlée de prose ; citons encore la lettre à M[me] de Sémonville ; les vers à Frédéric-le-Grand, auxquels celui-ci a répondu par

une lettre charmante, donnant ainsi une leçon de politesse à bien des gens qui se croient assez superbes pour ne point répondre à l'honneur ou à la gracieuseté d'une dédicace ou d'un envoi : dédain de la part des uns, jalousie de la part des autres, sottise de la part de tous. Il y avait déjà de ces gens là du temps de Gresset, il en parle en plusieurs endroits, et dans un *Chant* intitulé la *Naissance d'un livre*, il montre ce que pouvaient alors contre toute œuvre nouvelle : la *cabale du Palais Royal, l'aréopage du Café littéraire, le boudoir de la précieuse où l'abbé donne le ton, l'auteur qui croit que la gloire d'un autre est un larcin qu'on lui fait, la critique de mauvaise foi*, etc. « Car, dit-il, un honnête homme rend justice..... au défaut du succès il approuve l'effort. »

Un travail qui a dû être, sinon fort pénible, du moins fort ingrat pour Gresset, et qui se trouve rapporté avec de grands détails dans l'ouvrage que j'analyse, c'est celui intitulé : *Observations sur le poème de l'Agriculture de Rosset*, travail accompli à l'insu de celui-ci sur l'invitation du ministre Bertin. Il ne fallait pas moins, sans doute, qu'une semblable autorité pour décider l'auteur de *Ver-Vert* à se transformer en correcteur, lui qui était encore, alors, dans cet âge où il pensait que l'on ne doit pas perdre les années de l'imagination à corriger, ainsi que je l'ai déjà dit plus haut.

Gresset ne s'est pas contenté d'une simple révision, de ce qu'il appelait ses *Georgiques*, il y a mis du sien en beaux et bons vers, il n'a pas épargné les notes; Rosset a rejeté en partie ces améliorations de Gresset, M. de Beauvillé les rétablit en s'écriant : « Ah ! si Rosset eut soupçonné que son correcteur était de l'Académie française ! »

C'est dans ce labeur que Gresset a dit :

Le meilleur vin de champagne n'est pas celui qui mousse.

appréciation que tous les poètes n'approuveraient peut-être

pas; mais quant au poète picard on sait que ses vers les plus pétillants ne doivent rien, à l'influence du vin de champagne: les travers de son siècle, qu'il aimait surtout à peindre, suffisaient pour inspirer sa muse.

« Heureux d'avoir uni à ses talents tous les titres de l'honnête homme et du sage.

» Il badina sans s'écarter du beau et sans jamais effrayer la sagesse. »

Gresset osa pourtant, un jour, adresser à la duchesse de Chaulnes les vers qui suivent :

Ma chère Eglé, l'amitié pour me plaire
Trace mon portrait en ce jour.
Toi, demain, si tu veux, tu pourras le mieux faire
Le pinceau le meilleur est celui de l'amour.

(*XVIII*e *pièce du Recueil*).

Cette chère Eglé, qu'en pensait-elle ?

Enfin, notre volume renferme l'indication des œuvres diverses de Gresset dont il existe des fragments, où dont le titre seulement se trouve dans les papiers que possède l'auteur ; et il est terminé par une table des matières.

Je n'affirme pas que toutes les pièces et que tous les fragments recueillis dans cet ouvrage soient pourvus d'un mérite qui ajoute beaucoup à la réputation de Gresset : surpasser *Ver-Vert* et le *Méchant* était impossible, mais à coup sûr les lecteurs y trouveront de l'intérêt et une agréable distraction, et les curieux, qui aujourd'hui s'attachent avec raison aux moindres détails concernant les hommes célèbres du siècle dernier, seront heureux de jouir des découvertes de M. de Beauvillé.

De semblables travaux surgissent de tous côtés, à propos de Molière et de beaucoup d'autres, qui tous n'ont pas joui de la réputation de Gresset.

UN BIBLIOPHILE.

CHRONIQUE.

M. Charles Gomart, un de nos collaborateurs, a publié récemment à Saint-Quentin, un beau *Plan de la ville de Péronne.* Ce plan, lithographié assez habilement par Lagache, est de format in-folio; il fournit une nouvelle preuve du zèle que ne cesse de montrer M. Gomart pour la reproduction de tout ce qui peut intéresser l'histoire de Picardie.

Les armoiries de la ville de Péronne et l'honorable devise qui les accompagne ornent, à gauche, la partie supérieure de ce plan; à droite, se trouve la légende explicative des lettres de renvois; ces lettres indiquent plusieurs monuments qui n'existent plus; mais dont on conserve encore le souvenir: nous citerons, entr'autres, l'*Eglise collégiale de Saint Fursy, le Couvent des Cordeliers et l'ancien Beffroi.*

La ville de Péronne semble, au reste, destinée à être parfaitement décrite et connue. En effet, indépendamment des ouvrages qui parlent plus ou moins longuement de cette cité, on annonce que M. E. Quentin vient de publier une *Notice historique sur la bannière du siége de Péronne:* cette notice, qui sera prochainement l'objet de notre examen, doit sans doute servir d'explication à la nouvelle lithographie de ce glorieux étendard. Cet examen aura pour objet de constater les rapports qui peuvent exister entre la notice de M. E. Quentin et celle de M. H. Dusevel, imprimée en 1838, dans le premier volume des *Mémoires de l'ancienne Société d'Archéologie du département de la Somme, aujourd'hui Société des Antiquaires de Picardie.*

— Le curieux oratoire d'*Isabeau d'Ailly* que l'on voit à gauche du portail de l'église de Mailly (Somme), vient d'être restauré avec beaucoup de soin. La figure, les mains, la robe et la levrette de la noble châtelaine ont été refaits par M. L. Duthoit, cet habile sculpteur d'Amiens qui sait imiter à l'aide de son intelligent ciseau les plus belles œuvres des imagiers du moyen-âge.

— La *Revue littéraire de Boulogne-sur-Mer* (1) qui paraît depuis le mois de juillet dernier, par livraison, d'une seule feuille grand in-8°, nous semble mériter des encouragements, bien qu'elle soit destinée principalement à l'étude des sujets qui intéressent l'arrondissement, cette revue, disent les éditeurs, ne s'interdit pas la publication des travaux qui seraient d'un intérêt plus général. Parmi les articles que contiennent les deux numéros parus, nous avons remarqué ceux ayant pour titres : *Une lettre inédite de Jean-Jacques Rousseau*, par M. D. Haigneré; *Une nouvelle Boulonnaise d'il y a cent cinquante ans*, par M. F. Morand, et le *Sac de Licques*, par M. Ernest Lamy.

---

(1) Chez Leroy, imprimeur-éditeur, 51, Grande Rue.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,

LENOEL-HEROUART.

Pour les articles non signés

LENOEL-HEROUART.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.

MAISON DE RAMBURES DE POIREAUVILLE.

MÉMOIRE SUR SON ORIGINE, SERVANT A PROUVER QUE L'ANCIENNE MAISON DE RAMBURES N'EST PAS ÉTEINTE.

Une notice en feuilleton sur le château de Rambures, insérée dans le journal l'*Union*, ayant donné comme éteinte la famille noble de ce nom, la protestation suivante fut presque immédiatement publiée par le même journal, c'est-à-dire le 13 octobre 1851.

» A M. le chevalier Mac Sheehy, gérant du journal
» l'*Union*.

» Poireauville-lez-Vaudricourt, le 4 octobre 1851.

» MONSIEUR LE CHEVALIER,

» Dans la notice sur le château de Rambures, signée de
» vous et publiée dans votre journal le 2 octobre, je trouve
» ces mots : *jusqu'à la mort du dernier rejeton mâle de la*
» *famille de Rambures*. Permettez-moi de faire, à ce sujet,
» appel à la loyauté de votre journal, conservateur des bonnes

» et vieilles traditions de notre pays, pour protester contre
» cette assertion accréditée par le père Anselme, dans son
» *Histoire des grands officiers de la couronne,* et copiée, d'après
» lui, par les généalogistes modernes.

» Il existe encore aujourd'hui, bien et dûment, des Ram-
» bures de nom et d'armes, rejetons mâles d'une branche
» cadette détachée du tronc principal avant le XVe siècle.

» Si le château de Rambures est un monument recomman-
» dable pour les yeux et les souvenirs qui s'y rattachent, le
» nom de Rambures est un titre précieux pour une famille
» qui le porte et se le transmet avec honneur.

» Aujourd'hui que le pillage des noms, des titres et des
» armoiries a été plus ou moins toléré, comme si cette attaque
» devait être le prélude d'usurpations plus funestes, nous
» voulons, en donnant signe de vie, éviter à ceux qui seraient
» tentés de faire renaître sur leurs personnes notre signature,
» la croyant éteinte d'après les notices, le désagrément d'être
» forcés de renoncer à leurs prétentions.

» Agréez, Monsieur, etc., etc.

» ADALBERT DE RAMBURES,

» Membre du Conseil d'Arrondissement d'Abbeville. »

Peut-être la publication de cette lettre fit-elle espérer au lecteur un complément. Mais la famille de Rambures de Poireauville a dû éprouver quelque répugnance à attirer l'attention publique sur une affaire personnelle. Cependant, de même qu'il s'agit d'un nom historique, qui est une propriété pour ceux qui le portent, il s'agit aussi, pour un certain public, pour les historiens en particulier, de connaître une fois pour toutes la vérité sur ce point.

Établissons-la au moyen de pièces authentiques (1).

Au mois de juillet 1676 fut tué accidentellement en Alsace, d'un coup de mousquet tiré par un des soldats de son régiment (2), Louis-Alexandre, marquis de Rambures, colonel d'infanterie, âgé seulement de dix-huit ans. En lui s'éteignit la branche aîné de Rambures. Elle portait d'*or à trois fasces de gueules*.

A cette époque vivait un gentilhomme nommé Daniel-François de Rambures, seigneur de Poireauville, qui portait *de gueules à trois fasces d'or*. Sa postérité existe encore.

Devant ces deux personnages possesseurs d'un nom identique pour l'orthographe, comme émanant d'une même seigneurie, le village de Rambures, le seul de ce nom en France, possesseurs des mêmes armoiries, mais différenciées par l'intervertissement des émaux, lorsqu'on sait que, selon l'usage héraldique, c'est là un moyen de distinguer une branche cadette de son aînée, que doit-on penser, quelle supposition doit naître naturellement, sinon que les deux personnages

---

(1) Aucun dire, aucune assertion, aucun fait ne seront cités dans ce mémoire qu'ils ne soient historiquement justifiés ou appuyés sur un titre écrit. La production en serait faite à tout historien, à tout archéologue qui désirerait constater leur authenticité.

Dans la famille de Rambures de Poireauville, dont il va être question, il existe assez de documents et renseignements fournis par la tradition orale pour la confirmer dans la persuasion qu'elle est une branche cadette de la maison de Rambures. Mais cela ne peut suffire pour l'historien, lorsqu'il s'agit d'un fait controversé. Dans un écrit destiné à la publicité et soumis à l'appréciation et au contrôle des archéologues, nous n'avons voulu appuyer notre argumentation que sur des écrits sérieux.

(2) Voyez, sur les circonstances de cette mort, *Description archéologique et historique du canton de Gamaches*, par M. Darsy, p. 177.

sortis d'une même souche représentaient l'un une branche aînée, l'autre une branche cadette ?

Cependant, dans l'opinion publique et chez les historiens, le contraire s'est accrédité. Nonobstant la descendance mâle de Daniel de Rambures, encore existante aujourd'hui, il a été dit, imprimé et publié partout que la maison de Rambures était *éteinte*.

Indiquer quand, comment et pourquoi cette erreur a été propagée, telle est la tache que nous entreprenons. Nous voulons d'un public prévenu défavorablement en appeler à un public compétent, mieux informé.

La maison de Rambures existe-t-elle encore de nom et d'armes ?

S'il en est ainsi, pourquoi ceux qui la représenteraient aujourd'hui n'ont-ils pas été reconnus à la fin du XVII[e] siècle, comme étant de cette maison ?

Enfin, depuis la mort d'Alexandre de Rambures, y a-t-il eu de la part des Rambures de Poireauville des indices qui puissent faire supposer que, nonobstant les obstacles élevés contre leur prise de possession des titres et priviléges de la branche aînée éteinte, ils n'avaient jamais perdu de vue le sentiment de leur origine et le point de départ de leur noblesse ?

Ces questions ont la même opportunité que s'il s'agissait d'une ancienne succession à recueillir, dont les droits n'éussent jamais pu être périmés dans le cours des siècles, à cause des minorités successives, contre lesquelles la prescription ne saurait prévaloir. D'ailleurs, si aux yeux des esprits impartiaux, les titres à faire valoir par les Rambures de Poireauville, comme branche cadette, sont exacts, peu importe leur silence séculaire, on n'a pu prescrire contre leur titre. Il ne

s'agit pas, pour les Rambures de Poireauville, de rechercher une position de noblesse qui ne leur est pas contestée, mais uniquement, si, à l'origine de leur branche, ils avaient la position de branche cadette de l'antique maison de Rambures; voilà tout.

Il est évident que si, depuis la mort d'Alexandre de Rambures, ils avaient eu la possession d'état que devait leur donner cette mort, il n'y aurait point aujourd'hui matière à discussion. Le silence plus que séculaire des Rambures de Poireauville établit, il est vrai, une forte présomption contre eux et il peut bien être difficile d'en faire revenir le public ; mais ce n'est pas une raison pour abandonner le terrain d'une discussion loyale, puisqu'à nos yeux tout s'explique parfaitement par des documents authentiques et que la vérité, dégagée de ses obscurités, nous paraît sortir pleine et entière du fruit de nos recherches et des conséquences que nous en tirons.

D'abord, jetons un coup d'œil sur la généalogie de Daniel de Rambures, vivant au moment de l'extinction de la branche aînée :

Si l'on remonte de degré en degré, on arrive avec certitude, par titres et sans lacune, jusques à Jean de Rambures. Mais Jean était-il de cette famille, illustre dans les armes, qui, dans le XIe siècle, possédait le beau manoir de Rambures? Par quel membre cette branche nouvelle qui apparaît au XVe siècle, s'est-elle détachée du tronc principal ? Si réponse était faite à cette question, l'objet de ce mémoire, les recherches qui l'ont fait produire seraient de tout point inutiles. Nous avons donc à répondre à la première question par des inductions historiques qui, nous l'espérons, seront telles que, le point d'attache demandé, fut-il ensuite bien constaté,

la certitude n'en serait guères plus entière, historiquement parlant.

Aucun titre ne nous a fourni le nom du père de Jean de Rambures, mais ne pourrait-on pas le soupçonner en la personne de Florent de Rambures, *escuier*, en 1411, que l'historien André Duchesne dit être frère de David de Rambures, alors grand-maître des arbalétriers, l'un des membres du Conseil de régence et tué en 1415 à Azincourt (1) ? ou bien ne pourrait-on pas considérer comme son aïeul Carbonnel de Rambures, escuier, frère de André de Rambures, chevalier, conseiller et chambellan du roi ; lequel Carbonnel servait, en 1369, dans la compagnie de Jacques de Harcourt, sous le comte d'Eu ? Car il est bon de remarquer, d'abord, que le comte d'Eu était, à cette époque, seigneur de Saint-Valery, et d'un autre côté, que Jean de Rambures était établi à Saint-Valery en 1431, qu'il était seigneur de fiefs dans les environs, à Vaudricourt et à Brutelles, comme l'établit un titre authentique de cette époque.

A peu de temps de là, en 1434, la ville de Saint-Valery fut reprise sur les Anglais par un Philippe de Rambures, accompagné de Desmarest, son lieutenant. Est-ce une simple coïncidence, due au hasard, qui aurait ainsi rapproché deux personnages de mêmes *nom et armes*, sans qu'il y eut entre eux aucun lien de parenté.

Notons ensuite le prénom Jean, lorsqu'un des fils de David de Rambures, grand maître des arbalétriers, appelé aussi Jean de Rambures, est cité comme vivant en 1415. Sans prétendre que ce soit le même Rambures qu'on trouve en

(1) Collection Duchesne, Ve vol., p. 257. Bibl. imp., sect. des MSS.

1431 à Saint-Valery, ne peut-on pas supposer qu'il y avait là une communauté de prénom, due à une communauté d'origine reconnue à la même époque. Chose remarquable encore, le fils de notre Jean de Rambures, Jehan dit Jehanninot, fut lieutenant de la ville de Saint-Valery en 1501. Il était marié dès 1482 avec demoiselle Jeanne de Saint-Blimond, fille d'Olivier de Saint-Blimond, seigneur dudit lieu, et de Jeanne du Bos, dame de Ponthoile. La maison de Saint-Blimond est aujourd'hui éteinte ; elle s'est fondue dans celle des ducs de Berghes.

Comment, si ce n'est à cause de son illustre origine, un Jean de Rambures, exerça-t-il en 1501 la lieutenance à Saint-Valery, soixante-cinq ans après la reprise de cette ville par Philippe de Rambures, et douze ans seulement après que Jacques de Rambures, de la branche aînée, en eut été nommé gouverneur en 1488 (1) ; comment aussi ce même Jean de Rambures eût-il pu s'allier avec une des familles les plus considérables du pays ?

(La suite au prochain numéro).

(1) Voyez l'*Histoire des grands officiers de la couronne*, par le P. Anselme, p. 67.

L'ERMITE DU MONT SAINT MARC.

(SUITE *).

VI.

Quand un homme s'est donné à Dieu par la vie religieuse, il y aurait une sorte de crime de sa part à rechercher les relations du monde; il semblerait alors ne se préoccuper que d'accomplir les devoirs de la charité tandis qu'en réalité il rechercherait des satisfactions dont il a fait le sacrifice. « Toujours et à toute heure; dans les grandes choses comme » dans les petites tu dois te renoncer, dit l'auteur de l'imita- » tion, dans les paroles qu'il met sur les lèvres du Sauveur » Je n'excepte rien, mais je veux qu'en tout tu sois trouvé » dénué.

» Sinon, comment pourras-tu être à moi, et moi à toi, si » tu n'es au-dedans et au-dehors dépouillé de toute volonté » propre?

» Plus ce dénuement sera prompt, mieux tu t'en trouveras; » plus il sera parfait et sincère, plus tu y gagneras.

» Plusieurs renoncent à eux-mêmes, mais avec quelque » réserve; et comme ils ne s'abandonnent pas pleinement à » Dieu, ils songent encore à leurs intérêts.

(*) Voir la *Picardie*, 1863, page 298, 352 et suiv

» D'autres commencent par tout offrir ; mais bientôt la » tentation l'emporte, et ils retournent à eux-mêmes : aussi » ne font-il aucun progrès dans la vertu.

» Ces hommes n'atteindront jamais à la vraie liberté d'un » cœur pur, jamais à la grâce de ma douce familiarité, qu'au- » paravant l'entier abandon et le journalier sacrifice d'eux- » mêmes ne soient consommés, sans quoi il n'est pas, et ne » peut être d'intime union avec moi.

» Je te l'ai dit bien souvent, et je te le redis encore : » Quitte-toi, renonce à toi, et tu jouiras d'une grande paix » intérieure.

» Donne tout pour tout ; ne cherche rien, ne réclame rien ; » demeure uniquement et inviolablement en moi, et tu me » posséderas.

» Ton cœur sera libre, et les ténèbres ne t'opprimeront » pas.

» Que tes efforts, ta prière, ton désir n'aient que ce seul » but : d'être dépouillé de tout intérêt propre, de suivre nu » Jésus-Christ nu, de mourir à toi-même et de vivre éter- » nellement à moi.

» Alors s'évanouiront toutes les vaines imaginations, les » troubles illégitimes et les soins superflus.

» Alors s'éloigneront les folles épouvantes, et l'amour » déréglé mourra (1). »

Nous n'avons pu résister au plaisir de citer ce beau passage de l'*Imitation*, parce qu'il est le plus éloquent développement de la théorie du renoncement formulée dans l'évangile et qu'il

(1) *Imitation de Jésus-Christ*, liv. III chap. XXXVII. Cette citation est extraite de l'élégante et nerveuse traduction de M. Moreau, 1 vol. in-12, 3e édit., p. 314-315, Gaume et J. Duprez, Paris, 1860.

commente merveilleusement les lignes par lesquelles débute notre VIe § de la vie de René Va.

Ainsi pensait René, il évitait les longues visites qui dégénèrent souvent en conversations inutiles. Mais quand la nécessité ou la bienséance l'obligeait à recevoir, il parlait avec tant de douceur et d'onction que ses entretiens devenaient tout à la fois un plaisir et un sujet d'édification. Il savait avec un talent particulier ramener la conversation des banalités du monde aux choses de Dieu, il en discourait avec ardeur; d'autrefois il écoutait avec joie et simplicité les autres en parler; tout sujet étranger à la piété ou au bien des âmes lui semblait insupportable comme n'offrant pas à son esprit l'idée d'une utilité réelle.

Si René préferait les entretiens pieux, il est facile de juger combien les paroles trop libres allumaient en lui de profonde indignation et de sainte colère. Des jeunes gens raillèrent un jour ses habitudes et l'austérité de sa vie, soit par impiété, soit par un détestable abus d'esprit; leur impudence alla si loin qu'en face de l'ermite ils blasphémèrent la Religion et ses mystères. René ne les avait d'abord écoutés qu'avec une sorte de pitié, mais l'émotion qu'il ressentit ensuite le mit dans l'impossibilité de répondre; puis tout à coup prenant un crucifix il le plaça sous leurs yeux en disant: « Il vous est » bien facile maintenant de traiter outrageusement la Reli- » gion parce qu'elle condamne vos désordres. Vous l'insultez » parce qu'elle n'a sur la terre rien de terrible et de mena- » çant, mais viendra le jour où vous paraîtrez devant Celui » qui est attaché sur cette croix. Malheureux! vous verrez » en ce jour de la colère divine combien vous serez petits, » vous qui osez vous attaquer au Roi des rois! » Ces paroles sorties d'un cœur blessé, et prononcées de ce ton de profonde

conviction qu'inspire d'ordinaire l'esprit de Dieu, produisirent tout leur effet. Les jeunes gens se retirèrent confus.

Ainsi, dans l'occasion, un chrétien doit avoir le courage de ses convictions et la force de les défendre ; une réplique sage et énergique obtiendra souvent des résultats meilleurs que les plus solides raisonnements. Si l'on n'a pas toujours la consolation de ramener à Dieu des frères égarés, du moins on fait taire les méchants, et parfois même, on gagne leur estime et leur tacite approbation.

Plusieurs officiers, ses anciens compagnons d'armes, touchés de la belle conduite de Réné, se rendirent auprès de lui pour qu'il leur enseignât le véritable chemin du ciel, et l'un d'eux lui demanda si instamment la permission de vivre sous sa conduite que Réné dut accéder à sa prière. Mais ce nouveau converti ne supporta pas longtemps une pénitence si rigoureuse et, après quelques semaines, il quitta le saint Ermite. Cependant les rapports qu'il avait eus avec ce dernier lui furent très utiles, et si les austérités de cette solitude l'obligèrent à s'en éloigner, du moins son âme en conserva des impressions si fortes qu'il vécut depuis dans une sainteté qui approchait du modèle qu'il n'avait pu suivre.

Dans les leçons, dans les exemples de notre cénobite, la religion ne respirait que douceur et tendresse ; mais pour lui-même que de luttes ! Aussi, a-t-il passé la majeure partie du temps de sa pénitence en proie aux tentations les plus terribles. Il en était parfois si violemment agité que son visage trahissait le trouble de son âme. Comme il paraissait un jour interdit, on lui en demanda la cause. « Je ne sais où j'en suis, » répondit-il après quelques instants, tant je me sens obsédé » par les suggestions du malin esprit ! » Loin de s'abandonner au découragement, il recourait à Dieu par la prière et la

mortification. « Le Seigneur, disait-il avec l'apôtre, nous » fera tirer avantage de la tentation en nous donnant des » forces pour la surmonter. On reconnaissait bientôt dans sa conduite combien il avait profité de ces épreuves, tant son mérite et sa vertu brillaient avec un éclat nouveau comme le soleil après l'orage.

Le P. Buffier nous a conservé le souvenir de tentations d'un autre ordre que le saint ermite supporta non moins courageusement. Mais chez nous le sens des choses surnaturelles s'est tellement affaibli que nous ne pouvons nous décider à croire aux phénomènes qui dépassent la sphère naturelle où nous respirons habituellement. Nous aimons mieux nier ces faits, les attribuer à l'illusion ou à la supercherie que de nous donner la peine de les examiner sérieusement et de nous exposer ainsi à rencontrer quelque agent invisible et supérieur dont nous redoutons la présence. Le merveilleux effraie autant qu'il attire : nous voulons le connaître, et n'osons l'approcher.

Le biographe de l'ermite du mont Saint-Marc rapporte que le démon voulant dégoûter ce saint homme de la vie si rude qu'il avait embrassée remplit sa grotte de crapauds et de reptiles qui semblaient se multiplier à mesure qu'on les détruisait. Cette épreuve dura sept années sans interruption. Ce genre de manifestations de l'esprit du mal se rencontre fréquemment dans la vie des saints.

Notre anachorète se rendait quelquefois à Compiègne afin d'y chercher du soulagement à ses peines intérieures et des conseils pour la conduite de son âme. Réné s'adressait au prieur des bénédictins de l'abbaye de Saint-Corneille qu'il regardait comme son supérieur ; et rarement il le quittait sans être entièrement consolé. Parfois après ces entretiens, et avant de retourner à la forêt, il allait par humilité deman-

der l'aumône à la porte de quelque maison religieuse. La vénération qu'inspirait sa vertu donnait un charme et un prix bien naturel à ses visites, aussi voulait-on le faire dîner au réfectoire, mais il s'y refusait et n'acceptait qu'un peu de pain, et encore suppliait-il qu'on le lui laissât manger à la porte de la maison comme les autres pauvres. Souvent on était contraint de céder à ses instances dans la crainte de ne plus le voir revenir.

De temps en temps il allait à Lortille chez les PP. Jésuites. C'est dans ce charmant petit domaine que ces religieux venaient oublier durant quelques heures de la semaine les nombreuses fatigues de leurs continuelles études (1). Réné aimait beaucoup à se trouver au milieu d'eux. « Leur con» versation et leurs exemples, disait-il, me sont d'un puissant » secours pour m'encourager au service de Dieu. » La sympathie de l'ermite pour ces religieux était bien méritée. Les pères, de leur côté, trouvaient un bonheur réel à posséder dans leur maison ce saint homme, quant à Réné, il avait une si petite opinion de lui-même qu'il craignait sans cesse de les importuner et de leur être à charge. Lorsque les pères lui demandaient avec instance de rester chez eux une journée entière, l'ermite réfusait, disant que la présence d'un homme tel que lui ne pouvait causer que de l'ennui et inspirer du dégoût.

---

(1) Les membres de la compagnie de Jésus dirigeaient alors le collége de Compiègne, ils furent remplacés depuis dans la direction de cet établissement par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.

VII.

C'est à Lortille qu'il ressentit les premières atteintes du mal qui le conduisit au tombeau. En peu de jours il fut en proie aux ardeurs d'une fièvre dévorante, respirant péniblement sous l'étreinte d'une violente oppression de poitrine. Sitôt qu'il apprit l'arrivée des religieux, il conjura le frère coadjuteur, gardien de la maison, de le déposer dans une grange. « Ce sera plus que je ne mérite, disait-il, et là au » moins je n'incommoderai personne ! » Comme on résistait à ses instances, il essaya de s'y traîner, mais on s'y opposa par la force.

La conduite de Réné durant cette dernière maladie montra combien l'humilité qu'il avait acquise depuis sa conversion avait développé en lui un sentiment profond de la sainte terreur des jugements de Dieu. Il poussait des soupirs entrecoupés de sanglots en levant les yeux au ciel et s'écriait : « Hélas ! mon Dieu, que me servira d'avoir vécu tant d'années » dans la retraite si vous n'usez envers moi de miséricorde ! » Ces effrayantes pensées lui revenant continuellement à l'esprit, son confesseur s'efforçait de les dissiper, lui rappelant que le Maître qu'il avait servi était la bonté même, et qu'il aurait pitié d'un homme qui depuis trente-cinq ans le servait au milieu des saintes rigueurs de la pénitence.

Comme le mal empirait on lui administra les sacrements des mourants ; Réné les reçut avec un renouvellement de ferveur et une si tendre dévotion que tous les assistants ne purent s'empêcher de fondre en larmes. Dans le Dieu de l'Eucharistie il adora le créateur du monde et le rédempteur de l'humanité, verbe éternel égal en tout à Dieu son père et

à la troisième personne de l'adorable Trinité. Les inquiétudes s'évanouirent alors, et firent place à la joie. La confiance succéda à la crainte, ou plutôt une confiance toute filiale tempéra la crainte. Sentant sa fin approcher, il appela ses amis qu'il remercia de leurs bons offices, et les supplia très humblement d'oublier les peines qu'il leur avait causées; il termina ses touchants adieux en les priant de se souvenir de lui après sa mort, comme il leur promit de penser à eux devant Dieu, s'il parvenait à la gloire éternelle. Puis il continua de s'entrenir avec le prêtre qui l'assistait; comme ce dernier parlait du bonheur des élus, Réné s'écria: « Mon » âme s'est réjouie en vous, ô mon Dieu, quand on lui a » dit: nous entrerons dans la maison du Seigneur! » L'agonie commença bientôt, et malgré les plus affreuses douleurs il répondit aux prières de la recommandation de l'âme; cette dernière et sublime expression de la charité catholique pour ses enfants, qu'on ne peut lire ou entendre sans une profonde émotion. Près d'expirer, Réné souleva sa paupière vers le crucifix qu'il baisa avec amour en disant: « In manus tuas, » Domine, commendo spiritum meum? » C'est dans des dispositions si belles qu'il rendit son âme à Dieu le 18 septembre 1691.

La vie toute entière de ce saint ermite n'a été qu'une constante pratique des plus sublimes vertus. Aussi avait-il gagné le respect, l'estime et l'affection sincères de tout le monde, et l'affluence de peuple qui accompagna ses restes prouva suffisamment la vénération dont il était entouré. Son éloge était dans toutes les bouches. L'un disait: « Il a sauvé » la vie à mon grand-père! » — « Nous serions dans la » misère, répétait un autre à sa famille, si le saint ermite » n'eut épargné un procès à notre aïeul. » Un troisième

racontait comment les habitants de Trosly s'étaient vu préserver d'une ruine complète lors d'un incendie grâce à la courageuse assistance du frère Réné. On l'avait vu organiser la défense, diriger les travailleurs, s'élancer lui-même au milieu du feu, arracher à la mort un enfant au berceau, secourir un mourant, enfin sauver le village, grâce à son industrieuse et vaillante charité, puis disparaître pour échapper aux témoignages de la reconnaissance. Enfin on rappelait comment lorsqu'un vieillard malade refusait à son heure dernière les consolations suprêmes du chrétien, on priait l'ermite de se rendre auprès de lui pour l'y disposer. Bientôt par sa douceur, sa pieuse instance, il triomphait des répugnances du malade et conquérait une âme à Dieu, sainte conquête bien supérieure aux conquêtes guerrières auxquelles il contribuait autrefois. Dieu répandait une telle onction sur ses discours, il parlait si bien de l'infinie miséricorde du Seigneur, de l'ineffable amour de Marie pour les âmes repentantes et pour les pécheurs qu'on ne pouvait lui résister.

Les bénédictins de l'abbaye de Saint-Corneille usèrent en cette occasion de leurs droits pour glorifier Dieu dans les honneurs qu'ils rendirent au pieux ermite du mont Saint-Marc. Son corps fut apporté à Compiègne, les religieux vinrent processionnellement à sa rencontre jusqu'à la porte de la ville, puis ils l'inhumèrent dans le cloître de l'abbaye, sépulture ordinaire des membres de la congrégation. La cérémonie des obsèques du saint homme fut suivie par un concours immense de peuple. La mort de Réné, loin de causer une lugubre tristesse, inspirait une joie intérieure; chacun répétait avec l'Ecriture : « Mortuus est, sed Redemptor » illius vivit et vivet. »

Cette vie du saint ermite de la forêt de Compiègne si simple

en apparence et si complexe en réalité pour tout homme qui a sondé le mystère de la vie et surtout de la vie pénitente, renferme des enseignements et des exemples qu'il ne faut pas négliger. Réné avait été élevé dans un temps où l'on savait que les hommes ne se forment point avec des attendrissements et de la sentimentalité, mais d'après les règles d'une foi profonde et d'un amour intelligent de l'enfant. Cette forte éducation sauva Réné. Là où ses compagnons d'armes n'aperçurent qu'un acte ordinaire de la vie des camps, il reconnut le doigt de Dieu et il y trouva sa conversion. Sachant que Rome est la source de la vie chrétienne, il voulut y boire à longs traits, et trois fois il se rendit dans la ville de saint Pierre. Sa vie érémitique fut une longue affirmation de son amour pour Jésus-Christ et Jésus-Christ aimant et souffrant. Sa vie fut une protestation silencieuse mais active du jansénisme de toutes les époques.

Avec quelle sainte colère il eut tonné contre ce pharisaïsme mal déguisé qui taxe d'exagération ceux qui s'approchent fréquemment de la Sainte-Table, et se trouve parfait parce qu'il observe judaïquement la loi. Pour lui Jésus-Christ n'est pas ce doux Sauveur si rempli de mansuétude pour ceux qui supportent le poids du jour et de la chaleur ; c'est le Dieu du Sinaï, terrible, redoutable comme la foudre et les tonnerres. Il ne saurait admettre qu'on parle du divin Consolateur des âmes avec une affection tendre et respectueuse, comme on parle d'un ami qu'on aime et qu'on vénère. Ayant sans cesse à la bouche les infinis mérites de Jésus-Christ sur l'application desquels il compte sans rien faire dans la conduite chrétienne pour obtenir cette faveur insigne.

Ce saint homme durant quinze années avait servi vaillamment sa patrie. Pendant quarante-trois ans, dont trente-

cinq passés dans la solitude, il se consacra entièrement à Dieu. Nous ne pouvons pénétrer les jugements éternels, mais ne saurions-nous pas quelquefois les pressentir? Ah! sans doute, l'âme bienheureuse du saint ermite prie pour Compiègne et pour la France! Puissent ses prières être exaucées et ses exemples nous consoler et nous affermir.

Edmond C. de l'Hervillers,

Membre de l'Académie de la religion catholique de Rome.

NOTICES

SUR

L'IMPRIMERIE ET LA LIBRAIRIE

ET SUR

LES ARTS ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME (*).

II.

Publications imprimées à Doullens.

235. *Demande par les habitants de Doullens, aux autorités de la ville, pour la réouverture de l'église Saint-Martin*. Imp. de Quinquenpoix, 1795.

236. *Extrait du procès-verbal tenu le 21 nivôse an VI de la République française par l'administration municipale du canton de Doullens pour la prestation de serment de haine à la royauté: Discours prononcé par le citoyen Thierry, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Doullens*. Quinquenpoix, an VI, in-4°.

(*) Voir la *Picardie*, pages 193, 245, 300, 359, 405, 433, 508, 547, 1863 p. 35, 74, 106, 153 212, 241, 307, 363 et suiv.



237. *Procès-verbal de la fête funéraire, célébrée dans le canton de Doullens, département de la Somme, le 20 prairial an VII, en mémoire des citoyens Bonnier et Roberjeot, conformément à la loi du 22 floréal précédent:* An VII, Quinquenpoix.

238. *Mémoire tendant à faire extraire le charbon minéral à Bouquemaison, près Doullens, par Bienaimé, homme de lettres.* De l'imprimerie de Quinquenpoix fils, rue des Boucheries, 1809, 22 pages.

M. Bienaimé s'occupait de poésies; il célébra, dit M. Dusevel, pendant plus de dix ans, les victoires et conquêtes de Napoléon I[er]. « Il était de force égale avec un autre poète de l'endroit, le président Thierry, qui a laissé des rimes sur le jeu du *sans-vert* (1). »

Les poésies de M. Bienaimé ont été en partie imprimées à Amiens, et c'était toujours en latin qu'il rimait sur l'Empereur et ses glorieux exploits. Voici le titre de l'une de ces pièces, datée de 1802:

In laudem Bonapartæ primi consulis, galliarum, totius universi orbis, gentium demum cunctarum, generosi, modesti, pacificatoris, supremi, indicibilis, redemptoris simul et regeneratoris. Ad primum galliæ consulem.

239. *Explications sur l'arrêt de la cour royale d'Amiens du 25 juin 1822, pour M. Vast, avoué à Doullens.* De l'imp. de Quinquenpoix, 8 pages in-4°. s. d. (1822).

240. *Ordonnance du roi qui fixe l'alignement des rues, places et autres voies publiques de la ville de Doullens.* Imp. Quinquenpoix, placard.

Dès le XV[e] siècle les rois de France se sont occupés par diverses ordonnances des rues et des constructions de Doullens. Le 24 février 1670, Louis XIV affectait le revenu des octrois aux réparations et entretènements

---

(1) Observons, toutefois, que M. Thierry s'exprimait en français, et M. Bienaimé en latin.

des murailles, tours, ponts, portaux, pavé, pont-levis, chaussées et avenues de la ville. On trouve dès renseignements intéressants (1) sur les ressources financières de la ville de Doullens et sur ses charges annuelles, dans une pièce imprimée intitulée *Estat de la ville de Doullens en l'année* (1713) (2). On y voit notamment le détail des frais occasionnés par le renouvellement de l'échevinage ; le montant des gages des officiers, fonctionnaires, gardes et employés de la ville ; *l'escolatre* qui enseignait le latin aux enfants, publiquement et gratis, recevait 25 livres ; *l'escrivain* qui faisait de même, c'est-à-dire qui enseignait gratis, recevait pareille somme. Dans ce budget est inscrit une dépense de 50 livres pour le vin de présent aux arrivées des grands seigneurs, aux 1er août, 1er janvier et 1er mai.

Les droits d'octrois payaient en grande partie ces dépenses. Mais s'il faut croire les auteurs des *Voyages dans les départements de la France* en 1792 et années suivantes, les préposés aux fermes et octrois de Doullens et de Péronne n'étaient pas irréprochables dans l'exercice de leurs fonctions. Qu'on en juge par ce récit : « Quand on approchait de ces villes, à voir cette multitude de commis armés jusqu'aux dents, à mine rébarbative, au teint hâve, errants sur les chemins, ou couchés dans les fossés, ou se glissant dans les sillons des campagnes, ou embusqués derrière les buissons, on croyait arriver aux repaires de Mandrin et de Cartouche. Dans le fonds on ne se trompait que de nom. Etait-on pressé dans sa marche ? il fallait acheter, au poids de l'or, la permission de poursuivre sa route. Se soumettait-on à la visite ? voitures, malles, porte-manteaux, poches, culottes même n'échappaient pas à la cupide inspection de ces messieurs. Et le bouleversement de toutes vos affaires finissait toujours par cette antienne : *N'y a-t-il rien pour boire ?* »

Enlevez à cette citation ce que l'exagération du langage révolutionnaire peut y avoir glissé, il restera encore un tableau assez chargé d'abus sur le mode de prescription des droits d'octrois à cette époque.

---

(1) Ces documents seront sans doute reproduits en détail dans l'une des futures histoire de Doullens, par l'auteur auquel je les ai communiqués.

(2) Dans les lettres-patentes de 1635 et de 1645, confirmatives de priviléges, franchises, etc., la ville de Doullens est qualifiée de *frontière très importante de la sûreté de l'Etat*, et il est dit que les habitants font bonne garde et mêmes fonctions que les gens de guerre. Ce qui était fort pénible, mais bien nécessaire, cette place étant des plus exposée aux ennemis.

241. *Tableau de toxicologie, etc.* Quinquenpoix, 1825, in-8° de 3 feuilles in-4°. Les auteurs sont MM. Payen et Chevallier, pharmacien à Paris.

242. *Les Jésuites exilés du Paraguay, précédé de Guillaume et Fénélon ou les deux évêques.* 1826, Quinquenpoix, in-32, 1,000 exemplaires.

243. *Pamphlets de Paul-Louis Courrier. — Biographie des dames de la cour. — Œuvres de Parny. — Chansons politiques de Béranger, etc.*, de format in-32, portant la rubrique de Bruxelles ou celle de Paris, chez les marchands de nouveautés.

Ces différents ouvrages, immoraux ou irréligieux, furent exécutés en 1826 et 1827, au moyen des presses clandestines du sieur Henée, qui avaient été installées chez M. Servatius, à la papeterie de Saint-Sulpice-lès-Doullens, voy. p. 20, 21.

En 1824, on avait cru aussi à l'existence d'une imprimerie clandestine à Doullens, chez A. D. ; mais vérification faite il fut reconnu qu'il ne s'agissait en réalité que d'une petite presse portative, pourvue d'une faible quantité de caractères, propres tout au plus à composer quelques circulaires commerciales.

244. *Affaire du Diable. — Jugement rendu par le Tribunal correctionnel de Doullens, contre trois individus prévenus d'escroquerie (en invoquant l'esprit malin dans les bois de Talmas), suivi de la relation des débats qui ont eu lieu devant la Cour royale d'Amiens sur l'appel interjeté de ce jugement.* Imp. de Quinquenpoix, in-8°, 1825.

L'auteur de cette brochure, notamment de la relation des débats devant la Cour royale d'Amiens, est M. H. Dusevel. Le *Constitutionnel* la signala comme un document tout-à-fait curieux pour l'étude des mœurs au XIX° siècle.

245. *Chronologie des machines de guerre et de l'artillerie,*

depuis Charlemagne jusqu'à Charles X, par le général Marion. Quinquenpoix, 1828, in-8° de 2 feuilles 1/2, tiré à 200 ex.

246. *Essai médico-philosophique par J.-J. Turindx du Chatellard.* Editeur à Doullens. 1 feuille in-8°, tiré à 200 ex.

— *Genre détestable et à la mode par le même.* In-8°, tiré à 150 exemplaires.

247. *Conseils au peuple sur les moyens de diminuer le prix de la subsistance, par L.-B.-S. Poissant, propriétaire des moulins de Courcelles-les-Mezerolles, directeur des machines à teiller le lin et des moulins de Saint-Ouen, près Domart, etc., et rue des Sœurs-Grises, 21, à Amiens.* Chez Quinquenpoix, imprimeur, 1829, 48 pages in-8°.

248. *Réponse à un sermon prononcé par M. le curé d'Outrebois, à Lucheux, le 2 octobre 1831, jour du patron de cette commune.* Imp. de Quinquenpoix, 1831, in-8° tiré à 500 ex.

L'auteur de cette brochure est M. Froideval, officier de santé à Lucheux.

249. *Observations du délégué de la commune de Hem, 1° sur l'organisation des assemblées cantonales de sous-répartition foncière entre les communes et les cantons, 2° et les opérations particulières de celles du canton de Doullens, par M. Vast-Voisin, délégué de la commune de Hem et conseiller d'arrondissement.* Imp. de Virginie Quingnart, femme Gorrillot, 1840, in-8° de 20 pages et 3 tableaux pliés.

Cette brochure est datée de Doullens, 20 août 1840.

250. *Le chansonnier de Noësfel en patois Messin.* 1/2 feuille, Vion, 1845, in-8°.

251. *Les Grecs au XIXe siècle ou études de mœurs judi-*

ciaires, par Ch. Marchal. Imp. de Vion, 1846, in-12 de 120 pages tiré à 1,000 exemplaires.

252. *Almanach de l'Authie, annuaire indicateur général de tous les renseignements utiles dans la circonscription topographique des cantons de Doullens, Acheux, Bernaville, Domart, Auxi-le-Château, Avesne-le-Comte et Pas, 1re et 2e année (par M. Vion).*

« Et vogue la nacelle. »

Vion, 1846-1847, in-16.

La deuxième année, 1847, a pour titre : *Almanach de l'Authie, annuaire indicateur de l'arrondissement de Doullens et des cantons voisins.*

Ces almanachs contiennent des éphémérides et des renseignements utiles pour la localité dus en partie à M. E. Dusevel. La deuxième année offre plusieurs rectifications des erreurs commises dans la première.

253. *Circulaire électorale de M. Delapalme, candidat de l'arrondissement de Doullens.* Imp. Vion, 1846, 3 pages in-4°.

Les luttes électorales, à Doullens comme ailleurs, ne datent pas d'hier; rien n'est plus curieux que ce qui se passait en ce pays sous le règne de Louis XIV, à propos de l'élection du mayeur et des échevins. Les abus des gouverneurs de la ville et de la citadelle étaient tels, à partir des guerres de 1635, que le roi dût intervenir pour y mettre fin, et donner des ordres en conséquence au marquis de Baule, gouverneur de Doullens, par une lettre imprimée, du 20 août 1665. Au XVIIIe siècle la corruption électorale y était encore à l'ordre du jour, puisqu'en 1750, un simple tailleur d'habits, dit le P. Daire, pouvait s'y faire nommer échevin, en gagnant à prix d'argent les mayeurs de bannières. Ce tailleur, du nom de Daullé, s'occupait de poésie. Une pièce de vers par lui adressée au duc de Chaulnes, lors de son entrée, valut à l'auteur un emploi dans les fermes, en 1753, alors que les frais considérables qu'il fallait faire, les repas fréquents qu'il était d'usage de donner comme échevin avaient singulièrement amoindri la bourse du poète.

254. *Jacques et Guillaume, seconde causerie électorale,* 1846, imp. de M. Vion, in-8°.

255. *Le dernier mot*, in-8°, même imprimerie.

256. *Mélanges. Recueil de divers essais littéraires de M. Aymar de Belloy*. Vion, 1848, in-8°.

Cet ouvrage n'a pas été mis dans le commerce.

M. de Belloy a su rendre ce livre fort intéressant par la légende de l'abbaye de Saint-Pierre-lès-Selincourt ou monastère de Sainte-Larme, par des documents historiques intéressants sur cette abbaye, etc. On y trouve aussi une *Critique historique* de dix pages de l'*Essai sur l'origine des villes de Picardie*, par M. Labourt. Chaque division a une pagination particulière.

257. *Un mot d'hygiène sur les écoles primaires, par le docteur Faux*. Imp. de Vion, 1848, 55 pages in-16.

258. *Doullens, ses fêtes et celles de ses environs, par D. (David, huissier à Doullens)*. Imp. de A. Grousilliat, 1850, in-8°.

Chanson sur l'air : *Quand on est mort c'est pour longtemps*.

259. *Extrait du registre aux délibérations de la commune de Barly*. Imp. Grousilliat, 1857, 10 pages in-4°.

Cette délibération a rapport à la demande de la commune de Neuvillette d'agrandir son territoire d'une partie de celui de Barly.

260. *Histoire de la ville de Doullens et des localités voisines, par A. J. Warmé, ancien notaire, ancien maire, administrateur de l'hospice de cette ville*. Typographie Grousilliat, 1863, in-8° de VIII et 559 pages, avec un plan lithographié et une liste des souscripteurs, de 4 pages non chiffrées.

L'auteur de cet ouvrage n'a pas cru devoir concourir pour le prix Thélu que la *Société des Antiquaires de Picardie* a été chargée de décerner.

Néanmoins, des appréciations compétentes ne tarderont pas, sans doute, à éclairer le public sur le mérite de ce travail.

Je me borne à dire ici que M. Warmé avance, sans preuves, que l'on *voyait, en 1545, une imprimerie à Doullens*, qui faisait sortir de ses presses

un livre ayant pour titre : *L'Espérance perdue du royaume de Picardie* adressé à M. le duc d'Aumale.

L'existence de cette imprimerie n'est constatée dans aucun des documents officiels de l'époque, et l'espoir, non moins cher aux bibliophiles qu'aux historiens, de trouver *l'Espérance perdue...* semble malheureusement anéanti.

J'avoue, du reste, en toute sincérité, que, trompé par l'indication qui semble avoir égaré M. Warmé, j'ai, moi-même, cherché et fait chercher, pour mon travail sur l'imprimerie, les traces de cet ouvrage introuvable, non cité par les bibliographes, et que le résultat de ces recherches n'a pas été plus heureux que celui des investigations faites dans les archives.

D'ailleurs, en 1545, le duc d'Aumale, auquel ce soi-disant livre aurait été adressé, ne portait encore que le titre de comte.

JOURNAUX.

261. *Feuille de Doullens, 2e arrondissement du département de la Somme : annonces, affiches et avis divers.*

Le premier numéro porte la date du 1er janvier 1825, 4 pages in-8°.

Ce journal, dirigé et imprimé originairement par Quinquenpoix, prend, à partir de 1844, le titre de *l'Authie* que lui a conservé M. Grousilliat, son propriétaire actuel. Voy. p. 19, 20 et 43.

262. *Revue agricole, industrielle et commerciale de la vallée d'Authie, bulletin du comice agricole de Doullens, éditée par M. Vion, imp. lib. à Doullens.* Imp. de l'éditeur, 1845-46.

III.

Publications imprimées à Montdidier.

263. *Tableau du maximum des denrées et marchandises qui se consomment ordinairement dans l'étendue du district.* Imp. de Bigot, an II.

Premier livre imprimé dans cette ville. Voir page 21.

264. *Règlement du Tribunal de première instance de l'arrondissement communal de Montdidier, pour le service de ses audiences, du* 17 *brumaire de l'an XI.* 11 pages in-4°. Chez Radenez, imprimeur, s. d. (an XI.)

265. *Office propre de la fête patronale de l'église paroissiale du Saint-Sépulcre de Montdidier, diocèse d'Amiens, par Pucelle.* Chez Moussette (imp. Radenez), 1811, in-16.

266. *Acta Latomorum, pensées sur L.·. F.·. M.·. — H.·. V.·.* 1834, in-12.

267. *Précis historique et analytique des arts du dessin avec sept planches, suivi d'un précis de la danse ancienne et moderne, par C.-J. B.* (*Buteux*). Imp. Radenez, 1836, in-8° de vj et 424 pages.

L'auteur annonce dans sa préface qu'il entend rester dans les limites élémentaires; il s'appuie d'ailleurs sur de bonnes autorités ; le traité de la danse est curieux. Les sept planches qui sont contenues dans cet ouvrage ont été lithographiées par Delaporte d'Amiens.

268. *Illusions, par Cléon Galoppe-d'Onquaire, œuvre couronné au concours de l'Académie des Belles-Lettres* (*d'Amiens*). Imp. Radenez, 1837.

269. *Catalogue par ordre alphabétique des livres de la bibliothèque de M. H. de Varennes, à Montdidier, département de la Somme*. Radenez, 1837, in-8°, 181 p. et 2,873 numéros.

Cette bibliothèque qui comprenait 6,340 volumes fut vendue en détail. Elle comprenait de bons ouvrages et des éditions rares et curieuses. Il s'y trouvait aussi quelques manuscrits intéressants.

270. *De l'influence de la musique sur la civilisation, sujet proposé au concours pour le prix de poésie, par l'Académie d'Amiens, par Vérani de Varenne*. Chez Radenez, 1842, in-16, 8 pages.

271. *Voyage de Paris à Jérusalem*. Imp. de Radenez, 1843, in-16 d'une feuille, tiré à 2,000 exemplaires.

272. *Epître en vers, qui a concouru pour le prix de poésie, et qui a été citée honorablement dans la séance publique de l'Académie d'Amiens, le 1er septembre 1844 (par M. de Vérani)*. Radenez, 1844, in-16, 7 pages.

273. *Napoléon ou l'abus du progrès, poème, par M. Vivant*. Imp. de Radenez, 1844, 2 ff., petit in-8°, tiré à 100 exempl.

274. *Analyse grammaticale par Mme Ducastel et M. A. B***, professeur de philosophie*. Imp. de Radenez, 1844, in-16 de 128 pages, tiré à 1,500 exemplaires.

275. *Récréation à l'usage des maisons religieuses et pensionnats de demoiselles, par une institutrice*. Imp. de Radenez, 1846, 4 ff. 1/2, in-18, tiré à 500 exemplaires.

276. *Le Livre du peuple, Gros-Jean et son curé, conversation réactionnaire, par Galoppe-d'Onquaire*. Radenez, 1849, in-8°, 48 pages.

277. *Le Livre du peuple, Caporal et Conscrit, deuxième conversation*. Même imprimeur, 1849.

Suite du précédent, commence à la page 49 et finit à la page 100.

278. *Esquisses géologiques du département de la Somme, par M. Buteux, deuxième édition*. Radenez, 1849, 122 pages in-8° et une planche ; tiré à 200 exemplaires.

279. *Relation circonstanciée de la mort et de la privation de sépulture de M. Roger de Choqueuse de Roye, suivie des pièces y relatives, par le docteur Lescardi, de Roye*. Imp. de Radenez, 1850, une feuille in-12 ; tiré à 600 exemplaires.

280. *Précis de la vie de sainte Benoite*. Imp. de Radenez, 1850, 32 pages in-8°, couronne ; tiré à 100 exemplaires.

281. *Simple notice sur l'inauguration du monument d'Antoine Galland, par M. Galoppe-d'Onquaire*. Imp. de Radenez, 1851, in-8° de 3 ff. ; tiré à 500 exemplaires.

282. *Musée de Montdidier*. Typog. Mérot, 1861, 12 pages in-8°.

Sous ce titre se trouvent réunis divers articles en prose ou en vers, publiés précédemment dans le *Propagateur picard* et en d'autres journaux, au sujet d'un musée que veut former M. Hourdequin, musée qu'il destine à la ville de Montdidier. L'un de ces articles est signé de M. Galoppe-d'Onquaire, qui établit que les musées archéologiques ne sont pas moins utiles que les histoires locales, « malheureusement, dit-il, la plupart de ceux qui ont écrit l'histoire locale étaient citoyens de la ville dont ils remuaient le passé et trop rarement l'impartialité présida à la composition de leur œuvre. »

Ferd. Pouy.

(La suite au prochain numéro.)

ÉTUDE SUR L'ATTRÉBATIE

AVANT LE SIXIÈME SIÈCLE (*).

DEUXIÈME PARTIE.

Epoque gauloise.

Nous venons d'étudier rapidement les diverses émigrations qui envahirent successivement nos pays, et nous avons été frappé des malheurs, des ruines et de la dépopulation qui en avaient été la conséquence. Enfin nous avons remarqué parmi les divers peuples qui ont habité cette province, quelle était la barbarie des uns, la corruption des autres, et quelle persévérance, quelle énergie durent employer les apôtres chrétiens pour en amener la conversion.

Nous allons maintenant consacrer à chacun de ces peuples une étude plus spéciale et décrire les monuments qu'ils nous ont laissés. Nous pourrons ainsi reconnaître le degré de civilisation, l'aptitude aux arts, les habitudes et les croyances religieuses de ceux qui les ont élevés.

Mais avant tout, il est nécessaire d'établir d'une manière certaine, l'origine des peuples que nous allons étudier, et

---

(*) Voir la *Picardie*, 1863, p. 25, 82, 135, 185, et suiv.

comme celle des Kymris-Belges, habitants de nos pays à l'époque de l'invasion des Romains a été contestée, nous allons, en résumant les travaux des meilleurs historiens, prouver qu'ils appartenaient à la race celtique.

Les Celtes sont issus de la grande famille de Gomer, dont la tige remonte à Japhet lui-même (1). A une époque très reculée, ils se divisèrent en deux branches : les Gals ou Galates et les Cimmériens ou Cimbres (2). Les premiers arrivèrent d'abord en Europe, venant de l'Asie, environ 2000 ans avant Jésus-Christ, et ils s'avancèrent vers l'Occident jusque sur les bords du Rhin, qu'ils franchirent ensuite pour occuper toute la Gaule.

Les Cimmériens ou Cimbres, ancêtres des Kymris-Belges sont aussi connus dans des temps très reculés ; Eusèbe, en sa chronique, signale leurs incursions en Asie ; Homère en fait mention au livre XI de son *Odyssée*, et Orose en parle sous la date de 783 avant notre ère. Tous les auteurs anciens s'accordent aussi à leur attribuer une origine celtique, notamment Cicéron (3), Saluste (4), Plutarque (5), Tite-Live (6), Pline-le-Jeune (7), Diodore de Sicile (8), Dion (9), Ap-

---

(1) Tailliar, *Histoire des Institutions dans le nord de la France*, ch. XXIII, p. 59. — Le père Martin, *Histoire des Gaulois*, etc., etc.

(2) Tailliar, (*Ib.*). — Père Martin, (*Ib.*). — Amédée Thierry, *Histoire des Gaules*. — Henri Martin, *Histoire de France*. — Le Huéron, *Recherches sur les origines celtiques*. — Schayes, *Les Pays-Bas avant les Romains*.

(3) De provinc. consul.

(4) Bell. Jugurt. sub finem.

(5) In sert., p. 569. — In Paulo Emil., liv. I, p. 389.

(6) Lib. V, cap. 34. — Lib. XXXIV, cap. 4.

(7) Lib. IV, cap. 3.

(8) Lib. V, p. 309.

(9) Lib. XXXIX, p. 104.

pien (1), Strabon (2), qui donnent à ces peuples, tantôt le nom de Cimbres, et tantôt celui de Celtes ou de Galls.

Quant aux historiens modernes, ils ont presque tous ratifié ce jugement, comme le prouve la lecture des ouvrages que nous avons cités plus haut.

Ces Kymris, chassés de leur pays par les Scythes et les Gêtes, ancêtres des Goths et des Germains, pénétrèrent en Europe vers le VIIIe siècle avant Jésus-Christ et se divisèrent alors en plusieurs branches ou nations.

L'une d'elles, celle des Cimmériens orientaux, alla s'établir dans la Chersonèse-Taurique (Crimée) et dans l'Asie mineure.

Une seconde, dite des Cimbres de l'Ister ou du Danube, longea les côtes du Pont-Euxin, jusques sur les bords du Danube et de l'Ister. Là elle se subdivisa encore et forma notamment, la nation des Boïens qui pénétra dans la forêt d'Hérycinie, puis dans la Gaule, qu'elle envahit jusqu'aux montagnes des Vosges. Plus tard, elle s'avança en Italie, s'y établit sur bien des points et fut longtemps en guerre avec les Romains.

Vers le VIIIe siècle avant notre ère, une troisième branche de Cimbres ou Kymris, poussée aussi par les Scythes et les Gêtes, arriva sur les frontières de la Gaule ; elle pénétra peu à peu dans ce pays, occupé déjà par les vieux Galls, ses frères d'origine, et par les Ibères ; elle les repoussa vers le centre et le sud-est de cette contrée et s'appropria cette longue bande de terrains qui prit le nom d'Armorique. Peu après ils pénétrèrent en Angleterre et en Irlande, où plus tard vinrent les rejoindre des colonies de la Belgique.

---

(1) Bell. civ., lib. I, p. 397.

(2) Lib. III, interprete Xilandre. Paris, 1860, p. 289.

Enfin arrivèrent les Kymris-Belges, autre branche de cette immense race celtique, dit M. Tailliar, qui résume de la manière suivante une longue et savante étude sur l'origine de ce peuple : « On a aussi fréquemment assimilé les Belges longtemps nomades au-delà du Rhin, aux Germains qui après eux vinrent occuper nos contrées. Mais les traditions et les documents les plus dignes de foi (1) prouvent que les Belges n'étaient pas de race tudesque. Les données historiques (2) viennent aussi démontrer que les Belges et les Bretons sont deux peuples de la famille Celto-Cimbre. Si on remarque entr'elles des différences produites par une ancienne séparation et par des destinées diverses, elles ont des ressemblances qui attestent une origine commune. »

« Ces ressemblances résultent surtout, 1° des institutions politiques, militaires et civiles, 2° de la religion et du culte, 3° du langage. »

M. Schayes affirme le même fait (3), en déduit toutes les preuves, et ajoute que du temps même de César, et après les invasions germaines qui assaillirent la Belgique cent cinquante ans avant Jésus-Christ, une partie de cette province était encore cependant entre les mains des Celto-Belges. Il conclut ainsi : « Aussi Pomp. Mêta appelle-t-il les Morins, qui habitaient au midi des Ménapiens, le dernier peuple de la race gauloise, et Pline place-t-il les limites de la Germanie

---

(1) Ib., p. 29.

(2) Ib., p. 59.— Amédée Thierry, ouv. préc., t. I.— Henri Martin, *Histoire de France*, t. I.—Le Huéron, *Recherches sur les origines celtiques*.—Schayes, *Les Pays-Bas avant les Romains*. — Polain, *Histoire de l'ancien pays de Liége*. — César com., liv. II, ch. 3. 4. — Hirtius, ib., liv. VIII. — Strabon, liv. IV. — Tacite, *Vita agricolæ*, ch. 2.

(3) Ib., p. 39.

non pas au Rhin, mais à l'Escaut, parce qu'au-delà de ce fleuve il n'y avait plus de Germains. »

L'Attrébatie était donc encore habitée par les Celto-Belges lors de l'invasion romaine ; aussi ses monuments sont-ils semblables à ceux des autres peuples celtiques, et tout ce que nous trouvons autour de nous rappelle-t-il leurs usages et leurs mœurs.

Ces monuments peuvent se diviser en deux catégories : la première, qui comprend ceux qui s'élèvent hors de terre : les monuments de pierre, les tumulus et les fontaines, et la seconde, dans laquelle nous rangerons ceux qui se cachent dans son sein, les souterrains, les sépultures et les objets d'art.

Première Catégorie

M. Alexandre Bertrand, dans un mémoire couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et publié dans la *Revue archéologique* de 1863, pense que les monuments de pierres, les dolmens entr'autres, qui généralement, dit-il, sont des tombeaux, appartiennent à une civilisation *très primitive*, qui a précédé celle qui éleva les tumulus. « Les objets déposés sous les dolmens avec les squelettes sont en effet, ajoute-t-il, en grande majorité des armes et des ustensiles en silex ; le bronze y paraît rarement, l'or à peine, le fer jamais.

Dans les tumulus, au contraire, on rencontre plus souvent ces métaux dont la fonte et la mise en œuvre dénotent évidemment des connaissances assez étendues et une civilisation avancée. Cependant comme les tombes renfermées dans ces tumulus, offrent des dissemblances profondes suivant les localités dans lesquelles on les rencontre, il paraît évident à

M. Bertrand que toutes n'appartiennent pas à la même époque, et que les Celtes continuèrent d'élever des monuments de ce genre pendant bien longtemps. Dans la région de l'ouest de la Gaule, en effet, on remarque qu'ils sont isolés, et qu'ils recouvrent fréquemment des chambres funéraires et des galeries couvertes, dans lesquelles les corps sont ensevelis plus souvent qu'incinérés (1). On y retrouve aussi presque toujours des armes en métal. Vers l'est, au contraire, ces monuments sont disposés en groupes nombreux et ils ne contiennent plus de chambres intérieures, ni de galeries. Sous une voûte grossière et formée de pierres amoncelées, est ordinairement placé le corps, près duquel on ne voit pas d'armes en silex, mais des armes en bronze et quelquefois même en fer.

M. Bertrand en conclut que les monuments de pierre n'appartiennent pas à la race celtique, mais à un peuple qui avant elle aurait habité ce pays. Il appuie aussi cette opinion sur ce fait que, suivant lui, ces monuments sont rares dans la véritable Celtique des Romains qui était habitée par les Éduens, les Biturives, les Arvernes, les Singons, les Sénons et les Cénomans. Il les retrouve souvent, au contraire, ainsi que les tumulus contenant les armes de pierre, dans les parties septentrionales de la Gaule, à partir de l'embouchure de l'Orne jusqu'à celle de la Gironde.

Il ne m'appartient pas sans doute de discuter ici la valeur de ces conclusions qui doivent être basées sur de nombreuses et savantes recherches. Je me permettrai donc seulement

(1) Ces dernières sépultures, situées presque toujours sur le littoral, proviennent sans doute des Saxons qui plusieurs fois envahirent ces contrées, comme nous le verrons plus loin.

quelques observations qui peut-être expliqueront les différences que signale M. Bertrand.

Nous avons vu plus haut que trois migrations principales des peuples de race celtique ont successivement envahi la Gaule.

1° Celle des Galls proprement dits qui l'occupa tout entière à une époque très reculée.

2° Celle des Boiens, des Lingons, des Cenomans et des Senonais qui parut vers le X° siècle avant Jésus-Christ.

3° Celles des Cimmériens ou Cimbres (Kymris-Galliques) qui pénétra jusqu'aux montagnes des Vosges vers la fin du VI° siècle avant notre ère.

4° Un siècle plus tard arriva une autre branche de cette grande famille des Cimbres qui refoula vers le centre et le sud-est, dans ce pays que M Bertrand nomme la Celtique proprement dite, les vieux Galls, leurs frères d'origine, et s'établit dans les régions du nord et de l'ouest où elle forma l'Armorique.

5° Enfin se montrèrent les Belges ou Kymris-Belges, qui se fixèrent dans nos pays du nord, vers le II° siècle avant Jésus-Christ, après avoir chassé devant eux les anciens Galls.

Ces diverses migrations n'expliquent-elles pas ces différences que l'on trouve dans les sépultures ? Evidemment, toutes ces branches de la même race celtique n'étaient pas arrivées au même degré de civilisation, quoiqu'elles eussent d'ailleurs les mêmes coutumes principales. Les unes, les premières venues, qui furent ensuite refoulées au centre et au midi, eurent des rapports très fréquents, soit avec les Phéniciens, colonisateurs du littoral, soit avec les peuples de l'Italie. Elles durent acquérir par ce contact un certain degré de civilisation, et abandonner de bonne heure les

grossiers monuments et les armes imparfaites de leurs pères. Les Celtes-Bretons de l'ouest, au contraire, aussi bien que les Kymris de l'est, et les Belges du Nord, qui, plus tard arrivèrent des contrées septentrionales où régnait la barbarie, durent conserver pendant bien longtemps encore la grossièreté des mœurs et des usages de leurs ancêtres.

Ce qui ferait croire aussi que nos monuments de pierres ne sont pas aussi anciens, dans l'Attrébatie du moins, que le pense M. Bertrand, c'est que nous trouvons auprès d'eux des objets et des monnaies qui appartiennent à l'époque de l'invasion romaine. Sans doute on peut alléguer qu'ils ont du être déposés là bien longtemps après l'érection de ces pierres qui ont continué d'être vénérées jusqu'à l'établissement du christianisme, et cependant leur voisinage assez constant peut aussi faire penser que ces monuments sont à peu près contemporains de ces médailles. Et puis, s'il est vrai, comme le croient beaucoup de savants archéologiques et notamment M. de Caumont (1), que presque tous les dolmens étaient autrefois recouverts de tumulus, la distinction qu'établit M. Bertrand serait bien ébranlée.

Quoiqu'il en soit, et puisque tous ces peuples, comme nous l'avons vu plus haut, étaient issus de race celtique, on peut conserver aux monuments qu'ils ont élevés le nom de celtiques qui leur a été donné.

Avant de visiter les monuments de cette époque que l'Attrébatie montre encore aux archéologues, il me paraît intéressant de les comparer à ceux que nous retrouvons en Palestine, et dont la Bible nous donne l'historique. Il semble

(1) Voir les comptes-rendus des divers congrès archéologiques.

que nos anciens Galls soient originaires de ces pays bibliques, tant nous trouvons de ressemblance entre les coutumes et les monuments des deux peuples qui, du reste, à ce qu'il paraît, avaient encore d'autres points de ressemblance puisque plusieurs auteurs érudits ont fait remarquer que les doctrines druidiques avaient de grands rapports avec les religions secrètes de l'Orient.

Le livre de Josué ne dépeint-il pas nos Galgals ou tumulus de pierres, lorsqu'il nous montre ce prince des Hébreux faisant jeter un monceau de pierres sur le corps du roi d'Ay qu'il avait fait périr (1) ? N'en voulut-il pas aussi élever un semblable sur le cadavre d'Aakau, le violateur du butin réservé à l'Eternel (2) ? Plus tard le roi David fit encore recouvrir d'un Galgal le corps de son fils Absalon, victime de sa rebellion (3).

Les dolmens, presque toujours placés sur les lieux élevés, ne sont-ils pas semblables à ces autels que les Juifs dressaient sur les hauts lieux, ou à ceux que l'Eternel leur avait ordonné de construire en son honneur ? Car il leur avait dit de les composer de pierres brutes, de ne pas les tailler, parce que le marteau ou le ciseau les aurait profanés (4).

Dans nos menhirs ou peulvans, nous retrouvons ces pierres fichées dont nous parle aussi la bible. Ainsi nous y lisons (5) : que Josué, au moment de mourir, assembla les Hébreux à Sichem, qu'il leur fit jurer de rester fidèles à Dieu, et qu'en

(1) Liv. de Josué, ch. VIII, p. 28-29.
(2) Id. ch. VII, p. 26.
(3) Livre de Samuel, ch. II, p. 17-18 ;
(4) Exod., v. 26, ch. XX.
(5) Lib. XXIV, p. 26-27.

mémoire de cet engagement, il fit dresser une grande pierre sous un arbre, et dit au peuple : Voici cette pierre qui nous servira de témoignage.

Samuel, après sa victoire sur les Philistins, en dressa une semblable pour servir de trophée.

Le Lévitique, et M. de Saulcy, dans son *Essai sur l'art judaïque* (1), nous montrent les enceintes sacrées circonscrites par des pierres levées, notamment à Garipin, au mont Ebal... comme le sont nos Cromlecks ou enceintes druidiques.

Les haches et les couteaux de pierres, ont également décrits dans les livres saints. Ainsi le chapitre V du livre de Josué nous parle des couteaux de pierre avec lesquels fut opérée la circoncision de tous les Israélites, après le passage du Jourdain.

Enfin, de même que le peuple de Dieu portait dans l'arche ou près d'elle, une pierre brute nommée *Schetya*, sur laquelle était gravé le nom de Jéhova, de même les druides plaçaient dans leurs sanctuaires une *pierre vierge de travail et consacrée* qu'ils nommaient *pierre divine* (2).

Mais arrêtons-nous, car ces observations nous éloignent de notre but qui est d'étudier l'Attrébatie, et visitons, dans l'ordre que nous avons indiqué plus haut, les divers monuments celtiques qu'elle a conservés.

A. Terninck.

(La suite au prochain numéro).

---

(1) Page 78.

(2) Gougenot-des-Mousseaux, *Dieu et les dieux*, p. 63.

BIBLIOGRAPHIE.

Satires picardes, par Hector Crinon, laboureur, poète et sculpteur.
Péronne 1863, in-8° de 230 pages (prix, 3 fr.)

Après les excellents articles que MM. Breuil, Daussy, Garnier et Tilloy ont consacrés aux *Satires picardes*, il ne reste rien à dire de la personne et des œuvres de Crinon. Ils ont raconté cette vie longtemps obscure, cette révélation soudaine du sens poétique, cette humble existence partagée entre les rudes labeurs des champs et les nobles jouissances de l'art. Ils ont analysé ses poésies, dont ils ont apprécié la verve railleuse, l'invective énergique, la finesse d'observation et la bonhomie toute gauloise. Nous ne pouvons que mêler nos applaudissements aux leurs. Pour échapper au danger de traiter un sujet épuisé, nous nous bornerons à répondre quelques mots à certaines critiques que nous avons entendu formuler sur l'œuvre de Crinon.

La plus grave, à coup sûr, est celle qui pourrait faire croire que le titre de cet ouvrage est trompeur, et que ces satires ne sont pas écrites en *vrai picard*. Un tel soupçon pourrait atteindre un lettré citadin qui se serait fait un passe-temps d'imiter un langage qu'il ne parle pas : mais comment supposer que le paysan Crinon ne sache pas la langue de son village ? Ceux qui émettent une pareille opinion ignorent, sans doute, que l'idiôme picard se décompose en un bon nombre de dialectes qui ne sont usités chacun que dans une région plus ou moins

étroite de notre ancienne Picardie. Celui du Ponthieu n'a pas la même physionomie que celui du Vermandois ; celui de l'Amiénois diffère de celui du Beauvoisis ; celui du Santerre s'éloigne beaucoup de celui du Vimeu. Ces divers dialectes diffèrent assez souvent par la forme radicale des mots et presque toujours par la manière dont on les prononce. Le lecteur étranger, tout picard qu'il soit, se trouve donc un peu désorienté quand il voit des mots revêtir une forme qui ne lui est pas familière ; mais il s'habitue bien vite à ces nuances de prononciation, qui pourraient se formuler en règles ; il remarque, par exemple, que dans le patois de Vraignes, l'*é* se change souvent en *i*, l'*o* en *ou*, l'*eu* en *u*, l'*u* en *e* et l'*oi* en *o*.

On nous a dit que Crinon avait trop *francisé* son picard. Peut-être bien lui est-il arrivé parfois, alors qu'il se trouvait gêné par les besoins du rhythme, de substituer un mot francais à une expression patoise. Mais ce ne sont là que de rares exceptions. Ce qui, dans certains cas, donne réellement une physionomie trop française à son langage, c'est l'emploi des locutions modernes. Or, en y réfléchissant, on voit que c'est là un inconvénient inévitable. Le patois ne peut avoir l'invariabilité d'une langue morte ; il subit les nécessités que lui imposent les transformations et les besoins de la société. Privé de la puissance créatrice qu'il avait à son origine, il est obligé d'accepter tout faits une foule de mots de la langue moderne, en ne leur faisant subir d'autres modifications que celles qui sont imposées par la prononciation locale et l'accentuation. Nous ne sommes plus à ces époques d'imagination où le peuple, dans son langage animé, détournait souvent les mots de leur signification primitive et donnait naissance à des métaphores qui finissaient par être acceptées dans un sens littéral.

J'ai entendu aussi blâmer l'orthographe employée par les éditeurs des *Satires picardes*. Ici je me trouve intéressé à les défendre, puisqu'ils ont adopté les règles que j'ai formulées dans mon *Glossaire du patois picard*.

Presque tout ce qui a été imprimé en picard moderne a été orthographié d'une façon entièrement arbitraire. Tantôt on a surchargé les mots de lettres parasites qu'auraient dû faire repousser la prononciation et l'étymologie; tantôt c'est une orthographe exclusivement phonétique qui supprime les signes du genre, du nombre, du mode et du temps, ainsi que les consonnes finales qui restent muettes. Ce système, renouvelé de M. Marle, embarrasse l'intelligence de la lecture, réduit les mots à des sons fugitifs qui ne parlent plus par eux-mêmes et change un précieux débris de la langue romane en un affreux argot individuel. Un patois soumis à cette absence d'orthographe ne serait plus, comme l'a fort bien dit Charles Nodier, « qu'un monstrueux mélange de bégaiements, de bredouillements, de grasseyements, d'ânonnements, de nasillements, de barbarismes sauvages, imposés par la voix qui prononce à la main qui écrit, une confusion pire encore que celle de la Tour de Babel. »

Les éditeurs ont pris le contrepied de ce système : ils ont tenu soigneusement compte des lois d'analogie, de grammaire et d'étymologie. J'ai cependant remarqué quelques rares exceptions aux règles qu'ils se sont imposées. Ainsi, à leur place, j'aurais écrit *fius* (*de filius*) et non *fiux ; c'peindant* et non *s'peindant ; méchanc'té* et non *méchans'té.*

Un des mérites que j'apprécie le plus dans les œuvres de Crinon, c'est la droiture, le bon sens et la portée morale. Il a été exaucé dans ses vœux, quand il demandait :

> Qu'ein honnête homme en déchiffrant ses vers
> I n'euch' pon l'drot ed' l'erbeyi d'travers.

On sait gré à l'auteur de manifester une énergique répulsion pour tout ce qui avilit l'homme des champs, de s'enflammer contre les injustices, de morigéner tour à tour les vices du cœur et de l'esprit. On aurait mauvaise grâce de lui reprocher la

verdeur de ses apostrophes ; car, en poésie comme en morale, un honnête homme a toujours le droit d'être indigné.

Quoties de moribus audent
Qui Curios simulant, bacchanalia vivunt.

D'ailleurs si Crinon se montre agressif contre les travers et les turpitudes, il n'attaque nominativement personne. Il aurait pu s'y croire autorisé par l'exemple d'Horace et de Juvénal, de Boileau et de Gilbert. Il s'est privé volontairement d'une source assurée de facile succès ; mais, par là même, il a trouvé moyen de concilier les devoirs de la charité avec les droits de la critique.

La pièce suivante, dont nous devons la traduction à M. A. Breuil, montrera mieux que ne feraient nos observations le caractère essentiellement moral des œuvres de Crinon.

PETITES MISÈRES DE LA VIE DES CAMPAGNARDS.

A M. Buzot, notaire.

I.

Vous que je croyais bon comme du pain tendre, vous ne m'avez pas donné un mince embarras en m'obligeant à vous demander le renouvellement de mon bail. Ce ne serait rien si j'avais votre bonne plume de notaire ou le talent de votre parent, M. Breuil ; mais je suis loin de chanter comme un bouvreuil. Les oiseaux ont chacun leur ramage. Je vais essayer de parler ma langue. Mes vers picards, tout simples et sans prétention, recevront, j'espère, un bon accueil de vous. Votre état n'est pas exempt de fatigues : eh bien, vous verrez en lisant mon récit que le laboureur ne vit pas comme un moine.

Heureux si je puis, en vous exposant nos peines, avoir vos terres à meilleur compte.

Vous qui ne mangez que de bon pain, vous devriez plaindre le sort des travailleurs de la campagne. Vous ne les avez pas vus tirer de leur sac, en montrant des dents longues comme des broches de vielle, un morceau de pain aussi dur que le galet, tout desséché, gris comme une vieille lame de couteau, quelquefois moisi, horriblement vert, avec de la barbe autant qu'un vieux sapeur. Encore si l'on avait de quoi boire pour le faire passer quand il reste accroché dans le gosier ; mais point ! après l'avoir tourné en tous sens, il faut le manger comme on l'a défourné, tout seul, tout sec, la croûte avec la mie. Pour changer, le lendemain c'est la même note.

Et quand il pleut, qu'on reçoit une grosse averse qui vous mouille jusqu'aux os, qu'il faut marcher crotté jusqu'aux cheveux ; quand le froid engourdit, racornit les doigts et rougit les oreilles comme des cornouilles, vous nous verriez alors rentrer tristes et sales, tout penauds, fatigués de patauger dans la boue, barbouillés comme des faiseurs de tourbes, et vous ne seriez pas tenté de changer votre métier contre le nôtre. Il faut être habitué dès l'enfance à cette rude vie pour la supporter. Heureux encore l'homme qui est aux gages du cultivateur : il trouve au moins, en rentrant dans la ferme, sa chaise, la table avec la soupe servie, sa pinte à côté, enfin de quoi se restaurer. Mais le haricotier, quand il revient près de sa compagne, ne trouve souvent au logis ni flamme ni feu ; la cuisine est à l'envers ; tout est prêt, rien n'est cuit. L'eau de la soupe est encore au fond du puits, vite on accroche la marmite. Sitôt qu'elle bout, on dit : la soupe est prête, et quelle soupe ! de l'eau dégourdie à peine, des légumes seulement étourdis. Tout cela remplit le ventre, on n'en est que plus léger pour courir au plus vite faire la méridienne. Les petits ménagers, toujours des premiers à l'ouvrage, sont encore ceux qui rentrent les derniers. L'hiver, dans la grange, l'été dans les champs, ils ne se reposent qu'au

cimetière. Le gain est si médiocre, qu'il faut travailler jour et nuit. Le renard qui dort n'attrape pas de poules ; tel qui n'a pas d'ampoules dans le creux de ses mains, se plaint, en revanche, de celles que la vermine lui met dans le dos. Souvent le baudet qui gagne l'avoine, après bien des fatigues, n'est pas celui qui la mange. Nous élevons des poulets gras et dodus : ce n'est pas pour nous qu'on les rôtit. Pour tout régal nous n'avons que de la flamiche, du pain frotté d'ognon, des haricots, des vitelots et des glouches. Voilà, sans mentir, la liste de nos fricots. Pour de la viande, on n'en mange qu'à la fête de Pâques, quand on fait la dépense d'un petit morceau de vache, vendu bon marché, mais plus encore qu'il ne vaut. C'est aussi dur, aussi coriace que du cheval. Le reste de l'année on se réduit presque à la soupe aux choux, à la soupe à l'oseille, et l'on boit de l'eau.

II.

Combien de laboureurs, comme le fermier Pilate, en retard pour la semaille, en avance pour le battage, n'ont pas besoin d'un grand espace pour y déposer leur blé et n'ont pas grand' peur des charançons au mois de juin ! Notre sort devrait épouvanter les bourgeois ; même, en étant à notre aise, nous ne sommes encore que misérables. Quand nous aurions de bons revenus, est-ce que nous pouvons rire en voyant nos blés versés, notre vache demander le taureau à tout moment, nos chevaux morveux, notre veau mourant de la diarrhée ? Pouvons-nous rire lorsque, au temps de la moisson, le blé pourrit même sur sa tige ? pouvons-nous rire enfin, si, à la fin du bail, nos champs sont en friche ? Tous les neuf ans, nous sommes pourtant menacés de perdre le droit de marché avec notre terre. Cela revient si vite ! Pour celui qui doit payer à Pâques le Carême est bien court ; mais qu'ils sont longs les vingt jours qu'après le

terme la vache passe sans vêler, lorsqu'on attend le beurre destiné à graissé le four! Quand le propriétaire parle de bail, on a raison vraiment de se désespérer ; il faut payer non seulement son fermage augmenté, mais aussi le droit de bail, le pot-de-vin, sans oublier le notaire. Pour tout ce monde là et pour le percepteur, on ne donne jamais assez. Soit qu'on cède à leur demande, soit qu'on y résiste, il faut toujours subir leur volonté. Qu'ils ne nous en soient pas trop reconnaissants, cependant! S'ils obtiennent une augmentation, notre estomac ne s'en trouve pas mieux pour cela ; notre consentement est forcé : ils tiennent la pelle par le manche. Ce diable de bourgeois est souvent sur ses œufs : qu'est-ce que cela lui fait de perdre un peu de ses revenus? S'il risque un pois, c'est pour gagner une fève. Autre est le sort du fermier. Quand on lui reprend sans justice des terres possédées de tout temps par sa famille, c'est son pain même qu'on lui arrache ! Ce champ lui avait été donné en dot par son père, ou bien il l'avait recueilli comme sa part dans l'héritage : s'il l'abandonne, le voilà forcé de devenir valet de ferme, de servir les autres ou de prendre la besace.

Pour tirer de la terre un peu plus de profit, si vous saviez quel mal de galère nous avons. Hiver, été, on se tourmente pour le temps. Fait-il trop froid : c'est le colza qui se gèle ; fait-il trop chaud : la grêle est à craindre. Comment faire une goutte de bon sang ! Si le soleil luit, on voudrait qu'il se cachât ; si le temps se couvre, on tremble de voir tomber la pluie. Elle serait bonne pour les avoines, mais, trop abondante, elle ferait pourrir le foin. Pour tout accommoder, il faudrait, suivant les produits, un terrain sec dans tel endroit, de l'humidité et de la fraîcheur dans tel autre.

En se levant on ne sait quel parti prendre ; parmi tant de besognes, on ne sait par laquelle commencer. Si je faisais bien, se dit-on, j'irais herser, car si le temps redevient beau, la terre sèche se réduira en cendre. Après la sieste, on ferait de l'ou-

vrage de Dieux ; mais, s'il repleut, mieux vaudrait ne pas l'entreprendre. Que la pluie tombe à dague, et que la terre se refasse une croûte, il faudra, pour la retourner, un cheval attelé à la herse. Quand on a bien consulté sa femme et le vent, si le temps est convenable pour semer, c'est le hasard qu'on doit le plus souvent remercier. En toutes choses, la réussite a le pas sur la science. Vous serez entouré de mouches à miel sans avoir une seule piqûre, tandis qu'un autre se noiera dans un crachat.

Au moment des semailles, tout le monde sait que, pour semer le blé, terre humide vaut mieux que terre sèche ; mais quelle mauvaise chance, lorsque, pendant la moisson, la pluie vous surprend au milieu de javelles étendues sur le sol et exposées à pourrir ; lorsque le temps se gâte et qu'après un rayon de soleil, une ondée vous lave le dos ; lorsque, dix fois le jour, on revient tout mouillé et tout triste de ne pouvoir achever l'ouvrage entrepris ! Tout-à-coup le ciel s'éclaircit : chacun s'élance, la faucille en main, pour retourner le blé et le redresser. Ah ! bien oui ! avant qu'on n'arrive aux champs, un nuage crève : il faut revenir encore, percé comme une lessive, et attendre un peu pour se sécher. A peine êtes-vous rentré, que votre femme vous querelle, vous taquine et rejette sur vous toute la faute. « Je te l'avais dit, tu devais faire des javelles, nous perdrons tout, et tu n'auras que ce que tu mérites. » De mauvaise humeur, quelquefois l'homme se rebiffe, et, pour faire taire sa femme, il fait mine de lui donner une claque ; mais elle ne s'effraie pas beaucoup de cette menace : elle sait que promettre et tenir sont deux. Le beau temps revient, et, en séchant les gerbes, il apaise du même coup les querelles conjugales.

On voit que l'auteur porte uniquement son esprit d'observation sur tout ce qui l'entoure et qu'il ne fait point d'excursions hasardeuses dans des régions morales qui lui sont in-

connues. Crinon, en prenant la plume, reste ce qu'il est toujours, villageois et laboureur. En cela il diffère complètement des poètes artisans qui ont conquis la célébrité, en s'occupant dans leurs vers de tout autre chose que de leurs occupations ordinaires. Reboul se garde bien d'entretenir sa muse de son pétrin et de ses farines; Rose Tamisier ne souffle mot de la manière dont elle prépare ses sauces; Magu, en écrivant, ne songe plus qu'il est tisserand. Ils s'efforcent de parler le langage de Lamartine, de s'élever dans les plus hautes sphères des idées. Ce qui fait une partie de leur réputation, c'est l'opposition qui règne entre leurs occupations habituelles et la tendance de leurs pensées. Il n'en est pas ainsi de Crinon. Il reste villageois dans sa vie littéraire comme dans sa vie privée; il n'ôte pas ses sabots pour chausser le cothurne. Il ne s'occupe que des choses de la campagne; il en décrit les plaisirs, les mœurs, les habitudes, les travaux et les vices; il en conserve le langage. C'est ainsi qu'il est arrivé à une peinture vraie et intéressante, qui vivra aussi longtemps que les travers impérissables qu'il a si vertement flagellés.

L'Abbé Jules CORBLET.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,

LENOEL-HEROUART.

Pour les articles non signés

LENOEL-HEROUART.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.

SOUVENIRS D'UN VIEUX PICARD[1].

Forsan et hæc olim meminisse juvabit.
VIRGILE.

I.

Amiens en 1771. — Occupations, fêtes et divertissements de ses habitants.

Quand j'arrivai à Amiens, en 1771, dans les dernières années de Louis XV, cette ville avait une physionomie bien différente de celle qu'elle a aujourd'hui.

On n'y voyait pas un seul soldat, la place n'ayant pas de garnison. Les seuls militaires qu'on y rencontrait, étaient les gardes-du-corps de la compagnie de Luxembourg, qui y séjournaient quand ils n'étaient pas à Versailles, ou dans leur famille ; mais ils n'y faisaient aucune espèce de service.

---

(1) L'abbé Tiron, auteur de ces *Souvenirs*, avait envoyé à Caron-Vitet, en 1843, le manuscrit qui les contient, avec d'autres papiers, pour être insérés dans les *Archives de Picardie*. M. Dusevel, qui était alors le principal directeur de cette revue, en publia quelques passages dans le second volume. Nous publions aujourd'hui ces *Souvenirs* dans leur entier, respectant le style de l'auteur, et nous contentant pour l'ordre et la clarté, de les grouper sous des titres particuliers qui en rendront la lecture plus facile et plus intéressante. (L'abbé J. GOSSELIN).

On ne voyait aux portes de la ville que les gardes de la gabelle qui étaient là pour empêcher la contrebande.

La citadelle était gardée par quelques invalides qui y vivaient comme des religieux dans un cloître. En temps de guerre, on leur confiait la garde des prisonniers faits sur l'ennemi.

Tous les soirs, la garde bourgeoise s'assemblait sur le Grand-Marché, sans uniforme, avec de vieux fusils rouillés, et après une revue d'une demi-heure, chacun s'en retournait chez soi, et la police n'avait plus besoin de personne. Ceux qui formaient cette garde bourgeoise, étaient appelés les *Privilégiés*, je ne sais de quels priviléges ils jouissaient.

C'était le temps aussi où Paris se passait de garnison, et où le guet, sans se montrer, suffisait pour assurer le repos de ses habitants. Ainsi, autrefois nos aïeux étaient moins savants, moins brillants que nous ; mais il dormaient tranquillement dans leurs lits, et ils n'étaient pas exposés à trouver, à leur réveil, une révolution à leur porte.

La ville n'était pas éclairée le soir, ou ne l'était que l'hiver. Je me souviens qu'une fois, revenant de souper en ville, vers minuit, et remontant la rue de Saint-Leu, je fus rencontré, sans le voir, par un homme qui la descendait, et nous tombâmes tous les deux par suite du choc qui eut lieu nous nous relevâmes tous deux sans nous être vus, et nous poursuivîmes chacun notre chemin. Au reste il n'y a pas si longtemps que l'usage d'éclairer les villes pendant la nuit existe. La ville d'Anvers ne l'était pas encore en 1791.

En 1771, on dînait à Amiens, à midi.

Les familles les plus opulentes, qui vivaient cependant sans aucun luxe, étaient celles des négociants, qui faisaient en gros le commerce des étoffes de laine qui s'y fabriquaient.

Dans les villages, à huit lieues à la ronde, les paysannes filaient la laine qui était la matière première de ces étoffes, et l'on donnait le nom de *sayetiers*, aux ouvriers employés dans ces fabriques. On appelait *époulmandes*, les femmes qui portaient ces étoffes chez les teinturiers.

Parmi les maisons qui faisaient le commerce de ces étoffes, je me souviens qu'il y en avait deux du nom de *Jourdain ;* C'étaient *Jourdain de l'Eloge* et *Jourdain Galant*. Je jouais à l'âge de neuf ans, avec les enfants de cette dernière famille, quand j'y vis pour la première fois le poète Gresset, qui venait faire visite aux dames de cette maison, rue Saint-Martin.

Les divertissements publics des Amiénois à cette époque, surtout le dimanche, étaient le jeu de battoir, et principalement les parties de tamis qui avaient lieu, à la *Hotoie*, entre les écoliers et les bourgeois. Ces jeux intéressaient beaucoup le public, et les joueurs étaient toujours entourés d'un grand nombre de spectateurs. En général les écoliers passaient pour plus forts à ce jeu que les bourgeois.

Le goût pour cet exercice était si général, que les prêtres ne pouvant s'y livrer en public, avaient, pour en jouir entr'eux, la faculté d'entrer dans une ferme voisine, dont le nom, je crois, était *la ferme Saint-Jean*.

Un des grands divertissements des Amiénois d'alors, était les parties d'eau qui se faisaient l'été sur la Somme. On trouvait toujours à la *Voirie* des bâteaux prêts pour ceux qui voulaient faire un tour de promenade sur cette rivière. Des familles entières, de nombreuses compagnies, et même des communautés religieuses, louaient un bâteau pour toute une journée. On l'employait à naviguer d'un bras de la Somme dans un autre, d'Amiens à Camon. On y dînait tout en se

promenant. On arrivait ainsi au pré *Porus*, qui était une petite île fort agréable, où l'on trouvait des joueurs de violon pour ceux qui voulaient danser. Chemin faisant, on rencontrait d'autres barques, remplies de promeneurs, et l'on aimait à saluer ceux que l'on connaissait. J'ai vu des Parisiens, enthousiasmés de ces plaisirs, reconnaître que Paris n'avait rien d'aussi agréable.

Le jour le plus intéressant pour ces parties était le premier mardi d'août. On appelait la fête qui s'y faisait, la *Chasse aux cygnes*, et cette fois, c'était la nuit que l'on passait sur l'eau.

Ces divertissements existent-ils encore aujourd'hui ? je l'ignore. Il se peut que ce qui amusait les pères ne soit plus du goût de leurs enfants ; les plaisirs, comme toute chose, sont soumis à la mode.

Un Amiénois de ce temps là, en manchettes et jabot de dentelles, bien coiffé et poudré à blanc, n'aurait pas les goûts qu'a aujourd'hui un fashionnable à cheveux mal peignés, avec une barbe de capucin.

Je parlais tout à l'heure de Camon, le nom de ce village me rappelle que pendant mon enfance on parlait beaucoup à Amiens d'une dame de Lameth, mère de ces deux Lameth, qui firent aussi beaucoup parler d'eux dans l'assemblée constituante, et dont elle fut loin de partager les opinions. Cette dame était très pieuse et très charitable. Sœur du maréchal de Broglie, elle avait beaucoup de crédit en haut lieu ; elle en profitait pour faire le bien. Elle obtint une commutation de peine en faveur d'un homme, ancien domestique chez les Jésuites, qui s'était fait passer pour prêtre, et avait été admis par le curé de Camon pour vicaire dans sa paroisse. L'imposture ayant été découverte, le faux prêtre

fut condamné par le Parlement de Paris à être brûlé ; mais par le crédit de Mme de Lameth il en fut quitte pour la prison perpétuelle (1).

Le curé de Camon fut, de son côté, interdit de ses fonctions par l'évêque, en punition de son imprudence. Ce curé d'ailleurs était un original, ce qu'on appellerait aujourd'hui un homme *excentrique*. Après avoir reçu sa provision d'Huiles saintes à l'évêché, à Pâques, il allait à la poissonnerie acheter de la marée, et on le voyait retourner à Camon, la boîte aux Saintes-Huiles dans une main, et un merlan dans l'autre.

II.

Gresset. — Mgr de la Motte.

Le poète Gresset dînait presque tous les dimanches avec Mgr de la Motte, qui l'amenait avec lui aux vêpres de la cathédrale. Il le plaçait à sa gauche dans une stalle à côté de celle qu'il occupait lui-même, et qu'on appelait son *petit trône,* près de la porte latérale du chœur, du côté de la sacristie. Le pieux évêque était alors si courbé, qu'il fallait relever sa soutane et son rochet quand il montait du chœur à ces stalles, pour l'empêcher de tomber.

Dans mon enfance, comme je l'ai dit, j'ai vu Gresset, et

(1) Fleuri rapporte sous la date de 1392 un fait à peu près semblable d'un frère mineur qui n'était pas prêtre, et qui s'était néanmoins fait recevoir par l'évêque d'Utrech pour son coadjuteur. La fourberie ayant été reconnue, il fut dégradé, et livré au bras séculier qui lui fit couper la tête. Aujourd'hui, l'acte du frère mineur serait à peine regardé comme une *filouterie*, une peccadile ; nous ne jugeons plus des choses comme on en jugeait autrefois

comme les vieillards aiment à raconter (1), je vais rétablir ici la véritable histoire de sa rencontre à Amiens avec J. J. Rousseau, fait mal exposé dans la continuation de la *biographie de Feller*, par Pérennès.

Quand Rousseau passa par Amiens, à son retour d'Angleterre, après s'être brouillé avec Hume qui l'y avait conduit, les échevins de cette ville crurent devoir inviter à dîner un homme aussi célèbre ; le philosophe accepta. On ne manqua pas d'inviter aussi Gresset qui était en ce moment à Amiens. Malheureusement Jean-Jacques savait que peu de temps auparavant, Gresset, parlant de lui à quelqu'un, à Paris, avait dit : « Je conviens que c'est un homme d'esprit, mais » c'est un ours. »

Pendant tout le dîner, Rousseau affecta de ne pas dire un mot, quelques efforts que le poète fît pour l'exciter à parler. Quand on se leva de table, le Genevois attira Gresset dans l'embrasure d'une fenêtre, et lui dit d'un air de triomphe : « Avouez, M. l'Académicien, qu'il est plus aisé de faire » parler un perroquet qu'un ours. »

Ordinairement cinq ou six chanoines allaient chercher Mgr de la Motte, une demi-heure avant les vêpres, pour l'accompagner à la cathédrale, et cette demi-heure était pour eux une récréation dont ils faisaient le plus grand cas, par le plaisir que leur causait la conversation spirituelle du poète et de l'évêque, qui ne le cédait à personne en amabilité. Un jour le prélat récita dans un de ces entretiens une satyre de Boileau qu'il avait apprise par cœur à l'âge de quinze ans, et qu'il n'avait pas encore oubliée.

(1) L'abbé Tiron avait quatre-vingts ans lorsqu'il rédigea ces souvenirs.
J. G.

A l'âge de quatre-vingt-neuf ans, il vint donner la confirmation à Mailly ; j'étais au nombre des enfants qui la reçurent. Pour cette cérémonie, au lieu de ranger les enfants dans la nef sur deux lignes, on en plaçait une douzaine à la balustrade du sanctuaire comme pour la communion, et quand il avait confirmé ceux là, il allait se reposer sur un fauteuil qu'on lui avait dressé contre l'autel, tandis qu'on plaçait une autre douzaine d'enfants sur la balustrade.

Après la cérémonie, je lui fut présenté à la sacristie, et on lui dit que j'allais être enfant de chœur à sa cathédrale. « Eh bien ! mon petit ami, me dit-il, nous nous reverrons à » Amiens. »

En 1772, Mgr de la Motte donna une mission à Amiens, où les prédicateurs étaient d'anciens Jésuites supprimés peu d'années auparavant. Il voulut en faire lui même l'ouverture à l'âge de quatre-vingt-dix ans, par un discours qu'on lit dans sa vie, par l'abbé Proyart ; j'assistais à ce sermon. Je vois encore ce respectable vieillard, dans cette chaire autour de laquelle se pressaient des milliers de personnes, pour entendre le dernier discours que faisait à ses diocésains ce saint évêque.

Dans le cours de cette mission, je l'ai vu donner lui-même la communion à une centaine de personnes sur le parvis du chœur, en avant de la grande grille.

Ce ne fut qu'après cette mission qu'il obtint d'avoir un coadjuteur, qui fut l'abbé de Machault.

Il y avait alors dans le chapitre un chanoine très vieux, M. de Monsures, qui avait eu sa prébende en 1725. Il mourut d'une ischurie qui lui causait des douleurs atroces. Quelqu'un tachant d'exciter et de ranimer sa patience, lui rappelait que Jésus-Christ avait aussi bien souffert et était

mort pour nous. « Jésus-Christ n'avait pas ce que je souffre » répondit le chanoine.

Je ne trouve pas dans la vie de Mgr de la Motte, par l'abbé Proyart, un trait d'humilité rare qui honore ce grand évêque, et qu'on nous contait. Dans une de ses visites diocésaines, il avait trouvé beaucoup à redire à la conduite d'un de ses curés de campagne, et lui en avait fait des reproches assez vifs en présence de ses paroissiens. Mais aussitôt s'étant habillé pour dire la messe, et sortant de la sacristie, il sentit quelque peine d'avoir si peu ménagé ce pauvre prêtre. Se tournant alors vers les paysans qui l'avaient entendu, il leur dit : « Mes amis, j'ai peut-être » mis trop d'emportement dans ce que je viens de dire à » votre curé ; je lui en demande pardon et à vous aussi. » Après quoi, il s'avança vers l'autel.

Il se plaisait à donner quelquefois à déjeuner aux enfants de chœur de sa cathédrale, le jour des Innocents. Mais un jour les ayant un peu trop fait boire, ces enfants firent quelques sottises dans le chœur, à la grand'messe ; ce qui engagea les chanoines à prier l'évêque de ne plus donner à déjeuner à leurs enfants de chœur, ce jour là.

Ce prélat dînait un jour chez les moines de Corbie, qui, dans le cours de la conversation, parlant de leurs prérogatives dans leur petite ville, prétendaient être comtes de Corbie. « *Comtes*, je veux le croire, répondit l'évêque, mais vous » voulez dire *contes* pour rire. »

L'abbé J. Gosselin.

(La suite au prochain numéro).

MAISON DE RAMBURES DE POIREAUVILLE (*).

MÉMOIRE SUR SON ORIGINE, SERVANT A PROUVER QUE L'ANCIENNE MAISON DE RAMBURES N'EST PAS ÉTEINTE.

Indépendamment des noms de cette branche de Rambures cités dans les nobiliaires comme seigneurs de Poireauville (1), on trouve, dans les titres et documents particuliers possédés encore par la branche actuelle, qu'un Jehan de Rambures, arrière petit-fils du lieutenant de Saint-Valery, par Adrien et Simon de Rambures, servait sous l'amiral de Coligny en qualité de capitaine. Ce fut après avoir assisté chez le duc de Longueville, à une conférence sur les matières de religion qu'il embrassa le parti de la réforme. Il rentra plus tard dans le sein de l'église. Enfin, après sa mort, arrivée à Orléans, en 1589, au service du roi, il fut inhumé dans l'église de Saint-Paterne de cette ville. Son fils François, qui professait aussi la religion prétendue réformée et était du parti des

(*) Voir la *Picardie*, 1863, p. 385 et suiv.

(1) Voyez les Notes manuscrites de Dom Grenier, Picardie, vol. 83, paquet 13, art. I. A., page 275. — Et collect. Duchesne, Ve vol., p. 257. — Biblioth. impér., sect. des manuscrits.

huguenots, épousa, en 1605, une coreligionnaire, Elisabeth de Nonant-le-Comte, issue des Saint-Delys. C'est par elle que devait échoir aux Rambures de Poireauville la riche succession des Saint-Delys (1), marquis d'Heucourt, dont le dernier fut exilé et mourut en Angleterre, en 1688. Mais par suite de l'ostracisme que créait contre les Rambures d'alors, leur qualité de protestants, cette riche succession fut indument dévolue à la maison de Soyecourt, du chef de l'abbé Pas de Feuquières, qui, en se portant héritier à l'insçu et au détriment de la ligne de Rambures qui le primait, fut envoyé en possession par le roi.

En 1679, on remarque, dans la branche cadette de Rambures, un Daniel Alexandre de Rambures, capitaine de vaisseau de haut-bord à Rochefort, puis commandant d'artillerie à Douai, et tué en 1712 ; un Claude de Rambures, seigneur de Préville, major des gardes-côtes, bisaïeul des Rambures existant ; enfin le chevalier de Rambures mort en 1784 chef d'escadre à Rochefort.

La noblesse de la famille de Rambures de Poireauville a été, à diverses époques, constatée juridiquement. Ainsi, le 30 octobre 1599, un arrêt rendu en la cour des aides, par

(1) A propos des Saint-Delys, nous trouvons dans l'extinction de cette famille un des funestes effets de l'introduction du protestantisme en France et de la perturbation qu'il apporta dans la noblesse française. Robert Ier de Saint-Delys, marquis d'Heucourt, gouverneur d'Abbeville en 1562, fut tué à Abbeville avec un de ses fils par la populace ameutée, pour avoir favorisé le calvinisme. Le cadavre d'Heucourt fut porté aux Minimes d'Abbeville et inhumé dans la chapelle des Rambures. Robert III, son petit-fils, fut décapité pour cause de religion en 1638. Enfin Louis de Saint-Delys, expatrié en Angleterre, y mourut sans postérité. (Voir *Histoire d'Abbeville*, par M. Louandre, tome II, p. 40 et suivantes).

Gabriel de Machault, conseiller du roi, commissaire député par S. M. pour la réformation des abus, déclara François Gédéon et Philippe de Rambures nobles et extraits de noble race; le 21 février 1630, François de Rambures fournit faits et articles de sa noblesse devant les commissaires députés par le roi; en octobre 1635, les sieurs de Poireauville justifièrent de leur noblesse; le 23 juillet 1666, il fut reconnu qu'ils avaient droit de jouir des divers priviléges réservés à la noblesse; enfin le 20 février 1699, Daniel de Rambures justifia de ses titres de noblesse devant l'intendance d'Amiens, au rapport de Claude Marchand, chargé de rechercher les faux nobles pour les faire condamner à l'amende. Donc, rien de mieux établi que cette noblesse, dont pendant un siècle tout entier la branche cadette des Rambures eut périodiquement à montrer la preuve, pour une cause ou pour une autre.

Les principales familles alliées aux Rambures de Poireauville, indépendamment de celles précitées, sont: les familles de Hallart, d'Armainvilliers, d'Urre-de-Clanleu, de Carpentin, de Bonbers, de Calonne, Tillette du Mesnil, Le Blond du Plouy, de Riencourt, etc.

Ceci étant posé, examinons si les Rambures de Poireauville ne se regardaient pas comme une branche cadette des Rambures du château.

En droit, pour être propriétaire, il faut avoir possédé, non pas seulement de fait, mais encore avec la pensée qu'on est propriétaire, *animo domini*, comme disent les jurisconsultes. Or les Rambures de Poireauville, qualifiés nobles et toujours considérés comme tels, bien qu'ils n'aient pas sollicité du souverain la reconnaissance de leur droit aux titres et qualités de branche aînée, ce dont nous dirons la cause plus loin, en

ont néanmoins pris une possession de fait, agi et parlé comme s'en croyant légitimes représentants. Nous en voyons une preuve dans ce fait qu'après l'extinction de la branche aînée, ils prirent les armes de la branche éteinte et portèrent d'or *à trois fasces de gueules*. La famille possède divers cachets auxdites armoiries. Aujourd'hui encore elle n'a point d'autre sceau. On retrouve l'impression de ses armes sur une note généalogique dressée par un de ses ancêtres.

Une autre preuve que le hasard nous a fournie est consignée dans une lettre de M. Homassel, prieur de Framicourt, adressée à M. le Couvreur de B., en 1786, trouvée dans les papiers de M. Caumartin à Amiens et dont M. Goze, correspondant du comité historique des arts et monuments, a bien voulu prendre et nous adresser une copie. Il raconte que quand Mme de Caderousse reçut la nouvelle de la mort de son frère Louis-Alexandre, elle dit aux personnes présentes : « Il n'y a plus de Rambures ! » — « Vous vous trompez, Madame, lui répliqua M. de Rambures de Biencourt, qui dînait ce jour-là au château, j'en suis un, de nom et d'armes (1). » Ces paroles de protestation ne furent pas contestées par cette dame, ce qu'elle eut fait si l'articulation eut été fausse. D'un autre côté, dans les notes manuscrites de Dom Grenier, il est dit que les Rambures de Poireauville ne sont pas reconnus être de l'ancienne famille de Rambures, *quoiqu'ils le prétendent* (2). Ainsi la prétention des Rambures de Poireauville est constatée de nouveau.

Ces preuves écrites, jointes à la reprise de l'assielle des émaux de la branche aînée, montrent évidemment qu'après

(1) Voyez aux pièces justificatives, n° I.

(2) Voyez le n° II des pièces justificatives.



avoir été branche cadette, les Rambures de Poireauville entendaient bien être substitués à la branche aînée éteinte ; que si leur titre n'a pas été authentiquement reconnu à la mort d'Alexandre de Rambures, c'est par des causes que nous expliquerons et qui n'infirment en rien le fait précédent de la possession, *animo domini*, que nous voulons bien établir avant tout.

En résumant ce qui vient d'être exposé, voyons les conséquences qui en découlent naturellement.

D'abord quelle singulière coïncidence que l'identité d'orthographe du nom ! On distingue en France deux sortes de noblesse : la noblesse *ancienne*, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et la noblesse *moderne*, dont les titres qui la constituent offrent une date certaine du passage de la roture à la noblesse. L'une et l'autre comptent des familles également haut placées par le rang et les titres, mais ces familles ne peuvent marcher de pair quand il s'agit de *quartiers* et d'ancienneté.

Or les Rambures de Poireauville, comme les Rambures du château, n'ont aucune trace d'anoblissement et se rangent naturellement dans la première catégorie.

Quelquefois deux familles nobles, mais différentes, peuvent porter le même nom ; c'est surtout lorsque deux localités de même nom ont donné lieu à deux seigneuries différentes. On trouvait quelques exemples de ce fait dans l'ancienne noblesse ; nous doutons qu'il en existe aujourd'hui, tant il y a d'anciennes maisons éteintes. Les noms nouveaux, ou par création de fiefs, ou par descendance féminine ne sauraient être invoqués contre notre argumentation.

Mais dans le monde entier, il n'existe qu'une seigneurie de Rambures, du moins avec son orthographe caractéristique.

On remarque bien, dans le Vimeu, plusieurs familles qui portent la consonnance du nom écrit ainsi : DERAMBURE; mais aucune, hors les Rambures de Poireauville, ne signe légalement comme les Rambures du château. Et ils ont toujours signé ainsi depuis le premier connu de leur branche.

Cette coïncidence remarquable d'une noblesse possédée de temps immémorial, d'une noblesse entée sur un nom identique pour l'orthographe, sur un nom donné par une seule et unique seigneurie, n'est-elle pas déjà une présomption assez forte de communauté d'origine?

C'est notre premier argument.

Si, par un singulier jeu du hasard, on pouvait, pour renverser cet argument, citer deux familles nobles en France qui eussent le même nom enté sur une seule et même seigneurie sans avoir la même origine, au moins, aurait-on pris la précaution de les distinguer par des armes d'autant plus différentes et variées que leur nom les exposait à être plus confondues. Mais ici rien de pareil. A l'identité de noblesse sans date ni trace d'anoblissement, à l'identité d'orthographe du nom, se joint l'identité des armes, comme nous en fournirons la preuve. Que peut-on vouloir de plus?

A une époque où les écritures des tabellions n'étaient pas entourées des garanties et de l'authenticité des écrits notariés d'aujourd'hui, et où les gentilshommes, rien moins que clercs, allaient même jusqu'à se vanter de ne pas savoir écrire, attendu leur qualité, on a imaginé, de leur donner par les armoiries gravées sur le pommeau des épées, une signature portative, indicative à la fois de leur nom, de leur famille et de leur position. D'ailleurs, c'était aussi un moyen précieux de relier entre eux les membres épars d'une même

famille sortant de la même souche, mais substituant souvent des noms de fiefs à leur nom patronimique.

Devant ce titre parlant, bien plus significatif, bien plus solide et inaltéré qu'un parchemin, pourrait-on dénier aux Rambures de Poireauville leur communauté d'origine avec les seigneurs de Rambures, quoiqu'il ne soit pas représenté de titre fixant positivement le vrai point d'attache de cette branche à l'ancienne maison de Rambures ?

Ne suffisait-il pas à Jean de Rambures, le premier de cette branche, de son cachet armorié et de sa position incontestée alors, pour ne pas penser à prendre acte d'une filiation incontestable, évidente pour tous à son époque? Les cadets de famille n'emportant autrefois du toit paternel que la cape et l'épée, n'avaient d'autres titres que la notoriété de leur position. Les chartes, les titres, la fortune restaient dans le manoir en la possession de l'aîné.

Nous ne voulons pas parler de armes indiquant *comme branche cadette* les Rambures de Poireauville sans les justifier, sans établir, par la copie de pièces authentiques, la véritable constitution de ses armes, altérée dans quelques nobiliaires comme si (appréhension singulière !) des généalogistes avaient craint à certaine époque de trop prouver que les Rambures de Poireauville devaient être une branche cadette... Ainsi des nobiliaires changent les émaux, substituent *l'argent à l'or* dans les fasces ; d'autres donnent aux pièces une assiette oblique, au lieu de l'assiette horizontale c'est-à-dire *qu'ils donnent* des *barres* au lieu de *fasces* (1). A ces altérations plus ou moins arbitraires il suffit d'opposer, entre autres documents, la pièce suivante, copiée sur l'original :

---

(1) *Nobiliaire de Picardie*, par M. J.-B. de Villers, seigneur de Rousseville.

« Extrait des registres du greffe de l'intendance de la
» généralité d'Amiens, pour le dépôt des titres de noblesse,
» en conséquence de l'arrêt du Conseil du 22 mars 1666 et
» ordonnance de Monseigneur Colbert, conseiller du roi,
» intendant de la Justice ès-généralité d'Amiens, etc., etc.

» Du douzième jour de juillet 1666 à Amiens.

» Est comparu audict greffe Jephté de Rambures, escuyer,
» seigneur de Poireauville, demeurant au village du Temple,
» sénéchaussée du Ponthieu, tant pour lui que pour Philippe
» de Rambures, escuyer, seigneur de Hulleux et Jean de
» Rambures, escuyer, seigneur de Vallery, frères et cousins
» issus de germain audict seigneur comparant, demeurant au
» cap Cornu proche de Saint-Valery, bailliage d'Amiens, et
» pour François de Rambures, escuyer, seigneur de Haute-
» coustre, demeurant à la Neuville sous Saint-Valery, cousins
» germains dudict seigneur comparant; lequel seigneur com-
» parant, pour satisfaire auxdicts arrest et ordonnance, a
» déclaré qu'il est âgé de soixante ans, ledict Philippe de
» vingt-cinq, ledict Jean de vingt et ledict François de
» quarante-cinq, qu'ils ont droit et sont en possession de
» prendre ladicte qualité d'escuyer et pour armes et blason
» portent *de gueules à trois fasces d'or*, et pour supports deux
» pallines, et pour justification de leur noblesse à ce jourd'hui
» produit leurs titres audict greffe, et a signé le présent
» acte en la minute après avoir esleu domicile pour eux tous
» en la maison de maître Antoine Ricard, procureur à
» Amiens. . . . .

» Délivré par moi soubsigné greffier de l'intendance,

» Quignon. »

Cet acte authentique indiquant les armes des Rambures de

Poireauville marque bien les mêmes armes que les Rambures du château, mais avec l'intervertissement rationnel des émaux. Les notes manuscrites de Dom Grenier, au mot *Rambures de Poireauville*, relatent aussi exactement les mêmes armes (1). « Les armes de famille, dit Baron, auteur d'un ouvrage de blason fort estimé, sont celles qui distinguent une maison d'une autre, d'où vient qu'il n'est pas permis de prendre les armoiries d'une autre qui aurait le même état, pour éviter l'abus que pourrait faire naître cette confusion. L'aîné d'une maison a le droit de porter les armes de son père sans distinction, les puînés les brisent en ajoutant quelques pièces ou en changeant l'assiette des émaux. »

Ici se présente tout naturellement l'argument de fait tiré de l'Évangile à propos de l'image de César : Que représentent les armes authentiques des Rambures de Poireauville ? de quelle noblesse sont-elles l'image ? ne sont-elles pas composées exactement des mêmes pièces que les armes de la maison de Rambures ? — Dans quel ordre étaient rangées ces pièces avant l'extinction de la branche aînée ? — Dans l'ordre assigné aux branches cadettes *selon les règles du blason*. Qu'on laisse donc aux Rambures aînés ce qui appartient aux aînés, mais qu'on rende aux Rambures cadets ce qui appartient aux cadets.

Les armes d'une famille sont des titres d'affiliation : c'est encore une règle du blason. Donc pour effacer, détruire l'effet des titres d'affiliation chez les Rambures de Poireauville, titres authentiques s'il en fut, il faudrait opposer des titres écrits constatant que les susdits Rambures ont une origine autre que celle de *branche cadette* indiquée par leurs armes.

---

(1) Voyez à la fin le nº II des pièces justificatives.

A un titre affirmatif, il faudrait opposer un titre négatif certain et non pas une simple dénégation, il faudrait, en un mot, reproduire un texte positif qui vint infirmer l'explication si naturelle, si concluante que donne la représentation d'un nom identiquement orthographié et d'armoiries semblables ; preuves matérielles qui sautent aux yeux et qui, pour les esprits impartiaux, tranchent nécessairement la question.

Supposerait-on la bâtardise ? Mais celle-ci oblige à *bâtonner* les armes et elle fait changer les noms. D'ailleurs il est évident que pour faire admettre ainsi à la noblesse des bâtards de grande maison, il fallait des formalités telles que l'origine des bâtards annoblis était toujours connue et certaine. Voyez dans l'histoire de France, jusque dans les temps les plus reculés, pas un bâtard n'a échappé à la flétrissure de son origine. Et cela est incontestable, puisque c'était le seul moyen de sauvegarder dans l'Etat l'honneur des filiations légitimes. Les grandes maisons n'auraient jamais toléré le doute à cet égard.

D'ailleurs il existerait une preuve négative d'une semblable allégation, si elle se produisait. En effet le Père Anselme, historien de la maison de Rambures, ne relate en fait d'enfants naturels émanés d'elle que deux filles légitimées. Assurément s'il y avait eu un garçon provenant d'une source illégitime, il n'eut pas manqué de mentionner la reconnaissance. Enfin une telle objection serait tout simplement absurde, si l'on entendait parler d'un enfant naturel non reconnu. En effet, la position de celui-ci eut été la même que celle d'un étranger ; il eut été dans l'impossibilité d'une usurpation de nom et d'armes, surtout à l'époque ou apparaît la branche cadette de Rambures.

(La suite au prochain numéro.)

DES DROITS D'USAGE

DANS LA FORÊT DE COMPIÈGNE.

I.

La forêt de Compiègne, dont la superficie est de quatorze mille six cents hectares environ, s'étend, au sud de la ville, qui lui a donné son nom, dans le périmètre formé par les rivières de l'Oise et de l'Aisne, les rues d'Automne et de Vandy et la chaussée Brunehaut. A part quelques villages, les hameaux ou habitations situés au milieu des bois, tels que l'Ortille, le Vivier-Frère-Robert, Vieux-Moulins, Saint-Nicolas-de-Courson et le Four-d'en-Haut, la population exclusivement vouée au travail des bois, se trouve disséminée sur tout le pourtour du massif de la forêt. Outre Compiègne, au nord, on trouve sur ce périmètre, à la partie septentrionale, Venette, Choisy-au-Bac, Franc-Port et Rethondes; à la partie orientale, Trosly-Breuil, Cuise-la-Motte, Genancourt, Roilay, Chelles, Saint-Etienne, Fontenay, Pierrefonds, la Folie et Palesne; à la partie méridionale, Morienval, les Eluats, Champlieu, Bethisy-Saint-Pierre, le Haloy, Saintines et Saint-Sauveur; et à la partie occidentale, Saint-Vast-lès-Cappy, Verberie, Rivecourt, la Croix-Saint-Ouen, Armancourt, Jaux, Mercières et Royal-Lieu.

La forêt se trouve percée par quatre routes principales ou voies de grande communication, partant toutes de Compiègne; la première s'étend au nord vers Soissons; la deuxième, allant du nord au sud-est, conduit à Pierrefonds, la troisième, du nord au sud, à Crespy-en-Valois; enfin la quatrième, du nord au sud-ouest, se dirige vers Paris. A cause de sa position dans l'angle formé par les deux rivières de l'Oise et de l'Aisne, le sol de la forêt présente une ligne de partage allant dans la direction de Saint-Jean-au-Bois à Compiègne; les eaux situées au levant de cette ligne vont se jeter dans l'Aisne; celles au couchant dans l'Oise. — Le massif offre sur un pourtour, nord, est et sud, des accidents de terrain dont l'élévation au-dessus de la plaine varie entre quatre-vingt-dix et cent mètres. On distingue au nord, le mont du Tremble, les Beaux-Monts, le mont Saint-Marc et le mont Saint-Pierre-en-Chastre; à l'est, le mont Collet, le mont de Berny et le mont Arcy; au sud, les Grands-Monts. De sorte que cette forêt se trouve comme encadrée par ces diverses élévations en venant se baigner dans l'Oise.

Cette célèbre forêt est un reste de celle de Cuise qui était elle-même un démembrement de l'antique forêt de Servais. Elle comprenait à l'origine les forêts de Laigue, d'Ourscamp, de Halatte, de Chantilly, d'Hérivaux, des bois d'Ageux ; elle s'avançait dans le Valois au-delà de l'Automne, touchait à la forêt de Retz dit de Villers-Cotterets, etc. Les groupes qui entouraient la maison royale de Saint-Jean-au-Bois étaient comme le centre de cette immense étendue; ils reçurent le nom de Cuise qui était alors celui du palatium et que l'usage étendit à l'ensemble de cette région forestière. La forêt est appelée « sylva cotia » dans les titres du VIII[e] siècle; on la trouve successivement désignée sous les noms de « Cuisia,

» Coysia, Guisa, Quisia, Cuisia, » et dans les titres français, à partir du XIIIe siècle, sous ceux de « Coize, Quise, Cuisse », et Cuise. »

Le nom de forêt de Compiègne a source dans l'institution des maîtrises par l'ordonnance du 29 mai 1346 et dans la création de quatre de ces siéges pour le pays de Valois, l'un d'eux fut fixé dans la ville de Compiègne. Cependant l'appellation de Cuise fut encore conservée par l'usage pendant plusieurs siècles. Sous Louis XIV la plupart des actes disent forêt de « Cuise-lès-Compiègne, » et des imprimés du XVIIIe siècle réunissent aussi les deux noms. Celui de « Compiègne » est seul employé, depuis la reconstruction du château sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI.

La forêt de Compiègne avait une maîtrise constituée en vertu de l'ordonnance de Philippe-de-Valois du 29 mai 1346, pour remplacer l'ancienne institution des gruyers. Cette juridiction réorganisée en 1554, comprenait un grand-maître, un maître particulier, un lieutenant, un garde-marteau, un procureur du roi, un greffier, deux huissiers, deux arpenteurs, deux gardes-généraux, deux gardes à cheval, un garde-pêche et vingt gardes forestiers. De nos jours elle forme une inspection des forêts de la couronne et se compose d'un inspecteur, chef de service, d'un sous-inspecteur, de deux gardes-généraux, de deux gardes à cheval dont l'un secrétaire de l'Inspection, de neuf brigadiers, de trente-et-un gardes-forestiers et de huit ou dix cantonniers et élèves gardes.

Cette magnifique forêt était autrefois grevée d'un grand nombre de droits d'usage. La ville de Compiègne comptait douze cent seize maisons usagères, aux termes d'une charte de Philippe-le-Long du mois de septembre 1319, confirmée par sept actes royaux dont le dernier était daté du

mois de septembre 1717. Le faubourg Saint-Germain en avait cent cinquante-sept autres, suivant un octroi de saint Louis confirmé par François I[er], par Henri IV et par Louis XIII au mois de février 1612. Ces nombres peuvent paraître considérables, surtout si l'on remarque que la commune de Compiègne ne comprend pas aujourd'hui treize cents maisons. Le village de Jaux avait aussi des droits applicables à deux cent quatre-vingt-quatre maisons, par lesquels chaque usager devait un pain valant deux deniers parisis et une poule avec deux deniers pour la sauce. Il devait en outre quatre deniers par bête à cornes et deux deniers par veau. On fit remise de ces redevances lors de la réformation effectuée en 1664, et l'on supprima l'usage, non parce que le village était au-delà de la rivière, comme l'a dit M. Graves (1), mais parce que les titres avaient reçu une extension abusive en ce sens que la concession était limitée aux villages situés en deçà de l'Aisne et de l'Oise. La commune de Saint-Sauveur exerçait des droits de pâturage et de ramassage qui lui avaient été concédés en 1179 par Louis-le-Jeune, avec confirmation par Henri IV en 1603, et par Louis XIII en 1612. Cent vingt maisons en profitaient. Les habitants de la Croix-Saint-Ouen et de Mercière faisaient remonter leurs titres au règne de Dagobert, fondateur de l'abbaye. Ils payaient une maille parisis par tête d'habitant, plus deux deniers pour chaque pourceau ; la moitié de cette redevance appartenait au prieur de la Croix-Saint-Ouen.

C'est l'histoire de ces droits d'usage, dont quelques-uns subsistent encore aujourd'hui quoiqu'ils aient été singulière-

(1) *Statistique du canton de Compiègne*, p. 230, 1 vol. in-8°, 1850.

ment restreints depuis Louis XIV, que nous allons esquisser rapidement ; nous le ferons en nous appuyant sur des documents irrécusables.

II.

On entend par droit d'usage dans une forêt, la faculté d'y prendre telle nature et telle quantité de bois, ou d'y envoyer au pâturage tel nombre et telle espèce de bestiaux. « Cette » origine, dit M. E. Meaume, se perd dans la nuit des siècles. » La loi des Bourguignons (1) reconnaissait comme un droit » naturel l'usage au « bois mort » et au « mort bois » « de jacentibus et sine fructu arboribus » ; elle punissait » d'amende le propriétaire de la forêt qui aurait entravé » l'exercice de ce droit. A ce point de vue, la forêt était con» sidérée, quant à ses produits en « bois mort » et « mort » bois » comme chose commune, et une dépendance du » domaine public. Cette loi fut, pendant plusieurs siècles, le » droit commun d'une partie de la France. Elle était en har» monie avec la législation sur les forêts dont les traces » existent encore dans les Capitulaires de Charlemagne et de » Louis-le-Débonnaire. Ces documents attestent que l'on con» sidérait alors comme un délit, le fait d'une plantation nou» velle d'essences forestières, et que les officiers institués » sous le nom de « Forestarii » étaient chargés d'assurer » l'exécution des défrichements ordonnés (2). »

---

(1) *Codex legum antiquarum*, cap. XXVIII, art. Ier, p. 280.

(2) *Des droits d'usage dans les forêts de l'État*, t. Ier, p. 20-21.

D'après ce qui précède, chacun dans les temps anciens profitait, selon ses besoins, des ressources abondantes qu'offraient à des populations relativement peu nombreuses, des forêts immenses. L'accroissement de ces populations, les défrichements successifs qui en ont été la suite, ont avec le temps, établi l'équilibre entre les ressources et les besoins. Cependant comme en toutes choses, l'homme est naturellement porté vers l'abus, il devient nécessaire de prendre des mesures restrictives. En effet, les usages étendus, joints aux autres causes de dévastation, auraient eu les plus fâcheuses conséquences pour l'avenir des forêts, ils auraient amené peut-être quelques siècles plus tard la ruine totale de cette richesse du sol destinée à satisfaire tant de besoins impérieux (1).

L'autorité dut alors intervenir pour veiller à la conservation des forêts d'où dépend une partie notable de la prospérité du pays, mais elle ne prit de mesures efficaces que vers le milieu du XIV[e] siècle.

Durant les premiers siècles les concessions n'ont pas toujours été constatées par un écrit ; mais le temps n'en a pas moins épargné bon nombre de titres. Les plus anciens qu'on connaisse remontent à Louis-le-Gros ; ils sont considérés avec raison comme les premiers actes de prévoyance de la royauté contre les abus de cette nature, puisque tout en légitimant les usages ils en fixaient les limites.

Des sentiments de charité chrétienne paraissent avoir déterminé les rois de France dans la plupart de ces concessions, notamment dans celles qui regardent les communautés religieuses et les établissements de bienfaisance. Ainsi nous

(1) Dès le règne de Charles IX, Bernard Palissy déplorait l'aveuglement avec lequel on courait vers la ruine des forêts.

lisons dans les titres de l'abbaye de Morienval (1), qu'en 1256, saint Louis voulant continuer aux religieux de ladite abbaye les témoignages de bienveillance que leur avait accordés le Roi, son père; « leur donne par pure aumône et charité, » une charretée de bois à prendre deux fois le jour en la » forest de Cuise-ès-mont-de-Bethisy, pour ardoir et chauffer » en leur dicte abbaye (2). »

Une charte de Philippe-le-Bel datée de 1308, nous apprend qu' « en contemplation et mémoire de la sainte Religion salu- » taire, et pour le repos des âmes de lui, de la feue reine » Jeanne, reine de France et de Navarre et de tous ses pré- » décesseurs, avait donné aux dites religieuses, pour Dieu » et en aumône, le droit de panage en la forêt de Cuise en » tous temps, excepté le temps des faons (3). »

On voit dans les titres de l'Hôtel-Dieu de Compiègne, qu'au mois de juillet 1260, saint Louis « voulant pourvoir à ce que » les pauvres affluant au dict Hostel-Dieu et les administra- » teurs des dicts pauvres fussent mieux traités, substantés et » chauffés, avoit donné et aumôné au dict Hostel-Dieu à tous- » jours, et entr'autres choses, droit d'usage en la forest de » Cuise pour y prendre toutes choses nécessaires pour le » dict Hostel-Dieu et maisons y appartenant (4). » — Les ci- tations peuvent s'appliquer à toutes les concessions de même nature.

Les droits d'usage ont encore été concédés à titre de ré- compense pour des services rendus, ou d'encouragements

---

(1) Canton de Crespy-en-Valois.

(2) Titres originaux déposés à la mairie de Morienval.

(3) Titres originaux déposés à la mairie de Morienval.

(4) Titres originaux déposés aux archives des hospices de Compiègne.

dans des entreprises utiles, comme dédommagement aux dégats causés aux récoltes par le gibier de la forêt, soit enfin pour en tirer un produit.

C'est ainsi que, comme récompense de services rendus, Charles IX, par les lettres données à Villers-Cotterets le 10 octobre 1573, accorde à Jean Martin pour son chauffage vingt cercles de bois chaque année ; lesdites lettres indiquant les motifs de cette donation en ces termes : « Ayant » égard et considération aux bons et agréables services que » notre bien-aimé Jean Martin, capitaine des forêts de Hallate » et de Pommeraye, nous a fait tant à la conservation des » bestes dans nos dictes forests, que en aucunes autres » charges et commissions qu'il a exécutées pour notre » service, et pour lui donner tant meilleur moyen de » continuer de bien en mieux, à y celui, pour ces causes » avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces pré- » sentes, etc. »

Ce droit a été depuis considérablement restreint (1).

Charles VI, comme encouragement dans une entreprise utile, a donné à Raynaud Coquerel non seulement les droits d'usage en bois et de pâturage, mais encore le terrain et le bois accessoires pour bâtir au lieu dit la Fortelle, un four à verre appelé depuis ce temps le Four-d'en-Haut. Cette concession ainsi que les droits d'usage et de pâturage ont été confirmés à Oudin Coquerel, petit-fils du premier, par lettres de Charles VII, données à Lévignen le 11 mars 1441 (2). — Ce

(1) *Archives de l'inspection de Compiègne*, vol. II. Ces volumes manuscrits n'étant pas numérotés il nous est impossible d'indiquer la pagination.

(2) *Archives*, vol. III.

droit de prendre le bois nécessaire à la consommation du four à verre a été supprimé par arrêt du 15 juin 1532 (1).

Comme dédommagement des dégats faits aux récoltes par le gibier, le droit de pâturage a été accordé à l'abbaye de Morienval en 1319 par Philippe-le-Bel; la charte de ladite concession s'exprime ainsi: « Pour le remède de mon âme » et en considération et récompense que les terres des » dictes religieuses, sont souvente fois gâtées et les blés » d'icelles mangés par les bêtes sauvages de la forêt de » Cuise (2). »

En 1547, les habitants de Pierrefonds plaidant pour la conservation de leurs droits d'usage, pour lesquels ils payaient une redevance, disaient que: « La dite redevance était insur- » portable pour les pauvres habitants, et qu'il était grande- » ment à considérer les incommodités que la dite forêt de » Cuise apportait aux dits habitants et autres lieux circon- » voisins d'icelle forêt, laquelle par son humidité, ombrage » et fraîcheur, rendait leurs terres adjacentes et voisines » quasi stériles. Que si davantage ces terres produisaient par » une année quelque peu de fruit, il était tout dégâté des » bêtes sauvages auparavant qu'il soit parvenu à maturité; » tellement que si ôtant les dits usages et pâturages aux dits » habitants, il n'y aurait rien dont ils pussent vivre en leur » pays et lieu de leur nativité, lequel ils seraient contraint » d'abandonner à grande misère et regret de vivre (3). » — Ces observations ont été prises en sérieuse considération lorsqu'il s'est agi de formuler le jugement qui les a confirmés dans leurs droits.

---

(1) *Ibid.* vol. III.

(2) *Archives*, vol. II.

(3) Titres originaux déposés à la mairie de Pierrefonds.

Enfin comme ressource plusieurs concessions ont été faites moyennant une somme d'argent. Tel est le droit accordé par Henri III, roi de France et de Pologne, par ses lettres données à Blois au mois de décembre 1585, à Raoul Deligny, receveur , et Jean Le Féron, contrôleur des finances des ventes de bois, leur permettant de prendre annuellement en la forêt de Cuise soixante-dix cordes de bois de chauffage, moyennant le versement d'une somme de mille écus parisis qu'ils ont opéré entre les mains du receveur du domaine (1).

D'autres concessions et celles-ci sont en plus grand nombre, ont été faites moyennant une redevance annuelle. Bien que les droits accordés aux habitants des communes rentrent dans cette dernière catégorie, ils ne doivent pas moins être considérés comme la manifestation de charité qui animaient leurs fondateurs, lorsqu'ils reconnurent l'impérieuse nécessité de créer ces ressources naturelles à la classe indigente pour leur venir en aide. Si la pénurie des sujets, que partageaient souvent les rois, ne leur permettait pas de faire un abandon gratuit des droits d'usage, la modicité des redevances qu'ils exigeaient le plus souvent en nature, prouve que tout en cédant à la nécessité de tirer un avantage de ces droits, ils voulaient qu'ils fussent surtout un bienfait pour les habitants.

Les premiers titres des concessions des droits d'usage laissaient une grande latitude aux usagers : beaucoup d'entr'eux avaient la faculté de jouir de leurs priviléges, sans l'intervention des préposés à la conservation des forêts, quelques-uns de ces priviléges étaient illimités ; mais à mesure que le bois se raréfiant acquérait une valeur plus considérable,

(1) *Archives*, vol. II.

l'on sentit la nécessité de mettre des bornes restrictives aux premières concessions, et d'apposer des mesures préservatrices aux abus et malversations qui s'exerçaient sous l'ombre des droits d'usage.

En 1380, Charles V ferma la forêt de Cuise aux usagers jusqu'à ce que leurs titres aient été reconnus valables par les juges députés à cet effet (2). Depuis ce règne jusqu'en 1545, les droits d'usage ont été soumis à plusieurs examens et modifications, mais jusqu'alors l'intérêt des usagers avait toujours su se soustraire aux réformes, dont la nécessité se manifestait de plus en plus.

François Ier, par ses lettres-patentes en date à Joinville du 31 octobre 1545, s'exprime ainsi : « Désirant la conser- » vation de ses bois et forêts et à ce qu'ils fussent à l'avenir » mieux entretenus (1), » prononça la clôture de la forêt de Cuise aux usagers et ordonna que les droits d'usage seraient vérifiés par le Grand-Maître et les Juges de la Table de marbre ; pour être, ceux qui seraient reconnus valables, modifiés et restreints selon la possibilité et commodité de ladite forêt : à la mort de ce prince cette mesure n'avait pas encore reçu son exécution. A peine monté sur le trône qu'Henri II s'empressa de renouveler dans ses lettres-patentes données à Saint-Germain-en-Laye le 12 mai 1547 (2), la volonté exprimée par son père.

Par suite de ces dispositions, des procès ont été intentés à tous les usagers et plaidés par le Procureur du Roi, devant les Juges de la Table de marbre députés pour en connaître,

---

(2) *Ibid.* vol. II.
(1) *Ibid.*, vol. II.
(2) *Ibid.*, vol. II.

ces plaidoyers révèlent des abus et des malversations sans nombre introduits dans l'exercice des droits d'usage. Toutes les conclusions prises dans l'intérêt des bois tendirent à des restrictions considérables, et même à beaucoup de suppressions; nonobstant, ces priviléges ont encore survécu à cette nouvelle tentative, qui n'eut d'autre résultat que diverses modérations dans les droits et l'introduction de quelques mesures répressives dans leur exercice.

Edmond C. de L'Hervilliers,

De l'Académie de la religion catholique de Rome.

(*La suite au prochain numéro*)

NOTICES

SUR

L'IMPRIMERIE ET LA LIBRAIRIE

ET SUR

LES ARTS ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME (*).

---

283. *Promenade dans les environs de Roye, par un bibliomane royen*. 1862, in-8° de 15 pages.

Cette notice de M. Mérisse a d'abord été publiée dans le *Mémorial d'Amiens*.

284. *La vie des saints frères martyrs Lugle et Luglien, patrons de la ville de Montdidier en Picardie et de Lillers en Artois par l'abbé L. Dangez*. Mérot, 1862, 438 pages in-18, et un errata d'une page non chiffrée.

On connait la polémique à laquelle a donné lieu le chapitre III de ce livre, concernant la *vérité du fait de la translation des reliques des patrons de Montdidier*. (Voir de Beauvillé, *Examen de quelques passages d'une*

(*) Voir la *Picardie*, pages 193, 245, 300, 359, 405, 433, 508, 547, 1863 p. 35, 74, 106, 153 212, 241, 307, 363, 403 et suiv.

dissertation de M. Dangez... Jeunet, 1862, in-8° et un article signé Al. Bernard dans le *Journal d'Amiens* du 10 janvier 1863.)

M. Al. Bernard était un homme recommandable à divers titres, il écrivait avec facilité et talent; il a donné beaucoup d'articles au *Journal d'Amiens*. Ses nombreux amis sont encore sous l'impression douloureuse de sa mort récente, arrivée le 3 septembre 1863.

285. *De l'inscription des hypothèques légales par le procureur impérial. Traité théorique et pratique à l'usage des parquets, par M. Marie-Paul Bernard, docteur en droit, procureur impérial.* Imprimerie administrative de Radenez, 1862, 126 pages grand in-8°.

JOURNAUX.

286. *M. de Beauvillé a trouvé la preuve de la publication d'un journal à Montdidier, intitulé l'Abeille picarde, et dont le rédacteur portait le nom de Jondot, qui fut, depuis, l'un des collaborateurs du Journal des Arts, sous la révolution; mais aucun exemplaire n'en a été découvert.*

287. *Le Propagateur picard, feuille commerciale, agricole, littéraire et d'annonces de l'arrondissement de Montdidier. Créé en* 1820, *par M. Radenez, aujourd'hui dirigée par M. Mérot, son gendre.* Voyez page 43.

Le *Propagateur picard* vient d'agrandir son format.

IV.

Publications imprimées à Péronne.

288. *L'office qui se chante à la procession générale du siége de Péronne.* Imp. d'Honoré Le Beau, 1715.

Le permis d'imprimer donné à Péronne par M. Hutellier, maire de cette ville, est daté du 21 octobre 1714.

C'est à M. Quentin, imprimeur à Péronne, possesseur d'un exemplaire de ce rare livret, que je dois cette indication.

289. *La vie de saint Fursy, patron de la ville de Péronne, recueillie de plusieurs anciens auteurs par M. Jacques Desmay, docteur de Sorbonne, chanoine dans l'église Saint-Fursy. Nouvelle édition, revue, corrigée, augmentée et mise en meilleur françois, par M.* ***. Chez Honoré Le Beau, imprimeur et libraire, MDCCXV, avec approbation et privilége du Roy, petit in-8°, 240 pages chiffrées et 24 non chiffrées.

Cette édition, comme les deux qui l'ont précédée et dont nous ignorons le lieu de l'impression, fut dédiée aux doyen, chanoine et chapîtres de l'église de Saint-Fursy, la dédicace ou épitre qui comprend 8 pages est signée de l'imprimeur Le Beau.

Le privilége pour faire imprimer avait été obtenu par l'auteur en 1712 et cédé de suite à Le Beau; ce dernier obtint la confirmation de ce privilége en 1714. L'approbation d'une édition précédente a été donnée le 12 juin 1606 en Sorbonne; il y a lieu de croire que c'est la première édition.

L'exemplaire ci-dessus décrit appartient à M. V. de Beauvillé, il ne contient pas le portrait de saint Fursy que l'on voit dans un autre exemplaire appartenant à M. Dournel de Bonnival.

A la suite de l'exemplaire de M. Beauvillé se trouve : l'Histoire de la vie de saint Fursy, patron de Péronne, avec les vies de saint Foillain et de

saint Ultain, ses frères, par M. Mignon, docteur de Sorbonne. A Péronne, chez Honoré le Beau, MDCCXV, 60 pages petit in-8°.

On voit par ce dernier opuscule que la ville de Péronne a jouissait de l'avantage de posséder le corps entier de saint Fursy, dont la tête a été séparée et mise dans un chef de vermeil doré, orné de pierreries... La ville de Péronne n'a jamais été au pouvoir des étrangers, il n'y a point eu d'hérétiques qui en aient dissipé les reliques, les peuples n'y ont jamais souffert d'hugenots (sic). »

290. *Avis au public. Exposition à l'Hôtel-de-Ville de Péronne, de toutes les drogues destinées à la composition de la thériaque par divers maîtres-apothicaires de ladite ville...* De l'imprimerie de Jean-Baptiste Moët, imprimeur et libraire, 1723, placard, in-f° oblong, en caractères italiques.

Communication de M. Emile Coët, bibliothécaire à Roye. Le nom de Moët qui nous est révélé par cette pièce est à ajouter à la liste des imprimeurs péronnais. Etait-il le concurrent de Le Beau ou son successeur? c'est ce que nous ignorons encore.

291. *Cahier des ordres réunis de la noblesse et du Tiers-Etat du gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye, rassemblés à Péronne. Remis à MM. A. de Lameth, le duc de Mailly, députés de l'ordre de la noblesse. A MM. de Buire, de Bussy, Prevost et du Metz, députés de l'ordre du Tiers-Etat.* Chez J.-B. Laisney, libraire, sur la place, 1789, in-8°, rare.

Il est curieux d'étudier dans ce cahier les idées d'unité et de réforme qui dominaient alors : effacer toute démarcation, préjugés et prérogatives de province en vue du bien et de l'intérêt général du royaume. « Que nos députés fassent valoir avec zèle nos intérêts à l'assemblée des états-généraux, mais nous leur prescrirons de ne pas se regarder seulement comme les députés du gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye, mais comme fesant partie des représentants de la nation, et par conséquent, de n'être guidés que par le motif de l'intérêt général. »

292. *Liberté, égalité, fraternité, amour de la patrie. Dis-*

cours pour la fête à l'Etre suprême et à la nature, célébrée à Péronne, le 20 prairial l'an II de la République une et indivisible, par Pierre Rénault, officier municipal, membre de la Société populaire. De l'imprimerie de Laisney père et fils, 7 pages in-4°.

Bibliothèque de M. de Beauvillé.

Ce discours est un des plus violents de ceux prononcés dans le département à la même occasion. « Le gouvernement d'un seul est contraire à l'institution sociale,... le terme où devait s'écrouler le monstrueux édifice de la royauté était marqué par la Providence... Le tyran met le comble à ses forfaits ; le glaive national nous a fait justice de ce dernier monstre couronné... »

« Vive et vive à jamais l'immortelle montagne ! »

Ainsi se termine cette déclamation démagogique.

293. *La Guirlande de roses, recueil de chansons (par de Béranger)*. Laisney, 1797.

Ce recueil indiqué par les biographes de Béranger a sans doute été entièrement détruit, car il est impossible d'en retrouver la trace.

294. *Catéchisme historique, par Fleury*. Chez Laisney, imp.-libraire, 1800, 180 pages in-24.

295. *Jugement du Tribunal criminel de l'Oise, séant à Beauvais, concernant l'assassinat commis à Béhéricourt, près Noyon*. De l'imp. de J.-B. Laisney, an XII, 2 pages in-4°, compris une complainte.

296. *Le défenseur des Juifs, lettres de Coutant, tonnelier à Péronne, adressée aux PP. Rodom et Desmazures*. Desprez, 1830, 36 pages in-8°.

297. *Chansons par Dulens*. Desprez, 1830, in-8°.

298. *La Cuvelliade, poème lirico-comique par le tonnelier Coutant*. Desprez, s. d. (1831).

299. *Réponse à la Cuvelliade, par un chiffonnier*. Même imprimeur, même année, in-32 de 52 pages.

Ces deux opuscules, factums nés de la dispute de deux écrivains rivaux sont assez curieux ; le dernier porte pour épigraphe : « Chien hargneux a toujours l'oreille déchirée, » il a pour emblème un coq appuyé sur les mots *liberté, ordre public*.

Du Français généreux, ah ! c'est bien là l'emblême :
Léger, libre, galant, brûlant du feu guerrier,
Le Français dans le coq voit un autre lui-même
. . . .

Le tonnelier-auteur est assez mal traité dans cet écrit, ses *Chansons*, ses articles de journaux, son livre intitulé le *Défenseur des Juifs* et dont le *Constitutionnel* a jadis entretenu ses lecteurs, ne peuvent trouver grâce devant cet aristarque : « Le sort a, dit-il, prononcé : mes vers frappés au coin de l'immortalité.

Du temps ne craignant pas les ravages
. . . . . l'abîme de l'oubli
Engloutira Coutant, sa vie et ses ouvrages.

300. *Chansons dédiées à P.-J. de Béranger, par Amédée du Leyris*. Desprez, 1836, in-8° de 5 ff., tiré à 250 exempl.

301. *Eucologe de Noyon*. Desprez, 1836, in-18.

302. *Isabelle de Nesle, par l'abbé Decagny*. 1837, in-12.

303. *Bulletin du Comice agricole paraissant plusieurs fois par an*. In-8°, Quentin.

Cette publication qui date de 1840 se continue.

304. *Le lion du Santerre, par M. Dautrevaux, de Péronne*. Quentin, 1842, in-12.

305. *Chroniques et traditions populaires et surnaturelles de la Picardie, par M. Dautrevaux*. Quentin, 1843, in-12.

306. *Le Chevalier noir ou Philippe-Auguste à Péronne, par M. Dautrevaux*. Quentin, 1843, in-12.

307. *Relation du siége de Péronne, en* 1536, (*d'après les manuscrits du P. Fénier.*) 1843.

La première édition a été imprimée à Paris en 1682, le libraire Techener vient d'en publier une édition de luxe, sous les auspices de M. le vicomte d'Auteuil, beau-fils de M. le duc de Vicence.

Il existe sur le siége de Péronne et sur les guerres de Picardie des chansons curieuses qui ont été négligées par les historiens du pays et que M. Leroux de Lincy n'a pas omis dans son *Recueil des chants historiques français*. Il ne serait pas moins curieux de rechercher les chansons et couplets qui ont pu être composés alors par les ennemis, publiés à l'étranger et que l'on passe souvent sous silence, par un sentiment patriotique mal entendu; on y trouverait sans nul doute des détails intéressants. C'est ainsi que se compléterait l'histoire impartialement faite.

308. *Les Révoltés de Péronne, par M. Dautrevaux*. Quentin, 1844, in-12.

309. *L'Arrondissement de Péronne ou Recherches sur les villes, bourgs, villages et hameaux qui le composent, par M. Paul Decagny, curé d'Ennemain*. 1844, J. Quentin, in-8° de 607 pages, tiré à 1,100 exemplaires.

Ce livre rempli de recherches, de faits et de documents pris en général aux sources originales, chartes, archives, etc., est encore aujourd'hui le seul qui existe sur l'histoire spéciale de Péronne et de son arrondissement.

On pourrait peut-être désirer un peu plus de développement dans certaines parties, notamment en ce qui concerne l'histoire de la ville même de Péronne, mais laissons à l'auteur le soin d'améliorer son œuvre, c'est pour lui chose facile.

310. *Toussaint le Péronnais, par M. Dautrevaux*. Quentin, 1844, in-12.

311. *Opuscules divers, par M. Paysard, professeur au collége*. Quentin, 1844, in-8°.

312. *Opuscules divers en prose et en vers, par M. Achille Caraby, avocat à Péronne*. In-8°.

313. *Notre-Dame-des-Joies ou le vrai bonheur, nouvelle contemporaine et morale, par l'abbé Decagny*. Quentin, 1849, 4 pages non chiff. et 218 pages in-12, avec lithogr. de Lebel.

314. *Homéopathie, opuscules divers par le docteur Dours*. Quentin, 1853, in-8°.

315. *Soirées d'hiver, par M. Vion, cultivateur à Lœuilly*. Quentin, 1855, in-8°.

316. *Office de saint Fursy, évêque et confesseur, patron de la ville de Péronne, suivi de l'antique ordre de salut en usage dans cette ville le Jeudi-Saint, par M. Gosselin, vicaire à Péronne*. 1855, in-18.

317. *Notice historique sur le château de Suzanne en Santerre et sur la maison et le marquisat d'Estourmel, par M. l'abbé Decagny*. Imp. Quentin, 1857, in-8°, de iv et 107 pages, avec tableau généalogique.

318. *Observations présentées par les avoués de Péronne sur les deux projets de lois relatifs aux ventes judiciaires de biens immeubles dont la contribution foncière au principal, n'excède pas 20 fr*. Quentin, 1857, 8 pages in-4°.

319. *Mémoire sur la fortification, par M. Mordut, chef de bataillon du génie en retraite*. Quentin, 1859, in-8°, avec 12 planches lithographiées.

320. *Eloge public de l'abbé Lhomond, prononcé le jour de l'inauguration de sa statue (29 mai 1860) sur la place de Chaulnes (Somme), son pays natal, par l'abbé Decagny.* Quentin, 1860, 14 pages in-8°.

— *Notice biographique sur Lhomond, par le même.* Quentin, 1860, 4 pages in-8°.

321. *Essai historique et chronologique sur la ville de Péronne par le docteur F.-J. Martel, membre correspondant de l'Académie impériale de Paris, médecin en chef honoraire de l'hospice de Péronne.* Quentin, 1860, in-8° de 116 pages.

322. *Liste chronologique des maïeurs de Péronne, depuis 1230, par M. A.-H. Villemant.* Quentin, 1861, in-8°.

323. *Copie et traduction de la charte donnée à la ville de Péronne, par le roi Philippe-Auguste, l'an 1209.* Typogr. de J. Quentin, 1862, grand in-f° de 6 pages à 2 colonnes.

324. *Satires picardes (en patois picard) par Hector Crinon, de Vrayines.* Recoupé, 1863, xxxij et 232 p. in-8°. (Prix 3 fr.)

Ces satires du poète-laboureur ont paru d'abord dans le *Journal de Péronne*.

M. Auguste Breuil, de l'Académie d'Amiens, a revu le travail et l'a corrigé dans quelques parties. L'analyse qu'il en a donné, dans une lecture faite à l'Académie d'Amiens et qui a été reproduite avant le texte de l'ouvrage, ne mérite pas moins que les satires elles-mêmes l'attention des moralistes et des philologues. Cette analyse guidera utilement ceux qui ne sont pas familiarisés avec le dialecte picard dans lequel le livre est écrit.

325. *Notice historique sur la bannière du siége de Péronne, par E. Quentin.* In-8° de 37 pages, imprimé chez M. Quentin, titre rouge et noir, avec fac-simile de la bannière.

Il a été tiré de cette notice des exemplaires sur différents papiers, et il y a des exemplaires de la bannière en or et en couleur.

M. H. Dusevel a aussi décrit la bannière de Péronne dans un travail inséré dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. Ier, 1838. Ce travail a été tiré séparément à 25 exemplaires in-8°, seulement, sur papier vergé, et cet étendard a été reproduit alors par M. Duthoit. Il s'en trouve quelques exemplaires coloriés. On peut voir dans le tome II des mêmes *Mémoires*, cités plus haut, les observations de M. H. Dusevel, en réponse à celles de M. Hiver sur cette bannière et sur le siége. Voir aussi plus haut pages 44-47.

326. *Plan de la ville de Péronne, publié à Saint-Quentin, par M. Ch. Gomart.* In-f° carré.

Prime offerte par M. Recoupé, éditeur de la *Gazette de Péronne*, à ses abonnés.

Voyez au sujet des plans de Péronne, page 127.

Il est fait mention dans les archives de cette ville qu'en 1589 il fut donné à Me Jehan Fayot, suivant Mgr le duc de Mayenne, six escus pour avoir *pourtraict le plan de Péronne.*

JOURNAUX.

327. *Journal de Péronne, fondé en* 1810, *par M. Laisney; feuille politique qui est aujourd'hui la propriété de M. Quentin, imprimeur.* Voyez pages 46, 47.

328. *L'Echo du Santerre, journal publié à Péronne sous la direction de M. Alliaume,* 1844.

329. *Gazette de Péronne, feuille politique, imprimée par M. Recoupé, rédigée par M. Tilloy.* Voyez page 47.

M. E. Coët fournit de nombreux articles historiques à cette feuille.

Ferd. Pouy.

ÉTUDE SUR L'ATTRÉBATIE

AVANT LE SIXIÈME SIÈCLE (*).

Monuments extérieurs ou hors de terre. — Habitations.

Nous n'essaierons pas de décrire ici en détail les villes, les villages, les oppidas et les habitations celtiques, qui tous ont disparus ; car cette question a été déjà traitée plusieurs fois avec talent, notamment par M. Tailliar dans son *Essai sur l'histoire des Institutions* et dans sa *Notice sur l'origine et la formation des villages.* Nous dirons seulement qu'à notre avis il n'y avait à cette époque d'autres réunions d'habitations que celles qui étaient formées autour des domaines des chefs par les cabanes de leurs subordonnés, ou que celles qui se composaient des demeures des pères de familles et de leurs enfants. Tous les auteurs anciens, du reste, constatent ce fait, qui subsistait encore au IIIe siècle de notre ère, comme nous l'ont prouvé nos fouilles archéologiques.

Quant aux étymologies si curieuses que contiennent les deux savants ouvrages que nous venons de citer, beaucoup semblent très rationnelles, seulement on peut se demander si la plupart des villages dont ils nous donnent l'origine du

---

(*) Voir *la Picardie*, 1863, p. 25, 82, 135, 185, 414 et suiv.

nom n'ont pas pris naissance pendant et peut-être même après l'occupation romaine, et si ces noms, tantôt celtiques, tantôt latins et tantôt germains n'indiquent pas seulement la race des hommes qui les habitèrent.

On sait en effet que ces diverses races ne se fusionnèrent que bien tard, et que chacune d'elles conserva sa langue, sa religion et ses groupes d'habitations distinctes.

Tacite décrit ainsi les habitations de l'époque celtique et germaine : « On sait que les peuples germains n'habitent point les villes, qu'ils ne tolèrent même pas que leurs demeures soient contiguës. Chacun a son séjour séparé près de la fontaine, du champ ou du bosquet qui lui a plu. Dans leurs bourgs, les maisons ne sont point adhérentes, chacune d'elles est séparée par un espace vide, soit pour éviter les accidents du feu, soit par ignorance de l'art de bâtir. »

Les demeures des druides faisaient néanmoins exception, car elles étaient groupées autour du temple et elles formèrent des espèces de villages, surtout lorsque ces prêtres eurent appelé autour d'eux leurs serviteurs, leurs esclaves et tous ceux qui vivaient sous leur dépendance immédiate.

Les maisons des Celtes n'étaient que des cabanes rondes bâties en torchis ou en parois mélangées de bois et de terre, et elles avaient à peu près la forme de nos meules de grains. Le toit conique était recouvert de roseaux et de chaume, et rarement de planchettes et de bardeaux. Cette dernière faveur n'était accordée qu'aux chefs. Une ouverture pratiquée à la pointe laissait échapper la fumée du foyer placé au centre de la cabane à laquelle donnait accès une porte basse et étroite.

Sous la domination romaine et surtout au IIIe siècle, les traces d'habitations que nous retrouvons dans les campagnes

ne sont pas en général plus solidement bâties, mais elles n'ont plus la même forme, elles sont rectangulaires et oblongues.

Les cabanes des Celtes étaient souvent entourées de haies épaisses ou de fossés profonds, qui arrêtaient les bêtes féroces ou les rapineurs. Pour garantir de la convoitise des ennemis leurs familles ou leurs richesses, ces peuples avaient en outre des oppidas ou des forteresses que l'on plaçait au milieu des forêts ou sur le sommet des collines.

Des fossés et des palissades à pointes aiguës et fortifiées par des barres transversales, ou bien encore des jeunes arbres juxta-plantés et entrelacés formaient autour d'elles une barrière impénétrable derrière laquelle on pouvait résister aux attaques des ennemis.

Mais plus tard les Celtes perfectionnèrent encore ces lieux de refuge en les entourant de véritables murailles. Elles étaient formées de longues pièces de bois placées parallèlement à deux pieds l'une de l'autre et reliées par des traverses. Les intervalles qui les séparaient étaient remplis de terre et de pierres; sur cette première assise étaient entassées des fragments de rochers, que recouvrait un deuxième étage de pièces de bois et cette succession d'assises de bois et de pierres se continuait jusqu'à la hauteur convenable (1).

Cependant ces enceintes étaient presque toujours désertes pendant la paix, car les Celtes préféraient la vie isolée dans la campagne, au centre des bois ou près des ruisseaux et des fontaines (2).

(1) César, liv. VIII, c. 23.

(2) Ib., liv. VII. — Dulaure, *Hist. de Paris*, t. I. — Schayes, t. I, p. [illegible].

Monuments de pierre.

Parmi les autres constructions celtiques nous choisirons d'abord, pour les décrire, les monuments religieux, d'abord nous citerons :

1° Les pierres levées ou peulvans, blocs de pierres longues et plantées verticalement dans le sol.

2° Les pierres posées, qui sont aussi de grosses pierres, mais qui sont mises à plat sur le sol, ou ne sont que partiellement enfoncées.

3° Les pierres branlantes, assemblage de pierres, dont l'une est disposée de manière à pouvoir vaciller avec facilité.

4° Les Trilites ou Lichavens, composés de trois pierres formant par leur disposition une sorte de portique.

5° Les dolmens offrant une table de pierre posée sur des supports massifs placés carrément.

6° Les allées couvertes, formées par une succession de Lichavens placés les uns à la suite des autres.

7° Les enceintes ou cromlecks, composés d'un terrain plus ou moins vaste qu'enferment ou circonscrivent des pierres levées, fichées en terre à la suite les unes des autres.

8° Les Gal-gals, monceaux de pierres accumulées les unes sur les autres en forme conique.

9° Et les tumulus proprement dits, monuments du même genre, mais qui sont formés seulement de terre disposée en monticules plus ou moins élevés. Ils sont tantôt isolés, tantôt groupés ; tantôt ils forment presqu'une pyramide haute et étroite, et tantôt ils sont allongés, étranglés parfois dans leur milieu, ce qui les fait ressembler à deux tumulus jumeaux et accouplés.

L'Attrébatie qui possède un grand nombre de ces tumulus n'a plus beaucoup de monuments de pierres, mais ceux qui lui restent, par leur variété, peuvent représenter à peu près tous ceux dont nous venons de faire l'énumération.

Nous retrouvons les peulvans à Ecoivres, près d'Arras, à Lécluse et peut-être dans le marais d'Oisy et dans le village de Tortequenne.

A Tubersent, à Fresnicourt et à Villers-au-Bois nous rencontrons la pierre posée.

Des dolmens existent encore à Fresnicourt et au Hamel. Ce dernier est en même temps une pierre branlante, une allée couverte et un lichaven.

Fresnicourt nous offre en outre, si nous devons en croire le savant archéologue M. Lequien, une série d'autres monuments celtiques ; le cromleck, le gal-gal, et les galeries souterraines.

Quant aux tumulus ils sont tellement nombreux dans nos pays qu'il serait difficile de les énumérer tous, et ils rentreront dans la deuxième série des monuments de cette époque que nous allons étudier, puisque la plupart contiennent des sépultures.

Peulvans ou pierres levées.

Le monument d'Ecoivres se compose de deux grandes pierres enfoncées perpendiculairement dans la terre, en conservant au-dessus de sa surface une hauteur, l'une de trois mètres et l'autre de quatre. Elles sont alignées, mais l'une d'elles est inclinée vers l'ouest, soit que telle ait été sa disposition primitive, soit que les vents et la mobilité du sol lui aient fait prendre peu-à-peu cette position. M. le comte de Brands-de-Galamet, propriétaire d'une bonne partie du

territoire de cette commune, et qui a fait avec beaucoup d'intelligence des recherches au pied de ce monument nous a assuré y avoir remarqué une grande tombe en pierres brutes qui était placée entre les deux peulvans.

La pierre levée de l'Ecluse est plus grande encore que celles d'Ecoivres. Elle a de hauteur 5 m. 83 c. au-dessus du sol, 1 m. 94 c. de largeur à sa base, et 0 m. 60 c. d'épaisseur. Elle est brute comme tous les autres monuments celtiques ; cependant on distingue sur l'une de ses faces plates, trois rigoles creusées peu profondément.

Les pierres d'Oisy et de Tortequenne sont aujourd'hui presque cachées, l'une sous les eaux du marais, l'autre dans les remblais considérables d'une route ; nous ne ferons donc que les mentionner ici sans nous prononcer sur leur origine véritable.

Pierres posées.

A Tubersent, près d'Etaples, est un grès très gros, long de 4 m. 50 c., épais de 1 m. environ, et large de 2 m. Il est posé sur le sol qui l'enterre même en partie et il est entouré de petites éminences ou tombelles. Toutes, sans doute, ainsi que le monolithe, recouvrent des sépultures, car l'une d'elles qui a été fouillée contenait un squelette.

Nous avons vu nous-même dans les bois qui couvrent une partie des territoires de Saint-Eloi, de Villers-au-Bois, etc., de grandes pierres en partie saillantes au-dessus du sol quoique posées à plat. Plusieurs ont été brisées par les ouvriers carriers et ont été divisées en pierre de construction ou de pavage, et souvent, lorsqu'on a remué le sous-sol, on y a trouvé des squelettes avec quelques objets placés près d'eux.

Ne serait-elle pas aussi un monument de ce genre, cette énorme pierre qui, près du dolmen de Fresnicourt, est posée sur le rebord de la pente qui mène au haut de la colline? Des fouilles n'ont pas encore été faites sous ce grès, mais nous ne doutons pas cependant que si elles y étaient pratiquées avec soin, elles n'amenassent de précieuses découvertes.

Dolmens, table branlante, allée couverte, trilite.

Tous ces monuments sont réunis dans un seul groupe qui, sur le territoire du Hamel se trouve placé au haut d'une colline qui domine tout le pays environnant. Quatre pierres fichées alignées deux par deux; une cinquième, qui en ferme l'une des extrémités; enfin une grande table posée sur les trois dernières de ce côté, composent les quatre monuments que nous venons d'indiquer : le dolmen par la position de la table sur trois supports disposés sur les trois côtés d'un carré; l'allée couverte et le trilite, par cet alignement de deux rangs de pierres parallèles fichées en terre, et portant autrefois des tables posées sur leur sommet et au-dessus du vide laissé entre elles. La pierre branlante enfin s'y trouve puisque la table que portent les trois supports extrêmes est traversée par une arête vive et saillante qui, posant seule sur les pierres latérales, laissait prendre à la table le mouvement d'oscillation qu'on voulait lui donner.

L'élévation des supports hors de terre n'est plus aujourd'hui que de 1 m. 30 c.; mais elle était bien plus grande autrefois avant le défrichement du bois qui l'environnait et avant que les ouvriers n'aient pris l'habitude de jeter autour de ce monument les immondices qui gênent leurs travaux.

La largeur de chacune des pierres de support est de 2 m.

59 c. sur 0 m. 32 c. d'épaisseur. La table a 3 m. 24 c. de longueur, sur 2 m. 50 c. de largeur et 0 m. 25 c. d'épaisseur.

M. Louis de Givenchy dans un curieux travail qu'il a publié sur les pierres druidiques du pays a parlé de rigoles et de cavités qui existent en effet sur la surface de la table. Il ajoute qu'elles ont pu servir au moment des sacrifices sanglants qui ont été autrefois accomplis sur cet autel, à recevoir le sang des victimes sur lequel les druides étudiaient les secrets de l'avenir. Mais de semblables traces se retrouvent sur plusieurs des pierres de support, et elles paraissent avoir des causes naturelles, quoique cependant de très savants auteurs en aient remarqué sur d'autres tables et aient partagé l'opinion de M. de Givenchy.

Il semble aussi que l'allée qui précède le dolmen a été plus longue autrefois, car nous y avons vu bien des débris de pierres brisées qui, dit-on, ont été renversées et qui formaient le prolongement de cette allée.

Enfin ce curieux monument se complète par le peulvans de l'Ecluse, qui n'en est pas éloigné, et que nous avons visité plus haut et aussi sans doute par cette fontaine qui jaillit au pied de la colline qui le supporte et qui est toujours entourée d'informes et énormes pierres. L'eau qui en sort abondamment jouit encore, grâce sans doute aux traditions antiques qui se sont conservées, d'un assez grand renom dans le pays.

(La suite au prochain numéro). A TERNINCK.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,
LENOEL-HEROUART.

Pour les articles non signés,
LENOEL-HEROUART.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.

SOUVENIRS D'UN VIEUX PICARD.

II.

Mgr de la Motte. — (Suite *).

Il parlait un jour de sa mort qu'il regardait comme prochaine, vû son grand âge. « Mais Mgr, lui dit quelqu'un, » vous vous portez bien, et vous n'avez aucune maladie. » » — Voulez-vous savoir où est ma maladie, dit l'évêque » d'Amiens, allez à Carpentras, et vous la trouverez dans le » registre des baptêmes. »

Le charitable prélat ne savait pas refuser l'aumône à aucun malheureux. Un jour qu'il montait en voiture pour aller faire ses visites épiscopales dans les campagnes, un pauvre se présente à la portière, et le supplie de lui donner de quoi acheter une chemise. « M. Caron, (c'était le nom du cha- » noine chargé de son temporel) donnez une de mes che- » mises à ce malheureux homme. » — « Eh ! Monseigneur, » répondit le chanoine, vous n'en avez plus vous-même » que douze ». — « Eh bien ! dit le bon évêque, je me » contenterai de onze. »

Avant de connaître M. de Machault, Mgr de la Motte avait jeté les yeux sur l'abbé de Brandt, qui était depuis 1750 archidiacre d'Amiens ; mais il était mort avant mon arrivée

(*) Voir la *Picardie*, 1863, p. 433 et suiv.

à Amiens, c'est-à-dire en 1771. J'ai entendu raconter ainsi la manière dont il est mort :

Il avait une loupe implantée dans la veine jugulaire, et cette tumeur grossissant de jour en jour, les médecins lui disaient qu'à la fin, ce volume causerait inévitablement sa mort ; qu'il serait possible de l'extirper par une opération chirurgicale, mais que si l'opération ne réussissait pas, il serait étouffé par l'hémorragie qui s'ensuivrait : qu'ainsi il devait opter entre une mort différée de quelques années, mais sûre, et une guérison radicale, mais incertaine. Le courageux archidiacre préféra subir l'opération. Le jour fixé, il alla dire la messe où il communia en viatique. Toute la ville instruite de cette résolution, voulut assister à cette messe. Rentré chez lui, il se mit entre les mains des chirurgiens. L'opération allait fort bien, et la tumeur n'adhérait plus à la veine que par un fil pour ainsi dire imperceptible : mais au moment où l'on en faisait l'incision, l'instrument toucha la veine, et le sang qui en sortit, étouffa le malade.

III.

Mort et funérailles de Mgr de la Motte.

Louis XV étant mort le 10 mai 1774, Mgr de la Motte se faisait une fête d'aller faire fonction de sous-diacre, selon ses droits, au sacre de Louis XVI. Mais il mourut lui-même un mois après, et ce fut M. de Machault qui le fit en sa place.

Ce dernier prit possession du siége d'Amiens le jour même de la mort de son prédécesseur, pour l'enterrer comme évêque. Je me souviens que quand il récitait les dernières

oraisons de l'office des morts qui avait duré fort longtemps, on entendait à sa voix que ses larmes le suffoquaient.

Pourrais-je jamais oublier le spectacle que présenta la perte du digne évêque qui siégeait à Amiens depuis quarante ans ? Du moment que la nouvelle en fut annoncée dans la ville, vers cinq heures du soir, ce fut comme un coup de foudre dont tout le monde se sentait frappé. Tous les bourgeois, à leur porte, se l'apprenaient l'un à l'autre, ou plutôt se regardaient silencieusement l'un l'autre comme pétrifiés d'étonnement.

Le corps du saint prélat fut embaumé, et exposé pendant trois jours dans la chapelle du palais épiscopal, habillé pontificalement, le front découvert, la mitre en tête, et la crosse à la main. C'est dans cet état qu'il fut visité par tous les corps ecclésiastiques, et par les habitants de la ville et des environs qui venaient faire toucher à son corps, des livres, des chapelets, et autres objets de dévotion qui devaient leur rappeler la mémoire du bon évêque.

Le jour de l'enterrement, par le plus beau temps du monde, le cortége qui devait le conduire à la cathédrale, prit par les principales rues de la ville pour satisfaire la foule, qui venait, pour la dernière fois, voir son digne pasteur spirituel. On voyait jusque sur les toits, ceux qui n'avaient pas pu trouver d'autre place pour satisfaire leur curiosité. La ville avait reçu plus de soixante mille étrangers venus pour assister à ce spectacle.

Le brancard sur lequel était placé le corps du défunt, assis et découvert, comme il l'avait été dans sa chapelle, était porté sur les épaules de quatre chanoines, qui étaient relevés par d'autres quand ils étaient fatigués. Un d'eux, le chanoine de Riencourt, ne voulut jamais céder sa place à un

autre et fut victime de son zèle ; il mourut peu de jours après, d'un échauffement que lui avaient causé la chaleur et la fatigue. On était alors au mois de juin.

Le cortége arrivé à la cathédrale, le corps fut placé sur le catafalque élevé dans le chœur, en avant de sa fosse, et y resta pendant tout l'office des morts, composé des vêpres et des matines, et chanté avec la plus grande solennité. L'office fini, le corps fut descendu dans la fosse et placé dans un cercueil de plomb au fond du caveau. J'étais là tout près, quand l'archidiacre d'Amiens, l'abbé Dargnies, ôta au défunt la belle mitre, la crosse et les beaux ornements dont il était revêtu, pour remplacer le tout par une mitre de papier, une crosse de bois doré, et des ornements moins précieux pour l'enterrer.

L'office terminé, et le clergé retiré pour faire place aux ouvriers qui devaient fermer la tombe, tout le peuple força les grilles du chœur, et se précipita sur le corps du saint évêque. Chacun emporta ce qu'il put prendre des objets qui le couvraient, pour avoir quelque chose de ce que laissait le digne pasteur.

Pendant le service, la nef était occupée par les corps civils et militaires, c'est-à-dire les gardes du corps de la compagnie de Luxembourg cantonnés à Amiens.

Mgr de la Motte avait demandé dans son testament, a être enterré sans pompe dans le cimetière Saint-Denys. Le chapître dérogea à cette disposition, en plaçant son corps au milieu du chœur de la cathédrale, et ne fit enterrer à Saint-Denys que ses entrailles. Longtemps après sa mort, nous voyions souvent, après les vêpres, une personne pieuse d'Amiens, Mlle de Louvencourt, morte elle-même depuis en odeur de sainteté, venir prier Dieu sur cette tombe.

IV.

Maîtrise et Enfants de chœur.

J'ai encore vu à Amiens le vaste réfectoire où les chanoines de la cathédrale mangeaient en commun, sous l'évêque Roricon, mort à la fin du XI[e] siècle. A la mort du chanoine Trouvain enterré dans le bas côté droit de la cathédrale, le premier que j'ai vu mourir à Amiens, sa maison située cloître de l'Horloge, où était ce réfectoire, fut divisée en deux. Des deux maisons qu'on en fit, l'une fut occupée par un chanoine blanc, M, Corpet, moine de Saint-Acheul, l'autre fut pour nous une nouvelle maîtrise.

L'ancienne était vis à vis. Elle contenait une chapelle dédiée à la sainte Vierge. Les enfants de chœur y chantaient entr'eux les vêpres de la sainte Vierge tous les samedis. Ils n'avaient besoin d'aucun surveillant pour maintenir l'ordre et la décence parmi eux pendant cet office ; le premier enfant de chœur y faisait l'office de curé, et en imposait à tous ses confrères.

La fête de cette chapelle se faisait à la Nativité de la sainte Vierge, le 8 septembre. L'autel était paré magnifiquement. Les enfants y chantaient les vêpres, et il y avait un sermon par un des prêtres de la ville. Mais comme au-dessus de cette chapelle se trouvait le dortoir des enfants, on ne pouvait pas y célébrer la messe.

Cette coutume cessa quand la nouvelle maison fut bâtie. Quoique j'y fusse alors, je ne me souviens pas pourquoi l'on ne nous donna pas dans cette nouvelle maison, une chapelle à la sainte Vierge.

Le P. Daire, célestin, qui a fait une assez pauvre histoire de la ville d'Amiens, dit à propos des enfants de chœur de la cathédrale, des choses passablement ridicules. « Selon lui, » ils devaient savoir par cœur le Psautier et l'Antiphonaire, » pour être admis aux ordres sacrés. Ils devaient parler » latin, et allaient apprendre cette langue dans les écoles du » chapitre ; mais à cause de la peste, le maître leur faisait la » leçon dans la maison du cloître, en 1546. Enfin par une » décision du chapitre, ils portaient des ardoises pendant le » service pour apprendre à composer. »

Il dit avoir tiré toutes ces belles choses des registres du chapitre. Qu'elle figure devaient faire au chœur, pendant l'office, des enfants composant de la musique sur des ardoises ! Notre maître de musique eût été bien embarrassé de nous donner des leçons de latin ; il ne le savait pas lui-même.

On n'était donc pas alors si exigeant.

C'était le temps où les bons curés de campagne, (et bien d'autres avec eux) ne se piquaient pas d'érudition, et où Gresset regrettait, du sein de la capitale,

. . . . la bonhomie,
L'air loyal, l'esprit non pointu,
Et le patois tout ingénu
Du curé de la seigneurie ;
Qui n'usant point sa belle vie
Sur des écrits laborieux,
Parlait comme nos bons aïeux,
Et donnerait, je le parie,
L'histoire, les héros, les dieux,
Et toute la mythologie,
Pour un quartaut de Condrieux (1).

(1) *La Chartreuse.*

J'en puis donnér un exemple curieux :

En 1785, je me trouvais à dîner à la campagne, à Mailly, avec plusieurs hommes de lettres. On y parlait des auteurs fameux à cette époque, de Voltaire, de J.-J. Rousseau, etc. Le curé de l'endroit qui était au nombre des convives et m'avait baptisé, ennuyé de n'avoir pas le mot à dire dans une conversation à laquelle il n'entendait pas grand'chose, saisissant un moment de silence, prend aussitôt la parole et nous dit : « Messieurs, vous parlez là de saint Jacques, » est-ce celui qui a été à Compostelle ? »

C'était bien là le curé de Gresset.

Pour en revenir à nous, nous étions bien loin d'être encore à la hauteur de nos confrères les enfants de chœur du XVIe siècle, car notre éducation était bien simple. Nous apprenions du latin pendant cinq ou six ans ; nous savions qu'il y avait eu autrefois des Grecs et des Romains ; mais il n'était pas encore question alors de nous enseigner la Statistique, ni la Géologie, ni tant d'autres choses qu'apprennent aujourd'hui nos imberbes.

Quoi qu'il en soit, l'école de la maîtrise d'Amiens passait de notre temps pour la meilleure de toute la France. Tandis que je faisais mon cours d'études théologiques, au Séminaire de la communauté de Laon, à Paris, le maître de musique de Notre-Dame de Paris me fit offrir la maîtrise de la cathédrale d'Evreux, en me disant que l'école d'Amiens d'où je sortais, valait mieux que celle de Paris dont il était le chef.

Notre engagement avec le chapitre était de dix ans.

Nous ne sortions de la maîtrise que pour aller trois fois le jour aux offices de la cathédrale. Nos journées étaient partagées entre l'étude du latin dont un prêtre de la ville venait l'après-midi nous donner des leçons, et l'étude de la musique

qui remplissait le reste de la journée. A la différence de notre professeur de latin, notre maître de musique demeurait avec nous.

La seule école de musique qui se trouvait à Amiens, était la maîtrise de la cathédrale. Aussi était-ce une faveur, quand le maître de musique accordait à l'enfant d'un de ses amis de venir assister aux leçons qu'il donnait à ses enfants de chœur. Les moines mêmes de l'abbaye de Corbie, à quatre lieues d'Amiens, avaient obtenu la même faveur pour un de leurs enfants de chœur qui suivait nos classes de chant ; et ces moines de Corbie, quelque riches qu'ils fussent, n'ayant pu trouver un maître de musique compositeur, m'avaient chargé à l'âge de seize ans, de la composition des motets dont ils avaient besoin. Ils me payaient en livres utiles ; et j'ai encore quelques-uns de ces livres.

S'il sortait alors des maîtrises des cathédrales, beaucoup de bons musiciens, peu en sortaient sachant la composition. Des vingt élèves que j'ai vus tant avant qu'après moi à Amiens, dont l'école était pourtant renommée, trois seulement en sortirent capables d'occuper des maîtrises (1). Il y avait alors en France cent trente cathédrales, presqu'autant de collégiales, et plusieurs abbayes, qui avaient des corps de musiciens, lesquels se recrutaient parmi les enfants de chœur qui sortaient des maîtrises. D'autres suivaient la carrière du théâtre, ou servaient comme musiciens dans les régiments ; un petit nombre entrait dans l'état ecclésiastique.

Un de nos camarades, neveu d'un chanoine vicarial

---

(1) Ce furent : 1° Lesueur, maître de musique à Notre-Dame de Paris ; 2° l'abbé Sacleux, à Lille ; 3° l'abbé Tiron, à Saint-Omer, puis à Soignies.
J. G.

d'Amiens fut un homme distingué comme littérateur. Il avait remporté le premier prix de rhétorique à l'université de Paris, et avait été professeur au collége du cardinal Lemoine avant la révolution.

De tous les enfants de chœur, élevés de mon temps à la maîtrise d'Amiens, le plus célèbre comme musicien, fut Lesueur, dont le vrai nom était *Sueur*. Il est mort, il y a quelques années (1), et à l'occasion de sa mort, M. Raoul Rochette lut à l'Institut une notice bien écrite, mais bien ridicule, par l'origine qu'il donne à Lesueur, fils d'un pauvre paysan que j'ai bien connu, et qu'il faisait descendre de la famille de Créqui et des sires de Rambures (2).

Lesueur ne doit rien aux hasards de la naissance, ni aux caprices de la fortune ; s'il est quelque chose, c'est à lui-même, à son travail qu'il le doit, il est proprement l'enfant de ses œuvres, et c'est à mes yeux, ce qui relève son mérite.

L'abbé J. Gosselin.

(La suite au prochain numéro).

---

(1) Le 7 octobre 1837.

(2) Il en parut encore une autre, dans la *Presse*, et puis dans le *Journal d'Abbeville* (n^os des 10 et 17 nov. 1838) écrite par un nommé Lucet de Beurhill, et qui n'était pas plus sérieuse. L'abbé Tiron qui avait connu intimement Lesueur, crut devoir rétablir cette biographie dans une lettre à M. Raoul Rochette, imprimée dans la *France musicale* du 19 avril 1840, et qui contient sur ce musicien célèbre une foule de particularités du plus grand intérêt. J. G.

MAISON DE RAMBURES DE POIREAUVILLE (*)

MÉMOIRE SUR SON ORIGINE, SERVANT A PROUVER QUE L'ANCIENNE MAISON DE RAMBURES N'EST PAS ÉTEINTE.

Ce n'est pas tout : comme pour confirmer et établir la véritable position des Rambures de Poireauville à l'origine de leur branche, nous trouvons dans l'alliance d'un Jean de Rambures avec Jeanne de Saint-Blimond un fait très significatif. La maison de Saint-Blimond, sous le rapport de l'ancienneté et de la noblesse, était au premier rang dans le Vimeu (1) et bien qu'elle n'ait pas joui du même renom dans l'histoire de Picardie que la maison de Rambures, elle n'en était pas moins aussi bien posée en 1500, pour une alliance avec les Rambures, que d'autres familles qui ont fourni des femmes à ces derniers; et la preuve c'est que dans les nobiliaires où l'on ne cite que les alliances notables, on n'a pas oublié, à l'article Saint-Blimond, de citer l'alliance d'un Rambures, et c'est la qualification de seigneur de Poireauville qui fait reconnaître la branche de ce Rambures. Qu'indique cette préférence de citation à

(*) Voir la *Picardie*, 1863, p. 385, 441 et suiv.

(1) Voir le n° III des pièces justificatives.

l'article de Saint-Blimond, sinon que ce Rambures de Poireauville, au XVIe siècle, étant lui-même de haute maison portait honneur à la maison de Saint-Blimond par son alliance avec elle. Avec le même nom et les mêmes armes, pouvait-il ne pas appartenir à la maison de Rambures !

Il fallait bien que les armes de Rambures accolées à celles de Saint-Blimond eussent elles-mêmes une signification de haute portée puisque, dans un titre authentique, nous trouvons la mention de ce fait que les armes de la maison de Rambures étaient enchâssées dans un vitrail de l'église de Saint-Blimond (1). Les princes de Berghes, en qui la maison de Saint-Blimond est aujourd'hui éteinte, se font un honneur de faire figurer dans leur écu les armes de Saint-Blimond par écartèlement ; ce qui prouve que les familles tiennent à conserver les armes qui les rehaussent dans leurs alliances. C'est ce qui eut lieu par l'alliance des Saint-Blimond et des Rambures. Qu'en faut-il conclure, sinon identité de position entre le Rambures de Poireauville et les Rambures du château.

Quand on considère que ceci se passait au XVIe siècle, au moment où l'omnipotence féodale tentait encore de balancer l'autorité royale dont elle était comme le contre-poids, à une époque, par conséquent, où l'on devait être excessivement sévère contre toute usurpation de noblesse, de titres et de noms, où l'on était très jaloux de l'authenticité des filiations, au point que les mésalliances étaient une tache dont les rois seuls avaient le privilége de se laver ; comment pourrait-on supposer qu'une famille puissante, comme l'était celle de

(1) Paroisse des Rambures de Poireauville, où ils ont été enterrés et où ils avaient leur banc seigneurial avant leur protestantisme, comme on en trouve la preuve dans les registres de la paroisse.

Rambures, eut laissé, sans protestation, usurper ainsi dans son pays, à sa porte, sur le théâtre même de sa gloire, à Saint-Valery enfin, cette ville récemment reconquise sur les Anglais par Philippe de Rambures, son nom, ses armes, sa noblesse? Comment le sire de Saint-Blimond, chef d'une maison également puissante et ancienne, aurait-il été dupe d'une supercherie notoire pour lui, puisqu'il habitait les environs de Saint-Valery, en donnant sa fille au fils de l'usurpateur du nom et des armes de la maison de Rambures? Cette alliance au contraire a dû être tout naturellement provoquée par l'éclat jeté dans le pays de Saint-Valery sur le nom de Rambures, la reprise de cette ville sur les Anglais, et depuis par la nomination de Jacques de Rambures au poste de gouverneur de cette ville.

D'autres rapprochements encore :

Les Rambures aînés furent seigneurs de Biencourt, et même la maison de Biencourt est présumée sortir des Rambures (1). Comment, sans quelque raison d'affinité, à une époque inconnue, s'expliquer qu'un Rambures de Poireauville, César de Rambures, seigneur de Valcayeux, qui naquit à Biencourt en 1671, soit cité comme ayant possédé le fief de Biencourt. Il n'est pas jusqu'aux prénoms communs aux deux branches qui ne fournissent encore des arguments. En effet, de part et d'autre, on trouve les noms de Jean, David, Adrien, Charles, Philippe, Alexandre, Nicolas, Claude.

Le hasard pourrait bien présenter un rapprochement d'où

---

(1) Voyez à ce sujet le *Nobiliaire de Picardie* d'Haudiquer de Blancourt, p. 44 ; collection Duchesne, V^e vol., p. 257, où Guillaume de Rambures en 1137 est cité comme seigneur de Biencourt ; et *Description du canton de Gamaches*, par M. Darsy, p. 187. — Voyez aussi le n° IV des pièces justificatives.

résulterait une probabilité ; mais le hasard ne pourrait, en faveur de l'erreur, accumuler tant de rapprochements qui ne peuvent s'expliquer qu'en admettant la communauté d'origine entre les deux familles. La certitude historique n'a souvent d'autre fondement que des inductions analogues.

Nous croyons avoir assez bien établi que les Rambures de Poireauville sont une branche cadette de la maison de Rambures. Ajoutons cependant quelques observations confirmatives. Pourrait-on supposer sérieusement que deux individus, de même noblesse, porteurs du même nom et des mêmes armes, apparaissant dans le même pays de 1434 à 1501, aient été absolument étrangers l'un à l'autre, au lieu d'être, ce qui est plus que probable, consanguins à un degré quelconque ? Sur quoi se baserait-on ? Serait-ce sur l'absence d'un titre relatif à la parenté des deux branches ? Nous avons traité de la question d'un blason commun, comme titre, à une époque où les armes devaient être pour les cadets le premier et le seul titre d'affiliation. Nous n'y revenons pas.

Mais, dira-t-on, et c'est ici l'objection la plus spécieuse à laquelle se sont butés les généalogistes du pays que la question de raccordement des deux branches a depuis longtemps préoccupés comme la solution d'un problème assez curieux de généalogie, comment les Rambures de Poireauville, s'ils se regardaient réellement comme issus de la maison de Rambures, ont-ils pu laisser échapper une possession d'état qui les eut mis au lieu et place de leurs aînés ? Comment se fait-il qu'ils aient été méconnus comme cadets par les descendants féminins de cette maison ? Ou ils ne sont pas de cette maison, ou ils ont commis des méfaits qui leur ont attiré non la perte de la noblesse, mais une déchéance de position ?

La première hypothèse est désormais inadmissible devant

les preuves que nous venons de donner. Reste à examiner la seconde hypothèse, et la lumière se fera pour tous sur une question dans laquelle se sont embarrassés tous les généalogistes, faute d'avoir confronté les dates et demandé à l'histoire de ces rapprochements qui font remonter des effets aux causes.

De l'époque du mariage de Jean de Rambures avec Jeanne de Saint-Blimond, vers 1482, jusqu'à l'introduction en France du protestantisme, au commencement du XVIe siècle, il n'y a pas loin ; or, précisément les Rambures de Poireauville avaient embrassé le protestantisme. Du Capitole ils furent conduits à la Roche Tarpéienne : en se jetant dans le parti des huguenots, ils durent en partager les revers.

Qu'on ne dise pas que la mort du dernier de la branche aînée des Rambures, arrivée en 1676, devait trouver les Rambures de Poireauville, restés protestants, affranchis de l'espèce de défaveur que les révoltes successives des protestants avaient dû nécessairement faire planer sur eux quarante ans auparavant, sous Richelieu. Non, l'orage précurseur de la foudre, qui, par la révocation de l'édit de Nantes, devait, six ans plus tard, en 1685, écraser d'un seul coup le parti protestant, grondait déjà dans les hautes régions politiques bien avant 1676 et devait amener des persécutions isolées. En effet, dit le continuateur de Mézerai, le Roi ne voulant souffrir qu'une religion, exécuta en 1685 le grand projet que *l'on méditait depuis plus d'un siècle*! Lors de l'assemblée du clergé en 1681, dit un autre historien (1), le Roi s'occupait déjà *depuis plusieurs années de détruire* dans ses états la religion réformée. Les protestants étaient inquiets, car on cite une

(1) Ferrand, *Esprit de l'histoire.*

première émigration des protestants remontant à l'année 1666 (1). Cependant les persécutions dirigées depuis longtemps contre la religion réformée n'avaient ni attiédi la ferveur de ses prosélytes, ni diminué leur nombre (2), lorsque l'édit de Nantes fut révoqué.

Est-ce donc à ce moment là que les Rambures de Poireauville, d'autant plus fanatisés pour la réforme qu'ils se posaient en victimes de leur foi, eussent été bien venus à venir figurer à la cour de Louis XIV, pour recueillir l'héritage de leur nom et de leur position? N'était-il pas plutôt de leur intérêt de se faire oublier dans leur petit manoir de Poireauville?

Enfin, si l'on considère quel antagonisme la différence de religion, je dirai la différence de parti politique, devait mettre entre les deux branches de Rambures, qui étaient exposés sur les champs de bataille à se porter la mort d'une main fratricide, pense-t-on qu'il dut exister, à cette époque là, de ces rapports de famille qu'entraîne toujours une parenté plus ou moins éloignée? Une division profonde au contraire devait régner entre les deux branches. Nous croyons en trouver la preuve dans un contrat de mariage du 14 mars 1645, entre Charlotte de Rambures dame de Lambercourt et François de la Roche-Fontenille. Il y est dit : « *Au cas* qu'il arrivât, que » Dieu ne veuille, que M. de Rambures, frère de la dite de- » moiselle (de Rambures-Boulainvillers), décédât sans enfants; » *en ce cas* le second fils du dit futur mariage sera tenu de » prendre le nom de Rambures-Boulainvillers et les armes » desd. deux maisons, et lui appartiendront les deux tiers de » tous les biens qui demeureront par le décès du dit sieur

---

(1) *Encyclopédie moderne*, F. Didot, au mot RÉFORME.

(2) Voyez *Histoire d'Abbeville* par Louandre, t. II, p. 130.

» de Rambures, lesquels seront substitués au fils aîné du dit
» second fils, aux charges de porter les dits noms et armes,
» et ainsi de mâle en mâle successivement, sans aucune dis-
» traction de légitime; et au cas qu'il n'y eut que des filles, le
» mari de la fille aînée sera tenu de prendre les dits noms et
» armes que dessus; et si du dit mariage, il n'y avait qu'un
» seul fils, il sera tenu de joindre à son nom les dits noms de
» Rambures-Boulainvillers, ensemble les armes des dites deux
» maisons aux siennes, jusqu'à ce qu'il ait deux fils de la dite
» même maison, dont le second sera tenu de porter les dits
» noms et armes seuls, et à lui appartiendront, aux dites
» charges, les avantages que dessus..... »

Le luxe de clauses et de précautions prises du vivant même de l'héritier de la branche aînée, nous semble indiquer une arrière-pensée facile à deviner et qui prouve, plus qu'on n'aurait voulu, peut-être. Cet esprit de suite se remarque encore dans le testament olographe d'Antoinette-Adélaïde de la Roche-Fontenille, marquise de Sablé, propriétaire du château de Rambures, laquelle morte en 1822, sans enfants, institue son cousin Honoré de la Roche-Fontenille son légataire universel, avec injonction de faire porter à l'un de ses fils le nom et les armes de Rambures; comme si, vraiment, il était d'usage qu'une famille déjà en possession d'un nom de haute valeur et indiquant une noble lignée, aille respuer son propre nom pour gratifier un de ses représentants d'un nom qui ne lui appartient pas et qui vient de l'ascendance féminine! C'est contraire à tous les usages héraldiques, et s'il en était ainsi, on ne saurait plus reconnaître une seule famille noble portant un nom héréditaire de bon aloi, c'est-à-dire se transmettant de mâle en mâle,

A côté de cet ostracisme par actes écrits, qui tend à effacer

les Rambures de Poireauville, proscrits pour leur religion, on voit tous les généalogistes et historiens de la maison proclamer, comme par un mot d'ordre, l'extinction du nom. Cela fut copié et recopié tant et tant de fois, lorsqu'il s'est agi de la maison et du château de Rambures, qu'on l'a pris pour une vérité historique. Les pauvres proscrits n'avaient qu'à se taire alors; leur sûreté le voulait. Ils se sont tus depuis par habitude, mais leur droit ne s'est point pour cela périmé. Cependant lorsqu'on en vint un jour jusqu'à vouloir dépouiller l'un d'eux de la qualité de gentilhomme, il éleva la voix et se fit rendre justice. Ce fut un parent et voisin, André de Saint-Blimond qui, en haine du protestantisme des Rambures de Poireauville, ses cousins, voulut faire soumettre Jephté de Rambures à la taille, lui contesta les droits de colombier et de flégard, c'est-à-dire ce qui constituait l'un des priviléges de la noblesse. Mais Jephté fit constater judiciairement sa noblesse et fut maintenu en possession des priviléges contestés, par sentence de l'élection de Ponthieu du 23 janvier 1666, que nous avons déjà eu occasion de citer (1).

Tout ce qu'ont pu faire les Rambures de cette époque, c'était, pour ne pas payer la taille, de prouver modestement leur qualité d'écuyer, c'est-à-dire de gentilhomme, dont la législation d'alors ne dépouillait pas les protestants. Que pouvaient-ils demander de plus, avec chance de succès, dans leur état de proscription? Ainsi tracassés par les colères que le protestantisme avait amassées sur leurs têtes, tout occupés à maintenir leurs derniers priviléges de gentilshommes, pour la conservation desquels ils ont fourni des preuves surabon-

(1) Voyez ci-dessus p. 443 et aux pièces justificatives, le n° V.

dantes, ils ne pouvaient, ils ne devaient point viser plus haut, ni à autre chose. Le bon sens le démontre.

La révocation de l'édit de Nantes qui trouva, six ans après la mort d'Alexandre de Rambures, les Rambures de Poireauville protestants (1), enfouis dans l'obscurité la plus complète, ne fit qu'aggraver leur position de défaveur. Ils durent chercher à se faire oublier encore plus qu'ils ne l'étaient, quelques-uns d'entre eux s'expatrièrent.

Pour terminer, nous donnons la suite généalogique des Rambures de Poireauville, leur filiation légitime et non interrompue depuis Jehan de Rambures, que nous avons de graves raisons de soupçonner être, par Florent de Rambures, le petit-fils de André de Rambures, tué devant Mercq en 1405, ou le neveu de celui-ci, par Carbonnel de Rambures.

1° Jehan de Rambures. Le 14 mars 1431 il acheta de Firmin Damerval un fief noble sis à Vaudricourt. Il demeurait alors à Saint-Valery.

En 1450 il se fit donner saisine de trois quartiers de terre sis à Vaudricourt, achetés par enchère.

Le 14 janvier 1461 (Jehan demeurait maintenant à Poireauville), Olivier de Saint-Blimond, seigneur de Poireau-

---

(1) Dans cette branche, depuis le XVII[e] siècle jusqu'au XVIII[e], l'on ne voit que noms empruntés à la Bible : Jephté, Simon, David, Daniel, Benjamin, Suzanne, Rachel, etc., etc. Il n'est pas douteux que cette branche avait adopté la réforme.

Les Rambures de Poireauville sont cités comme protestants dans l'*Histoire des Protestants de Picardie*, publiée récemment par M. L. Rossier, p. 185 et passim. Ils avaient un prêche à Biencourt et un autre à Poireauville, où l'on voit encore leur sépulture spéciale dans la plaine du dit lieu.

ville, lui fit bail à cens de onze journaux de masure audit lieu. — Son fils :

2° Jehan dit Jehanninot, écuyer, seigneur de Poireauville, par son mariage avec Jeanne de Saint-Blimond, fille de Bar de Saint-Blimond, lequel était lui-même fils de Fleury et de Marie de Biencourt. Ce mariage eut lieu avant 1482, car, en cette même année, sa femme figure avec lui au contrat de vente qu'il fit au profit de Adrien de Vaudricourt du fief noble acheté par son père. — Leur fils :

3° Adrien, marié avec Isabeau de Houdecoustre, fille de Jehan et de Jacqueline d'Incourt. Dont une fille : Anne, mariée avec messire de Belleperche, seigneur de Fressenneville ; et un fils :

4° Simon, seigneur de Poireauville, écuyer, archer des ordonnances du roi en la compagnie de M. du Biez.

Sa femme Jacqueline de Roussel, fille de *N.*, seigneur de Canchi-en-Boulonnais. Il était mort en 1551 et sa veuve était tutrice de son fils aîné :

5° Jehan, marié le 25 avril 1570 avec Michelle de Carpentin, fille de Philebert, seigneur de Barlette, et de Marguerite de Bouberch.

Il servit sous l'amiral de Coligny. Il avait été page du duc de Longueville et chez ce prince il avait adopté les principes de la réforme. Il rentra plus tard dans le sein de l'église.

Il mourut à Orléans le 20 novembre 1587, après avoir testé devant Pierre et François Micquignon, notaires à Gamaches, le 15 avril 1585 en faveur de ses enfants : François, Gédéon et Philippe. — Son fils aîné :

6° François, marié 1° le 20 février 1599, avec Marte d'Aigneville, fille d'Alexandre, seigneur des Prez et de Marie

le Prévost ; 2° le 28 janvier 1605, avec Elisabeth de Nonnant le Conte (1), fille de Charles, seigneur de Saucourt et d'Apremont en partie et de Marie de Saint-Delis.

Le 24 février 1613, Jehan de Carpentin, écuyer, pour le bon amour naturel qu'il portait à François de Rampures, écuyer, seigneur de Poireauville, son neveu, lui donna un noble fief et seigneurie, appelé la pairie et seigneurie de Bernœul, etc. — Son fils :

7° Jephté, seigneur de Poireauville et de Branlicourt (2), marié 1° le 22 janvier 1642, avec Suzanne d'Ainval, fille de Jehan, seigneur de Cauroy, près Doullens, et de Esther de Lignières ; 2° le 10 mars 1643, avec Madeleine de Hallart, fille de messire Maurice, chevalier, et de Antoinette Le Fournier de Neuville. — Son fils :

8° Daniel-François, marié le 22 octobre 1672, avec Anne d'Urre, fille de messire Claude, seigneur de Meserge, et de *N.* d'Ostoye. En 1700 il était âgé de cinquante-quatre ans. — Leur fils :

9° Claude, marié le 10 septembre 1702, avec Charlotte-Françoise de Calonne de Coquerel, dame de Bouchon en partie et de Croissy, fille de Nicolas et de Françoise Le Blond. Il était âgé de vingt-cinq ans en 1700. — Leur fils :

10° Joseph, seigneur de Poireauville et de Vaudricourt, né le 22 janvier 1719, marié le 26 juin 1765 avec Marie-Catherine de Colliveau du Monceau, fille de Jean-Baptiste

(1) Nous avons suivi, dans la nomenclature des noms, l'orthographe des titres qui nous guident dans ce mémoire.

(2) Près d'Estrées lès-Crécy.

seigneur de Mousseau, du Sémont et autres lieux, et de Elisabeth de Callonne des Essarts. — Leur fils :

Claude-Honoré, né le 30 juin 1776 à Poireauville, marié en juillet 1810 avec Marie-Elisabeth de Riencourt, fille de Jean-Roger-Alexandre et de Marie-Thérèse-Adrienne Tillette de Mautort. — Représenté aujourd'hui par :

1° M. Adalbert-Alexandre-Roger de Rambures, son fils aîné, né le 26 mai 1811, vivant ;

2° M. Louis-Henri de Rambures, fils de M. Léonce-Amand-Flore de Rambures, et de son épouse Mme Adèle Danzel de Trionville ;

3° M. Adrien de Rambures ;

4° Et M. Prosper-Joseph de Rambures, marié avec Mlle Célinie Ternisien de Frénoy, dont deux enfants : Charlotte et Charles-Adrien.

On le voit clairement à présent, le doute n'est plus permis, la négation ne pourrait être qu'intéressée, la maison de Rambures n'est pas éteinte, elle a survécu jusqu'aujourd'hui aux nombreuses causes de destruction, qui ont effacé de l'histoire moderne les beaux noms d'autrefois.

Oui, la maison de Rambures a des rejetons directs et légitimes qui continueront à porter haut et ferme leur nom et leurs armes, non comme une revendication des priviléges abolis, mais comme un encouragement à renouer entre le passé et l'avenir le fil des traditions d'honneur et de loyauté qui sont de toutes les époques. Car c'est sur ces deux pivots que roule le soutien des familles.

(La suite à un prochain numéro.)

RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES

SUR LES FAMILLES NOBLES DE PLUSIEURS VILLAGES DES ENVIRONS DE NESLE, NOYON, HAM ET ROYE, ET RECHERCHES HISTORIQUES SUR LES MÊMES LOCALITÉS *.

Rouy-le-Grand et Rouy-le-Petit.

Rouy-le-Grand, *Roï* (*Royalo Magno*)[1] dans le XIII[e] siècle, à 5 kilom. environ N.-E. de Nesle, est situé sur la rive septentrionale de la petite rivière d'Ingon à peu de distance de son embouchure dans la Somme.

Rouy-le Petit, *Roï* (*Royalo Parvo*) dans le même siècle, est placé sur la rive méridionale de cette rivière. Ces deux localités, fort rapprochées l'une de l'autre, sont du canton de Nesle.

Rouy-le-Grand existait dans le XI[e] siècle; c'est ce qui s'est constaté par la donation de biens considérables de ce village, que fit, avant 1030, Hardouin de Croy, évêque de Noyon, au chapitre de cette ville, pour l'anniversaire de son père Robert, de sa mère et de sa sœur Odila.

En 1153, Baudoin II, aussi évêque de Noyon, confirma à ses chanoines l'autel et les terres qu'ils possédaient à Rouy, que Hardouin, son prédécesseur, leur avait donnés.

(*) Voyez la *Picardie*, 1862, p. 373, 458; 1863, p. 254, 322 et suiv.

SEIGNEURS DES ROUY CONNUS.

Dans la première moitié du XIIIe siècle Rouy-le-Grand et Rouy-le-Petit faisaient partie de la seigneurie de Nesle, et étaient alors vassaux de Jean, sire de Nesle, Jean de Rouy, Gui de Rouy, Nicolas le Maire de Rouy et Pierre le Meigre de Rouy *(Johans de Roï, Gui de Roï, Nicolas li Meires de Roï et Perres li Meigres de Roï.)* (Dénombrement au roi Louis IX par le seigneur de Nesle.)

L'histoire fait mention de Renaud de Rouy en Vermandois, seigneur du lieu et de Pont-l'Evêque, près de Noyon, trésorier de Philippe-le-Bel. En 1300 Renaud et Agnès, sa femme, édifiés de l'humble piété qui distinguait l'ordre des Chartreux, résolurent de l'introduire dans notre contrée. Pour l'accomplissement de leur projet ils achetèrent à Gérard de Villars, commandeur des établissements des Templiers de France, un terrain élevé près et au sud de Noyon, appelé *Hérimont* et le consacrèrent à une Chartreuse (1).

(1) Alix de Clermont, dite de Nesle, vicomtesse de Châteaudun, dame de Nesle, etc, fille aînée de Raoul de Clermont-Nesle et femme de Guillaume de Flandre, fut bienfaitrice de ce monastère. Elle lui donna en 1308, sept fiefs situés à Quiquery (*a*), Solentes (*b*), Cressy (*c*), Ami (*d*), Verpillières (*e*), à Breuil (*f*) et à Languevoisin, consistant en terres labourables, prés, ceps, rentes, deniers, etc. « La charge imposée pour cette » donation était la foi et hommage, l'homme vivant et mourant, non » confiscant, et à chaque mutation d'homme et pour chaque renouvellement, » pour tous droits seigneuriaux pécuniaux et de chambellage, étaient » payés une coupe en vermeil du poids de deux marcs et demi d'argent, » poinçon de Paris et huit livres tournois de composition ancienne.

» Et étaient tenus lesdits Chartreux quand le seigneur-marquis de Nesle, » ainsi que ses successeurs, irait pour la première fois à leur monastère, » de venir en procession avec croix et eau bénite au devant de lui jusqu'à » la principale porte de leur église pour le recevoir et le conduire au chœur

(*a*) Ancien village aujourd'hui annexe de Languevoisin, canton de Nesle. (*b*) Canton de Guiscard (Oise). — (*c, d, e, f,*) canton de Roye.

L'évêque diocésain et le chapitre approuvèrent cette fondation et accordèrent en sa faveur des lettres d'amortissement. Hermont fut dès lors appelé le *Mont-Saint-Louis*, vocable de cet établissement religieux et plus communément le *Mont-Renaud*, du nom du fondateur ; dans les actes du temps il est aussi appelé *Chartreuse de Noyon* (1).

Renaud de Rouy et sa femme fondèrent aussi à Pont-l'Evêque, leur demeure, un hôpital avec treize lits pour des malades et des infirmes ; pour leur nourriture et leur entretien, ils le dotèrent d'un revenu assez considérable consistant en argent, fiefs, terres, manoirs, etc. Cet établissement hospitalier avait une chapelle où l'office divin était chanté tous les jours : deux prêtres de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jean de Noyon, dont l'hôpital de Pont-l'Evêque dépendait, venaient y célébrer la messe ; la prieure de cet Hôtel-Dieu avait la surintendance des pauvres qu'elle visitait souvent en se transportant de Noyon à Pont-l'Evêque.

La fondation de l'hôpital de ce village fut agréée en 1312 par André de Cressy, évêque de Noyon. Plus tard il fut détruit, à cause des voleurs qui s'y retiraient pour piller les bateaux pendant la nuit ; les biens furent réunis à ceux de l'Hôtel-Dieu de Noyon.

Renaud et sa femme eurent leur sépulture dans le chœur de l'église du Mont-Renand. (*Annales de Noyon.*)

Les généalogistes gardent à peu près le silence sur les descendants de ce seigneur, et nous ignorons l'époque où le domaine de Rouy a cessé d'appartenir à la famille de ce nom. Cependant

---

» où serait préparé pour lui un prie-Dieu de tapis et de coussins, et ainsi
» quand il lui plairait d'y retourner ; ils étaient tenus aussi de lui préparer
» un oratoire, faisant savoir le seigneur-marquis le jour de sa venue.....
» sur lesdits fiefs n'avaient les religieux chasse, garenne ni justice, ainsi
» que le portaient les lettres d'amortissement de 1488 et suivant la compo-
» sition faite en 1496.

(1) Le Mont-Renaud avait dans le siècle dernier environ 8,000 livres de revenu annuel. (*Colliette*).

A. de La Morlière parle de Hugues, seigneur de Rouy, qui vivait dans le XVIe siècle ; il fut marié à Mariette de Monchy. Leur fille, Françoise de Rouy, épousa Guillaume de Lannoy, seigneur de La Boissière, qui la rendit mère de Christophe, aussi seigneur de La Boissière, gouverneur de la ville d'Amiens, allié à Charlotte de Villers-Saint-Pol, dame de Roiglise (1), Chilly (2), et de Maucourt (3) gouvernante de Madame Elisabeth de France puis dame d'honneur de la reine, fille de Philippe de Villers et d'Antoinette de Bosqueaux. Selon Haudicquer de Blancourt Barbe de Rouy, vivait dans le même siècle, elle était fille de Jean, seigneur de La Boissière et de Louise de Villers-Saint-Pol et fut mariée à Antoine de Conflans, seigneur de Saint-Remy, etc, lieutenant de la Vénérie de France. Un dénombrement du 7 juillet 1607 donné au marquis de Nesle par Thibaut Desvaux, écuyer seigneur d'Amy-le-Grand, Pithon, Mortefontaine et des grosses dîmes de Mouy, gentilhomme ordinaire de la Vénérie du roi, fait mention de Jean de Rouy, écuyer. Mais en 1567 paraît comme seigneur de Rouy Antoine de La Fons, chambellan et bouteiller de Vermandois, et archer des ordonnances du roi sous le comte de Vaudemont, fils du second lit de Nicolas de La Fons, deuxième du nom, écuyer, seigneur d'Happancourt et mayeur de la ville de Saint-Quentin ; il avait épousé Marie de Mailly, fille de Charles-Antoine, seigneur de Fontaine, Riquelieu et Essigny-le-Petit, sénéchal du Vermandois, et de Luce de Carpentier, fille du seigneur de Villecholes.

Adrien de La Fons leur fils, écuyer, était, en 1605, seigneur

---

(1) Canton de Roye. — (2, 3) Canton de Rosières. Le 31 janvier 1700 vente par François de La Rochefoucauld et Jeanne de Schombert, son épouse, moyennant 37,500 livres, à Anne de Souvré, veuve de Michel Le Tellier, marquis de Louvois, de la terre et seigneurie de Maucourt et fiefs y joints, consistant en justice haute, moyenne et basse, maisons et bâtiments, colombier, basse-cour, jardin, enclos, prés, bois, terres labourables, moulin à vent banal, droits de four, censives en blé, avoine, coqs, poules, chapons, *esteux*, argent et autres droits

de Rouy, Essigny-le-Petit, etc ; il fut marié à Marguerite de Crécy (1).

François Des Fossés, premier du nom, écuyer, qualifié seigneur de Rouy-le-Grand et de Rouy-le-Petit, en partie en 1584 (2), fils de Nicolas, chevalier, gouverneur du marquisat de Nesle et de Marguerite de Chambly. De Françoise de Carpentier, sa première femme, fille de Jean, seigneur de Villecholes et de Jeanne de Fontaine, il eut une fille :

Nicole Des Fossés, dame des Rouy, qui épousa, en 1588, François-Hercules de Rouvroy, chevalier, vicomte de Rouy-le-Grand et seigneur de Gicourt, demeurant, en 1610, au château et lieu principal de Rouy-le-Petit.

François et un autre François de Fontaine (3) frères, étaient, en 1695, seigneurs de la Tour de Rouy-le-Grand.

Henri-François Des Fossés, chevalier, était aussi qualifié, en 1717, seigneur de la tour de Rouy-le-Grand à cause de Marguerite de Fontaine, sa femme ; Marie-Rose, leur fille, décéda âgée d'environ trois ans le 8 janvier 1709, à Mesnil-le-Grand, près Nesle, où elle avait été mise en nourrice.

Louis-Hercules de Rouvroy, chevalier, vicomte des deux Rouy, issu de l'union de François-Hercules avec Nicole Des Fossés, s'était allié à Madeleine Le Fournier de Vargemont qui mourut le 9 janvier 1692, et fut inhumée dans le caveau destiné à la sépulture des seigneurs-vicomtes des deux Rouy, dans le chœur de l'église de Rouy-le-Petit. Louis-Hercules de Rouvroy (4) décéda vers 1686.

---

(1) Armes de la famille de La Fons : *d'argent à trois hures de sanglier de sable, arrachées de gueules.*

(2) Voyez la *Picardie*, tome 8, p. 400 et suivantes.

(3) Armes de la famille Fontaine : *d'or à trois écussons de vair, bordés de gueules.*

(4) Armes de la famille de Rouvroy : *de sable à la croix d'argent, chargée de cinq coquiles d'or.*

De cette dernière union sont issues deux filles :

1° Madeleine-Diane, ci-après ;

2° Marie de Rouvroy, de Rouy-le-Petit, qui épousa, le 9 mai 1685, Jean-Baptiste-François de Vielchâtel, chevalier, seigneur d'Hémévillers, capitaine au régiment de la Mestre-de-Camp des dragons de France, fils aîné de Louis, chevalier, seigneur d'Hémévillers, Mardilly et d'autres lieux et de Marie de Récourt sa femme. De ce mariage sont nés deux fils : 1° Jean-Baptiste de Vieilchâtel, chevalier, seigneur de Genly, Jully, La Chaumière, la Maison-Blanche et d'autres lieux, capitaine au régiment royal d'infanterie. Il épousa Agnès de Fransures, fille de Louis, écuyer, seigneur d'Ognolles et d'Hyencourt-le-Grand, près Chaulnes, et de Marie de Charmoulue, et 2° Louis-Jacques-Dominique de Vielchâtel, né à Rouy-le-Petit le 4 septembre 1689.

Madeleine-Diane de Rouvroy, vicomtesse des deux Rouy, fut mariée, en premières noces, à Jacques-François de Tassart, chevalier, seigneur de Belloy-en-Santerre, Barleux, etc, lieutenant colonel du régiment d'Orléans, et en deuxièmes noces, le 15 janvier 1692, à Louis de Hanocque, chevalier, seigneur de Danisy, fils de Louis-Enguerrand-François, chevalier, seigneur de Quincy et de Danizy.

Marie-Madeleine-Diane de Hanocque, (1) du dernier lit, vicomtesse des Rouy, s'allia, le 27 mars 1720, à Louis-Valérand Des Fossés, écuyer, né à Pottes le 31 juillet 1697, de Charles Des Fossés, écuyer, seigneur de Pottes et de Lasalle, ancien capitaine au régiment de la Neuville, et de Catherine Lescuyer.

De cette alliance sont issus sept enfants garçons et filles, dont six morts jeunes.

Louise-Angélique Des Fossés, qui leur survécut, vicomtesse des Rouy, dame de Pottes et d'autres lieux, fut mariée à Jean-Guil-

---

(1) Armes de la famille de Henocq ou Hanocque : *d'argent, à trois loups cerviers de sable.*

laume-François-Marie, comte de Gand et du Saint Empire romain, marquis d'Hem, près Lille, baron de Sailly, vicomte de Forêt, seigneur de Mauberbus et d'autres lieux, il mourut en 1758, laissant de sa veuve quatre enfants :

1° Louis-Guillaume-Camille de Gand ;

2° Louis-François, vivant en 1792 ;

3° Marie-Louise-Adélaïde, mariée à Henri-Louis Jacob d'Aigremont qui la rendit mère de plusieurs enfants, dont Louise-Angélique Jacob d'Aigremont, alliée à Charles-Bernard de Brossart-de-Saint-Léger ;

4° Anne-Marie-Caroline de Gand (1), demeurant à Bapaume en 1792. (*Le P. Anselme, de Rousseville, H. de Blancourt, registres civils des paroisses de Rouy-le-Petit, d'Ognolles et de Potles*).

L'église de Saint-Etienne de Rouy-le-Grand est un édifice fort ancien ; on y voit de remarquable les fonts baptismaux, deux bénitiers reposant sur des colonnettes à chapitaux très curieux, le tableau du maître-autel représentant l'entrée triomphante de Jésus-Christ à Jérusalem, et celui de saint Etienne, toile digne d'être restaurée par un habile pinceau,

La cure de cette paroisse, qui valait 800 livres, était comprise dans le doyenné de Curchy ; aujourd'hui c'est une annexe de Mesnil-Saint-Nicaise.

Un incendie arrivé vers 1818 a anéanti les archives et les actes civils de la commune.

Habitations en 1709 : 35 ; en 1850 : 48. Population en 1863 : 185. Superficie du territoire : 381 hectares.

L'église de Rouy-le-Petit, vocable Saint-Eloi, régulière et assez

---

(1) Armes de la maison de Gand : *d'azur au chef d'argent, chargé de trois merlettes de sable.*

grande, paraît-être du XVIe siècle. La cure valait 600 livres et était du doyenné de Ham.

Cette paroisse fut desservie successivement par :

Allart, chapelain de la collégiale de Nesle, 1619,

Thieuleux, 1625.

Jean Mauger, 1687. Mort le 14 septembre 1719 et inhumé dans la chapelle de la Vierge de son église.

Nicolas Candillon, 1727.

Barthélemy d'Orgny, 1758.

Jean-Pierre Roguet, 1759. Après la révolution il devint aumônier des sœurs de la Croix de Nesle. Mort vers 1815.

La Fabrique possédait environ 53 journaux (18 hectares 49 ares) de terres produisant, en 1696, 84 setiers et demi de blé, valant alors 2 fr. 30 c. le setier.

Les habitants de cette commune viennent d'aliéner des propriétés communales pour le prix être employé à la restauration de leur église et à la constitution d'une rente qui leur permettra d'avoir un prêtre.

Habitations en 1709 : 31 ; en 1850 : 48. Population en 1863, 202. Superficie du territoire : 327 hectares.

Vers 1768 on a trouvé un tombeau romain au moulin de Rouy-le-Petit. Le sarcophage, qui renfermait des médailles, était environné d'ossements humains, de fers, de lances et d'armures.

Il existe dans cette localité, entre l'ancien château et l'Ingon un talus ou rideau assez élevé où, en 1852 ont été découverts des souterrains qui ont probablement servi de refuge pendant les guerres du moyen âge.

LEROY-MOREL.

(*La suite prochainement*).

DES DROITS D'USAGE

DANS LA FORÊT DE COMPIÈGNE

(SUITE *).

III.

Les droits d'usage tels que les jugements intervenus à cette époque les ont laissés subsister se composaient ainsi qu'il suit :

§ Ier. Droit de chauffage.

Ce droit concédé aux communautés religieuses et aux établissements de charité, leur donnait la faculté de prendre en la forêt de Cuise une quantité déterminée de sommes ou de cordes de bois que les dits établissements faisaient abattre, façonner et voiturer à leurs frais, par montre, marque et délivrance des officiers forestiers. Ceux-ci devaient faire cette délivrance en bois mort et sec en étant et gisant et mort bois, et faute de trouver suffisante quantité en bois mort et mort bois, en donner d'autre sorte le moins dommageable pour la dite forêt, dans les lieux les plus prochains et commodes aux

(*) Voir la *Picardie*, page 451 et suivantes.

usagers, en temps et saison convenable, et en une ou deux fois l'an pour le plus.

Quand les dits officiers étaient refusans, délayans ou négligeants, de faire la dite délivrance dans la huitaine après qu'ils avaient été requis, ils étaient personnellement tenus à tous dépens, dommages et intérêts envers les usagers.

Le chauffage accordé aux habitants des communes consistait pour les uns à avoir et prendre bois mort et sec en étant et gisant et tout mort bois; pour les autres seulement le bois mort gisant et ne tenant à racine et tout mort bois. Ils devaient couper le dit bois avec serpes et coignées et non à la scie, et pouvaient l'emporter avec charrettes et chevaux, avec brouettes, ou enfin seulement à col. Interdiction leur était faite d'en vendre, donner ni prêter et d'en disposer autrement que pour leur propre usage, sous peine de privation de leurs droits. Il leur était défendu d'en faire amas et provision pour plus d'un mois à l'avance.

Chaque usager devait avoir un marteau portant son nom, et une marque distinctive de la commune, pour en frapper les racines des arbres qu'il coupait, et le bois en provenant. Ils ne pouvaient, sous peine de privation de leurs droits, prêter leur marteau à aucun usager ou non usager.

Etaient seulement usagers, les habitants des maisons anciennement bâties ou reconstruites sur vieux fondements. Mais ceux qui habitaient les maisons édifiées depuis quarante ans (1549), époque de la clôture ordonnée par François, comme ceux qui habitaient celles qui se construisaient par la suite, ne jouissaient pas des droits d'usage.

Chaque maison usagère n'avait droit que pour un ménage, quand même il y aurait eu des locataires, et chaque ménage pour un seul feu. Lorsque plusieurs ménages se trouvaient

en une maison, il était convenu à l'amiable ou décidé par justice, lequel devait jouir du bénéfice usager. Pour éviter la fraude et l'accroissement des usagers, toutes les maisons usagères ont été visitées par le maître particulier ou son lieutenant, assisté du Procureur du Roi, et les dites maisons désignées par tenans et aboutissans, et assiette en un procès-verbal rédigé à cet effet par chaque commune.

Etaient exclus du droit de chauffage, les marchands ventiers, ayant vente de bois ou chablis en la dite forêt. Seulement pendant le tems de coupe et vidange des dites ventes. En étaient pareillement exclus les hotelliers, taverniers, cabartiers, boulangers, pâtissiers, rotisseurs, chaufourniers, potiers de terre, briquetiers, tonneliers, menuisiers, plâtriers, charrons, charbonniers, fourniers, teintariers, brasseurs de bière, saboltiers, cendriers, et tous autres gens usant bois pour leur profession.

Beaucoup d'abus s'étaient introduits par la fausse application que les usagers faisaient du terme mort bois, à des essences qui ne devaient pas être comprises dans cette dénomination, telles que le charme, le frêne, l'orme, l'érable, le bouleau, le coudrier et autres. Aussi les jugements qui confirment les droits d'usage rappellent-ils tous que, suivant les chartes normandes du roi Louis X, dit le Hutin, du 19 mars 1314 et du 22 juillet 1315, et l'édit du roi Charles IX, sur l'interprétation des termes de bois mort et mort bois sont seulement qualifiés mort bois ; saulx (1), marsaulx, épines, puisne (2), seur (3), aulne, genêt, genevriers et ronces.

(1) Saule.

(2) Bois puinais ou cornouiller sanguin.

(3) Sureau.

§ II. Bois a batir et pour réparer.

L'usage pour le bois à bâtir, édifier et réparer, consistait à prendre les uns en bois vif, les autres en bois mort ou mourant, la quantité nécessaire pour réparer et entretenir les édifices, monastères, bâtiments, et habitations jouissant du dit droit d'usage, et de plus pour la plupart des communautés religieuses et des établissements de charité, le bois nécessaire à tous leurs besoins domestiques, soit pour faire pressoirs à vin, cuves, tonneaux, cerceaux, chantiers, auges pour mettre le vin, soit pour faire charbon ou pour cuire la chaux nécessaire à la réparation des murailles et maçonneries, soit enfin pour faire chariots, charrues, herses et autres instruments aratoires, planches, membrures, et autres bois de scieurs; tables, coffres, chaises, buffets, entre-deux et clôtures de chambres, huys, lambris, etc,

Pour déterminer les quantités de bois à délivrer chaque année pour les causes énoncées ci-dessus, il était préalablement fait par des charpentiers ou autres gens experts, assistés du maître particulier ou de son lieutenant, une visite des édifices, bâtiments et habitations pour constater par procès-verbal, le bois nécessaire aux réparations et à l'entretien des des dits bâtiments. La délivrance était opérée par les soins des officiers forestiers, d'après procès-verbal.

Les usagers étaient tenus d'employer le bois qui leur était délivré suivant sa destination spéciale et non autrement, et dans le cours de l'année qui suivait la délivrance sous peine de confiscation des dits bois et d'amende arbitraire. Ainsi M. de Fleury, grand-maître et surintendant des eaux et forêts en France, par ordonnance du 23 juin 1633, a fait refus à l'abbesse de Notre-Dame de Morienval, de lui délivrer le bois

nécessaire à la réparation du pressoir de son abbaye, parce qu'en 1628, lui ayant donné le bois nécessaire pour réparer les latrines de la dite abbaye (deux poutres et trois solives), elle avait employé ce bois à un autre usage. Les religieuses et abbesse furent alors contraintes d'obtenir un arrêt de la table de marbre pour continuer à jouir du bois à bâtir et réparer. Cet arrêt fut rendu en leur faveur le 23 novembre 1633 (1).

§ III. Droit de paturage.

Le droit de pâturage consistait à envoyer en la forêt un nombre déterminé de bêtes aumailles (2) et des bêtes chevalines avec leurs suivants, c'est-à-dire, les génisses et poulains que l'on élevait. Dans chaque commune le nombre était fixé par maison usagère. Les usagers ne pouvaient, sous aucun prétexte, envoyer que les bestiaux qu'ils conservaient pour leur service et leur nourry, et non ceux qu'ils auraient eu pour commencer. D'ordinaire le pâturage n'était toléré que dans certaines saisons de l'année. Le plus souvent le mois de mai était défendu, pour nous servir d'une expression du moyen-âge.

Les communes devaient avoir un pâtre spécial auquel il était toléré de mener chien ou mâtin pour sa défense. Chaque bête conduite au pâturage devait avoir une clochette au col.

Les troupeaux ne pouvaient aller que dans les lieux déclarés défensables par les officiers forestiers. Cette déclaration était le résultat d'une visite que les dits officiers devaient faire

(1) *Archives de l'inspection de Compiègne*, vol. XXVI.

(2) Aumailles forme française du latin animalia ; les bêtes aumailles proprement dites appartiennent à la race bovine.

chaque année pour constater le fait par un procès-verbal. Les troupeaux ne pouvaient s'introduire dans les lieux indiqués pour leur pâturage que par les chemins qui étaient déterminés et indiqués par les officiers forestiers.

Les forêts royales furent exposées, plus qu'aucune autre, aux dévastations, parce que c'était sur elles que les droits de pâturage s'étaient multipliés davantage. « Les droits de » pâturage dans les forêts du roi sont, dit Pecquet, une des » parties sur lesquelles les temps reculés nous présentent le » plus d'abus préjudiciables aux forêts de Sa Majesté. On » peut dire qu'elles en étaient inondées ; il n'y avait per- » sonne un peu voisin des forêts qui n'y fût usager. Et cela » ne pouvait être autrement, puisque cela avait été originai- » rement un des avantages qu'on avait accordés libéralement » pour attirer des habitants dans les environs. L'on ne pré- » voyait pas alors que les bois deviendraient d'une valeur » considérable, et que les espèces de colons qu'on cherchait » à multiplier seraient un jour fort à charge aux forêts, par » les facilités que l'ouverture de celles-ci donnaient pour com- » mettre des délits. Les communautés ecclésiastiques, fondées » par la piété de nos rois en possédaient des droits excessifs. » Il y en avait qui avaient droit de paisson avec feu et loge, » comme le couvent de Saint-Valery, en la forêt de Retz, » reconnu par arrêt des juges en dernier report, du 17 no- » vembre 1537 ; les chartreux de Bourg-Fontaine, reconnus » par arrêt du même tribunal du 2 septembre 1549 ; le cou- » vent de Saint-Jean-du-Moncel, en la forêt de Cuise, reconnu » par arrêt des mêmes juges, du 26 octobre de la même » année (1). »

(1) *Lois forestières*, t. I, p. 506.

Dans l'origine, certains usagers avaient droit de faire paître leurs bêtes à laine dans la forêt. Cette tolérance a été entièrement éteinte par les jugements de la Table de marbre de 1549, à cause du dommage que ces animaux font aux bois.

§ III. Du droit de panage ou de glandage.

Le droit de panage consistait à envoyer en la forêt, un certain nombre de porcs pendant le temps de la glandée. Ce nombre était réglé d'après la visite que faisaient chaque année les officiers forestiers, pour constater ce que la paisson pouvait supporter. Les usages étaient restreints proportionnellement au nombre que déterminait le résultat de cette visite (1). Ces porcs formaient des troupeaux conduits par des porchers. Quelques communautés religieuses avaient droit à loge et feu, c'est-à-dire qu'il leur était permis d'établir des huttes pour coucher leurs porchers, et que ceux-ci pouvaient y faire du feu.

Tous les droits d'usage ont été confirmés sur la dite forêt de Cuise par jugements de la table de marbre de 1549.

En général les usagers étaient tenus à rendre certains services, à payer des redevances de diverses natures. Dans les rapports des usagers avec leur seigneur il s'était parfois introduit des pratiques bizarres ; à Dieppe, au XIVe siècle, les manants du fief Guillaume Crespin étaient tenus « chascun » an, le jour de la Tiphanie, de venir à la vicomté, avecques » eulx un ménestrel, portant iij testes de porc, creuz, et » iij pommes en leurs gueullez et des saucisses en bassins, et

(1) *Archives*, vol. XXVII.

» v sous en un hanap d'argent (1). » Au XVe siècle les hommes d'un autre seigneur sont tenus le jour de la Trinité de donner et chanter une chanson. Comme preuve du droit dont ils jouissaient d'envoyer en la forêt d'Ecouves les porcs de leur terre de Nuisement, sise à Sainte-Colombe sur Risle, les moines de la Trappe devaient, le jour de saint Jean-Baptiste, pendant la messe, amener avec leur troupeau le verrat, un collier de fleurs au cou, un bouquet de fleurs à la queue (2). Il en était de même pour les paysans. L'observation de ces pratiques, ridicules si l'on veut, sauvegardait leurs droits vis-à-vis du seigneur. Si on les leur contestait, le souvenir que d'innombrables témoins conservaient de l'accomplissement de ces formalités, venait à leur aide, pour les maintenir dans la saisine. Or, il est clair que, plus les formalités étaient bizarres, plus elles se gravaient profondément dans la mémoire des populations et prévenaient souvent des procès importants.

IV.

L'exercice de ces droits, ainsi restreints et modifiés, n'était pas moins un tel fléau pour les forêts, que celles-ci, graduellement appauvries, ne pouvaient longtemps supporter une pareille situation.

On peut juger de leur état par les plaintes d'un contemporain : « Et quand je considère, dit Bernard Palissy, la » valeur des plus moindres gittes des arbres ou espèces, je » suis tout esmerveillé de la grande ignorance des hommes,

(1) *Coutumier de Dieppe*, fo I, r.

(2) Odolant Desnos, *Mémoires sur Alençon*, t. II, p. 445.

» lesquels il semble qu'aujourd'huy ils ne s'estudient qu'à
» rompre, couper et deschirer les belles forests que leurs
» prédécesseurs avoyent si précieusement gardées. Je ne
» trouveray pas mauvais qu'ils coupassent les forests pourvu
» qu'ils en plantassent après quelque partie; mais ils ne se
» soucient aucunement du temps à venir, ne considérant point
» le grand dommage qu'ils font à leurs enfants à l'advenir.
» Je ne puys assez détester une telle chose et ne la puys ap-
» peler faute, mais une malédiction et un malheur à toute la
» France, parce que après que tous les bois seront coupez,
» ils faut que tous les arts cessent et que les artizans s'en
» aillent paistre l'herbe, comme fit Nabuchodonosor (1). »

Les attaques sans cesse renouvellées contre les usages attestent que leurs abus frappaient tous les regards; et pour s'en convaincre il suffit de se rapporter à l'édit de Henri III, rendu au mois de janvier 1583 et publié le 7 mars de la dite année. Cet édit qui embrasse toutes ces parties de l'administration des forêts, s'exprime ainsi dans son exposé sur les droits d'usage (2) : « Pour la trop grande charge d'usages,
» nos dites forests sont de présent en tel et si mauvais état
» que si par nous, il n'y est promptement pourvu de remède,
» en attendant quelque bon règlement et ordonnance il est à
» craindre qu'un bref, ainsi qu'il se voit à l'œil, toutes sortes
» de bois viendroient à faillir tellement qu'il ne s'en trouveroit
» ni pour chauffer, ni pour bâtir et édifier et autres choses
» nécessaires et commodes pour le bien de notre royaume. »

---

(1) *Recept véritable pour multiplier les thrésors*, dans les œuvres de B. Palissy, édit. Cap, p. 88-89.

(2) Rousseau, *Les édits et ordonnances, arrêts et règlements des eaux et forêts*, p. 400, in-4°, Paris, 1640.

Et au chapitre qui traite pareillement de ces droits: « Et » parce que nos dites forêts sont venues en la ruine et dégats » où l'on les voit à présent en partie par les abus, pilleries » et grandes malversations qui y ont été faites tant par les » usagers et autres personnes riveraines de nos forêts que » par connivence et nonchalence de nos officiers, de sorte » qu'elles ne peuvent à présent porter les chauffages, usages » et pâturages qui ont été concédés et octroyés par nos pré- » décesseurs. Nous voulant qu'il soit informé par les dits » grands-maîtres, leurs lieutenans et maîtres particuliers de » la possibilité ou impossibilité de nos dites forests, et suivant » icelle les dits usages dorénavant restreints et réglés pour » le regard de ceux qui se trouveroient bien fondés en droits » d'usage, soit pour chauffer, bâtir, réparer, pâturer et » autres droits, et de ce fait, état et règlement particuliers, » suivant les avis des dits grands-maîtres, leurs lieutenans et » maîtres particuliers, gruyers, verdiers et maîtres-gardes » du marteau, et les dits règlements suivis et observés. Par » même moyen qu'il soit aussi informé des abus et malver- » sations commis par les dits usagers pour être procédé » contre eux pour condamnation d'amende et privation de » leurs droits s'il y échoit.

» Et pour ce qu'il se trouve à présent grand nombre des » dits usagers qui prennent bois en nos dites forests, tant pour » bâtir que chauffer, et jouissant aussi du panage et pâturage » sans en avoir eu confirmation de nous et de nos prédéces- » seurs, les uns sans aucune concession pour la négligence, » nonchalence ou connivence d'aucun de nos juges et officiers, » cette tolérance continuant apporteroit l'entière ruine et » dépopulation de nos dites forests, pour à quoi pourvoir, » ordonnons que tous ceux qui prétendaient droits d'usage,

» pâturage, panage et autres droits quelconques en nos dits
» bois et forests seront tenus dans trois mois après la publica-
» tion de ces présentes, obtenir de nous lettres de confirma-
» tion de leurs titres, concessions et priviléges qu'ils en
» auront de nos prédécesseurs ou de nous et à défaut de ce
» faire, le dit tems passé les déclarons dès à présent déchus
» de leurs dits prétendus droits sans espérance d'en pouvoir
» plus jouir. De tous lesquels prétendant droit sera fait et
» dressé état au vrai pour être vu èt examiné en notre conseil,
» ou par tels commissaires et députés que aviserons pour y
» avoir recours quand besoin sera et dont la copie sera
» baillée aux dits grands-maîtres et leurs lieutenans, et
» maîtres particuliers de nos dites eaux et forests à notre
» procureur en chacun siège de Table de marbre et autres
» procureurs, pour nous es dits sièges particuliers, leur
» défendant et à tous autres nos officiers d'icelles forests ne
» permettre aux dits prétendans droits d'usage, pâturage, et
» panage qui n'auroient obtenu de nous confirmation comme
» dit est de jouir de leurs dits droits, prendre, couper ou
» enlever aucun bois de nos dites forests, soit pour chauffage
» ou bâtir, ni mener pâtures aucun bétail à peine de confis-
» cation et d'amende arbitraire. »

Par un autre édit du 19 avril 1583, le Roi en son conseil députe et ordonne aux grands-maîtres de tenir la main à l'exécution de l'édit de janvier. Conformément à ces dispositions qui paraissent être impérieusement commandées par les circonstances, la clôture de la forêt de Cuise a été signifiée à tous les usagers jusqu'à ce qu'ils aient exibé leurs chartes, titres et priviléges, lesquels ont été remis par eux, au Procureur du Roi; et sur le vu des récépissés de cet agent mis au bas des requêtes qu'ils ont présentées pour obtenir main-

levée, elle leur a été accordée pour un mois pendant lequel temps il devait être statué. Ce délai n'ayant pas suffi pour la reconnaissance de la validité des titres il en fut accordé de nouveaux, et insensiblement Henri III, entraîné sans doute par des raisons politiques, a paralysé lui-même l'effet salutaire qu'aurait pu produire sur la forêt de Cuise son édit de janvier, en confirmant partiellement la plupart des droits d'usage dont cette forêt était grevée.

Edmond C. de l'Hervilliers.

Membre de l'Académie de la religion catholique de Rome.

(*La suite au prochain n°*).

L'ABBAYE DE SAINT-ÉLOI DE NOYON

AU XVII[e] SIÈCLE.

Nous avons dit ailleurs (1) pourquoi l'antique abbaye de Saint-Eloi fut démolie durant les troubles de la Ligue. Nous ne nous occuperons donc dans cet article que de la nouvelle abbaye, empruntant aux archives de la vénérable cité de Charlemagne les documents qui suivent.

Transcrivons tout d'abord les lettres de Louis XIII (1638) pour le rétablissement de ce célèbre monastère.

« Louis, par la grâce de Dieu, etc. Nos chers et bien amez les religieux, prieur et couvent de l'abbaye de Saint-Eloy de Noyon, de la congrégation sainct Benoist, en France, ordre du mesme sainct Benoist, nous ont fait remonstrer que ladicte abbaye avoit esté aultresfois bastie tout joignant et sur la contrescarpe des fossez de ladicte ville de Noyon, à cause de quoy elle auroit esté, diverses fois, ruinée et desmolye pendant les guerres, qui ont eu cours en ce royaume, mesmes durant les dernières guerres civilles, que le feu roy Henry-le-Grand, nostre très-honoré seigneur et père, de glorieuse mémoire, recongnoissant que ladicte ville de Noyon estoit en danger éminent d'estre prise et saccagée par les ennemys de cet estat, à l'occasion de ladicte

---

(1) Voy. nos *Rech. hist.*, p. 93, note.

abbaye, en laquelle il leur estoit facille de se retrancher, et en faire un fort, pour de là assiéger et battre ladicte ville, auroit jugé nécessaire, pour l'assurance de ladicte ville et le bien de son estat, de la faire démolir, et, au lieu d'icelle, bastir une citadelle : laquelle, du depuis, estant jugé inutille en temps de paix, et à la charge et incommodité de ladicte ville, à la requeste des habitans d'icelle, nous l'aurions fait desmolir. Ensuitte de quoy, les religieux ayant commancé à rebâstir leur monastère sur les ruynes et fondemens de l'ancien, et jà remis sus une petite chappelle et quelques bastimentz, pour célébrer le divin service et se loger, comme par provision ; et la guerre estant survenue entre nous et le roy d'Espagne, nostre beau frère, nostre dicte ville se seroit trouvée dans le mesme péril qu'aultrefois, d'estre surprise ou assiégée par les ennemis de nostre estat, à l'occasion desdicts chappelle et bastimentz adjacentz, ce qui auroit non-seulement empesché lesdicts religieux de passer oultre à la rédification dudict monastère ; mais mesmes porté lesditz habitans à vouloir ruiner et desmolir le peu qu'il y avoit de commancé, comme estant préjudiciable à leur déffence et conservation, et favorisant par sa situation les entreprises que pouvoient faire nos ennemis sur ladicte ville, prétendans lesdicts habitans, à cet effet, obtenir noz lettres et se servir de nostre authorité, et les religieux, au contraire, d'empescher à leur possible la démolition de leurs bastimentz, de sorte qu'ilz estoient en voie d'entrer en grands différendz et procès, tant pour raison de ce, que pour plusieurs aultres prétentions qu'ilz avoient les uns allencontre des aultres, mesme pour la propriété et censive d'une certaine place cy-après dénommée, que lesdictz religieux disoient estre de leur ancien domaine, et lesdicts habitans, au contraire, appartenir à la communauté de ladicte ville. Pour lesquelz assoupir et terminer, nourrir paix et amytié entre eulx, et mesmes pour pourvoir tout ensemble à la déffence de ladicte ville et à la seureté desdicts religieux et

et de leur monastère (1), et aussy exciter et fomenter d'aultant plus la dévotion desditz habittans envers le glorieux sainct Eloy, patron et *titulaire* (2) de ladicte ville, qu'ilz auront plus de commodité d'aller faire leurs prières en son église, les maire et eschevins de ladicte ville de Noyon auroient ceddé, quitté et transporté ausdictz religieux tout le droit qui peut appartenir à ladicte ville sur une place contenant trois arpens de terre ou environ, scize dans l'enceinte des murs de ladicte ville, appellée cy-devant la place d'armes (vulgairement la plaine) (3), pour y bastir une église et monastère, et ce, moyennant la somme (4) et aux clauses portées par le contract sur ce faict entre eux, à Noyon, le vingt mars dernier.

Par la transaction du 20 novembre 1651 le maire et les échevins s'obligent à nettoyer et curer les fossés, pour la première fois, à rehausser les remparts, mesme à l'applanissement de partie du bastion qui reste à baisser du côté de la porte du bourg Saint-Eloy.

Ils s'engagent à faire un canal de quinze pieds de long depuis le blancq d'eaue de la porte Baudet, en montant contre le ruisseau, jusqu'à la tour Madouée.

Ils ne feront point monter l'eau jusqu'au ravelin Dame-Journe.

---

(1) Dans un autre acte de cette année le maire et les échevins disent : il faudra commencer la construction du monastère, dès Pasques prouchain, pour estre enceinte de murs de closture faits dans deux ans d'huy, maisons et lieux pour le logement des relligieux, dans le jour de Pasque prochain, en un an.

(2) Le roi dit ailleurs que saint Eloi fut jadis un des principaux ministres de cet estat.

(3) Ailleurs : aussi les places où estoient ladicte citadelle, bastions et fossez, lesdicts religieux disans la pluspart desdits lieux leur appartenir. — La ville avoit les mêmes prétentions.

(4) 1500 l. — Ailleurs 1200 l., tant pour aider à la construction de la porte, que achapt de ladicte maison, et trente arbres de chesnes, dans les bois de Gueve Sainct-Eloy.

Les religieux ne seront point tenus de faire d'autres digues que les trois qui existent dans les fossés ; mais ils feront la digue cy-devant encommencée à la pointe du bastion neuf.

Ils seront néantmoins tenus de les entretenir bien et deuement, quand, au préalable, lesdicts maire et eschevins auront fait chapronner la digue, qui est vis-à-vis de la sentinelle estans au coing du rampart, du costé Dame-Journe, et du mesme rang que l'ancienne porte Baudet, jusques à laquelle digue lesdicts fossés doivent estre curés et aprofondis seulement par lesdicts maire et eschevins, et nullement pour les grands fossés, depuis ladicte digue jusques à la poterne, qui demeurera en la charge desdicts religieux, lesquels payeront 10 l. de surcens.

Le maire et les échevins promettent, en conséquence, faire jouir et garandir, à tiltre de surcens perpétuelz, ausdictz relligieux les fossez de ladicte ville, à prendre depuis le ravelin de la porte Dame-Journe jusqu'à l'ancienne poterne, où passe la rivière *Merdron* (1), qui faict moudre le moulin Sainct-Blaise. Deffense de faire rouir chanvre, mettre peaux dans les fossez.

La ville se réserve sur les fossés la seigneurie, haute, moyenne et basse justice, et le droit d'y élever des fortifications.

Afin d'empêcher les habitans de porter encore leurs immondices contre les murs de l'abbaye, le maire et les eschevins permettent aux religieux de fermer les rampars, qui sont, d'une part, à l'entrée de la porte Sainct-Eloy, et d'autre part, aboutant proche la tour Sainct-Christophe, de telle closture que bon leur semblera, pourveu que lesdicts religieux laissent une porte à chacque endroict desdicts rampars, de la largeur de six pieds et de pareille hauteur, pour se servir par lesdicts maire et eschevins desdicts rampars, pour la garde et des réparations et fortifications qui seront à faire esdicts rampars, et non à d'autre usage ; et desquelles portes lesdicts religieux auront une clef,

---

(1) Ailleurs : la rivière de *Merderon prez*.

et lesdicts maire et eschevins une autre, sans que cy-après lesdicts maire et eschevins puissent faire rompre lesdictes clostures, pour telle cause que ce soit.

A ceste réserve, faicte par lesdicts maire et eschevins de toute l'estendue du lieu qu'il a esté marqué des fossés par lesdictes parties, en toute sa longueur et largeur, à prendre du costé de l'ancienne porte, et pour continuer ladicte rue Sainct-Eloy et y estre faictes une rue et maisons, de part et d'autre.

On fera, dans trois mois, une porte pour l'entrée de la ville, au lieu qui sera advisé (1), dans l'enceinte de ce qui est ainsy réservé dans ladicte place, à la charge que le maire et les eschevins pourront prendre des matériaux suffisans pour la construction de ladicte porte, ravelins, pont, pont-levis, chaussée d'icelle et de celle qu'il conviendra pour *gagnier* l'ancienne chaussée, et mesmes pour faire la chaux desdicts ouvrages, tant à l'ancienne abbaye que porte Barbet et autre muraille ancienne, au longs, sans que lesdicts maire et eschevins les puissent divertir à autre effet, quittant aux relligieux le surplus des autres matériaux desdicts lieux, sauf de la contrescarpe du grand fossé, quy demeurera en l'estat qu'elle est.

Dans lesquels fossez, lesdicts maire et eschevins pourront faire bastir et eslever, de terre ou massonnerye, des bastions, demi-lune, ou autres fortifications, quy seront jugées nécessaires.

Les relligieux desmoliront tant le nouveau monastère, église, auditoire et prisons, que tout ce quy est resté des bastimens de l'ancienne abbaye, réservé quelques maisons, que les maire et eschevins pourront faire desmolir.

Ils pourront faire bastir une chaspelle de sainct Eloy, au lieu de son sépulcre, à la longueur, largeur et haulteur qu'est la chappelle sainct Quirin, laquelle ne poura estre desmolie pour quelque cause et occasion que ce soit.

---

(1) Il s'agit ici de la porte de Soissons, nommée porte Saint-Eloi.

En remembrance de la translation de l'abbaye dans l'enceinte de la ville, chaque année, une messe basse sera célébrée dans le monastère, à neuf heures du matin.

Il faut qu'à Pâques, en un an, tous les décombres aient disparu, et le surplus, de l'esplanade, dans deux ans.

Fort longtemps après (1674), le maire et les échevins, qui s'efforçaient de faire annuler le bail à surcens des fossés de la ville, fait aux religieux, à prendre depuis le ravelin Dame-Journe jusques à la poterne, voulurent obliger ces derniers à tenir les fossés de la ville *à blanc d'eau :* c'est-à-dire à la hauteur du glacis de la digue, qui divise ledict fossé et Sainct-Eloy d'avec celuy *de Loigon,* afin que les eaux tombant du glacis dans les fossés, missent la ville en plus grande sûreté.

De leur côté, les moines représentaient que les eaux étant plus hautes que ne le comportait la clause de la convention, c'était le moyen d'inonder, non seulement leur monastère, mais encore une grande partie de la ville (1).

Les religieux devaient, il est vrai, fournir une chaussée de 70 pieds de largeur ; mais ils s'étaient réservé le droit de laisser tous les matériaux de démolition et de les mettre en masse sur la place, sans pouvoir estre contraints à les enlever qu'à mesure qu'ils feront bastir leur monastère.

Ils demandent aussi qu'on fasse enlever tous les immondices que les habitants viennent apporter contre leurs murs de clôture ; que la ville achète, dans la rue du Gar (2), une maison, en

(1) Tous les fossés de la ville étaient alors pleins d'eau. — Dans un bail, fait en 1735, pour le fief de Sainte-Christine, (paroisse de Crissoles, près Noyon), on lit : Sera obligé de tenir les étangs à blanc d'eau et d'entretenir les bords et chaussées et me remettre, à la fin du présent bail, 1200 de *feuilles* et 400 *anteneaux* et *antenizeaux*, moitié d'une, moitié d'autre. (Arch. Boubers-Mélicocq.)

(2) Parmi les droits féodaux de l'abbaye St-Barthélemi de Noyon figuraient une redevance de trois cents carpes, les cens et surcens des rues de Grèce,

la place de laquelle sera tirée une rue, pour aborder sur les remparts ; qu'elle fasse l'aplanissement du bastion, du costé du fauxbourg Sainct-Eloy, sinon leur rendre les sommes de 1200 l., d'une part, trente pieds d'arbres et 1500 l., d'autre ; lesquelles sommes ont esté touchées par les maire et eschevins.

Les archives nous laissent ignorer la fin de ces longs, de ces interminables débats.

DE LA FONS-MÉLICOCQ.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,

LENOEL-HEROUART.

Pour les articles non signés,

LENOEL-HEROUART.

---

du petit Buha, de Saint-Maurice, du Coisel, d'Applincourt, d'Uvez, du Mez-l'Evesque, de la Lavenderie, de la Magdelaine, de dessoubz les boucheries, du Long-Pont, de l'Evesché, de la rue et du fauxbourg Dame-Journe, des rues Saint-Eloy, du Guerre, d'Orroir ; les cens et surcens des marchés à pourceaux, à Cordouen, au lin, des fauxbourgs Saint-Jacques et d'Uvez, de Morlaincourt ; le droit seigneurial de quinze deniers pour chaque maison de Tarlefesse, pour les menues dixmes ; les dixmes de vin de Carleu et de Saint-Pierre, les dixmages de la rue d'Orroir, de Reibrevette, (Rebreuviette, arr. de Saint-Pol, Pas-de-Calais), comté de Saint-Pol ; la mairerie de Neuflieu ; la vigne Lévesque, la vigne des Baillette. (Arch. du bailliage de Noyon.) — Dans un acte de 1681 on dit que, pour réclamer les dixmes de sa paroisse le curé n'a point besoin d'autre titre que du clocher de son église. De son côté, le seigneur de Sainte-Christine, dont nous venons de parler, devait, chaque année, dix setiers de blé, cinq setiers d'avoine et XLIIII s. d'argent aux religieux de Saint-Eloi, et XL s. aux chapelains de la cathédrale. (Arch. Boubers-Mélicocq.)

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.



SOUVENIRS D'UN VIEUX PICARD(*).

V.

Chantres.

Rien n'était plus majestueux à la cathédrale d'Amiens, que la psalmodie, soutenue par quatre basses-contre, les plus belles que la province pouvait fournir. Je ne sais pas s'il y a encore à Amiens, quelqu'un qui se souvienne de ce fameux Dubus, une de ces quatre voix, dont on racontait tant de merveilles. C'était un *Stentor* pour la voix, et un *Hercule* pour la force. Je lui ai vu entre les mains une tabatière d'argent que lui avait donné Louis XV, pour l'avoir entendu psalmodier à la chapelle. Je dis *psalmodier*, parce qu'il n'était pas musicien,

Quant à sa force, voici ce que je lui ai entendu raconter à lui-même. Un jour, dans une procession, il se trouvait un âne, attaché à la porte d'une boutique, tandis que celui ou celle à qui il appartenait était dans l'intérieur de la maison. Cet animal par conséquent gênait le passage, et obligeait les membres du clergé à *doubler le cap*, et à rompre l'alignement. Dubus, arrivé près de l'âne, ne voulant pas se

(*) Voir la *Picardie*, 1863, p. 433, 481 et suiv.



déranger, le prit par la queue, et le lança d'une main dans la boutique, au risque de tuer une servante qui s'y trouvait.

On contait encore à Amiens une foule de traits de ce genre, et qui étaient connus de tout le monde ; mais je ne parle ici que de ce que je lui ai entendu raconter lui-même. Si cet homme eut été sobre, il eût pu fournir une longue carrière, mais ses excès bachiques le tuèrent à peine sexagénaire.

Ces basses-contre étaient tout bonnement des paysans qu'on allait prendre à la charrue, et qui n'avaient d'autre mérite que leur voix. On les faisait tonsurer pour leur donner un bénéfice, dont le revenu formait leur traitement. Ils portaient par conséquent l'habit ecclésiastique. Dubus, ce lourdaud dont je viens de parler, était élégant dans sa toilette, et voulait mettre de la grâce dans sa manière de porter son petit manteau ; ce qui le faisait appeler le *bœuf à la mode*.

Un de ces chantres rustiques avait un jour à entonner un antienne, dont le premier mot était *zelando;* et comme la note sur laquelle portait la deuxième syllabe était plus élevée d'une quarte que la première, il prononça *zellando* au lieu de *zelando*. Le chanoine qui était au dessus de lui, lui dit : « Mon ami, pourquoi prononçez-vous deux *ll?* il n'y en a » qu'une. » « Ah ! Monsieur, répondit le chantre, c'est » qu'on s'élève mieux avec deux *ll* (ailes) qu'avec une. » Il le disait sans aucune malice. Dès ce moment le chanoine prit le chantre pour un homme d'esprit, croyant qu'il avait voulu dire un bon mot, ce à quoi le rustre n'avait nullement songé.

Une autre aventure arrivée à ces chantres, excita un jour une grande hilarité dans le chœur. C'était aux matines de la

Toussaint, à la troisième leçon du premier nocturne ; le lecteur ayant prononcé cette phrase : *Sedenti in throno et agno. benedictio, et honor, et gloria, et potestas in sæcula sæculorum*, il s'arrêta un moment pour reprendre haleine ; mais comme cette finale *sæcula sæculorum*, est celle de presque toutes les oraisons, les quatre stentors répondirent machinalement, comme de coutume, *Amen* ; après quoi, le lecteur, poursuivant sa lecture, dit : *et quatuor animalia dicebant : Amen*. Ce qui produisit aussitôt dans le chœur l'explosion d'un rire presqu'inextinguible (1).

VI.

Mgr de Machault.

La première année de son épiscopat, M. de Machault alla à Rheims au mois de juin, pour faire la fonction de sous-diacre au sacre de Louis XVI. Il y parut avec toute la modestie dont son prédécesseur lui avait donné l'exemple, et qu'il montra toute sa vie. Lui seul de tous les prélats qui assistaient à cette cérémonie, était vêtu en drap ; Louis XVI en fit la remarque, et lui en demanda la raison, en riant : l'évêque d'Amiens lui répondit : « Sire, c'est par un privilége de mon » siége, » réponse adroite dont personne ne pouvait se fâcher.

(1) Cette dernière anecdote publiée avec les quelques passages qui ont paru dans les *Archives*, ne fait pas partie du manuscrit que nous avons devant les yeux ; elle aura été prise sur d'autres papiers fournis par l'auteur. J. G.

On nous rapporta que son frère, le comte d'Arnouville, (M. Dusevel dit : le comte de Machault) colonel d'un régiment de dragons, n'avait pu trouver d'autre moyen pour voir le sacre du roi, que de servir de valet de chambre à l'évêque, en lui portant la queue. Cette queue du reste ne devait pas beaucoup traîner, à en juger par ce qui arriva quelque temps après à Paris. Le prélat ayant été prié par les supérieurs de notre séminaire, d'officier au salut, un jour de grande fête, son valet de chambre marcha par mégarde sur la queue de la soutane d'un de nos camarades. Le jeune abbé le pria de prendre garde à lui. « Ma foi, M. l'abbé, répondit le valet de » chambre, si vous portiez une queue comme celle de » Monseigneur, on ne pourrait pas marcher dessus. »

Mgr de Machault était très strict sur l'article de la toilette ; je l'éprouvai moi-même. Dans une de mes vacances, me trouvant à Amiens, je lui fis une visite. Il me trouva trop bien poudré, et m'en fit l'observation : je lui répondis que j'avais pour habitude de me laisser coiffer par le perruquier, sans trop prendre garde à ce qu'il faisait, n'y attachant pas beaucoup d'importance. « Vous avez tort, me répondit-il, » il faut prendre garde à ce que votre extérieur soit modeste, » et là dessus, il prononça en souriant ces paroles de » l'écriture : *Corde creditur ad justitiam, ore autem con-* » *fessio fit ad salutem.* »

Il était du nombre des évêques toujours en garde contre les partisans du jansénisme ; aussi lut-on un jour dans un journal que le parti faisait paraître clandestinement « qu'il » y avait eu un bal à Amiens chez un chanoine, et que » l'évêque l'avait ouvert, en dansant avec la sœur de ce » dernier. » Cette ineptie n'eut pas été écrite par Pascal.

Quand j'allai demander à ce prélat en 1787, la permission

d'aller demeurer à Saint-Omer, il me dit : « Cher abbé,
» prenez garde : on enseigne dans ce diocèse la théologie de
» Lyon. » « Monseigneur, lui répondis-je, n'ayez pas de
» crainte, mon éducation théologique est faite, et je n'irai
» pas la recommencer à vingt-six ans. »

En succédant à M. de la Motte, il était difficile à M. de Machault de le remplacer. Quoiqu'aussi pieux que son prédécesseur, il n'en avait pas à beaucoup près l'amabilité. Il était loin d'avoir cet esprit délicat, et les qualités admirables qui distinguaient M. de la Motte. On lui trouvait quelquefois de l'entêtement, et un rigorisme qui déplaisait. Une partie du chapître formait une espèce d'opposition qu'il rencontra souvent sur son chemin. Un malheureux accident qui arriva dans son palais, et qui fut longtemps inconnu au public, ne le fut pas pour le clergé de la cathédrale, et je me souviens d'avoir entendu dire à cette occasion par le doyen du chapître : *Si quis domui suæ præesse nescit, quomodo Ecclesiæ Dei diligentiam habebit* ?

Le prévot du chapître, l'abbé de Raimod, neveu de Mgr de la Motte, ne sympathisant pas avec son successeur, se déplut à Amiens, permuta son bénéfice avec un autre, et alla passer le reste de ses jours à Paris.

M. de Machault eut à soutenir un procès célèbre et dont il sortit victorieux.

Le duc de Chaulnes, seigneur de Picquigny, avait vendu cette terre à un juif, dont j'ai oublié le nom. Un homme d'affaire de l'évêque d'Amiens, trouva dans les archives de l'Evêché, un titre précieux qui prouvait que Picquigny relevait de l'évêché d'Amiens, et qu'en cas de mutation, il revenait à l'évêque des droits considérables. Pour ne pas les payer, le juif revendit son acquisition au comte d'Artois,

devenu depuis Charles X. Celui-ci prétendit qu'en sa qualité d'enfant de France, il ne pouvait pas être vassal d'un évêque. Cependant après de longues plaidoieries, le parlement de Paris condamna le comte d'Artois à payer à l'évêque d'Amiens 600,000 livres, que le prélat employa en aumônes et en réparations à son palais.

M. de Machault recevait tous les ans la visite de son père et celle de sa mère. Son père, qui avait été ministre des finances et ensuite de la marine, de 1749 à 1757, venait passer un mois à Amiens chez son fils, et après qu'il était parti, Mme de Machault arrivait à son tour, car les deux époux étaient brouillés, et évitaient de se rencontrer. L'évêque avait essayé en vain de les réconcilier, et c'était un de ses plus profonds chagrins.

L'ancien ministre, en partant, laissait toujours chez son fils, le montant de la dépense qu'il lui avait occasionnée, ne voulant pas lui être à charge. Pendant son ministère, ne se doutant pas alors qu'un de ses enfants deviendrait évêque, il s'était montré peu bienveillant en faveur du clergé, et menaçait même de le dépouiller. On dit que, pendant sa dernière maladie, Fontenelle reçut la visite de quelques comédiens, qui voulaient remettre au théâtre une de ses anciennes pièces, et qui le priaient de retoucher une scène dans laquelle figuraient des prêtres de Mars. « Mes amis, dit » le malade, allez trouver pour cela M. de Machault, il » s'entend mieux que moi à faire danser les prêtres. »

J'ai lu quelque part que la mère de Mgr de Machault avait été mise en prison pendant la Terreur, et qu'on l'avait trouvée morte sur le seuil d'une porte.

VII.

Chapitre.

Le chapitre de la cathédrale d'Amiens était composé de quarante-cinq chanoines titulaires, et dans les dernières années, il y avait en outre quatre chanoines vicariaux, chargés de remplacer le chanoine hebdomadaire qui ne voulait pas faire lui-même sa semaine. Dans ce cas, je crois que ce dernier payait à son remplaçant vingt francs.

Le chanoine hebdomadaire, sa semaine finie, était tenu la semaine suivante, à officier à tierce et à sexte, pendant que le nouvel hebdomadaire s'habillait et se deshabillait pour la messe conventuelle, et s'il y avait deux grand'messes, il chantait la première.

La semaine d'après, il devait dire une messe basse, pendant les matines, à la chapelle de saint Christophe; un des enfants de chœur la lui servait, et c'était la seule qui fût à leur charge. Tout prêtre qui disait la messe à la cathédrale, devait se procurer un *serveur* comme il le pouvait.

Je rapporterai à ce propos une anecdote arrivée à un chapelain de la cathédrale, souvent le seul qu'on voyait assister aux offices de cette église. Comme il était d'une extrême lenteur à dire la messe, les enfants qui servaient les messes de tous ceux qui se présentaient, le fuyaient. Un jour cependant, il promit un sou à l'un d'eux s'il voulait le servir. L'enfant y consent; mais au lavement des mains, voyant qu'il avait affaire à un prêtre si lent, il lui dit : « M. l'abbé, vous » êtes vraiment trop lent, et si vous ne me donnez pas » encore un autre sou, je vous laisse là. »

J'ai vu un jour ce chapelain, dont le nom était Bandière, commencer sa messe basse à une chapelle à gauche du sanctuaire, en même temps qu'on commençait au chœur une messe haute d'obit. Après celle-ci, on chanta au chœur tierce, et enfin la grand'messe du jour. Ce ne fut qu'avec cette dernière que le chapelain Bandière termina sa messe basse, et cependant les deux grand'messes chantées au chœur l'avaient été avec la gravité ordinaire.

C'eût été le cas d'accorder à ce prêtre le privilége qu'avait saint Philippe de Néri, de dire la messe dans sa chambre, et d'y employer au moins deux heures.

Pour en revenir aux chanoines d'Amiens, tous n'étaient pas prêtres ; il y en avait trois de mon temps qui n'étaient que diacres, et j'en ai vu deux qui n'étaient que tonsurés. Ceux-ci n'avaient au chœur, pour siége, qu'un escabeau ou banquette, comme les enfants de chœur. On accorda à l'un des deux, qui était devenu aveugle, une stalle basse comme aux chapelains. Les stalles d'en haut étaient réservées aux chanoines titulaires et vicariaux. Il y avait aussi dans ces stalles, comme je le dirai plus tard, deux prêtres, anciens musiciens, placés en face l'un de l'autre.

A certains jours de l'année, un ou deux chanoines des deux collégiales de saint Firmin-le-Confesseur et de saint Nicolas, venaient assister à l'office, en surplis et aumusse dans les hautes stalles. De leur côté, les chanoines de la cathédrale allaient processionnellement chanter la grand'messe, le lundi de Pâques à saint Nicolas, et le lundi de la Pentecôte à saint Firmin-le-Confesseur.

Il y avait encore trois jours où les chanoines de la cathédrale ne chantaient pas la grand'messe dans leur église, c'étaient les trois jours des Rogations. Le premier jour ils

allaient à l'abbaye de Saint-Acheul ; le second jour aux Carmes ; et le troisième jour aux Augustins.

L'usage était aussi qu'ils allassent chanter les premières vêpres de saint Michel, à la paroisse de ce nom, près de la porte de l'évêché ; et les premières vêpres de saint Laurent, à une chapelle dédiée à ce saint, grande rue de Beauvais.

Il y avait deux canonicats qui, quoïque possédés par des prêtres, ne leur donnaient d'autre fonction à remplir que celle de sous-diacre. Ils faisaient la semaine chacun à leur tour ; je ne me rappelle plus à qui était réservée la fonction de diacre.

Aux quatre grandes fêtes de l'année, ainsi qu'à celles qu'on appelle de première classe, comme la Fête-Dieu, l'Epiphanie et la Toussaint, c'était l'évêque qui officiait, et à son défaut, le doyen ; et chaque fois, l'évêque ou le doyen donnait à dîner chez lui au chapitre, et envoyait à dîner aux enfants de chœur. Sous M. de Machault, son cuisinier ayant mal servi ces derniers, le chapitre exigea que le dîner épiscopal fut remplacé par une prestation pécuniaire ; et nous nous en trouvâmes mieux.

Un usage singulier, c'est que le jour où il traitait les chanoines, l'évêque envoyait dîner avec ses valets de chambre, les chapelains, au nombre de trois ou quatre, qui l'avaient assisté dans ses fonctions. Ces chapelains étaient ceux qu'on appelait de la *Trésorerie*, et qui étaient préposés à la garde du chef de saint Jean-Baptiste. Un d'eux était le sacristain de la cathédrale ; un autre portait la mître de l'évêque ; un troisième sa crosse ; et le quatrième le bougeoir dans les grandes cérémonies.

On voyait dans le chœur neuf dignitaires, qui presque tous étaient en même temps chanoines, c'étaient : le doyen,

le prévôt, le chancelier, le préchantre, le chantre, les deux archidiacres d'Amiens et de Ponthieu, l'écolâtre et le pénitencier. On les distinguait l'hiver au bord blanc de leur camail : celui des simples chanoines était gris. Le doyen, outre le surplis, portait au-dessous un rochet à manches.

Le doyen et le prévôt occupaient les deux premières stalles, en entrant dans le chœur par la grande porte, l'un à droite, l'autre à gauche.

A la droite du doyen était le préchantre, et à la gauche du prévôt étaient le chancelier et le chantre.

En remontant à droite vers l'autel, on trouvait, après les stalles occupées par les chanoines, celles où siégeaient l'archidiacre d'Amiens et l'écolâtre, ayant vis-à-vis d'eux, de l'autre côté, l'archidiacre de Ponthieu et le pénitencier, près du petit trône de l'évêque.

Aux côtés du préchantre et du chantre, étaient les deux chanoines blancs ; c'étaient un moine génovéfain de Saint-Acheul et un de Saint-Martin-aux-Jumeaux, qui portaient leur habit religieux et une aumusse noire. Ces deux chanoines faisaient la semaine à leur tour, mais ils n'avaient pas entrée au chapître, étant censés faire encore partie de l'abbaye dont ils avaient été tirés.

L'évêque nommait aux canonicats vacants pendant dix mois ; mais ceux qui venaient à vaquer aux mois de janvier et de juillet étaient requis par les gradués, et l'évêque ne pouvait pas les refuser. Ces gradués étaient ordinairement d'anciens professeurs de l'Université de Paris, qui avaient enseigné publiquement pendant au moins sept ans, d'où on les appelait *septenaires*. Les deux mois de janvier et de juillet étaient désignés sous le nom de mois de *rigueur*. Il y avait deux autres mois où les bénéfices se donnaient à des

gradués, mais l'évêque pouvait choisir parmi eux celui qui lui convenait; c'étaient les mois d'avril et d'octobre; ces mois s'appelaient mois de *faveur*.

C'est comme septenaire que j'ai vu l'abbé Guénée chanoine à Amiens. Il était obligé de venir passer quelque temps dans cette ville, chaque année, pour avoir droit au revenu de sa prébende. C'est à tort que la biographie de Feller dit qu'il tenait son canonicat de la nomination de M. de la Motte.

Il y avait encore un droit de joyeux avènement, en vertu duquel un nouveau roi de France pouvait présenter à l'évêque un sujet pour être chanoine.

L'abbé J. Gosselin.

(*La suite au prochain numéro*).

MAISON DE RAMBURES DE POIREAUVILLE (*)

MÉMOIRE SUR SON ORIGINE, SERVANT A PROUVER QUE L'ANCIENNE MAISON DE RAMBURES N'EST PAS ÉTEINTE.

PIÈCES ET NOTES JUSTIFICATIVES.

Nous n'avons pas, on le comprendra, l'intention de donner ici copie de tous les titres sur lesquels nous avons étayé notre argumentation historique. Il suffira d'en avoir fourni quelques parcelles. Nous l'avons dit en commençant, tous ces titres seront produits à l'historien, à l'archéologue curieux d'en constater le mérite.

N° 1.

(Page 444.)

COPIE DE LA LETTRE DE M. HOMASSEL, PRIEUR DE FRAMICOURT (1), A M. LE COUVREUR DE B., EN 1786.

» .... Biencourt, à une petite lieue de Rambures. La famille de ce nom y a habité de temps immémorial : ils

(*) Voir la *Picardie*, 1863, p. 385, 441, 490 et suiv.

(1) L'église de Framicourt, autrefois du doyenné d'Oisemont, était un bénéfice de l'abbaye de Sery. Le prieur-curé J.-A. Homassel exerça de 1748 à la Révolution. (Voy. *Description du canton de Gamaches*, p. 201 ; et *Notice historique sur l'abbaye de Sery*, par M. Darsy, p. 14, 23 et 34.)

possèdent encore le fief de Cayeu-sur-Mer. M. du Plouy (Le Blond), demeurant à son château du Plouy, à trois lieues d'Abbeville, épousa Mlle du Val de Cayeu, seule héritière d'un chevalier de Rambures. Le fief de Cayeu est le bourg de ce nom situé au bas de la tour ou roc, d'où relève une partie des seigneuries du Vimeu; c'était à la famille de Cayeu domiciliée au château de Bouillancourt-en-Seri. La seigneurie de ce village, possédée par M. le Boucher de Richemont, s'appelle le *quint* de Cayeu. La maison de Cayeu a été fondue par alliance dans celles de Mailly et Monchy (1). Les Rouhault de Gamaches ont eu le roc de Cayeu, la principale partie de la seigneurie de Bouillancourt ; mais le Val de Cayeu , le bourg et l'étang ont toujours appartenu aux Rambures de Biencourt.

« A Biencourt étaient deux demoiselles fort âgées (quatre-vingts ans) ; l'une s'appelait Mlle de Rambures, l'autre Mlle du Val de Cayeu ; elles étaient tantes de M. et de Mme du Plouy. » Elles avaient pour neveu M. de Rambures, *seigneur de Vaudricourt*. Un de ces Rambures mourut en 1784 à Rochefort, chef d'escadre. Ces personnes n'avaient pas de titres et ne savaient comment *ils* venaient des Rambures, *dont ils étaient probablement une branche cadette*. Une de ces demoiselles dit que son grand-père étant à dîner chez Mme la duchesse de Caderousse, héritière de Rambures, qui avait reçu la nouvelle de la mort de son frère, cette dame dit qu'il n'y avait plus de Rambures ; M. de Rambures de

(1) Voyez en la *Description du canton de Gamaches*, page 147, comment la famille de Monchy succéda à celle de Cayeu, éteinte par les mâles en la personne de Hugues, évêque d'Arras, en 1435.

Biencourt (1) présent, lui dit : « Madame vous vous trompez, j'en suis un de nom et d'armes. »

» Les Rambures disaient avoir possédé la seigneurie de Biencourt, où ils n'avaient que deux cents journaux de terre en roture, quatre à cinq maisons aussi en roture. Leur chef-lieu est comme une ferme avec des souterrains. Néanmoins ils avaient un fief appelé le petit Biencourt, vendu au seigneur actuel par M. du Plouy.

» La seigneurie de Biencourt était, il y a cent vingt ans, à MM. d'Ymerville, puis au marquis de Créqui-Frohen, qui l'avait eu de Mlle d'Abbeville dame de Senarpont. D'après le dire d'un vieux paysan, lorsque MM. Boucher du Castelet eurent acheté (2) la terre de Biencourt, vendue par décret sur Charles de Belleval seigneur d'Aigneville, les Rambures de Biencourt voulurent s'opposer par force à leur prise de possession, et il y aurait eu des coups de fusil tirés.

Le gendre de M. du Plouy et MM. de Buigny d'Abbeville, seigneurs actuels de Biencourt en 1785.

Un descendant des Rambures de Biencourt mourut à Bordeaux, laissant une succession de quelques millions, dont se portent héritiers MM. de Rambures de Vaudricourt, de Baudreuil, de Molliens-en-Beauvoisi.

(1) Pour bien comprendre la portée de l'exclamation qui a ainsi provoqué une réponse si inattendue, il faut savoir qu'autrefois, avant la Révolution, les membres divers d'une famille noble ne se faisaient connaître sous leur nom patronimique que dans les actes. Dans le monde, ils prenaient le nom de fief qui leur était attribué dès la naissance, comme cela est arrivé pour Guillaume de Rambures, devenu sieur de Biencourt, et comme on le voit encore aujourd'hui pour les princes de familles souveraines. La duchesse de Caderousse pouvait ignorer, par conséquent, qu'elle avait à sa table un Rambures.

(2) Après 1671. Voyez *Description du canton de Gamaches*, p. 188.

« L'aïeul du défunt était un Rambures de Biencourt, sorti de France par la révocation de l'édit de Nantes, comme protestant, avec ses frères, calvinistes aussi. Il y avait un prêche à Biencourt. Les vieilles demoiselles touchaient une pension comme nouvelles converties. Les titres auraient-ils été emportés par les exilés, ou seraient-ils chez M. de Buigny?... »

N° II.

(Pages 444 et 449).

1° EXTRAIT DES MANUSCRITS DE DOM GRENIER (1).

RAMBURES-POIREAUVILLE, portent de gueules à trois fasces denchées d'or.

« Les seigneurs de Poireauville, de Hautecoutre, de Hulleux, de Val-Cayeu et de Vallery sont de cette famille, qui n'est pas reconnue être de l'ancienne famille des Rambures cy-devant (voir l'article concernant la branche aînée), quoyqu'elle en prétende être.

« Cette famille avait maison en la ville d'Abbeville, où sont à présent les Ursulines, avant que cette famille fut calviniste.

« Jean de Rambures allié à Jeanne de Saint-Blimont de Gouy, dont Adrien cy-après, a eu une fille alliée au sieur de Belleperche.

« Jephté de Rambures allié à de Hallart, dont une fille noyée à Abbeville, une fille alliée à d'Urre Bertonval, a eu le Haben du Temple, dont suite ; une autre fille Rambures

(1) Bibliothèque impériale, sect. des manuscrits, vol. 83, paquet 13, art. I. A., page 275.

alliée au sieur d'Armainvillier, une autre au sieur d'Hermotte et un de Rambures sieur de Branlicourt, allié à d'Hur (1) comte de Clanleu, dont plusieurs enfants ; l'aîné allié à Calonne de Coquerel.

2° USURPATION DES NOMS DE TERRE.

Le sieur d'Armainvilliers qui vient d'être cité est probablement un ancien seigneur de ce château et terre d'Armainvilliers qui tout récemment a fait bruit dans les fastes judiciaires de Paris, car dans le *Dictionnaire général des villes, hameaux et fermes de la France,* nous ne voyons qu'un seul Armainvilliers. Le jugement rendu à cette occasion est intéressant à connaître sous le point de vue de *l'usurpation des noms de terre*. Il n'est pas déplacé de le citer ici ; il a toute son actualité dans le sujet que nous traitons, parce que, en ce qui nous concerne, ce n'est pas seulement le nom de Rambures qui a été usurpé, mais celui de Vaudricourt, nom que portait Joseph de Rambures à cause de la terre achetée par son père, en 1713, à côté de celle de Poireauville (2).

---

(1) *Extrait des registres de Saint-Blimond.*

1681. Le vingt-huitième feburier est décédée Anne d'Hur aagée d'environ vingt cinque ans, en son vivant dame de Branlicourt et la noble espouse de messire François-Daniel de Rembure, escuier seigneur de Branlicourt, son corps a esté inhumé dans l'église de Saint-Blimont, chapelle la vierge de Rambure, le premier jour de mars.

Daniel-François de RAMBURES. — Magdeleine de RAMBURE.

1730. Dame Elisabeth de Rambure veuve de messire Gaspar Dur, chevalier seigneur de Bertronval, âgée de soixante-dix-huit ans, est décédée le dix janvier mil sept cent trente, son corps a été inhumé le onze dud. mois dans la chapelle du Rosaire.

De ROMMEREL.

(2) Voir ci-après l'acte d'acquisition de la terre de Vaudricourt.

(1) TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE. — PREMIÈRE CHAMBRE.

Présidence de M. Benoît-Champy.

Audience des 26 *juin,* 3 *et* 17 *juillet* 1863.

Le nom d'une terre ou d'un château peut être l'objet d'une propriété exclusive et par suite d'une action en revendication, si le revendiquant justifie d'un intérêt. Cet intérêt résulte suffisamment de l'ancienneté du nom et des souvenirs d'honneur ou d'affection qui y sont attachés.

Me Jules Favre, avocat de Mme la duchesse de la Rochefoucauld-Doudeauville, expose les faits suivants. — En 1855 la duchesse se rendit acquéreur du château d'Armainvilliers, moyennant une somme de 500,000 francs. Ce nom d'Armainvilliers était incontestable, il était indiqué dans l'acte. Avec le château et le parc, Mme de la Rochefoucauld achetait les belles futaies, limitées autrefois par une forêt appartenant à Mme la princesse Adélaïde, et c'était à cet ensemble que s'appliquait cette désignation : Château d'Armainvilliers ; il venait du château à la forêt et non de la forêt au château. M. Pereire, après la promulgation du décret du 22 janvier 1852, acheta la forêt appartenant aux héritiers de Mme Adélaïde, et choisit, pour y construire un château, l'emplacement où s'élevait jadis *le château de la Souche;* ce château reçut aussi le nom de *château d'Armainvilliers.*

De là, en dehors de la question de propriété de nom, des inconvénients permanents de voisinage. A une réclamation du duc de la Rochefoucault, M. Pereire répondit par une fin de non-recevoir, et l'offre de laisser les choses comme elles étaient, sans désignation officielle, et en ajoutant à chacune

des résidences le nom de son propriétaire. Un nouvel échange de lettres précéda le procès. Finalement la famille la Rochefoucauld se décida à revendiquer ses droits devant les tribunaux.

Voici le texte du jugement rendu sur les conclusions conformes de M. l'avocat impérial Benoît.

« **Le Tribunal**,

» Attendu que les noms ayant pour objet de distinguer les personnes et les familles ont une utilité pratique pour les choses elles-mêmes ;

» Attendu que le principe de la propriété des noms est applicable aux choses comme aux personnes, du moment que celui qui revendique une propriété justifie d'un intérêt ;

» Attendu que le nom d'un château avec sa terre, lorsque des souvenirs d'honneur ou d'affection y sont attachés, est un bien qui fait partie du patrimoine de celui qui le possède, que ces souvenirs ajoutent à la valeur vénale du domaine ;

» Attendu en fait, qu'en 1762 les château, terre et seigneurie d'Armainvilliers sont devenus la propriété de Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, duc d'Aumale, qui, à cette occasion, a pris le nom de comte d'Armainvilliers ;

» Qu'en 1775 le comté d'Armainvilliers a appartenu au duc de Penthièvre ;

» Qu'il est enfin entré dans la maison d'Orléans par suite du mariage d'Adélaïde de Bourbon de Penthièvre avec Philippe-Joseph d'Orléans ;

» Attendu que cette origine du château et de la terre d'Armainvilliers appartenant actuellement à la duchesse de la Rochefoucauld-Doudeauville, établit suffisamment l'intérêt moral et l'intérêt pécuniaire de la demanderesse à conserver,

exclusivement à d'autres, le nom de château d'Armainvilliers;

» Que les frères Péreire sont aujourd'hui propriétaires de bois dépendant anciennement du comté d'Armainvilliers, ils ne puisent pas dans l'acquisition qu'ils ont faite, le droit de dénommer le château qu'ils viennent de faire construire, château d'Armainvilliers, ce qui constituerait un trouble aux droits préexistants de possession et de propriété de la duchesse de la Rochefoucauld;

» Qu'autrement, au cas de morcellement des dépendances de l'ancien domaine d'Armainvilliers, chaque propriétaire pourrait, en donnant à son château nouvellement construit le nom de *château d'Armainvilliers*, établir une confusion préjudiciable au propriétaire de l'ancien château d'Armainvilliers;

» Par ces motifs :

» Sans s'arrêter à la preuve offerte qui devient inutile en présence de la contradiction sur le fond du droit; dit que la duchesse de la Rochefoucauld a seule le droit de garder et de maintenir, pour l'ancien château d'Armainvilliers, le nom de *château d'Armainvilliers;*

» Fait défense aux frères Péreire d'appeler, dénommer ou faire appeler sous ce nom le château qu'ils viennent de faire construire;

» Dit qu'en cas de contravention constatée, il sera fait droit;

» Rejette toutes les conclusions tendant à d'autres fins comme n'étant pas justifiées. »

(*Extrait du Journal du Palais*).

3° EXTRAIT DE L'ACTE DE VENTE DE LA TERRE ET SEIGNEURIE DE VAUDRICOURT.

« Fut présente haute et puissante dame Marie-Madeleine-Genevieve Thereze de Monchy-Hocquincourt, veuve de haut et puissant seigneur, Mre Antoine de Pas, chevalier, marquis de Feuquières, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur des ville et citadelle de Verdun et pays Verdunois, d'avec lequel elle était séparée, quant aux biens, demeurante à Paris, rue de l'Université, paroisse Saint-Sulpice;

« Laquelle a, par ces présentes, vendu, cédé et délaissé et promet de garantir de tous troubles et autres empêchements généralement quelconques ; à Claude de Rambures, *escuier*, sieur de Préville, seigneur de Bouchon, Croissy et Granvillé en partie, demeurant ordinairement à Poireauville, près Saint-Valery-en-Somme, étant de présent à Paris logé à la ville de Londres rue des Petits-Augustins, tant pour lui que pour dame Charlotte de Calonne, son épouse, par laquelle il promet faire ratifier ces présentes, etc. ;

« Et à Antoine et Jacques Godart, frères, laboureurs, demeurant à Cerisy-Buleux, proche du bourg de Oisemont, prévosté de Vimeu, estant de présent à Paris logés rue de Beaune chez Chandelier susdite paroisse Saint-Sulpice. Les dits sieurs Préville, Antoine et Jacques Godart à ce présents, et acceptants, acquéreurs pour eux, leurs hoirs et ayant-cause.

« La terre et seigneurie de Vaudricourt, située en Picardie, près Saint-Valery-en-Somme, et le fief de Sendricourt qui y est joint, consistant en une maison seigneuriale, bâtimens en dépendant, justice, terres labourables, bois, pâtures, jardins, clos, prés, situés à Catigny, etc., etc. ;

» Pour des dites terre, seigneurie, fief et dépendances présentement vendus jouir et disposer par les dits sieur de Préville, et Antoine et Jacques Godart, leurs hoirs et ayant-cause, à commencer la jouissance du premier du présent mois, savoir : par les dits Antoine et Jacques Godart également et chacun par moitié, de trente-un journaux de terre qui seront pris dans les terres dépendantes de la dite seigneurie et *qu'ils entendent tenir en roture*, à charge de cens, emportant lods et vente, saisine et amende, le cas échéant, sans que la dite dame de Feuquières soit à cette occasion garantie d'aucune chose pour la différence du fief à la roture, etc. ;

» A condition qu'en cas qu'il y ait moins que les dits trente-un journaux le dit Préville sera tenu de fournir le surplus, et aussi en cas qu'il y ait davantage, ils en feront raison au dit sieur Préville, aux dépens duquel se fera l'arpentage et le bornage, sans que la dite dame de Feuquières puisse à cette occasion estre tenue d'aucune chose, de convention expresse entre les parties ; et à l'égard *du surplus* des dites terre, *seigneurie, fief* et dépendance, *il appartiendra* au dit sieur de Préville et ses ayant-cause, etc., etc. ;

» Cette vente faite à la charge des droits et devoirs féodaux et charges foncières, dont les dites terre, seigneurie et fief sus vendus peuvent être tenus pour l'avenir, étant vendus francs et quittes des dits droits et devoirs féodaux et charges foncières, même de tous autres droits de quelque nature qu'ils soient, jusqu'au dit jour 1er juillet présent mois, etc., etc. ; et outre moyennant la somme de trente-huit mille livres, francs deniers à la dite dame vendeur, sçavoir : huit mille livres pour le prix des trente-un journaux, et trente mille livres pour le prix du surplus des dites terre, seigneurie, fief et dépendances ; sur laquelle somme de 38,000 livres la dite dame

de Feuquières a délégué dix neuf cent livres pour être payé par le dit sieur de Préville dans le jour de demain aux receveurs des consignations des requêtes du palais, etc., etc., Passé devant les notaires soussignés, ce jourd'hui dix neuf juillet mil sept cent treize; (signé) M[ise] de Monchy-Hocquincourt, Marie-Françoise de Hautefeuille, Marie de Roussel, de Flavacourt; Maultrot et Bouron notaires, avec paraphes. »

D'après cet acte, les sieurs Godart sont venus s'associer à Claude de Rambures sieur de Préville, moyennant la somme de huit mille francs pour l'achat de 31 journaux à détacher de la terre et seigneurie de Vaudricourt; pour, par eux, être tenus en roture.

Il est évident qu'il y aurait alors double raison pour les sieurs Godart et leurs ayant-cause à ne pas prendre le nom de Vaudricourt, puisque l'achat de quelques journaux de terre dans le territoire d'un village ne constitue pas le droit de prendre le nom de ce village, et puisqu'en outre la terre, seigneurie et habitation proprement dites distinguées avec soin dans l'acte de vente des 31 journaux et payées 30,000 liv. sont devenues la propriété exclusive de Claude de Rambures et ses ayant-cause, substitué aux droits et priviléges féodaux d'alors, de dame Marie-Madeleine de Monchi-Hocquincourt, marquise de Feuquières.

(La suite au prochain numéro.)

DES DROITS D'USAGE

DANS LA FORÊT DE COMPIÈGNE.

(SUITE *).

Les troubles de l'époque vinrent favoriser de nouveau les désordres dont les droits d'usage ont été si souvent le prétexte. Les lettres-patentes de Henri IV, datées au camp, devant Laon le 3 août 1594, en fournissent une preuve irrécusable. En voici la teneur (1) : « Henry par la grâce de
» Dieu, roi de France et de Navarre, à tous iceux que ces
» présentes lettres, verront salut. L'assurance que nous avons
» de la reddition à notre obéissance de notre chasteau et
» bourg de Pierrefonds qu'en étoit distrait, nous est d'autant
» plus agréable et donne de contentement, que nous apportoit
» de déplaisir la distraction et rebellion d'iceux voyant que
» deux mêmes et sans contraints, ils se remettent à leur
» devoir, reconnaissance et obéissance naturelle qu'ils nous
» doivent comme leur roi et prince légitime, en faveur de
» quoi, voulons non seulement assurer les habitants du dit

(*) Voir la *Picardie*, page 451, 510 et suivantes.

(1) Ibid. vol. IV.

» bourg de Pierrefonds de notre bienveillance en leur endroit,
» mais aussi les reconnaître et gratifier aux occasions qui se
» présenteront, nous aurions pour l'effet de ce reçu et rece-
» vons tous les dits habitants du dit bourg de Pierrefonds,
» au nombre de nos bons et fidèles serviteurs, les prenons et
» tout ce qui leur appartient en notre protection et sauve-
» garde, leur avons remis et pardonné, remettons et par-
» donnons par ces présentes signées de notre main, tout ce
» qui s'est passé au bourg et château de Pierrefonds, durant
» les troubles, contre notre service, avons déclaré et décla-
» rons par ces dites présentes que nous ne voulons et n'atten-
» dons que les dits habitants tant en général que particulier,
» soient aucunement recherchés, ores ne pour l'avenir de
» tous actes, d'offences, ruine de maisons, dégâts et délits
» par eux commis en notre forest de Cuise, durant les dits
» troubles, mais qu'ils demeurent éteints et assoupis comme
» non avenus et la mémoire ensevelie sans qu'elle puisse être
» renouvellée, ensemble de tous autres actes et cas portés,
» par nos édits en déclarations, donnés sur la réunion de nos
» sujets à leur devoir du bénéfice auquel voulons qu'ils
» jouissent comme s'ils étaient par le même spécifiés, défen-
» dons à toutes personnes d'en faire poursuite, et à tous
» juges d'y avoir égard ne y procéder sur peine de nullité
» de toute procédure et sur ce avons imposé et imposons
» silence à notre procureur général, ses substituts et tous
» autres si donnons en mandement à nos amés et féaux
» conseillers les gens tenant notre Cour de Parlement de
» Paris, grands-maîtres, enquesteur et général réformateur
» de nos eaux et forests en notre province de l'Ile de France
» ou son lieutenant, et à tous autres nos justiciers et officiers
» qu'il appartiendra que du contenu en ces présentes, ils

» fassent jouir et user les dits impetrans plainement et paisi-
» blement cessant et faisant cesser tous troubles et empê-
» chements à ce contraires, car tel est notre plaisir ; en témoin
» de quoi, nous avons fait mettre notre seel à ces dites pré-
» sentes : Donné au camp de Laon le 3 août 1594. »

Rien n'est donc venu troubler sérieusement la jouissance des usagers sous le règne de Henri IV, ni pendant la minorité de Louis XIII, mais en 1641 l'on fit de nouvelles remontrances sur l'influence désastreuse de ces servitudes ; un arrêt du conseil du 17 janvier de la dite année, révoque tout droit de chauffage pris par détachement et par pieds d'arbres (1).

Louis XIII, par ses lettres-patentes du 12 mai, 12 juin et 16 octobre 1641, arrêta la réforme et le mesurage de ses bois et forêts, il interdit les usages jusqu'à vérification des titres (2). Enfin par ses lettres données au camp devant Perpignan le 24 mai 1642. Le Roi « pour les ruines et dégrada-
» tions qui sont en ses forêts, bois et buissons, et le mavais
» état auquel ils sont à présent par la quantité des usages et
» chauffages qui ont été concédés, tant par sa dite Majesté
» que par ses prédécesseurs rois, afin de leur donner moyen
» de se rétablir par succession de temps, sa dite Majesté
» aurait révoqué tous les usages tant en bois à brûler qu'à
» bâtir, paisson, pâturage et glandée par elle octroyés en
» ses dites forêts, bois et buissons, depuis l'année 1610
» jusqu'à présent et ordonné qu'à l'égard des particuliers ou
» communautés qui jouissent des dits usages et chauffages
» auparavant la dite année qu'ils en jouissent à l'avenir,

(1) Ibid., vol. V.
(2) Ibid., vol. V.



» savoir, ceux qui les ont à titre onéreux ou décharge de la
» moitié, et ceux qui les possèdent par don, récompense de
» service ou autres prétextes du tiers seulement, et ce sur le
» pied de ce qui leur était délivré es années 1615, 1616, 1617
» et 1618 par les grands-maîtres (1). »

Cette mesure eut un commencement d'exécution; plusieurs maisons religieuses et divers particuliers jouissant de droits d'usage ont été restreints à la moitié des quantités qui leur avaient été accordées. Cependant à force de remontrances et de supplications, cette nouvelle suppression fut encore éludée. Les droits d'usage se sont ainsi perpétués, à peu près tels qu'ils avaient été maintenus par les jugements de 1549 jusqu'à la réformation de 1664, qui fut le prélude et qui servit de base à l'ordonnance de 1669 (2).

Comme toutes les mesures précédentes, cette réformation indique assez par la rigueur qu'elle déploie contre les usagers, combien leurs excès avaient été jugés pernicieux.

L'article 71 prive de leurs droits d'usage les usagers de Jeaux, Armancourt, Jonquière, La Bruyère et Chevrière, communes qui se trouvaient séparées de la forêt de Cuise, par la rivière d'Oise, qui par conséquent n'éprouvent aucune incommodité du voisinage de cette forêt.

L'article 72 ordonne que la reconnaissance des maisons usagères dans chaque village ayant droit en la forêt, sera faite par les officiers, d'après les anciens procès-verbaux ; en outre les portes des dites maisons recevront l'empreinte d'une marque qui sera délivrée par Greffier.

L'article 73 dit que tous les usagers seront tenus d'obtenir

---

(1) Ibid., vol. III.
(2) Ibid., vol. VIII.



lettres de confirmation, et de renouveler la déclaration des maisons usagères à peine de privation de leurs droits.

Quant aux maisons usagères qui ont été partagées, l'article 74 ordonne qu'il sera décidé lequel des co-partageants devra jouir du droit d'usage ou si le dit droit sera loté entr'eux. Les dits usagers ne pourront jouir de leurs droits avant que cette déclaration n'ait été faite.

L'article 75 dit que pour obvier aux malversations de plusieurs délinquants inconnus des sergents-gardes, et se disant usagers, il sera délivré à chaque chef d'hôtel de chacune maison usagère, par le greffier de la maîtrise, un billet en parchemin portant telle marque qui sera jugée à propos. Faute duquel billet le dit usager, sa femme, ses enfants ou domestiques seront traités comme délinquants.

L'article 77 dit qu'il y lieu, autant que ce sera nécessaire pour l'utilité publique, de conserver les bois propres à construire les édifices et bâtiments. Pour empêcher les délits et dégradations de la dite forêt, qui se font sous prétexte de chêne sec, il sera défendu à tous usagers de prendre pour leur droit d'usage le bois de chêne de quelque nature qu'il puisse être, comme aussi le vert gisant qui leur seront absolument interdits, à peine pour la première fois d'amende et pour la seconde de privation du dit droit.

L'article 80 fait défense aux pâtres d'allumer du feu, nonobstant tous droits par eux prétendus, depuis le premier février jusqu'au dernier jour de mai.

L'article 82 interdit à tous bateliers de passer dans leurs bacs aucun bois de délits et herbages coupés dans les lieux défendus. Même défense est faite aux nacelliers, sous peine de confiscation des bacs et nacelles, nonobstant des dommages-intérêts.

V.

C'est sous l'influence de cette réformation que les usagers arrivèrent à l'époque où fut promulgué l'ordonnance du mois d'août 1669, qui prescrivit une répression vigoureuse et efficace à un mal tellement enraciné, que la persistance cupide des usagers avait jusque-là rendu inutiles toutes les tentatives du pouvoir royal lui-même.

Le titre 19 de cette ordonnance règle les conditions des droits de pâturage et panage et prescrit :

1° Qu'ils ne seront exercés que dans les endroits déclarés défensables par les officiers forestiers.

2° Que les coutumes, franchises, usages, pâturages et panages, seront réduits aux fiefs et maisons usagères seulement.

3° Que le nombre de bestiaux envoyés au pâturage sera déterminé par les grands-maîtres.

4° Que les bestiaux porteront une marque spéciale.

5° Qu'ils accepteront la désignation du chemin qu'ils doivent suivre pour se rendre au pâturage.

6° Que les bestiaux porteront une clochette au col.

7° Qu'il n'y aura pas garde séparée.

8° L'interdiction des bêtes à laine sous aucun prétexte, etc.

Le titre 20 révoque et supprime tous les droits de chauffage de quelque nature ou conditions qu'ils soient. Ainsi que tous bois d'usage à bâtir et réparer pour quelque cause et sous quelque prétexte que la commission en ait été faite, sauf pour ceux concédés à titre de fondation ou dotation, etc., de pouvoir à l'indemnité ou d'échange de s'intéresser ainsi que de raison.

Le même titre interdit pour l'avenir, tout don ou attribuation de chauffage, pour quelque cause que ce soit.

Enfin le titre 27, abroge dans son article 30, les permissions et droits de feu, loges et toute délivrance d'arbres, perches, mort bois sec et vert en étant. Néanmoins il ne sera permis à aucun usager de quelle condition qu'il soit d'en prendre ou faire couper et d'en enlever autre que gisant, nonobstant leurs titres, arrêts et privilèges contraires qui demeurent nuls et révoqués.

Tels sont les termes précis des restrictions qui mirent fin aux abus énormes contre lesquels les préposés à la conservation des forêts luttaient vainement depuis plus de deux cents ans.

L'exécution de ces dispositions, impérieusement réclamées par la nécessité, éprouva de la part des usagers de vives oppositions. On ne parvint à vaincre l'habitude contractée depuis si longtemps qu'après plusieurs années de luttes persévérantes. On arrêta ce pillage, pour ainsi dire scandaleux, de la forêt. Cette habitude n'a jamais été entièrement détruite et à chaque occasion de désordre elle s'est toujours réveillée, ce qui arriva notamment en 1725. A la suite de ces désordres Louis rendit l'arrêt suivant daté à Versailles le 16 avril 1726 : « Le Roi étant informé qu'au préjudice des dispositions » expresses de l'ordonnance des eaux et forêts du mois » d'août 1669; et notamment des articles premier et onze » du titre des chauffages, et autres usages de bois, tant à » bâtir qu'à réparer, et de l'état des chauffages et autres » droits, arrêté au conseil le 2 décembre 1670; les habitants » des villes, bourgs, villages et hameaux riverains de la forêt » de Cuise, vulgairement dite de Compiègne, continuant d'y » exercer les droits de chauffage qu'ils prétendaient dès lors » dans la dite forêt; que sous prétexte d'y prendre du bois » pour leur chauffage, un grand nombre des dits habitants

» en font un commerce public, quoiqu'il ait toujours été
» expressément défendu à tous usagers de vendre ni trafiquer
» le bois de cette nature, à peine de privation de leurs droits,
» même avant leur suppression, en sorte que sous prétexte
» de ces droits et par la négligence des officiers et gardes de
» la maîtrise particulière des eaux et forêts de Compiègne,
» la dite forêt se trouve exposée aux malversations de tous
» les habitants riverains et notamment de ceux de la ville
» et faubourgs de Compiègne qui augmentent de jour en
» jour, surtout depuis la cherté des bois, et aux dégradations
» des délinquants qui vendent publiquement, même dans les
» villes fermées, une grande quantité de bois de délits, pro-
» venant de la dite forêt, comme bois d'usage; et sa Majesté
» voulant remédier à tous ces abus et malversations et pré-
» venir la ruine de la dite forêt de Cuise qui est une des plus
» considérables de son royaume, et des plus utiles au public,
» et en particulier à la ville de Paris, à cause de sa situation
» avantageuse entre les rivières d'Aisne et d'Oise; sur le
» rapport du sieur Doduy, conseiller ordinaire au conseil
» royal, contrôleur général des finances.

». Le Roi en son conseil, ordonne que les articles premier
». et onze du titre des chauffages et autres usages de bois de
» la dite ordonnance de 1669, et l'état arrêté au conseil
» le 2 décembre 1673, seront exécutés selon leur forme et
» teneur, en conséquence que du jour de la signification du
» présent arrêt, la dite forêt de Cuise sera et demeurera
» fermée et interdite pour toujours à tous ceux qui prétendent
» avoir droit d'y prendre du bois pour leur chauffage de
» quelque nature qu'il soit, à l'exception de ceux dont les
» chauffages sont assignés en nature sur les ventes ordinaires
» de la dite maîtrise, par l'état arrêté au conseil du dit

» 2 décembre 1673 : fait sa Majesté très expresse dé-
» fense à tous ceux qui prétendent les dits droits d'usage
» dans la dite forêt, de les exercer en quelque sorte et ma-
» nière que ce soit, et sous tel prétexte que ce puisse être,
» comme étant les dits droits éteints et supprimés par la dite
» ordonnance, à peine contre les contrevenants de privation
» de tous les autres droits qu'ils pourraient prétendre dans
» la dite forêt, et d'être punis comme délinquans suivant la
» rigueur des ordonnances. Enjoint sa Majesté aux officiers
» et gardes de la maîtrise de Compiègne de tenir exactement
» la main à l'exécution du présent arrêt pour ce qui les
» concerne à peine d'interdiction, d'amende arbitraire et d'en
» répondre en leurs propres et privés noms, et sera le dit
» présent arrêt lu, publié et affiché où besoin sera (1). »

La ville de Compiègne réclama contre la fermeture de la forêt, prononcée par cet arrêt; et sur cette réclamation est intervenu un nouvel arrêt daté de Marly le 10 février 1728, ainsi conçu : « Veu au Conseil d'état du Roi l'arrêt rendu, en
» icelui, le 16 avril 1726, par lequel sa Majesté a ordonné
» que les articles premier et onze du titre chauffages et
» autres usages des bois de l'ordonnance des eaux et forêts
» du mois d'août 1669, et l'état arrêté au Conseil le 2 dé-
» cembre 1673, seraient exécutés selon leur forme et leur
» teneur, en conséquence que du jour de la signification du
» dit arrêt, la forêt de Cuise, dit de Compiègne, serait et
» demeurerait fermée et interdite pour toujours à tous ceux
» qui prétendent avoir droit d'y prendre du bois pour leur
» chauffage de quelque nature que ce soit, à l'exception de
» ceux dont les chauffages sont assignés en nature sur les

(1) Ibid., vol. 28

» ventes ordinaires de la dite forêt, par le dit état du 2 dé-
» cembre 1673 : la requête présentée au conseil par les gou-
» verneurs attournés et habitants de la ville de Compiègne,
» tendante à ce que pour les causes y contenues, il plut à sa
» Majesté les recevoir opposant au dit arrêt du 16 avril 1728 :
» ce faisant les maintenir au droit d'usage du bois mort et
» sec gisant dans la dite forêt de Cuise, conformément à
» l'article 33 du titre de la police de la dite ordonnance
» de 1669 aux offres qu'ils font d'empêcher l'entrée et la
» vente des bois de délits dans la ville de Compiègne, les
» pièces produites par les dits habitants qui sont, copies
» collationnées en Visimus des lettres du roi Charles VII
» du 18 décembre 1430 ; portant entr'autres choses conces-
» sion aux dits habitants, du droit d'usage en la dite forêt
» de Cuise pour leur chauffage en bois mort, et mort bois,
» le sec en étant et le vert gisant ; autre copie collationnée
» des lettres du roi Henry IV portant confirmation de tous
» les droits mentionnés en celle ci-dessus et nouvelle con-
» cession d'iceux ; autre copie collationnée des lettres du
» roi Louis XIII, données au mois de décembre 1613, por-
» tant confirmation du feu roi Louis XIV, données au mois
» d'août 1645 ; extrait délivré par le greffier de la maîtrise
» de Compiègne le 19 septembre 1727 de l'arrêt du conseil
» du 20 septembre 1664 insinué au greffre de la dite maî-
» trise, portant règlement pour la forêt de Cuise où il est
» dit, article 31 : que les habitants de la ville et faubourgs
» de Compiègne seront maintenus en la possession et jouis-
» sance des droits de pâturage et panage conformément à
» leurs titres, et au règlement de la dite forêt de 1563,
» comme aussi de prendre pour leur usage, le bois mort et
» cime et racine en étant et gisant et le mort bois seule-

» ment. L'expédition en parchemin d'un arrêt du conseil » du 7 mars 1676 rendu sur la requête des habitants de la » ville de Compiègne par lequel sa Majesté a ordonné que » les dits habitants jouiraient à l'avenir, à commencer en la » dite année 1676 du droit de chauffage en bois mort et sec » gisant seulement dans la dite forêt de Cuise, lettres-pa- » tentes de sa Majesté à présent régnante du mois de sep- » tembre 1717 par lesquelles sa Majesté a continué et con- » firmé les bourgeois, manans et habitans de la dite ville » de Compiègne, dans leurs droits de chauffage, usage et » pâturage dans la dite forêt de Cuise et autres droits men- » tionnés aux dites lettres et autres pièces jointe à la dite » requête ensemble l'avis du sieur Rivié, grand-maître des » eaux et forêts du département de Soissons du 20 dé- » cembre 1727; oui le rapport du sieur Le Pelletier, con- » seiller d'état ordinaire au conseil royal, contrôleur gé- » néral des finances.

» Le Roi en son conseil en interprétant en tant que besoin » est ou seroit, l'arrêt de son dit conseil, du 16 avril 1726, » par lequel sa Majesté n'a point entendu déroger au préju- » dice des habitants de Compiègne, à l'article trente-trois du » titre de la police de l'ordonnance des eaux et forêts du » mois d'août 1669.

» Et permet aux dits habitants de Compiègne seulement, » des qualités et conditions non prohibées, d'exercer à l'avenir » leur droit d'usage dans la dite forêt de Cuise sur le bois » mort et sec gisant seulement, conformément à l'arrêt du » conseil du 7 mars 1676; fait sa Majesté défense aux dits » habitants de vendre ni débiter des dits bois d'usage, et à » toutes personnes d'en acheter sous tel prétexte que ce soit, » à peine de cent livres d'amende contre les vendeurs et

» acheteurs et de privation du dit droit, et outre à la charge
» par les maires, échevins et autres officiers de la dite ville
» de Compiègne, d'y empêcher suivant leurs offres, l'entrée
» et le délit de tous bois de délits à peine d'en répondre en
» leurs propres et privés noms et d'être punis solidairement
» avec les délinquants des mêmes amendes et restitutions, et
» sera au surplus, le dit arrêt du conseil, du 16 avril 1726
» exécuté selon sa forme et teneur. »

Les prétentions des usagers se bornaient donc alors, ainsi qu'on le voit, par les termes de leur réclamation à jouir de leurs droits d'usage suivant l'article 33 du titre 27 de l'ordonnance de 1669, et l'arrêt prononcé en leur faveur le renferme dans les termes du dit article.

Depuis l'ordonnance de 1669, les droits d'usage en bois n'ont plus été, comme auparavant, une servitude ruineuse pour les forêts, seulement ils ont servi dans les temps d'effervescence de prétexte à des dilapidations regrettables. Le *code* forestier n'a rien changé à l'égard des usagers, aux dispositions de l'ordonnance de 1669. Il rappelle toutes les prohibitions prononcées par cette ordonnance, qui d'ailleurs d'après les termes de l'article 218 de ce code, conserve toute sa force sur les contestations relatives aux droits d'usage.

VI.

Résumons-nous. En admettant les usages dans les forêts, comme un droit naturel, qui dans l'origine était sans limite parce qu'il était sans inconvénients avant l'accroissement de la population, est devenu tel qu'exercé sans restrictions, ce droit conduisait fatalement à la ruine entière des forêts, qui sous le rapport de l'harmonie comme sous celui de l'industrie

et de la prospérité des états, sont éminemment indispensables à la société, l'intérêt général commandait et légitimait les restrictions qui ont été successivement apportées dans ce droit.

Aussi voyons-nous les gouvernements lutter depuis cinq cents ans contre les abus des droits d'usage, qui étaient devenus tels au XV[e] siècle qu'ils avaient mis les forêts à deux doigts de leur ruine : et dans cette lutte n'avoir jamais pour adversaires que les usagers mêmes, qui pour leur intérêt propre oubliaient l'intérêt général.

Tous les titres des concessions qui établissent les droits des usagers, donnent aux usagers le caractère de permissions soumises à la possibilité des forêts comme à la volonté des fondateurs ou leurs ayant-cause, et révocables à leur gré.

La preuve que tels ont été l'esprit et la volonté de ces concessions, tant de la part de ceux qui les octroyaient que de ceux qui en avaient le bénéfice, c'est que malgré tous titres et prétentions, les forêts ont été fermées à différentes époques, notamment en 1380, 1545, 1583, 1641 et 1726, et qu'à chacune de ces clôtures il a été apporté dans l'exercice des droits d'usage les restrictions que le cours du temps avait rendues nécessaires.

Or, il est évident que les droits d'usage se composent aujourd'hui :

1° Du droit de pâturage et panage ; suivant les titres et les restrictions portés par l'ordonnance de 1669 et le code forestier.

2° Du droit de chauffage ; pour ceux compris dans l'exception portée en l'article 5 du titre 20 de l'ordonnance de 1669 conformément au code forestier.

3° Enfin du droit d'usage en bois ; suivant les titres et

les restrictions portées par l'ordonnance de 1669, titre 17 article 2 et titre 27 article 33, et par le code forestier, article 80, c'est-à-dire que les individus habitant les maisons usagères ont droit d'envoyer au pâturage un certain nombre de bestiaux, seulement dans les lieux déclarés défensables par les officiers forestiers et de prendre en la forêt, pour leur propre usage et sans pouvoir en vendre, le bois sec gisant, sans crochets ni ferrements, et sans pouvoir toucher aux chablis.

Edmond C. de l'Hervilliers,

Membre de l'Académie de la religion catholique de Rome.

ÉTUDE SUR L'ATTRÉBATIE

AVANT LE SIXIÈME SIÈCLE (*).

Dolmen, enceinte, Galgals.

J'arrive maintenant aux monuments de Fresnicourt qu'un honorable et savant antiquaire et magistrat (1), M. Lequien, a explorés et étudiés avec beaucoup de zèle et d'intelligence. Aussi ne puis-je mieux faire que de transcrire ici la description que M. Tailliar nous en a donnée sous sa dictée (2) et qui renferme tous les détails que nous pouvons désirer.

« Là, dans un site magnifique, on peut reconnaître encore quatre tertres sur lesquels étaient superposés quatre autels composés de pierres colossales. »

« Ces quatre tertres, de figure ovale dans leur partie supérieure, étaient surmontés chacun d'un autel druidique. »

« Sur le plus élevé de ces tertres se dresse l'autel encore aujourd'hui existant et vulgairement désigné sous le nom de *Table des Fées*. Six pierres de grande dimension le composent, cinq d'entre elles servent de support. Une plus large

---

(*) Voir la *Picardie*, 1863, p. 25, 82, 135, 185, 414 et suiv.

(1) M. Félix Lequien était alors sous-préfet de l'arrondissement de Béthune.

(2) Extrait de l'essai sur l'*Histoire des institutions du nord de la France*, page 203.



dans le fond est posée d'équerre contre les pierres latérales. Deux de ces dernières forment les appuis du côté droit, deux autres ceux du côté gauche. La sixième superposée constitue la table de l'autel. Plus grande et plus lourde que les autres, elle a 3 m. 30 c. de long, 2 m. 30 c. de large et 9 m. 70 c. de circonférence sur 80 c. d'épaisseur. On remarque à sa superficie des cavités qui, au premier abord, paraissent naturelles, mais qu'un examen plus attentif permet de supposer avoir été taillées pour que la victime put y être plus facilement étendue et attachée. Deux bassins, en effet, semblent avoir été creusés, l'un pour recevoir la tête de la victime, faisant face à l'Orient, l'autre pour qu'on y plaçât son dos et ses reins. Quelques autres cavités moins importantes paraissent avoir eu aussi leur destination spéciale. Des trous pratiqués dans l'épaisseur de la pierre l'ont été probablement pour y sceller des anneaux où des liens devaient être attachés. »

« Sur le second tertre, à côté du premier, était érigé un autre dolmen composé de quatre pierres de support et d'une table d'autel. Des pierres de soutènement, deux étaient rangées à droite, deux à gauche. Toutes étaient couvertes par une grande pierre plate de 6 m. 20 c. de long sur 3 m. de large ; c'était la table de l'autel. Elle n'offre d'autre particularité qu'une inclinaison et un double rebord vers son centre, taillé en forme de gouttière de haut en bas. Ce second dolmen était éloigné de 37 m. du premier. »

« A une pareille distance de ce second dolmen, au centre d'un tertre plus petit, érigé entre le premier et le deuxième tertre, et en regard du premier dolmen, s'élevait un troisième autel druidique, dont la table consiste en une pierre de 3 m. 10 c. de long sur 1 m. 70 c. de large, et d'une épaisseur

variant de 30 à 70 c. La surface présente vers son centre une particularité analogue à celle de la table du premier dolmen, c'est-à-dire une figure géométrique taillée en creux, mais qui est ovale au lieu d'être hexagone. Sur la tranche de cette table, et dans ses parties les plus épaisses, se remarquent également des cavités pratiquées pour y sceller des anneaux. »

« Sur un quatrième tertre, et à un point distant de même de 37 m. du troisième et du premier dolmen, était dressé un quatrième autel druidique; il se composait, comme les autres, de pierres de soutènement, placées de champ, et d'une table aujourd'hui brisée dont il ne reste que la moitié. »

« Ce vaste monument de l'ancienne religion celtique, composé dans son ensemble de quatre autels de pierre, devait présenter à peu près la forme d'un lozange couché horizontalement, dont les deux extrémités auraient été arrondies. Du côté de l'ouest, à l'angle obtus qui constitue la partie supérieure du lozange couché, se trouve le dolmen encore aujourd'hui existant. En face, à l'autre angle obtus et à l'est, se trouvait le troisième dolmen indiqué ci-dessus... »

« A droite et à gauche, au sud et au nord du premier dolmen, aux extrémités des angles aigus du lozange, surgissaient un troisième et un quatrième tertres, également surmontés d'un troisième et d'un quatrième dolmens, dont les pierres étaient disposées de la même manière. »

« Dans les intervalles de ces quatre autels, des pierres disséminées à la surface du sol, ou signalées par des fouilles ou des sondages, portent à penser que chacun de ces dolmens était relié aux autres par des pierres levées qui décrivaient une espèce d'ovale et formaient l'enceinte sacrée. »

« Par ces détails, que nous sommes forcé d'abréger, on peut juger de l'importance de ce monument religieux de

Fresnicourt, qui comprenait ainsi un groupe de quatre autels druidiques renfermés dans une enceinte commune. »

« Mais ce n'est pas tout encore. A droite du premier dolmen dont nous avons parlé s'est révélé un autre monument non moins remarquable. C'est un double *Galgal* ou *tumulus* géminé, formé de deux Galgals reliés entre eux par une sorte de galerie ou de grotte souterraine. »

« Le premier de ces Galgals composé de grès amoncelés et superposés de l'est à l'ouest, présente l'aspect d'une espèce de dôme écrasé, d'un développement de 26 m. à sa base circulaire et d'une élévation de 1 m. 60 c. Les principaux blocs de ce monticule, au nombre de dix-sept à sa surface extérieure, étaient soigneusement rejoints les uns aux autres sans aucun ciment ni mortier. Dans les interstices étaient enchâssés des éclats de grès de toutes dimensions. Les blocs qu'on a pu soulever en ont laissé entrevoir d'autres, arrangés de même. Ce premier Galgal accédait à l'entrée d'une espèce de grotte fermée par d'énormes pierres, et dans laquelle *il a* été impossible de pénétrer. Il se reliait à cette entrée par un bloc de 3 m. de long, qui paraissait recouvrir le couloir par lequel on arrivait de cette grotte dans le centre du tumulus. »

« Au nord et à l'est de cette même grotte se rattachait un deuxième Galgal que les fouilles ont fait apparaître. C'est un amas plus important encore de blocs de grès affectant également la forme d'un dôme écrasé, d'un développement de 50 m. à sa base et d'une élévation de 2 m. »

« Cet amas se compose généralement de larges pierres plates soigneusement superposées de l'est à l'ouest, de manière à former une sorte de couverture. Du côté nord, vers l'entrée de la grotte, les pierres paraissent figurer un escalier dont trois marches ont été rendues apparentes.

« Dans les fouilles de ce double monument que relie l'entrée commune de la grotte, et qui paraît ainsi constituer un double Galgal ou tumulus géminé construit en pierres, se sont trouvés plusieurs fragments de briques et poteries grossièrement façonnées. »

Tel est ce groupe des monuments de Fresnicourt, que les explorations du savant sous-préfet ont rendu si remarquable. Sans nul doute bien des découvertes resteraient encore à faire sous ce terrain si les fouilles y étaient continuées ; bien des sépultures surtout s'y montreraient, soit sous les dolmens, soit sous les Galgals, soit dans les galeries souterraines, soit aussi sous la pierre posée dont nous avons parlé plus haut ; mais ces recherches dégraderaient peut-être les monuments qui restent encore debout, et elles exigeraient d'ailleurs des dépenses assez considérables qui arrêteront longtemps encore les explorateurs.

Pierres de Landrethun et de Boiry.

Plusieurs auteurs ont aussi classé parmi les monuments celtiques de l'Attrebatie, un cercle de pierres qui se trouve à Boiry-Notre-Dame, près d'Arras et des pointes de roches qui sortent de terre sur le territoire de Landrethun. Mais ces appréciations ont été combattues avec raison, la dernière surtout, car ces pierres de Landrethun ne paraissent être que des rochers naturels dont les pointes percent le sol sans ordre régulier.

Ces dernières en effet sont placées au haut d'un monticule peu élevé dont la longueur est de 40 m. et la largeur de 20 m. Les unes y sont disséminées çà et là, d'autres sont disposées par groupes. Mais ces pierres, par leur forme peu élancée et leur disposition, semblent n'être que des parties saillantes

du roc si commun dans ce pays, et qui ont été dégarnies de la terre qui les recouvrait par l'action des pluies. Si le peuple y a attaché des récits légendaires, comme aux monuments celtiques, cette raison ne suffit pas seule pour en prouver l'origine monumentale.

Quant au prétendu cromleck de Boiry-Notre-Dame, quoique des auteurs très érudits l'aient considéré comme celtique, nous ne croyons pas pouvoir cependant adopter cette opinion. En effet, offrent-elles un véritable cromleck ces six pierres, haute de 0 m. 97 c., étroites, disposées en un cercle de 4 m. de diamètres, taillées assez finement, et qui montrent à la partie supérieure tournée vers le centre, une saillie en forme de menton de 0 m. 08 c.? Une septième pierre avait été autrefois plantée au milieu de ce cercle, mais elle a été enlevée il y a quelques années déjà. Le tout est placé sur le sommet d'un tertre haut de 8 m. qui domine le pays d'alentour.

Peut-on regarder comme formant un monument celtique ces pierres petites, taillées et composant un cercle si étroit? Si nous les comparons aux cromlecks de la Bretagne, de l'Angleterre, de Fresnicourt même et des autres pays, ne trouverons-nous pas que celui-ci en diffère tellement qu'il n'est pas possible de le classer dans la même catégorie. En effet M. de Caumont décrit ainsi les cromlecks: « Des enceintes formées de pierres brutes plus ou moins volumineuses et qui sont le plus souvent circulaires. » Il cite comme spécimens des monuments de ce genre, les suivants: celui de Gellainville, près de Chartres, composé de douze blocs de pierres brutes formant une ellipse dont le grand diamètre est de soixante pieds; ceux de Terrefort, près de Saumur; d'Alluyre, près de Chartres; de Kermevan, près de Brest, et

d'autres dont le diamètre est bien plus grand encore, et dont les pierres sont très volumineuses et informes. Nous ne pouvons donc ranger le cercle de Boiry parmi les monuments druidiques.

Mais la butte sur laquelle il est posé pourrait peut-être remonter à cette époque reculée. Sa grandeur, sa forme et son isolement au milieu de la plaine sembleraient assez l'indiquer. Au reste ces sortes de tumulus en terre étaient communs dans l'Attrébatie, et dans certains de ses cantons, dans l'ancien pays de Gohelle par exemple, ils se retrouvent en nature ou en souvenir sur les territoires de presque toutes les communes actuelles.

Ainsi dans ce pays, dans celui de l'Escrébieux et dans leurs environs, nous pouvons constater encore l'existence de tumulus à Acheville, Vimy, Billi, Henin, Quiéry, Beaumont, Izel, Oppy, Méricourt, Ablain, Liévin, Givenchy, Rouvroy, Lens, Avions, Vitry, Hornes, Boisbernard. Plusieurs ont été rasés depuis peu d'années, mais leur existence est constatée, soit par la tradition, soit par des titres certains. Cependant nous ne décrirons pas ici ces monuments, qui diffèrent bien peu, extérieurement du moins, les uns des autres, et nous remettrons pour en parler d'une manière plus étendue lorsque, à la seconde partie de ce travail, quand nous étudierons les sépultures de cette époque.

Tels sont donc les principaux monuments celtiques en pierres que possède encore l'antique Attrébatie : ils n'ont pas sans doute une très grande importance, mais ils nous permettent d'établir la similitude de culte et de coutumes qui existait entre les habitants de nos pays et ceux de l'ancienne Armorique. Ils nous prouvent que par les monuments aussi bien que par les institutions, le culte et le langage, il est facile d'en établir la commune origine.

On nous demandera sans doute maintenant qu'elle était le but et la destination de ces monuments grossiers; s'ils étaient de véritables idoles, des autels ou des monuments funèbres? Cette question, s'il fallait la résoudre, exigerait des considérations et des controverses très étendues, et que nous ne pouvons aborder dans ce travail; nous nous contenterons donc de citer en peu de mots les opinions émises par les historiens les plus érudits, sans vouloir nous prononcer sur la valeur réelle de chacune d'elles.

Laissons d'abord parler M. de Caumont, puisque le premier peut-être, il a créé la science archéologique. Voici comment il résume son opinion sur l'origine de ces monuments. « Des pierres brutes différemment disposées, des tertres figurant de petites collines, des levées de terre, etc. Tels furent les premiers ouvrages produits en Gaule par le besoin d'honorer l'être suprême, de perpétuer le souvenir d'un fait ou la mémoire d'un personnage illustre. Tels sont les monuments que l'on attribue généralement aux Celtes. »

Plus loin notre savant guide s'exprime ainsi au sujet des principaux monuments de pierre que nous venons d'étudier : « Un grand nombre d'antiquaires pensent que les pierres levées, isolées ou réunies en petit nombre, ont été destinées à honorer les dépouilles mortelles des Celtes, parce qu'on a souvent trouvé des ossements humains enterrés près d'elles. Mais on croit aussi que souvent c'était des espèces d'idoles regardées comme l'emblême de la divinité : quelques-unes pourraient encore avoir été élevées pour perpétuer la mémoire des évènements historiques, tels que les batailles. » Et plus loin, au sujet des pierres branlantes, il dit qu'on les regarde souvent, soit comme des instruments destinés à indi-

quer la volonté des dieux, ou à servir d'oracles, soit comme des idoles ou des autels.

Quant aux dolmens, il pense avec un grand nombre de savants archéologues, qu'ils ont parfois été élevés comme monuments funèbres et souvent aussi comme autels, « d'autant plus, dit-il, que parmi les monuments celtiques il n'y a guère que l'assemblage de pierres, connu sous le nom de *dolmens*, qui puisse être regardé comme un autel. »

Les enceintes ou cromleck sont généralement considérés comme des temples, et M. de Caumont croit aussi qu'ils ont pu servir de cours de justice, dans lesquels se discutaient les intérêts de la nation, et ou se faisaient les élections, les inaugurations et les autres cérémonies publiques.

« Dans la pratique, dit M. Tailliar, le culte exercé par nos aïeux est en harmonie avec leurs croyances. Les autels, les signes extérieurs dont ils font usage sont dignes de leurs solennités barbares. Ce ne sont point des marbres élégamment façonnés, mais des pierres brutes et presque informes qu'ils emploient pour leurs sacrifices comme pour leurs monuments. En préférant ces matériaux grossiers et impérissables, ils semblent les avoir choisis comme symboles de la simplicité et de la perpétuité de la nature. »

A. Terninck.

(La suite au prochain numéro).

L'Administrateur-Gérant de la Picardie,

Lenoel-Herouart.

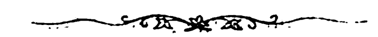
Pour les articles non signés,

Lenoel-Herouart.

TABLE DES MATIÈRES

DU NEUVIÈME VOLUME.

ANNÉE 1863.



ARCHÉOLOGIE.

HISTOIRE.

LITTÉRATURE.

BIOGRAPHIE.

CHRONIQUE.

BIBLIOGRAPHIE.

Notices sur l'Imprimerie et la Librairie et sur les arts et industries qui s'y rattachent dans le département de la Somme, par M. Ferd. Pouy, (suite), p. 35, 74, 106, 153, 212, 241, 307, 363, 403, 463.

Annales modernes d'Abbeville, t. Ier, par M. Ernest Prarond, *Compte rendu* par M. Gustave Le Vavasseur, p. 91.

Gresset et ses œuvres, par un bibliophile, p. 376.

Satyres picardes, par Hector Crinon, laboureur, poète et sculpteur, *Compte rendu* par M. l'abbé Corblet, p. 404.

AMIENS. — IMP. DE LENOEL-HEROUART.


Princeton University Library
32101 073820944

